This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

20. c. 22

LOUIS XIV

Imprimerie de J. BELIN-LEPRIEUR fils, 11, rue de la Monnaie.

LOUIS XIV

SON GOUVERNEMENT

ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'EUROPE

PAR

M. CAPEFIGUE.

NOUVELLE ÉDITION

I

PARIS
BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 5.
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS
15, quai Malaquais.

1844

OXFORD

LETTRE

SUR

LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV.

Le règne de Louis XIV est le complément de la réaction politique contre la société du moyen âge. Richelieu a commencé l'œuvre de la centralisation du pouvoir, de l'administration une et absolue; Louis XIV l'accomplit. Il n'est pas de temps dans l'histoire qui soit plus entièrement dominé par la personnalité royale; c'est l'unité partout : dans la monarchie, dans les relations à l'extérieur, dans l'administration de la province, de la commune même. La corporation fut le type du moyen âge; l'industrie, le commerce se groupent ainsi par l'association, par le privilége et la protection de tous envers chacun : parlement, métiers, basoche, tout vit d'une existence commune, ou se prête mutuellement ses forces; et dans ce système de corporations, dont quelques débris survivent, on trouvait plus de garanties et de libertés que dans les vagues articles des constitutions philosophiques et réglementaires de notre époque. Il n'y a de force que dans l'esprit d'union entre de petits groupes qui se connaissent et se protégent en confréries; quand la liberté,

s'individualise trop, elle n'existe plus que sur un vain papier et dans de fugitives paroles. Le règne de Louis XIV marche vers l'unité administrative, ce qu'il faut essentiellement distinguer de l'unité nationale. Comme territoire, Louis XIV a pris pour frontières naturelles les Alpes, le Rhin et les Pyrénées, qu'il abaisse même pour son petit-fils. Comme gouvernement religieux, il proclame la déclaration de 1682, sorte de constitution d'une Église nationale; puis la révocation de l'édit de Nantes, énergique essai pour ramener l'unité religieuse. L'administration provinciale se centralise dans les ministères; tout vient aboutir à Versailles. Dans les affaires étrangères, sa pensée est la monarchie universelle, ou, en d'autres termes, l'ascendant moral de sa diplomatie sur l'Europe, de sorte que rien ne doit s'y faire que par son autorité. L'industrie, le commerce, la science, tout part de la couronne, tout vient également s'y rattacher. Cette noble et forte impulsion s'étend aux ordonnances, aux édits; tout se codifie: les coutumes criminelles, civiles, commerciales, maritimes; rien n'échappe à cette impérieuse centralisation; le génie l'impose.

Il y avait de la force dans ce système: l'unité favorise l'autorité absolue, et à certaines époques cette autorité est une pensée de civilisation. Du centre d'un gouvernement part une action habituellement plus éclairée, d'où rayonnent les vives lumières jusqu'aux extrémités. L'esprit local est étroit, partial, égoïste; l'union du clocher est peu généreuse; si elle fait le bonheur de l'individu, elle secoue l'âme, elle ne permet pas cet héroïsme des grandes choses qui vit dans l'histoire. La centralisation créa donc un plus vaste patriotisme; mais la monarchie, ainsi constituée et entendue par Louis XIV, préparait les temps de révolution. Quand toute la force d'un principe est au centre, il suffit de le démolir là pour que le principe périsse. Sous la vieille monarchie, avant Louis XIV, il y avait mille révoltes à Paris, des barricades s'élevaient; alors la cour fuyait la ville, se retirait à Saint-Germain, à Pontoise, à Bourges, à Blois; le gouvernement n'était point perdu, il luttait par l'esprit provincial contre l'esprit de Paris, et quelquefois par l'esprit de la bourgeoisie contre la chevalerie de province. Il y avait des

guerres civiles, mais peu de révolutions. Depuis Louis XIV, toute émeute heureuse de la canaille et des faubourgs put produire des bouleversements ; un ordre de Paris put changer la face du royaume sans résistance : à côté de la force apparente, venait la faiblesse réelle. De l'unité dans le système de l'administration résulta l'égalité des classes, une des grandes causes de décadence.

Louis XIV abima la noblesse bien autrement que Richelieu : l'inflexible cardinal s'était attaqué à quelques hautes têtes ; il avait plutôt frappé l'aristocratie en tant que gouvernement, qu'il n'avait brisé le type des gentilshommes. Louis XIV démolit la noblesse ; il lui tira le meilleur de son sang pour la guerre : il faut les voir, ces brillants gentilshommes, quelquefois enfants de dix-sept ans, criblés de balles, et mourant pour leur roi, de siéges en siéges, de batailles en batailles. La noblesse généreuse, prodigue, aliénait ses châteaux, ses terres, pour aller aux convocations du roi ; elle ne marchandait avec rien dans ce service. Quand elle fut ainsi bien ruinée, Louis XIV lui dit : « Venez à Versailles. » On lui donna l'aumône ; on créa pour elle deux hospices : les Invalides pour ses vieillards, les Écoles militaires et Saint-Cyr pour ses enfants. Les hôpitaux viennent après les misères ; au temps de la féodalité, chaque château savait bien faire l'éducation de ses fils, nobles chevaliers dans les batailles ! Louis XIV ne se contenta point d'abaisser la noblesse, il en déshonora les familles par ses amours adultères ; il traîna de grands noms d'aristocratie dans le cortége de ses maîtresses ; il arracha les gentilshommes à leur province, où étaient leur force, leurs blasons, vieux comme le roc, et leur popularité de race ; il les retint à Versailles pour leur imposer le rôle de courtisans. Au lieu des casques de fer, de l'armure vieillie des ancêtres, ou de l'arquebuse des guerres civiles, il leur donna l'habit pailleté, la perruque, le justaucorps doux et moelleux. L'esprit nobiliaire et provincial s'affaiblissait ainsi, en même temps que la commune, le parlement, tout ce qui gênait l'action unique et dominante de l'autorité monarchique. En brisant cette hiérarchie, le roi prépara l'égalité des classes ; la noblesse eut encore extérieurement ses formes, sa supériorité ; les pouvoirs conservent ainsi longtemps en-

core des apparences d'autorité quand leur règne finit; or, l'égalité des classes, c'est la ruine de l'esprit de liberté. Le pouvoir absolu aime l'égalité, parce qu'il a horreur des résistances; la liberté au contraire vit de priviléges, de corporations, de ces oppositions qui empêchent l'action une et administrative. L'esprit d'égalité tend à perdre les libertés publiques et individuelles; voici pourquoi l'instinct de tout pouvoir absolu est de faucher à droite, à gauche, tout ce qui est corporation, aristocratie; il s'inquiète de tout ce qui se réunit et se condense pour résister; hélas! quand il n'y a plus que des citoyens isolés, il faut qu'une personnalité soit bien forte pour tenir tête à un pouvoir énergique qui dispose de toutes les ressources de l'État.

Le règne de Louis XIV se divise en plusieurs grandes époques : celle qui comprend la Fronde n'est pas son œuvre; elle est en dehors de son action et de sa puissance; enfant, il est sous la tutelle d'Anne d'Autriche, et sous le ministère de Mazarin. La première période du gouvernement de Louis XIV commence donc en 1661, à ce moment solennel où le roi déclare qu'il veut régner et administrer seul. Son souci est d'organiser son propre ministère, de briser toute ambition un peu haute dans le conseil, toute pensée d'indépendance; d'où résultèrent la disgrâce et le procès de Fouquet. Avant d'agir sur la monarchie, Louis XIV devait imposer l'obéissance à son propre conseil. Le voici donc maintenant en face de l'Europe qui a surveillé les premiers actes de son gouvernement. Le roi n'hésite pas; il a besoin de faire respecter son pouvoir trop abaissé sous la Fronde; il le signifie à l'Europe, en relevant la dignité de ses ambassadeurs; il l'impose à la Hollande, dans la rapide campagne où les armées françaises voient les tours d'Amsterdam. C'est une guerre pour maintenir la dignité du roi, attaquée par les pamphlétaires. Louis XIV, maître des Pays-Bas, réveille les inquiétudes de l'Europe; les cabinets suivent cette marche triomphale, et se coalisent successivement contre le roi; Charles II seul a été fidèle, mais l'esprit anglais se manifeste pour la coalition; bientôt l'Angleterre force son monarque à se joindre aux alliés, et, après des années de guerre, la paix se signe à Nimègue. C'est à partir de

cette paix que commence la véritable réaction de l'Europe contre Louis XIV; elle se formule dans la révolution de 1688, comme elle se personnifie dans le prince d'Orange, digne et haut adversaire du roi. Tout système trouve toujours un homme supérieur qui s'en empare. La réaction de l'Europe contre Louis XIV eut pour symbole Guillaume III; tout roule autour de ces deux têtes de rois. L'administration royale se ressent de cette force qui lui est opposée; elle attaque la réforme parce que cette révolution religieuse la menace. La révocation de l'édit de Nantes se lie tout autant à des idées diplomatiques qu'à des scrupules de conscience. Trop souvent en histoire on cherche de petites causes et l'on ne voit pas les grandes qui s'agitent devant soi. En religion, comme en politique, les idées de tolérance n'arrivent qu'aux époques fatiguées et indifférentes. C'est cette lutte de Guillaume III contre Louis XIV, roi catholique, protecteur de Jacques II, qui forme la seconde période de cet immense règne. La ligue d'Augsbourg est le principe du mouvement militaire contre la France; la coalition est forte sous des chefs habiles : le prince Eugène, Marlborough; elle rencontre devant elle le duc de Luxembourg, les maréchaux de Catinat et de Villars. Louis XIV vieillit, son administration est encore vigoureuse, mais il a perdu Colbert pour les finances et Louvois pour la guerre. La France est épuisée; les populations appellent à grands cris la diminution de l'impôt; la révocation de l'édit de Nantes, l'exécution de cette mesure violente, embrasent les provinces du Midi; les Cévennes sont en armes, et ici commence à l'intérieur cette guerre intestine qui compromet la monarchie de Louis XIV. Lorsqu'une opinion vivace et nombreuse a été proscrite, il est bien difficle qu'elle n'aide pas l'étranger par une tentative de guerre civile; ceci explique cette poétique et sombre révolte des Cévennes, sorte de Vendée huguenote, éclatant lorsqu'une coalition formidable se préparait contre la France.

La troisième période commence au testament de Charles II d'Espagne au profit du duc d'Anjou; la monarchie de Louis XIV entre alors dans une autre série de combinaisons. C'est la plus vaste con-

quête qui vient se rattacher d'elle-même à la monarchie des Bourbons; la France s'assure la frontière des Pyrénées ; elle n'a plus à craindre l'Espagne quand elle portera la guerre au nord. Ces belles négociations se développent avec une haute habileté, au milieu de la conflagration générale, jusqu'au traité des Pyrénées qui semble le dernier acte de la vie politique de Louis XIV. Il est triste alors de suivre dans les douleurs, les deuils et les désenchantements du toit domestique, cette tête fière et blanchie du grand roi ; elle s'appesantit sous le malheur. Louis XIV reste digne et noble comme sa race ; mais on voit qu'il succombe sous l'œuvre qu'il a créée.

Cette œuvre est néanmoins magnifique. Les conquêtes de Louis XIV demeurent à la France. Au nord, la ligne de forteresses qui nous protége est son ouvrage ; l'Alsace a été réunie ; le duc de Lorraine réduit à la plus complète vassalité ; les ducs de Savoie ne pouvaient plus nuire désormais à la monarchie ; l'Espagne s'annulait sur la frontière méridionale ; les escadres luttaient dans les grandes mers. D'immenses arsenaux, des ports de guerre, Dunkerque restitué, la Flandre devenue française, des constructions de canaux, la protection des manufactures, le commerce des Deux-Mondes confié à des compagnies et encouragé ; les sciences et les arts recevant une constante impulsion ; Louis XIV fit tout cela pour la France ; et, par une triste fatalité, toutes ces forces se tournèrent avec le temps contre sa dynastie. Le roi transmit la puissance absolue à ses descendants ; mais quel poids que la puissance absolue, quand elle tombe dans des mains insouciantes ou débiles ! Louis XIV avait brisé la noblesse comme force morale et politique, et la noblesse était l'élément de la dynastie des Bourbons ; il avait réduit le clergé, les parlementaires, à n'être plus que des instruments ; ils cherchèrent dès lors leur popularité en dehors de la couronne ; les lettres, que Louis XIV protégea si puissamment, ameutèrent les peuples contre ses successeurs ; l'esprit attaqua la dynastie ; le mouvement intellectuel et philosophique déborda sur le XVIIIe siècle ; le commerce, l'industrie, ces forces créées par le roi, s'élevèrent, une fois émancipées et grandies, contre la couronne qui les avait protégées. Ce fut une des poignantes ingrati-

tudes de la classe bourgeoise ; Louis XIV avait fait sa richesse ; elle ne s'en servit que pour renverser sa monarchie.

La méthode que j'ai adoptée en histoire s'est développée dans une suite de travaux ; j'y persiste : elle part de cette conviction profonde que jusqu'ici les temps ont été méconnus, parce que personne n'a osé se dépouiller des préjugés et des opinions reçues, pour aller droit à la vérité ; la postérité, toujours molle et paresseuse, ne veut pas se donner le soin de l'étude et du changement, elle prend les habitudes faites. On sera peut-être étonné des idées que je développe sur la déclaration de 1682 et la révocation de l'édit de Nantes ; on a tant vécu avec les libertés de l'Église gallicane ! on a stéréotypé tant de phrases sur le coup d'Etat contre les calvinistes ! Lorsque je publiai mon travail sur la ligue municipale du XVIe siècle, on jeta mille cris de réprobation : aujourd'hui, il n'est pas un esprit un peu sérieux qui n'adopte ces vérités constatées par d'irrécusables monuments. Tel est le sort de toute nouveauté ; il y a tant de gens qui ont vécu avec une idée ! Quand il vient un livre, un événement qui la leur détruit, rien d'étonnant que ces pauvres esprits se mettent en colère ; vous leur ôtez leur pain. Ce courage dans la vérité historique m'impose l'obligation de recourir aux sources les plus certaines, les plus variées. Jusqu'ici je n'ai rien négligé.

Voici l'exposition de mes recherches pour arriver à un travail complet sur Louis XIV. Les documents appartiennent à deux ordres de faits distincts. Louis XIV a été constamment en rapport avec l'Europe ; si donc on ne consultait que les auteurs de la France, on ne connaitrait qu'un seul côté de la question diplomatique. Il m'a fallu dépouiller ou faire dépouiller : 1° les archives espagnoles ; 2° celles de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne ; on en verra la résultat dans ces deux volumes ; et ceci non seulement pour les pièces sérieuses et diplomatiques, mais encore pour les gazettes, les nouvelles de journaux, les pamphlets, les chansons, les grotesques caricatures. Rien n'a été oublié ; j'aime à vivre avec un temps tout entier : pourquoi aurais-je omis les cartons de Romain de Hooge et ses piquantes caricatures contre Louis XIV et madame de Maintenon ? pourquoi aussi n'aurais-je pas reproduit

les belles images et estampes enluminées en France contre Guillaume III d'Angleterre, cette haute figure qui apparaît pour s'opposer à la fortune de Louis XIV? La vieille époque, toute passionnée pour les classiques grecs et romains, peut bien dire que cela est indigne de la gravité historique : quel témoignage peint mieux un temps? comment pénétrer dans les entrailles de la société, si ce n'est par toutes ces expressions intimes et populaires? L'école du XVIIIe siècle est dédaigneuse et aristocratique, avec des prétentions à la démocratie; elle écarte tout ce qui vient du peuple, seule source des grandes opinions; elle craindrait de se compromettre si elle descendait jusqu'à la rue; le bel-esprit aime les beaux salons, la belle phrase; il ne veut ni les chants des places publiques, ni les processions des confréries, annales vivantes des multitudes qui se meuvent dans l'histoire. Les documents sur l'administration intérieure de Louis XIV sont immenses. J'ai dû les diviser encore en deux séries spéciales : Paris et la province, c'est-à-dire le gouvernement central et local. C'est du règne de Louis XIV que date l'administration à proprement parler; son action part de Paris. L'administration est dirigée par les secrétaires d'État; mais c'est dans les registres des intendants que se trouvent les documents les plus curieux sur la marche de l'esprit provincial, et je n'ai pas dissimulé mes prédilections pour ces nationalités diverses où l'esprit de liberté se maintient avec le blason des races et des familles.

Louis XIV fit dresser un vaste travail administratif imité à peine dans les temps modernes; c'est une statistique rédigée provinces par provinces, avec les généralités, bailliages, communes, feux; cette statistique forme plus de 60 volumes in-folio de la collection Colbert; elle contient les plus précieux renseignements sur la géologie, l'histoire naturelle, la population et l'administration de tout le royaume, et aucun travail plus complet n'a été publié dans notre époque de civilisation avancée. La législation de Louis XIV est non moins importante; c'est sur ses ordonnances qu'ont été copiés nos codes civil, et de commerce surtout; ses instructions sur l'armée, l'administration civile et politique, sont le fondement de toutes les mesures prises aujourd'hui encore par l'autorité publique; je m'y suis

beaucoup arrêté, mais en dépouillant ce travail aride des formes et des expressions qui pourraient fatiguer les intelligences frivoles ; par l'étude des mœurs on s'élève jusqu'à la théorie des lois. Quoi de plus attrayant que la lecture des coutumes de provinces, quand on sait les animer par le tableau des habitudes ? Les lois ne font que régler les grands faits de l'existence humaine.

J'entre dans l'ère administrative de la monarchie des Bourbons ; c'est l'époque où cette dynastie abandonne la noblesse et l'esprit provincial, qui sont ses deux forces. Le moyen-âge est complétement effacé ; je quitte avec douleur, je ne le dissimule pas, ces temps de croyances et de légendes religieuses et municipales ; l'histoire perd sa poésie. L'esprit de croyances, c'est tout ; la foi seule produit les grandes choses ; l'enfance des peuples est comme celle des individus, elle est le temps des illusions d'or. Le moyen-âge ne m'a jamais apparu sans exciter ma rayonnante joie ; j'aime ses églises, ses anniversaires de Noël, avec ses chants de pastoureaux, ses deuils de la semaine sainte, ses fêtes de genêts et de Pâques-fleuries, la Pentecôte de l'Esprit, la Fête-Dieu avec ses processions d'encens et de guirlandes ! Que nous reste-t-il aujourd'hui ? quelle croyance demeure debout ? Celle du pouvoir ? chacun la dispute et l'abîme ; la famille ? elle est dispersée et presque indifférente ; nous sommes trop fiers pour avoir foi dans ce qui nous entoure. Nous sommes riches, savants ; les aises ne nous manquent pas, et pourtant il y a partout un vide de bonheur, une indicible inquiétude qui agite les peuples ; la croyance s'est envolée de nos âmes, et avec elle les caressantes illusions. Nous n'avons plus l'espérance qui console, ces légendes dorées, où le pauvre était toujours représenté avec la douce récompense de ses peines et de ses travaux. Tout, dans le système catholique, était constitué pour le peuple : le riche avait ses joies sur la terre ; il savourait les mets du festin, il vidait les larges coupes, et pouvait rester mécréant pour le ciel quand le monde lui offrait toutes les jouissances matérielles ; mais pour le pauvre, la croyance d'un temps meilleur le soutenait ; le ciel était là, rayonnant de lumières, plein de bonheur, d'anges, d'esprits, de vierges au doux maintien, à la cou-

ronne blanche, à la robe bleuâtre et flottante ! Il n'avait pas le désespoir, la vengeance au cœur ; la vie était un temps de passage et d'épreuves ; sa misère devait avoir un terme, car il n'avait pas en face ce néant du tombeau, ce système d'os et de chair, qui condamne le pauvre, après avoir donné ses sueurs et ses larmes à la terre, à lui léguer son corps. Le catholicisme avec son paradis resplendissant était la grande compensation morale offerte au peuple en regard des jouissances matérielles du riche. Aujourd'hui que l'on a détruit cette illusion, la multitude cherche à rétablir l'égalité elle-même par la force brutale, et voilà ce qui produit les révolutions.

LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER.

GOUVERNEMENT, LA COUR. — DIPLOMATIE DE LOUIS XIV.

Louis XIV prend le pouvoir. — Conseil du roi. — Ministres. — Chancelier. — Letellier. — Conseil des dépêches. — De Lionne. — Surintendance des finances. — Fouquet. — Esprit du gouvernement de Louis XIV. — Réformes. — Disgrâce et procès de Fouquet. — Le roi et sa cour. — Mademoiselle de La Vallière. — Fêtes. — Relations avec l'Europe. — Esprit public. — Littérature. — Administration de la France. — Situation des partis. — Les calvinistes.

1661 — 1666.

La monarchie de Louis XIV sortait victorieuse de la Fronde; ces temps d'orage populaire, de guerre municipale s'effaçaient peu à peu de la mémoire. Quand un gouvernement régulier s'établit, il n'y a rien qui disparaisse plus facilement que le souvenir des tempêtes publiques. Un règne tout de force et de jeunesse invitait la noblesse aux plaisirs, aux ballets, aux brillants carrousels, et puis aux distractions plus actives de la guerre. Quelques frondeurs encore conservaient dans leur âme un dévouement ancien pour les troubles de la minorité; ils aimaient à raconter les scènes de l'Hôtel-de-Ville, les beaux jours de madame de Longueville et du cardinal de Retz; mais la masse, gentilshommes, bourgeois et peuple, suivaient l'impulsion d'un nouveau règne; car il y a toujours de l'énergie dans un pouvoir qui repose sur une jeune tête. Les cloches de la vieille église de Vincennes annonçaient à peine la mort de Mazarin, et Louis XIV, réunissant en toute hâte le conseil au Louvre, déclarait que désormais il ne vou-

lait plus de premier ministre, et qu'il ferait lui-même ses affaires [1] : « Je veux que tout me soit communiqué, depuis la dépêche diplomatique jusqu'à la dernière passe et requête. » Tel fut le commandement du roi. Il y avait longtemps déjà que cette résolution était prise; Louis XIV, alors à sa grande majorité de vingt-un ans, se sentait la force et la volonté d'agir seul. Cette révolution dans la politique monarchique fut consacrée par des médailles et des allégories; le roi est reproduit déjà sous la forme d'Hercule, qui dompte l'hydre à mille têtes, et vivifie tout, comme le soleil, de sa brillante et majestueuse clarté.

Le conseil se composait de Michel Letellier, chancelier de France, l'homme des traditions du cabinet; depuis Richelieu, le cardinal Mazarin avait en Letellier la plus grande confiance; il l'avait pris pour confident dans ses disgrâces; il s'abandonnait à lui dans toutes les questions de justice et d'administration publique. La fortune politique de Letellier était grandie; ce n'était pas un esprit étendu, mais un caractère tenace, ferme, ce qui équivaut souvent à la supériorité dans les affaires. Michel Letellier plaisait au roi par l'extrême admiration qu'il avait de la majesté royale; il avait étudié cette puissance de commandement qui déjà se montrait dans Louis XIV. Autant la dignité de la couronne avait été abaissée durant la Fronde, autant le roi semblait prendre à tâche de la relever. De l'abaissement où l'avait jetée la Réforme, la Ligue et la Fronde, Louis XIV voulait rehausser sa couronne jusqu'à la puissance des empereurs de Rome et de Constantinople; il tentait d'absorber l'esprit féodal des gentilshommes, si actif, si remuant, l'indépendance des villes et des provinces, dans l'unité administrative et dans la force du pouvoir. Le chancelier Letellier avait élevé sous son aile l'aîné de ses fils, qui portait le titre du marquisat de Louvois. Enfant, le marquis de Louvois avait été nourri dans les idées de la

[1] La minorité de Louis XIV fait partie de mon volume sur *Mazarin et la Fronde*.

prérogative royale ; le chancelier Letellier appartenait à cette école parlementaire, qui avait déserté les troubles de la Fronde pour se jeter aux pieds de la couronne lorsque Mazarin secoua le gouvernement populaire. Puis Louvois, tout jeune homme, était venu en cour, et le chancelier Letellier l'avait présenté à Louis XIV en lui disant : « Sire, prenez mon fils, faites-en l'élève et le reflet de votre sagesse, qu'il marche en vous et avec vous ; » et le roi, flatté de créer un ministre de sa propre main, destinait Louvois à l'ordinaire et à l'extraordinaire des guerres, poste qu'il occupa plus tard avec toute la ténacité héréditaire dans sa famille. M. de Lionne tenait le département des dépêches ou des affaires étrangères, la partie essentielle du conseil. Au temps de Mazarin, M. de Lionne, agent habile et actif, rompu à toutes les négociations, avait été employé à Londres, à Madrid, à Vienne, dans les importantes transactions de ces époques de vastes développements diplomatiques. M. de Lionne restait à ce département, mais Louis XIV s'en réservait la direction suprême. Toutes les dépêches intimes émanaient de sa volonté ; quelques-unes même étaient écrites sous sa propre dictée. Le ministre, secrétaire du roi, obéissait aux ordres de son maître.

Les finances étaient encore aux mains du surintendant Fouquet, ministre à ressources, qui avait parfaitement répondu aux besoins toujours renouvelés du trésor pendant les guerres. Fouquet, l'élève de Mazarin, en avait imité les magnificences dans ses palais ; il s'était fait le protecteur des arts, de la poésie, de tout ce qui vivait de l'esprit et de l'intelligence ; son impulsion généreuse, sa protection dorée, plus fécondes que celles de Colbert, créèrent le système dont son successeur reçut tout l'éclat. Si l'on visitait sa magnifique retraite de Vaux, on trouvait ses jardins dessinés par Le Nôtre, ses galeries peintes par Le Brun, les statues de Puget, de bouillonnantes cascades, des grottes de porphyre, où les nymphes, les dryades se montraient en leurs plus brillants atours. Dans les bosquets touffus de Vaux, Boileau essayait

ses satires et ses épîtres au roi, La Fontaine venait écrire ses fables et ses contes; et les poëtes, enthousiastes des merveilles de Fouquet, ne s'étonnaient plus « qu'un surintendant ne trouvât jamais de cruelles, » allusion à la gracieuse mademoiselle Béjard, paraissant demi-nue dans une conque de corail, au milieu des cygnes, des satyres luxurieux qui poursuivaient les nymphes timides à travers les roseaux [1]. Pélisson était l'écrivain politique de Fouquet; c'était lui qui défendant et développant ses projets, dirigeait les prologues des fêtes, les mémoires pour les parlements, afin de préparer l'enregistrement d'un édit, d'une taxe nouvelle ou d'un emprunt sur les rentes de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait dans les bureaux du surintendant un jeune homme fort actif, très laborieux, fils de la classe bourgeoise et commerçante; il se nommait Jean-Baptiste Colbert. Fouquet l'avait distingué, alors que ce sieur Colbert n'était que premier commis des aides; il l'avait poussé dans ses bureaux, et Louis XIV, qui aimait les jeunes hommes laborieux et zélés, l'avait pris sous sa spéciale protection. Colbert, déjà intendant-général du commerce, fonction qui dépendait de la surintendance des finances, se montrait dur pour le peuple, comme tous les anciens commis des gabelles; avec le goût de l'impôt, ne reculant jamais devant une taxe, il avait tout ce qu'il fallait pour faire un bon instrument dans les mains d'un prince habile à manier les hommes. Aussi, dans la pensée de Louis XIV, Colbert était-il destiné à remplacer le surintendant Fouquet, contre lequel des murmures s'élevaient déjà. Colbert, par ses relations de famille et de classe marchande, fort entendu dans les arts et aux manufactures, savait tourner et fouler une pièce de drap; il connaissait le secret des points d'Angleterre, des tapis de Turquie, des haute et basse lisses, des tanneries cuivrées et dorées selon la méthode lévantine.

C'est à l'aide de ces instruments que Louis XIV commençait son règne. Dès qu'il eut pris la direction du conseil, le

[1] La Fontaine, *le Songe de Vaux.*

roi sentit le besoin de marquer les premiers temps de son administration par des actes populaires; il voulait faire voir ainsi que les sujets avaient tout à gagner dans le gouvernement personnel du prince. La réforme des abus dans la vieille monarchie était l'espérance de la bourgeoisie et des halles, le but avoué de chaque avénement. Un roi, pour se rendre populaire, devait diminuer l'impôt, poursuivre les maltôtiers, et livrer quelquefois même à la justice le surintendant des finances; par là on semblait venger les pauvres payeurs d'impôts, soulager les villes et les campagnes chargées de tailles et gabelles. La disgrâce de Fouquet est une résolution arrêtée dans l'esprit du roi dès qu'il prend la conduite des affaires; il croit cette disgrâce une chose nécessaire à la force de son pouvoir, et il n'attend plus que l'instant propice pour l'exécuter. Comme il veut préparer cette disgrâce et lui donner un grand retentissement, Louis XIV établit une chambre spéciale contre les maltôtiers, pilleurs du peuple; on fit la chasse aux traitants. Une gravure contemporaine reproduit les supplices de tous les gabelous de fermes et d'impôts; les uns sont pendus, d'autres battus de verges, marqués d'un fer rouge, et tous sont hués par les marchands, bouchers, fariniers des halles, et contraints de rendre gorge, aux applaudissements de chacun[1]. Le surintendant Fouquet, soit qu'il eût l'instinct de ce qui se tramait contre lui, soit qu'il eût le désir de se créer un appui pour ensuite disputer les finances à Colbert, se mit en communication avec le vieux parti de la Fronde; ses rapports avec les gens de lettres lui en facilitaient les moyens. Il y avait quelques boudeurs parmi les gentilshommes de province, dans la société du Marais, et les faiseurs de pamphlets politiques, dont l'esprit demeurait sans occupation depuis que les troubles étaient pacifiés. La fortune de Fouquet s'élevait à plus de 40 millions; avec cet argent on pouvait se faire bien des créatures, acheter bien des appuis. Le projet de Fou-

[1] Cette gravure contre les traitants est à la Biblioth. du roi, cabinet des estampes, premier carton de Louis XIV.

quet paraît être de semer une sorte de fermentation dans les provinces contre le gouvernement du roi ; son entreprise tend à restaurer la puissance ministérielle, vivement attaquée par l'autorité royale, qui veut régner seule : le surintendant vise au rôle de Richelieu et de Mazarin, au gouvernement réel ; pour arriver à ce résultat, il cherchait à se poser surtout en Bretagne, pays d'État difficile à conduire, car sa population était toujours agitée. Fouquet acheta Belle-Isle à la famille de Retz. Pendant que ces projets se tramaient, Fouquet montrait sa soumission, son obéissance au roi, et son enthousiasme pour la majesté de la couronne ; il régala le prince dans sa retraite de Vaux, et par de magnifiques efforts il tint à prouver combien il mettait de prix à plaire à son maître : il savait que Louis XIV aimait les fêtes ; le monarque se plaisait dans ces féeries que le dévouement et l'enthousiasme semaient sous ses pas. Tout concourut à la fête de Vaux ; on y vit des palais d'or, des olympes de feu, des ballets, des représentations théâtrales, des artifices qui se déployaient comme le Vésuve, des millions de fusées qui éclataient en soleils sur la tête du jeune prince[1]. Fouquet dépensa plus d'un million dans ces somptuosités ; il désirait séduire le roi, il ne fit que décider une disgrâce plus prochaine. Louis XIV dut juger, par les magnificences royales du surintendant, quels projets ces immenses richesses pouvaient préparer : combien ne serait-il pas populaire de punir un tel faste ? et en quittant les fêtes de Vaux l'arrestation de Fouquet fut décidée. D'autres motifs furent donnés à ce coup de force monarchique. On prétendit que Fouquet avait élevé ses prétentions jusqu'à mademoiselle de la Vallière ; il est d'habitude dans les cours frivoles d'indiquer de petites causes aux grandes disgrâces de la fortune. Fouquet subit la destinée de tout ministre qui cherche à se faire une position indépendante et haute à côté

[1] De ce bruit Neptune étonné
Si le monarque de la France
Fût craint de se voir détrôné,
N'eût rassuré par sa présence.
Lettre de La Fontaine, 22 août 1661.

de l'autorité royale jeune et forte ; il eut l'orgueil de sa puissance, et fut brisé.

La famille du surintendant était nombreuse et en crédit ; son gendre, le comte de Béthune, fils du comte de Charrost, était capitaine des gardes ; les frères de Fouquet étaient, l'un archevêque de Narbonne, l'autre évêque d'Agde. L'ordre de disgrâce les comprit tous : on les frappa d'exil, on les mit en captivité, et Fouquet fut conduit à Angers sous bonne garde, puis à Vincennes, et transféré à la Bastille. On nomma des commissaires pour le juger, car le parti du parlement était presque tout entier prononcé pour le surintendant, son procureur général ; la vieille Fronde l'entourait alors : voilà ce qui explique comment les débris de cette ligue de provinces prirent si chaudement la défense de Fouquet. Tout le Marais gémit de la captivité du surintendant ; madame de Sévigné, qui conservait les allures frondeuses, se fait l'expression de ces plaintes[1]. Les écrivains firent leur propre cause de celle de Fouquet, et plus ils prenaient sa défense, plus le roi se montra inflexible, car il avait en haine tout ce qui se rattachait aux temps de troubles. Le surintendant fut accusé, devant les commissaires, d'avoir écrit un commencement de projet sur ce qu'auraient à faire ses parents et amis, au cas où on voulût le perdre et l'opprimer ; d'avoir acheté Belle-Isle à la famille de Retz, et mis du canon dedans ; enfin d'avoir pris des engagements de toute main par lesquels diverses personnes s'obligeaient à soutenir le surintendant contre tous et envers tous[2]. La défense de Fouquet fut une affaire de parti ; ses lettres, ses Mémoires, furent travaillés comme s'il s'agissait d'une opinion menacée dans son chef et dans sa grande existence ; madame de Sévigné suit jour par jour toutes les phases de cette procédure contre le *pauvre ami*[3] ; elle analyse les convictions des juges, les avis de chacun. Comme

1 *Voyez* ses lettres, n° 1 à 8.

2 Procès de Fouquet, Mss. Bibliothèque du roi.

3 Expression que madame de Sévigné emploie, lettres v à viii.

toute la vieille Fronde, elle n'a d'éloges que pour le surintendant; il y avait un projet écrit de la main de Fouquet, dans lequel il prenait ses précautions de résistance ; il y nommait ses amis et ses ennemis, « et au cas, dit-il, où je gémirois sous l'oppression, on pourroit se retirer à Belle-Isle, mettre des matelots et soldats étrangers dans les vaisseaux qui sont à moi, et l'on peut compter sur la bonne volonté de MM. de La Rochefoucauld, de Marsillac, de Créqui et de Fabert[1].

Ce projet si significatif, Fouquet le repoussait comme une simple rêverie jetée sur le papier : « Avoit-il jamais été mis à exécution? Depuis quand une pensée, une confidence de l'âme pouvoient-elles créer un crime tant qu'il n'y avoit pas commencement d'exécution? De quoi d'ailleurs s'agissoit-il dans cet écrit? du cas où Mazarin, avant sa mort, eût voulu prendre une mesure arbitraire contre moi ; il n'y avoit aucun dessein contre la Majesté Royale; loin de là, il ne s'agissoit que de la seconder. » Enfin Fouquet concluait en déclinant la juridiction spéciale des commissaires; comme surintendant, premier ministre chargé de la garde du trésor, il ne pouvait être jugé que par le parlement. D'ailleurs sa qualité de procureur-général ne permettait pas d'autre juridiction que celle de ses pairs : « Enfin, disait Fouquet, ce que je ne puis dissimuler, c'est l'horreur des outrages que mes ennemis ont vomis contre mon honneur au moment que j'ai été arrêté, ayant méchamment, et par un complot qui ne peut avoir été concerté qu'avec les démons les plus enragés, supposé des lettres scandaleuses que les plus perdues de toutes les femmes publiques ne voudroient pas avoir écrites ni pensées, et d'avoir eu l'effronterie de les publier sous des noms de personnes de qualité, qu'on a voulu diffamer par-là, et me rendre odieux au roi et au public, encore que le tout fût calomnieusement forgé dans la boutique de ces abominables forgerons[2]. » Les instructions, procédures et défenses de

[1] Défense de Fouquet sous le nom de Latteignant. Paris, ann. 1661.

[2] « Inventaire des pièces baillées à la chambre de justice par N. Fou-

Fouquet durèrent plus de trois ans, ce fut une affaire plutôt politique que judiciaire; on négocia auprès du roi, comme s'il s'agissait d'une question de parti et d'opinion; on sauva la vie à Fouquet, mais on ne put rien gagner quant à la détention perpétuelle; elle fut impitoyablement prononcée. En vain des sollicitations arrivèrent de toutes parts! Jamais disgrâce ne souleva de plus chauds dévouements : La Fontaine, tout bonhomme, tout paresseux qu'il était, retrouva son activité pour gémir sur la captivité du surintendant, et solliciter quelque soulagement à sa peine. La Fontaine avait passé sa jeunesse dans la maison de Fouquet, il en avait reçu des bienfaits, des pensions, il ne l'oublia point; et dans sa belle ode aux nymphes de Vaux, il cherche à toucher la pitié de Louis XIV pour celui que la foudre des dieux a frappé. Pélisson se montra aussi fidèle pour le surintendant, et reçut un ordre d'exil. Louis XIV demeura dans son inflexibilité, car il s'agissait de la Fronde, de cet esprit remuant qu'il ne pardonna jamais. La mesure que le roi résolut contre le surintendant était fondée sur plusieurs motifs : d'abord il rendait son avènement populaire, en brisant le chef des taxes et impôts, en punissant celui que le peuple accusait de ses misères. Ensuite il donnait une leçon aux ministres les plus puissants, les plus riches, car désormais il suffisait d'un acte de sa volonté pour anéantir leur crédit; personne ne pouvait plus prétendre au rôle de Richelieu ou de Mazarin. Enfin la Majesté Royale éclatait contre ceux qui pouvaient faire des projets en dehors des volontés de la couronne. Fouquet demeura captif à la Bastille, dans une prison douce et modérée; on fit sur lui mille contes vulgaires; on voulut voir en lui le Masque de fer, sorte de tradition qui s'est perpétuée d'âge en âge. Le Masque de fer fut peut-être une de ces créations fantastiques

quet, tom. VIII, pag. 94, ann. 1661. » Dans l'original, à côté de cet article, est une apostille ainsi conçue : « En écrivant ceci, j'en ai juré sur les saints Évangiles de Dieu, en présence de mon conseil et de M. d'Artagnan: *Signé* FOUQUET. »

que le XVIIIe siècle jeta à la face de la royauté, alors qu'on voulut supposer que des peines horribles, que des tourments indicibles étaient imposés aux captifs. L'inconvénient des prisons d'État est de multiplier ces traditions de revenants à la figure hâve, aux chaînes lourdes et retentissantes; on croit tout quand on ne peut pas tout examiner. Le pouvoir paraît toujours cruel envers ceux qu'il dérobe aux yeux du monde, et c'est en quoi la justice et les formes sont encore pour les gouvernements une cause de force et de facilité. Les détentions perpétuelles s'étaient alors substituées, pour les puissants et les hauts gentilshommes, à la peine de mort; quelquefois, pour cacher le visage du captif, on lui imposait un masque de velours. Le masque était la mode de la fin du règne de Louis XIII; il entrait dans le costume des gentilshommes, des femmes surtout; on dansait, on se battait le visage couvert. Plus d'un prisonnier d'État porta le masque en velours dans les longues captivités de la Bastille, de Pignerol ou de l'île Sainte-Marguerite. L'histoire se borne là quand elle ne veut pas entrer dans le domaine du roman philosophique.

A vingt-trois ans, Louis XIV formait un gentilhomme accompli; il était d'une taille peu élevée, mais bien prise; il la relevait par de hauts talons rouges, signe alors de la race noble; la mode de la grande perruque n'était point venue encore, et le roi brillait par sa chevelure châtain-brune et épaisse qu'il portait longue et flottante comme les rois de race franque, ses ancêtres. Son nez était grand et bien fait; sa bouche agréable; ses yeux bleus plus majestueux que vifs; il montait à cheval avec grâce, il aimait les fatigues de la chasse et les travaux de la guerre; sa voix avait quelque chose d'accentué et de lent qui imprimait un indicible respect autour de lui. Il avait l'esprit vif, mais il s'était tellement habitué à la gravité, à la lenteur, qu'il mettait du flegme et de la réflexion dans toutes ses réponses; il se contenait parfaitement, il disait rarement des choses dures, mais

il prenait des résolutions soudaines, élevait haut ou frappait de disgrâce les gentilshommes qui l'entouraient, et une fois ses résolutions prises, il en revenait difficilement. Il avait de la sagacité dans l'esprit, mais une si puissante opinion de lui-même, qu'il se laissait peu diriger par les conseils; on aurait dit que le roi avait fatigue de toute domination ministérielle; il avait souvenir de Louis XIII sous Richelieu, de son enfance à lui-même sous Mazarin; il voulait constater aux yeux des peuples qu'il était roi.

Le jeune frère de Louis XIV, Philippe de France, duc d'Orléans, avait deux ans de moins que le roi; prince de mœurs douces, d'un courage de champ de bataille, et d'habitudes efféminées à la cour, vrai type de cette noblesse qui se berçait dans les plaisirs et courait aux combats avec une valeur de chevalerie. Il y avait jalousie entre les deux frères; les bruits qui circulèrent depuis sous la régence n'avaient point cours encore; on ne parlait ni du mystère de la naissance de Louis XIV, ni de ces accusations d'adultère, de ces suppositions de l'aînesse au profit du puîné contre un enfant jumeau qu'on voulut retrouver encore dans le Masque de fer, mystère d'État, légende politique, car il en faut au peuple. Mais la jalousie de Philippe d'Orléans était fondée sur cette volonté de Louis XIV de tenir tout ce qui était sa famille même dans des rapports de profond respect envers la royauté; il voulait qu'une certaine distance retînt dans la soumission ses plus proches parents: n'était-ce pas dans la famille des rois qu'on avait choisi ces chefs d'opinions, lesquels, à l'époque de la Ligue et de la Fronde, avaient pris en main la cause des gentilshommes mécontents ou des halles séditieuses? Philippe d'Orléans avait épousé Henriette d'Angleterre, fille de Charles Ier décapité à White-hall, sœur de Charles II, d'abord fugitif enfant, puis restauré sur son trône, roi léger et oublieux de ses malheurs dans les bras de sa maîtresse la duchesse de Portsmouth. Henriette d'Angleterre avait été élevée à la cour de France, et le roi la traitait avec une tendresse galante qui tenait à la beauté

de sa personne, à la grâce et à la facilité de son esprit. Anne d'Autriche, la mère de Louis XIV, naguère si puissante dans sa tutelle, avait vu son autorité décroître, même à la fin du ministère de Mazarin. Quand le roi se fut réservé la direction des affaires, Anne d'Autriche se relégua dans le Val-de-Grâce, qu'elle embellissait de roses et de tulipes hollandaises dans de magnifiques corbeilles, sa seule distraction. Louis XIV l'entourait de respect; c'était tout ce qu'il lui rendait, car pour le pouvoir elle n'y entrait plus en partage; on avait réveillé les vieilles idées de Rome sur les mères des empereurs; on leur élevait des temples, mais la couronne des Césars ne touchait point leur front; et quand les poëtes célébraient Anne d'Autriche, c'était comme la mère du nouvel Auguste, heureuse d'avoir donné le jour au prince. Une commune origine l'avait rapprochée de la jeune infante Marie-Thérèse, sa nièce et sa fille d'alliance tout à la fois; elles se rappelaient ensemble dans la langue du Cid, alors si à la mode, le beau soleil d'Espagne, les vastes couloirs de l'Escurial, les jardins du Tage et le couvent de Saint-Ildefonse. La pauvre petite infante avait bien besoin de consolations; le roi la traitait avec égard comme la reine de France, mais il n'avait point d'amour pour elle; jeune et brillant, Louis XIV passait ses instants de plaisir parmi les filles de la cour, et quoique son choix ne fût point fixé encore sur une maîtresse en titre, il effeuillait ces roses, comme dit Bussy-Rabutin. Toutefois la naissance d'un dauphin était venue rattacher Louis XIV à Marie-Thérèse [1]; c'était une belle solennité que la naissance d'un dauphin, enfant de France, bercé sur le seuil de l'Hôtel-de-Ville de Paris. La reine-mère et Marie-Thérèse voyaient une cour nombreuse les entourer encore; les princes du sang, tels que Condé, Conti, qui avaient joué un si grand rôle durant la Fronde, tout-à-fait rapprochés de Louis XIV, ne songeaient plus qu'aux bruyantes distractions, au noble plaisir de servir le roi dans ses armées.

[1] Le dauphin naquit à Fontainebleau, le 1er novembre 1662.

Cependant il ne fut bruit à cette époque que d'une galanterie sérieuse du roi, qui, pour la première fois depuis son mariage, affichait une maîtresse. Parmi les filles qui avaient l'honneur de servir Madame, il en était une d'une taille médiocre, mais délicatement prise, un peu boiteuse, avec des cheveux d'un blond un peu hasardé, la figure marquée de petite-vérole, les yeux bruns et vifs, la bouche grande et vermeille; ses dents étaient blanches, mais larges; elle n'avait ni gorge ni épaules, son bras était petit et plat; au reste bonne fille, on la disait généreuse et sincère; son nom était Louise-Françoise de La Baume Leblanc, demoiselle de La Vallière [1]; elle avait alors dix-huit ans, et la fraîcheur du jeune âge jetait quelque éclat sur toute sa personne. Le roi, qui venait visiter souvent Madame, avait fait jusqu'alors peu d'attention à la petite de La Vallière, mais celle-ci au contraire avait remarqué le roi; elle avait dit à plusieurs de ses amies qu'elle aurait souhaité qu'il ne fût point un grand monarque. Ce bruit s'était partout répandu, et un jour que le roi était chez Madame, le duc de Roquelaure, l'homme spirituel de la cour, dit en plaisantant : « Sire, La Vallière vous aime passionnément, et ma foi ce n'est pas un vilain choix qu'elle a fait. — Quelle est donc cette fille, Roquelaure? lui dit le roi. — La voilà, Sire », et la prenant par la main, le duc de Roquelaure la fit approcher : « Venez donc, petite fille, qui n'en voulez qu'à de grands monarques, voici votre glorieux amant. » Le roi fut flatté de cette conquête personnelle, il reçut mademoiselle de La Vallière avec un ton de politesse affectueuse. Depuis ce temps-là, Louis XIV allait plus souvent chez Madame; quelques-uns interprétaient ses assiduités par une passion qu'il avait conçue pour sa belle-sœur; mais un jour on vit le roi causer pendant plus de deux heures, derrière une porte damassée, avec mademoiselle de La Vallière, et dès ce moment on s'aperçut bien

[1] Bussy-Rabutin, qui n'aimait pas la duchesse de la Vallière, la fait descendre d'une famille bourgeoise de Tours. *Voyez l'Histoire amoureuse des Gaules*, pag. 236.

que le prince l'avait distinguée, et qu'il en ferait sa maîtresse en titre. Madame en fut très dépitée; elle disait « qu'elle ne concevoit pas que le roi pût choisir en lieu si bas, et qu'il se ravalât dans de telles amours »; mais plus l'opposition était vive, plus le monarque redoublait d'attentions, et un jour mademoiselle de La Vallière parut avec un collier de perles et des boucles d'oreilles en diamant qu'elle avait reçus de la main même du roi. Quand la passion fut ainsi déclarée, mademoiselle de La Vallière eut bientôt son parti en cour; elle devint le point de mire de deux intrigues : l'une qui se rattachait à elle, l'autre qui s'opposait à sa faveur. La jeune fille paraissant comprendre le rôle qu'elle allait jouer, cachait de l'ambition sous sa simplicité, un peu de ruse dans sa douceur; et l'on vit bientôt tout ce qu'elle pouvait quand elle déjoua les démarches du marquis de Vardes, qui avait dénoncé à la reine les petites infidélités de son époux. Louis XIV frappa de l'exil grands et petits; il déclara à la reine « qu'il ne vouloit pas être gêné, qu'il ne faisoit qu'un lit avec elle : on ne pouvoit pas exiger davantage. » Mademoiselle de La Vallière demeura donc en pleine possession de toute la faveur du roi, mais elle trouvait des moqueries et des sarcasmes tout autour d'elle, dans les antichambres de Madame, si bien que, pour échapper à ces railleries, mademoiselle de La Vallière, moins par dévotion ascétique que par le sentiment de sa fierté blessée, se retira en toute hâte au monastère de Chaillot. Là elle pouvait essayer sa puissance sur le cœur du roi : si ce prince l'abandonnait, eh bien! alors elle échappait à une position de cour qui n'était pas tenable; si au contraire l'amour du roi était aussi vif que profond, il éclaterait par des démonstrations passionnées. Tels étaient les petits calculs que faisaient les amis de mademoiselle de La Vallière, en conseillant à la jeune fille la retraite au couvent de Chaillot. Les monastères étaient alors un lieu d'asile et de repos; on n'avait pas besoin d'y prendre le voile pour y trouver protection dans les dépits et les douleurs de la vie. Le roi apprit dans une audience qu'il

donnait à l'envoyé du doge de Gênes, la fuite de sa maîtresse; ses traits se décomposèrent; impatient d'attendre ses carrosses, il monte à cheval, et se rend tout seul au couvent de Chaillot; il demande mademoiselle de La Vallière et l'enlève d'autorité. La jeune fille n'embrassa pas la croix pour trouver une protection contre ses faiblesses; son amour était trop vif pour qu'elle résistât; elle suivit donc le roi, qui la conduisit lui-même chez Madame : « Vous prendrez soin de cette personne, lui dit le roi, elle m'est plus chère que ma vie. — Vous me donnez-là un bel emploi, Sire, reprit Madame; je ferai ce que Votre Majesté m'ordonne, je regarderai La Vallière comme une fille qui vous appartient. » Madame insista avec ironie sur ce mot de *fille*, pour faire comprendre quel emploi mademoiselle de La Vallière était destinée à occuper auprès du roi. Depuis ce moment la passion de Louis XIV devint impétueuse : la reine-mère voulut lui faire des remontrances; il lui répondit sèchement et en présence de toute la cour, « qu'on avoit bonne grâce de prêcher la vertu quand on étoit sur le retour. » La pauvre petite infante se contenta de lui dire avec beaucoup de douceur : « En vérité, Sire, vous n'êtes guère maître de vos passions. — Si je ne le suis pas de mes passions, je le serai de ceux qui me feront pièce. » Mademoiselle de La Vallière fut créée duchesse. Bientôt la pâleur, la fatigue de ses traits annoncèrent à la cour qu'elle était grosse. Louis XIV en fut transporté de joie, il veillait sur sa maîtresse comme sur l'objet de sa plus intime affection; quand elle fut en mal d'enfant, le roi la soutint de ses propres mains dans ses douleurs; ses habits étaient en désordre. La duchesse de La Vallière, en se pendant à son cou, lui déchira un collet de point d'Angleterre de dix mille écus. Quand elle tomba en pâmoison et syncope, « elle est morte! » s'écria madame de Choisi. Et le roi, fondant en larmes, s'écriait : « Rendez-la-moi, et prenez tout ce que j'ai. » La duchesse de La Vallière accoucha d'une fille qui fut nommée mademoiselle de Blois.

Les amours de Louis XIV avaient un grand retentissement

à la cour, qui déployait un éclat merveilleux. Les rois de France, depuis Henri IV et sous l'influence des Médicis, avaient pris le goût des bâtiments somptueux, des palais magnifiques. Chaque prince avait voulu marquer son règne par quelques-unes de ces nobles demeures, lesquelles, placées au milieu des bois épais, offraient le plaisir de la solitude et de la chasse. L'enfance de Louis XIV s'était passée à Saint-Germain, lieu fortifié plutôt encore que maison de plaisance. Saint-Germain était le véritable château féodal du moyen-âge, avec ses larges tourelles, ses meurtrières, ses escaliers en colimaçon, sa cour de Diane de Poitiers, sa forêt des vieux temps. Monument de l'esprit d'une autre époque, et sans aucune unité, il ne s'y révélait pas l'ouvrage d'un seul roi, mais de la marche des arts et des siècles. Louis XIV voulut avoir son palais à lui, en harmonie avec l'idée une et majestueuse qu'il s'était faite de la royauté. Il choisit Versailles, jusqu'alors simple rendez-vous de chasse, maison des bois jetée sur un terrain sec et aride. Son projet fut de créer de rien quelque chose, et d'imiter ainsi l'œuvre de Dieu; on dut y creuser des canaux, y façonner des cascades, des allées couvertes, des labyrinthes mystérieux. Il y eut des escaliers de marbre; des aqueducs élevèrent les eaux au-dessus des montagnes, les portèrent à travers les vallées dans de vastes réservoirs; des arbres d'une colossale grandeur furent transportés dans des masses de terre pour en conserver les racines; des statues de marbre et de bronze, des conques de porphyre, des berceaux d'orangers et de citronniers croisaient leur feuillage, et mollement se balançaient sur ce peuple de courtisans qui parcourait les sombres allées. Versailles fut une merveille, mais une merveille toute décolorée, car le manque de nature s'y révèle partout; cette monotonie dessinée, ces eaux vertes et saumâtres, ces gazons entretenus à tant de frais, ces statues couvertes de mousse, ces magnifiques escaliers incrustés, tout cela a je ne sais quoi de compassé qui indique une vie factice créée par l'homme. Qui n'éprouve un sentiment de tristesse en des-

cendant ce vaste péristyle de Versailles? Le cœur se flétrit à l'aspect de cette solitude; l'imagination seule la peuple. Il y a au fond de ce tableau une lutte si constante entre la nature et l'art, qu'on dirait un corps qu'on veut vainement rappeler à la vie. Versailles est comme une belle figure de cire, bien pleine de vermillon, avec les yeux brillants de verre, la bouche toujours au sourire; ses grands arbres, ses parcs, ressemblent à ces chevelures ondoyantes et d'emprunt qui se déploient en boucles noires sur la peau desséchée d'un front vieilli et chauve.

Il y eut cette année une création des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, la seule des chevaleries prisées en cour, car elle constituait la haute noblesse. Les chevaliers de l'Ordre reconnaissaient pour grand-maître et souverain le roi; désignés comme novices dans les six mois qui précédaient leur réception, ils entraient en chapelle le jour de la Pentecôte; ils se rendaient tous en procession dans leur magnifique costume en toiles d'argent, en bas de soie gris de perle, en souliers blancs et la mule de velours noir; la toque également de velours noir, relevée d'une agrafe de diamant avec une aigrette; leur riche cape de soie était brodée de perles et de pierreries; et au-dessus se voyait en argent le Saint-Esprit qui rappelait les jours de fatale mémoire du règne de Henri III. Pour être chevalier de l'Ordre, il fallait faire preuve de noblesse en plusieurs quartiers, et le maréchal Fabert eut la modestie de refuser d'y entrer, car sorti des rangs de l'armée, il n'avait d'autre illustration que son épée; le roi voulait le dispenser des preuves, mais Fabert persista, et ne voulut point violer les statuts de l'Ordre [1]. Il y eut aussi une promotion de ducs et pairs, dignité alors ambitionnée, parce qu'elle donnait droit à tous les honneurs de la cour; les ducs étaient en France ce que les grands étaient en Espagne; les dignitaires s'asseyaient en présence du roi, comme la grandesse restait son chef cou-

[1] La lettre de Fabert se trouve textuellement copiée dans le recueil de gravures manuscrites. Biblioth. du roi, ad ann. 1662.

vert devant la royauté, en souvenir des vassaux puissants. La promotion s'éleva au nombre de quatorze; c'était considérable sans doute, mais il s'agissait aussi de briser la majorité du parlement : les ducs y avaient siége au même degré que les présidents à mortier; ils délibéraient avec les magistrats, ils prenaient part à toutes les séances, et dans les lits de justice leur voix était comptée. La noblesse envahissait les bancs de la magistrature.

Dans une cour toute jeune, rien de plus simple que cet amour de fêtes et de dissipation, cette ardeur de ballets et de danses. Le sieur de Benserade nous a laissé tout au long la description d'un grand ballet, *les Amours déguisés*, qui fut dansé cette année. Vous dirai-je que l'ouverture du théâtre fut une agréable dispute entre Pallas et Vénus; la première accompagnée des Vertus et des Grâces, l'autre des Amours et des Plaisirs? Mercure, pour les accorder, prend le roi comme arbitre. Que dire ensuite de cette jolie troupe d'Amours qui veulent mettre Proserpine en la puissance de Pluton? Proserpine c'était la reine. Et ensuite s'offrait le palais d'Armide, et Renaud énamouré à ses pieds, et Renaud c'était encore le roi. Parlerai-je des sauvages de la Colchide, des Amours déguisés en dieux marins et en tritons, de ces belles nymphes si gracieuses qu'autour d'elles on ne voyait que de l'onde, autour d'elles tout était en feu[1]? Enfin l'embrasement de Troie, des guerriers un flambeau à la main; puis quatre soldats et quatre goujats qui se disputaient le butin après l'incendie du château de Priam. Le divin talent de Molière nous a conservé aussi la description de la fête « des plaisirs de l'île enchantée », qui se donna à Versailles. C'est là que fut représentée pour la première fois *la Princesse d'Elide*, comédie mêlée de danses et de musique. Toute la fête roula sur le palais d'Alcine, si gracieuse création du Boiardo; Alcine, dont le petit pied sou-

1 Il faudrait qu'autour d'elles on ne vît que de l'onde,
Autour d'elles tout est en feu.

BENSERADE, Œuvres, tom. I.

tenait un voluptueux édifice d'ivoire et de carmin, tel qu'il nous est décrit dans l'*Orlando innamorato*. Le roi représentait le brillant Roger; le harnais de son beau coursier était couleur de feu, le hennissement du palefroi faisait retentir le palais de la fée. Le duc de Guise représentait Otger le Danois; le comte d'Armagnac Aquilan le Noir; le duc d'Orléans faisait Roland. Des chars couverts d'or, des monstres célestes, le serpent Python, le Temps avec sa faux et sa vieillesse décrépite, les douze heures avec les signes du zodiaque; des pages, des chevaliers avec des vestes couleur de feu, enrichies d'argent. Et au milieu de ces pompes, mademoiselle de Brie, de la troupe de Molière, vint adresser des vers à la reine, tandis que les douze signes du zodiaque et les quatre saisons dansaient un ballet : le Printemps, vêtu en vert et de broderies d'argent, montait un cheval d'Espagne; l'Été paraissait sur un éléphant, l'Automne sur un chameau et l'Hiver sur un ours. Ensuite se déploya une magnifique table, qu'entourait le quadrille de l'Abondance, de la Joie, de la Propreté et de la Bonne Chère. Des masques, brillamment vêtus, soutenaient deux cents flambeaux de cire blanche qui portaient chacun vingt-quatre bougies. L'Aurore chantait un beau récit; c'était le réveil pour la chasse. « Il faut avoir vu M. de Molière, dit un contemporain, qui dormoit sous l'habit de Lisiscas, et les figures inimitables qu'il fit en s'éveillant au bruit des veneurs, pour juger de ce jeu de théâtre, dans lequel aucun de ceux qui l'ont copié depuis ne l'a jamais bien imité. Enfin Lisiscas s'étant mis aussi à crier de toute sa force, plusieurs cors et trompes de chasse se firent entendre, et concertés avec les violons, commencèrent l'air d'une entrée sur laquelle six valets de chiens dansèrent avec beaucoup de justesse et de disposition, représentant à certaines cadences le son de leurs cors et de leurs trompes [1]. »

Ces fêtes n'étaient pas seulement de royales distractions et les plaisirs d'une jeunesse folâtre; elles avaient pour but de

[1] Benserade, ses Œuvres, tom. I.

donner une occupation à l'esprit de la noblesse, de l'amollir et de le distraire dans des galanteries efféminées. On voulait la réunir à la cour de Versailles, et par conséquent détruire l'esprit provincial, les plaisirs de châteaux, la vie militaire et murée de la gentilhommerie dans les vieux manoirs. Ensuite ces fêtes multipliaient les dépenses, ruinaient la noblesse, et la faisaient ainsi plus immédiatement dépendre de la grandeur royale. Les nobles devenaient besogneux; ils avaient besoin, pour vivre selon leur rang, que la royauté leur tendît sa main, et cela les plaçait dans une perpétuelle soumission; ils ne tenaient leur vie que de la couronne. Ce luxe enfin jetait de l'argent parmi les métiers, faisait travailler les manufactures, agrandissait la fortune de la bourgeoisie; ce n'étaient que brocards d'or, que tentures magnifiques, que soieries, rubans, joaillerie et bijoux. Combien cette nécessité d'étaler un luxe d'État et de maison ne dut-elle pas accroître l'activité des classes bourgeoise et marchande au milieu de la paix générale en Europe?

Le traité des Pyrénées avait mis fin aux grandes guerres entre la France et l'Espagne, comme les traités de Munster et de Westphalie avaient posé un terme aux longues rivalités de l'Empire et du nord de l'Europe. La paix régnait donc après les sanglantes secousses imprimées au monde par la Réforme; on avait pu sans danger diminuer les armées, rendre à la culture des terres les paysans levés par des engagements ou par suite des devoirs du vasselage. Bon nombre de troupes étaient licenciées; des documents incontestables portent à plus d'un tiers la réduction qu'avaient éprouvée les régiments et les escadrons dans les différentes armes en France [1]; le repos était partout, et la noblesse pouvait se livrer joyeusement à toutes ces fêtes que le roi multipliait dans ses magnifiques résidences. Un des soins de la couronne, depuis Henri IV surtout, avait été de choisir de dignes et habiles

[1] « État militaire de la France, de 1661 à 1665, dans les papiers de Louvois. »

ambassadeurs à l'étranger. A mesure que le droit des gens prenait une force nouvelle, les prérogatives des ambassadeurs reposaient sur des bases plus respectées. Richelieu, Mazarin avaient envoyé auprès des cours étrangères des hommes d'une maturité d'esprit et d'une finesse de moyens remarquables. Il y avait alors des familles qui de père en fils se destinaient à la diplomatie; les ambassades étaient leur étude et leur ambition; ces familles étaient ou parlementaires ou nobles. On aimait les gentilshommes parce qu'ils apportaient de la fierté, une certaine hauteur de formes, une magnificence de costumes et d'attributs, propres à éblouir une nation alliée ou rivale. On aimait les parlementaires, parce qu'en eux se déguisait une certaine subtilité de clerc, une étude profonde des mœurs, des usages, et l'intelligence des faits qui donnait à leurs dépêches un haut caractère d'aperçus et d'examen. Selon le cardinal Mazarin, « le meilleur ambassadeur étoit celui qui réunissoit le caractère haut et magnifique des gentilshommes, l'étude et la finesse des fils du parlement. » Ces qualités ainsi mariées se rencontraient dans les hommes tels que les comtes d'Estrades, Lionne, d'Avaux, le duc de Créqui, le comte de Gramont, qui occupèrent les premières ambassades sous Mazarin et Louis XIV.

On mettait à cette époque un grand prix aux questions de préséance dans un temps tout de formules d'étiquette, et il ne faut pas croire que ces âges soient puérils : chaque chose a son principe, chaque habitude sa cause; les formules cachent souvent des questions sérieuses et sociales, les préséances ne sont que la hiérarchie : qu'est-ce que la hiérarchie, si ce n'est la société? Dans les difficultés de diplomatie, la question de savoir si un ambassadeur aura le pas sur un autre décide souvent de la supériorité d'un cabinet. Or cette question de primauté devait s'élever puissante surtout entre la France et l'Espagne. Depuis le XVIe siècle, la lutte s'était engagée [1]:

[1] La dispute de préséance commença à Venise en 1558; elle se reproduisit à Rome en 1564, en Pologne en 1573.

Charles-Quint et Philippe II avaient voulu soumettre à leur monarchie la couronne des Valois et des Bourbons, ils l'avaient touchée de leur grande politique. Depuis, l'Espagne avait éprouvé bien des revers de fortune; non seulement la France pouvait prétendre à l'égalité avec elle, mais après les ministères de Richelieu et de Mazarin, la supériorité était complétement conquise; dès lors on devait s'empresser de la constater. Un fait est traditionnellement acquis comme un droit lorsqu'il est consacré par l'usage et le temps; ce fut à Londres, dans une cérémonie publique, que le comte d'Estrades voulut assurer violemment sa prééminence sur l'ambassade espagnole, dirigée alors par le baron de Vatteville. Le comte d'Estrades avait annoncé que si l'ambassadeur espagnol osait prendre le pas sur lui, il ordonnerait à ses pages et estafiers d'ambassade de couper les traits des mules, de telle sorte que le carrosse étant arrêté, lui, noble ambassadeur de la couronne de France, prendrait la tête du cortége. Que fit le baron de Vatteville? Sous les cordes en cuir et les traits de ses mules pimpantes, il fit mettre des chaînes en fer, de sorte que lorsque les estafiers de France arrivèrent pour les couper, ils trouvèrent une résistance qui les irrita au dernier point : on en vint aux mains dans les rues de Londres; gentilshommes et valets coururent les uns sur les autres, et tandis que la paix était signée aux Pyrénées entre les deux couronnes, le sang coulait à Londres et la guerre était prête à renaître : car sur la dépêche du comte d'Estrades, Louis XIV indigné donna ordre au comte de Fuensaldagne de quitter la cour sur-le-champ; il déclara que si l'on ne faisait pas satisfaction à son ambassadeur, il recommencerait la guerre immédiate et forte; il intimait en *ultimatum* à l'Espagne qu'elle eût à reconnaître comme un droit irrévocablement acquis, « que les ambassadeurs de France avaient le pas sur ses envoyés au même degré. » Philippe IV, vieux et affaibli, désavoua donc les rodomontades du baron de Vatteville, et le marquis de la Fuente eut mission de venir déclarer en plein Louvre que désormais

les ambassadeurs d'Espagne céderaient le pas à ceux de France dans toutes les cérémonies. Louis XIV mit de la solennité à cet aveu, sorte de foi et hommage qu'il recevait. Le procès-verbal en fut dressé en présence du conseil et du corps diplomatique [1], et lorsque le marquis de la Fuente, un des envoyés, eut dit en espagnol : « Le roi notre seigneur reconnoît que la préséance est due aux ambassadeurs de France », Louis XIV répondit avec dignité : « Je suis aise d'avoir entendu la déclaration que vous avez faite de la part du roi votre maître, d'autant qu'elle m'obligera à continuer de bien vivre avec lui. » Puis se tournant vers le nonce qui était là comme doyen des ambassadeurs, le roi ajouta : « Vous avez ouï la déclaration que M. l'ambassadeur d'Espagne m'a faite ; je vous prie de l'écrire aux rois vos maîtres, afin qu'ils sachent que Sa Majesté Catholique a donné ordre à ses ambassadeurs de céder le rang aux miens en toute occasion [2]. » Louis XIV mettait une grande importance à ainsi constater sa supériorité dans les relations à l'extérieur ; il voulait relever sa dignité à l'étranger comme il l'avait restaurée en France après la Fronde; il se montrait le maître partout ; et pour cela, le moment était bien choisi : jeune comme il était, Louis XIV pouvait effrayer la vieille Europe. Il est des époques usées où une

[1] Procès-verbal a été gardé de cet hommage de l'Espagne ; voici quelques fragments du texte qui est en original à la Bibliothèque du roi, manuscrit de Béthune : « Cejourd'hui 24e mars 1662, Sa Majesté ayant eu agréable de donner audience dans son grand cabinet au marquis de la Fuente, nouvellement arrivé en sa cour, et M. le comte d'Armagnac l'ayant amené à Sa Majesté, ledit marquis de la Fuente, après lui avoir présenté la lettre de créance du roi catholique qui le déclaroit son ambassadeur, et fait ses complimens en la manière accoutumée, rendit à Sa Majesté une seconde lettre du roi catholique, aussi en créance sur lui, au sujet de l'attentat commis par le baron de Vatteville, etc. »

[2] Procès-verbal en original. Bibliothèque royale. — On frappa une médaille sur le droit de préséance reconnu par l'Espagne. La légende : *Jus præcedendi assertum*, droit de préséance confirmé. L'exergue : *Hispanorum excusatio coram XXX Legatis principum*. 1662.

volonté vigoureuse et tenace dirige facilement la société ; elle obtient tout ce qu'elle ordonne, parce qu'il n'y a plus aucune énergie dans ce qui lui est opposé; c'est le temps où un esprit mâle et digne peut étreindre un pays et le dominer de sa hauteur ; il n'y a plus devant lui de force sociale qui l'arrête.

Le duc de Créqui tenait l'ambassade de Rome avec un faste digne de sa maison et de la couronne de France. Le pavillon fleurdelisé n'était point alors aimé dans la capitale du monde chrétien : Mazarin s'était élevé contre l'élection du nouveau pape, Alexandre VII; les princes Chiggi, de la maison pontificale, voyaient avec des haines italiennes tous les familiers de l'hôtel de France. Un jour que quelques pages du duc de Créqui s'en revenaient de la *piazza d'Espana* vers la *piazza del Popolo*, ils se prirent de querelle avec la garde corse du pape; ils en vinrent aux mains, et bientôt ces soldats irrités assiégèrent le palais de l'ambassade de France ; ils insultèrent même madame de Créqui à sa sortie de Saint-Pierre jusqu'à l'obélisque de Trajan, en la poursuivant à coups de cailloux pris au Tibre ; et le lendemain, comme s'il s'agissait d'une révolte du peuple, les Corses se rendirent sous l'arc de Titus[1], au *Campo Vaccino*, non loin du Colisée, pour de là assiéger les Français dans l'hôtel de M. de Créqui. Le désordre fut grand; mais l'ambassadeur, conservant toute sa dignité, expédia à l'heure même un courrier à Louis XIV. Le roi ordonna au nonce de quitter Paris le même jour; un arrêt du conseil confisqua le Comtat d'Avignon ; des régiments français passèrent le Rhône sur deux points, et s'emparèrent des terres papales; l'ordre fut donné à l'escadre de Toulon pour qu'elle eût à se porter à Cività-Vecchia et à y débarquer les troupes du

[1] Lettre du roi au pape sur l'affaire de M. de Créqui, et autres pièces dans le manuscrit coté n° 311, Suppl. franç., et le n° 1035, fonds de Saint-Germain, ann. 1662. — Relation de la conduite présente de la cour de France, adressée à un cardinal de Rome en 1664, mss. cot. n° 196, fonds de Saint-Germain.

roi. De telles mesures excitèrent un haut sentiment de crainte dans Rome; le pape offrit toute sorte de satisfactions; la garde corse fut licenciée, le cardinal secrétaire d'Etat destitué. Enfin un traité solennel fut conclu pour fixer désormais les rapports du souverain pontife et du roi de France; on obligea le pape à quelques concessions territoriales favorables au duc de Mantoue et à la Toscane. Ce traité avec la cour de Rome, la reconnaissance de la suprématie diplomatique de la France sur l'Espagne relevèrent tout à fait la dignité des ambassadeurs du roi à l'étranger. Il y eut un sentiment d'obéissance craintive pour tout ce qui émanait de Louis XIV; on prit garde de ne jamais blesser cette majesté royale; on sut tous les résultats d'une offense jetée à sa face, qu'elle élevait si haut [1].

En même temps un plus utile traité donnait Dunkerque à la France; Dunkerque, ville espagnole d'abord, avait été cédée à l'Angleterre à l'époque de Cromwell; par ce moyen Mazarin avait obtenu l'alliance intime du Protecteur durant la guerre d'Espagne. La possession de Dunkerque offrait un intérêt immense pour la France; c'était tout à la fois la clef de la Flandre et de la Picardie, un point fortifié et de débarquement facile pour les Anglais. La possession de Dunkerque devenait comme le complément d'un système de fortifications; la frontière de France était désormais préservée. Cette cession de Dunkerque se fit au prix d'un subside de 5 millions payé par Louis XIV à Charles II [2], en conséquence de la restauration des Stuarts.

[1] Sur la pyramide érigée à Rome par suite de l'insulte faite à M. de Créqui, on lisait : *In execrationem damnati facinoris contra ducem Crequium oratorem regis christianissimi a militibus corsis, 13 kal. septembriis anno* 1662, *Petrali corsica natio inhabilis et incapax ad sedi apostolicæ inserviendum ex decreto jussu serenissimi Alexandri VII, pont. max. edito in executionem concordiæ Pisis initiæ ad perpetuam rei memoriam declarata est.* 1664.

[2] Le traité est du 27 octobre 1662 : « Ladite vente faite pour et moyennant le prix et somme de cinq millions de livres, à compter en la manière et monnoie de France, ayant cours présentement; savoir l'écu d'argent à 60 sous. »

Les relations intimes entre Louis XIV et Charles II datâient de l'exil de ce prince en France ; pour se maintenir sur son trône à peine relevé, Charles II avait besoin de la protection de Louis XIV. Un plan paraît dès cette époque arrêté entre les deux souverains : la restauration de France avait été absolue, le roi se trouvait le maître avec la libre disposition de son royaume ; il n'en était pas ainsi de Charles II ; celui-ci était aux prises avec son parlement, en présence de ses communes parcimonieuses et mécontentes. Tout avait bien marché pendant les cinq premières années, mais la monarchie anglaise était travaillée par les sectes diverses, par les vieilles opinions qui restaient comme un débris des temps de Cromwell et de la république. Si donc Louis XIV prêtait des subsides et des hommes, n'y avait-il pas moyen de rétablir l'autorité en Angleterre aussi forte, aussi puissante qu'elle l'était en France ?

Ensuite d'autres projets étaient concertés entre Charles II et le roi. Henri IV et Richelieu avaient favorisé l'établissement et la consolidation de la république hollandaise ; il s'agissait pour eux d'affaiblir les forces de l'Espagne. Depuis, les Etats-Généraux avaient excité de vives craintes dans l'esprit de Louis XIV ; de la Hollande partaient la plupart des écrits anti-monarchiques ; le double symbole républicain et calviniste s'était posé là en face du principe absolu, couronné en France. Pour l'Angleterre et la famille des Stuarts, il y avait encore d'autres dangers : d'abord la rivalité maritime ; la Hollande s'élevait à un haut degré de force et de prospérité qui devait blesser la supériorité des mers proclamée par la Grande-Bretagne ; enfin la maison d'Orange avait des rapports avec les sectes dissidentes et les mécontents de l'Angleterre. Plus tard, le prince Guillaume épousait une des filles du duc d'Yorck, tandis qu'Anne s'unissait à l'héritier du Danemarck ; toutes deux se posaient comme l'expression du principe calviniste et luthérien. Charles II dut chercher dans Louis XIV une alliance monarchique, une force suffisante pour se soutenir en Angleterre contre les partis. Les choses

allèrent si loin qu'un traité de partage des Pays-Bas hollandais fut signé à Londres par le comte d'Estrades, et ratifié par Louis XIV. La cession de Dunkerque s'explique par ces motifs : sorte de prix donné à la France pour l'appui qu'elle prêtait à la maison des Stuarts en subsides et en hommes. Dunkerque devenait en outre un point militaire d'occupation dans la campagne que préparaient en commun contre la Hollande Charles II et Louis XIV[1].

La Lorraine était également réunie une première fois à la couronne par un acte enregistré au parlement de Paris (à la suite des revers de Louis XIV, la Lorraine fit retour à l'antique maison de ses ducs). Une des habitudes les plus profitables à la couronne de France, avait été le principe des réunions ; c'était par la confiscation, les alliances et les traités que le territoire d'abord si restreint du domaine de France, qui n'allait pas au-delà de la Loire, s'était étendu jusqu'à l'extrémité de la Provence, et touchait aux Pyrénées. L'agglomération des petits Etats dans les grands est une des conditions des époques de guerres et de vastes luttes des cabinets.

Louis XIV renouvelait aussi son alliance avec les cantons suisses ; les bons compères amis et confédérés avaient été dans tous les temps les auxiliaires fidèles des rois de France, qui avaient eu jusqu'à vingt mille lances, hallebardiers ou mousquetaires des cantons à leur solde. Les Suisses, braves montagnards, formaient une pitoyable cavalerie, caracolant en pauvres escadrons ; mais pour l'infanterie, solides dans toutes leurs manœuvres, rudes à la fatigue, obéissants et doux, à moins que le vin clairet ne leur montât à la tête, ils ma-

[1] Texte du traité du 27 octobre 1662, et les dépêches originales du comte d'Estrades. — Une médaille de l'année 1662 représente la ville de Dunkerque aux pieds de Louis XIV : *Dunquerca recuperata.* — *Providencia principis.* — Une renommée avec cette devise :

Monde, viens voir ce que je voi,
Et ce que le soleil admire ;
Rome dans un palais, dans Paris un empire,
Et tous les Césars dans un roi.

niaient la hallebarde et le mousquet avec adresse, leurs balles manquaient rarement leur coup, et la pointe de leurs piques allait au cœur de leur ennemi. L'alliance avec les cantons, contractée sous Henri IV, déclarée obligatoire pour ce prince et Louis XIII son fils, cessait de plein droit à la mort de Mazarin, et les deux parties avaient un égal intérêt à la renouveler. Les envoyés des cantons vinrent donc à Paris; ils furent accueillis avec empressement par le roi, qui connaissait l'ancienne fidélité des cantons; l'alliance fut renouvelée. Lorsque les conditions eurent été signées, on voulut donner de la solennité à la ratification; l'église de Notre-Dame fut choisie comme plus propre à inspirer par sa grandeur les sentiments de respect à ces montagnards agrestes qui avaient quitté leurs lacs et leurs montagnes : « Sa Majesté, dit une relation contemporaine, précédée des cent-suisses de la garde, arrivant à la porte de l'église, y fut reçue par les principaux du chapitre et conduite au chœur, ayant avec elle quatre hérauts d'armes et à ses côtés les huissiers de la chambre portant les masses. Elle se plaça au milieu du chœur sur un tapis couvert de velours rouge, semé de fleurs de lis d'or, sous un riche dais, accompagnée de Monsieur, du prince de Condé et du duc d'Enghien. Les évêques et autres prélats étoient en leurs rangs accoutumés, ainsi que les secrétaires d'État, le corps de ville, les ambassadeurs et autres ministres des princes étrangers. Les ducs et pairs et les maréchaux de France avoient la droite, et les quatre premiers gentilshommes de la chambre venoient après. Les ambassadeurs des cantons ayant pris leurs places, et le roi les ayant salués, la messe fut célébrée par l'évêque de Chartres, et ensuite les secrétaires d'État montèrent sur l'estrade où étoit le roi. En même temps le sieur de Lionne, qui avoit le département des affaires étrangères, porta le traité sur un carreau semé de fleurs de lis d'or, et le secrétaire de l'ambassade des Suisses le même traité sur un autre carreau, et après que le sieur de la Barde, ambassadeur du roi auprès des can-

tons, eut parlé sur ce sujet, le cardinal Antoine, grand aumônier de France, s'approcha du prie-dieu du roi, et y tint le livre des Évangiles, sur lequel Sa Majesté mit la main en même temps que l'un des ambassadeurs y posa la sienne[1]. » Jusqu'ici la diplomatie personnelle de Louis XIV n'a qu'un but, celui de poser son unité et sa suprématie, de constituer en quelque sorte une grande puissance d'opinion autour de ses ambassadeurs; il veut que l'Europe sache qu'on ne les insulte pas impunément, qu'il est véritablement roi, et prêt à venger, comme les chevaliers aux temps héroïques du moyen âge, toutes les insultes faites aux armoiries de sa maison. Qu'importe que ces insultes viennent de son beau-père d'Espagne ou du pape, chef de la religion catholique? Son projet est de constater l'indépendance de sa couronne, et le haut sentiment qu'il a de sa propre dignité : donc sous sa main il ploie les faits et les intelligences.

Deux idées se disputent éternellement le monde moral : d'un côté, le pouvoir avec l'obéissance et la hiérarchie; de l'autre, la liberté avec le sentiment exagéré du droit, l'indépendance tumultueuse et irritable. Ainsi rien d'étonnant qu'après le triomphe de l'autorité royale sur la Fronde, l'indépendance de la pensée cherche encore à se faire jour; elle prend d'autres formes, mais la liberté a ses vieux écrivains, comme l'autorité royale a de plus jeunes adeptes; toute idée forte n'a point péri avec l'époque frondeuse, retentissement de la Ligue. Quand on étudie la littérature du XVIIe siècle, on aperçoit cette double tendance de l'esprit; deux écoles se manifestent dans le mouvement intellectuel : qui ne distingue dans les œuvres de Corneille un amour mâle et ferme des républiques antiques? Il n'y a qu'un admirateur fervent de la liberté romaine qui puisse employer cette magnificence d'expressions, ces images austères des beaux temps du sénat et des tribuns. Corneille n'est point monarchique; sa plume a trop étudié dans Tacite la haine du pouvoir absolu et de la tyran-

[1] Bibliothèque royale, Mss. Béthune, n° 8334.

nie, pour que ce cœur n'en ait pas conservé une vive et profonde empreinte; sa muse porte le laticlave et vit au Forum; si Corneille, vieillard affaibli, jette l'encens au grand roi; c'est une flatterie grave qui admire, mais ne fléchit pas le genou. Lorsque la république périt sous une grande main qui prend le pouvoir absolu, alors les esprits de la vieille école de liberté, forcés d'encenser cette haute figure, le font avec une dignité triste et résignée; ils honorent l'homme supérieur qui les domine, pour déplorer plus à l'aise le naufrage de la liberté.

A côté de Corneille il faut placer le naïf La Fontaine, vieux républicain de principes, et qui caresse dans ses apologues ses sympathies pour la liberté. Toutes les fois que l'ingénieux fabuliste peut s'élever contre la tyrannie, ne le fait-il pas avec un indicible plaisir? Le loup, le lion, ces images de la force brute et absolue, ne sont-ils pas le symbole de la tyrannie? Les grenouilles se fatiguent de la république, et demandent un roi qui les croque. « La raison du plus fort est toujours la meilleure; tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute »; ces maximes sont jetées là contre cette cour brillante de Louis XIV, où la pensée du maître se manifestait sans contrôle. La Fontaine se montre penseur politique dans la fable de l'Estomac et des Membres; c'est la constitution de l'État qu'il révèle, il explique l'harmonie du pouvoir et de la liberté, l'image de la monarchie pondérée, de la république sous un roi. La Fontaine déguise tout cela par sa simplicité, enveloppe transparente sous laquelle il essaie ses principes. Après les grandes crises de liberté, il survit encore quelques-uns de ces hommes des vieux temps qui, à travers la naïveté spirituelle de leurs critiques, laissent percer leurs regrets pour ce qui est tombé; frondeurs à l'aspect inoffensif, ils sèment çà et là leurs doctrines, gravent leurs opinions sur leurs œuvres, et font avancer les idées plus que les boudeurs inquiets et moroses qui déclament contre l'ordre social. La Rochefoucauld appartient à la même école: la société tout entière excite la profonde investigation de l'auteur des *Maxi-*

mes; il s'en prend au genre humain de la triste perte de la liberté des gentilshommes. La Rochefoucauld a des idées moins larges de gouvernement que La Fontaine, il n'a point autant de principes applicables; c'est le caractère humain, c'est la famille qu'il étudie et qu'il pénètre profondément; ses formes sont plus graves, mais ses conclusions moins politiques; il tend au même but que Corneille et La Fontaine, c'est-à-dire à relever les idées de liberté; il cherche à poser des limites morales à ce pouvoir absolu de Louis XIV, qu'il salue sans doute, mais qu'il voudrait arrêter dans sa marche ascendante. La Rochefoucauld est de l'école philosophique de la Fronde.

Cette magnifique autorité de Louis XIV a aussi ses défenseurs zélés. Boileau est, ce semble, l'écrivain qui a élevé le plus haut l'adoration pour le pouvoir, le culte pour la royauté. C'est une adulation ampoulée dans de beaux vers, une idolâtrie pour la couronne; on dirait que le poëte tient sa vie, son talent, son génie de la volonté du grand roi : « Il cessera d'écrire si Louis ne cesse de vaincre » ; ce qu'il flatte surtout dans le roi, « c'est qu'à l'exemple des dieux, il fait tout par lui-même. » Boileau, comme toute l'école bourgeoise, s'abaisse sans dignité; il n'aime pas la noblesse, les aïeux ! il n'en a pas lui-même; mais l'autorité unique de Louis XIV peut s'exercer sans frein; il le dit, il le proclame. Le caractère des classes mitoyennes est de ne pas savoir garder de mesure entre le mécontentement séditieux et la bassesse dans l'obéissance. Molière est l'écrivain royaliste par excellence; ses fêtes, ses moindres pièces, sont consacrées à la gloire de Louis XIV; toute la mythologie est mise à contribution pour exprimer l'autorité d'un seul et légitimer sa puissance, et même ses caprices : les nymphes, les dryades, les sylvains des forêts sortent de leurs grottes humides pour célébrer la puissance du roi; en lui se concentrent tous les enthousiasmes et toutes les forces de la société. Louis XIV ne cesse pas d'être en scène dans les pompes de Molière, et ce n'est pas sans motifs que le prince comble le poëte de mille grâces et de bontés iné-

puisables. Racine comprend l'autorité royale sous des formes plus douces; poëte religieux, il vient jeter une teinte biblique et colorée sur les amours et les faiblesses du roi; il ne veut pas qu'il y ait rien de petit dans la majesté du trône; c'est Hector s'arrachant des bras d'Andromaque pour voler aux combats, ou encore Bajazet, Alexandre ou Titus. Plus tard c'est le puissant Assuérus touché des pleurs d'Esther. Racine n'a, comme Molière, qu'une seule pensée, celle de diviniser Louis XIV. Et il ne faut pas croire que cette avidité d'adulation, que ce sang-froid avec lequel Louis XIV recevait l'encens qu'on lui jetait à la face, ne fût motivé que par une vaine fierté de soi-même et le fol orgueil de sa royauté. Louis XIV avait de plus fortes idées. La Fronde avait favorisé dans toute la société de tristes opinions sur les grandes œuvres de la couronne; le roi avait ses souvenirs d'enfant, tout remplis de l'abaissement de son sceptre : obligé de s'enfuir presque en chemise, il avait passé des nuits sans sommeil sur un lit dur et étroit. Toute cette dégradation avait laissé de fatales empreintes; plus la royauté avait été abaissée alors, plus Louis XIV s'était efforcé de la relever; il se revêtit de brocard d'or, il parut brillant comme le soleil pour effacer le souvenir de son enfance de misère; il compassa sa royauté, il voulut que tout fût grave et solennel autour d'elle, et Boileau, Racine, Molière servirent ce dessein : leurs grandes œuvres placèrent le roi au-dessus des mortels; ils remplacèrent la loyauté féodale par la religion envers la couronne : le roi fut une idole offerte au respect des peuples; il reçut un nouveau sacre de la poésie pour sanctionner celui que la religion lui avait donné à Reims.

Dans ce conflit de deux opinions il y avait aussi une école littéraire de gentilshommes aux principes chevaleresques, qui cherchait à maintenir les formes de la vieille société; l'esprit de la noblesse provinciale s'en allait, et l'on trouve la dernière expression de cet esprit pénétrant, vif et moqueur, dans le comte Bussy-Rabutin. Il y a dans l'auteur de l'*Histoire*

amoureuse des Gaules[1], et des *Mémoires sur Louis XIV*, un caquetage fin et mordant; la louange pour le roi est piquante, saccadée, comme tout ce que disait la noblesse. Ce n'est plus l'école bourgeoise; tout le livre sent le gentilhomme. Mademoiselle de Scudéry conserve le type purement chevaleresque des vieux sentiments; ses romans, tant attaqués par Boileau, sa douce Clélie, sont les derniers débris d'une littérature et d'une société qui s'en va, de ces temps du moyen âge, si poétique[2]. Cervantes et Boileau firent une guerre impitoyable, l'un aux formes sociales et toutes colorées du moyen âge, l'autre à la littérature merveilleuse de cette époque, et en cela ils firent une mauvaise action. Boileau nous priva de tous les mythes des temps chevaleresques, qui forment notre propre histoire; il lui substitua sa froide poésie, ses traductions grecques et romaines, sa plaisanterie compassée du Lutrin, farce de clercs et d'écoliers. Mademoiselle de Scudéry fut le représentant de la littérature des gentilshommes; elle apporta une belle âme dans de beaux ouvrages. Madame de Sévigné se posa sous Louis XIV comme l'esprit de la vie du Marais, des provinces et des châteaux; c'est la frondeuse convertie, mais qui conserve, comme La Fontaine et La Rochefoucauld, l'esprit mordant de la société Scarron et de l'hôtel Lesdiguières; elle n'aime point Louis XIV, quoique souvent elle l'admire; elle se maintient dans cette critique intime qui s'attaque à la nouvelle cour et ne garde d'encens que pour les noms de la vieille Fronde, Condé, la grande Mademoiselle. Lorsqu'une opinion n'existe plus comme force, elle se réserve néanmoins une certaine prédilection pour ses vieux amis; elle abdique tout, excepté ses affections pour ceux qui aux temps de lutte partagèrent ses doctrines.

Louis XIV avait la conviction profonde que les gens de lettres étaient une puissance, et de là ses soins attentifs pour

[1] Paris, 1665.

[2] Son plus grand ouvrage est le roman d'*Artamène* ou le *Grand Cyrus*, qui a 10 gros volumes in-8.

régner sur ce qu'on appelait alors la république du Parnasse. L'autorité politique a deux moyens de dominer les forces de la société : elle doit ou les diriger avec habileté, ou les comprimer avec violence. En politique, il n'y a d'habile que la direction, et c'est là le rôle que choisit Louis XIV. Richelieu avait fondé l'Académie française dans un but administratif, pour centraliser la langue et se donner des auxiliaires dans la lutte de pamphlets qu'il dirigeait contre ses ennemis ; en fondant l'Académie des médailles et inscriptions, Louis XIV voulut perpétuer les merveilles de son règne, et avoir sous sa main une histoire toute prête, des flatteries en inscriptions et en bronze. Telle fut la destination spéciale de l'Académie des inscriptions et médailles [1], fondée deux ans après que le roi eut pris personnellement la direction des affaires; ses premiers membres furent choisis au sein de l'Académie française, ou parmi quelques hommes qui, dans la pensée de Louis XIV, devaient être appelés à écrire son histoire. Puis vinrent la fondation de l'Académie des sciences pour les recherches qui tenaient à l'astronomie, aux mathématiques, aux connaissances exactes [2]; enfin l'Académie de peinture et de sculpture sous Perrault [3], l'Académie de musique sous Lulli. Cette classification de toutes les sciences humaines sous une direction et une règle communes, se rattachait au système monarchique; dans ce système, on ne peut laisser indépendante aucune des idées de la société : il faut toutes les discipliner sous une direction uniforme.

Ce mouvement d'association, Louis XIV le favorisa pour toutes choses; ses institutions commerciales en rendent témoignage. Le roi créa les compagnies des Indes; Colbert, sorti de la classe bourgeoise et marchande, avait emprunté à

1 Cette Académie fut établie en 1663. C'est elle qui donna pour devise à Louis XIV un soleil.

2 L'académie des sciences reçut son privilége en 1666.

3 Son fondateur primitif fut le secrétaire d'État Desnoyer, surintendant sous Louis XIII ; mais l'idée en fut reprise par Colbert en 1671.

la Hollande le principe d'association industrielle qui avait fait tant de merveilles. Comme dans une société les intelligences et les forces ne sont pas toutes égales, le privilége n'est souvent qu'un moyen d'égaliser les facultés humaines. Les chartes concédées aux compagnies commerciales par Louis XIV furent le mobile des grandes entreprises à cette époque : si on avait laissé les forces éparpillées, elles se seraient perdues et disséminées ; en leur donnant un corps, une constitution, elles purent remplir leur destinée ; elles créèrent ce vaste commerce qui fit la richesse et la gloire de la France. Le système de protection domine toutes les institutions commerciales de Colbert ; il ne laisse point la liberté à tous, parce qu'en certains temps, la liber é c'est de l'isolement et de la faiblesse : on ne crée que par le système protecteur et prohibitif ; il n'y a que les nations qui sont à la tête d'un mouvement d'industrie et de commerce à l'abri de toute rivalité, qui puissent proclamer la maxime : « Laissez faire, laissez passer. » Les industries naissantes vivent de priviléges, principe qui explique toute la pensée de Colbert dans ses fondations des manufactures des Gobelins, des points de Hollande, des tapis de Turquie, dans l'établissement des compagnies de Saint-Malo, du Havre-de-Grâce. Toutes ces industries n'eussent pas produit leurs merveilleux résultats, si elles n'eussent pas eu pour elles le privilége et une charte spéciale [1]. En même temps la police civile et militaire recevait des règles et une forte direction à Paris ; le lieutenant de police était spécialement chargé de surveiller, à l'aide du guet, toutes les classes de la capitale. Paris, même sous la minorité de Louis XIV, était un triste lieu à habiter après que le couvre-feu avait sonné ; il n'y avait d'autre éclairage que quelques chandelles, çà et là, placées sur les fenêtres et les lampes qui veillaient au coin de chaque rue devant la croix et les saints de la confrérie ou

[1] On frappa une médaille pour l'établissement des manufactures. On y voit Minerve entourée de fuseaux, de navettes, de pelotons de laine, etc. La légende : *Minerva locupletatrix* ; l'exergue : *Artes instauratæ*. 1664.

du quartier; à chaque pas que l'on faisait dans les rues étroites et fangeuses, on rencontrait un spadassin dégainant son épée contre un gentilhomme pour vengeance ou querelle d'amour; un peu plus loin, une bande de malfaiteurs ou de filous de la famille de la *mère Jeanne*, si célèbre alors par son argot. Marchiez-vous vers la Cité par les rues Saint-Honoré ou Saint-Martin? il y avait de larges trous, des embarras de poutres et de solives, des mares d'eau infectes et puantes; deux ou trois halles suffisaient pour l'approvisionnement de Paris; toutes les boucheries et truanderies étaient sales et mal tenues, ce qui occasionnait des épidémies au milieu de cette masse d'habitants. Par l'ordre du roi, un autre système de police fut adopté; on fit un repavage général de Paris en pierres larges et bien jointes, on perça quelques belles rues dans le faubourg Saint-Germain; tout fut tiré au cordeau : des jardins bien plantés furent joints aux magnifiques hôtels; on put aller en carrosse dans la ville sans être cahoté à chaque pas; les bourgeoirs, clercs, médecins et bonnes dames purent renoncer à monter sur leur mule et à trotter dans l'enceinte de Paris. Perrault commença la colonnade du Louvre, et les spadassins et filous ne trouvèrent plus abri dans l'obscurité, car des lanternes et réverbères furent attachés non loin les uns des autres, de telle sorte qu'un jour lumineux était jeté des grandes rues aux carrefours et même aux culs-de-sac.

L'ordre militaire fut non moins fortement maintenu. Après le licenciement préparé par le traité des Pyrénées, les troupes ayant été réduites, il fut plus facile de les contenir sous les lois rigoureuses de la discipline. On imposa aux régiments un uniforme; jusqu'alors les soldats n'avaient eu qu'un hausse-col et un baudrier fleurdelisé pour les distinguer; les gardes seules et les suisses portaient des habits de mêmes étoffe et couleur. Quant aux braves bataillons de Champagne, Bourgogne, etc., ils n'étaient désignés par rien; les uns se montraient revêtus de bure et de gros habits, les autres de hauts-de-chausse et de justaucorps plus légers; on ne savait qu'ils

étaient soldats du roi de France qu'à leur moustache crochue *à la va-de-bon-cœur*, à leur chapéau qu'ils portaient *cornement* sur l'oreille, et à leurs trois fleurs de lis. L'uniforme fut alors imposé : Louvois, qui s'occupait avec passion de l'art militaire, ordonna que chaque régiment eût sa couleur, ses liserés, ses passe-poils, de telle sorte qu'il ne se trouva plus rien de disgracieux dans les revues et le campement d'une armée. L'uniforme fut une noble garantie de la discipline, il empêcha les excès, en faisant peser sur chaque corps une responsabilité morale : dès qu'on put désigner la compagnie d'un soldat, le corps se surveilla lui-même. Il y eut ainsi l'honneur de l'uniforme, le sentiment de délicatesse qui maintint plus d'une fois l'armée française dans la plus stricte discipline. Les troupes durent également marcher au pas, ce qui était l'uniformité dans le mouvement du soldat. Cette méthode de marquer le pas fut une grave révolution dans l'art militaire, car elle permit les grandes manœuvres, la marche des masses s'avançant comme un seul homme; tout sautillement désordonné fut proscrit dans les rangs; les régiments purent se développer avec ordre et marcher avec précision.

Le but de tout pouvoir est l'uniformité; les résistances individuelles, les coutumes particulières heurtent et blessent la pensée générale. Cela explique comment le système de Louis XIV eut pour but également de centraliser la législation. Il n'est pas de vaste tête ou d'autorité absolue qui n'ait eu l'ambition d'un code de lois; un code est pour les coutumes et les lois ce que la monarchie est pour le fédéralisme ; c'est le passage de la multitude à l'unité. Ainsi, ce que le roi avait fait pour la couronne, Colbert pour les sciences et le commerce, Louvois pour la milice et l'armée, le chancelier Letellier le tenta pour la législation par son ordonnance sur les procédures civiles, laquelle précéda les autres codes d'instruction criminelle et de commerce. Ces codes pourtant ne furent point la pensée d'un seul homme ; le chancelier procédait avec l'intervention des parlements et des jurisconsultes. On désignait des com-

missions choisies dans toutes les cours; les commissaires se réunissaient, discutaient les dispositions; et ces dispositions, une fois adoptées, étaient admises comme ordonnances sur la présentation du chancelier. Les ordonnances civiles corrigeaient un grand nombre de vieux abus; on partait de ce principe, fondement de toute procédure, que les formes dans les actes doivent être considérées comme des garanties, et qu'elles ne peuvent jamais être le motif d'une oppression. En établissant cette base, on dut naturellement supprimer beaucoup de ces chicanes qui nourrissaient le Palais; de là l'opposition du barreau et des parlements. L'ordonnance sur les procédures civiles fut une véritable conquête; Louis XIV, qui avait toujours un poëte satirique à ses ordres pour populariser ses mesures, insinua peut-être à Racine la comédie des *Plaideurs*, comme il avait inspiré à Molière ses *Précieuses ridicules* contre les vieilles femmes frondeuses. Il faut bien remarquer que la comédie des *Plaideurs* est de la même année que l'ordonnance contre les procès [1]. Dandin et Chicaneau ne sont ici que l'image ridicule des parlementaires et des procureurs qui criaient à tue-tête contre l'ordonnance.

Jamais roi ne se servit autant des gens de lettres que Louis XIV pour arriver à ses fins politiques; les poëtes lui préparèrent l'opinion, et tournèrent en ridicule les obstacles; épîtres, comédies, satires, tout fut dirigé dans un même but, tout fut destiné à accomplir le grand œuvre monarchique. Il y eut des odes pour ses victoires, des épîtres pour manifester sa grandeur, de mordantes épigrammes contre ceux qui se déclarèrent ses ennemis : à l'aide de ces forces, Louis XIV constitua sa monarchie. La grande habileté est de s'emparer de l'intelligence d'une époque, et de l'absorber dans la pensée du pouvoir. Ainsi, lorsque le Code Louis fut proclamé contre les procédures ruineuses, toutes les bouches spirituelles et influentes retentirent des abus déplorables des vieux procès, et Boileau, l'écrivain politique par excellence,

[1] Ann. 1667.

adressa à l'abbé Des Roches le salutaire conseil de ne point imiter ces fous, dont la sotte avarice allait de vingt procès engraisser la justice, qui toujours assignant ou assignés demeuraient gueux après le gain de vingt procès. Ces satires retentissaient bientôt dans les parloirs aux bourgeois, dans les parvis du Palais, aux halles et marchés de Paris, et assuraient la popularité des ordonnances qui embrassaient et les opinions et les partis dans la société.

Depuis la pacification religieuse du règne de Henri IV, les questions d'églises semblaient s'être effacées de la politique ; la guerre que Richelieu avait faite aux calvinistes de France, couronnée par la prise de La Rochelle, avait été déclarée plutôt au protestantisme, en tant que parti territorial et féodal, qu'à l'opinion religieuse. Toutefois, après la restauration des Stuarts, l'esprit catholique et la réforme se trouvant une fois encore en face, la lutte s'était de nouveau engagée entre deux grandes masses d'idées. Comme au XVIe siècle, tout le mouvement politique et social se rattacha à l'Église romaine ou aux sectes dissidentes ; les principes d'autorité monarchique et du catholicisme s'unirent contre l'esprit de réforme et de révolution ; et cette situation des partis, quand elle sera bien appréciée, expliquera plus que les petites intrigues de cour la législation de Louis XIV contre les calvinistes. Il suffira pour cela de jeter un coup d'œil sur l'Europe. La race écossaise des Stuarts n'avait aucune conviction religieuse bien profonde ; Charles II, de galante mémoire, s'occupait plus de dissipations, de plaisirs et de fêtes que de controverses et de dissertations ; le duc d'Yorck seul avait fait profession secrète du catholicisme durant ses voyages en France. Il y avait néanmoins dans cette race des Stuarts ce sentiment fortement gravé que l'autorité absolue, les prérogatives de la couronne, seraient mieux assurées avec la foi catholique ou l'Église anglicane qu'avec les *dissenter*. De là cette faveur intime accordée tout à la fois à l'Église établie et au catholicisme, seules formes régulières de la souveraineté ; et en face, cette opposition vigoureuse

que les sectes dissidentes préparent contre la prérogative royale et la tendance vers le papisme qu'elles voient naître et se développer chez les Stuarts. Ainsi, le combat s'est engagé en Angleterre entre les formes religieuses; s'il y a un affreux incendie à Londres, on en accuse les catholiques; si la peste ravage cette immense cité, c'est à Rome encore qu'il faut en chercher la cause. Les Stuarts ont pour alliée l'autorité absolue du roi de France; *les dissentet* en Angleterre ont leurs protecteurs dans la famille d'Orange, parmi les austères calvinistes, les sociniens, et même les anabaptistes aux Pays-Bas; l'empreinte religieuse reparaît partout pour se mêler aux idées et aux accidents politiques.

C'est en Hollande que se place désormais le grand foyer de la réforme; le gouvernement républicain qu'elle a produit est un type; Genève n'est plus que la vieille métropole vénérée encore; mais elle n'a plus cette importance du temps des Calvin et des Servet. La force du calvinisme ainsi déplacée avait en Hollande son gouvernement organisé, sa forme sociale en quelque sorte; à La Haye, à Amsterdam, s'imprimaient tous les pamphlets politiques et religieux contre la souveraineté des idées catholiques et le principe de la monarchie. Toutes les conjurations qui ont pour but d'affaiblir la royauté ont leur source dans les Pays-Bas calvinistes; c'est le système républicain incarné, jetant, ici et là, ses idées de protectorat et de changement de dynastie. La Hollande est bien plus encore que l'Allemagne le principe actif de toutes les tentatives militaires contre l'unité de la monarchie [1]; ces marchands, laissés à eux-mêmes, sans les conquêtes de Louis XIV et les victoires de son règne, après avoir tenté une république calviniste, eussent favorisé en France les éléments d'une révolution.

Dans cette France, le parti calviniste restait paisible sans doute; il n'y avait aucun mouvement matériel, aucune tentative essayée pour préparer la révolte et reconquérir les armes à la main les positions militaires de l'édit de Nantes. Les cal-

[1] Voyez les dépêches du comte d'Estrades, 1666-1672.

vinistes privés de leur place de sûreté, n'avaient plus ni force organisée, ni fortifications de châteaux, ni canons ou couleuvrines sur les remparts; tout cela appartenait à d'autres époques : mais il existait une action morale, un progrès de prosélytisme qui pouvait menacer le principe même de la monarchie. Ainsi les calvinistes de France en rapport avec les ministres de la Hollande et de l'Angleterre, sous prétexte d'une communauté de sentiments, entraient souvent dans une communauté de complots; les ministres, ayant liberté de prêche, faisaient allusion dans leurs discours aux malheurs d'Israël, à la tyrannie des Pharaons, aux impiétés, aux adorations du Veau-d'Or des Babyloniens et des Assyriens; et l'on pouvait, avec la plus légère attention, s'apercevoir que toutes ces phrases de l'Écriture étaient des allusions à peine déguisées, à l'état présent des églises calvinistes en France. Les intendants de province écrivaient de jour en jour pour annoncer quelle était l'attitude demi-hostile du calvinisme; ils alarmaient ainsi par des rapports exagérés le conseil déjà si mal disposé pour les sectes dissidentes. Dans une société plus religieuse que politique, une secte, c'est une véritable faction [1]. Il résulte d'incontestables documents que le projet fut arrêté entre Charles II et Louis XIV d'éteindre successivement toutes les sectes dissidentes, pour ne plus laisser dominer que le catholicisme et l'Eglise anglicane, parce que ces deux constitutions protégeaient seules la suprématie royale [2]. L'Église anglicane elle-même n'avait qu'un pas à faire pour entrer dans l'orthodoxie romaine, et cette unité religieuse assurait une immense force à l'unité monarchique. Ceci explique toute la législation de Louis XIV à l'égard des huguenots. Un autre motif bien puissant existait : le clergé catholique, constitué comme une grande force dans l'État,

[1] Remontrances du clergé dans l'assemblée de 1666.

[2] Dépêche du comte d'Estrades, n° 25. L'ambassadeur espagnol à Paris, le comte Fuensaldagne, en écrit à sa cour. Archives de Simancas, col. B65.

était propriétaire d'une portion du sol, riche d'immenses revenus; ses assemblées représentatives étaient appelées à voter chaque année un subside à la couronne de France; ce subside remplaçait l'impôt territorial, il s'élevait souvent jusqu'à cinq millions. Mais en même temps qu'elle votait des secours à la couronne, l'assemblée du clergé faisait des remontrances sur l'état de la religion et les empêchements qu'éprouvait le culte; il n'était pas un des cahiers de l'assemblée cléricale qui ne se plaignît de la liberté des protestants en France, et de l'esprit de prosélytisme qui les animait; on dénonçait au roi les ministres «qui dans leurs exhortations perfides cherchoient à entraîner les fidèles.» Dans certaines villes on entendait les cloches du prêche plus bruyantes que celles mêmes du presbytère; les ministres prêchaient en pleines places publiques; les protestants conservaient leur attitude fière et irrespectueuse en face des saints mystères, alors que le prêtre portait le viatique aux malades, ou que les pieuses confréries processionnaient dans la cité. «Est-ce que le roi très-chrétien souffriroit l'hérésie planant au-dessus de notre sainte mère l'Église?»

Il ne faut pas croire que ces plaintes fussent alors isolées, qu'elles n'eussent pas le peuple pour elles; l'antipathie de la population catholique pour les huguenots n'était point complétement calmée; dans les villes, les vieux de la cité, les âmes exaltées, voyaient avec dépit les huguenots s'élever jusqu'à la dignité des orthodoxes; il ne pouvait y avoir égalité de croyances sans confondre la vérité avec l'erreur[1]. Les temps de la Ligue n'étaient plus, mais il en était resté une mutuelle protection entre confréries; ces associations religieuses forçaient la puissance publique elle-même à des concessions. A toutes les époques il existe ainsi une opinion au-dessus du pouvoir qui l'entraîne souvent et le domine. Le système de Louis XIV contre les huguenots date de son avènement à la puissance; il ne fut pas tout d'un coup violent; la révocation

[1] *Voyez* les Mémoires de l'intendant Foucauld, un des plus zélés pour la conversion des huguenots, ad ann. 1672.

de l'édit de Nantes ne vint point, comme la foudre, obliger les huguenots par la force à l'adoption des croyances catholiques, ce fut le développement d'un long système, modéré d'abord, et qui ne devint violent que par la résistance. La pensée du conseil paraît être de multiplier les conversions par des avantages qu'on assurerait aux ministres et aux religionnaires convertis; presque partout les intendants reçurent l'ordre de proposer aux huguenots qui s'uniraient à la religion catholique, une existence honorable; si les ministres voulaient se faire avocats ou procureurs, ils en avaient la faculté absolue; on les dispensait de tous grades, on devait les favoriser pour obtenir des bailliages et vigueries; s'ils voulaient entrer dans l'université, étudier la médecine, prendre enfin une profession libérale, ils le pouvaient également; toute faveur leur serait accordée. Si le huguenot converti était gentilhomme, s'il avait un fief et portait l'épée, ses fils étaient admis dans les armées du roi, recevaient les brevets des régiments; on leur accordait des postes de confiance dans les Gardes ou dans l'administration des palais. Rien de plus naturel que ces faveurs; en tous les temps le pouvoir a secondé ceux qui viennent à ses opinions, c'est son droit; il doit la justice à tous, et les grâces à ceux qui le servent.

Le second moyen adopté par la législation de Louis XIV s'adaptait parfaitement aux habitudes de ces siècles : ce fut le prosélytisme. Partout où il y avait des huguenots assemblés, l'évêque pouvait envoyer des prêtres pour prêcher ostensiblement au milieu d'eux et leur démontrer les vérités du catholicisme. Ce prosélytisme allait si loin qu'on avait établi dans chaque état et métier des prédicateurs qui, commissionnés par le clergé, prenaient la parole et devenaient controversistes au milieu des parloirs et des réunions de la confrérie[1]. Il

[1] Il reste sur ce point un document infiniment curieux; c'est la réception d'un controversiste du clergé de France, maître cordonnier à Poitiers. Collection FONTANIEU, tom. CCCCXCIV, CCCCXCV. « Charles Pasquet, écuyer, sieur de la Vergue, conseiller du roi en son conseil, maire et

y eut des controversistes patentés; tantôt un tailleur, un marchand de drap, le plus disert de l'état, prenait la parole et engageait une thèse sur la foi, la grâce ou la suprématie du pape; tantôt c'était un soldat couvert du lourd cuissard, qui, à l'imitation des saints de Cromwell, provoquait une dispute religieuse dans une soudaine inspiration : par ce moyen le clergé obtenait quelques conversions dans les basses classes, et il assurait comme récompense au meilleur controversiste des pensions et des prébendes sur ses revenus.

Ces controverses s'agrandissaient jusqu'aux plus hauts rangs et aux dignités supérieures de l'Église et du prêche; les évêques et les pasteurs du consistoire invoquaient tour à tour les révélations du Christ et le texte saint des Écritures. On employa également la privation de toute espèce de fonctions publiques contre le huguenot s'il refusait de se convertir : était-il endurci ou relaps? il n'avait droit à aucune faveur de cour; s'il était officier des armées du roi, on le regardait avec méfiance, on lui ôtait son brevet au premier manquement; on épiait sa conduite pour le dénoncer et le poursuivre; il fallait avoir un bien grand mérite pour s'élever jusqu'aux hautes dignités quand on avait contre soi une tache religieuse. En cour, les évêques, les prélats les plus éloquents, Bossuet, Bourdaloue écrivaient de beaux livres pour préparer la conversion des hérétiques; ils se donnaient mission de convertir quelques gentilshommes d'épée ou de race. Le roi et la cour s'en mêlaient; on leur montrait tous les allèchements: le bâton de maréchal, le cordon bleu, les honneurs du palais, un duché-pairie. Dans les plus basses conditions on cherchait chicane pour les états et confréries; le protestant ne pouvait plus être désormais ni maire ni échevin de sa ville, fût-ce

capitaine de la ville de Poitiers, à tous ceux, etc. : savoir faisons que cejourd'hui est comparu par devers nous, en notre hôtel, Jehan Moreau, maître cordonnier dans Montauban, controversiste de Nos Seigneurs du clergé de France, etc..

« 9 juin 1666. *Signé* PASQUET, maire. »

même à Montauban[1], à Castres, à La Rochelle, aux Cévennes, lieux où la majorité des habitants était demeurée dans la croyance de Calvin; la maîtrise des arts, l'association à une corporation était refusée à ceux qui ne se convertissaient point, et la raison qu'en donnaient les édits, était que puisque la confrérie se plaçait sous l'invocation d'un saint ou d'une image bénite, un huguenot ne pouvait être admis par les statuts de l'Ordre, sans croire aux articles de cette foi. La société alors était entièrement organisée d'après les idées et les émotions catholiques; il fallait tout renverser, institutions, lois, ordres de chevalerie, statuts de métiers, pour admettre à une égalité de droits deux croyances en hostilité. En politique, on voit habituellement et sans se plaindre ces exclusions d'un parti envers un autre. Les calvinistes, quoique tolérés, éprouvaient un indicible mécontentement d'être ainsi soumis à des restrictions incessantes contre leur liberté. Plus une opinion est dans une situation inégale dans la société, plus elle subit douloureusement les mesures que l'on prend contre elle; il n'y a rien de plus exigeant que les minorités. Les huguenots, naturellement méfiants, ne cessaient de se plaindre et d'invoquer les édits: n'avaient-ils pas été fidèles aux jours des malheurs de la monarchie? les avait-on vus se mêler à une révolte, prendre parti sous les troubles de la Fronde? Était-ce ainsi qu'on les récompensait? Qu'aurait-on fait de plus contre eux, s'ils s'étaient associés au prince de Condé, au duc de Beaufort, aux halles et aux confréries de Paris?

L'organisation et la hiérarchie des Églises protestantes ne s'étaient pas modifiées; en cessant d'être parti militaire, la réforme en France avait conservé son administration, qui la faisait agir et mouvoir comme un seul homme; elle ne s'était point brisée, comme en Angleterre, en mille sectes dissidentes; la réforme sous l'unité de l'école de Calvin, obéissait à la

[1] « Les charges de greffiers des maisons consulaires, ou secrétaires des communautés ou logeurs-portiers, ne pourront être tenues que par les catholiques. » (Edit du 2 avril 1606.)

hiérarchie des synodes, dont les registres nous ont été conservés [1]. Les synodes délibéraient sur des articles de foi et sur l'administration matérielle de la corporation ; à chaque église était attaché un ministre qui enseignait l'Évangile, célébrait la cène, faisait le prêche le matin et le soir. Indépendamment des ministres à troupeaux fixes, il y avait encore des prédicants qui allaient de provinces en provinces, depuis les grandes villes jusqu'aux montagnes les plus arides et les plus élevées; ces prédicants, pleins d'un ardent enthousiasme, ne craignaient rien, ni les fatigues, ni les pieux sacrifices; ils choisissaient un lieu désert, une contrée où vivaient les habitants grossiers; et là ils faisaient entendre les paroles du Père céleste aux populations simples qui avaient hérité de la foi des Albigeois et des pauvres de Lyon. La circonscription des églises protestantes se faisait par provinces, et les pasteurs se les étaient divisées entre eux, comme les catholiques les évêchés. Il y avait peu de huguenots dans la Normandie et dans la Bretagne ; quelques prêches rares avaient été bâtis à Évreux, à Laval, jusqu'à Angers; mais à mesure qu'on quittait le bassin de la Loire, en s'étendant vers Niort, Châteauroux, Poitiers, les calvinistes devenaient plus nombreux ; là était un des grands siéges de leur puissance. C'était bien autre chose après la Dordogne, à Périgueux, Rhodès, Montauban, Alby, Privas, Sainte-Affrique, l'ancienne patrie des Albigeois: ici la majorité des populations était calviniste; c'était le vieux et simple costume du XVIe siècle, le chapeau à larges bords, la veste de bure, les mœurs simples, la vie austère de la réforme puritaine ; il fallait faire violence aux habitants de toutes ces provinces pour ne point confier les fonctions municipales à des calvinistes, pour ne pas donner le pouvoir à qui avait la force matérielle [2]. En quittant Sainte-Affrique

[1] J'ai trouvé un registre original des actes et délibérations de l'église réformée de France ; il est dans le fonds nouveau. (Bibliothèque du roi.)

[2] Aussi les édits portaient des exceptions pour quelques-unes de ces villes. *Voyez* la déclaration de 1666.

commençait la grande chaîne des Cévennes, ces montagnes arides et sombres, ces coteaux qui longent le Rhône; là étaient Privas, le Puy-en-Velais, célèbre dans les croisades, seules villes un peu considérables de ce pays d'agrestes montagnards; les Cévennes offraient le spectacle du gouvernement primitif de la commune par l'élection, de cette magistrature des montagnes, comme aux Pyrénées du temps des pasteurs, et dans les Alpes helvétiques. Les habitants des Cévennes avaient conservé, à travers des mœurs simples, la chaleur des guerres civiles; il y avait là encore pendue au ratelier l'arquebuse à rouet des batailles du XVIe siècle; les pères montraient à leurs fils la hallebarde qui avait servi dans les expéditions contre les catholiques. En poussant plus loin, vers le Béarn, on trouvait une nombreuse population protestante, que le gouvernement de Jeanne d'Albret et de Henri IV avait favorisée, fils de cette brave chevalerie qui avait suivi le Béarnais depuis les Pyrénées jusqu'aux plaines de Paris. Dans le Béarn, sur trois castels il y en avait deux huguenots; sur cinq feux, trois appartenaient à la réforme; des villages entiers ne comptaient pas un seul catholique; on ne voyait ni croix, ni églises, ni presbytères; le prêche était sur la place publique, comme celui de Calvin à Genève. En quittant le Béarn pour l'autre partie du midi de la France, on trouvait peu de huguenots dans la Provence; quelques villages des basses Alpes jusqu'à Gap étaient demeurés dans la fermeté des simples principes de la réforme du XIIe siècle; les pauvres de Lyon avaient donné la main aux villages des hautes et basses Alpes.

C'était en s'étendant vers la Drôme et l'Ardèche qu'on trouvait encore le calvinisme puissant, au vieux pays du baron des Adrets, sur toutes les côtes du Rhône, à Grenoble, Vienne, dans toutes ces contrées qui s'étendent jusqu'à Avignon, la ville papale, la Cybèle aux mille tours, la prostituée, comme l'appelaient les ministres huguenots. Puis, d'Avignon jusqu'à Lyon, les calvinistes étaient bien nombreux : qui ne se souvenait qu'à d'autres époques ils avaient fait la loi à Lyon même?

et la cathédrale de Saint-Jean portait encore les marques des mutilations du XVIe siècle; les vieux saints de pierre étaient renversés, les vierges gothiques étaient décollées sur leur piédestal à ogives. Passé le Rhône, tout le Bourbonnais, la Bourgogne, la Champagne et le Parisis comptaient une population fervente et catholique; en un mot, d'après un relevé fait à cette époque, il y avait en France deux cent mille feux de huguenots, ce qui supposait onze ou douze cent mille sectateurs de la foi de Calvin [1]. Or, un système de persécution calculée, s'attachant à une si grande masse d'individus, devait naturellement rencontrer une puissante résistance, et c'est ce qui amena les exécutions militaires à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Nous ne devons point devancer les temps, mais prendre soin de préparer leur explication.

CHAPITRE II.

PREMIÈRE GUERRE. — LA FRANCE APRÈS LE TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE.

Mort de Philippe IV. — Prétentions de l'infante Marie-Thérèse sur la Flandre et la Franche-Comté. — Réponse de l'Espagne. — Système des jurisconsultes. — Préparatifs de guerre. — Alliances de la France. — Traité avec le Portugal. — Condé et campagne de Flandre. — Turenne et campagne de Franche-Comté. — Médiation de l'Angleterre, de la Hollande. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Places de Flandre réunies à la couronne. — Forces de terre et de mer. — Administration financière. — Les duels et les châteaux de Versailles et de Saint-Germain. — Histoire industrielle sous Colbert. — Lois et ordonnances.

1665 — 1668.

Les monarchies de France et d'Espagne s'étaient liées deux fois par mariage : Anne d'Autriche et Marie-Thérèse avaient

[1] État de la population protestante en 1666, par les feux. Paris, 1667.

reçu le jour à l'Escurial; toutes deux étaient issues de la grande famille de Charles-Quint; mais en s'unissant aux rois de France, les infantes avaient scellé des actes de renonciation à tous les droits qui résultaient de leur filiation. En Espagne la loi salique n'étant point admise, les femmes succédaient aussi bien dans les races d'Aragon et de Castille que dans le grand fief d'Autriche, d'où était sorti Charles-Quint. C'est pourquoi la renonciation de l'infante avait été indispensable pour éviter la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne sur une même tête. L'acte était formel: l'infante avait abdiqué, moyennant sa dot, toute prétention à la monarchie espagnole; de sa jeune main elle avait écrit au bas de l'acte qu'en aucun cas elle ne pourrait réclamer ni droits ni facultés en dehors des stipulations matrimoniales.

Philippe IV venait de mourir; la question de succession pour sa monarchie ne pouvait se présenter, car il laissait un fils que le baise-main des grands proclama sous le nom de Charles II [1]. Tout aussitôt les jurisconsultes de France élevèrent une prétention fondée sur les coutumes et le droit romain pour les minorités. Marie-Thérèse était fille du premier lit de Philippe IV. Cela ne faisait rien sans doute pour la couronne d'Espagne; mais en invoquant les coutumes de Flandre, de Brabant et de la Franche-Comté (ancienne comté de Bourgogne), les jurisconsultes soutenaient que les filles succédant aux fiefs, la dévolution de ces terres devait s'accomplir au profit de Marie-Thérèse par la seule mort de sa mère.

[1] Voici sur la mort du roi Philippe IV une dépêche de la main du roi. « J'ai reçu, écrit Louis XIV au comte d'Estrades, samedi dernier un courrier dépêché exprès par l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur en Espagne, pour me donner avis que le 17 du passé, sur les quatre heures du matin, Dieu avait appelé à soi le roi catholique mon beau-père, d'une maladie qui n'a duré que cinq jours. La tendresse de la proximité dont nous nous touchions en tant de manières m'a donné beaucoup de douleur de cette perte, quoique prévue depuis longtemps pour ne pouvoir être évitée. »

Ensuite, quant à ce qui touchait à la renonciation de l'infante, les juristes de la couronne de France établissaient qu'elle avait été consentie en toute minorité, par une jeune fille de douze ans, et que le mineur ne pouvant en aucune manière s'engager pour l'avenir, sa convention était radicalement nulle[1]. Ces prétentions si extraordinaires dans le droit public européen, puisqu'elles brisaient le traité des Pyrénées, étaient facilement repoussées par les légistes espagnols, par les savants docteurs des universités de Salamanque, de Madrid, de Valladolid et d'Alcala ; ils disaient : « Toutes les terres de la monarchie espagnole sont indivisibles, elles forment un tout transmissible avec la couronne ; c'est pourquoi la Franche-Comté de Bourgogne, comme la Flandre, doivent échoir au jeune roi, puisqu'elles sont une annexe inséparable du territoire. On parle des coutumes spéciales de la Flandre et de la Franche-Comté, mais elles ne sont applicables qu'au cas où il n'y auroit pas de mâles héritiers ; celui qui porte l'épée des batailles doit également porter la couronne de comte pour gouverner. Enfin, et par-dessus tout, la renonciation de l'infante Marie-Thérèse n'est-elle pas formelle et complète ? On oppose la minorité ; mais dans le droit politique on ne peut invoquer les règles générales des codes romains ; la couronne ou un fief ne sont pas choses privées, mais des choses publiques, *res publica* ; or le traité des Pyrénées étant une convention où Louis XIV lui-même est partie, en appeler la modification aussi essentielle, c'est violer la foi sacrée des traités[2]. »

Le droit était évidemment pour l'Espagne. Louis XIV, tout

[1] « Traité des droits de la reine très chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne. » — « Dialogues sur les droits de la reine, etc... » Ann. 1666.

[2] *Voyez* l'excellent Mémoire pour l'Espagne, sous le titre de : *De Jure hispanico*, Valladol. 1667. Les défenseurs de la couronne d'Espagne soutenaient « que toute renonciation faite sous serment par une fille qui a passé les douze ans, en faveur de son père, dans son contrat de mariage,

plein de ses projets de guerre, multiplia les manifestes et les ambassades afin de soutenir ce qu'il appelait les justes griefs de sa femme ; la France dut appuyer au besoin, par les armes, les principes développés dans ses mémoires et ses notes diplomatiques. La réaction s'opérait contre l'Espagne. Elle avait voulu autrefois dominer les affaires de France ; du sombre couvent de San-Geronimo, Philippe II soulevait l'Europe catholique contre le Béarnais ; maintenant le petit-fils de Henri IV lui dictait des lois par la force de sa diplomatie et de ses armées. Avant de s'engager dans la guerre, les conseillers de Louis XIV se hâtèrent d'assurer les alliances à l'extérieur et de recruter les régiments de France, car ils étaient fort appauvris depuis le licenciement amené par le traité des Pyrénées. La question des alliances avait été depuis longtemps préparée par les efforts habiles et l'active diplomatie de Louis XIV ; une négociation s'ouvrit de nouveau avec le Portugal. La monarchie de la maison de Bragance avait été produite en quelque sorte par une séparation matérielle de la vieille terre espagnole ; il y avait haine et rivalité ; le Portugais voyait avec dédain l'habitant de Castille : « Le Tage, selon l'expression d'une satire imprimée à Lisbonne, coulait bien également en Espagne et en Portugal, mais sur la terre d'Espagne il était étroit, plein de fange, roulant une poussière noirâtre, tandis qu'il était majestueux et grand sur la terre portugaise, image des deux peuples, différence que le créateur avait jetée là pour distinguer la petitesse des uns et la grandeur des autres [1]. » En s'alliant avec le Portugal, en s'obligeant à payer un subside de neuf cent mille crusades, trente mille Portugais placés depuis Bragance jusqu'à Ayamonte, pouvaient tenir en échec une bonne partie des troupes espagnoles, menacer Madrid même par Ciudad Rodrigo, et pendant ce temps les troupes du roi de France opéreraient pai-

par lequel on lui assigne une dot suffisante, doit valoir, quoiqu'elle soit encore sous la puissance de son père. »

[1] La copie en est aux Archives de Simancas, cot. B[36].

siblement leurs conquêtes militaires en Flandre et en Franche-Comté [1]. Des motifs tout à fait semblables donnaient un grand prix à l'alliance des États-Généraux de Hollande avec la France. Indépendamment des vieilles inimitiés de population qui existaient entre la Hollande et l'Espagne, il y avait des causes qui se rattachaient à la situation topographique : rien ne favorisait plus une expédition en Flandre que la présence d'une armée hollandaise sur les derrières des corps espagnols qui campaient depuis Lille jusqu'à Anvers. La Hollande était ainsi pour la Flandre espagnole ce que le Portugal était pour la Péninsule : elle menaçait la queue des places de Flandre. Depuis longtemps, le comte d'Estrades, envoyé auprès des États-Généraux, préparait cette grande diversion ; on ne ménageait aucun sacrifice ; le comte d'Estrades secondait même le parti populaire sous Jean de Witt ; la bienveillance de la France fut portée à tel point, que lors de la guerre de la Hollande contre l'évêque de Munster, un corps français auxiliaire de six mille hommes passa au service des États, quatre mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie longèrent le Rhin ; et quoique cette population froide et puritaine excitât le sourire des gentilshommes et les bons mots des soldats, cependant au milieu de toute espèce de privations, ils servirent avec dévouement tant que dura la guerre. Le comte d'Estrades était parvenu à faire comprendre aux États-Généraux toute l'importance qu'il y aurait pour eux de voir les Espagnols à tout jamais expulsés de leur voisinage [1].

Des négociations s'étaient aussi engagées avec l'Angleterre. On a dit les liens intimes qui s'étaient formés entre Louis XIV et Charles II depuis la restauration des Stuarts, et les traités qui préparaient la durée des alliances. Il y avait deux influences bien marquées dans la diplomatie de l'An-

1 A cette époque déjà la France convoitait Maëstricht. « N'y auroit-il pas moyen, écrit le secrétaire d'État, M. de Lionne, au comte d'Estrades, d'introduire quelque bonne négociation pour l'acquisition et l'achat de Maëstricht, qui n'est qu'à charge aux États ? » (Dépêche originale, 1667.)

gleterre : la royauté et le parlement ; la royauté exclusivement dévouée à la politique de France, laquelle voulait la restauration du pouvoir unique ; le parlement, méfiant pour les traités secrets conclus avec Louis XIV, poussant ainsi avec énergie le roi Charles II dans les idées de guerre et de rupture avec la France. Pour un moment les communes avaient obtenu gain de cause : les hostilités commencèrent contre la France, mais avec tant de mollesse qu'on en revint à l'intimité naturelle entre les deux couronnes. Charles II voulait-il obtenir des subsides ? tout aussitôt il déclarait à son parlement qu'il allait armer contre la France ; et puis, quand les subsides étaient une fois obtenus, il les dépensait en folles distractions, en joyeuses pompes. Avare d'immunités, prodigue d'argent, Charles II se croyait sûr de l'appui de la France et il devenait l'auxiliaire de la guerre qu'on allait entreprendre[1].

Dès le moment que cette guerre fut résolue pour réclamer les fiefs de Flandre et de Franche-Comté, Louvois, que Louis XIV avait placé au département de la guerre, réunit des armées, fortifia la discipline, convoqua le ban de la noblesse, enfin prépara tous les éléments d'un succès prompt et décisif. La cour était disposée à toutes les entreprises hardies. La plupart des gentilshommes, compagnons de plaisirs de Louis XIV, étaient jeunes ; il restait de la guerre civile une certaine fermentation d'esprit, une ardeur bruyante de chercher de l'avancement et des honneurs dans les batailles : rien n'était plus populaire dans cette cour que de s'y distinguer sous les yeux du roi, car Louis XIV avait déclaré qu'il prendrait lui-même

[1] Voici les articles secrets du traité de Breda, qui fut conclu entre les deux couronnes, le 31 juillet 1667. « Le roi très chrétien rendra au roi de la Grande-Bretagne la partie de l'île Saint-Christophe, que les Anglois possédoient au 1er janvier 1665. — Le roi de la Grande-Bretagne restituera aussi, et rendra au ci-dessus nommé roi très chrétien, le pays appelé l'*Acadie*, situé dans l'Amérique septentrionale, dont le roi très chrétien avoit autrefois joui. — Le roi très chrétien restituera aussi au roi de la Grande-Bretagne les îles appelées *Autigoa* et *Monsurat*, etc. »

le commandement de son armée en Flandre; le prince de Condé fut chargé de conduire l'expédition de la Franche-Comté. Turenne, tout brillant de ses gloires et de la science militaire, venait de quitter la religion de Calvin, et dans les idées de Louis XIV cette conversion doublait la faveur du maréchal. Le prince de Condé, alors dans l'âge mûr, réunissait à l'impétuosité de son humeur bouillante et courageuse et à la hardiesse de son époque héroïque, les improvisations de la tactique la plus avancée. Le roi avait oublié pour lui les torts de la Fronde; Condé, chagrin et emporté, cherchait à effacer ces vieux temps, qui n'étaient plus que de l'histoire. Louis XIV ouvrit en personne la campagne de Flandre par le siége de Lille; les préparatifs furent si prompts, la marche si rapidement accomplie, que le comte Marsini et le prince de Ligne, généraux des troupes espagnoles, n'eurent point le temps de secourir la forte place de Lille. Les lenteurs et les habitudes de prudence qu'apportaient toujours les armées espagnoles les mettaient souvent dans l'impuissance de résister à l'impétuosité première des gentilshommes[1]. Le roi assiégea Lille neuf jours; les Espagnols et les habitants firent une belle résistance, car les Flamands avaient le goût et les habitudes castillanes. Le siége fut bien conduit; la noblesse, sous les marquis de Créqui et de Bellefond, s'y couvrit de gloire, selon le rapport de Turenne à Louvois; on prit 1,500 chevaux, 5 paires de timbales, plusieurs étendards, 18 drapeaux et un grand nombre d'officiers.

[1] Une copie contemporaine du rapport de Turenne est aux Mss. de la collection Fontanieu, 1667. — En 1667 on caricatura de nouveau les Espagnols, alors vaincus en Flandre; on vendit le capitan Rotodos dansant avec la Flandre, hors de cadence :

La Flandre ajuste en vain sa danse
A ce violon hollandois,
Ce capitan va de guingois
Et n'entre jamais en cadence.
L'Espagnol lâche et sans vertu,
Par la Flandre qui le méprise,

Dans la Franche-Comté, le prince de Condé suivait toutes les opérations de la guerre ; le roi en personne vint visiter ses camps devant Besançon, tandis que le comte de Boutteville, depuis duc de Luxembourg, entrait dans Salins, à l'extrémité de la comté de Bourgogne. Le duc de Roquelaure, qui faisait ses bons mots et dictons, même au milieu des mousquetades, vint assiéger Dôle, et les affaires du roi furent si bien conduites dans la Franche-Comté, qu'avant la fin de l'hiver il ne restait pas une seule ville qui arborât encore le drapeau espagnol. A chacune de ces cités le roi conservait ses priviléges, et cela dans le but de les attirer à la couronne par une réunion définitive ; tandis que Lille en Flandre obtenait la confirmation de ses chartes, que ses fourbisseurs d'armes et gantiers pouvaient déployer leurs bannières, à Besançon les vieilles lois des ducs de Bourgogne étaient registrées en pleine cour, et Louis XIV promettait de les maintenir envers et contre tous en vertu de son droit [1].

Ces rapides conquêtes avaient réveillé les craintes de quelques-unes des puissances qui s'étaient rapprochées de Louis XIV au commencement de la campagne ; les Hollandais surtout voyaient pour eux s'accroître le danger par la conquête de la Flandre ; combien les Français n'étaient-ils pas à redouter une fois maîtres de la ligne d'Anvers à Lille ? Louis XIV ne serait-il pas tenté de se jeter sur la Hollande ? le Rhin serait-il une barrière sûre ? D'un autre côté, le parlement anglais, ennemi de la France, poussait Charles II à prendre une détermination pour arrêter les conquêtes de Louis XIV. Il y avait déjà ce sentiment profondément éprouvé en Angleterre, que la France, qui possède Brest, Dunkerque et Calais, ne peut être maîtresse d'Anvers, car ce serait envelopper l'Angleterre de vastes bras, la tenailler de la tête aux pieds. La vieille idée de la conquête normande était restée empreinte sur le sol, et les Anglais crai-

Se voit d'un coup de pied au cu
Chassé comme un péteur d'église.

[1] Collection d'ordonnances, 1667.

gnaient de voir Louis XIV s'établir sur le Zuyderzée. Il n'y eut pas hostilité ; on ne passa pas de l'alliance à la guerre, mais on s'imposa comme une médiation armée : l'Angleterre et la Hollande s'entendirent pour proposer des conditions à Louis XIV, afin d'arrêter les conquêtes qui brisaient d'une manière absolue l'équilibre des relations extérieures. Les envoyés de Hollande et d'Angleterre demandèrent à la France quelles étaient les bases du traité qu'on pouvait proposer. Le comte d'Estrades, plénipotentiaire à La Haye, insista pour que l'on maintînt la possession accomplie, c'est-à-dire que l'Espagne cédât au roi ses conquêtes telles qu'elles étaient alors acquises ; la Flandre et la Franche-Comté devaient être réunies à la couronne [1]. Selon les notes du ministre de France, un tel arrangement était d'autant plus juste qu'il ne s'agissait pas seulement d'une possession matérielle résultant d'un droit de conquête, mais que cette conquête, au contraire, n'avait fait que sanctionner un droit constant et consacré par les règles générales des successions. Il fut répondu par la Hollande et l'Angleterre, « que pour les questions en litige, aussi bien que pour le droit successorial et la conquête réelle, il étoit toujours procédé par des moyens de transaction, et qu'une transaction supposoit des cessions réciproques. » Ce point admis, les plénipotentiaires déclarèrent que la France devait opter entre la réunion du duché de Luxembourg, Cambrai, Douai, Aire, Saint-Omer ou celle de la Franche-Comté, mais qu'en aucun cas elle ne pourrait obtenir cette double augmentation [2]

[1] Dépêche originale du comte d'Estrades, 1667.

[2] L'article 2 du traité conclu entre la France, l'Angleterre et les États-Généraux des Provinces-Unies est ainsi conçu : « Le roi très chrétien accorde une cessation de toute espèce d'entreprises et attaques sur les places fortes des Espagnols, à la condition du réciproque du côté de l'Espagne, jusqu'au dernier jour de mai inclusivement. » Ce traité fut signé à Saint-Germain, le 15 avril 1668 ; les plénipotentiaires étaient pour la France, Letellier, Lionne et Colbert ; pour l'Angleterre et les États de Hollande, les sieurs Trévor et van Beuningen.

de territoire. Ces conditions, quelque modifiées qu'elles pussent être, étaient dures pour le cabinet de Madrid ; il y avait union intime entre les villes de Flandre et la couronne d'Espagne : les Wallons formaient une garde spéciale à Madrid, leurs régiments entouraient le monarque et le trône ; une compagnie d'*allebardores* était spécialement choisie au sein des métiers et des corporations de Douai ; les deux peuples avaient adopté les mêmes coutumes ; ils processionnaient municipalement, leurs *gigantos* et leurs *ninos* en tête ; les communes de Flandre et les *communeros* de Castille et d'Aragon avaient de semblables priviléges, magistrature et lois.

Ce fut pour la cession des villes de Flandre que le plénipotentiaire français opta ; elles convenaient par leur situation sur l'extrême frontière. Depuis le XVIe siècle, c'était par le nord que la France avait été menacée ; c'était là que les rois d'Espagne avaient placé le siége de leurs mouvements contre la France : au temps de la Ligue, c'était de Cambrai, de Douai, de Saint-Omer que s'avançaient ces *regimentos*, formidable infanterie que conduisait le duc d'Albe. Il y avait danger à laisser sur ses derrières toute une province hostile avec ses places fortes, tandis qu'une armée française se portait aux Pyrénées pour tenter une marche en avant dans l'Espagne. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la cession des cités de la Flandre espagnole reçut sa ratification complète : Louis XIV abandonnait ses conquêtes dans la Franche-Comté, simple point d'arrêt, retard consenti à l'inévitable avenir d'une réunion définitive. La Franche-Comté était plus encore que la Flandre éloignée de toute espèce de point d'appui ; l'Espagne ne pouvait y envoyer que des forces incomplètes, lesquelles ne parvenaient jusqu'à Besançon ou Dôle qu'en passant le Milanais par les Alpes, c'est-à-dire en violant le territoire suisse, la Savoie ou le Piémont. La Franche-Comté convenait parfaitement à la France ; ce bon pays, arrondissant une de ses frontières, devait tôt ou tard venir à elle : c'était sa destinée. Six grandes cités de Flandre étaient cédées définitivement à Louis XIV et

sans esprit de retour. Elles constituaient une acquisition réelle, la réunion d'un territoire à la couronne, territoire qui lui est resté depuis adhérent comme la vicomté de Paris même.

L'Espagne, dans ce traité, se montre avec toute sa faiblesse, elle dispute à peine ses villes, elle laisse agir ses plénipotentiaires sans discussions, et accepte des médiateurs sans intervenir elle-même. La réaction s'opère complétement à son égard; on voit qu'elle sort des mains d'un vieillard pour tomber dans celles d'un enfant, et sous la tutelle d'une faible femme. La monarchie de Louis XIV est pleine de jeunesse et de vigueur, celle de Charles-Quint s'affaisse et tombe : c'est la destinée des États que ces chances de fortune; ils ont leur grandeur et leur décadence. Alors recommencent encore les caricatures vives et mordantes contre les Espagnols. Quand un État est à sa fin, tout se réunit contre lui; on combat une puissance forte, on ne caricature que les nations dont la gloire se flétrit; comme les héros d'Homère, les peuples insultent à leur ennemi étendu dans la poussière. Il fut publié une multitude de plaisanteries contre les troupes espagnoles qui avaient combattu le prince de Condé. Dans « le Triste adieu des Espagnols aux dames de Dôle[1] », tous ces rodomonts, montés sur de pitoyables chevaux, saluent piteusement les dames aux fenêtres; les Français leur font tirer leurs guêtres, et c'est pour longtemps que les dames leur disent adieu. » Puis venait la plainte du tailleur espagnol : « Il faut fermer boutique, s'écriait-il, car le *garde-infant* n'est plus de mise aujourd'hui; les François m'ôtent ma pratique. » Et la Franche-Comté personnifiée lui répondait, « que la France venoit de la délivrer d'un habit incommode et de lui dégager la taille; c'est pour le coup qu'elle alloit s'appeler Franche-Comté. » Il y avait dans cette caricature un vieux Suisse qui, dans son jargon, déclarait qu'il n'aimait point les Espagnols, croqueurs d'oignons; il préférait grasse cuisine : « Adieu, fanfaron, continuait le bon montagnard; laisse-moi *mon voisine, moi point*

[1] Caricature contre les Espagnols après la prise de Dôle. Février 1668.

toi pour voisin. » Ces caricatures peignent bien l'esprit d'une époque; depuis la Ligue elles se multipliaient. On fut bien plus hardi lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle eut donné à la France quelques-unes des grandes villes de Flandre. Dans le « Pronostic merveilleux sur l'étrange maladie du sieur don Diego d'Avallos, » on le voit, ledit seigneur don Diego, qui décharge son estomac à l'aise, des villes, des châteaux, et le médecin lui dit: « Espagnol, vous avez trop mangé, il vous faut rendre gorge. » Le chirurgien déclare qu'il va le saigner, et le malheureux rodomont, tout essoufflé, tout pâle, s'écrie: « Je n'en puis plus, je meurs, je me pâme; enfin, je rendrai tant, qu'il faudra rendre l'âme[1]. » Les États-Généraux de Hollande, médiateurs, n'aperçoivent pas la portée de la cession des villes de la Flandre: dans cette cession était le germe de la guerre qui les menaça quelques années plus tard. La Flandre espagnole était jetée entre la Hollande et la France comme un État intermédiaire, forte annexe d'une puissante monarchie telle que l'Espagne; l'alliance des deux peuples pouvait opposer des forces aux invasions de la France. Une fois ce point intermédiaire effacé, la Hollande se trouvait frontière immédiate de la monarchie, et Louis XIV devait essayer une campagne sur La Haye et Amsterdam!

Le traité d'Aix-la-Chapelle était plutôt une trêve entre des intérêts qu'une pacification définitive; aussi cette suspension d'armes n'amenait-elle pas un désarmement complet. Louis XIV, déployant l'activité de son esprit, donna une forte impulsion aux deux éléments de la guerre: l'armement des escadres, l'augmentation et la discipline des armées de terre. C'était l'ambition de ses jeunes années. Louvois secondant toutes les volontés du roi, se montrait ferme, inflexible

[1] « Pronostic merveilleux sur l'étrange maladie du sieur don Diego d'Avallos. » Ce don Diego d'Avallos est une espèce de Sancho tout trapu, aux jambes courtes, au ventre proéminent; il est atteint d'un vomissement effroyable, et il dégobille, comme le dit la gravure, plusieurs îles, châteaux, navires, qui lui chargeaient l'estomac.

dans le conseil sur toutes les règles de la discipline; aucun officier ne pouvait manquer à ses devoirs sans encourir disgrâce, quel que fût son rang. Les ordonnances implacables sur le duel furent renouvelées; on ne put désormais croiser le fer sur le pré sans subir la peine de mort; le duel fut rangé au même rang que le viol, crime irrémissible, car aux époques de force et de violence, la législation punit plus sévèrement les crimes qu'enfantent la force et la violence, ce qui explique l'admirable édifice catholique au moyen âge, ces légendes d'enfer et de purgatoire, effrayant tableau qui arrêtait la puissance sans frein du baron bardé de fer. Après le catholicisme vint la législation royale, impitoyable pour comprimer les derniers désordres des coutumes féodales[1].

Sous le ministère et la surintendance du cardinal de Richelieu, les armements maritimes avaient pris en France un développement remarquable. Richelieu, grand-amiral de France, Mazarin, Louis XIV dès son avènement, prêtèrent une attention spéciale aux affaires de la marine. Le sol de la France était belliqueux : rien de plus simple que de lever et d'entretenir des régiments destinés aux batailles. Depuis les vieilles conquêtes des Francs, il y avait toujours eu sur ce sol des hommes pour acquérir la gloire dans des expéditions aventureuses : fallait-il aller en Flandre, en Allemagne, en Italie? on trouvait tout prêt un peuple de gentilshommes qui abandonnait ses châteaux et ses seigneuries pour ajouter un signe de gloire à son blason, un fief à ses domaines. Le même goût, la même vocation ne portaient point le peuple du centre de la France vers les expéditions maritimes; toutefois l'étendue des côtes était grande, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne; la Méditerranée baignait le Languedoc et la Provence; la population de ces rivages était habituée aux aspects de la mer; elle se jouait avec les grandes eaux à travers les vagues de la

[1] Une médaille sur l'abolition du duel. La légende : *Justitia optimi principis*, la justice du meilleur de tous les princes. L'exergue : *Singularium certaminum furor coercitus*, la fureur des duels arrêtée. 1662.

tempête. A mesure donc que le royaume de France, s'étendant du centre vers les extrémités, eut réuni à son territoire le duché de Bretagne avec ses habitants loups de mer, la Guienne aux mœurs anglaises, le Languedoc avec ses ports de Cette et d'Agde, la Provence brillante de la république de Marseille et de la vaste rade de Toulon ; quand ces réunions furent accomplies, la France devint une puissance aussi fortement maritime qu'elle était militaire, et la rivalité avec l'Angleterre lui en fit une impérieuse nécessité. Les premiers soins de Louis XIV se portèrent vers la construction d'arsenaux, la fortification des ports, la réunion d'un vaste matériel pour maintenir dans toutes les mers l'honneur du pavillon et des escadres de France. Dunkerque, au nord, offrait un bon port, quoique sa rade fût peu sûre ; c'était surtout un abri pour les corsaires et les pêcheurs hardis, bravant la tempête dans les mers d'Islande et de Norwége. Depuis sa réunion à la France, Dunkerque fut restaurée, on y construisit une citadelle pour éviter un coup de main de la part de l'Angleterre qui n'avait jamais cessé de convoiter cette porte du détroit, ouverte par Charles II. En s'étendant vers le midi, on ne pouvait considérer comme ports de guerre Abbeville, Dieppe et le Havre, tandis que l'Angleterre avait en face Portsmouth, non loin de Hasting, lieu fameux aux annales normandes.

Dans l'enfoncement d'une large baie se cachait Saint-Malo : qui ne connaissait les fameux corsaires malouins, lesquels attachaient leur barque et leur brûlot à la proue des navires d'Angleterre ou de Hollande, et se vantaient d'avoir plus d'une fois coulé bas les riches galions? Brest, tête de pont de la Bretagne, se déployait avec sa rade sûre, où s'abritaient les plus fortes escadres. Nantes sur la Loire, n'était pas un port de guerre ; jusqu'à La Rochelle, la côte était découverte, et ce fut pour la protéger que Louis XIV fit construire Rochefort sur la Charente : un bassin fut creusé, des fortifications bâties et soutenues par une artillerie formidable ; les vaisseaux du roi purent se mettre à l'abri dans une large rade.

Dans la Méditerranée, le même système fut suivi. Toulon était le seul grand port de guerre depuis Port-Vendres jusqu'à Nice, car on ne pouvait compter comme station militaire Marseille, quoique parfaitement abritée. Son port était merveilleux comme refuge; ni corsaires ni ennemis ne pouvaient approcher de son rivage, alors surtout que les forteresses Saint-Jean et Saint-Nicolas avaient été construites; mais les eaux du bassin n'étaient pas assez profondes pour recevoir les grands navires du roi; les galères seules y formaient la garnison militaire, depuis la tour Saint-Nicolas jusqu'à la Loge; elles arboraient en proue la croix municipale. Louis XIV fit construire le port de Cette, qui fut pour le Languedoc ce que Toulon était pour la Provence. Tout le golfe de Lyon fut ainsi protégé; la France put y entretenir des escadres pour convoyer le commerce du Levant et punir au besoin les Barbaresques, si grands pilleurs de mer, l'effroi des côtes de Provence où ils faisaient des esclaves chrétiens, enlevaient de jeunes filles pour peupler le sérail de Constantinople.

Le matériel de la marine royale était mis en rapport avec les vastes développements de l'état militaire : ce n'était plus seulement les galères aux rames étroites, portant deux maigres couleuvrines sur la proue; mais des vaisseaux de guerre de plus de soixante pièces, dont les flancs contenaient jusqu'à huit cents matelots, soldats et bombardiers, avec trois batteries en sabord, l'arrière ornée d'une immense poulaine au soleil d'or à trois rangs de balcons dorés; puis l'immense fanal qui éclairait les longs sillons du gouvernail épais. La frégate, plus légère, était un emprunt à l'Angleterre; la flûte et le brick étaient d'origine hollandaise. Toutes ces masses de bâtiments se groupaient en de nombreuses escadres; il n'était pas rare de compter jusqu'à cent navires réunis en un seul commandement, sous les pavillons et signaux de diverses couleurs. Il n'y a pas d'époque où de plus grandes flottes se soient heurtées entre elles; la science maritime n'était pas avancée, mais la pratique des manœuvres dans les fortes escadres était portée

à un haut degré. Les états de la marine, conservés à Versailles, portent de 210 à 230 le nombre des navires de toute espèce entretenus par le roi de 1661 à 1670; ce nombre s'accrut encore considérablement jusqu'à la bataille de la Hogue, qui fut un des grands chocs de la marine au XVIIe siècle. Le matériel était immense; on admirait déjà la corderie de Toulon, les magasins de gréage de Brest et de Dunkerque. Les ordonnances pour les bois et forêts soumettaient au martelage en faveur de la marine tous les vieux et nobles arbres, et nul propriétaire n'avait le droit d'en disposer sans la permission du roi.

Les gentilshommes avaient eu d'abord répugnance de servir sur mer; ce n'était pas leur élément de bataille; mais les antiques familles de Provence, de Languedoc, de Guienne, de Bretagne, telles que les Forbin, les Duquesne, les Tourville, les Beaulieu, les Villeneuve, les Vallabelle, les Grosbois, illustrées dans la conduite des escadres, se jetaient dans cette périlleuse carrière avec ardeur. Louis XIV fonda des écoles pour l'éducation des jeunes gentilshommes; dès l'âge de douze ans, la bonne noblesse monta sur les vaisseaux du roi et fit le service des vieux loups de mer dans les deux Indes. Louis XIV donna des priviléges au corps de la marine: il eut le pas sur l'armée de terre, on lui réserva les riches commanderies; on porta la croix d'or de Malte, on se consacra au service de Saint-Jean-de-Jérusalem ou des rois de France, en montant tantôt les galères, tantôt les vaisseaux de Sa Majesté. Les gentilshommes conservaient dans les expéditions de mer cet esprit aventureux qui distinguait leurs ancêtres : il y eut sous ce règne plus d'un tiers de la noblesse qui se voua aux armées navales. Les ordonnances permirent rarement l'avancement maritime à la roture, et quand il y eut exception, ce fut avec éclat : le rustre Bart sortit des pêcheurs de Dunkerque pour être chef d'escadre en France. La marine marchande fournit quelquefois ses hommes pour le service de Sa Majesté, et ce fut l'origine des officiers auxiliaires. Le recru-

tement des matelots se faisait par le système de l'inscription maritime et par l'antique idée normande de la presse. La presse, c'était l'appel tumultueux de tout vassal lors de l'invasion, quand on levait le gonfalon pour que tout fidèle accourût au cri de *haro* à la convocation du ban et de l'arrière-ban du roi. Le matelot de France était robuste; on citait le Breton pour sa valeur têtue, pour sa courageuse persistance dans les lointaines entreprises. Le blond Normand, quoique fort de ses membres velus, était plus mou, il se hasardait moins sur les grandes mers; son commerce se bornait au cabotage. Le matelot de la Guienne jusqu'à Bordeaux fréquentait surtout les deux Indes; le marin provençal avait toutes les mers du Levant pour domaine; il trouvait ses consuls, son pavillon à Smyrne, Athènes et Constantinople et soutenait l'honneur de ses villes sur les côtes de Barbarie. Louis XIV venait de commander une expédition contre les corsaires levantins. Le duc de Beaufort obtint sur la flotte le titre d'amiral; le commandeur Paul, un des braves hommes de mer du temps, conduisit l'escadre d'avant-garde. On ne put pas opérer une descente sur la côte d'Afrique; les difficultés de l'abordage sur ces rives, toujours exposées aux tempêtes, la famine et les maladies ne permirent pas aux intrépides marins de France de jeter là un établissement durable : le temps n'était pas venu [1].

L'institution d'un ministère spécial pour la marine en faveur du marquis de Seignelai, fils de Colbert, ôtait à Louvois la surveillance du matériel et du personnel de l'armée de mer. Tous les soins du ministre se portèrent sur l'armée de terre, et sur ce qu'on appelait alors l'extraordinaire des guerres. La maison du roi avait pris une grande extension; les gardes-du-corps étaient organisés par quatre compagnies, sous des capitaines désignés par le roi, braves jeunes hommes choisis au sein de la noblesse provinciale, et à qui la personne du prince était confiée; une telle surveillance avait paru néces-

[1] *Gazette de France*, ad ann. 1663.

saire, surtout depuis Henri IV, que le poignard des assassins avait menacé si souvent, et qui avait succombé sous de si criminelles tentatives[1]. Les gardes-du-corps avaient charge du service intérieur : tout était formulé dans le palais, et ces formules tenaient à des usages de respect envers la majesté royale, ou bien à des mesures de sûreté personnelle pour le roi ; ainsi toutes les portes intérieures étaient confiées aux gardes-du-corps. Avec les gardes-du-corps marchaient les mousquetaires, gris ou noirs, dans leur magnifique costume et leur beau visage, car on choisissait tous les hommes d'élite, d'une noblesse sûre et d'un blason sans reproche. Les mousquetaires caracolant au-devant et aux côtés de la voiture du roi, n'avaient pas l'entrée du palais, ils n'en dépassaient jamais les portes ; voilà pourquoi ils portaient de

1 Voici la liste exacte de la maison du roi sous Louis XIV.

Gendarmes, chevau-légers et mousquetaires à cheval.

Quatre compagnies des gardes-du-corps	1,039 hom.
Compagnie de gendarmes écossais	105
Deux compagnies de mousquetaires à cheval	554
Compagnie de gendarmes anglais	105
Compagnie de chevau-légers anglais	110
Gendarmes de la reine	154
Gendarmes de M. le dauphin	209
Compagnie de chevau-légers dudit seigneur	108
Gendarmes d'Anjou	105
Gendarmes d'Orléans	154
Compagnie de chevau-légers d'Orléans	157
Total	2,800 hom.
Régiment des gardes françaises, 30 compagnies de 100 hommes chacune	3,000 hom.
Régiment des gardes suisses, 10 comp. de 200 hom.	2,000
Gendarmes du roi	200
Chevau-légers de la garde	200
Total	5,400

larges bottes à calice, tandis que les gardes-du-corps, à bas rouges, à petits souliers à talons, ne chaussaient la botte forte que lorsqu'ils accompagnaient le roi aux batailles. Les gendarmes étaient le corps le plus vieux de la maison du roi; leur origine remontait à Charles VII, lorsque, délaissé à Bourges, il appelait à son aide tout ce qui restait de bonne noblesse dans le centre de la France. Les chevau-légers, d'origine plus moderne, étaient un corps gracieusement armé, qui se mouvait avec prestesse, caracolant à droite et à gauche sur des chevaux de petite taille; ils portaient une veste de brocard d'or, un casque d'argent relevé d'un joli panache, sous lequel pendait une perruque frisée et tombant sur les épaules. Dans la garde du roi entraient aussi deux régiments d'infanterie fort nombreux et bien disciplinés, sous le nom de *gardes françaises*, composés d'hommes à haute stature, d'une force de corps remarquable, marchant serrés par compagnies sous divers capitaines. Un Gontaut-Biron avait le commandement des gardes françaises, charge achetée et de tradition dans cette famille de noblesse.

Puis venaient les compagnies étrangères; et d'abord les Écossais, excellentes troupes qui depuis Charles VII étaient continuellement admises dans les gardes du roi. Les aïeux de ces braves Écossais étaient demeurés si fidèles au pauvre roitelet de Bourges! Un comte de Douglas avait tenu la connétablie de France aux jours difficiles de la royauté. Là était l'origine de la compagnie écossaise des gardes du roi : sans porter le costume de la patrie, ces Écossais avaient l'habit bariolé de vert et de rouge, pour rappeler qu'ils avaient pris naissance dans les montagnes de l'Écosse, aux klans héréditaires; ils marchaient au son des tambours, quelques-uns se couvraient du plaid et portaient la claymore. Les Suisses comptaient également deux régiments dans les gardes, vêtus de rouge et de bleu, et quelques compagnies avaient encore la cuirasse, les brassards, comme au temps de Henri IV. D'autres surmontaient leur chef d'un large bonnet à plumes; leur cos-

tume militaire était un casque de fer battu et un mousqueton sur l'épaule. Toute la maison du roi formait un corps de dix mille hommes.

Les autres régiments qui appartenaient aux divers corps de l'armée, recrutés, ainsi qu'on l'a dit, de provinces en provinces, se divisaient en grosse cavalerie par escadrons de cent hommes pesamment armés. La cavalerie légère, qui avait un grand attrait pour les jeunes fils de châteaux, était portée alors à un bon tiers des troupes montées. L'arme des dragons et carabins recevait une grande extension, car ceux-ci servant à pied et à cheval tout à la fois, pouvaient rendre un double service pour la guerre de montagnes et de plaines. On comptait quarante-six régiments français et quinze régiments étrangers, allemands, suisses et piémontais. Il y avait aussi un fort régiment irlandais formé par les gentilshommes qui avaient fui les guerres religieuses. Plus tard, après la révolution d'Angleterre, les catholiques irlandais eurent en France plus de douze mille hommes sous les drapeaux [1]. Les dépenses

[1] *Régiments d'infanterie française de 53 hommes par compagnie, les chefs compris.*

	Compagnies.		Compagnies.
Picardie	70	Lyonnais	35
Champagne	70	Dauphin	70
Navarre	70	Crussol	18
Piémont	70	Montaigu	16
Normandie	70	Turenne	33
La marine	70	Lamothe	17
La marine	32	Dampierre	16
Castelnau	33	Louvigny	18
Auvergne	33	Grancé	16
Desault	33	La Reine	70
Baudeville	16	Montpezat	16
Régiment du Roi	70	Les Vaisseaux	70
Régiment Royal	70	Orléans	33
Régiment d'Anjou	70	Artois	33
Praslin	18	Bretagne	16

qu'exigeait ce puissant état militaire étaient réglées chaque année par des projets de budget que rédigeait Colbert, et définitivement adoptés par le roi. J'ai retrouvé encore quelques-uns de ces budgets écrits de la main du ministre, modifiés et approuvés par Louis XIV; ils peuvent donner une idée des formes financières de cette époque. Colbert propose pour les dépenses des maisons royales 8 millions 500 mille francs; le roi fixe sans discussion le budget à cette somme; le ministre propose 800 mille francs pour le comptant du roi, le prince élève

	Compagnies.		Compagnies.
Carignan	16	Enghien	17
Châteauneuf	16	Jouzac	18
Sourches	18	Montperoux	16
Vendôme	16	Bouillon	16
Laferté	18	Bourgogne	33
Conti	16	La marine nouveau	20
La Fère	16	Vermandois	20
Condé	17	Fusiliers du roi	24

Quarante-six régiments, faisant 1599 compagnies sur le pied de 53 hommes chacune; en tout, 83,157 hommes.

Régiments d'infanterie étrangère.

Alsace, douze compagnies de 182 hommes chacune	2,184 hom.
Ecossais et Anglais, vingt compagnies à 423 hommes	2,460
Roussillon, vingt compagnies, *id.*	2,460
Furstemberg, douze compagnies à 182 hommes	2,184
Irlandais, douze compagnies à 104 hommes	1,248
Autres Irlandais, seize compagnies à 104 hommes	1,664
Royal-Italien, vingt-sept compagnies à 104 hommes	2,808
Royal-Anglais, huit compagnies à 103 hommes	824
Stoupe suisse, douze compagnies à 200 hommes	2,400
Erlac suisse, *id.*	2,400
Festa suisse, *id.*	2,400
Salis suisse, *id.*	24,00
Anglais, huit compagnies à 130 hommes	824
Cinquante compagnies franches à 208 hommes	10,000
Nombre total	36,256

ce comptant à un million ; ils s'accordent tous deux à donner 600 mille francs pour les bâtiments de Sa Majesté, et les 300 mille fr. alloués aux lignes suisses ; les 3 millions pour les états de troupes sont portés à 4 millions ; on accorde d'une commune volonté 200 mille liv. pour gratification aux officiers de troupes. L'extraordinaire des guerres est la partie de ce budget qui s'élève le plus haut, car il est porté pour 42 millions, sans y comprendre 4 millions pour le pain de munition ; la marine reçoit 8 millions, les galères 2, les fortifications du dedans 1,500 mille livres, et les garnisons 2 millions 800 mille livres. Quant aux affaires étrangères, on accorde 500 mille livres aux ambassadeurs, puis des subsides pour l'Allemagne, la Suède, l'Angleterre, Munster, Cologne et la Bavière, pauvre petit État alors, car il n'est porté que pour 100 mille livres. 100 mille livres sont aussi assurées pour le pavé de Paris, et 100 mille livres pour la Bastille. Enfin le total de ce budget, y compris les additions, s'élève à plus de 93 millions de livres, ce qui excède d'un bon tiers les recettes présumées [1]. On aperçoit dans ce travail de cabinet toute la sollicitude de Louis XIV pour les affaires de son gouvernement. Les ministres font une simple proposition : rarement les rois ses prédécesseurs s'occupaient des détails d'un budget ; ils cherchaient à pourvoir aux ressources personnelles, sans s'inquiéter de la régularité des services. Henri IV don-

[1] Voici quelques fragments de ce budget.

PROJET DE DÉPENSES.

De la main de Colbert. Livres.		*De la main du roi.* Livres.
8,500,000	Maisons royales.	8,500,000
300,000	Augmentation pour l'armée.	300,000
800,000	Comptant pour le roi.	1,000,000
600,000	Bâtiments.	600,000
300,000	Ligues suisses.	300,000
3,000,000	Etapes.	4,000,000
200,000	Gratifications aux officiers des troupes. .	200,000

(Ce budget est dans le fonds et les achats nouveaux de la bibliothèque du roi, cartons non cotés encore.)

nait à tort et à travers ses acquits au comptant, sans en fixer d'avance le chiffre ; Richelieu et Mazarin ne sont occupés qu'à se procurer, par des expédients, les services dont ils ne prévoient pas les limites fixes ; Louis XIV le premier balança matériellement, par la rédaction d'un budget régulier, les recettes avec les revenus. Ce ne fut souvent dans ses mains qu'une formule pour constater un déficit qu'on ne prenait pas la peine d'éviter. En matière de comptabilité, les formes ne servent jamais qu'alors qu'une base d'économie est admise en principe ; il vaut mieux s'abstenir de dépenser que de savoir légalement qu'on dépense plus qu'on ne reçoit. Ces budgets se continuent pour tout le règne de Louis XIV avec une exactitude matérielle : tout consiste en une simple et grande feuille de papier avec des chiffres sur deux colonnes ; les uns contiennent la proposition ministérielle, les autres les sommes arrêtées par le roi ; tous les services se réglent par ses ordres ; la comptabilité ministérielle trouve dans la volonté du souverain une suffisante justification.

En quittant la régence de son fils, Anne d'Autriche avait conservé, au moyen de Mazarin, quelque influence sur le gouvernement ; les anciens rapports du premier ministre et de la régente ne s'étaient point effacés, et ce ne fut qu'à la mort du cardinal que l'autorité de la reine-mère disparut absolument. Louis XIV avait les passions trop vives, le besoin de commandement trop prononcé pour souffrir les remontrances, même d'une mère ; impétueux jeune homme, le roi n'avait pas toujours respecté la personne d'Anne d'Autriche, et quand celle-ci lui faisait quelques observations sur le désordre de sa conduite, sur la position de Marie-Thérèse, chaste infante d'Espagne, obligée de subir en cour l'autorité et la puissance adultère d'une maîtresse, Louis XIV s'était emporté jusqu'à ce point de dire à sa mère « qu'il n'avoit plus besoin des conseils de personne, et qu'il étoit assez grand pour se guider lui-même. » C'était noire et profonde ingratitude de la part du roi : se souvenait-il en effet des services immenses que lui

avait rendus Anne d'Autriche, des exils qu'elle avait subis, et de ses diverses fortunes, le tout pour soutenir l'autorité royale? Aux temps de la Fronde, n'était-ce pas Anne d'Autriche qui avait emporté Louis XIV enfant dans ses bras à travers les barricades, et qui l'avait réchauffé dans son lit de paille de Saint-Germain? Les passions seules, dans leurs brûlantes étreintes, avaient pu effacer au cœur du roi des souvenirs aussi profonds, et à la fin de sa vie Anne d'Autriche s'était retirée au Val-de-Grâce, cette maison de la montagne Sainte-Geneviève, que plus d'une fois, en d'autres temps, Richelieu avait fait fouiller pour y découvrir les traces de la conjuration espagnole. Ce Val-de-Grâce avait été construit sur les dessins de Mansard; l'église s'était agrandie; Anne d'Autriche, loin de la cour, recevait les visites intimes de quelques fidèles courtisans et de la reine Marie-Thérèse, sa nièce; elle était là en quelque sorte l'expression d'un vieux système auquel d'autres idées avaient succédé. Autour d'Anne d'Autriche se réunissaient les mécontents, les partisans de l'administration de Mazarin, lesquels alors étaient en disgrâce ou en exil, sans en excepter les propres nièces du cardinal, les duchesses de Bouillon et de Mazarin. Anne d'Autriche ne vécut pas longtemps dans les ennuis de la retraite. Quand on a passé ses jours au milieu des agitations politiques, dans le mouvement passionné des affaires, rien n'avance la vie comme la solitude, cette espèce de tête-à-tête de l'âme avec elle-même; de la vie bruyante au repos il n'y a souvent d'autre résultat que la mort. Les ingratitudes de Louis XIV abrégèrent les jours d'Anne d'Autriche; elle cessa de vivre le 20 janvier de l'année 1666, à l'âge de 64 ans. Louis XIV ordonna de magnifiques funérailles, dans cet intérêt de dignité royale qui dirigeait toutes ses actions. La fille, la mère, l'épouse et la sœur des rois fut célébrée dans les sonnets [1]; mais les distractions de cour eurent bientôt fait oublier Anne d'Autriche. La reine-mère avait laissé peu de tra-

1 *Et soror, et conjux, et mater, nataque regum*
Nulla unquam tanto sanguine digna fuit.

ces; ferme de caractère comme princesse, faible comme femme, elle offrit le perpétuel contraste d'une volonté tenace en matière de gouvernement, et d'un grand laisser-aller de coquetteries, de plaisirs, et s'il faut en croire les pamphlets, de légèreté amoureuse. Le roi Louis XIV lui fit sentir, même très durement, cette situation; il osa rappeler à sa mère que sa conduite passée commandait l'indulgence pour les autres.

Et en ce moment, comment le roi, épris comme il l'était de Madame de La Vallière, aurait-il pu écouter les leçons de morale que lui répétait incessamment Anne d'Autriche? Jamais roi n'avait manifesté des sentiments plus chauds pour une maîtresse, sa première passion d'amour, l'entrée de son cœur dans la vie. A la naissance de mademoiselle de Blois, on l'avait vu partager les communes douleurs, faire l'office de médecin aux frais et dépens de son haut-de-chausse tout sali et de ses points d'Angleterre déchirés. Combien de folies ne fit pas le roi à la naissance de l'enfant mâle qui prit le nom de duc de Vermandois? Saint-Germain se para comme pour une fête, car il était né un fils au roi. A cette époque déjà Louis XIV témoignait cette bonté paternelle pour ses enfants naturels, noble et faible côté de sa vie, en face de sa nombreuse génération: toutefois il n'échappait point aux courtisans que la duchesse de La Vallière cessait d'être exclusivement agréable au roi; elle était toujours aimée, mais de cet amour fatigué qui n'est plus qu'une habitude dans l'existence de l'homme. Les deux couches de madame de La Vallière avaient pâli son visage en effaçant cette fraîcheur de jeunesse, sa seule beauté réelle; elle était alors plutôt mère qu'amante, et Louis XIV, sans cesser de la voir, cherchait autour d'elle d'autres distractions. La princesse de Monaco, la plus gracieuse fille du comte de Gramont, eut d'abord les fugitifs hommages du roi. La princesse de Monaco ne fut point traitée comme une favorite, mais comme une de ces femmes qui inspirent un caprice et l'éteignent presque aussitôt. Il n'en fut pas de même d'une autre passion du roi qui jeta d'ardentes et profondes racines. Dans les ballets

de cour qui furent dansés à Versailles, Louis XIV avait remarqué une jeune femme à l'expression vive et impérieuse ; elle appartenait à la belle race des Mortemart, à ce noble sang qui se dessinait en lignes magnifiques sur la physionomie de quatre ou cinq générations ; elle avait le nom de Françoise Athénaïste, marquise de Montespan, car elle avait épousé depuis deux ans l'héritier du marquisat de Montespan dans la Guienne, ce qui faisait qu'elle portait à son blason, sous la couronne de marquise, l'hermine et la tourelle de la maison de Montespan. Depuis quelque temps elle ne quittait pas madame de La Vallière, et elle avait joué avec elle un rôle de gracieuse bergère dans le ballet des *Muses*, œuvre de M. de Benserade. Dans cette belle fête, et tandis qu'Uranie dirigeait les sept planètes, que Melpomène représentait les amours de Pyrame et de Thisbé, que Thalie récitait la comédie de *Mélicerte* de Molière[1], madame de Montespan récita les vers de Benserade qui exprimaient les hommages passionnés de la rose au soleil. La duchesse de La Vallière s'était alarmée de cette tendresse nouvelle du roi ; mais aimante et timide, elle n'osait point dire encore toutes ses impressions ; et d'ailleurs cette passion n'était pas tellement déclarée que la favorite en titre pût accuser le roi ; elle s'enhardit à mesure que les sentiments de Louis XIV se manifestèrent davantage, et comme elle s'en plaignit avec une chaleur expressive, le roi lui déclara qu'il conservait bien encore pour elle toute son amitié, mais qu'elle savait par expérience qu'il ne voulait pas être gêné. La duchesse de La Vallière dissimula, versa quelques larmes et souffrit patiemment les entrevues du roi et de madame de Montespan.

La cour était tout occupée d'un amour comme d'une affaire ; l'élévation ou la chute d'une favorite était une question sérieuse qui agitait les courtisans, les ducs et pairs et les parlementaires. A peine quelques femmes s'occupaient-elles de Marie-Thérèse, la chaste épouse de Louis XIV, consacrant

[1] Molière travailla beaucoup cette pièce, comme il le dit lui-même. *Voyez* la préface en tête de cette comédie.

sa vie aux exercices de piété; elle était de forme peu gracieuse, ses manières se ressentaient de l'éducation castillane, mais sa résignation admirable n'éclatait jamais en reproches. Si Louis XIV la traitait bien par respect de sa personne, il l'outrageait moralement, sans lui épargner la lie du calice; ses maîtresses habitaient son palais, elles avaient tous les hommages, et Marie-Thérèse, ange de religion et de vertu, était reléguée comme en exil; quand elle osait rappeler les liens du mariage : « Est-ce que, madame, répondait le roi, nous n'avons pas le même lit? que pouvez-vous demander de plus » ? Ce langage, durement exprimé à plusieurs reprises, avait ôté la force et la voix à Marie-Thérèse; elle n'était plus qu'une pauvre résignée.

M. le duc d'Orléans, de deux ans moins âgé que Louis XIV, était la véritable expression de la noblesse de France, fou de courage, plus fou encore de plaisirs, de dissipations et de fêtes galantes, de gracieuse figure, de manières tant soit peu efféminées, en sorte qu'un de ses caprices était de s'habiller en femme et de paraître ainsi affublé dans les ballets et les danses royales avec le chevalier de Lorraine, son favori, ce qui faisait beaucoup jaser. Le duc d'Orléans avait épousé la princesse Henriette d'Angleterre, de la race brillante des Stuarts. La princesse Henriette avait souhaité la conquête de Louis XIV; ambitieuse du pouvoir, elle voulait ainsi régner. Le roi tenait son frère à grande distance de lui; sa pensée était de maintenir sa famille dans le respect profond pour l'aîné de la race; trop longtemps la monarchie française avait été tourmentée par les prétentions des oncles et des frères de rois : la Fronde n'avait-elle pas vu le premier prince du sang à la tête du mouvement populaire? L'autre race des ducs d'Orléans, qui avait eu pour chef Gaston, frère de Louis XIII, était représentée par la grande Mlle de Montpensier, la vieille frondeuse des halles de Paris; héritière de tous les fiefs de cette branche d'Orléans, Mlle de Montpensier était riche de sept cent mille livres de rentes, haut parti de cour sollicité par les

princes et les rois, et pourtant la grande Mademoiselle n'avait pas encore vu célébrer ses épousailles. Tout à coup le bruit se répand en cour d'une nouvelle incroyable, que Mme de Sévigné donne à deviner à cent et à mille; cette nouvelle qui est toute une merveille, c'est que le comte de Lauzun, un simple gentilhomme, épouse Mademoiselle; est-ce possible? la propre cousine du roi! Et qu'est-ce donc que ce comte de Lauzun qui était appelé à une si grande alliance? un homme tout petit, un peu disgracieux de taille, hardi de manières, à la parole douce et persuasive. Gentilhomme à bonnes fortunes de la cour, il avait eu pour maîtresses les grandes dames et les jeunes filles qui sortaient du couvent, et Mme de Montespan elle-même, avant qu'elle ne devînt favorite. Lauzun ne doutait de rien, et en présentant ses hommages à Mlle de Montpensier, il lui fit la proposition de l'épouser. L'amazone d'Orléans et des jours turbulents de la Fronde s'éprit de Lauzun au dernier point d'exaltation; vieille fille qu'elle était, elle eut les faiblesses de son âge, elle eût tout donné pour avoir Lauzun, fiefs, terres, beaux châteaux; et qu'importe la naissance! est-ce que les passions du retour de la vie calculent les dires du monde? Lauzun, que Louis XIV aimait, fit hardiment la demande de Mlle de Montpensier, et, le croira-t-on? il l'obtint sans difficulté. Ce n'était pas seulement l'amitié que Louis XIV avait pour Lauzun qui pouvait déterminer ces fiançailles extraordinaires; il y avait encore un motif politique : Mlle de Montpensier était demeurée l'expression vivante de l'esprit de la Fronde que Louis XIV poursuivait partout; si la grande Mademoiselle avait épousé un prince du sang, la Fronde restait représentée dans une puissante race; il était habile de la dégrader en la faisant tomber jusqu'à un petit gentilhomme, en donnant pour mari à la grande Mademoiselle un simple comte de Lauzun[1]. Rien ne tue comme un peu de ridicule; la cour aurait donc glosé de toute manière, on se serait amusé

[1] *Voyez* les *Mémoires du duc de Saint-Simon* sur cette intrigue de Lauzun, ad ann. 1668.

des faiblesses de la vieille frondeuse; le parti aurait éprouvé la flétrissure de son amazone. Tel était, à vrai dire, le sentiment du roi; mais il rencontra la plus vive opposition dans le sein de la famille; les Condé surtout firent valoir combien serait préjudiciable à l'honneur de leur maison un tel mariage : si le roi ne protégeait pas plus son propre sang, que deviendraient alors les branches collatérales? si un simple gentilhomme pouvait épouser la fille d'un duc d'Orléans, un roturier serait donc apte à s'unir aux Condé, aux princes du sang? Quelles que pussent être ses idées politiques, Louis XIV avait le haut sentiment de la dignité de sa race; il fit droit aux réclamations des Condé. Le mariage de la grande Mademoiselle n'eut pas lieu; elle s'en dépita, vieille folle qu'elle était, abandonnant plus que jamais corps et âme à Lauzun, et quand le roi connut qu'elle était secrètement mariée, qu'elle n'en pouvait plus d'amour, il punit Lauzun en le faisant enfermer dans la forteresse de Pignerol. Le voilà donc, le pauvre gentilhomme, sentant ses cheveux blanchir comme les grisâtres murailles de la tour!

Madame de Montespan s'était faite l'interprète, dans cette circonstance, des princes du sang; c'est elle qui, par rancune, s'était vengée de Lauzun, son ancien amant, et de quelques mauvais propos qu'il avait tenus sur elle. La faveur de madame de Montespan grandissait, elle était alors favorite déclarée, au comble de ses vœux, avec l'amour du roi dans sa plus vive ardeur; le mari de la favorite, le marquis de Montespan, reçut l'ordre de ne plus habiter avec sa femme, et une lettre de cachet le relégua dans ses terres des Pyrénées. Le marquis se sépara les larmes aux yeux d'une femme qu'il aimait, et quand il eut atteint son château, quand il eut visité ses domaines, il trouva dans une cassette une rescription de 200 mille livres à toucher sur l'intendance de Bayonne et sur la généralité du Béarn. Ce fut dès lors une singulière existence que celle du marquis de Montespan; il se revêtit de noir, comme si la marquise était morte, il avait un crêpe long et

traînant, son haut-de-chausse était gris comme pour les deuils, le tout couvert par sa large veste de velours d'Utrecht. La marquise de Montespan demeurait resplendissante en cour; quand elle devint enceinte, ce fut le dire et la causerie de toutes les ruelles. Pour cacher les premières marques de cette fécondité adultère, on inventa des jupes larges et paniers qui amoindrissaient la taille et dissimulaient le ventre. Grande rage que cette mode! chacun la porta à l'envi, filles et femmes; elle vint en aide à bien des amoureuses faiblesses, comme le disent maintes chroniques scandaleuses. Quand madame de Montespan fut au terme de sa grossesse, le roi, dans la plus vive inquiétude, avait souvenir des accouchements laborieux de madame de La Vallière, de cette fièvre brûlante qu'il avait eue pendant plusieurs nuits. Dès que le valet de chambre du roi vint annoncer que madame de Montespan avait les douleurs, Louis XIV se leva inquiet de son lit : « Va chercher Clément, » cria-t-il. C'était le nom d'un chirurgien qui habitait une maison secrète dans la rue Saint-Antoine. Femme ou fille de cour voulait-elle accoucher sans bruit, une voiture de ville partait en toute hâte, sans armoiries, sans plumes; on faisait lever l'habile chirurgien, on lui bandait les yeux; puis on le transportait sans qu'il pût rien voir jusque dans une pièce largement drapée et éclairée à la faible lueur d'une bougie; là il opérait l'accouchement, puis il s'en retournait les yeux bandés encore, et on lui mettait une bourse en main. L'accouchement de madame de Montespan fut heureux, et Louis XIV eut un enfant de plus[1].

Que faisait alors la duchesse de La Vallière? Tant que l'amour du roi pour madame de Montespan s'était tenu dans certaines bornes, la femme naguère tant aimée se consolait par l'idée que ce serait encore un caprice passager, une de ces passions d'un instant, telle que le roi en avait conçu pour la princesse de Monaco. Lorsque la pauvre femme s'aperçut

[1] Notes sur la vie et la santé de Louis XIV, par Fagon. Mss. cot. n° 127, Suppl. franç.

que madame de Montespan prenait plus d'empire, et que, maîtresse déclarée, elle allait devenir mère des œuvres du roi, alors le dépit, la douleur, ce mouvement enfin qui jette au pied des autels par le repentir et le désabusement de la vie, poussèrent la duchesse de La Vallière à une de ces résolutions énergiques que le désespoir met au cœur des femmes; elle manifesta la volonté de se consacrer à Dieu dans l'ordre le plus sévère, celui des Carmélites du faubourg Saint-Jacques; elle devait s'y revêtir de bure, jeûner, se macérer par des actes de contrition. Quand viennent les pensées de repentance, il y a besoin de s'imposer des obligations dures, des douleurs poignantes, et de corriger l'esprit par le corps. Tout le monde connaît l'histoire de sœur Louise de la Miséricorde, devenue en quelque sorte une légende qui brise le cœur des jeunes filles. La Madeleine du Christ est la sainte de ces âmes désordonnées qui, vivant dans la débauche, pensent qu'un jour la parole du pardon les appellera au grand festin des émotions religieuses. La Vallière est restée le touchant symbole d'une seule faiblesse de cœur qui invoque la miséricorde de Dieu; tant il y a dans le catholicisme de grandeur et de ressources pour toutes les douleurs de la vie! Je relisais encore l'admirable livre de la pauvre sœur Louise sur la miséricorde de Dieu[1]; c'est de l'amour aussi; c'est l'élancement de l'âme vers un culte céleste, quand la terre, la jeunesse et ses illusions nous abandonnent. Aux jours des rêves d'or, Louis XIV fut toute la pensée de La Vallière; aux jours de douleur, c'est Dieu. Le même cœur parle; seulement l'objet du culte a changé: ainsi va la vie[2]!

A tout cela Louis XIV avait une seule distraction: les affaires. La force de l'esprit industriel au moyen âge se résumait entière dans l'association; tout se groupait dans les confré-

[1] *Voyez* l'édition de Paris, ann. 1680.

[2] Je n'ai pu me procurer qu'une seule lettre autographe de Madame de La Vallière; elle est signée *sœur Louise de la Miséricorde*. Il y en a aussi sous verre à la Bibliothèque du roi.

ries marchandes, dans les droits de maîtrise et de compagnonage. Aux temps de luttes vigoureuses contre une civilisation d'armes et d'énergie matérielle, la corporation était un puissant moyen de protéger les individualités si faibles, si délaissées. Tout le commerce du moyen âge, tous les arts agissent sous l'influence des confréries de métiers; l'échange se fait dans les grandes foires et Landits; le marchand, le juif, le changeur, s'y rendent en pèlerinage sous la franchise du saint, couchant d'oratoires en oratoires, à l'abri par la trêve de Dieu. Cette civilisation industrielle avait ses merveilles comme la nôtre; les commodités de la vie populaire se restreignaient dans des limites; mais quand on étudie les arts et l'industrie au moyen âge, que de chefs-d'œuvre ne découvre-t-on pas! quel fini de ciselure et gravure! qui pourrait lutter avec l'orfévrerie placée sous la légende de saint Éloi? et ces beaux ouvrages d'ivoire et d'ébène, et ces couleurs vives et empreintes sur les miniatures des manuscrits ou sur les vitraux indélébiles, et ces somptuosités de fourrures et d'hermines pour les barons et les parlementaires, ces agrafes d'or, ces riches chaînes de pierreries qui pendaient en ordres brillants sur la poitrine des seigneurs! A l'esprit d'association, qui était la base de toute l'industrie du moyen âge, Colbert substitua le système de protection, c'est-à-dire que ce que la corporation avait fait par ses propres forces, Colbert l'accomplit par l'impulsion et les encouragements monarchiques. Louis XIV avait antipathie pour tout ce qui était association populaire; quand les corps de ville eurent été restreints, quand on démolit les priviléges un peu bruyants des confréries, il fallut bien substituer la protection généreuse de la couronne, et ce fut là le mobile de toute l'administration de Colbert; il voulut rattacher l'industrie à l'unité royale, comme Louis XIV y avait rattaché la science, la poésie et les forces politiques de la société. Ce mouvement n'était point une création de Colbert; il venait de Fouquet : le surintendant captif avait imprimé un premier essor à l'industrie; les plans de manufactures et de ca-

naux viennent presque tous de lui; la différence qui existait entre les deux ministres, c'est que Fouquet se réservait toute la gloire de ses créations; il fut sacrifié : Colbert la donnait au roi, et on l'exalta.

A mesure que les provinces se groupaient autour d'un centre, les communications entre elles durent appeler une attention spéciale; ici se manifeste la sollicitude de Louis XIV et de Colbert pour la confection des canaux et la construction des routes. Les Hollandais avaient poussé fort haut l'art de la canalisation; des ingénieurs français avaient visité cet admirable système qui féconde une terre disputée aux eaux. Une compagnie étudia également les lagunes de Venise, et dès lors un plan général de canalisation fut soumis à Colbert; il en existe des fragments encore, écrits de la main de l'ingénieur italien Andréossy, qui fut associé à Riquet, baron de Bonnechose, dans son grand projet de la jonction des deux mers par le canal du Languedoc, immense entreprise qui changea la nature des transactions commerciales dans tout le midi de la France. Le projet de canalisation d'Andréossy est établi sur une vaste échelle; le centre est Paris, idée fondamentale du système de Richelieu; d'un côté la Seine est navigable jusqu'à l'Océan par le Havre, d'un autre côté, un canal le lie à la Loire par Briare; par la Marne, Paris peut être mis en communication, et au moyen des canaux, avec tout le nord, l'Escaut et le Rhin lui-même. Rien de plus simple que d'obtenir pour le midi le même résultat, en canalisant depuis la Garonne jusqu'à Cette. C'est sur cette dernière idée qu'Andréossy et Riquet appellent l'attention du conseil du roi : les difficultés sont grandes, il faudra percer des montagnes, perforer des rochers, essayer de grandes dépenses pour des résultats qui ne seront pas immédiats. Le devis primitif du canal de Languedoc est porté à 12 millions; dans les budgets écrits de la main de Louis XIV, les ouvrages du canal sont cotés chaque année, soit pour 1 million 200,000 livres, soit pour 1,500,000.

Les ponts et chaussées ont aussi un article à part, minime alors, parce que la plupart des provinces faisaient elles-mêmes les travaux par les corvées et les prestations en nature. Il restait en France quelques vestiges des voies romaines ; elles avaient servi de point de départ pour les grandes routes royales qui conduisaient de cités en cités; le système des chaussées fut préféré. Partout des chemins-modèles furent construits à l'entour de Paris ; la grande route de Versailles exigea l'application la plus attentive, soit pour adoucir les pentes, soit pour faciliter les montées. La côte de Saint-Germain fut tournée, des ponts furent jetés, de beaux arbres firent de ces grands chemins comme des avenues; on essaya le pavé en grès pour éviter les amas de boue et les inconvénients de l'hivernage.

Les ordonnances de Louis XIV distinguent déjà en plusieurs classes les différentes natures de routes royales ou provinciales[1]. Il y eut des édits pour le percement des forêts, pour les ronds-points des rendez-vous de chasse, pour les abattis d'arbres ; le système des cantonniers, de la surveillance et de la responsabilité communale, fut développé dans des édits qui ont été pris pour modèles aux temps même où la science administrative a fait de plus grands progrès. Les communications devenant ainsi plus faciles, le commerce de foires par agglomérations s'affaiblit ; on put plus facilement se livrer aux spéculations individuelles, on n'eut pas besoin de transporter à grands frais ses marchandises pour les vendre ; de simples correspondances suffirent; on put sans se déplacer demander tout ce dont une cité avait besoin. On conserva quelques foires, telles que Beaucaire, Troyes en Champagne, Saint-Denis en Parisis, Saint-Laurent. Les commerçants y vinrent pour communiquer entre eux, connaître leurs forces, étudier les produits divers, achever des ventes qui avaient lieu en dehors de la foire. Les transactions sortirent de ce cercle tout matériel ; la civilisation commençait à avoir des intérêts trop pressants pour qu'elle attendît à jour fixe d'une année à l'autre pour les satisfaire.

[1] Ordonnance de 1661.

Les corporations industrielles, privées de leur puissance politique, conservèrent leur confraternité commerciale. Colbert releva beaucoup le droit de maîtrise, cautionnement de capacité et de responsabilité; nul ne pouvait passer maître dans un art sans avoir fait son chef-d'œuvre. Tout ouvrier qui se présentait pour la maîtrise devait s'adresser au syndic de la corporation, chef de ces petites républiques industrielles; là on s'enquérait de sa vie et mœurs, s'il était fils de famille honorable de bourgeoisie; et si tous ces rapports étaient favorables, on l'admettait comme maître orfévre, joaillier, passementier. Le nombre des maîtres était fixé, et le droit de la corporation était tellement respectable, qu'aucun intrus ne pouvait s'immiscer dans les états; le roi considérait comme une de ses belles prérogatives de nommer un maître en chaque profession, depuis la boucherie jusqu'à la bonneterie, au jour solennel de son avénement. Les statuts des différentes maîtrises, soumis à la sanction royale, sont encore insérés dans la grande collection des édits; chaque maîtrise et jurande avait son prix vénal; le plus souvent elle était transmise de père en fils. Il y avait une belle soumission dans la famille, une habitude de prendre l'état du père, son enseigne, de maintenir comme un noble héritage l'ancienne réputation de probité et d'habileté; il n'y avait pas ce vague désir de science, cette rougeur qui monte au front de l'homme né dans une échoppe. Toute la société était classée, chacun était fier de sa profession; ce qui n'empêchait pas que lorsqu'un talent d'élite se révélait, il ne se posât de lui-même dans la société. Colbert sortait de race bourgeoise et marchande; le surintendant Fouquet n'avait-il pas été lui-même un simple commis de finances se produisant par son mérite? Quand la puissance de poésie faisait irruption dans des têtes de grande et haute nature, comme celles de Molière, de Boileau ou de Racine, le génie brisait la contrainte de la famille, et secouant les haillons du pilier des halles ou la poussière des études, ces grands hommes prenaient leur place dans cette société cultivée qui entourait

cour de Louis XIV. Ces exceptions magnifiques ne troublaient pas l'harmonie générale du système; on restait dans son état, seulement on le perfectionnait. Les arts libéraux n'étaient point envahis par une multitude de médiocrités inquiètes, et Boileau pouvait dire : « Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier. »

Les arts n'en reçurent pas moins un vif éclat dans ce mouvement régulier de la société industrielle; ils furent surtout destinés à satisfaire la vanité, car c'est le caractère naturel d'un siècle de distinctions, de classes et de noblesse que cette tendance vers la magnificence plutôt que vers l'utile. On s'explique dès lors comment l'art fini et délicat de la broderie, de la dorure, les magnifiques velours, la dentelle aux mille jours, reçut un éclat et une perfection admirables sous le règne de Louis XIV. Des manufactures furent partout établies; elles étaient royales, c'est-à-dire dirigées par l'intendant des bâtiments de la couronne, ou bien elles étaient créées par compagnies, et alors Colbert, en donnant une somme d'argent, devenait commanditaire de la compagnie, l'encourageait par des priviléges et des concessions. Le privilége était le droit commun, parce que dans les temps de renaissance, dans les commencements d'une industrie, il faut la cultiver par toutes sortes de soins, lui assurer une domination exclusive, si l'on veut qu'elle se développe et porte fruit.

Les graves dessins de Nicolas Poussin, les belles œuvres de Lebrun et de Lesueur, les groupes de Puget servirent de modèle aux arts de l'industrie[1]; on reproduisit sur le velours, la toile, les tissus, les scènes mythologiques ou les batailles d'Alexandre, ces chefs-d'œuvre un peu compassés de l'école française; on eut le Parnasse et les Muses, Apollon couronné de lauriers, la Mort de Porus, Alexandre recevant sous sa tente les femmes et les filles de Darius, et vainqueur de l'Asie, se

[1] J'ai retrouvé une médaille sur l'Académie de peinture et de sculpture. Deux génies : l'un s'exerce à peindre, l'autre travaille à un buste. La légende : *Scholæ augustæ*; l'exergue : *Academia regia picturæ et sculpturæ, Lutetiæ et Romæ instituta*. 1667.

vainquant encore lui-même, pour me servir de l'expression du poëte. La peinture, qui est un véhicule si puissant sur l'industrie, donna aux manufactures de France une certaine supériorité; on ne fut plus tributaire de la Turquie pour ses tapis, de Venise pour son orfévrerie, de Florence pour sa ciselure, de la Hollande et de l'Angleterre pour leurs tissus; la cour se para désormais de tous les produits de la France.

Le luxe des arts se manifesta dans les palais; l'architecture, sous Perrault, se modèle sur des formes vraiment grandioses; c'est toujours le type invariable du Parthénon; sa colonnade du Louvre est calquée sur les idées grecques; rien de neuf dans cette froide canelure, dans cette ordre immuable de cintres, de colonnes et de chapiteaux. Les dessins de Le Nôtre pour les jardins ont encore cette monotone physionomie : un parterre émaillé en face du château, des roses en corbeilles, des milliers de fleurs embaumant l'air jusqu'aux pieds de la terrasse, quelques bassins et jets d'eau ici et là; puis le grand massif d'arbres parsemé de belles statues, avec des corbeilles encore au milieu, d'où s'élèvent un centaure, un sanglier mythologique, pour exprimer que là est la forêt. Au-delà encore, une terrasse élevée, d'élégantes balustrades, enfin la grille du parc et les fossés qui le protégent. Ces formes dessinées se trouvent partout où Le Nôtre jette ses jardins; ce qui en signale la richesse, c'est la forte végétation du parc, la symétrique harmonie des statues. Puget enfante ses nobles modèles; ici l'immense Nil avec ses attributs, l'Hercule colossal, une Vénus aux formes aériennes, des enfants qui se jouent au milieu des fleuves, le centaure Chiron qui s'applique à l'éducation d'Achille, et, l'arc en main, lui enseigne à atteindre les plus agiles habitants des forêts. Les dessins variés se reproduisent avec uniformité sur la porcelaine. C'est à Sèvres que Colbert établit une vaste manufacture où se modelèrent les vases antiques, les urnes à la façon chinoise ou allemande; on y copia les peintures les plus admirables, les chasses dans les bois, des batailles, des fleurs naturelles

et purpurines; cinquante ouvriers sont convoqués des diverses parties de l'Europe; tout y est soumis à un règlement, à des épreuves, même la terre, l'eau qu'on emploie dans la confection. La porcelaine de Sèvres acquit bientôt cette renommée qui la fit européenne; le roi l'envoyait en cadeau comme une gracieuseté d'ambassade, et un présent à la suite des traités, et la manufacture de Sèvres fut un sujet d'orgueil pour Louis XIV.

Ces mêmes règles royales furent appliquées aux tentures de haute et basse lice, aux tissus des Gobelins. L'usage des maisons royales était alors que le sol et toutes les murailles, les portes elles-mêmes, fussent couvertes de grands tapis, d'immenses draperies. Dans ces vastes palais, tels que la royauté les avait conçus, il était impossible d'habiter sainement, si les murailles froides, si les dalles des planchers n'eussent été couvertes d'une épaisse tenture; les larges foyers embrasés où pétillaient les vieux troncs d'arbres de Saint-Germain ou de Compiègne n'eussent point suffi pour échauffer des pièces de trente pieds de hauteur, pavées de marbre. Les peintures à fresque d'Italie ne pouvaient convenir au froid et humide climat du nord et du centre de la France. La boiserie commence à s'introduire dans les palais de Mazarin; au Louvre et dans les maisons royales, on adopta les tentures sur lesquelles on pût reproduire tous les sujets des antiquités grecque et romaine, de la mythologie ou de l'histoire sainte. Les tentures des Gobelins sont les tableaux vivants du règne de Louis XIV; rien ne peint mieux l'esprit d'une époque; la cour du monarque est partout empreinte, elle s'y révèle par toutes les formes, car il n'y a pas de règne qui ait plus que celui-là sa personnalité; c'est le solennel égoïsme d'un homme supérieur se mirant partout dans ses œuvres, et devenu en quelque sorte le centre de toute une époque. Une gravure contemporaine reproduit une visite de Colbert à la manufacture des Gobelins; le ministre, appuyé sur sa longue canne, en habit de brocard, le chapeau cornu sur son chef, passe devant les tentures des Gobelins, qui se déploient en magnifiques formes et offrent

l'aspect d'un Olympe; sa physionomie sévère au milieu de ces groupes de peintres et d'ouvriers semble pourtant encourager et approuver leurs travaux.

L'époque de Louis XIV est surtout remarquable par ce prodigieux travail de l'esprit, qui s'attache à toutes les parties de la science. Le droit, considéré comme grande étude des principes, se régularise et se formule; de vastes codes embrassent et coordonnent les dispositions éparses. La France était divisée en deux législations distinctes : la coutume et le droit romain. La coutume, sans aucune unité dans ses principes, variait de provinces à provinces, et quelquefois même de villes à villes. Le grand coutumier comprenait soixante-dix législations toutes différentes, et encore étaient-elles commentées par des jurisconsultes, et interprétées surtout par les parlements. L'autre partie de la France obéissait au droit romain, introduit dans la législation au XIVe siècle. Cette double législation formait le code général de la monarchie; les magistrats, les jurisconsultes étudiaient le grand coutumier de France, le commentaient dans de longues paraphrases. Le XVIe et le XVIIe siècles furent l'époque des commentations sérieuses sur le droit; dans chaque province des avocats célèbres, des magistrats éclairés, consacraient leurs labeurs au rapprochement du *Corpus juris* et de la loi locale; c'étaient leurs veilles, leurs amours. Coquille pour le Nivernais, Dumoulin pour la coutume de Paris, Boucher pour celle de Poitou, Maisony pour celle de Provence, Maynad et La Roche pour le Languedoc, accomplissaient de longs travaux et de laborieuses investigations; plus de 800 volumes in-fol. ou in-4° sont destinés au commentaire des législations provinciales. S'il y avait une active érudition dans les livres des jurisconsultes, ces commentaires infinis jetaient une confusion indicible dans l'interprétation de la jurisprudence. Le sens des coutumes était expliqué par mille solutions opposées; la chicane pouvait disserter sur chaque disposition de lois. Le texte offrait-il un sens douteux, tout aussitôt arrivaient les

hypothèses, les décisions particulières, et les jurisconsultes se livraient à l'examen de toutes les questions de famille ou d'individualité. Dans un système régulier, une telle confusion portait préjudice aux intérêts ; il fallait ramener quelque unité dans la jurisprudence civile et criminelle. On se proposa deux buts en adoptant le système des ordonnances générales : le premier fut tout politique et de centralisation ; le second but fut d'utilité pratique ; on voulut simplifier les formes, et préparer une meilleure justice pour les sujets au moyen de codes spéciaux sur chaque matière.

Les deux grands actes législatifs de cette première période du règne de Louis XIV, sont ses ordonnances de la procédure civile et criminelle ; l'une porte la date de 1667, l'autre de 1670. La procédure, la garantie la plus haute, la plus forte de la liberté civile, est comme l'exécution de la loi, la forme qu'elle revêt dans ses rapports avec les citoyens ; et les formes préservent la fortune et les droits de chacun. Ces deux ordonnances, longtemps élaborées, sont le résultat des progrès de la civilisation ; on y trouve des imperfections encore ; elles se ressentent surtout des habitudes des criminalistes, mais enfin en les comparant aux actes de la législation antérieure, on doit reconnaître qu'un grand pas est fait vers les principes d'éternelle justice et de jurisprudence protectrice [1].

Néanmoins, la pénalité demeure dans sa barbarie des XVe et XVIe siècles : on punit encore le sortilége, les incantations des masques et des sorciers. On place parmi les crimes irrémissibles, le sacrilége, et le roi lui-même se prive éternellement de le gracier, de même que le viol, l'incendie et le duel. Les supplices n'ont rien perdu de leur sanglante cruauté ; la pendaison est la mort ordinairement infligée aux coupables ; si c'est pour le contrebandier, dans la montagne ou la forêt, afin que le craquement des os, secoués par le vent, soient un mémorable exemple de la justice du roi. Quand le

[1] C'est sur ces ordonnances qu'a été rédigé notre code de procédure civile et criminelle. Il y a très peu de modifications.

crime est atroce, et que le parlement veut inspirer la terreur, il ordonne que le malheureux soit écartelé, roué, rompu vif; il a toute faculté arbitraire. Les parlements, en matière de supplice, possèdent la plénitude des juridictions; la Tournelle était souveraine, si bien qu'elle pouvait ordonner qu'on jetât du plomb fondu dans les artères de l'accusé. Effroyable spectacle que l'agonie de ces misérables, et c'était pour eux une douceur que d'être condamnés seulement à être pendus et étranglés, puis leur cadavre brûlé et consumé! La décapitation était réservée aux gentilshommes, car le bourreau ne les touchait pas; déjà s'introduisait l'exécution militaire par les armes, comme juridiction de la maréchaussée et de l'armée.

Les ordonnances générales de Louis XIV ne trouvaient pas une facile exécution; comme elles s'appliquaient à tous les parlements, aux localités les plus diverses, elles devaient rencontrer l'obstacle des coutumes dans chaque province, et des habitudes surtout parmi les parlementaires et les praticiens. Ce ne fut pas la partie la moins active et la moins influente du règne de Louis XIV, que l'administration du chancelier Letellier; ses correspondances continues avec les parlements de provinces, ses lettres nombreuses aux intendants, constatent les immenses difficultés que les ordonnances rencontraient dans leur prescription. Les vieux parlementaires, tout ce qui tenait au barreau, à la basoche, ne comprenaient pas qu'on violât les règlements de la justice et les coutumes en exécution depuis des siècles : « Comment, disait-on, les arrêts de monsieur le premier président et des parlementaires réunis, n'ont plus force de lois en face des ordres du chancelier Letellier! » Ces plaintes se renouvellent partout dans les remontrances; une des grandes occupations des intendants fut de prescrire partout l'obéissance aux ordonnances du roi. A Paris, elles furent plus facilement registrées et exécutées; le premier président Lamoignon ne s'était jamais opposé aux volontés du chancelier Letellier; homme de prudence extrême,

le premier président savait bien qu'il ne fallait pas heurter la puissance souveraine. Dans sa douce retraite de Baville, alors que Boileau, tout animé de sa gaieté de basoche, chantait les arrêts du premier président, *à plein verre exécutés* [1], M. Lamoignon recevait sans murmures les ordonnances sur les procédures civiles et criminelles; les jurisconsultes s'empressaient déjà de les commenter et de les conférer avec la vieille législation; quelques-unes étaient à peine rendues, qu'il avait paru des livres ou commentaires des ordonnances comparées avec le vieux droit et les coutumes; ces ouvrages de jurisprudence étaient destinés à la pratique du barreau, vivement inquiété par les dispositions nouvelles qu'il n'avait point étudiées encore.

Les pays de droit romain étaient, comme ceux de droit coutumier, dans l'obligation d'obéir aux ordonnances de procédure. Il faut voir les vives plaintes que les parlements et sénéchaussées adressaient au chancelier sur la presque impossibilité où ils se trouvaient de mettre à exécution les nouveaux modes de procès devant les cours. Les vieux procureurs chicaniers, les clercs, les tabellions notaires, ne pouvaient plus vivre aux *dépens de leurs clients*, beau mot inventé du droit romain pour signaler que le pauvre plaideur avait un patron dans les procureurs et avocats, et qu'il ne pouvait sortir de leurs mains crochues qu'après opposition, tierce-opposition, *faux et lettres royaux*, comme l'avait si bien écrit Racine dans sa réjouissante comédie des *Plaideurs*. Il y eut désolation au palais; la basoche maudit les auteurs des ordonnances qui lui enlevaient la moitié de ses revenus. On déclama pendant longues années, sous les hauts piliers des Pas-Perdus, contre

[1] On se souvient des froids couplets faits à Baville par Boileau, chez le premier président Lamoignon :

Que Baville me semble aimable
Quand des magistrats le plus grand,
Permet que Bacchus à sa table
Soit notre premier président.

le chancelier Letellier et la tyrannie du roi; les vieux procureurs se rappelèrent plus d'une fois les beaux temps des épices arbitraires. Rien n'est plus difficile que la réforme d'un abus, et les petits intérêts compromis crient plus haut que la voix reconnaissante d'un pays satisfait.

CHAPITRE III.

GUERRE CONTRE LA HOLLANDE. — PREMIÈRE COALITION DE L'EUROPE.

Motifs de la guerre contre les Hollandais. — Question territoriale. — Question d'opinion. — Calvinisme. — Système républicain. — Pamphlets et médailles contre Louis XIV. — Préparatifs des alliances. — L'Angleterre. — Charles II. — L'Espagne. — L'empire. — L'Autriche. — Médiation de la Suède. — Manifeste de la France. — Campagne de Hollande. — Passage du Rhin. — Première ligue de l'Espagne, de l'Empire et de la Hollande contre Louis XIV. — Rupture de l'alliance anglaise. — Dissolution du congrès de Cologne. — Campagne de Turenne et de Condé.

1669 — 1673.

Les cessions territoriales consenties par le traité d'Aix-la-Chapelle portaient la France aux frontières de Flandre. La Hollande était ainsi menacée, car il n'existait plus entre elle et la monarchie de Louis XIV des États intermédiaires qui pussent arrêter une armée victorieuse. L'Espagne ne possédait plus qu'une langue de terre; ses comtés de Flandre et du Brabant, désormais isolés, pouvaient être conquis dans une campagne. Les États-Généraux, en se posant comme médiateurs dans la paix d'Aix-la-Chapelle, n'avaient pas calculé les conséquences inévitables de cette situation. Il en résulta que quelques mois après la conclusion du traité, il fut déjà question dans les conseils du roi de France d'une expédition aux

Pays-Bas hollandais pour venger certaines insultes de ces fiers républicains contre la majesté de Louis XIV.

Dans les affaires diplomatiques, quand une puissance a intérêt et volonté d'accomplir ses desseins, il est rare qu'elle ne trouve un grief pour justifier des armements. Telle était la position réelle de Louis XIV vis-à-vis les Hollandais : le roi cherchait un prétexte pour la conquête ; ce territoire magiquement créé, cette formidable marine, ces grands arsenaux qui s'étendaient d'un bout à l'autre du Zuyderzée, tout cela tentait l'ambition du roi ; on voulait ainsi répondre à cette impatience de la noblesse qui, sortant de la Fronde, appelait comme distraction les champs de bataille ; et quand on songeait à la proximité de La Haye et d'Amsterdam, dix journées devaient suffire pour qu'une armée française pût se rendre maîtresse de la nouvelle république. Quelle opposition pouvait donc rencontrer la conquête de la Hollande? Quelques marchands buveurs de bière, au ventre épaissi, à la démarche pesante, ne pouvaient arrêter la bouillante et fière noblesse ; c'était un magnifique lot pour la monarchie que la conquête des Pays-Bas : quel beau fleuron à ajouter à la couronne [1]. A cette époque d'ailleurs, l'école républicaine de la Hollande faisait des tentatives et des progrès. Quand Henri IV avait si puissamment favorisé l'indépendance des États-Généraux et du peuple batave, c'est qu'il était dominé par la pensée de l'abaissement de l'Espagne, antique rivalité de la monarchie des Bourbons. Depuis, les prétentions hautaines des calvinistes avaient modifié les rapports de bonne intelligence entre la France et les États-Généraux ; les presses d'Amsterdam et de La Haye surtout jetaient une foule de pamphlets hardis, où les

[1] Pour se faire une juste idée de l'opinion, il faut lire :

« La France démasquée, ou ses Irrégularités dans sa conduite, seconde édition augmentée, avec des réflexions curieuses. » La Haye, Laurent, ann. 1670, in-12.

« Apologie pour les Français, ou Vérification de leur constance. » Cologne, ann. 1670, in-16.

questions de monarchie étaient soulevées avec d'incroyables expressions et une énergie de principes qui devaient blesser au cœur les couronnes. En Hollande se réfugiaient tous les mécontents, et de là ils lançaient des histoires scandaleuses pour démolir le prestige de la royauté de race. L'importance récente qu'avaient obtenue les États-Généraux dans la médiation qu'ils avaient offerte pour la convention d'Aix-la-Chapelle, leur faisait dire dans leurs pamphlets : « Que c'étoit à eux que l'Europe devoit la paix; que Louis XIV auroit été vaincu et forcé de traiter, si la Hollande n'avoit pas provoqué l'immédiate signature du traité. » Enfin des médailles étaient frappées, injurieuses aux prétentions de Louis XIV; le roi avait pris pour devise le magnifique soleil, le *nec pluribus impar*, pour signaler que rien ne pouvait être élevé jusqu'à sa gloire; les puritains de Hollande se moquèrent de ces prétentions; cette image du soleil, ils la couvrirent de ridicule. Dans une de leurs médailles, la flamme lumineuse et puissante de l'astre du jour pâlit et s'éteint sous les flots que la Hollande verse sur ses rayons demi-effacés[1] : « Que demandes-tu ? dit un pamphlet à Louis XIV, ô roi d'un peuple léger ! Naguère tu étois pauvre et délaissé, et maintenant tu veux voir l'univers à tes pieds mais sache bien qu'il est ici des hommes capables de te faire repentir de tes pitoyables desseins. Enfin les vieux gueux, ainsi que tu les appelles, ne craignent ni tes escadrons poudreux, ni tes coques de vaisseaux démâtés[2]. »

Il suffit de connaître le caractère de Louis XIV pour comprendre combien de telles insultes devaient blesser sa fierté de roi. Quelle était donc cette république de bourgeois et de marchands en habit brun, qui prétendait faire la loi à tout ce que la France avait de fiers gentilshommes et de noblesse titrée? Ce que l'aïeul du roi avait tiré de la poussière, un autre roi pouvait également le réduire en poudre, le fouler de ses bottes; les griffes du lion batave n'étaient pas très redoutables,

[1] Une médaille porte cette exergue : *In conspectu meo stetit sol.*

[2] Pamphlet dans la collection de la Bibliothèque du roi. La Haye, 1670.

et au besoin cent mille hommes en feraient justice aux premiers ordres du prince. Il y eut plus d'une chanson grivoise et mordante sur l'insolence des Hollandais ; la plus courue et la mieux chantée fut *la Réjouissance des soldats français*, sur l'air : *Mon mari, vous me foulez ;* on y appelait le soldat aux armes, car le roi voulait faire la guerre à la Hollande ; il fallait aller voir les gros avaleurs de bière : « Pauvres marchands de fromages, dites donc votre *in manus*, des vins de France vous n'aurez plus[1] ! » L'opinion que s'était faite Louis XIV de sa monarchie, c'est que l'Europe devait être à son égard dans des rapports de quasi-vassalité ; rien ne devait résister à l'ascendant de la couronne de France. Le roi considérait les procédés des Hollandais comme une véritable infraction aux hommages que ce peuple lui devait. La guerre fut donc résolue, non seulement par des motifs d'intérêts territoriaux, mais encore comme conséquence de cette idée qu'en aucun cas la monarchie de Louis XIV ne pouvait souffrir ni insultes ni mépris.

La question de la guerre décidée, il fallut la rendre la moins chanceuse et la plus brillante possible. Si les États-Généraux étaient laissés seuls dans la lice, le succès ne pouvait être douteux ; il n'y avait que la marine hollandaise de redoutable. Rien de plus mal organisé que l'état militaire des Pays-Bas ; tout y avait été réglé avec la parcimonie des républiques ; les méfiances contre le prince d'Orange, ses querelles intestines avec Jean de Witt, avaient fait diminuer successivement la solde des gens de guerre, à ce point que cet État n'avait pas sur pied quinze mille hommes au moment où Louis XIV méditait sa grande expédition ; mais cette guerre qu'on allait entreprendre devait soulever de plus rudes adver-

[1] La Réjouissance des soldats français sur la déclaration de la guerre contre les Hollandais, sur le chant : *Mon mari, vous me foulez.* » 1672 :

Dites donc votre *in manus*,
Pauvres marchands de fromages ;
Dites donc votre *in manus*,
De vins françois n'aurez plus.

saires, on ne pouvait rompre ainsi l'équilibre européen sans que l'Allemagne, depuis les princes des bords du Rhin jusqu'à l'Autriche, sans que l'Espagne surtout ne prît fait et cause pour la Hollande. Il y aurait derrière cette expédition de Louis XIV dans les Pays-Bas le principe d'une guerre générale avec toutes les puissances du continent.

Dès la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, des négociateurs habiles avaient été envoyés en Espagne, en Allemagne, avec des instructions écrites de la main de M. de Lionne, pour expliquer et justifier les motifs de la campagne qui allait s'ouvrir dans les Pays-Bas. L'important n'était pas seulement d'obtenir une neutralité absolue et expectante, il fallait avoir l'appui et la coopération active de l'Angleterre, qui, depuis l'avénement de Charles II, partageait toutes les pensées politiques et religieuses de la cour de Louis XIV. Charles II avait des griefs particuliers contre la Hollande; les puritains d'Angleterre, vieux ennemis des Stuarts, n'avaient cessé d'être en rapport avec les partisans de Jean de Witt et les austères calvinistes qui entretenaient une communauté de principes en France, en Angleterre et en Hollande. Tous les proscrits s'étaient réfugiés à Amsterdam et à La Haye; là ils écrivaient des satires virulentes contre ce qu'ils appelaient « le tyran de leur pays, ce prince qui se livroit à tous les débordements de la passion, et qui ne craignoit pas de souiller sa cour par la débauche. » L'alliance de Louis XIV et de Charles II était donc en quelque sorte l'union du principe monarchique contre la pensée républicaine et calviniste de l'école hollandaise. Tel était l'intérêt commun des deux couronnes; mais le parlement anglais avait des méfiances sur ce traité intime de Louis XIV et de Charles II. L'armée anglaise victorieuse de la Hollande tournerait peut-être son épée contre le parlement qui refusait les subsides; rien ainsi n'était moins populaire à Londres qu'une guerre avec les Etats-Généraux. C'est pour aider et entraîner tout à fait Charles II dans une coopération active à ses desseins, que Louis XIV choisit encore une fois pour in-

termédiaire une princesse, femme d'esprit, Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans; la cour tout entière s'était rendue en Flandre pour visiter les récentes conquêtes du roi, et Henriette profita de l'extrême proximité des deux côtes pour passer de Dunkerque à Douvres; elle y vit là le roi Charles II, son frère, sur lequel la princesse exerçait une grande influence [1]. Parmi les demoiselles qui suivaient Henriette d'Orléans, se trouvait la jeune Yolande de Kerwal, d'une vieille famille bretonne; Charles II, de race noble et galante, en devint éperdument amoureux, et l'autorité de mademoiselle de Kerwal, depuis duchesse de Portsmouth, hâta la conclusion du traité d'alliance [2].

La convention signée entre les deux couronnes était le développement de la réaction catholique contre le mouvement protestant du XVIe siècle; on y arrêtait un partage de la Hollande. Les Pays-Bas avaient été une des créations politiques de la réforme, une de ses grandes merveilles; démolir ce vaste édifice, c'était porter un coup aux résultats de la réformation. L'armée navale de l'Angleterre devait coopérer dans la guerre qui allait s'engager; elle unirait son pavillon à celui de la France en cette croisade des monarchies absolues contre le principe républicain, dans cette tentative des deux Eglises établies contre le calvinisme et les idées puritaines. A toutes les époques, indépendamment des pensées d'ambition, il y a dans la plupart des guerres une nécessité morale, fondée sur les incompatibilités des principes sociaux qui se heurtent.

Ce traité une fois conclu, il était également essentiel de s'assurer la neutralité des grandes puissances européennes, afin qu'elles ne prêtassent point secours aux Etats-Généraux. Le marquis de Villars fut envoyé à Madrid : ses instructions portaient « qu'il eût à démontrer aux ministres de Sa Majesté

[1] Dépêches et Mémoires du chevalier Temple, 2e partie.

[2] Le traité public est de l'année 1669. Il porte stipulation de subsides, surtout pour attaquer et prendre la flotte hollandaise venant de Surinam, *Voyez* collection des traités de Martens, tom. IV.

Catholique l'importance pour l'Espagne d'abaisser la souveraineté des Etats-Généraux de Hollande[1] ; les Pays-Bas calvinistes n'étaient-ils pas un démembrement des anciennes provinces espagnoles? Les Hollandais avaient fondé leur puissance sur un territoire qui naguère appartenait aux successeurs de Charles-Quint. Rien de plus simple que de faire rentrer le cabinet de Madrid, si ce n'est en pleine possession de la Hollande, au moins d'une certaine portion de villes et de bourgs qui pussent agrandir le territoire que possédait encore l'Espagne dans la Flandre. » Les instructions ajoutaient qu'au cas où l'Espagne demanderait des gages, M. de Villars devait offrir, pour garantir la coopération, quelques-unes des places fortes cédées à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle ; bien entendu que ces villes ne seraient tenues que comme dépôt et nantissement jusqu'à un traité définitif. En même temps le commandeur de Grémonville, ambassadeur à Vienne, avait ordre de déclarer à l'empereur « que sa cour n'avoit pas un dessein de conquête territoriale dans la guerre qu'elle alloit entreprendre; le but de Sa Majesté Très Chrétienne étoit de châtier surtout l'insolence des Hollandois qui avoient insulté à la dignité de la couronne ; si elle armoit, ce n'étoit que dans ce dessein. En tous les cas, et quels que fussent les résultats de la guerre, Sa Majesté Très Chrétienne déclaroit qu'elle n'avoit aucune volonté de blesser les droits de l'Empire et les rapports européens[2]. » Des envoyés furent également chargés de missions spéciales auprès de la plupart des petits princes de l'Allemagne ; tous devaient ajouter « que le roi de France, content des avantages qu'il avoit obtenus par les traités de Munster, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, ne

[1] « Instructions de M. de Villars, et Histoire de ses négociations. Mss Colbert, 1671.

[2] « Sa Majesté Très Chrétienne désiroit avec passion de contracter avec Sa Majesté Impériale une alliance de paix et d'amitié, par le moyen de laquelle la paix de l'Empire se trouvât fermement établie sur le pied de traités de Westphalie. » (Instruction originale.)

vouloit que se maintenir dans cet état glorieux. » La plupart de ces missions réussirent ; le commandeur de Grémonville parvint à signer un traité de neutralité le 1er novembre 1671 avec l'empereur d'Allemagne [1]. Le comte de Crécy-Verjus conclut avec l'électeur de Hanovre une convention de subsides et d'alliance intime [2] ; le prince de Furstemberg y adhéra ; l'évêque de Munster, ce vieil ennemi des Hollandais, promit une levée d'hommes extraordinaire. Les villes libres de Liége, de Cologne reçurent assurance de la part du roi qu'elles seraient protégées dans leur liberté municipale ; enfin le duc de Savoie promit, comme conséquence d'une alliance intime, un corps de 3,000 hommes formant deux régiments d'infanterie légère et de carabiniers habitués à la vie agreste de la montagne.

Une puissance, la Suède, avait alors une certaine influence sur les destinées diplomatiques de l'Europe ; elle devait cet éclat moins encore aux succès de Gustave-Adolphe, à ses troupes si dures et si vaillantes sur les champs de bataille, qu'à l'action salutaire de sa constante médiation. La Suède n'était pas forte, comparativement aux autres grandes monarchies, mais sa diplomatie avait un aspect de science et de justice qui se faisait écouter même aux plus vives époques de la guerre. Grotius, ambassadeur des Etats-Généraux, était le fils de l'illustre et vieux publiciste, l'auteur du traité *de Jure gentium*, où les principes de la diplomatie étaient résumés par les nobles idées du droit des gens. Un des efforts des Etats faibles et neutres est de ramener sans cesse les vastes monarchies aux principes de l'équité naturelle ; les écrits de Grotius et les commentaires de Puffendorf n'eurent que cet objet de protéger les petits Etats contre les grands, de créer entre les cabinets les rapports de sociabilité qui garantissent les faibles contre les forts. Grotius, dont le père avait autrefois représenté la Suède à Paris, pouvait entraîner l'envoyé de

[1] Mss. Colbert, et les traités de Martens, tom. IV.

[2] Cette convention est du 10 décembre 1672.

cette puissance, le comte de Konigsmark, en lui montrant les intérêts qu'avait la Suède à soutenir les petits Etats; M. de Pompone, un des plus habiles négociateurs de la France, partit pour Stockholm avec la mission d'offrir des subsides, afin d'obtenir que 10,000 Suédois fussent à la disposition de la France, au cas où une guerre viendrait à éclater avec la Hollande. La Suède se trouvait ainsi placée entre deux systèmes : la neutralité médiatrice que M. de Konigsmak proposait comme le seul moyen de donner une importance pacifique à la cour de Stockholm, et les instructions de M. de Pompone, dont le but était d'entraîner la Suède dans une alliance offensive et défensive avec Louis XIV.

Ainsi, pour bien résumer la situation diplomatique au moment où Louis XIV essaie une expédition contre la Hollande, on peut dire que les Pays-Bas calvinistes n'avaient ni appui ni alliés intimes. La France avait attiré à elle Charles II d'Angleterre, et préparait la neutralité de l'Allemagne et de l'Espagne; de plus, l'évêque de Munster, les électeurs de Hanovre et de Bavière se prononçaient contre les États-Généraux; la Savoie fournissait ses régiments; enfin la Suède offrait la médiation d'un neutre, mais au fond bien plus favorable à la France qu'elle ne pouvait l'être aux États-Généraux calvinistes. Est-ce à dire que la Hollande fût dépourvue de toute force morale? Elle avait au contraire partout des appuis secrets. Si Charles II d'Angleterre s'était ouvertement prononcé pour Louis XIV, le parlement, les puritains et tous les *dissenter* d'Angleterre étaient favorables à l'indépendance politique de la Hollande. L'empereur d'Allemagne promettait bien sa neutralité, mais dès qu'il verrait une armée de France s'emparer de Maëstricht, de Liége, de Namur, pourrait-il, en ce cas, ne point porter appui à la Hollande qui touchait aux frontières de l'Empire? Et la monarchie espagnole resterait-elle témoin des nouvelles conquêtes de Louis XIV, sans s'en alarmer? Tant que les projets du roi ne se montreraient pas ouvertement, l'Europe attendrait; mais dès que la conquête se manifeste-

rait, la Hollande devait trouver des auxiliaires naturels dans le mouvement des intérêts et dans les jalousies des hautes puissances contre le roi de France. Il y avait alors dans le droit public un besoin profond de justice; on dissertait sur les droits de chacun; des volumes étaient publiés pour soutenir une prétention, pour expliquer une démarche hostile. Le roi fit donc écrire par M. de Lionne à tous les ambassadeurs, afin qu'ils justifiassent non seulement aux yeux des gouvernements, mais des peuples et des nations, l'équité des griefs que Sa Majesté avait contre les Hollandais[1]. Le 7 avril au matin, par un jour assez pluvieux, les hérauts d'armes, les chevaux couverts de housses, précédés de trompettes caparaçonnées, parcoururent la ville, les faubourgs et carrefours de Paris, et à chaque place la trompette retentissait, et les hérauts d'armes, la tête nue, s'écriaient : « Bourgeois, manans et habitans de Paris, la mauvaise satisfaction que Sa Majesté a de la conduite que les États-Généraux des Provinces-Unies ont eue depuis quelque temps en son endroit, étant venue si avant que Sa Majesté a déclaré, comme elle déclare présentement, qu'elle a arrêté et résolu de faire la guerre auxdits États-Généraux des Provinces-Unies, tant par mer que par terre; ordonne par conséquent Sa Majesté à tous ses sujets, vassaux et serviteurs de courir sus aux Hollandais, et leur défend d'avoir ci-après aucun commerce, communication, ni intelligence avec eux, sur peine de la vie. Car tel est le plaisir de Sa Majesté, laquelle veut et entend que la présente soit publiée et affichée en toutes ses villes tant maritimes qu'autres, et en tous les ports, hâvres et autres lieux de son royaume où il sera de besoin, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. » Cette publication était suivie de plusieurs édits et ordonnances contre les sujets des États-Généraux; on mettait embargo sur tous les navires au pavillon des Provinces qui se trouvaient dans les ports. Une exception était faite pour les Hollandais qui s'étaient habitués et logés dans le

[1] Négociations de Louis XIV, in-fol. Biblioth. royale.

royaume par suite du traité de 1662; ils pouvaient pendant six mois vendre leurs marchandises, les transporter ainsi qu'ils jugeraient convenable, car la guerre ne pouvait les toucher : ils étaient sous la protection du droit des gens, sans qu'aucun sujet du roi pût les molester, si ce n'est pour fait et par voie de justice [1].

Quand le manifeste de guerre fut lancé contre la Hollande, les États-Généraux n'étaient point préparés à la résistance. Depuis leur affranchissement de l'Espagne, les Hollandais n'avaient pas eu de guerre sérieuse; s'ils avaient montré une grande énergie dans ce mouvement d'indépendance, depuis, l'activité nationale s'était portée sur les entreprises commerciales; les Hollandais n'avaient songé qu'à agrandir leurs colonies, qu'à multiplier leurs comptoirs; leurs navires aux larges flancs naviguaient dans les deux Indes comme au fond de la Méditerranée; les fortunes particulières étaient immenses et nombreuses. Dans cette longue paix, ils avaient négligé tous les arts des batailles; les places fortes avaient à peine garnison; le parti bourgeois et puritain de Jean de Witt avait lutté contre le parti militaire et féodal du prince d'Orange, et les méfiances des marchands contre les comtes et barons d'origine allemande avaient affaibli tous les éléments de résistance au nom de la patrie.

La position territoriale de la Hollande était pourtant favorable pour une défense; couverte par une ligne qui s'étendait depuis Maëstricht jusqu'à Wesel, Bois-le-Duc et Breda, la Meuse la couvrait en seconde ligne; et telles étaient les constructions artificielles qui séparaient la mer de la terre de Hollande, qu'en faisant une trouée aux digues on pouvait noyer sous les grandes eaux du Zuyderzée les myriades d'envahisseurs. Mais une fois ces difficultés franchies, rien n'empêchait qu'une armée de France pût se déployer de Rotterdam à La Haye et à Amsterdam, grandes cités pleines de ri-

[1] Collection d'ordonnances de Louis XIV, ann. 1672.

[2] Edit de Saint-Germain-en-Laye, 6 avril 1672.

chesses immenses ; si bien qu'on faisait ce calcul sous les tentes de France, que si Amsterdam était prise, il reviendrait à chaque simple soldat une part de butin de quatre mille livres. La république hollandaise ne comptait pas plus de vingt mille hommes de troupes, mauvais soldats, excepté deux ou trois régiments de levées allemandes, conduits par le prince d'Orange et le landgrave du Rhin. Rien de plus pitoyable surtout que la cavalerie hollandaise : c'était une maxime au moyen âge, que pour être bon cavalier il fallait naître gentilhomme ; or, cette nation de marchands enjambait plutôt un ballot de laine qu'un coursier à l'œil vif, au poil bai. Il n'en était pas de même de la flotte. Autant les Hollandais hésitaient devant un engagement de terre, autant étaient-ils déterminés dans les expéditions de mer ; leurs constructions étaient un peu lourdes, leurs navires opéraient difficilement ; mais quand un de ces navires s'était bien posé au milieu d'une escadre, c'était une forteresse mouvante, une citadelle vomissant mille feux par les sabords. La Hollande avait des amiraux qui ne craignaient pas de se mesurer avec les plus habiles marins de France et d'Angleterre : et qui aurait osé disputer le courage et la science de mer à Ruyter ? Le brave amiral, depuis l'âge de huit ans, avait parcouru les deux hémisphères, de la Nouvelle-Zélande jusqu'aux îles de Shetland et l'Islande. Cette république de marchands avait encore un grand mobile pour elle, la richesse et le crédit. L'Europe ne manquait point de soldats : les licenciements qui suivirent les traités d'Aix-la-Chapelle avaient mis sur pied bon nombre de troupes ; on trouvait toujours beaucoup de soudards lorsqu'on avait beaucoup d'argent ; dans un mois on pouvait recruter en Allemagne, en Suisse, plus de troupes que n'en exigeait le mouvement de la guerre ; le recrutement était aisé si les bourgeois d'Amsterdam et de La Haye voulaient défoncer leurs grosses tonnes pleines d'or et d'argent.

Louis XIV et son ministre de la guerre, le marquis de Louvois, déployèrent une ardente activité pour préparer l'expé-

dition contre la Hollande; le roi et le conseil n'ignoraient pas que toute l'Europe avait les yeux sur la France, et que de cette expédition devait résulter un avenir de force et d'autorité morale pour la monarchie. Toute la noblesse avait été convoquée; des efforts inouïs furent faits; il n'était pas un château de France qui ne fournît son contingent avec cette prodigalité qui caractérisait alors la gentilhommerie. Chaque officier à qui mieux mieux étalait son équipage de guerre, afin de briller sous les yeux de son roi; les états de revue qui existent encore portent à cent dix-huit mille hommes effectifs l'armée qui entra en campagne; elle comptait cent trente escadrons de cavalerie d'un total à peu près de douze mille cinq cents hommes, et l'artillerie de guerre plus de cent bouches à feu. Toutes ces troupes n'appartenaient pas à la France; elles étaient, selon l'usage du temps, l'amalgame de plusieurs nations; on y voyait d'abord trois mille Catalans, braves gens en costume national de miquelets, avec leur arme légère, leur mousquet en bandoulière, admirables tireurs pour faire la guerre de partisans. Ensuite venaient deux régiments de Savoyards, un de cavalerie, l'autre d'infanterie; puis dix mille Suisses nouvellement levés et tout à fait indépendants des anciens régiments capitulés au service de France. On avait essayé même d'organiser un régiment de cavalerie suisse, et l'on fut obligé de le licencier avant la fin de la campagne, tant tous ces gens se tenaient gauchement sur leur lourd cheval de bataille, tant ils excitaient la risée des vieux cavaliers de l'armée! On avait engagé dans les différents corps des compagnies d'Allemands et d'Italiens, qui se mettaient au service de qui les payait mieux; et comme la campagne était bonne dans un pays aussi neuf que la Hollande, il y avait un véritable peuple de volontaires, de carabins, gens sans aveu, qui suivaient les camps, comme les oiseaux de proie flairent les corps morts le lendemain des batailles. Et l'on ne comptait pas encore dans ces masses ce qu'on appelait les volontaires nobles, qui composaient près de deux mille hommes. D'après

le système féodal, tout gentilhomme possédant fief devait le service militaire ; or, comme il n'y avait pas toujours des places vacantes d'officiers dans les régiments ou dans les gardes, cette noblesse était groupée par compagnies de volontaires sous l'étendard fleurdelisé ; elle arrivait à la première sommation, tout équipée, avec ses reluisantes épées, ses chevaux de bataille, de l'argent tant qu'elle pouvait, car les gentilshommes aliénaient tout, terre, château, vivier, pour aller en guerre. Une fois au camp, ces brillants gens d'armes demandaient toujours l'honneur d'aller les premiers au feu : y avait-il un coup de main un peu hardi? ils s'y précipitaient; leur but était de se distinguer sous les yeux du roi, leur récompense une parole affectueuse ou un sourire, et avant tout la vanité de s'être bien battus. Le roi traitait ces volontaires avec déférence, ne les appelant jamais que *messieurs*, parce que c'était la fleur de sa noblesse ; il se découvrait souvent en leur présence. Chez eux peu de discipline, mais des jeux de brelan, des repas où l'on rivalisait de bonne chère et de gais propos, si bien qu'une des premières ordonnances de Louis XIV, en entrant en campagne, fut de défendre à tout officier, quel qu'il fût, général ou simple gentilhomme, les repas où il y aurait plus de deux services de viande, légumes ou confitures; quant au rôti, on pouvait s'en donner tant qu'on voulait, parce que c'était le produit de la chasse; or, interdire la chasse à un gentilhomme, c'était le priver de son droit [1].

La grande armée de France fut partagée en trois corps : le prince de Condé eut la division d'avant-garde et tous les régiments destinés à l'exécution d'un plan de campagne hardi et prompt. Turenne reçut le commandement du deuxième corps détaché sur Maëstricht [2]; enfin le roi, qui avait confié les pleins pouvoirs de son gouvernement à la reine [3], conduisit en

[1] Ordonnance de Louis XIV, ad ann. 1672.

[2] *Voyez* l'*Histoire de la campagne de Hollande*, tom. II, ann. 1672.

[3] « Pouvoirs donnés par le roi à la reine pour commander en son ab-

personne sa maison qui formait la réserve de l'armée, laquelle fut mise sous le marquis de Chavigny. On comptait dans les rangs de l'armée d'invasion tout ce que la noblesse française avait de plus illustre et de plus vaillant. Condé était avec son fils le duc d'Enghien, et le duc de Longueville, nom si fameux sous la Fronde; puis le duc de Coislin, le prince de Marsillac, les comtes de Guiche et de Nogent, le marquis de Vitry, le prince de Soubise à la tête des chevau-légers et gendarmes, le comte de Lorges, dont le nom brillait déjà par la plus puissante valeur, tous gentilshommes désireux de se distinguer sous les yeux du roi. Le rendez-vous général de l'armée fut fixé à Charleroi; le prince de Condé avait formé son corps de bataille à Sedan; il se mit en communication avec Turenne par Maëstricht; le comte de Chavigny réunit les gardes à Tongres et rejoignit le roi à Vizay. On essaya une fausse attaque sur Maëstricht, elle ne réussit pas; la place fut laissée sur la gauche; le comte de Chavigny eut ordre de l'observer avec un corps de réserve, tandis que la masse de l'armée se portait sur le Rhin. Le prince de Condé allait toujours à l'avant-garde, et les Hollandais étaient si peu préparés à la résistance, que les Français firent une marche de huit jours sans rencontrer même un corps d'observation. Au mois de mai on était déjà sur l'Yssel.

C'était derrière le Rhin que se formait en divisions l'armée hollandaise, sous les ordres du général allemand Wurtz et du marquis de Monbas, réfugié calviniste français au service de la Hollande; ces troupes ne s'élevaient pas au-delà de 15,000 hommes, mais le fleuve les protégeait comme un grand retranchement. Le prince d'Orange, si froid, si profondément calculateur, savait que, pour reconquérir sa toute-puissance en Hollande, il fallait repousser l'invasion des Français. Il était besoin de l'ascendant de la victoire pour que le parti militaire et de la noblesse allemande saisît la domination sur la

sence dans le royaume; registré au parlement le 3 mai 1672. » — Paris, chez Frédéric Léonard.

portion bourgeoise et marchande des États-Généraux. Malheureusement pour le système de défense adopté, la sécheresse avait fait baisser les eaux de l'Yssel et du Rhin ; le rapport des ingénieurs avait constaté qu'il y avait des endroits guéables sur un des bras du Rhin ; on pouvait y hasarder la cavalerie. Le passage fut donc résolu ; les Français s'assurèrent de toutes les places qui pouvaient protéger leur entreprise, telles que Orsoy, Wesel, Emerik, Dendekom et Rhinbergue ; aucune ne fut sérieusement défendue : toutes s'abaissèrent devant la fortune de Louis XIV.

Un conseil de guerre s'assembla pour discuter le passage du Rhin ; le roi le présidait, et il se composait de Condé et de Turenne, noms glorieux, expressions de la science militaire de l'époque. Il fut reconnu qu'en franchissant rapidement le Rhin, on pouvait tomber sur le derrière de l'ennemi, lui couper toute communication avec La Haye et Amsterdam, en finir une fois pour toutes avec le prince d'Orange, le feld-maréchal Wurtz et leur armée, seules forces que la Hollande pouvait opposer aux grands projets de l'armée du roi. Turenne fut laissé pour maintenir sur la rive gauche les villes conquises ; Condé, toujours à l'avant-garde, se chargea du passage du fleuve. On ne pouvait craindre la présence du prince d'Orange occupé du recrutement de l'armée ; et le marquis de Monbas, qui commandait cinq régiments hollandais, gagné par des séductions, ou craignant le reproche de félonie de se trouver à la face de son roi, s'était retiré en toute hâte, laissant un escadron à peine sur les bords du Rhin. Le feld-maréchal Wurtz accourut avec quatre régiments de cavalerie et deux d'infanterie, se retranchant à l'abri d'un mur de terre, à une lieue de l'endroit où les Francais devaient franchir le fleuve.

Ce fut un beau spectacle que le matin du 5 juin 1672 : le régiment des cuirassiers, dont le comte de Revel était colonel, commença à s'enfoncer dans les eaux du Rhin ; ces hommes de forte stature, bardés de cuirasses, montés sur des chevaux de haute taille, s'avançaient par escadron à travers le courant

du fleuve; leurs armes brillaient de mille feux resplendissants au soleil. Parvenus au milieu du Rhin, les cuirassiers ne purent tenir leur rang, quelques-uns furent entraînés par la rapidité du flot et se noyèrent; heureusement pour ces braves gens, le feld-maréchal Wurtz n'avait aucune artillerie, tandis que Condé les protégeait de quelques volées de coups de canon; et de nouveaux escadrons se mirent en bataille au bord de l'eau. « Les volontaires gentilshommes, comme le dit madame de Sévigné, donnèrent ici quelque glorieux plat de leur métier. » Un de ces braves gens d'armes, nommé Langallerie, à la tête de deux cent cinquante jeunes volontaires, attaqua avec hardiesse le camp de Wurtz et le força à la retraite. Dès lors toute la maison du roi passa paisiblement le fleuve; le prince de Condé, les ducs d'Enghien et de Longueville traversèrent en bateaux, et tous, infanterie et cavalerie, vinrent se ranger en ordre sur la rive droite et envelopper les retranchements défendus par les deux régiments d'infanterie de Wurtz. Le maréchal fit sa retraite avec précipitation, délaissant son arrière-garde. Les Allemands se rendirent d'abord; mais comme les volontaires leur firent quelque insulte, ils essayèrent une décharge à bout portant, et le duc de Longueville reçut une mousquetade à travers le corps dont il mourut sur-le-champ. On ne fit dès lors aucun quartier aux Allemands et Hollandais qui étaient dans le camp; ils furent passés par les armes selon les lois de la guerre.

Tel fut ce passage du Rhin, exalté par la poésie et la peinture; on le compara au passage du Granique par Alexandre en face des innombrables armées des Perses; Le Poussin s'en inspira pour un des magnifiques tableaux de la vie d'Alexandre, et Boileau, dont toute la pensée fut la gloire éternelle du roi, en écrivit le bulletin en vers : « La muse du poëte lui paroît impuissante pour raconter les conquêtes du roi : les villes n'étoient pas si faciles à chanter en vers qu'à prendre à grands coups d'épée; il y avoit peu de rimes pour résonner à côté de ces noms barbares de cités; le vers était en déroute et le

poëte à sec[1]. Boileau, si peu épique, faisoit néanmoins intervenir le vieux fleuve du Rhin, ses naïades tremblantes ; le fleuve essuyoit sa barbe limoneuse, il excitoit les Hollandois à se défendre; la honte faisoit en eux l'effet de la valeur; mais qui pouvoit résister à l'armée du roi? Le comte de Guiche, soutenu des regards du héros, passoit le premier le fleuve; puis le bouillant Lesdiguières, Vivonne, Nantouillet, Coislin, Vendôme, tous à l'envi traversent le Rhin frémissant sous un aussi noble poids. Le bruit se répand que le fleuve est passé par ce Condé dont le seul nom fait tomber les murailles, force les escadrons et gagne les batailles[2]. » Jusqu'ici c'était une invasion, une sorte de débordement sur un pays qui n'était point préparé. Telle est la marche naturelle de toute armée d'invasion ; les succès sont pour elle dans les premiers mois; les difficultés n'arrivent que quand les peuples envahis se ravisent ; alors vient la réaction, et cette réaction emporte souvent la conquête.

Le roi passa le Rhin sur un pont de bateaux, construction récente inventée par Vauban ; on transportait ces bateaux sur des bêtes de somme, on les liait entre eux au moyen de chaînes; des planches étaient rapprochées, puis cavalerie et infanterie se pressaient sur ce pont de nouvelle forme alors. Le Rhin fut traversé à la nage par la presque totalité de la cavalerie ; on s'en faisait un honneur et un devoir. Les gentilshommes ne voulurent ni bateaux ni ponts; si bien que les chevau-légers de la garde, ayant franchi le fleuve sur des batelets, furent le sujet de la risée de toute l'armée. Cette armée envahit la province d'Utrecht; Turenne prit Nimègue en quel-

[1] Ce pays où cent murs n'ont pu te résister,
Grand roi, n'est pas en vers si facile à dompter.
BOILEAU, *Épît.* IV.

[2] Médaille sur le passage du Rhin. La Victoire couronne le roi, qui foule aux pieds le fleuve du Rhin. La légende : *Transitus Rhenus* ; l'exergue : *Hostes ripam adversam obtinentes*, 1672.

ques jours[1]. L'opinion générale était dans le camp que toute la Hollande allait se rendre au roi sans résistance; on faisait déjà à Amsterdam les préparatifs d'une soumission municipale, et Louis XIV, qui sans doute désirait s'assurer la possession paisible de ses conquêtes, promit aux villes qui se rendraient, priviléges, franchises et liberté de conscience. Le conseil du roi voulait ainsi organiser militairement et administrativement la Hollande et s'en réserver la pleine et entière domination.

Un double plan de campagne avait été combiné. Ce n'était pas assez de l'invasion des provinces par terre: les flottes de France et d'Angleterre s'étaient ralliées dans la Manche; la première était composée de soixante vaisseaux de haut-bord; les Anglais en comptaient cent vingt-six, sous les trois pavillons, l'escadre rouge, l'escadre bleue, et l'escadre blanche; le duc d'Yorck commandait en chef les deux flottes, et le comte d'Estrées la division française. Ruyter, à la tête de cent cinquante-huit voiles, attaqua avec impétuosité les immenses forces de France et d'Angleterre réunies, et parvint à les diviser. Il fallait voir le vaillant amiral sur son beau navire *les Sept-Provinces*, de cent trente pièces de canon, accostant le duc d'Yorck qui avait hissé son pavillon rouge: rien de brave comme ce duc d'Yorck (depuis Jacques II), savant marin, affrontant les mers et les canons à mitraille, assis sur l'arrière de son vaisseau, puis au pied du grand mât de hune à demi-coupé par le canon de Ruyter[2]. Le comte d'Estrées et les Français mirent cape au vent et se débarrassèrent de la mêlée; avec leur répugnance de servir sous le pavillon d'Angleterre, ils laissèrent tout le poids du combat à l'escadre rouge du duc d'Yorck; elle soutint sa grande réputation, et bien qu'a-

[1] « Journal de la guerre de Hollande, depuis le départ du roi jusqu'à son retour, en 1672, par Henri Estienne, sieur du Belle. » Paris, ann. 1672, in-12, 2 vol.

[2] *Voyez* la vie hollandaise de Ruyter. La Haye, ann. 1690; et celle du comte d'Estrées.

près l'abandon du comte d'Estrées Ruyter fût supérieur en nombre, les flottes se séparèrent sans qu'il y eût avantage déterminé d'une part ou de l'autre. Ainsi, lorsque Louis XIV s'avançait vers La Haye et Amsterdam, sa flotte sous le comte d'Estrées était en fuite, cherchant un refuge dans les ports de l'Océan. C'est que sur mer la Hollande avait une incontestable supériorité ; là était son empire.

Tous les échos retentirent en France pour célébrer les victoires du roi : emblèmes, caricatures, sonnets, furent mis au service des gloires de Louis XIV. Voici d'abord la bataille des coqs et des grenouilles ; le coq, c'est le Français vigilant et belliqueux, symbole de la race gauloise ; les grenouilles, c'est le Hollandais lourd et croupissant dans ses marais, et que le coq mange comme moucherons infects. Ensuite la Hollande malade, entourée de ses bourguemestres et médecins s'écrie : « Voyons ma langue, elle est ulcérée ; oh ! la méchante langue ! il lui faut un grand vomitif. Vous êtes triste, hélas ! — Que faire, monsieur ? — L'Anglois et moi, dit un Français, nous vous ferons danser, madame la Hollande[1]. » Puis c'était une poésie plus sérieuse et plus solennelle : « Peuple ambitieux sur la terre et sur l'onde, vous avez voulu enchaîner les princes comme la mer ; malheureux obstinés, quittez vos bastions devant ce Mars dont la foudre en tout lieu vous terrasse, et devenez sujets du roi[2]. »

La véritable question diplomatique ne commençait qu'à ce

[1] Le coq françois par son courage,
Surmontant celui des lions,
Bat ces grenouilles dans leur rage
Comme il feroit des moucherons.

[2] Buvons ce pot ; à vous c'est ce que je demande,
Comment se porte donc madame la Hollande ?
— Chacun la tient fort mal où je la viens de voir :
Elle doit prendre encore un lavement ce soir.
On la fera mourir, je pense qu'on y tâche ;
Pourquoi ce lavement ? on dit qu'elle est si lâche,
Qu'elle laisse aller tout.

moment. Les notes remises par le marquis de Villars à Madrid et le comte de Gremonville à Vienne avaient précisément déterminé le but avoué de l'expédition de Louis XIV en Hollande; d'après leurs instructions spéciales, ils avaient annoncé que le roi de France ne franchissait pas les limites des Pays-Bas pour faire des conquêtes; mais seulement pour venger une injure personnelle, ce qui ne changeait en rien les divisions territoriales posées par les traités de Munster et des Pyrénées. Mais dès les premiers pas de la conquête, les cabinets durent s'apercevoir que Louis XIV avait d'autres desseins. D'abord l'immensité des armements militaires ne pouvait faire croire qu'il ne s'agît dans une telle campagne que d'un simple point d'honneur; on ne mettait pas sur pied cent vingt mille hommes sans avoir le projet d'en retirer un avantage matériel, un agrandissement de territoire. Puis on organisait le pays comme si à tout jamais il devait appartenir au royaume de France, on l'y incorporait avec les formes d'administration telles qu'elles existaient dans la monarchie. Quand cet esprit de la conquête fut bien connu des cabinets, ils durent immédiatement prendre des précautions pour empêcher que la balance de l'Europe ne fût aussi ouvertement bouleversée. La France sortant des limites imposées par les traités, étendait outre mesure son influence; on dut dès lors s'entendre pour l'arrêter. L'Espagne, la plus vivement intéressée dans la question, porta des plaintes aigres; comme elle ne s'était pas complétement fiée aux notes du marquis de Villars, elle avait ordonné des préparatifs militaires dans la Franche-Comté et les Pays-Bas; un corps d'observation fut placé dans la Belgique, tout prêt à se jeter sur les derrières de l'armée d'invasion. Le cabinet de Madrid fit plus : sous le titre de volontaires ou de simples auxiliaires, il envoya un détachement de troupes espagnoles conduites par le comte Marsini; ces troupes devaient agir de concert avec le prince d'Orange pour la défense de La Haye et d'Amsterdam.

L'empereur d'Allemagne s'était également effrayé pour les

droits et les franchises de l'empire, des projets de Louis XIV contre la Hollande. Wesel, sur lequel le pavillon français flottait, faisait partie du territoire allemand; Nimègue se déployait sur la frontière; Maëstricht assiégée était un boulevard formidable en face des possessions de l'Empire. Cet Empire avait donc intérêt à surveiller au plus haut point les opérations militaires de Louis XIV dans la Hollande, pour empêcher que la conquête ne donnât à la monarchie française des frontières trop étendues; l'empereur porta une armée d'observation sur le Rhin, de plus de quarante mille hommes qui eut mission d'attendre les événements et de se concerter avec le corps espagnol du comte Marsini, au cas où il faudrait agir vigoureusement par un coup de main militaire contre les Français[1].

L'électeur de Brandebourg, qui possédait un des grands territoires allemands, alla plus loin; il ne se borna pas à de simples précautions. La Prusse avait des sympathies pour la Hollande; la réforme y avait trouvé son berceau; la France, une fois maîtresse de la Hollande, menaçait directement la portion de l'Allemagne qui obéissait à l'électeur de Brandebourg. Dans une cause commune, l'électeur n'hésita pas à signer un traité d'alliance offensive et défensive avec le prince d'Orange; vingt mille hommes durent marcher sur le Rhin, et appuyer au besoin les opérations de l'armée hollandaise; le stathouder et l'électeur s'engagèrent à se soutenir mutuellement dans la lutte. Ainsi la position militaire prise par Louis XIV n'était pas sans danger; elle avait des succès, mais aucune sécurité. Dans ces circonstances graves, la Suède offrit encore une fois sa médiation; elle voyait la guerre prête à éclater, une conflagration générale pouvait s'ensuivre: quel beau rôle donc pour la Suède que de se placer entre tous ces intérêts pour prendre une prépondérance de justice et d'équité, qui est aussi une grande autorité en diplomatie! La Suède

[1] Dépêches du comte de Gremonville; elles préviennent la France de tous les mouvements de la confédération germanique. (Dépêches mss. originales, Bibliothèque du roi.)

d'ailleurs avait le droit d'être écoutée : sans être puissance de premier ordre, elle avait à sa disposition une armée de 30 à 40,000 hommes qu'elle pouvait jeter de droite et de gauche dans la balance. Une telle médiation armée devait être ménagée, et lorsque le cabinet de Stockholm parla de la réunion d'un congrès, la France porta une sérieuse attention aux propositions qui furent faites. C'est une haute habileté en diplomatie, pour une puissance, de se poser ainsi en médiatrice armée, préparée à se dessiner pour l'un des belligérants ; elle décuple son importance.

Avant toutes choses, il fallait les bases préliminaires d'un traité, et ces propositions, de la part de qui viendraient-elles ? Les conquêtes rapides du roi avaient jeté un grand effroi dans la Hollande ; cette population de bourgeois et de marchands avait éprouvé une indicible terreur à l'aspect de l'armée envahissante qui prenait les villes et les provinces après un mois de marche. On n'entendait donc dans Rotterdam, Amsterdam et La Haye, que des plaintes répétées d'en finir avec la guerre par une soumission. De toute part, les marchands quittaient leurs riches comptoirs, emportaient tout l'or qu'ils pouvaient pour se mettre à l'abri du pillage. La classe bourgeoise est ainsi faite ; c'est elle souvent qui entraîne les catastrophes et les guerres par ses mécontentements, par ses petites jalousies, et quand la guerre vient, alors elle ne parle que de traiter, que d'en finir avec les tristes conséquences de l'état social qu'elle a fait ; en face du danger elle n'offre que des intérêts menacés et des peurs. Il n'en était pas de même du parti militaire en Hollande : si la bourgeoisie marchande et trembleuse souhaitait l'immédiate signature d'une convention de paix à quelque prix qu'elle fût accordée, le prince d'Orange, les comtes de race allemande, la portion chevaleresque de la population voulaient que l'honneur demeurât intact dans les négociations ; et comme ils savaient quelles étaient alors les intentions de l'Europe toute prête à prendre parti pour les Hollandais, ils n'étaient pas aussi pressés que la bourgeoisie

à implorer la clémence et la pitié des vainqueurs. La peur était si généralement répandue, que le parti bourgeois l'emporta, et Grotius vint sous les tentes de Louis XIV pour demander quelles seraient enfin les conditions que l'on imposerait au vaincu. La négociation s'ouvrit entre Grotius et M. de Pompone. Le 27 juillet, le conseil de Louis XIV remit aux envoyés des États une note qui rappelait textuellement les seules bases sur lesquelles le roi de France consentait à faire la paix. Les premières clauses étaient toutes relatives à des intérêts commerciaux : « Les tarifs de la Hollande sur les vins, eaux-de-vie de France et les produits de ses manufactures devaient être révoqués. Venaient ensuite les clauses territoriales : les États-Généraux devaient céder toutes les provinces, villes et places qu'ils possédaient tant en Flandre qu'en Brabant, y compris la ville de Nimègue ; il serait permis désormais à tous les sujets du roi d'aller et venir dans les pays hollandais, tant par mer que par terre, sans qu'ils puissent être sujets au payement d'aucun droit ni à la visite de leurs marchandises ou bagages. Un article spécial stipulait les conditions pécuniaires : Louis XIV demandait la somme de 20 millions comme indemnité de guerre[1]; de plus, et en reconnaissance de la paix, les États-Généraux feraient présent tous les ans à Sa Majesté, par un ambassadeur extraordinaire, d'une médaille d'or pesant un marc, laquelle perpétuerait la bonté du roi de France, qui conservait auxdits États la même liberté que les rois ses prédécesseurs avaient aidé à leur acquérir. »

Cette note, rédigée sous les yeux et par les ordres de Louis XIV, contenait l'expression hautaine de tout ce que la victoire pouvait exiger ; le roi de France ne traitait pas d'égal à égal avec les États-Généraux de Hollande ; il leur imposait des conditions impératives que les États devaient accepter sans observation, comme émanant d'un vainqueur. Ces prétentions susceptibles d'alarmer l'Europe, lui signalaient les desseins futurs de ce jeune roi qui commençait son règne par un grand

[1] Art. XI des propositions de paix.

mouvement militaire au profit de la monarchie universelle : il y avait dans cette pensée, commune à tous les cabinets, le germe d'une vaste coalition contre la France. Les propositions de Charles II étaient non moins humiliantes pour la Hollande : le roi d'Angleterre entendait que les États lui cédassent l'honneur du pavillon sans aucune contradiction ; des flottes entières de 100 vaisseaux même devaient abattre le mât de hune pour un seul navire anglais portant le pavillon de Sa Majesté jusque sur les côtes de la Hollande, solennelle reconnaissance de la supériorité britannique sur les mers, développement et application des pamphlets sur le *dominium maris* recueilli et proclamé par Selden. Les Provinces-Unies devaient rejeter du sol hollandais tout réfugié politique, tout auteur de libelle dirigé contre la couronne d'Angleterre et les droits de la maison des Stuarts. Cette guerre aux pensées hostiles à sa monarchie, était le résultat de la situation de Charles II en présence d'un parlement inquiet ; le roi d'Angleterre demandait que le droit d'asile ne fût plus complétement inviolable ; on posait ce principe protecteur en diplomatie : « qu'en toute circonstance un gouvernement peut exiger d'un de ses voisins l'expulsion des réfugiés qui menacent son existence ou inquiètent son administration. » Charles II demandait en outre que la forme républicaine de la Hollande fût modifiée pour lui imposer une organisation quasi-monarchique, et la Hollande devait se constituer en principauté sous la famille d'Orange [1]. Il s'agissait d'atténuer dans les Pays-Bas cette effervescence de sectes, d'opinions, cette activité hardie de l'esprit républicain. Dans l'histoire, il est assez curieux de rapprocher cette note émanée du chef de la maison des Stuarts, imposant le prince d'Orange comme condition au gouvernement hollandais, et l'acte du parlement qui, seize ans plus tard, bannit les Stuarts au profit de Guillaume d'Orange. En politique, souvent les hommes d'un peu de force

[1] Art. 4, 5 et 6 des demandes et conditions du roi d'Angleterre, ann 1672. (Négociations originales.)

qu'on élève comme des instruments d'une pensée, sont les premiers à préparer votre propre chute et la ruine de la pensée qui les a produits.

Si l'état d'abaissement de la Hollande réduite par la conquête était misérable, les propositions que faisaient les deux puissances alliées étaient trop oppressives pour ne point trouver une grande résistance : l'argent ne manquait pas à La Haye et à Amsterdam ; les bourgeois avaient consenti enfin à des sacrifices ; l'armée du prince d'Orange était déjà portée à 30,000 hommes ; l'électeur de Brandebourg promettait de nouveaux armements. Les États n'ignoraient pas non plus les mécontentements de l'empereur à l'aspect des conquêtes de Louis XIV ; les armées espagnoles étaient prêtes à un coup de main ; bientôt peut-être prendraient-elles un parti décisif, et dans ce cas, ce ne serait pas seulement les Hollandais que le roi de France aurait sur les bras, mais encore toute l'Europe coalisée contre l'ambition d'un prince jeune et impétueux. Les propositions réunies de la France et de l'Angleterre furent donc rejetées par les États ; ils ne pouvaient les accepter sans se condamner à périr. La guerre européenne allait-elle être déclarée ? allait-on briser tous les anciens traités pour courir de nouveau aux armes ? Cette situation, la Suède l'avait comprise une fois encore ; elle vint offrir sa médiation. La Suède possédait ce noble droit de médiation, cette qualité reconnue ; Louis XIV la ménageait beaucoup, car au cas d'une guerre générale, la Suède unie à la France pourrait prendre l'Allemagne en flanc, comme au temps de Gustave-Adolphe ; la mission de M. de Pompone à Stockholm n'avait pas d'autre objet. Celui-ci, à son retour, fut fait secrétaire d'État des affaires étrangères, pour donner un nouveau gage à la médiation suédoise. Dans cette position à part, la Suède proposa, par l'organe de ses envoyés extraordinaires, les comtes de Sparre et d'Erenstein, la réunion d'un congrès où chacune des parties apporterait ses propositions, et les plénipotentiaires indiquèrent Dunkerque ou Cologne. Dunkerque avait été dé-

signé par les rois de France et d'Angleterre; Cologne par l'empereur. Les médiateurs exposèrent « que, puisqu'il avait plu à toutes les parties d'accepter la médiation de Sa Majesté suédoise, chacune d'elles eût à désigner des envoyés avec des propositions nettes et conciliantes pour aboutir à une paix générale et définitive. » Les États-Généraux, qui avaient tout à gagner des retards, déclarèrent « qu'ils ne pouvoient rien faire seuls, et qu'ils communiqueroient les propositions du médiateur aux ministres de l'empereur et de Sa Majesté Catholique. » Cette réponse tendait à indiquer que déjà les liens secrets d'une alliance unissaient les trois puissances dans une cause commune. La note définitive porta « que Dunkerque étoit un lieu mal choisi, et qu'on ne pouvoit quant à présent l'accepter. Et d'ailleurs, si l'on avoit bonne volonté de se rapprocher, il falloit arrêter une suspension d'armes, car négocier pendant la guerre étoit exclusivement avantageux à la France et à l'Angleterre. » Les médiateurs répondirent que « par toutes ces difficultés on voyoit bien que les États n'avoient nulle envie d'arriver à un traité, mais à se donner les moyens de continuer la guerre »; les États répliquèrent immédiatement « qu'ils les remercioient affectueusement des peines qu'ils prenoient pour arriver à une si sainte œuvre que l'étoit celle de la paix, et qu'ils la désiroient tous avec sincérité [1]. »

La France et l'Angleterre persistèrent quelque temps dans le choix qu'elles avaient fait de Dunkerque pour le lieu des conférences; toutefois, comme ni l'empereur ni l'Espagne ne voulaient accepter un congrès dans une ville qui n'avait aucun caractère de neutralité, on fixa la réunion à Cologne avec l'option d'Aix-la-Chapelle; l'une ou l'autre de ces grandes cités devait être neutralisée, afin de recevoir les plénipotentiaires et le congrès. Si Cologne fut préférée, c'est qu'assise sur les bords du Rhin, elle offrait une facilité plus active de communication; et puis les libertés commerciales et munici-

[1] Mémoire du 13 février 1673.

pales des villes du Rhin assuraient l'indépendance des rapports et ne préjugeaient aucun des droits essentiels de la souveraineté et des prérogatives diplomatiques dans les congrès [1]. Les plénipotentiaires choisis par la France furent le duc de Chaulnes, car il fallait que les ambassades du roi eussent de l'éclat : un grand seigneur de cour, revêtu de l'antique pairie, faisait merveille au milieu des fêtes et des splendeurs qui se mêlaient aux négociations diplomatiques. Les parlementaires Courtin et Barillon l'accompagnaient, comme chargés de la rédaction des notes et des affaires sérieuses qui sortaient du cérémonial. L'Angleterre délégua pour ses plénipotentiaires le comte de Sunderland, si célèbre depuis, et les chevaliers Jenkins et Williamson. Les envoyés de Hollande, au nombre de quatre, parmi lesquels Beverning et Renswood, hommes d'État remarquables, avaient mission de diriger les conférences. L'Espagne et l'empereur n'eurent d'abord aucun député au congrès de Cologne, car jusque-là ils avaient conservé leur neutralité. La guerre dont ils menaçaient la France n'était pas encore officiellement déclarée.

Dès que les plénipotentiaires furent réunis à Cologne, les médiateurs s'y rendirent pour déterminer les bases principales, même du cérémonial qui serait suivi. Après les visites d'usage, qui durèrent depuis le 8 jusqu'au 16 du mois de juin, il fut décidé « qu'on admettroit les plénipotentiaires d'Espagne et de l'Empire, quoiqu'ils ne fussent pas intéressés immédiatement dans la question, et par la même raison l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster pourroient y envoyer des députés. » L'Espagne et l'Empire n'eurent là que des diplomates de second ordre : don Emmanuel de Lira représenta la première de ces puissances, et le baron d'Isola, l'empereur. Les médiateurs désignèrent le couvent des Carmes pour le lieu des conférences; ils avaient curieusement divisé les vieux appartements du monastère qui se composaient de neuf pièces, quatre d'un côté où se groupaient les plénipotentiaires

[1] Récit des conférences de Cologne, mss. Bibliothèque du roi. 1673.

de France, d'Angleterre, de Cologne et de Munster; dans les quatre pièces du côté opposé se trouvaient les ministres de l'empereur, de la Hollande, d'Espagne et de Brandebourg. Au milieu était la salle décorée de vieilles armoiries, et destinée aux médiateurs; les plénipotentiaires de la Suède devaient se faire porteurs de paroles, concilier les esprits, afin d'obtenir un résultat pacifique. L'échange des pouvoirs étant accompli, la première question posée fut celle d'une suspension d'armes; il fallait pour préparer la paix, selon les médiateurs, que les parties se rapprochassent d'abord par un armistice. Ce point fut contesté par la France et l'Angleterre; M. de Chaulnes établit positivement « que les négociations pouvoient continuer au milieu du mouvement militaire, aucune partie ne devant perdre les résultats obtenus. » Quand les armes cessèrent d'être favorables au roi de France, M. de Chaulnes modifia sa réponse et accepta les conditions de l'armistice. Alors les États de Hollande répondirent aux médiateurs « qu'en aucune manière ils ne vouloient laisser au roi de France le loisir de faire ses préparatifs afin d'achever ses conquêtes; rien n'empêchoit qu'on ne continuât les conférences et qu'on établit les bases réciproques sans suspendre les hostilités. » Dans cette situation, les médiateurs demandèrent à chacune des parties les conditions auxquelles la paix pût être arrêtée et acceptée. On s'en tint aux anciens projets: M. de Chaulnes exigea cession de territoire, indemnité de guerre, sujétion en quelque sorte et vasselage de la Hollande. L'Angleterre demanda indemnité de 10 millions pour laquelle la ville de Flessingue serait engagée, l'abaissement du pavillon, enfin le rétablissement du prince d'Orange dans tous ses droits et principautés.

Ces prétentions exorbitantes étaient une faute des plénipotentiaires français et anglais : les circonstances n'étaient plus les mêmes, pour qu'on pût rester avec les exigences d'une autre époque : on ne ménageait pas assez l'Espagne et l'Allemagne, toutes prêtes à se dessiner. Les Hollandais étaient

trop sûrs de la coopération des cabinets de Madrid et de Vienne pour ne pas rejeter les projets communément présentés par le comte de Sunderland et M. de Chaulnes; ils déclarèrent donc hautement « que les propositions faites étoient inacceptables, et qu'il falloit choisir d'autres bases. » Les médiateurs suédois eux-mêmes trouvèrent dures et injustes les notes des plénipotentiaires français et anglais. Les États-Généraux avaient plus d'une intelligence en Angleterre, et ils savaient que l'alliance avec la France n'y était pas populaire ; le parlement était opposé à toute tentative de guerre. En cet état, le résultat du congrès de Cologne devait dépendre du plus ou moins de succès des opérations militaires, qui n'avaient pas été un seul moment suspendues. La campagne se développait sur le Rhin, la Meuse et le Zuyderzée.

A mesure que les renseignements diplomatiques des ambassadeurs français à Londres, à Vienne et à Madrid annonçaient les préparatifs militaires de l'Allemagne et de l'Espagne, Louis XIV multipliait ses ressources de batailles, afin de préparer une campagne plus sûre, plus décisive. Les Impériaux étaient sur le Rhin, les Espagnols tenaient toute la Belgique; supposez le moindre échec dans la conquête, l'armée était prise sur ses derrières, forcée peut-être à une retraite désastreuse, coupée comme elle aurait été de ses propres lignes. La position de Louis XIV était la même que celle de tous les conquérants qui s'avancent dans un pays en laissant derrière eux des populations hostiles, des alliés incertains, et des gouvernements intéressés à les combattre; il y a pour eux nécessité de vaincre et de surveiller tout à la fois: au premier échec ils sont perdus.

Dès que le conseil du roi de France apprit les mouvements de l'ennemi en Belgique, il divisa l'armée en plusieurs commandements, chacun destiné à suivre les marches militaires des Impériaux ou des Espagnols qui menaçaient de devenir hostiles. Turenne, avec un corps de quarante mille hommes, s'avança sur le Rhin et le Palatinat; sa gauche donnait la

main à une armée de vingt mille hommes, que le duc d'Orléans conduisait par Sedan et Namur sur Bruxelles, et ce corps du centre liait ses opérations par Aix-la-Chapelle avec Maëstricht, alors assiégé par le roi en personne. Condé, qui formait l'avant-garde, étendait sa ligne jusque sur Breda et Bois-le-Duc. De cette manière tout était prévu, toutes ces forces se tenaient les unes par les autres. On ne commençait pas les hostilités contre l'Espagne et l'Empire; mais au cas où ces deux puissances se déclareraient ouvertement, on était prêt à les recevoir sans déranger l'expédition principale, qui de Maëstricht devait se porter sur Amsterdam.

Turenne faisait rassembler ses régiments de batailles lorsqu'il reçut l'ordre impératif de Louvois d'envahir le Palatinat, et d'imprimer là une terreur telle que les électeurs fussent intimidés et ne pussent se joindre aux troupes de l'Empire dans la campagne qui allait s'ouvrir. Peu importaient les liens de parenté : le duc d'Orléans, le propre frère du roi, avait épousé une princesse palatine [1]; il fallait frapper durement et vite; c'était nécessité, car la diète de Ratisbonne allait avoir à décider la paix ou la guerre contre la France. C'est ce qui explique les ravages de Turenne dans le Palatinat; rien ne fut respecté, on vit de grandes cités et des villages en cendres, des contributions multipliées sur plusieurs points. Louvois, qui connaissait le but secret de ces mesures implacables, commanda au maréchal de Turenne de ne faire aucun quartier, et tous ces soldats, si pillards et si larrons, ne ménagèrent ni le citoyen des villes libres, ni le pauvre cultivateur qui labourait ses champs. On mit le désespoir au cœur de ces populations. L'électeur palatin se jeta tout à fait dans les bras de l'empereur; il vint de sa personne à la diète, réunie à Ratisbonne pour délibérer sur la paix et la guerre [2].

[1] Henriette d'Angleterre, femme du duc d'Orléans, était morte le 10 septembre 1670; le prince se remaria l'année suivante avec Elisabeth-Charlotte, fille du palatin du Rhin.

[2] Les ambassadeurs de France déclarèrent aux médiateurs suédois

L'Empire voyait alors s'élever un de ces généraux, hommes habiles, qui sont appelés à dominer les destinées des batailles; Raymond, comte de Montécuculli, était né dans le Modénais, d'une famille illustre : l'Italie avait presque toujours fourni les généraux renommés de l'empereur ; les Allemands avaient du courage, de la force, de la rudesse dans les déterminations; les Italiens seuls étaient subtils, adroits dans les ressources de guerre, prêts à profiter de toutes les fautes dans un plan de campagne. Montécuculli, aimé du soldat, par son origine italienne excitait des préventions parmi la noblesse allemande; l'empereur lui destinait le commandement de l'armée sur le Rhin ; mais pour que cette guerre pût commencer avec efficacité, il fallait que toute l'Allemagne entrât dans les intérêts de l'empereur, et la diplomatie de Louis XIV, ainsi que les mouvements rapides de Turenne, étaient destinés à empêcher ce résultat. Depuis Henri IV et Richelieu, la France s'était toujours préoccupée de détacher les principautés secondaires de l'Allemagne de la cause générale de l'Empire. Turenne achevait sa campagne du Palatinat, attendant l'arrivée de Montécuculli, lorsque le duc d'Orléans pénétra, sans déclaration préalable, dans les possessions espagnoles de la Belgique. Vainement le comte de Monterey, qui commandait pour Sa Majesté Catholique, fit des remontrances pour demander comment en pleine paix une armée française envahissait un territoire qui n'était point ennemi; Louvois fit déclarer au gouverneur espagnol des Pays-Bas « que les opérations militaires contre la Hollande exigeant qu'un corps de troupes traversât les possessions espagnoles de la Belgique, Son Altesse Royale M. le duc d'Orléans occuperoit ce territoire de bonne volonté ou de force, repoussant les troupes, quelles qu'elles fussent,

« que les hostilités dont on se plaignoit avoient été commises sans ordre du roi, et qu'il n'étoit pas toujours au pouvoir des généraux de réprimer la licence du soldat, outre que l'on ne croyoit point qu'elle eût été à beaucoup près si grande qu'on la représentoit. » (Négociation manuscrite, fonds Colbert.)

qui s'opposeroient à ce projet. » Cette manière de traiter hautaine et impérative entrait dans les habitudes royales de Louis XIV; elle lui aliénait bien des amitiés, et faisait accuser ses projets de monarchie universelle. Aux temps de prospérité, ces hauteurs se justifient; mais il faut rester constamment grand pour commander sans obstacle: viennent les jours de malheur, on vous tient rancune de tout cela.

Maëstricht continuait d'être assiégé par le roi en personne; on faisait de cette place importante le pivot et le centre de toutes les opérations, car elle dominait tout à la fois les bords du Rhin, la Hollande et la Belgique. La tranchée fut ouverte sous la direction de Louvois et de Vauban. Louvois montra dans cette campagne une admirable aptitude d'administration militaire; sa correspondance constate toute l'énergie de ses moyens, sa puissance d'organisation, sans oublier que lorsqu'on agit en présence d'un prince absolu et par ses ordres, l'administration est plus facile, parce qu'elle est sans responsabilité. Vauban au siége de Maëstricht jeta les premières idées de ces formes nouvelles de tranchées, de ces mouvements réguliers d'un siége, qui font qu'à jour fixe une place doit se rendre. Maëstricht se rendit en effet après deux mois de tranchée. Dès ce moment les différents corps d'armée trouvèrent un point d'appui solide; les fortifications de Maëstricht, ses murailles élevées devinrent un centre pour les opérations des armées combinées de Louis XIV, du duc d'Orléans et du prince de Condé[1]. Avec son corps d'avant-garde, M. le Prince s'était porté de Wesel sur Rotterdam, au milieu d'une saison pluvieuse, quand les digues ouvertes livraient un large passage aux eaux; la campagne était partout fangeuse, de telle sorte que la cavalerie ne pouvait se mouvoir; les grosses pièces sur leurs immenses affûts roulaient pesamment sur ces routes dégradées; il fallait attendre l'hiver, profiter de la gelée, afin de s'avancer en rase campagne sur Amsterdam, en même temps que l'évêque de Munster, allié de la France, agirait

[1] *Gazette de France*, ad ann. 1673, et le *Mercure hollandais*, ann. 1673.

sur les derrières de l'armée hollandaise par la province de Frise. On souhaitait les premiers jours de janvier pour développer ce plan de campagne [1], après avoir livré bataille au prince d'Orange, qui groupait une armée de trente-cinq mille hommes, Allemands et Hollandais, dernière ressource des Etats. La flotte combinée d'Angleterre et France devait en même temps débarquer au Texel. Le plan de Louvois si complet enveloppait la Hollande de tous côtés : on pouvait en finir par un coup de main.

Les obstacles se multipliaient : la diète de l'Empire, réunie à Ratisbonne, après quelques hésitations, s'était prononcée pour soutenir l'empereur dans sa guerre contre la France. Tant que les électeurs n'avaient vu dans l'appui du roi de France qu'une protection contre les empiétements des empereurs, ils n'avaient pas hésité à s'allier à lui, parce qu'indépendamment des subsides fournis par le roi, ils n'avaient qu'à gagner et rien à perdre dans ce système, qui permettait à chaque souveraineté allemande de se gouverner par elle-même, sans obéir absolument à la maison d'Autriche. Alors la France loin des limites du Rhin, ne pouvait jamais être oppressive. Mais dès que les Français, s'emparant de Maëstricht, se posèrent sur le territoire allemand, les petites principautés craignirent que des rapports de sujétion et de vassalité ne les soumissent à la domination de Louis XIV ; à protection égale, elles préférèrent conserver leur nationalité allemande, et se rapprocher de l'Autriche leur protectrice. La diète vota donc les subsides et les armes nécessaires pour une guerre nationale ; l'armée de l'Empire, portée à quatre-vingt mille hommes, dut marcher immédiatement sur le Palatinat, car la conduite des Français dans cette partie de l'Allemagne avait excité au plus haut point l'indignation des esprits ; l'empereur voulait profiter de cette réaction pour porter les grands coups contre Turenne.

L'Espagne, qui jusque-là avait timidement agi et désavoué

[1] *Mercure hollandais*, ann. 1673.

tout à fait les projets hostiles, crut le moment arrivé de se prononcer ouvertement. L'essentiel, lorsqu'une coalition se forme, c'est qu'elle éclate simultanément, de telle sorte qu'elle offre contre la puissance attaquée une masse de forces accablantes pour elle. Les retards ont perdu presque toutes les coalitions offensives. L'Espagne, après avoir tant patienté, se déclara contre Louis XIV; elle avait engagé une négociation avec l'Empire et la Hollande; il fut convenu, dans un traité secret, que si, par les événements de la guerre, Maëstricht revenait au pouvoir des coalisés, la possession en serait cédée au roi d'Espagne comme indemnité de la campagne actuelle [1]. Ce traité une fois signé, il fallait exposer de part et d'autre les griefs qui entraînaient l'Espagne encore une fois dans la voie des batailles, et une solennelle déclaration du conseil de Castille ordonna à tous gouverneurs, généraux, chefs, officiers et soldats de courir sur les sujets de Sa Majesté le roi de France, et la confiscation de toutes les propriétés appartenant à des Français sur le territoire espagnol. Le conseil du roi de France répondit par une semblable déclaration, défendant aux Français d'avoir aucune communication par terre ou par mer avec les Espagnols, sous peine de la vie [2]. Cette déclaration officielle de guerre fut immédiatement suivie de manifestations militaires. Dans les villes de Bruxelles et d'Anvers, au milieu de toutes ces cités flamandes, le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, fit publier à son de trompe que tout paysan, sujet du roi d'Espagne, tout homme libre, citoyens ou habitants, eussent à prendre les armes pour repousser l'injuste invasion des Français, leur courir sus, fermer au besoin

[1] Traité du mois de septembre 1673. — On publia les ordres suivants : « D'autant qu'il y a guerre entre les couronnes d'Espagne et de France, l'on fait savoir à tous les bourgeois et habitants de cette ville, qu'ils aient à retirer promptement tous les biens et effets qu'ils pourroient avoir en France ou dans les pays cédés. » Octobre, ann. 1673. (Pièces originales.)

[2] Texte de la déclaration de guerre de Louis XIV contre l'Espagne, 19 octobre 1673.

les barrières; en un mot, le ban et l'arrière-ban de noblesse et de bourgeoisie des comtés et des cités de Flandre furent convoqués selon les vieux usages. Cette levée en masse devait inquiéter les Français, les priver de leurs vivres, les entraîner enfin dans un développement de forces qui ne permettrait pas les opérations subséquentes d'une campagne. Après sa déclaration de guerre, l'Espagne rappela son ambassadeur, le comte de Molina; le roi très chrétien lui avait déjà envoyé ses passeports par le comte de Pompone, secrétaire d'État des affaires étrangères; M. de Villars dut quitter aussi Madrid après la rupture, car sa mission diplomatique était achevée.

Ces actes entre cabinets furent accompagnés d'une grande politesse et d'un respect de formes remarquable; le comte de Molina eut son audience de congé de Louis XIV comme s'il ne s'agissait que d'une séparation momentanée : « M. l'ambassadeur, dit le roi très chrétien, je suis fâché de ce qui arrive; votre maître est trop jeune pour que je lui impute à faute; quant à la reine catholique, baisez-lui les mains de ma part, et assurez-la de toutes mes amitiés, quoique les circonstances nous portent à la guerre. » Louis XIV aimait cette courtoisie chevaleresque, ces formes solennelles apportées dans les relations de couronne à couronne, alors même qu'elles rompaient violemment entre elles[2]. Tout était à la guerre; la diète de Ratisbonne ayant voté les subsides nécessaires en hommes et en armes, les Impériaux déployèrent leurs troupes sur le Rhin. Montécuculli y parut à la tête de soixante mille hommes, divisés en trois corps : le centre sous son commandement devait occuper le haut Palatinat; le

[1] Bruxelles, 26 octobre 1673.

[2] Sur cette déclaration de guerre j'ai trouvé encore des caricatures à sujets populaires. C'était l'esprit du temps; l'une porte ce titre : *Le grand effort du Castillan*. 1673.

Quelque faux bruit qu'il fasse courre,
Au lieu d'un exploit valeureux,
De ce Castillan la bravoure
Dégénère en un pet foireux.

duc de Beurnonville développait ses colonnes par Nuremberg, tandis que le feld-maréchal Wertmüller se concentrait en troisième ligne et facilitait les communications entre Montécuculli et Beurnonville. Le corps du prince d'Orange manœuvrait autour de Bonn, dont il faisait le siége; et toutes ces divisions se maintenaient sur la ligne du Rhin, depuis Mayence jusqu'à Dusseldorff[1]. Ainsi placés, les alliés occupaient les derrières de l'armée française avec des forces tellement considérables, qu'il n'était pas prudent aux troupes du roi de tenir une ligne aussi étendue et aussi avancée que celle de l'Yssel et du Rhin dans les Pays-Bas. Turenne, menacé par Montécuculli, opéra sa retraite, et vint recevoir un corps de dix mille hommes détachés de l'armée de Condé. Cette manœuvre compromettait également le centre des opérations de Louis XIV ; il fallait se résoudre immédiatement à évacuer la Hollande pour reprendre la ligne de Dunkerque, de Cassel au nord, de Mons et de Namur au centre; on ne garda de toutes les places que Maëstricht[2]. Le conseil de guerre reconnut qu'une des grandes fautes commises pendant la campagne de Hollande avait été de multiplier les garnisons, de telle sorte qu'il ne restait plus de corps d'armée disponibles en masses suffisantes pour se porter sur tous les endroits menacés par la coalition. Le siége de la guerre allait être désormais dans le Palatinat et sur le Rhin; les grands coups allaient se donner entre Turenne et Montécuculli ; le théâtre des batailles était changé.

Une des causes qui avaient aussi contribué à l'évacuation de la Hollande par les troupes de France, c'était le non-succès d'une expédition anglo-française dirigée par mer sur le Texel. Les deux flottes combinées plus nombreuses, plus formidablement armées que celles de Hollande, portaient 6,000 Anglais, bonne infanterie qui devait s'emparer d'Amsterdam et de la Haye, et donner ainsi la main au corps du prince de Condé. Cette expédition échoua complétement : le brave Ruyter et sa

[1] *Mercure hollandais*, ad ann. 1673.

[2] La *Gazette de France* cherchait à expliquer cette retraite des Français.

flotte moins considérable en hommes et en canons, défendirent le Zuyderzée avec un courage digne de l'époque de Tromp[1]. Les Anglais se battirent mollement; l'expédition de Hollande n'avait rien de national, pas plus que l'alliance avec la France. C'était un lien de couronne plutôt que de peuple, alliance sans énergie, parce qu'elle était sans popularité. La belle défense de Ruyter préserva la république hollandaise; le débarquement n'eut pas lieu. Ainsi l'avant-garde de Condé était menacée; son centre se trouvant dégarni par le corps détaché vers Turenne, la retraite fut complète, et à la fin de l'année les Français n'avaient plus une seule place en Hollande.

Pour bien résumer l'esprit et la marche de cette première campagne, il est évident qu'elle tourne en définitive au désavantage de Louis XIV, soit dans les négociations, soit dans les mouvements militaires. Quand le roi franchit les frontières, quand il dépasse la ligne du Rhin, il n'a d'autre ennemi déclaré que la Hollande; son armée formidable trouve devant elle peu d'obstacles; les places se rendent comme à volonté; le roi peut tout organiser, tout préparer pour l'occupation du territoire hollandais. Ses premiers succès l'éblouissent; sa diplomatie change de ton, elle ne s'arrête devant rien. Louis XIV prend possession d'une manière permanente des places fortes qu'il occupe, il y fait tous les actes de souveraineté; ses armées envahissent tout à la fois la Lorraine, le Palatinat; ses avant-postes se portent même jusqu'à Strasbourg. A ce moment l'Europe se réveille; l'Espagne et l'Empire, qui s'étaient abstenus jusque-là de toute manifestation, se prononcent; le cabinet français ne tient pas assez compte de leurs remontrances au congrès de Cologne. A la fin de la campagne les armées de l'Empire et de l'Espagne sont en mouvement et manœuvrent sur le derrière de l'expédition de Hollande, et c'est ce qui entraîne l'évacuation de ce territoire. La faute de Louis XIV est ici d'avoir cherché à substituer une politique de violence et de force à l'habileté et à la souplesse. Il y a tou-

[1] *Mercure hollandais*, ad ann. 1673.

jours un certain danger attaché à l'omnipotence d'un cabinet : il ne sait pas assez garder de mesure ; l'enivrement de la victoire ne permet plus ni ménagements ni précautions ; on dédaigne tout arrangement qui n'est pas l'obéissance, tout accord qui n'est pas un hommage. Une telle politique naturellement irritante, blesse profondément toutes les puissances intermédiaires, elle prépare la chute de l'invasion. La fin de cette campagne malheureuse pour Louis XIV fit une fâcheuse impression morale, et il n'y eut que la poésie de Boileau qui put célébrer encore les victoires du roi au moment même où la fortune lui faisait éprouver de rudes échecs.

L'alliance entre la France et l'Angleterre reposant sur les droits et les prérogatives des deux couronnes absolues, n'avait rien de populaire. Charles II et Louis XIV s'étaient unis dans le but commun de soutenir mutuellement leur autorité question tout individuelle, et les peuples n'y étaient nullement intéressés ; aussi rien n'excitait au plus haut point la vive animosité des communes que le vote des subsides annuellement accordés. Le parlement avait la certitude que, durant son long séjour en France, Charles II avait contracté des obligations intimes envers Louis XIV, et que dans cette guerre le pavillon britannique ne paraissait que comme auxiliaire du roi de France[1]. Ici s'élevaient des questions graves. Le sentiment d'orgueil national, et de plus le mariage projeté du duc d'Yorck avec une princesse de Portugal, l'intention qu'on lui supposait d'introduire le catholicisme en Angleterre comme religion fondamentale, plaçaient Charles II dans une fâcheuse position en face de son parlement. Les ministres étaient poursuivis, harcelés, et le roi, qui voulait à tout prix des subsides, était déterminé à faire des concessions à la majorité de ses communes même en opposition avec l'alliance.

La Hollande agrandissait ces difficultés de la couronne vis-à-vis du parlement : les deux pays étaient perpétuellement en rapport ; tous deux professaient la croyance de la réforme ;

[1] Mémoires du chevalier Temple, ann. 1672 à 1674.

les États-Généraux espéraient que les vœux du parlement pour la paix seraient tôt ou tard accomplis, et alors, moyennant une somme d'argent, ne serait-il pas facile de détacher Charles II, prince léger et de peu de foi, de son alliance avec Louis XIV? L'Espagne se chargea de cette médiation spéciale dans un double intérêt : d'abord, en évitant le mariage du duc d'Yorck avec une princesse de Portugal, elle empêchait que ce royaume, formé d'un démembrement de sa monarchie, prît une certaine attitude en Europe; ensuite l'Angleterre, détachée de la France, laissait cette dernière puissance dans l'isolement, et il était désormais possible de ressaisir les anciennes conquêtes des Pays-Bas. Ce fut donc l'ambassadeur d'Espagne à Londres, le marquis del Fresno, esprit habile, en correspondance avec don Bernardo de Salinas, envoyé extraordinaire à La Haye, qui entama la question du traité [1]. L'ambassadeur eut ordre de négocier dans les conditions les plus larges et sur des bases essentiellement avantageuses pour l'Angleterre. Charles II avait besoin de subsides, eh bien! on lui en donnerait; on stipulait une indemnité de deux millions de livres sterling. L'important pour les États-Généraux était d'obtenir un traité séparé de tout contact avec la France, sorte de traités toujours les plus profitables, parce qu'ils autorisent les stipulations privées des avantages plus spécialement assurés. Le marquis del Fresno déclara « que Messieurs les États-Généraux donneroient les millions que le roi catholique avoit fait offrir en leur nom au roi d'Angleterre; enfin, qu'on régleroit à l'amiable tous les intérêts du commerce de l'Inde et de la pêche du hareng. »

De telles négociations n'avaient pas été tenues si secrètes, que le marquis de Ruvigny, ambassadeur de France à Londres, n'en eût connaissance; il écrivit immédiatement à sa cour que l'alliance avec l'Angleterre était sur le point d'être brisée par la médiation de l'Espagne; il était donc essentiel qu'on multipliât les offres et les efforts pour empêcher que le cabi-

[1] Archives de Simancas, cot. B 356.

net de Madrid n'arrivât à ses fins, car on savait toute l'importance de conserver les intimes rapports de la France et de la Grande-Bretagne. Sur ces communications, ordre fut donné par M. de Pompone au marquis de Ruvigny, de rappeler au cabinet de Londres la nécessité d'agir en commun dans la négociation d'un traité définitif, en supposant que la paix fût indispensable. Une note longuement développée fut remise par l'envoyé extraordinaire de France à la cour de Londres et au parlement; on y déclarait « qu'en conformité de ce que Sa Majesté avoit dit à tout le monde, et particulièrement aux Hollandois, son honneur et sa réputation ne lui permettoient pas de traiter à l'exclusion de la France; le parlement étoit lui-même trop engagé à la guerre pour se refuser à voter des subsides, dans le but immédiat de conclure un traité de paix[1]. » Les communes, fortement dessinées dans un système opposé à la couronne de France, ne prêtèrent pas la moindre attention à la note du marquis de Ruvigny. Charles II ayant communiqué au parlement les propositions qui étaient faites pour solliciter son concours, il n'y eut pas un seul moment d'hésitation dans le vote; les communes se prononcèrent pour la paix, qui serait conclue séparément de la France. Les lords mirent un peu plus de tenue dans leurs actes, ils se bornèrent à cette formule, « qu'ils désiroient une paix honorable et équitable[2].»

Le mouvement de haines et d'antipathies nationales entre les deux peuples étant ainsi engagé, le cabinet de Londres envoya comme plénipotentiaires en Hollande le lord Deventry, le vicomte Latimer, les ducs de Montmouth, d'Ormond, le

[1] « Mémoire touchant le traité de paix entre l'Angleterre et la Hollande, présenté à Sa Majesté Britannique par M. de Ruvigny, envoyé extraordinaire de France. » 30 janvier 1674.

[2] « Le parlement remercie Sa Majesté de la favorable communication qu'il lui a plu de lui donner de cette affaire, en considération de laquelle et des propositions faites par les États-Généraux, ils sont humblement d'avis qu'il plaise à Sa Majesté d'entrer en traité avec lesdits États-Généraux, afin d'obtenir une paix prompte et heureuse. »

comte d'Arlington, et le secrétaire d'État Coventry. Tous les principaux articles de la paix étaient préparés à Londres par la médiation de l'Espagne; on laissa de côté la question nationale du pavillon et la suprématie des mers, ou, pour parler plus exactement, on restreignit la difficulté du *dominium maris* à la Manche. Le droit public de cette époque n'avait pas encore proclamé la liberté des mers; les détroits, les passages tels que le Sund, Gibraltar, la Manche, étaient considérés comme des propriétés particulières, des espèces de lacs sur lesquels une puissance exerçait le *dominium maris*, et par conséquent la suprématie du pavillon. Un article secret établissait que « comme il étoit impossible de rappeler officiellement les soldats de la légion britannique actuellement au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, l'Angleterre s'obligeait à ne plus fournir de nouveaux auxiliaires[1], et donnoit en même temps aux États-Généraux un bill pour les enrôlements dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne; il seroit donc libre à ces États de recruter autant d'hommes qu'ils le voudroient pour le service de l'armée de terre. » Une dernière stipulation politique suivait la couclusion de ce traité; on y déclarait que les États feraient tous leurs efforts pour assurer, dès la fin de la guerre, au prince d'Orange, l'ancienne et pleine possession du stathoudérat, ce qui imprimait la forme quasi-monarchique à la constitution de la république hollandaise.

Ces négociations engagées à La Haye, et si promptement accomplies, rendaient inutiles les opérations du congrès réuni à Cologne. Dans cette antique cité, il s'agissait d'un traité général, d'un arrangement dont le résultat définitif devait être une pacification européenne sous la médiation de la Suède; or, dans ce même temps, à La Haye, les puissances traitaient séparément; un des grands cabinets intéressés, l'Angleterre, faisait sa paix avec la Hollande; l'Espagne et l'Empire s'étaient hautement déclarés avec le duc de Lorraine; comment dès

[1] Le traité est du 5 février 1674.

lors les médiateurs auraient-ils pu atteindre le but désiré ? Les ambassadeurs suédois multipliant les notes, exposaient « l'intérêt commun qu'avoient toutes les puissances à finir les sanglantes querelles qui agitoient les populations ; avant d'en venir aux grandes opérations militaires, comment ne pas essayer d'abord une transaction pour la paix territoriale ? »

Rien n'est plus difficile que de faire entendre à une forte puissance engagée dans une guerre décisive, qu'elle doit devenir modérée ; quand on a l'habitude de traiter par le commandement, on ne descend plus aux concessions réciproques, à un arrangement sur des bases d'égalité parfaite. Louis XIV avait fait une expédition vaniteuse ; il n'était point vaincu ; son usage était de parler en maître ; sa diplomatie dominée par ce même esprit de souveraineté absolue, ne faisait point assez attention que l'Europe était coalisée contre le roi de France, et que l'invasion de la Hollande avait échoué. Dans cette situation des esprits, les formes solennelles et les lenteurs du congrès de Cologne devenaient importunes à presque toutes les puissances, si ce n'est aux médiateurs, qui voulaient prendre de l'importance en préparant la paix. Souvent les assemblées diplomatiques ne sont qu'un prétexte pour que chacun des cabinets se dispose un peu mieux pour les mouvements militaires ; or, les dispositions une fois faites, le congrès ne devient plus qu'un embarras, il se dissout et tombe de lui-même ; on recherche les causes secrètes de cette rupture subite des négociations, ces causes se trouvent dans la lassitude mutuelle des cabinets, qui n'ont plus besoin de dissimuler et courent à la guerre. Dès que la diète de Ratisbonne[1] eut voté les subsides et les hommes de bataille pour l'empereur, les Impériaux ne se soucièrent plus du congrès de Cologne, ils en empêchèrent de toutes les manières les délibérations. Cologne, ville libre, reçut néanmoins garnison des troupes de l'Empire ; quelques-uns des membres du corps

[1] Relation de ce qui s'est passé dans la diète de Ratisbonne. Mss. Biblioth. de M. de Fontanieu, intitulé : *Recueil de pièces* ; 1673.

diplomatique furent insultés. L'événement le plus grave fut l'enlèvement en plein congrès du prince de Furstemberg, ordonné par l'empereur ; cet enlèvement se fit de vive force par des cavaliers armés, et cette mesure fut prise dans le but de prouver à tous les membres de l'Empire qu'ils ne pouvaient rester neutres dans une question qui intéressait tout le corps germanique. Il y eut une réclamation à l'occasion de cet attentat du droit des gens; le célèbre baron de Puffendorf, ambassadeur de Suède à Vienne, exposa dans une note fort détaillée les principes d'inviolabilité de la personne des ambassadeurs [1]; selon lui, la médiation ne pouvait plus continuer en face de telles violences, c'était une insulte à tous ceux qui étaient revêtus du caractère sacré de plénipotentiaire. Il lui fut répondu, par une simple note de cabinet fort laconique, « que l'empereur avoit jugé à propos cette exécution dans l'intérêt de la paix et des droits consacrés par les constitutions de l'Empire, et qu'il avoit usé de sa prérogative [2]. »

La France voulait tirer à son tour profit de cette violation du droit des gens; ses jurisconsultes cherchèrent à prouver qu'il y avait abus de la force, crime politique contre la justice européenne. Cela était vrai; mais quelle était la conclusion de toutes ces notes, leur résultat probable? évidemment la dissolution du congrès; or, c'est ce que désiraient toutes les puissances en commun; l'assemblée n'était plus qu'un embarras, qu'une forme, il y avait partout fatigue; on désirait trouver un prétexte, on le saisit. Le congrès de Cologne disparut ainsi sans laisser de traces.

Restait la situation du médiateur: quelle allait être l'attitude de la Suède dans le grand conflit qui se préparait? pou-

[1] « Mémoire présenté par le sieur de Puffendorf, résident du roi de Suède à Vienne, à Sa Majesté l'empereur. » Bibliothèque royale, manuscrit cot. 1410, supplément français.

[2] La lettre du roi à ses ambassadeurs et ministres chez les princes étrangers sur l'enlèvement du prince Guillaume de Furstemberg. Mss. cot. n° 177, suppl. fr.

vait-elle demeurer spectatrice et neutre? Il est peu d'exemples d'une médiation armée qui n'ait été suivie d'une alliance intime avec une des grandes puissances ouvertement engagées dans la lutte. On a dû voir que dès l'origine, la Suède, à travers son action impartiale pour la conclusion définitive de la paix, avait manifesté un secret penchant pour la France ; il y avait entre les deux nations une communauté de caractère, de courage chevaleresque et bouillant. Quand les soldats de Gustave-Adolphe, vêtus de bure, parurent aux plaines d'Allemagne, n'y venaient-ils pas pour seconder les entreprises de Richelieu? Les Suédois, nation pauvre et toute de fer, avaient besoin de subsides; leur équipement militaire, leur luxe de cour étaient souvent soldés par la France ; ils échangeaient les produits de leurs mines, les magnifiques mâtures de leurs forêts, contre les vins du Midi et les richesses des manufactures. La noblesse suédoise, fort aimée des gentilshommes français, n'avait rien du flegme de la Germanie. Les yeux brillants des gentilshommes suédois s'animaient au récit des grandes choses; la race scandinave, partie aux temps fabuleux des provinces d'Asie, était venue s'établir dans des régions lointaines et froides avec ses scaldes, ses poëtes, ses légendes d'Odin et de Thor. La conformité d'intérêts et de caractère portait donc les Suédois vers une alliance intime avec la France, et après la dissolution du congrès de Cologne, rien ne fut plus facile que de renouveler les anciens traités de subsides; la Suède promit sa coopération active dans la campagne qui allait s'ouvrir. Il fut convenu qu'un corps de Suédois surveillerait le Danemarck d'un côté, tandis qu'une armée de 15,000 hommes seconderait le mouvement des troupes françaises dans l'Allemagne. Ce traité ne devait pas étonner les autres puissances de l'Europe, qui n'avaient point assez ménagé la médiation de la Suède, et l'avaient souvent traitée avec dédain en la forçant de prendre un parti. A la dissolution de ce congrès de Cologne, l'Europe se trouvait divisée de la manière suivante : d'un côté la France, s'appuyant

sur l'alliance suédoise, ayant pour auxiliaire la Savoie, qui, du haut des Alpes, surveillait la Franche-Comté espagnole; et le Portugal au midi, posé en quelque sorte sur les derrières de l'Espagne, et empêchant le développement de ses moyens. De l'autre côté, l'Empire réunissait toutes les forces de la confédération germanique votées par la diète de Ratisbonne; sur la même ligne, l'Espagne menaçait la France par les Pyrénées, la Franche-Comté et la Flandre; le duc de Lorraine donnait la main tout à la fois à la confédération allemande et à l'Espagne; la Hollande offrait ses trésors et ses flottes à l'Angleterre ne se déclarant point encore, mais toute pleine de haines et de passions contre la monarchie de Louis XIV. C'est entre ces États en travail d'ambition que les grandes batailles allaient se donner.

Le mouvement de retraite opéré d'après les ordres de Louis XIV et de Louvois avait un but de concentration vers la frontière. Au printemps tout commença sur une base nouvelle. Il y eut trois corps de bataille qui se portèrent du centre et convergèrent, le premier, sous le vicomte de Turenne, vers le Palatinat, l'Alsace jusqu'au Rhin; le second, que Louis XIV conduisait en personne, vers la Franche-Comté; le troisième enfin, sous le prince de Condé, maintint la ligne de la Flandre en se groupant vers les Pays-Bas espagnols. Par ce changement de front, le théâtre de la guerre fut transposé sur une ligne toute différente; l'armée principale ne manœuvra plus sur le Zuyderzée, mais sur le Rhin et dans les montagnes des Vosges; le centre des opérations ne fut plus sur les frontières du nord de la France, mais à l'est; et cette stratégie donnait toute la charge et la responsabilité de la campagne au vicomte de Turenne, qui commandait l'armée du centre sur le Rhin.

Pour exécuter ce nouveau plan de guerre, deux moyens s'offraient aux armées de France: on pouvait rester sur la défensive, attendre le développement des forces de l'ennemi, ou prendre l'offensive, c'est-à-dire marcher immédiatement à

lui, l'empêcher de passer le Rhin ou de déborder par Bâle. Ce dernier plan fut préféré par le conseil du roi, car il convenait mieux au caractère français, à cette impétuosité d'attaque qui est un type national. On n'hésita pas, et le corps de bataille que conduisait Louis XIV envahit la Franche-Comté[1]; le duc de Navailles emporta en moins d'un mois tout le territoire qui s'étend depuis Saint-Amour jusqu'au Jura; toutes ces villes qui arboraient le pavillon espagnol, telles que Vesoul, Lons-le-Saulnier, Poligny, la jolie cité au pied des montagnes, se soumirent presque sans combattre aux conquêtes du roi. En même temps, on traitait avec les Suisses, et moyennant un million de livres, la jouissance de Neufchâtel et de Salins, les cantons consentirent à soutenir hautement le roi dans la conquête et la possession de la Franche-Comté. Il n'y eut point là de résistance ; les troupes de France n'eurent qu'à se montrer pour amener la soumission successive de toutes ces villes, défendues par de très faibles garnisons, lesquelles avaient peu d'espoir d'être activement secourues.

Pendant ce temps, Turenne multipliait les manœuvres aux pieds des Vosges pour y attirer l'attention de l'ennemi; il venait d'apprendre que le duc de Lorraine avait fait une trouée sur Nancy, et qu'avec une armée composée d'Allemands il s'était concentré vers Sintzheim. Turenne, alors à Bâle, sachant que le corps du duc de Lorraine était compromis, puisqu'il n'était ni flanqué ni appuyé, côtoie les Vosges, et après trois jours de marches pénibles, il apparaît en face du duc de Lorraine à Sintzheim. Après cette hardie manœuvre, il tombe sur le corps des Lorrains et livre bataille, l'infanterie formée en colonnes, la cavalerie se déployant à mesure par escadrons sous la protection du feu de l'infanterie. L'affaire fut chaude; lorsque Turenne eut étendu sa ligne de manière à riposter partout à l'ennemi, il se mit à la tête du régiment *colonel-cavalerie*, chargea de sa personne, brisa les carrés d'infan-

[1] « Lettres et autres pièces sur les conquêtes de la Franche-Comté. » Mss. cot. n° 291, cabinet de Gagnières.

terie, donnant ainsi le dernier coup à cette bataille, qui prit le nom de Sintzheim. Le résultat fut la conquête absolue de toute la Franche-Comté : Besançon et Dôle firent leur soumission. En se portant si rapidement sur la Franche-Comté, Turenne avait naturellement dégarni la ligne du Rhin et fait sa retraite du Palatinat. Les Impériaux profitèrent de l'absence du maréchal pour passer le Rhin à Mayence, leur armée s'empara de la tête de pont de Strasbourg, et bientôt le Palatinat fut rempli de troupes allemandes. Le marquis de Vaubrun, avec un corps de cavalerie, n'arriva que pour voir les Impériaux maîtres du pont de Strasbourg et se déployant en colonnes dans les plaines d'Entzheim. Turenne essaya encore une fois un de ces grands coups de partie qui décident de la fortune d'une campagne ; à l'aide de son seul corps d'armée, il arrive sur les hauteurs de Molzheim, attaque sans hésiter les Allemands, leur prend dix pièces de canon, leur tue trois mille hommes, fait quatre mille prisonniers. Cette bataille d'Entzheim ne fut qu'une surprise[1] ; les Allemands se ravisèrent, et les secours qu'ils reçurent par la jonction de l'électeur de Brandebourg ne permirent plus aux Français de tenir la ligne du Rhin ; Turenne fut obligé d'évacuer l'Alsace, tandis que le maréchal de Créqui et le comte de Saulx abandonnaient les trois évêchés. On se reporta ainsi sur la ligne des Vosges, manœuvre qui découvrait l'armée des Pays-Bas et le prince de Condé.

Cette armée avait en face Guillaume d'Orange, alors à la tête de cinquante-cinq mille hommes, recrutés d'Allemands, de Hollandais, décidés à pénétrer sur les frontières de France[2].

[1] J'ai trouvé une caricature sur les alliés, au sujet de la bataille d'Entzheim, 1674. Elle est suivie de « la Déroute des Marchands confédérés de fromages. »

[2] En 1674 parut une gravure hollandaise contre la France, sous le nom de l'*Alchimiste des Français*. Le diable et ses suppôts y jouent un très grand rôle ; on les voit surgir dans chaque coin de l'estampe ; ils poursuivent surtout l'évêque de Strasbourg, lequel paraît grandement effrayé.

Condé n'avait avec lui que quarante mille hommes, et encore avait-il détaché quelques régiments pour appuyer Turenne dans l'Alsace. Le prince d'Orange, soutenu du comte de Souches, général des troupes de l'empereur, et du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, se concentra autour de Grave, dont il fit le siége.

Telle était alors l'attitude des alliés, que si le prince d'Orange obtenait un succès décisif, il pouvait pénétrer au cœur même de la monarchie. Vaillant capitaine, Guillaume d'Orange savait la hardiesse militaire du prince de Condé, et combien son courage téméraire le poussait souvent à des fautes. Avec sa froideur hollandaise et germanique, le prince d'Orange manœuvrait méthodiquement ; il avait choisi un champ de bataille au delà de Senef : il voulait y entraîner le prince de Condé, qui avec l'élite des troupes de France, et la maison du roi, caracolait autour de lui afin de surprendre et couper quelques corps détachés. Pour arriver à Senef, il fallait que l'armée coalisée traversât une assez longue suite de défilés qui ne lui permettaient pas de déployer toutes ses forces : le prince d'Orange divisa son armée en trois corps ; avec les Hollandais il prit le centre de la bataille, le comte de Souches eut le commandement de l'avant-garde, les Espagnols firent l'arrière-garde ; tous étaient ainsi obligés de marcher à de longs intervalles. Condé, bien informé des mouvements de cette armée, profite de l'instant où elle se trouve complétement morcelée, tombe sur l'arrière-garde, composée d'Espagnols, la disperse et s'empare du village de Senef. Au bruit de cette surprise, le prince d'Orange accourt, fortifie toutes les hauteurs, force Condé à des attaques successives et infructueuses. Guillaume

On lit pour légende : « L'évêque de Strasbourg d'alors, à qui le diable se présente en toute figure. » Dans un petit carré joint à cette gravure, se trouve encore cet évêque de Strasbourg; à côté de lui on voit sa mître et sa crosse ; il est aux prises avec un monstre ailé qui a la tête d'un coq, et ce pauvre évêque, les cheveux hérissés, semble en proie à la plus mortelle frayeur. Au-dessous on lit : *Infaustus faustus van Straetsburg.*

d'Orange connaissait le fougueux courage de son adversaire [1]; Condé épuise infanterie et cavalerie, gendarmes et chevau-légers pour gagner quelques positions militaires, et à la fin, la bataille fut tellement douteuse, les succès si variés, les pertes si balancées, que les deux combattants purent également s'attribuer la victoire.

Après la bataille de Senef, le prince de Condé se retrancha dans Oudenarde, tandis que Guillaume d'Orange se concentrait autour de Gand, afin d'être prêt à un coup de main. Ce qui ralentissait la marche des alliés dans la Flandre, c'étaient les discordes perpétuelles qui divisaient les trois corps d'armée hollandais, espagnol et allemand. Les généraux n'étaient jamais du même avis; le prince d'Orange, le plus capable, était contrarié, surtout par les chefs allemands, qui voulaient marcher avec prudence et ne point exposer leurs troupes. On se disputait sur le degré d'utilité que pouvaient avoir un siége, une opération, une bataille; on se jetait mille récriminations. Comme toujours parmi les armées coalisées, il n'y avait aucune harmonie dans les opérations offensives, chacun y apportait son égoïsme, si bien qu'à la fin de la campagne le prince de Condé put détacher sans danger de nouveaux régiments d'infanterie et de cavalerie destinés à l'armée de Turenne, qui avait alors en face Montécuculli et les impériaux. Ces régiments joignirent le glorieux maréchal lorsqu'il prenait position sur la Sarre.

Turenne voulait ressaisir l'offensive, quoique l'armée allemande fût de plus de cinquante mille hommes; il y avait épuisement sous les tentes de France; il fallait chercher un campement dans les plaines de l'Alsace. Le maréchal projetait, à l'aide d'un grand détour, d'y rentrer par Béfort: et comment aurait-on tenu plus longtemps dans la Lorraine avec le

[1] Une médaille sur la bataille de Senef, 1674. — La Victoire, tenant d'une main une couronne de laurier, et de l'autre un étendard, vole sur un amas d'armes. La légende : *Cæsis aut captis hostium X millibus, signis relatis centum septem;* l'exergue : *Pugna ad Senefam*, 1674.

manque de toutes choses qui se faisait sentir? « Si bien, dit un témoin oculaire, qu'il y avoit un capitaine gascon prêt à manger sa servante morte par accident; et à cet effet il l'avoit mise dans un saloir. » Un des plus brillants officiers qui commandaient les compagnies détachées de l'armée du prince de Condé fut interrogé par M. de Turenne sur ce qu'il pensait des résultats de la campagne[1]. Ce jeune officier a raconté lui-même les circonstances de cette conversation dans laquelle Turenne exprime ses plans et ses embarras : « Je crois, lui dis-je, que vous empêcherez l'armée des ennemis de se séparer et d'hiverner dans le plat pays et les villages d'Alsace; mais il ne tiendra qu'à eux de mettre toute leur infanterie dans les grosses villes, comme Mulhouse, Colmar, Schlestadt. La cour y est effectivement résolue, car elle vous a mandé plusieurs fois, à ce qu'on dit, de séparer votre armée; qu'elle était parfaitement contente de ce que vous aviez fait, et qu'il étoit temps de mettre les troupes en quartier d'hiver et en repos. » Il me répondit : « La cour est quelquefois contente lorsqu'elle ne doit pas l'être, et ne l'est pas quand elle le doit. Pour moi je vais au mieux que je m'imagine qu'on puisse faire; et fiez-vous à moi, il ne faut pas qu'il y ait un homme de guerre en repos en France tant qu'il y aura un Allemand en deçà du Rhin en Alsace. Remettez seulement vos troupes en bon état, j'en ferai mon avant-garde. » Le corps d'armée ainsi renforcé par des troupes vigoureuses et rafraîchies, Turenne résolut un de ces coups de manœuvres qui remplacent le nombre par l'activité; il suivit la ligne des Vosges à travers les montagnes jusqu'à Béfort, simulant ainsi une retraite pour chercher des quartiers d'hiver. C'était dans le mois de décembre, avec dix degrés de froid; tout devait faire croire qu'on allait se refaire dans les villes pour reprendre la campagne au printemps. Arrivé à Béfort, Turenne remonte sur Colmar par le vallon de Durkheim ; l'armée impériale s'y était réunie, couverte par le ruisseau de ce nom , dans une position difficile à attaquer.

[1] Mémoires du marquis de D. L. F. ; ann. 1674.

M. de Turenne va droit sur les hauteurs, prenant ainsi les ennemis en flanc, ce qui força l'électeur de Brandebourg à une retraite hâtive; les Allemands furent obligés d'abandonner leur camp et de se retirer sur Strasbourg, qui couvrit leur ligne et devint le centre de leur position.

Turenne, maître de bons quartiers d'hiver, passait d'un manque absolu à l'abondance ; on pouvait s'abriter sous Colmar, depuis Nancy, Epinal, et tirer ses subsistances de la Champagne ; mais en résultat ces avantages n'étaient pas tellement décisifs que la France pût être définitivement sauvée d'une invasion. Le grand art de Turenne et de Condé, dans cette campagne de Flandre, de Lorraine et d'Alsace, fut de manœuvrer avec des armées très inférieures en nombre, autour d'adversaires qui comptaient des forces considérables. L'armée était sur la défensive partout, et cependant elle obligeait l'ennemi à la retraite; elle l'écharpait dans des combats successifs. L'art admirable de Turenne se résuma dans des marches rapides et imprévues, dans une suite de manœuvres qui portaient à l'improviste des masses d'un point sur un autre sans qu'elles fussent attendues ; il allait de surprises en surprises, tantôt apparaissant dans les Vosges, tantôt sur le Rhin, à Bâle, dans les environs de Strasbourg. A cette activité toujours éveillée, Turenne joignait une grande prudence, la ferme et noble résolution d'épargner le soldat; il n'aimait point les batailles sans manœuvres, cette fixité terrible de deux corps en face l'un de l'autre qui se canonnent et se fusillent. Turenne frappait des coups décisifs par la stratégie ; il coupait un corps d'armée, apparaissait en face d'un autre au moment où celui-ci n'y prenait garde, de telle sorte qu'il l'enlevait sans coup férir; c'était le tacticien habile qui agissait à vol d'aigle, le général des marches et des contre-marches. S'il épargnait la vie du soldat, il ne marchandait pas avec ses fatigues, et plus d'une fois les braves gentilshommes murmurèrent autour de lui, en cherchant à deviner une manœuvre qu'ils ne comprenaient pas, tant elle était contraire

aux règles du noble courage qui marche toujours en avant.

Le talent militaire du prince de Condé est tout différent; c'est un véritable chef de cavalerie légère, un capitaine hardi que rien n'arrête; ses plans naissent sur le champ de bataille; dès qu'il les a conçus, il s'entête à les défendre. Condé a-t-il résolu de prendre une position, il l'ordonne coûte que coûte; qu'importe qu'une grande effusion de sang en soit le résultat! une fois qu'il a résolu son plan il faut qu'on l'exécute; sans écouter les remontrances, il traite de lâches les gentilshommes qui n'obéissent pas jusqu'à la mort; il fait prendre des mamelons par la cavalerie, il sacrifie les gardes-du-corps, ses réserves, pour s'emparer d'une position qu'il croit utile; en un mot, il n'épargne pas le sang du soldat, il le prodigue pour aboutir à son plan de campagne. Mais combien le génie de Condé n'est-il pas admirable lorsqu'il improvise une attaque soudaine sur un corps d'armée, puis sur un autre, de sorte qu'il frappe à droite, à gauche, toujours avec le même courage, le même sang-froid personnel. A chaque engagement Condé a deux ou trois chevaux tués sous lui; blessé, il s'expose encore à la mort; il semble que son sang n'est pas plus précieux que celui du dernier soldat, ce qui n'est pas le métier du général en chef; c'est l'esprit de la vieille chevalerie, la vive expression de cette société de gentilshommes que Richelieu a attaquée de face. Turenne, c'est l'art militaire froid et moderne, c'est le chef de la nouvelle école qui va paraître avec sa stratégie réfléchie, son artillerie mouvante, à dos de mulets; Condé, c'est encore la tactique des batailles féodales, à l'aide de ces chevau-légers des gentilshommes qui avaient remplacé les barons bardés de fer du moyen âge.

A la fin de cette campagne, la France est loin d'avoir obtenu des avantages décisifs; on voit au contraire qu'elle sent ses dangers; un édit de Louis XIV convoque le ban et l'arrière-ban [1], pour que tout noble homme, possesseur de

[1] Edit du 11 août 1674.

fief, monte à cheval et vienne joindre le roi, qui se porte en personne à la tête de ses armées. Telle était la coutume des ancêtres ; le système administratif de la monarchie ne l'avait point effacée ; tout noble se devait corps et biens à son suzerain ; s'il ne marchait pas à la guerre sur la convocation, s'il ne montait pas à cheval avec son grand équipage de bataille, il perdait sa qualité de gentilhomme, et la terre qu'il tenait de la couronne, à condition d'un service d'armes. Droit de fief supposait devoir de vassal ; le ban était comme le message du suzerain, qui autrefois convoquait barons, vassaux et vavasseurs à venir sous le gonfalon. De telles convocations n'avaient lieu que dans des circonstances critiques pour la monarchie, lorsque le territoire était menacé, lorsque l'ennemi était aux frontières du royaume, comme à d'autres époques quand les fiers barons attaquaient la ville ou le château royal du suzerain : « Seigneur ne quierre ban et arrière-ban, disent les assises de Jérusalem, qu'au cas de dangier. »

Il fallait bien que l'invasion fût menaçante pour que l'on convoquât l'armée des gentilshommes, courageuse, mais turbulente : « Comme les ennemis, dit le roi, se mettent en devoir de lever des troupes pour les joindre à celles de l'empereur et faire irruption dans nos Etats, nous nous trouvons obligé de recourir aux moyens les plus assurés pour nous y opposer ; et comme le meilleur et le plus prompt que nous puissions trouver dans un besoin si pressant est celui d'employer notre noblesse, nous avons résolu de la convoquer par la forme ordinaire du ban et arrière-ban. » A cet appel du roi, bien des nobles hommes de Normandie, de Guienne et de Provence quittèrent leurs châteaux, leur vieille demeure pour répondre au mandement de Sa Majesté. Il y eut des familles en Guienne, en Poitou, en Saintonge et en Béarn, lesquelles n'avaient jamais entendu parler de la cour et de Louis XIV [1], qui obéirent avec le dévouement des temps de la féauté, et man-

[1] « Relation de ce qui s'est passé à la convocation de l'arrière-ban et voyage de France en Allemagne, par C. Joly. » Mss. cot. n° 9469/2.

gèrent leur dernier sol pour s'équiper et se vêtir. Peu manquèrent à l'appel; ils avaient lu dans les chartes des ancêtres, aux archives de châteaux, que tel était leur devoir, et ils l'accomplissaient. Tous ces nobles formaient des escadrons de volontaires, parce que souvent ils n'étaient point assez riches pour acheter une compagnie ; et à ces braves gens, il suffisait que le roi dît : « Messieurs, il faut prendre telle redoute, escalader tel rempart, passer telle rivière, » pour qu'ils s'y jetassent, enfants perdus qu'ils étaient, fiers de mourir pour leur suzerain ; naturel trépas des gentilshommes !

CHAPITRE IV.

SITUATION DE LA FRANCE. — DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE JUSQU'AU TRAITÉ DE NIMÈGUE.

Esprit des provinces. — Mécontentements des peuples. — Charge de l'impôt. — Effet de la levée du ban et de l'arrière-ban. — Révoltes en Bretagne. — Normandie. — Guienne. — Répressions. — Conjuration du chevalier de Rohan. — Aspect des villes. — Paris. — La province. — Embellissements. — Expédition de Sicile. — Nouvelle campagne d'Allemagne et de Flandre. — Mort de Turenne. — Congrès et paix de Nimègue.

1674 — 1678.

Les grandes guerres de Louis XIV, avec leurs succès si variés, avaient imposé aux peuples de nombreux sacrifices; l'armée active, portée à 125,000 hommes, s'était recrutée par des levées successives dans chaque généralité. Tant que les hostilités étaient dirigées vers la Hollande, sur un pays conquis, les troupes du roi avaient vécu à discrétion chez l'ennemi; la France n'avait pas supporté tout le poids de la guerre. Lorsque les succès incertains et les revers eurent changé le théâtre des mouvements militaires, les provinces se trouvèrent chargées du double poids de l'impôt et de la mi-

lice : la levée et l'entretien de tant de troupes, la remonte de la cavalerie, tout l'attirail belliqueux des gentilshommes tombaient en définitive à la charge des peuples, et des malédictions cruelles s'élevaient contre l'ambition du monarque. Les impôts s'étaient beaucoup accrus depuis trois ans : le papier marqué avait été porté de 6 deniers à un sol tournois ; l'insinuation et l'enregistrement ou contrôle allaient jusqu'à un denier pour livre dans les ventes et mutations ; on percevait un liard sur chaque minot de sel ; on venait d'inventer le monopole du tabac ; la taille était portée à trois livres par feux ; la capitation, impôt oriental, venait se joindre à cet ensemble de contributions perçues sur le petit peuple qui gémissait ; et quand le fermier ou maltôtier ne trouvait pas un payement prompt, il ne s'épargnait pas les poursuites, jusqu'à ce point de faire vendre en Châtelet les meubles des pauvres hères, lesquels ne pouvaient pas toujours payer le prix de leurs cotes. Oh ! que les temps étaient changés depuis l'avénement du roi Louis XIV, alors qu'on annonçait que tous les traitants et fermiers qui vexaient la multitude seraient livrés à des cours de justice, comme le rappelaient les riantes et moqueuses caricatures affichées aux piliers du palais ! Loin de là, les fermiers étaient plus puissants que jamais, car on avait besoin de leur argent et de leurs prêts pour la guerre [1].

[1] Le budget de 1675 s'élevait à 86,332,000.

Augmentations résolues et ajoutées par le roi le 15 mars 1675.

Pour les fortifications des places du dedans.	1,000,000
A MM. de Brissac et de Salisbury.	400,000
Pour les bâtiments.	1,200,000
Pour la marine.	600,000
Pour les dépenses, etc.	560,000
Pour les achats de blés.	360,000
Pour l'augmentation du pain.	2,000,000
	6,120,000
D'autre part.	86,332,000
Somme totale à payer pour l'année 1675. . .	92,452,000

Comme expression de ces plaintes populaires, déjà commençaient à circuler des vers clandestins, où l'on parlait en termes aigres des souffrances que le pays de France subissait sous Colbert[1]. Le surintendant était devenu pour le peuple la personnification de la maltôte. Avec son infatigable activité, Colbert avait organisé tout le système des impôts réguliers et extraordinaires. Le surintendant avait divisé en deux grandes catégories le mode de perception de l'impôt, à savoir, la ferme et la régie; la ferme avait l'avantage de permettre de fortes avances à l'épargne; les fermiers s'obligeaient à verser le montant de leur bail à des époques déterminées; quand un ministre avait besoin de certaines ressources pour faire une grande guerre, il s'adressait aux fermiers-généraux, et il était sûr de trouver des facilités de tout genre pour se procurer de l'argent. En échange, les fermiers-généraux demandaient un nouvel impôt, indiquaient les objets susceptibles d'un droit sur le pauvre peuple. La régie directe plus régulière mais d'une gestion moins facile, faisait crier les marchands contre le roi.

Indépendamment de ces causes générales de mécontentements populaires, l'esprit du calvinisme menaçait aussi d'une insurrection favorable aux Hollandais; les provinces huguenotes avaient été trop vivement châtiées sous le ministère de Richelieu, pour oser une tentative de sédition sans être fortement soutenues par l'étranger. L'esprit national n'était pas complétement formé encore : l'appel de l'étranger n'avait pas ce caractère odieux des temps modernes; on était plutôt coreligionnaire que compatriote, et la patrie morale l'emportait sur la patrie matérielle, comme à toutes les époques de grande exaltation. La guerre de Hollande avait réveillé les sympathies religieuses; si les calvinistes de France n'avaient pas pris les armes pour se révolter, comme ils l'avaient fait sous Richelieu, ils promettaient leur concours à une descente des

[1] Fragments d'une comédie intitulée : *Colbert enragé*, 1664; pièce en vers, et deux sonnets contre le même. Mss.

troupes hollandaises, si les flottes des Pays-Bas débarquaient sur les côtes des corps assez considérables pour seconder la révolte armée. La levée du ban et de l'arrière-ban avait fortement remué les esprits; on était mécontent de ces réquisitions forcées d'hommes et de vivres, de ces tumultes d'armes et de recrutements. Dans ces circonstances, deux sortes de négociations furent ouvertes avec l'ennemi dans les provinces de la France : l'Espagne, qui avait conservé les anciennes relations de la Ligue, et dont les agents étaient partout répandus, s'engagea à jeter des doublons aux gentilshommes de Normandie, de Bretagne [1], tandis que les États-Généraux de Hollande devaient trouver sympathie parmi les calvinistes de Guienne, Saintonge, jusqu'aux Cévennes. L'argent ne fut point épargné, et dans le triste état où se trouvaient les peuples, c'était un bien grand allégement à leur misère que cet or que faisaient pleuvoir sur le paysan les négociateurs espagnols et les calvinistes de Hollande et d'Angleterre. Le chef de cette conjuration à l'intérieur fut le chevalier de Rohan, gentilhomme de grande famille, et dont la race se liait tout à la fois à la réformation et à la catholicité. Le chevalier de Rohan, seigneur d'un grand nombre de terres en Bretagne, longtemps à la cour de Louis XIV, l'avait brusquement quittée; quelques-uns disent que les faveurs qu'il avait obtenues de mademoiselle de Thianges et de madame de Montespan avaient irrité le roi contre lui. Les agents de l'Espagne et des Pays-Bas s'étaient hâtés de saisir ce moyen de favoriser un mouvement provincial contre le roi; le chevalier de Rohan était un chef tout trouvé; homme d'un grand courage et d'une ambition démesurée, on pouvait se fier à lui dans ses résolutions contre la cour. N'était-il pas de la race des ducs de Bretagne? Cette province, sous la Ligue, n'avait-elle pas reconnu la domination absolue de l'Espagne, et salué son drapeau?

Le premier soulèvement devait avoir lieu en Normandie;

[1] Archives de Simancas, cot. B 36.

quelques gentilshommes s'obligeaient à livrer le Havre et Honfleur à la flotte hollandaise ; en même temps les Espagnols devaient débarquer en Bretagne, s'emparer de l'embouchure de la Loire ; ces deux expéditions seconderaient les troubles de Guienne, province pleine encore de châtellenies féodales et indépendantes. Selon le projet des alliés, il fallait, pour en finir, porter la guerre au cœur de la monarchie même, et attaquer la France en France. Ces desseins furent dénoncés par les ambassades ; Louis XIV avait porté au plus haut point cet art d'investigation et d'examen d'une cour à l'égard de l'autre. Le maréchal de Créqui reçut l'ordre de se porter vers la Normandie ; un autre corps de troupes nombreux se dirigea vers la Bretagne. Dans cette province, la guerre était dégénérée en véritable truanderie ; le bas peuple avait pris les armes à Rennes, à Dinan, à Morlaix ; on avait brûlé les bureaux de recettes et de péages sur les ponts ; tout ce peuple avait pris pour grief l'impôt sur les tabacs, nouvelle invention de la fiscalité. Il n'eût pas été impossible que, dans cette effervescence, un Rohan, d'une ancienne famille bretonne, obtînt l'ancien duché de Bretagne, d'après le plan des étrangers et des huguenots. La cour y mit bon ordre, et le duc de Chaulnes, le gouverneur, parcourut la province avec dix mille hommes de troupes ; sur quelques points il trouva de la résistance, sur d'autres il obtint une soumission absolue. Dans les circonstances périlleuses de guerre où l'on se trouvait, on fut obligé de ne point renoncer à la clémence : une amnistie fut accordée, la plupart des impôts abolis. Mais ce qui calma entièrement les esprits, ce fut le non-succès de l'expédition hollandaise qui devait débarquer dans la Loire ; Ruyter fit de vains efforts, il ne put prendre terre.

Les projets du chevalier de Rohan avaient été livrés ; des poursuites furent commencées ; on avait le fil de la conjuration ! Le chevalier fut traduit devant le parlement de Paris ; la Tournelle instruisit criminellement pour le cas de lèse-majesté. Rohan appartenait à cette opinion de gentilshommes

impies et moqueurs qui, depuis Mauclerc, avait paru de temps à autre en Bretagne ; avec ce charme de manières, cette persuasion de formes qui, au moyen âge, était souvent confondue avec la sorcellerie et les enchantements, type du caractère de Faust dans les légendes. On convainquit le chevalier de Rohan en pleine Tournelle, non seulement du crime de lèse-majesté, mais encore de maléfices et séductions envers jeunes filles et femmes [1] : peu lui avaient résisté ; on croyait alors qu'il existait une sorte d'enchantement qui s'emparait des sens et de la chair d'une créature, et la livrait corps et âme à une autre ; la parole et le souffle transmettaient une obéissance démoniaque, sorte de magie sensuelle, punie par les lois divines et humaines. L'arrêt qui condamne le chevalier de Rohan à la décollation n'est publiquement motivé que sur le crime de lèse-majesté ; ce n'est que dans les délibérations secrètes de la Tournelle que se trouve mentionné le crime d'incantation. Il n'y eut point de pitié pour le pauvre chevalier, décapité en pleine place de Grève, en face du peuple. Une estampe contemporaine reproduit le supplice du chevalier de Rohan [2] ; on y déploie un grand appareil de force militaire, car il s'agit d'un exemple qu'il faut donner à la noblesse (depuis Richelieu, il n'y avait pas eu d'arrêt du parlement contre une maison puissante) : un groupe de femmes éplorées se tient à l'écart ; au fond du tableau quelques diables soufflent dans des baquets où se trouvent mêlés des cœurs et d'indécentes images. Il y a trois parties dans cette gravure : la procession du chevalier de Rohan, puis l'instant où il monte sur l'échelle, enfin celui où décapité, sa tête roule sur l'échafaud.

Le supplice du chevalier ne comprima pas tous les mouvements de révolte : ils éclatèrent dans la Guienne avec une énergie non moins grande : peuple, parlement, bourgeois marchèrent à la sédition, qui avait pour prétexte l'impôt ; le

[1] Procédure manuscrite contre le chevalier de Rohan (Bibliothèque du roi).

[2] Collection des estampes. Biblioth. royale, 1674.

maréchal d'Albret entra dans Bordeaux avec douze mille hommes. Les priviléges de la ville lui furent enlevés; le parlement, qui était pour tout pays la force de justice, de gloire et d'antiquité, fut ôté à Bordeaux pour être transporté à Condom; on éleva contre la ville un de ces châteaux fortifiés que la royauté plaçait partout pour soutenir ses prérogatives. Bordeaux eut le Château-Trompette comme Marseille le fort Saint-Nicolas : l'esprit communal était ainsi réprimé par la force militaire. Dans le Béarn, la résistance plus longue obligea le conseil d'accorder des lettres d'abolition absolue, car le Béarn, voisin de l'Espagne, était exposé à l'invasion, et les *regimentos* de Castille, de Léon et d'Afrique étaient prêts à passer les Pyrénées. L'opinion calviniste, si puissante dans ces provinces, ne s'agita point; les huguenots attendaient les débarquements de Tromp et des Hollandais. A ce moment devait éclater l'organisation militaire des réformés qui avaient peu de sympathie pour les populations catholiques. Les calvinistes ne procédaient pas par ces révoltes tumultueuses qui s'acharnaient sur l'impôt; leur organisation, plus formidable, agissait plus régulièrement; par cela seul qu'ils étaient petite minorité, les calvinistes s'entendaient d'un bout du royaume à l'autre; sous des chefs et des organes avoués, ils formaient une véritable république dans l'État. Ils ne s'agitèrent point, parce que les catholiques les avaient en haine, tout aussi bien que la maltôte. Dans plus d'une ville de Bretagne le peuple saccagea les temples avec les bureaux de recettes; de telles populations ne pouvaient s'entendre entre elles dans une commune révolte contre la royauté. Si Tromp et ses matelots puritains eussent débarqué, alors seulement les calvinistes se seraient montrés pour les accueillir et les saluer.

Tandis que les provinces étaient ainsi agitées, Paris et la cour s'occupaient exclusivement des batailles du roi, de ses succès et de ses revers dans la guerre. Louis XIV avait entraîné à sa suite toute la fleur des gentilshommes; à moins d'être vieillard et infirme, il eût été impossible de rester à Ver-

sailles dans les bosquets odorants et fleuris, bercé sur les genoux des dames, lorsque la trompette de guerre se faisait partout entendre : courtisans, ducs et pairs, mousquetaires ou chevau-légers, tous étaient autour de la tente du roi, dans l'armée de M. de Turenne ou du prince de Condé, de sorte que Versailles était triste comme s'il n'eût plus resté de noblesse en France ; on ne rencontrait que dames et demoiselles seules, lisant les lettres qu'on recevait des quartiers du roi, ou bien encore *le Mercure galant*[1], qui se distribuait et se lisait tout haut au cercle de la reine. Ce *Mercure* venait de paraître, recherché avec une avidité curieuse ; son rédacteur, excellent journaliste, narrait tous les exploits des courtisans, toutes les blessures reçues, mêmes aux parties les plus secrètes, comme le dit Molière, et les demoiselles y retrouvaient le nom de leurs aventureux amants. Chaque jour de nouveaux deuils venaient affliger la galante cour, et l'on apprenait la mort de quelques-uns de ces jeunes hommes qui s'en étaient allés à la gloire avec le roi : *le Mercure galant* jetait ainsi l'éloge à tous. Ce bulletin officiel de la campagne faisait heureusement disparate avec le *Mercure hollandais*[2], satire mordante et puritaine contre cette cour d'Assyriens et de Babyloniens, qui, selon le langage austère des ministres du saint Evangile, entouraient l'Assuérus de la France.

Louis XIV arrivait habituellement à Versailles pour passer ses quartiers d'hiver. Chaque fois c'étaient de nouvelles fêtes : de nombreux gentilshommes l'accompagnaient ; on se dédommageait bien des privations que la guerre avait imposées. Versailles s'ornait de mille délices : « On avoit depuis peu embelli la grotte de figures incomparables : on y voyoit un grand Apollon environné de plusieurs nymphes qui le couronnoient et lui la-

1 Le *Mercure galant*, la plus curieuse collection d'histoire coupée et parsemée d'anecdotes, est rarement complet. Une de mes joies a été de m'en procurer un exemplaire.

2 Le *Mercure hollandais* paraissait par feuille, puis par volumes. La Haye, 1658 à 1688.

voient les pieds et les mains. Ce merveilleux ouvrage est de MM. Girardon et Renaudin. Dans deux niches qui sont aux côtés, on y a mis quatre chevaux du soleil qui semblent jeter du feu sans pouvoir être arrêtés par les puissans tritons qui les tiennent. On a encore placé dans cette grotte plusieurs autres belles figures de M. Batiste, sculpteur très-fameux. Je n'aurois jamais fait si je voulois vous parler des merveilles que les eaux produisent dans ce lieu délicieux ; le sieur Denis les y a fait venir par des pompes et des aqueducs admirables, et M. de Francine leur fait faire des choses qui surpassent l'imagination, témoin le Marais, l'Arbre et le Mont-d'Eau, sans oublier le Théâtre, où les changements de décoration d'eau y sont aussi fréquents que ceux des pièces de machines qui en sont les plus remplies, et l'on voit des parterres entiers très-beaux et très-fleuris, sous lesquels il y a des réservoirs d'eau. Les miracles que fait M. Nôtre[1] dans ces superbes jardins ne sont pas moins considérables : le grand nombre d'orangers plantés en fait foi, aussi bien que les grands arbres qui ont été transplantés pour élargir la grande allée, ce qui ne s'est encore jamais vu[2]. »

Dans ce beau palais de Versailles se donnaient toutes les grandes représentations lorsque Louis XIV quittait ses guerres. Madame de Montespan gouvernait absolument les sens et le cœur du monarque; elle l'avait même suivi quelque temps en Flandre; le sang des Mortemart ne craignait pas ce spectacle des batailles et la gloire des camps. Depuis que M. de Turenne avait mis à la mode les campagnes d'hiver, les campements dans les glaces, le passage des Vosges au milieu des neiges, il n'y avait plus grand moyen de distractions; les temps de froidure n'étaient pas toujours l'époque du repos. Cet hiver pourtant l'on joua plusieurs pièces à la cour, et parmi ces pièces, l'une, intitulée *le Mariage de Bacchus et d'A-*

[1] Le *Mercure* écrit M. Nautre.

[2] *Mercure galant*, tom. I, ann. 1672, édit. in-18. Imprimé chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle.

riane : « Les chansons, dit le *Mercure*, en ont paru fort agréables, et les vers en sont faits par ce fameux M. Molière, dont le mérite est si connu. Je ne vous dirai rien à l'avantage de ces pièces, l'auteur est trop de mes amis, et les louanges que je lui donnerois seroient suspectes. L'autre pièce est une tragédie intitulée *Bajazet*, et qui passe pour un ouvrage admirable. Je crois que vous n'en douterez pas quand vous saurez que cet ouvrage est de M. Racine, puisqu'il ne part rien que d'élevé de la plume de cet illustre auteur. Le sujet de cette tragédie est turc, à ce que rapporte l'auteur dans sa préface[1] ».

Cette magnificence qui se déployait à Versailles, le roi Louis XIV la portait partout, spécialement dans sa bonne ville de Paris. La grande fondation de cette époque fut l'établissement royal et militaire des Invalides. La pensée n'en appartint pas exclusivement au siècle de Louis XIV ; Henri IV et Louis XIII, après leurs longues guerres, établirent aussi des asiles pour les soldats blessés, braves soudards qui avaient longtemps servi aux batailles ; les guerres si meurtrières de la Hollande ayant multiplié les blessures, Louis XIV dut ouvrir aux vieux soldats un plus vaste asile. Il y avait là également une pensée de police ; la plupart de ces soldats mutilés vaguaient sur les grands chemins, commettant des désordres ; on ne rencontrait sur sa route que des invalides, qui imposaient l'aumône du bout de leur escopette ; les intendants leur payaient trois sols par jour pour toute retraite ; et comme le dit le mémoire sur la fondation de l'hôtel, « ils prenaient le supplément en dettes et en pilleries. ». Le règlement des Invalides conserva aux vieux soldats une organisation toute militaire, ils durent se maintenir en discipline sous leurs officiers comme s'ils étaient sous le drapeau. Louvois établit une retenue sur la solde des camps, et cette retenue fut appliquée à la dotation perpétuelle des Invalides. On leur assigna aussi un certain revenu sur les prises et naufrages ; le roi fit le supplément de la dotation ; la police de

[1] *Mercure galant*, tome I, ann. 1672.

l'hôtel fut confiée à un gouverneur, doyen des maréchaux, lequel devait avoir pouvoir absolu, quoique assisté d'un conseil choisi parmi les officiers. Les bâtiments des Invalides furent somptueux et jetés sur le modèle des châteaux royaux mêmes : un pavillon du centre, deux vastes ailes, un dôme en forme de coupole, qui s'élevait jusqu'aux nuages; partout de merveilleuses peintures reproduisant les conquêtes du roi, des plans en relief des villes fortes de France, une nombreuse bibliothèque ; tout à la fois la vie en commun et la vie solitaire ; un jardin dessiné par Le Nôtre, une vaste cour carrée comme au Louvre et au Carrousel ; tout ce qui pouvait enfin désennuyer la vie militaire, quand on a passé ces premiers feux de la jeunesse qui embellissent d'or même les fatigues et les périls des batailles. En même temps le prévôt des marchands et les échevins, d'après le vœu de M. Lafeuillade, posaient la première pierre de la place des Victoires, qui prenait son nom des récents exploits de Louis XIV. Le maréchal avait l'intention, qui s'exécuta quelques années plus tard, d'élever au milieu de ces nouveaux hôtels magnifiques la statue héroïque du roi avec les attributs des empereurs romains; à ses pieds devaient être les nations enchaînées, pour exprimer la coalition vaincue. Il y eut aussi grande pompe dans une des cours des Tuileries, pour y célébrer un carrousel en l'honneur du roi, courtoise bataille où tous se signalèrent sous les yeux du monarque et de la reine, qui distribua les prix aux vainqueurs. Depuis ces nobles jeux, la cour des Tuileries porta le nom de *Carrousel*, en commémoration de cette solennité.

Paris était sous l'intendance d'un lieutenant de police de grande valeur administrative, M. de La Reynie; non seulement la finesse et la sagacité de son esprit s'attachaient à la surveillance matérielle de la cité, mais encore à l'extinction complète des crimes et vols dans la capitale. Sous l'administration de M. de La Reynie, les rues si sombres de Paris s'éclairèrent de magnifiques réverbères, ce qui ébahissait les bourgeois et permettait de parcourir les ruelles après le couvre-

feu. Les rues du faubourg Saint-Germain, nommé le quartier neuf, étaient, par les ordres de Louis XIV, larges et bien percées; les quais furent commencés sur une vaste échelle, les règlements de police pour l'alignement ne permettaient plus ces pâtés de maisons sans ordre, caractère du vieux Paris; tout était tiré au cordeau. Les guets et gardes se multipliaient; quand M. de La Reynie et le commissaire Lamarre montaient à cheval avec leur chapeau et la belle robe de la prévôté, ils étaient respectés de tous, et les voleurs craignaient le prévôt comme la peste, car monseigneur savait l'argot tout aussi bien que la langue des truands : les arrêts de M. le prévôt étaient exécutés au Châtelet et au parlement même, quoiqu'il réprimât souvent les écarts de MM. de la basoche, gens turbulents qui tourmentaient les paisibles métiers dans leurs étals. La crainte qu'inspirait M. le prévôt était si grande, qu'on disait partout : « Dieu vous garde de damnation et des soupçons de La Reynie! » Alors disparut successivement Paris municipal, la cité du moyen âge et ses antiques institutions. La ville aux rues étroites et tortueuses était liée au système de prévôté et d'échevinage; tout se tenait dans ces vieux temps! Le voisinage des maisons, le parlage et les mauvais dires des uns sur les autres, cette petite médisance, ce commérage de voisins, tout n'était que la censure municipale! Quand il y avait des rues étroites, des fenêtres rapprochées, chacun se connaissait, se voyait, se touchait dans sa vie publique et privée, et cette existence commune était inhérente à l'esprit bourgeois. La vie isolée et inconnue dans de vastes rues devait, avec le temps, effacer l'amour de la cité; on n'était plus lié corps et âme à sa maison, à son clocher, à sa paroisse. Et c'est pourtant cette union mystique et touchante qui constitue le système municipal. Les larges rues, les vastes places, la séparation des maisons, la démolition successive de ces petits ponts suspendus aux quatrième et cinquième étages, qui unissaient les ménages, tous les enjolivements des cités, affaiblirent le lien communal. Les habitants demeurèrent étrangers les uns aux

autres; il y eut moins de mœurs, moins d'esprit d'union, parce qu'on se surveillait moins. Il fut nécessaire d'un plus grand gouvernement politique là où il n'exista plus d'administration de famille.

Ainsi était Paris, lorsque le bruit de guerre retentissait aux contrées les plus éloignées avec le nom de France. La monarchie espagnole possédait depuis deux siècles Naples et la Sicile en pleine souveraineté. Ces deux beaux royaumes obéissaient à des gouverneurs sous le titre de vice-rois. Par ce système d'administration, du fond de l'Escurial les rois d'Espagne avaient cherché à mettre quelque unité politique dans leurs vastes possessions. Les soldats siciliens et napolitains servaient en Flandre ou dans la Franche-Comté, tandis que la Sicile et Naples obéissaient aux gardes wallones, blonds enfants des Pays-Bas. C'était le système de l'ancienne Rome et de ses légions éparpillées dans le monde. Naples avait plusieurs fois tenté de secouer le joug depuis la souveraineté populaire de Mas-Aniello. Les retards qu'avaient éprouvés les secours d'armes et d'argent promis par la France, empêchèrent la séparation de ces Etats d'avec la monarchie espagnole. La situation lointaine de Naples, l'esprit léger de ses habitants, n'avaient pas permis de seconder efficacement leurs tentatives de séparation : ils rentrèrent sous la domination espagnole, mais en peuple plutôt vaincu par la force que soumis volontairement à un gouvernement national [1].

Dans l'été de l'année 1675, un mouvement populaire éclata contre les Espagnols à Messine. Le territoire de la Sicile était partagé en grandes propriétés féodales qui obéissaient à des familles souveraines dans chaque district, Palerme, Céfalu, Trapani, Girgenti, Syracuse : ces familles se disaient l'expression du vieux patriciat romain, mais la plupart de leurs noms indiquait une origine normande ou grecque du Bas-Empire. La Sicile avait une population bruyante, une multitude composée

[1] Relation des mouvements de la ville de Messine, depuis 1671 jusqu'en 1675. — Paris, de la Caille, ann. 1675. — Lyon, ann. 1676.

de pêcheurs, de Sarrasins et de juifs convertis; ses villes, la plupart opulentes, se livraient à un commerce étendu; les rivages de l'île n'étaient point sûrs; c'étaient les filles de Sicile que les Algériens, les Tunisiens enlevaient sur les côtes pour pourvoir le sérail de Constantinople, et plus d'une de ces filles à la chevelure grecque, parée des attributs que les camées et les mosaïques donnent aux vierges de Naples, avaient été saisies par les corsaires aux fontaines du rivage, puis étaient devenues sultanes favorites, se souvenant encore des jours de leur enfance, de leur pauvre cabane de pêcheur [1].

Messine, lieu de résidence du gouverneur, ville forte, s'était ébranlée sous la sédition. Les Messinois, dans ces journées de fêtes et de carnaval qui empreignent de licence tous les divertissements de l'Italie, avaient costumé en Pilate l'image de leur gouverneur, don Diégo de Féria, le petit fils de ce don Diégo que le parti parlementaire avait aussi caricaturé au temps de la Ligue sous l'image d'un paon aux mille couleurs. Don Diégo avait voulu réprimer les Messinois, et ceux-ci l'avaient chassé de son propre palais; le gouverneur se réfugia dans la forteresse de San-Salvador, tandis que les *regimentos* espagnols se préparaient à marcher sur Messine pour mettre les mutins à raison. Les idées d'indépendance et de république germaient au milieu de la Sicile; des envoyés secrets quittèrent l'île pour se rendre à Versailles et demander des secours à Louis XIV. Six vaisseaux de guerre sous les ordres du chevalier Vallebelle reçurent ordre de se porter dans les mers de Sicile pour se mettre en communication avec les Messinois. A son tour la flotte d'Espagne vint se placer à l'entrée du phare de Messine, de sorte que Français et Siciliens furent bientôt réduits à la dernière extrémité. Ce fut dans ces

[1] Parmi les grandes sultanes ou sultanes validés nées en Sicile, on distingue Zuluma, mere de Soliman Ier; elle était fille d'un pauvre marin, et fut prise, selon les historiens ottomans, au bord de la mer, où elle était assise jouant avec son jeune frère. On pourrait encore citer Bassa, sultane validé, mère de Méhémet III.

circonstances que le duc de Vivonne reçut du conseil de Versailles la commission de vice-roi de Sicile, avec pleine et entière autorité, comme le roi lui-même l'aurait exercée dans ses conquêtes. Le duc de Vivonne appartenait à la famille des Mortemart : frère de madame de Montespan, comme toute cette race, il était fier, hautain, plein de loyauté et de courage, avec ce laisser-aller, cet abandon de plaisir et ce mépris profond pour tout ce qui n'était pas la cour. Le duc de Vivonne partit sur une grande escadre que commandait Duquesne; il inaugura son commandement par un succès décisif contre la flotte espagnole qui bloquait Messine : Duquesne et le maréchal de Vivonne soumirent successivement toutes les côtes, qui arborèrent le pavillon du roi.

Cependant la nomination du maréchal de Vivonne comme vice-roi de Sicile avait indiqué à ces populations que le but secret de Louis XIV était moins de fournir un secours que de s'assurer la possession définitive de l'île. L'indépendance qu'on leur avait promise était donc un vain leurre qu'on leur jetait pour les dominer plus facilement. Le caractère léger et moqueur des Français ne respectait pas assez la foi domestique. Le beau climat de Sicile avait enivré les sens de ces gentilshommes, la plupart du nord de la France, à peu près dans la même situation que les chevaliers normands lorsque l'insolence de la branche d'Anjou excita les Vêpres siciliennes. Le duc de Vivonne, plus léger encore que ses compagnons, passait sa vie à la plus gracieuse des toilettes, se pailletant de la tête aux pieds. On n'entendait que le cliquetis des verres aux joyeux festins; le vin de Syracuse coulait à plein bord dans ces belles amphores qu'on trouve çà et là parmi les villes de Sicile; des courtisanes couronnées de fleurs s'asseyaient à des banquets qui commençaient au soleil couché et finissaient au soleil levant. Les Français enlevaient les femmes à leurs époux, les filles au toit paternel; on faisait des plaisanteries sur la surveillance des maris, et ce n'est pas capricieusement que Molière, qui suit toutes les phases de la société sous

Louis XIV, personnifie la noire jalousie dans les époux siciliens. En vain le roi recommandait dans ses instructions une extrême prudence au maréchal de Vivonne[1]. Le vice-roi de Sicile passait des batailles aux plaisirs; la politique n'entrait pour rien dans son gouvernement; les Français ne voyaient qu'une question de force et de conquête. Dans cette situation, le roi reconnut qu'il était impossible de prendre possession définitive de la Sicile : en changer le gouverneur, c'eût été blesser madame de Montespan. On garda l'île, dans le dessein de l'échanger en un prochain congrès, pour la faire entrer comme compensation à quelque indemnité territoriale; telle serait la cession, par exemple, de la Franche-Comté, qui arrondissait parfaitement le royaume de France.

Une flotte, unie sous le double pavillon de la Hollande et de l'Espagne, s'était portée dans les mers de Sicile pour en ressaisir la conquête. Duquesne cingla vers cette flotte avec l'escadre de France, et là se donna, une fois encore, le magnifique spectacle d'un de ces combats de mer où des centaines de voiles s'entre-choquaient, galères à rames, vaisseaux de haut bord, aux larges poulaines et balcons dorés, flûtes de transport, frégates légères se heurtant par tribord et babord. Ruyter, le vieux marin hollandais, y reçut le coup de la mort. Duquesne, triomphant des deux flottes ennemies, put faire le tour de la Sicile, ravitailler Messine, et ce fut un bel aspect que cette rentrée des gentilshommes qui tous avaient combattu vaillamment sur la flotte. On parcourut les rues de Messine aux flambeaux, on passa les jours et les nuits en fêtes, et le duc de Vivonne put écrire à madame de Montespan « que si on avoit vaincu sur mer le Hollandois et l'Espagnol, on avoit vaincu sur le rivage plus d'une belle Sicilienne, non rigoriste au fait d'amour[2]. »

Le système des campagnes de Louis XIV était d'attaquer

[1] Les instructions manuscrites de M. de Vivonne se trouvent à la Bibliothèque royale.

[2] *Mercure galant*, ad ann. 1675.

l'Espagne partout. Aussi une autre expédition se dirigea-t-elle, sous le maréchal de Navailles, vers la Catalogne, province un peu turbulente, toujours prête à se séparer de la couronne d'Espagne pour défendre ses antiques *fueros*. Le maréchal de Navailles pénétra par le col de Perthus jusqu'à la petite ville de Figueras; les rivages fleuris du Ter furent forcés par les Français l'épée à la main. Cette campagne eut peu de résultats militaires; le maréchal n'avait pas assez de troupes, on se borna au siége de Figueras et de Gironne. Il y avait toujours dans la Catalogne un parti français; cette province ne se croyait pas complétement espagnole, avec sa fierté laborieuse, qui lui faisait défendre ses *fueros* comme son indépendance.

Toutes ces expéditions n'étaient qu'auxiliaires des grandes campagnes d'Allemagne et des Pays-Bas, où se portaient les coups décisifs, pour amener une solution aux différends politiques de l'Europe. Turenne conservait le commandement de l'armée d'Allemagne; le roi conduisait encore en personne la guerre des Pays-Bas, et avec lui marchait le prince de Condé, destiné à l'avant-garde. Ces armées devaient se tenir la main comme dans la campagne précédente, et faire tête, savoir, les troupes d'Allemagne à Montécuculli et aux Impériaux; l'armée des Pays-Bas au prince d'Orange avec les Hollandais et le contingent espagnol. Les Suédois, qui appuyaient la France, devaient faire diversion pour seconder l'armée du nord[1] et les opérations du prince de Condé. Les alliés, qui avaient compris le mouvement des Suédois, leur avaient opposé l'électeur de Brandebourg et les Danois, qui venaient de faire alliance avec les États-Généraux de Hollande. Le combat de Rathenau avait forcé les braves auxiliaires de la France à la retraite, et l'électeur de Brandebourg put détacher dix mille hommes pour fortifier le corps de bataille du prince d'Orange. L'armée im-

[1] Mémoires très fidèles et très exacts des expéditions militaires qui se sont faites en Allemagne, en Hollande et ailleurs, depuis 1664 jusqu'en 1675. Paris, ann. 1684, in-12, 2 vol.

périale, que devait combattre le maréchal de Turenne, composée de quarante-cinq mille hommes, se déploya sur le Rhin, indépendamment du camp volant du duc de Lorraine, avec sa ligne sur la Sarre. Le comte Montécuculli manœuvrait autour de Strasbourg pour passer le Rhin; Turenne l'avait passé à son tour à Alteinheim. On s'escarmoucha de part et d'autre sans succès décisif; il y eut des engagements de cavalerie, et le comte Montécuculli simula une retraite pour engager Turenne jusqu'au village de Saspach; là les Impériaux s'établirent, après avoir choisi le champ de bataille et offert le combat aux Français. Le maréchal de Turenne, avec son activité habituelle, fit ses dispositions; il montait sur une hauteur avec le marquis de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, pour lui indiquer le lieu où il désirait qu'on dressât une batterie, lorsqu'il reçut un coup de canon au travers du corps, et tomba au champ d'honneur. Une gravure contemporaine reproduit cette triste scène; on y voit le boulet près d'atteindre Turenne à cheval; à ses côtés est le marquis de Saint-Hilaire, qui n'a plus que son tronçon de bras sanguinolent; il dit ces belles paroles à son fils : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, c'est ce grand homme dont la perte est irréparable. » Turenne avait bien rempli sa magnifique vie; né en septembre 1611, il atteignait sa soixante-quatrième année. Longtemps il professa la religion réformée, comme le chef de sa race, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan; sa mère était de la famille des Nassau; à cinquante ans Turenne s'était converti au catholicisme, par suite d'une instruction sérieuse; Bossuet, avec sa parole puissante, avait été son instructeur; il appartenait au plus grand des orateurs d'enseigner le plus grand des capitaines; la pensée forte s'adressait au bras fier et glorieux. D'immenses honneurs funèbres furent rendus à Turenne; ses funérailles eurent cette magnificence que Louis XIV savait partout imprimer : les princes conquérants aiment ainsi à multiplier les honneurs sur une tête de guerre qui expire, parce que dans cette tête ils

honorent l'armée qui meurt pour eux. Le tombeau de Turenne est reproduit sur mille gravures encore : le maréchal paraît sur le marbre agenouillé en face de la mort, squelette vêtu de blanc, et ce squelette, le sablier des heures à la main et sa faux fatale, semble prendre en mépris le monde. Dans une autre image, le maréchal, tout de marbre noir, couché sur un cénotaphe, est endormi comme les vieux barons du moyen âge, lesquels ne se réveilleront plus dans les cathédrales qu'au jugement dernier. Ces figures de la mort drapées de linceuls apparaissant aux quatre coins des tombeaux, vous regardant de leurs yeux creux, avec tous les symboles du néant, imprimaient aux monuments funèbres de cette époque une effrayante physionomie de poussière et d'humilité; et lorsqu'on jetait ces ossements en face des grandeurs du monde, lorsqu'un orateur chrétien venait rapprocher ces éblouissantes fortunes avec cette poussière, il inspirait dans tous les cœurs un sentiment d'humilité profonde et de pitié pour les vaines grandeurs de la vie [1].

La mort de Turenne changea l'aspect des batailles sur le Rhin ; le commandement de cette armée fut confié au marquis de Vaubrun, le plus ancien des lieutenants-généraux ; il monta à cheval, quoique blessé d'un coup de mousquet au pied ; le comte de Lorges, neveu du vicomte de Turenne, lui disputa l'honneur de conduire les Français. Il fut résolu de repasser le Rhin et de se concentrer dans l'Alsace. Montécuculli, par une marche hardie, voulut couper toute retraite sur le pont de Strasbourg ; la bonne contenance de l'infanterie française permit à l'armée de se retirer paisiblement derrière le Rhin. Dans ce combat de retraite, le duc de Vendôme fit ses pre-

[1] *Stances sur la mort de Turenne* ; 1675.

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos rois,
C'est le fruit glorieux de ses fameux exploits ;
On a voulu par là couronner sa vaillance,
Afin qu'aux siècles à venir
On ne fit point de différence
De porter la couronne ou de la soutenir.

mières armes ; jamais les Français n'avaient montré une plus admirable ardeur : ils voulaient venger Turenne. A dix-huit ans, le duc de Vendôme fut baptisé d'un coup de mousquet qui lui traversa la cuisse. Le maréchal de Créqui vint prendre le commandement de l'armée du Rhin. Cette armée éprouva un grand échec ; le maréchal fut livré en quelque sorte prisonnier aux ennemis ; la bataille fut perdue, ainsi que Trèves, qui tomba au pouvoir de Montécuculli. Condé se rendit sur-le-champ en Alsace pour rétablir l'ordre et remplacer le maréchal de Turenne ; sans cette résolution prompte, une portion des frontières de France se trouvait menacée par les alliés [1].

En Flandre, le maréchal de Luxembourg prenait le commandement de l'armée qu'on opposait au prince d'Orange, et alors tout occupée de siéges, de stratégie, de petits mouvements, dans lesquels on évitait de grandes affaires ; le roi fit le siége de Huy, le duc d'Enghein celui de Limbourg ; puis on entrait en quartiers d'hiver, et Louis XIV s'en revenait à Versailles. Prendre des villes était alors le principal but d'une guerre ; on ne procédait pas par batailles décisives ; rarement on exposait de grandes masses ; lorsqu'à chaque campagne on avait conquis une ou deux villes fortifiées, le vainqueur était content, les gentilshommes s'en revenaient glorieux. Cette année on assiégea Condé ; le roi envahit le pays de Liége, le duc d'Orléans attaqua Bouchain. On aurait pu livrer bataille ; les deux armées françaises et orangistes campaient dans une vaste plaine, chacune avec un bois sur sa droite. Le roi de France évita le combat : il ne voulait point ainsi compromettre les destinées de la campagne. Le roi prenait le commandement en chef, moins pour conduire les troupes que pour faire taire mille jalousies, qui sans cela eussent éclaté entre les maréchaux, même parmi les simples gentilshommes. La présence du roi pouvait seule apaiser ces différends ; une parole du prince suffisait pour donner des récompenses et cal-

[1] *Mercure galant*, ad ann. 1676.

mer les rivalités. Il y en avait de toute espèce : jalousies de naissance ou d'ancienneté ; si le roi n'avait pas été présent, comment accorder dans l'armée des Pays-Bas le duc d'Orléans et le prince de Condé, les maréchaux de Luxembourg, de Créqui ou d'Humières ? Le roi venait donc au camp moins pour combattre que pour régler et diriger les gentilshommes.

Il n'en était pas de même du prince d'Orange, soldat et capitaine dans toute l'étendue du mot ; Guillaume avait besoin de vaincre pour justifier sa nouvelle élection au stathoudérat ; tous les partis avaient les yeux sur lui. Les États-Généraux, en lui accordant le pouvoir, lui avaient donné mission de le défendre : le succès était une invariable condition. Aussi Guillaume d'Orange se montra-t-il infatigable dans cette campagne de Flandre ; partout de sa personne, il offrait sa vie à bon marché ; car lorsqu'on veut être fondateur d'un pouvoir ou d'une dynastie, il ne faut pas marchander avec les périls. La campagne de Flandre fit le plus grand honneur au prince d'Orange ; il avait en face de lui le prince de Condé, assez puissant capitaine pour qu'on hésitât à se mesurer avec lui, et le véritable rival de Nassau. A la fin de cette campagne, Guillaume fit en personne le siége de Maëstricht ; les Français se tinrent sur la défensive dans les Pays-Bas comme dans l'Alsace. On négociait alors, et les plénipotentiaires à Nimègue cherchaient à rapprocher les grands États, trop longtemps agités par les guerres. Durant les quatre années de batailles et de siéges, toutes les formes d'éloges furent épuisées pour Louis XIV ; apparaissait-il au camp ? les poëtes rappelaient les dieux et les demi-dieux, le Jupiter et le Mars des batailles ; on eut des oracles de la Sibylle, des prédictions surhumaines pour attester la grande gloire du roi : « Quel peuple et quels rois pouvoient-ils résister aux foudres de Louis. » En même temps les plus moqueuses caricatures poursuivaient l'Espagnol, le Hollandais, l'Allemand, tout ce qui s'opposait aux gloires de Louis XIV ; vouliez-vous lire « le Chapelet de l'Espagnol, pesant et à gros grains, » chaque jour

il se défile[1]. « Les alliés étoient, disait-on, trois têtes dans un bonnet; mais quelles têtes et quels hommes! Tous trois sont montés sur maigres haridelles, et en cet état ne font-ils pas plutôt pitié que peur? Quels sont donc ces vaillants champions? où peuvent-ils avoir pris cette belle monture qui ressemble à Bayard des quatre fils d'Aymond? C'étaient les trois alliés; l'Allemand les tenait attachés, et l'Espagnol n'était assis que sur une fesse[2]. » L'Espagnol manquait-il de prendre Gand, on se moquait « de l'hidalgo *sans gant*, qu'un gentilhomme françois portait au bout de sa pique; tandis que les Wallons et le Castillan le cherchent à grand renfort de besicles et de lanternes. Le François emporte le gant au bout de son épée; l'Espagnol a beau faire, il ne l'aura jamais, si la paix ne le lui rend[3]. » Venez voir aussi madame la Hollande à l'article de la mort : « elle est âgée de plus de cent ans, et le pauvre lion de Belgique est fortement malade aussi! Qu'en dites-vous, monsieur le Suédois? elle ne la fera pas longue; et vous, monsieur le Danois? je regarde la langue, elle est pleine de chancres; et vous, grand Espagnol? il faut lui donner un confortant, je cours chez un confesseur; quant à nous, François, nous croyons madame la Hollande trop replète, il lui faut une évacuation. » A ces caricatures la Hollande opposait les pamphlets, les peintures bizarres avec cet art merveilleux et original qu'imprimait l'école flamande. Si les productions austères et puritaines des calvinistes reproduisaient

[1] En 1676 les caricatures contre les Espagnols recommencèrent comme après la Ligue.

[2] Une autre caricature contre les alliés figure en effet trois hommes tout éclopés, dont les trois têtes, assez hideuses, sont placées sous un bonnet de forme espagnole. Tous trois sont montés sur une haridelle qui paraît n'avoir que le souffle : l'un d'eux s'écrie :

Et nous voyant, n'ayez frayeur,
Nous faisons plus pitié que peur.

[3] Charles qui, dans son Gand se vantoit de pouvoir
Enfermer tout Paris, seroit surpris de voir
Que le François l'emporte au bout de son épée.

Louis XIV sous l'aspect le plus hideux, avec les mœurs de Sodome et de Gomorrhe, si elles montraient les Français accablés de toutes les malédictions de l'ancien et du nouveau Testament, l'école flamande, plus spirituelle et plus mordante, caricaturait Louis XIV, le représentait sous les traits d'une femme coiffée comme madame de Montespan, avec une belle queue de pan au derrière; un peuple affamé entourait son trône brisé en mille pièces. Les profusions du roi de France, le malheur des provinces, tout était représenté en images gravées à La Haye ou à Amsterdam, lesquelles circulaient partout en Allemagne, comme les caricatures anti-papales au temps de Luther. Ces pamphlets de l'école hollandaise ne disaient que faiblement encore la situation financière de la France, pressurée par l'impôt. Toutes les prévisions de dépenses avaient été dépassées pour ces années de batailles. On peut en trouver un témoignage dans le projet original du budget de l'année 1677, époque de la guerre la plus vive, la plus générale. Le projet arrêté par Colbert ne s'élevait qu'à 97,632,000 francs, les dépenses effectuées avaient dépassés 111 millions. Et dans ce calcul les articles qui appelaient la plus large augmentation étaient les étapes, portées de 4 millions à 5; l'extraordinaire des guerres, porté de 46 millions à 51; la marine, s'élevant de 6 jusqu'à près de 9 millions, et les fortifications, également augmentées de 1 million. Les prévisions de Colbert pour 1678 allégeaient le projet de dépenses de près de 6 millions; mais pour arriver à ce résultat il fallait la paix immédiate : seule elle permettait l'abaissement d'un état militaire porté à plus de cent mille hommes, sans compter les auxiliaires et quarante mille matelots sur les vaisseaux du roi. Une continuation de guerre eût été désastreuse; la France n'en pouvait plus, et l'Europe elle-même, fatiguée des batailles, attendait la solution de toutes les difficultés diplomatiques alors agitées au congrès de Nimègue.

Le congrès de Nimègue est un des actes les plus importants de la diplomatie. Cette habitude des congrès était née au XVIe

siècle, époque des grandes guerres et des bouleversements de territoires et d'opinions. Les ministres des cours aimaient à se voir, à se pénétrer les uns les autres, dans des discussions partielles ou générales; presque tous ces diplomates, hommes habiles ou supérieurs, déployaient dans les notes écrites et dans les discussions actives une capacité peu commune. Les congrès avaient l'avantage de mettre toutes les prétentions en présence; ils avaient peu de résultats, tant qu'une des puissances aspirait à la monarchie universelle. Mais à mesure qu'elles s'égalisaient mutuellement, les congrès devenaient un théâtre sur lequel l'habileté de chaque négociateur s'exerçait. Là on décidait un ennemi à passer à l'état de neutre, un neutre à devenir allié. Des fonds considérables étaient destinés aux ministres plénipotentiaires; les budgets secrets de Louis XIV [1] en font foi : on employait l'adresse, les menaces, la corruption même, et la paix longuement préparée n'était signée souvent qu'après deux ou trois années de discussions.

Le congrès de Cologne s'était dissous à la suite de l'enlèvement du prince de Furstemberg; l'Europe avait rompu volontairement des négociations qui n'étaient pas suffisamment justifiées par les résultats décisifs d'une campagne. L'enlèvement d'un des plénipotentiaires ne fut qu'un prétexte pour en finir avec des embarras que chaque cabinet soulevait dans la marche des négociations. Il est des temps où les idées de paix sont repoussées comme importunes; les puissances veulent s'essayer dans les batailles, et, pleine d'énergie, elles n'ont pas éprouvé ces échecs qui préparent et commandent les idées de modération. La Suède offrait encore sa médiation; bien qu'elle se fût dessinée pour la France en se portant sur le duché de Brandebourg, néanmoins elle se croyait appelée à reprendre son influence par le triomphe des sentiments modérés. Le baron de Sparre exposait l'importance d'une nouvelle réunion d'un congrès; selon lui, « ce qui s'é-

[1] *Voyez* les dépêches de Louis XIV et de M. de Pomponne, manuscrit, vol. cot. 459 à 464.

toit passé à Cologne ne devoit pas empêcher les plénipotentiaires de renouer des négoçiations nécessaires pour tous, car la guerre continuoit depuis cinq ans avec des succès variés; il y avoit une terrible effusion de sang, et au milieu des partis en lutte, nul ne pouvoit se vanter d'un résultat décisif. La Suède insistoit d'autant plus sur la question de médiation, qu'alliée de la France, elle savoit que cette puissance avoit un immense besoin de paix : depuis cinq ans des sacrifices inouïs avoient été faits, les peuples murmuroient hautement, plusieurs provinces de France étoient en pleine révolte : la noblesse suivoit le roi avec dévouement, mais elle étoit ruinée, ses plus braves enfans mouroient sur le champ de bataille. La paix sembloit être une nécessité pour une nation qui avoit fait tant de sacrifice [1]. »

Ce même besoin se faisait sentir pour la Hollande : c'était contre les États-Généraux que la guerre avait commencé; la Hollande payait tous les subsides des grandes puissances; si les richesses du commerce d'Amsterdam étaient immenses, depuis le commencement de la guerre, les impôts avaient été doublés : on avait fait partout des emprunts forcés ou volontaires; le patriotisme avait des bornes, et l'on ne pouvait indéfiniment imposer la bourgeoisie républicaine de La Haye et de Rotterdam. L'Espagne, sans éprouver cette même nécessité d'une paix immédiate, était sous une régence sans énergie; tout ce qui l'obligeait à un système de guerre continue, devait avoir peu de popularité dans le conseil de Castille; on devait désirer la paix au moins autant qu'en France : la monarchie espagnole était arrivée à ces époques de découragement et de décadence qui ne permettent plus un mouvement énergique. Il n'en était pas de même de l'Empire : là la guerre était populaire parmi tous les pauvres princes d'Allemagne, qui recevaient de bons subsides des États-Généraux de Hol-

[1] Note du baron de Sparre. *Voyez* les six volumes contenant les négoçiations de la paix de Nimègue. (Bibliothèque du roi, mss. de Colbert, vol. cot. 459 à 464).

lande ; fière noblesse qui avait besoin des combats pour ensuite joyeusement passer la vie dans ses vieux châteaux des sept montagnes, en vidant ses larges tonnes de vin du Rhin et de la Moselle. Il y avait un an à peine que l'Empire était entré dans la coalition ; de grandes espérances entouraient Montécuculli, qui déployait sa capacité militaire en Allemagne. On était dans l'enivrement des premiers succès sur le Rhin ; on rêvait une invasion en Champagne, comme au temps des reîtres et des lansquenets. L'Angleterre, après sa séparation de l'alliance de France, offrit aussi sa médiation comme la Suède, mais il y avait ici deux opinions bien distinctes. Les sentiments personnels du roi Charles II étaient pour l'alliance avec la France, ou au moins pour une médiation bienveillante qui, en résultat, se serait tournée au profit de Louis XIV.

Ce n'était pas ainsi que les Communes voyaient les affaires diplomatiques : la nation anglaise était tout entière dessinée pour la Hollande : les sympathies existaient d'autant plus fortes pour les États-Généraux, que le parlement n'ignorait pas que le premier résultat de l'alliance avec la France serait le triomphe absolu des prérogatives de la couronne, si puissamment soutenues par Louis XIV. Il y avait alors antipathie prononcée contre ce prince ; le parlement, dans chaque adresse, poussait Charles II [1] à un rapprochement de libertés et d'intérêts avec les Provinces-Unies contre la France ; ce rapprochement venait d'être sanctionné par le mariage du prince d'Orange et de la fille du duc d'Yorck : le stathoudérat s'unissait ainsi à la couronne d'Angleterre.

[1] Charles II répondit que « vouloir lui imposer telle ou telle alliance, c'étoit faire brèche à un droit si essentiel à la couronne, qu'on n'y avoit jamais donné aucune atteinte que pendant les guerres civiles. Que ce n'étoit pas au parlement à lui prescrire quelles alliances, et encore moins avec qui il en devait faire ; qu'il sembloit que ce fût avec leur permission, plutôt qu'à leur sollicitation, qu'il dût s'y engager. » Actes du parlement. — *Voyez* aussi le pamphlet, « l'Europe esclave, si l'Angleterre ne rompt ses fers. » Cologne, ann. 1677, in-12.

Dans cette situation des cabinets, ayant tout à la fois des intérêts de paix et de guerre, il n'était pas impossible pourtant d'amener un traité. Les deux parties principales dans la querelle, la Hollande et la France, étaient fatiguées; les auxiliaires seuls pouvaient les pousser aux hostilités; mais si les Etats-Généraux ne fournissaient plus de subsides, que pourraient faire, seules, les armées impériales? Est-ce que l'Allemagne, pauvre et féodale, lèverait ses régiments sans paye? La Suède marcherait-elle sans l'aide de la France? Il était évident que si les deux cabinets spécialement intéressés, Louis XIV et les Etats-Généraux, appelaient la paix de leurs vœux, les autres puissances devaient tôt ou tard accéder à cette volonté déterminante. Quelques difficultés surgissaient sur la réunion d'un congrès: l'enlèvement du prince de Furstemberg avait fait un profond effet dans le corps diplomatique, et pouvait-on se fier encore aux priviléges municipaux d'une ville impériale, lorsque les troupes de l'empereur avaient enlevé en pleine assemblée un des plénipotentiaires? La France déclarait en conséquence « qu'elle ne vouloit accepter aucune ville libre de l'Empire pour le lieu de la tenue d'un congrès, et afin qu'on ne pût pas lui imputer de retarder par de futiles motifs une mesure de paix, la France offroit d'indiquer Breda, cité hollandoise, qu'on neutraliseroit jusqu'à dix lieues de son enceinte. » La France, en donnant cette marque de confiance aux Etats-Généraux, avait pour but de les séparer de la coalition, afin de traiter particulièrement avec la Hollande. Breda ne fut point agréé, et l'on choisit d'un commun accord Nimègue, ville tout à la fois d'origine allemande et flamande : par sa position elle offrait de plus grandes facilités aux plénipotentiaires germaniques. La ville fut également neutralisée, et les plénipotentiaires purent s'y rendre dans le mois de décembre [1], afin de hâter les conclusions d'une paix qui devenait impérieuse pour quelques-uns des Etats engagés dans les hostilités.

[1] Pièces manuscrites du congrès de Nimègue. Bibliothèque du roi, mss. de Colbert, n. 459 à 464.

Le roi désigna pour les conférences de la paix à Nimègue le duc de Vitry, et en son remplacement, le maréchal d'Estrades, MM. de Colbert et de Mesmes comte d'Avaux, de cette famille de négociateurs au règne de Henri IV et de Louis XIII. Les plénipotentiaires désignés par les autres puissances furent, à savoir : pour l'Angleterre, qui voulait jouer le rôle de médiatrice, lord Barclay ; pour les Etats-Généraux, Jean Jenskins; pour la Suède, le comte d'Oxenstiern; pour l'Allemagne, le comte de Kinsky; pour l'Espagne, don Pedro Runquillo. Tous ces ambassadeurs, désignés par les cours, n'arrivèrent que successivement à Nimègue ; les puissances n'étaient pas également pressées; plusieurs voulaient attendre les résultats des opérations militaires. On voit, dès le commencement du congrès, tout le besoin qu'avait la France d'une paix immédiate; ses plénipotentiaires empressés de se rendre à Nimègue, y arrivent les premiers; ils n'élèvent presque aucune difficulté sur les formes, qui avaient été presque toujours pour la France un moyen de temporiser; les ambassadeurs du roi ne traitent plus avec le ton absolu du commandement; la seule opposition qu'ils élèvent est relative aux qualités souveraines du duc de Lorraine, et encore ne s'y arrêtent-ils qu'un moment; ils admettent ce que les médiateurs imposent à ce sujet. Par contraire, les ambassadeurs d'Espagne et de l'Empire ne viennent que lentement au congrès, et se ralentissent en chemin sous mille prétextes; tantôt c'est la goutte, tantôt une question de priviléges, de titres ou de prérogatives. En diplomatie, cela signifie qu'on a peu de presse d'en finir avec des négociations, et qu'on attend quelque événement décisif pour leur donner une couleur parfaitement dessinée [1]. Les alliés connaissaient la situation véritable des esprits en Angleterre : Charles II était passé de l'alliance intime avec

[1] « Les plénipotentiaires françois ne pouvoient comprendre, vu l'état présent des choses et les intérêts de la plus grande partie des princes qui étoient engagés dans la guerre, qu'ils la voulussent continuer avec tant de désavantage, sur des espérances qui n'avoient pas beaucoup de fondement. » (Pièce originale du congrès, Mss. Colbert. 459, 464.)

Louis XIV à la neutralité, ce qui ne satisfaisait pas les méfiances et les haines du parlement et de la nation ; les puritains, les *dissenter* appelaient une déclaration de guerre contre Louis XIV, seul moyen d'en finir avec cette monarchie universelle et catholique qui les menaçait. Des plénipotentiaires secrets étaient envoyés de La Haye, de Vienne et de Madrid, afin de pousser les Communes à cette déclaration ; le Danemarck avait donné l'exemple et s'était joint, par une déclaration solennelle, à la coalition. Il se faisait donc ici un grand retour contre la monarchie universelle de Louis XIV : naguère la France marchait ayant derrière elle toute l'Europe dans son alliance, ou au moins gardant sa neutralité ; en ce moment, au contraire, l'Europe se tournait entière contre Louis XIV. Ces réactions sont fréquentes en politique ; tout ce qui violente et domine l'indépendance des souverainetés, affaiblit précisément le pouvoir qui l'emploie. Quand on a brisé les circonscriptions territoriales, les lois de démarcations des peuples, il se forme une réaction de toutes ces souverainetés déplacées contre le pouvoir tyrannique qui les opprime.

Dès l'instant que toutes les grandes puissances se réunissaient ainsi contre la monarchie de Louis XIV, les négociations changeaient de nature. Les succès avaient grandi les prétentions ; la question cessait d'être exclusivement hollandaise ; chaque puissance réveillait ses griefs ; l'Empire prenait la haute main, l'Espagne venait en seconde ligne, la Hollande n'était plus qu'un prétexte dans les négociations, qui se plaçaient sur un plus vaste théâtre. Dès lors, la diplomatie habile du cabinet de Versailles pouvait séparer les États-Généraux de la coalition, et en leur accordant quelques avantages, traiter avec eux spécialement : la légation française ne devait-elle pas facilement représenter aux États-Généraux que les alliés suivaient une politique égoïste, en dehors des intérêts bataves ? Ne pouvait-on pas traiter séparément d'eux par une convention particulière ? La Hollande fournissait les subsides ; dès l'instant qu'on en tarirait la source, les armements ne pourraient

plus se continuer sur une échelle aussi étendue; l'Allemagne, pauvre, n'enverrait plus cent mille hommes sous les armes pour faire campagne au-delà du Rhin. M. de Pompone eut donc mission de bien exposer à la Hollande l'intérêt qu'elle avait de traiter séparément avec le roi[1].

Déjà les mécontentements des États-Généraux envers la coalition se manifestent à Nimègue: les plénipotentiaires de la Hollande déclarent «qu'ils ne s'expliquent pas les retards qu'éprouvent les négociations, d'autant plus qu'ils sont certains que la France ne désire pas autre chose que d'entamer une prompte et honorable négociation, et que si les États-Généraux voyaient une certaine mauvaise volonté de la part des cabinets de Vienne et de Madrid, ils seraient forcés de refuser les subsides, parce que, si la Hollande a désiré une guerre juste pour la défense de ses droits et de son propre territoire, elle ne veut pas soutenir une guerre de conquêtes et d'ambition[2].» Ces menaces firent une grande impression sur les plénipotentiaires; tous les retards qu'on avait jusqu'alors imposés eurent leur terme, chaque puissance exposa ses griefs et développa ses prétentions: la neutralité de Nimègue, jusque-là contestée, fut admise; on l'étendit à quelques lieues de son territoire; les ambassadeurs se livrèrent avec plus ou moins d'activité à des conférences décisives. Ce fut un brillant spectacle alors que Nimègue: chaque plénipotentiaire déployait le luxe de sa cour, on ne voyait que fêtes, que galas et spectacles. Colbert, le chef de la légation française, reçut l'ordre du roi d'éblouir par tout le faste de sa maison les négociateurs espagnols et allemands; trois cents chevaux de main, des voitures toutes d'or, à glaces de Venise, des centaines de cavaliers d'ambassade, distinguaient partout la légation de France; chaque semaine on dépensait trente mille écus en seuls frais de représentation, sans compter encore les présents intimes qu'on employait pour connaître le secret de toutes les léga-

1 Note de M. de Pompone, mss. de Colbert, vol. CDLIX à CDLXIX.

2 Note des plénipotentiaires hollandais, ann. 1678.

tions. C'était une des grandes habiletés de Louis XIV : il y avait bon nombre de pensionnaires sur les fonds attribués aux affaires étrangères; tantôt c'était un conseiller ou second secrétaire rétribué pour révéler les secrets de la légation ; tantôt l'ambassadeur lui-même ou quelque ministre influent qui recevait des dons annuels sur les fonds spéciaux réglés par le roi, et qui s'élevaient annuellement à près de 1,500 mille livres. Les notes, les réclamations des puissances réunies au congrès de Nimègue existent encore en original. Toutes, en quelque sorte, sont dirigées contre Louis XIV : l'Empereur demandait restitution des places prises par la France, depuis vingt ans, et indemnité pour tous les dommages soufferts[1]. L'Espagne voulait qu'on discutât sur les bases posées en 1665, et par conséquent elle exigeait la restitution des places de guerre, puis encore des munitions et de l'artillerie[2]. Les Danois appelaient aussi une pleine et entière indemnité, et leurs réclamations territoriales s'adressaient spécialement à la Suède[3]. La Hollande voulait qu'on lui restituât Maëstricht, et le prince d'Orange sa belle principauté sur le Rhône avec ses villes aux tours papales, et ses riches campagnes. L'électeur de Brandebourg demandait également indemnité, le duc de Lorraine la restitution de ses domaines[4]. Au fond, on voulait

[1] « Le roi et le royaume de France restitueront à l'empereur, à l'empire et aux autres alliés, tout ce qui leur a été pris, et ils seront indemnisés de tous les dommages soufferts. » (Note des plénipotentiaires de l'Empire.)

[2] « Sa Majesté Catholique demande la restitution de ce qui a été pris dans les royaumes d'Espagne depuis 1665 ; toutes les ruines, démolitions et incendies devront être réparés. » (Note originale.)

[3] « La France doit à Sa Majesté le roi de Danemarck une pleine et entière satisfaction, ainsi que le remboursement de tous les frais de la guerre. » (Note originale.)

[4] « Son Altesse l'électeur de Brandebourg demande une indemnité pour les dommages que les troupes françaises ont faits dans ses Etats pendant le cours de la guerre; et de plus, que la France lui donne toute sorte de sûretés pour l'avenir. » (Note originale).

ramener la situation politique et territoriale à l'état où elle se trouvait à l'avénement de Louis XIV à la couronne.

La France répondait à chacun de ces griefs en particulier : par rapport à l'Allemagne, elle ne demandait que l'exécution religieuse du traité de Westphalie, traité solennel qui avait réglé le droit public de l'Europe; au roi d'Espagne, elle répondait que « ce n'étoit pas Sa Majesté Très-Chrétienne qui avoit brisé le traité d'Aix-la-Chapelle » ; l'Espagne ayant ainsi violé elle-même la foi des conventions antérieures, on ne pouvait prendre d'autres bases que l'*uti possidetis*, c'est-à-dire l'état des conquêtes actuelles. Au Danemarck on opposait le traité de Copenhague de 1660, dans lequel la France avait été partie : il n'y avait pas lieu à indemnité toutes les fois qu'un cabinet prenait les armes spontanément sans qu'il y eût de part et d'autre une violation de la foi promise. A l'égard de la Hollande, que la France voulait ménager, les plénipotentiaires se montrèrent plus accommodants : on déclarait que le roi était prêt à recevoir toutes les propositions qui pourraient lui être faites séparément par les États, même pour un traité de commerce. Dans cette situation des choses, tout dépendait des chances diverses de la guerre, des résultats de la campagne.

Ce qui caractérisait la situation, c'est qu'aucune des puissances n'avait voulu suspendre les hostilités, même en négociant avec le plus d'activité; on traitait en pleine guerre, parce qu'en espérant que le résultat définitif lui serait favorable, chacun désirait faire valoir des prétentions plus fortes en vertu des succès militaires. Tout bulletin de victoires ou de défaites donnait la mesure des réclamations; on se montrait plus ou moins exigeant, à raison du succès obtenu la veille. Il est rare que ces sortes de conférences aient un résultat favorable pour une paix générale et permanente. Les alliés voyaient leurs forces grandir. Charles II avait vainement opposé une vive résistance à son parlement : les Communes avaient imposé la guerre contre la France; la déclaration en arriva au congrès de Nimègue, et plaça naturellement les pléni-

potentiaires dans une condition de faiblesse et d'infériorité. Quelques jours après on annonça le mariage du prince d'Orange et de la fille aînée du duc d'Yorck, laquelle pouvait être appelée à la couronne protestante d'Angleterre; dès lors le pouvoir royal de Charles II ne pouvait plus rien pour l'alliance avec la France. L'Angleterre, de l'état de neutre, passait à la coalition; en se déclarant hostile au cabinet de Versailles, elle mettait à la disposition des confédérés ses escadres formidables et les subsides de son parlement.

A ce moment, par un coup d'habileté diplomatique, la France obtenait que les États-Généraux se séparassent de la coalition de l'Europe. M. de Pompone, avec une grande puissance de raison, exposa aux plénipotentiaires hollandais «combien il serait dangereux pour eux de laisser l'autorité du prince d'Orange s'établir et se fonder sur l'alliance anglaise : ne serait-ce pas là la perte de leurs libertés? le stathoudérat n'absorberait-il pas le pouvoir des États, l'indépendance de leurs délibérations et de leurs votes? » Ces motifs furent très développés dans plusieurs notes que présentèrent successivement les plénipotentiaires au congrès de Nimègue[1]. Dès ce moment des conférences séparées s'engagèrent entre les Hollandais et les ambassadeurs de France; les alliés cherchèrent bien à les empêcher, mais les intérêts des parties contractantes étaient pour la paix. Également désirée à Versailles et à La Haye, cette paix fut signée dans le mois d'août à des conditions qui témoignaient de tout l'intérêt que mettait le roi Louis XIV à en finir immédiatement avec la coalition : l'*uti possidetis* était admis, et comme le roi avait évacué toutes les conquêtes de la Hollande, il s'ensuivait que les États-Généraux ne perdaient rien. La France s'engageait à rendre Maëstricht, cette place de guerre qui avait coûté tant d'efforts, un siége si long et si meurtrier; on ne se payait aucune indemnité de part ni d'autre. Les frais de guerre restaient à la charge de chacune des parties; le roi restituait au prince d'Orange tous

[1] Mss. de Colbert, vol. col. 459 à 464.

les comtés et possessions qu'il pouvait avoir en France par origine de famille, droit de conquête et d'héritage, la noble et belle principauté du Rhône avec ses châteaux, ses arcs de triomphe, vestiges de Rome impériale.

Ce traité particulier brisait la coalition; il n'y avait plus un faisceau de forces réunies contre la monarchie de Louis XIV; les plénipotentiaires des alliés à Nimègue sentirent dès lors qu'il fallait se hâter de signer la paix séparément afin de trouver chacun de meilleures conditions. L'Espagne fut la première à entrer dans cette voie; elle avait beaucoup souffert de la guerre, elle n'avait pas de forces suffisantes pour continuer longtemps des hostilités qui dévoraient son trésor et ses régiments. La paix fut donc signée le 17 septembre à des conditions avantageuses pour la France, car l'Espagne lui cédait le comté de Bourgogne, et de plus Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Maubeuge, Dinan et Charlemont; large indemnité pour la guerre. Dans ces stipulations se montra spécialement toute l'habileté des négociateurs français : s'il y avait eu un traité commun, les puissances eussent sans doute stipulé en se garantissant mutuellement l'intégralité de leurs possessions; ici au contraire on pouvait imposer la loi, puisqu'on brisait les forces simultanées. Louis XIV s'indemnisait de ses grands sacrifices militaires par la réunion effective d'une ligne fortifiée au nord et à l'est. Au temps de ses prospérités, l'Espagne eût fait vingt ans la guerre pour céder une place; dans les conférences de Nimègue, il suffit d'une ou deux campagnes pour lui faire abandonner des provinces riches et fortes, et cela parce qu'elle traitait dans toute sa faiblesse individuelle : l'Espagne était soumise au règne juvénile de Charles II, roi de dix-sept ans. Puis il arrive des époques fatales où les États, en complète décadence, s'affaiblissent et se perdent sans que rien puisse arrêter leur ruine. Vint ensuite le traité avec l'empereur, signé avec répugnance; mais l'Allemagne ne pouvait pas lutter seule contre Louis XIV, et dès que les plénipotentiaires

espagnols eurent apposé leur scel aux conditions de Nimègue, il fallut bien également adhérer à la paix générale. Les maréchaux de Luxembourg et de Créqui venaient d'ailleurs de remporter quelques avantages sur les impériaux [1], et des troubles fomentés par la France éclataient en Hongrie : Tékéli, à la tête d'une brave noblesse, osait proclamer l'indépendance de la nation hongroise ; la paix avec la France était devenue dès lors une impérieuse nécessité. Le traité stipulait la cession complète de Philisbourg, restitué par Louis XIV à l'Empire, qui en échange cédait Fribourg à la France ; on rétablissait le duc de Lorraine dans la pleine possession de son duché, sauf la ville de Nancy, qui demeurait réunie au domaine de la couronne ; Toul devenait la capitale des ducs de Lorraine. Les hautes parties contractantes renonçaient mutuellement à réclamer toutes les dépenses faites durant la guerre, et par suite, des traités séparés étaient conclus avec tous les États de second ordre, lesquels avaient pris part à la grande lutte qui venait de s'accomplir.

En récapitulant tous les événements depuis l'invasion de la Hollande par Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue, on aperçoit des faits significatifs dans l'histoire militaire et diplomatique. Louis XIV commence la campagne avec des armées considérables et les alliances de presque toute l'Europe ; il obtient des succès rapides ; de fortes places s'abaissent devant lui ; il touche La Haye et Amsterdam. A ce moment l'Europe se ravise. L'Espagne d'abord devient menaçante et arme ; l'Empire après l'Espagne ; la Hollande répand avec habileté les subsides, elle intrigue surtout en Angleterre, et bientôt le cabinet de Londres lui-même, échappant à l'alliance intime de la France, devient neutre d'abord, puis déclare la guerre. Ainsi l'Europe marche actuellement contre Louis XIV, qui n'a

[1] *Voyez* le combat de Rheinsfeld, donné par le maréchal de Créqui. Paris, 1678, in-4° ; particularités de ce combat. Paris, 1678, in-4°. — Relation de la campagne de Flandre en 1678, et en Allemagne jusqu'à la paix. Paris, Quinet, ann. 1679, in-12, 2 vol.

plus pour appui que les Suédois; et tous ces faits diplomatiques se développent au milieu des chances diverses des batailles. Les campagnes ne furent pas toujours heureuses pour la France, les succès furent bien variés; mais par cela seul que les armées du roi furent conduites sous une même direction, les avantages leur restèrent en définitive. La faiblesse des coalitions résulte de ce qu'elles marchent rarement unies: les armées d'Espagne, d'Allemagne et de Hollande ne se prêtèrent jamais franchement la main. L'habileté de la diplomatie française fit le reste; elle eut d'abord pour principe de ne jamais consentir à une suspension d'armes : le congrès de Nimègue se continua au milieu des hostilités; et pourquoi? C'est que ces hostilités sur un territoire éloigné de la France étaient à la charge de l'étranger. La capacité des plénipotentiaires français s'empara des moindres circonstances, excita les passions et les intérêts : quand ils furent maîtres d'un traité avec la Hollande, ils dominèrent facilement l'Espagne et abaissèrent l'Empire. Le congrès de Nimègue me paraît le plus haut effort de la diplomatie en France, car les ambassadeurs obtinrent d'admirables résultats, au milieu pourtant des chances diverses et des accidents très variés de la guerre. Le plus beau succès en diplomatie n'est pas d'obtenir des traités par la victoire, mais d'assurer des avantages à un État qui n'a pas toujours eu pour lui les chances des batailles. Le règne de Louis XIV a cela de particulier, que les sacrifices militaires furent toujours suivis d'une réunion de villes et de provinces importantes; ces conquêtes-là nous sont restées et défendent encore nos frontières.

Tous ces traités de paix, apportés à Versailles par le comte de Vins, y excitèrent une joie vive et bruyante : le peuple était fatigué; les gentilshommes n'en pouvaient plus de ces campagnes continues qui les appelaient sous la tente, sans cesse ni repos. Il y eut des fêtes, des jeux et de beaux dires sur la paix de Nimègue : « Villageois et villageoises dansoient en joyeux branle au son de la flûte et du tambourin : la beauté

de ces belles n'étoit-elle pas sans fard? et leurs yeux de l'amour dissipoient les nuages. Qu'elles se réjouissent donc : L'Europe ne va-t-elle pas se reposer dans mille prospérités? les troubles que Bellone a produits sont dissipés par le soleil de France, et le peuple va jouir des bienfaits de l'âge d'or[1]. » Ainsi la paix allait au cœur du peuple et les intérêts matériels se trouvaient en repos.

CHAPITRE V.

SITUATION DES ÉCOLES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES SOUS LOUIS XIV.

Ecole libérale. — Les Jésuites. — Leurs grands docteurs. — Sanchez. — Molina. — Suarez. — Escobar. — Le P. Lemoine. — Doctrines des Jésuites. — Le libre arbitre. — Économie politique. — Leur sociabilité. — La hiérarchie et la liberté. — Ecole puritaine. — Doctrines de Port-Royal. — Ses écrivains. — Nicole. — Arnauld. — Pascal. — Sa théorie religieuse et philosophique. — Les pamphlets de Pascal. — Les *Provinciales*. — Théorie de l'Eglise nationale. — Déclaration de 1682. — Mouvement catholique en France. — Réaction de la réforme en Angleterre.

1650 — 1682.

Les temps de paix et de repos matériel pour les sociétés politiques sont toujours pleins de controverses morales, de luttes acharnées entre les doctrines. L'esprit de dispute est inhérent à toute sociabilité ; les générations sont éternellement condamnées à se diviser en deux partis, en deux écoles opposées

[1] Réjouissance générale des Français touchant la paix de Nimègue, 1678. C'est un joyeux branle de villageois et de villageoises au son de la flûte et du tambourin :

Le soleil des François, lui seul, fait nos beaux jours :
Son pouvoir est incomparable ;
Tant qu'il nous sera favorable,
Nous nous divertirons toujours.

qui s'entrechoquent par leurs doctrines, par leurs opinions; les systèmes se tuent les uns par les autres, comme si le monde moral était soumis, ainsi que le monde physique, à la triste et fatale loi de se dévorer et de se reproduire! La Réforme, la Ligue, les grandes guerres des minorités, avaient été l'expression de ce dualisme d'opinions hostiles; l'autorité absolue de Louis XIV avait bien pu comprimer la puissance effervescente des gentilshommes, et l'esprit municipal de la Fronde; l'opposition et la dispute se placèrent ensuite dans d'autres forces de la société, car il est impossible d'arracher le cœur humain à sa destinée, l'homme à sa nature raisonneuse, l'esprit à cet arbre de la science, son tourment et sa triste fatalité!

C'est à la fin de la minorité de Louis XIV que commence à se développer l'active querelle des jansénistes et des molinistes. Quand l'opposition politique fut vaincue sur la place publique, elle chercha un refuge dans les controverses; c'est sa force et sa ressource : un parti vaincu dans le présent travaille à sa puissance d'avenir; il la conquiert par la parole et la prédication de ses doctrines; ceci explique comment les vieux parlementaires frondeurs se jetèrent presque tous dans le jansénisme. L'esprit d'opposition n'est pas toujours l'esprit de liberté; il y a souvent une opposition étroite, plus frondeuse que libérale. Aperçus de leur superficie, les débats du jansénisme et du molinisme paraissent puérils pour la société actuelle : il semble que les querelles de mots aient favorisé cette sorte de schisme dans le sein de la catholicité; la philosophie sceptique sourit de pitié à l'aspect de ces divisions, sur lesquelles des milliers de volumes furent écrits; et pourtant les peuples ne s'éprennent point ainsi pour des folies : lorsque les questions n'ont pas un sens social, c'est vainement qu'on veut leur donner de l'importance; on ne réveille pas tout un siècle avec des subtilités, quand elles ne cachent pas un intérêt plus grave, plus intime. La querelle du jansénisme se rattache par son essence, non seulement à la vie re-

ligieuse, mais encore à la philosophie, à la politique, à tout ce qui émeut et ébranle l'esprit; elle fit la préoccupation des hommes sérieux pendant un demi-siècle[1].

L'Église catholique, comme toutes les grandes écoles de l'antiquité, fut sans cesse partagée sur cet immense doute du libre arbitre et de la prescience divine. Comment concilier la destinée implacable, inflexible, avec cette spontanéité qui fait la morale des actions? Ce n'est pas sans but qu'Eschyle nous reproduit la triste famille des Atrides poursuivie par le destin sanglant. Les écoles d'Orient, comme le judaïsme, portent aussi leur dispute sur ce doute éternel; la Grèce et Rome ne le secouèrent que par le sensualisme indifférent, la doctrine du plaisir et de la douleur physique, et par leurs cirques, leurs fêtes, leurs banquets où s'asseyaient mille convives couronnés de fleurs. Quand vint Jésus-Christ, avec sa doctrine toute morale, toute spirituelle, les mêmes controverses s'introduisirent dans le sein de son Eglise. De là l'opposition de la grâce et du libre arbitre, de la doctrine de saint Augustin[2] et de saint Thomas; on disserta sur la grâce efficiente, sur la volonté toute-puissante des actions, sur la tache du péché originel, questions brûlantes qui émeuvent profondément quand on les dépouille des formes et des subtilités des écoles; car enfin qu'est-ce que nos mesquins intérêts, nos passagères douleurs, nos plaisirs plus futiles encore, en face de cet inconnu mystère de mort et de tombeau? Les subtilités tiennent à chaque époque; elles ne sont point spéciales au moyen âge. Lorsque dans quelques siècles de nous, d'autres générations se reporteront à nos étroites querelles politiques, à nos idées mixtes de monarchie constitutionnelle, de prérogative royale,

[1] Les querelles des jansénistes et des jésuites ont donné lieu à près de 2000 volumes; j'ai compté à la Bibliothèque du roi 250 volumes in-fol., 800 volumes in-12, et plus de 900 brochures; on en a fait un calalogue spécial.

[2] Voyez les Controverses de saint Augustin contre Pélage dans ses œuvres; édition des Bénédictins, 11 vol. in-fol.

qui sait peut-être si elles ne prendront pas en pitié nos hommes, nos livres et nos dissertations? Au moins les époques du passé eurent d'immenses physionomies; et quels philosophes pourrons-nous opposer à saint Augustin, à saint Bernard, à Abeilard et à saint Thomas? Des générations entières ont médité les grandes œuvres, ces *Sommes* immenses, ces merveilleux Commentaires : il y a toujours un motif dans une influence si universelle.

Ce furent ces deux idées du libre arbitre et de la grâce qui devinrent le drapeau des molinistes et des jansénistes; les premiers, représentés par les jésuites, les seconds par Port-Royal et les puritains chrétiens, qui comptèrent pour chefs Arnauld, Pascal et Nicole. Les jésuites exprimaient les idées de l'école avancée; les jansénistes se posèrent comme les champions inflexibles des doctrines sévères, despotiques, qui dépouillaient l'âme de toute espèce de sensualisme pour réduire le corps à la négation de lui-même. Je crois, d'après un mûr examen de tous ces livres, que les idées de sociabilité appartiennent aux jésuites; les jansénistes se détachaient du monde vivant et actif pour le désert et la solitude, tandis que les enfants du noble Ignace de Loyola voulaient ployer le catholicisme à toutes les conditions d'une loi du monde politique et social; ils faisaient sortir la parole du Christ des idées pures de la cité de Dieu, pour les appliquer aux réalités de notre nature matérielle. Il y eut cela d'admirable dans l'institution de saint Ignace, qu'elle jeta au monde deux grandes idées : 1° la hiérarchie, c'est-à-dire l'obéissance absolue, pensée première de son gouvernement; 2° la sociabilité catholique, c'est-à-dire le partage habile de la loi sensuelle et de la loi morale, la conciliation douce de ce que la loi chrétienne impose de devoirs et d'abnégation, avec les passions qui assiégent la jeunesse, la vie, ce monde enfin tout d'entraînement et de matière; et c'est en quoi l'organisation des jésuites était spécialement libérale et sociale : elle ne faisait pas de la loi chrétienne une abstraction pour quelques âmes d'élite qui visaient

à une existence céleste et d'avenir; cette grande loi, ils la rendaient facile à tous, ils l'offraient comme une consolation et un pardon. De là cette entraînante mysticité pour tous les symboles qui représentaient la miséricorde divine, et cette adoration du cœur de Jésus, percé d'une flèche poignante, douloureuse image de la grande loi du pardon, et cette admirable exaltation du culte de la Vierge, tendre mère du Seigneur qui rachetait les hommes [1]. Dans un système où il fallait tant pardonner, on avait besoin de perpétuelles intercessions; le purgatoire, belle idée d'épuration sensuelle, adoucissait la dure doctrine des peines éternelles; un pauvre rosaire avec l'image immaculée, un vêtement de bure noire, quelques prières ardentes et fécondes, récitées en de pieuses intentions, servaient à soutenir l'âme dans cette prison des sens qui la corrompt. Comme expression de l'école philosophique de saint Ignace, on trouve cinq de ses plus fameux docteurs qui en forment la pléiade, pour me servir de la définition poétique du temps : Sanchez, Molina, Suarez, Escobar et le P. Lemoine. Les quatre premiers appartiennent à l'Espagne et aux Pays-Bas; le P. Lemoine, né en France, s'était empreint de la plus douce éducation. Sanchez est le jurisconsulte profond, dissertant sur les cas de conscience, décidant les questions catholiques par le droit des basiliques et la législation romaine des canons. Son plus bel ouvrage est sur le sacrement du mariage, sainte institution dont Sanchez pénètre le mystère et le but [2]. Molina est le disciple érudit et travailleur de saint Thomas, développant l'inimitable *Somme* du saint philosophe du moyen âge, l'invariable défenseur du libre arbitre. Molina veut néanmoins faire concorder la Providence et le libre arbitre, cette ardente question, ce doute

[1] Voyez le beau livre du père Barry sur « le Paradis ouvert par cent dévotions à la mère de Dieu. »

[2] L'œuvre principale de Sanchez est le traité qui parut sous ce titre : *Disputationes de sancto matrimonii sacramento.* — Tous les ouvrages du P. Sanchez ont été recueillis en 7 vol. in-fol. Venise, 1740.

immense ; il y consacre une haute dissertation qui remue les universités et le monde savant ; et tandis que l'Eglise s'ébranle pour discuter son livre, Molina publie un admirable traité *sur la Justice et le Droit*, en six volumes in-folio [1]. Le P. Suarez décide toutes les questions par la politique ; penseur profond, il a l'intelligence des classes diverses de la société, et se montre capable de les dominer par la supériorité d'esprit. Son livre de *la Loi* est une grande dissertation sur la puissance des lois divines et humaines [2]. Escobar est le docteur d'une philosophie douce et indulgente, cherchant à concilier la discipline chrétienne, toute spirituelle et d'avenir, avec les faiblesses inséparables de la nature humaine. Homme pieux et simple, Escobar avait médité toute sa vie sur la loi du pardon [3] ; sa doctrine est molle peut-être, elle fait la part des faiblesses de la civilisation, des tendances de notre nature. Il ne faut jamais séparer l'enseignement d'Escobar de l'époque à laquelle il appartient : le siècle se personnifie dans ses vastes ouvrages ; il ne comprend pas la loi chrétienne comme une abstraction rigide qui se résume dans un monde futur. Escobar s'efforce de la concilier avec quelques-unes des passions de notre triste nature ; à lui appartiennent la plupart des principes d'économie politique qui depuis ont dominé les codes. La loi ecclésiastique défendait le prêt à intérêt, le prix

[1] Voyez la précieuse édition originale de l'ouvrage de Molina, publié en 1588, à Lisbonne, sous ce titre : *De Liberi arbitrii cum gratiæ donis concordiâ ;* avec un appendice, in-4°. — On a encore de Molina un traité : *De Justitiâ et Jure*. Mayence, 1659, 6 vol. in-fol.

[2] Les ouvrages de Suarez sont très nombreux ; ils forment 23 volumes in-fol. La meilleure édition est celle de Venise, 1740. Il en existe un abrégé fait par le P. Noël. Genève, 1732, 2 vol. in-fol. Le Traité des *Lois* de Suarez passe pour son meilleur travail.

[3] Escobar a publié une vingtaine d'ouvrages, composant près de 42 volumes in-fol. Ceux qui ont été le plus critiqués par Port-Royal sont : 1° *Théologie morale*. On en a fait sept éditions en Espagne, une à Venise et une à Lyon. — 2° *De Justitiâ et Jure*, 2 volumes in-fol. — 3° *Summula casuum conscientiæ*. Pampelune, 1626.

de l'argent, l'usure des anciens enfin; Escobar l'autorise comme une nécessité des transactions. La loi chrétienne prohibait également un bénéfice libre sur la vente des marchandises; le docteur de saint Ignace déclare qu'il n'y a plus contrat là où il n'y a pas faculté illimitée de fixer le prix de la chose. Si les passions humaines entraînent un jeune homme à de folles amours; si le cœur d'un noble, bouillonnant sous l'insulte qu'il a reçue, cherche à se venger par le fer et le duel [1]; si l'épouse adultère se repent comme la femme aux pieds du Christ; si le riche se repaît dans de larges festins, et emplit les amphores de vin de Clos-Vougeot, de Clairvaux ou de Tonnerre, la ville aux abbayes [2]; si le riche dévore son superflu, (car le superflu est selon les conditions) [3], Escobar trouve pour tous ces péchés une parole d'indulgence et de pardon. En politique, son école se rattache aux jours populaires de la Ligue : c'est la souveraineté des masses catholiques; il y a des excuses pour ces bruyantes décisions des peuples qui en finissent avec les rois; il proclame l'égalité des petits et des grands. L'école d'Escobar est démocratique, ou, comme il le dit lui-même, « le siècle nous a mis tous ici, avec des droits semblables, au sein de notre sainte mère l'Eglise. » A ses yeux la seule souveraineté n'est pas la suprématie territoriale d'une couronne, mais la puissance élue du peuple, la parole, c'est-à-dire la chaire, le conseil, c'est-à-dire la confession, puissance toute morale et indépendante; l'Eglise, c'est-à-dire la multitude, est la souveraine, et quand les rois s'en écartent, on peut les frapper. L'école d'Escobar, véritablement ré-

[1] *Non ut malum pro malo reddat, sed ut conservet honorem.*
. . . . . *Licet acceptare et offerre duellum.*

[2] Henriquez, lix. XIV, chap. X, n° 3, et Escobar, tr. I, ex. 7, n° 48.

[3] Vasquez, dans son *Traité de l'Aumône*, ch. IV, n° 14, s'exprime ainsi : « Ce que les personnes du monde gardent pour relever leur condition et celle de leurs parents, n'est pas appelé superflu ; et c'est pourquoi à peine trouvera-t-on qu'il y ait jamais de superflu chez les gens du monde, et non pas même chez les rois. »

volutionnaire, se lie aux doctrines toutes populaires de l'*Admonitio* de Johannes, attribuée à Jean Boucher, le curé de Saint-Benoît, le hautain ligueur [1]; aux livres encore de Sanctarel, *De republicâ*; enfin aux séditieuses théories de Mariana sur l'institution royale et le roi, qui place la souveraineté dans la multitude catholique.

Le P. Lemoine est le poëte, le littérateur de l'école de saint Ignace; son talent d'écrivain est hautement remarquable, sa philosophie est vaste, et je considère son livre *de la dévotion aisée* comme un des beaux travaux de la littérature de Louis XIV. Le but que se propose le P. Lemoine est toujours de concilier la loi chrétienne, si pure, si détachée du monde, et la société matérielle et positive; il veut raviver l'esprit dans la chair; il attaque le spiritualisme rigide. S'il peint le dévot tout chrétien, puritain et mélancolique, le père Lemoine s'écrie: « Il est sans yeux pour les beautés de l'art et de la nature. Il croiroit s'être chargé d'un fardeau incommode, s'il avoit pris quelque matière de plaisir pour soi. Les jours de fêtes, il se retire parmi les morts. Il s'aime mieux dans un tronc d'arbre ou dans une grotte, que dans un palais ou sur un trône. Quant aux affronts et aux injures, il y est aussi insensible que s'il avoit des yeux et des oreilles de statue; l'honneur et la gloire sont des idoles qu'il ne connoît point, et pour lesquelles il n'a point d'encens à offrir. Une belle personne lui est un spectre. Et ces visages impérieux et souverains, ces agréables tyrans qui font partout des esclaves volontaires et sans chaînes, ont le même pouvoir sur ses yeux que le soleil sur ceux d'un hibou. » Attaquant toujours cette idée du pharisianisme en matière religieuse, le P. Lemoine ne nie pas « qu'il y ait des dévots pâles et mélancoliques de leur complexion, qui aiment le silence et la retraite, qui n'ont que du flegme dans les veines et de la

[1] Le livre de Mariana, *de Rege et Regis institutione*, fut condamné au parlement « par rapport aux maximes dangereuses qu'il renferme, dit l'arrêt de la cour, et surtout celle si pernicieuse qui permet aux peuples de tuer les rois qu'ils regardent comme des tyrans. »

terre sur le visage; mais il en est d'autres qui sont d'une complexion plus heureuse, pleins d'abondance et d'une humeur douce et chaude, de ce sang benin qui fait la joie. » Le père Lemoine ne veut plus ni le désert, ni les catacombes, ni la simplicité de la vie solitaire; il ploie la loi du Christ à la plus facile des sociabilités; le chrétien n'est plus une âme d'élite, le soldat céleste aux prises avec les pointillements de la chair qu'il dompte, mais un homme qui vit au milieu du monde; il excuse toutes ses faiblesses, « pourvu que l'amour soit pur et que l'honneur brille au front de la jeune fille. »

L'institution des jésuites ne s'occupait pas solitaire de son œuvre laborieuse; rien de plus populaire que ses livres; il n'est pas de productions retentissantes à notre époque qui aient été plus souvent imprimées, reproduites que les œuvres d'Escobar, de Sanchez, de Molina et de Suarez : Escobar a écrit 42 volumes in-folio, et l'Espagne seule compte onze éditions; les bibliographes érudits en ont recueilli vingt-une dans l'espace d'un demi-siècle. Et comment croire que ces œuvres si publiques, si souvent éditées, ne se liassent pas aux plus puissants intérêts de la société. Les générations ne s'occupent que de ce qui touche à leur principe et à leur vie sociale: elles sont indifférentes pour tout le reste.

En face de cette école mondaine, qui rattachait la loi spirituelle du christianisme aux besoins et aux passions de la sociabilité, s'élevait le puritanisme de Corneille Otto, plus connu sous le nom de *Jansénius*. Comme toute doctrine, le jansénisme se composait de principes et de formes; en principe, il adoptait le système de la grâce, c'est-à-dire l'absence du libre arbitre, une certaine inflexibilité dans les destinées, telle que l'avait conçue l'école de Calvin; de là cette rigidité dans la conduite, puisque la grâce, la parole, la puissance, la volonté de Dieu devaient agir sur chacun, et dominer la vie entière. Les doctrines de Jansénius eurent du retentissement en France, comme réforme surtout dans les mœurs et les habitudes du clergé. Quelques hommes se réunirent, et abandonnant toutes

les douceurs de la vie séculière, ils vinrent s'imposer la loi chrétienne dans son renoncement aux passions et à la matière; le salut fut leur préoccupation; la grâce le sujet qu'ils méditaient plus profondément. Une communauté, dirigée par l'abbé de Saint-Cyran, du nom de *Duverger de Hauranne*, adopta avec enthousiasme les propositions de Jansénius; bientôt une affiliation d'hommes remarquables vint donner une consistance à ce puritanisme catholique en face du puritanisme protestant; ce furent les quakers de l'Église romaine. Alors on vit une petite Église se poser au sein de la grande; elle eut ses temples, ses catéchismes, ses prières, sa loi inflexible du refus de sacrement; le janséniste eut un vêtement simple, une vie retirée, toute de foi, un égoïsme du toit domestique, une personnalité austère et impitoyable pour autrui, car l'éternelle loi du salut absorbait chacun dans l'étude de lui-même.

Toutes les fois qu'une doctrine mystique apparaît dans la société, il est rare que des hommes de talent n'arrivent pour se grouper autour d'elle. Il y a dans les esprits supérieurs une tendance aux nouveautés qui se présentent avec les vives couleurs de l'imagination et de la solitude. Port-Royal vit bientôt des noms illustres dans la science : Nicole, esprit rude, à la parole dissertatrice, telle que l'entendait la Sorbonne; l'abbé Arnauld, esprit pur, méditatif, écrivain plus facile que Nicole; Pascal, le grand penseur, dont l'imagination vive et travailleuse marchait toujours vers l'inconnu, par cette curiosité soudaine qui traîne l'esprit et le cœur d'abîmes en abîmes, de doutes en doutes jusqu'au vide éternel, précipice sans fond que l'âme spéculative de Pascal apercevait comme terme à la carrière humaine; Boileau, poëte froid et didactique; Racine, dans ses derniers jours de piété et de vie fatiguée. La société de Port-Royal vécut dans la solitude, dans cet égoïsme de soi-même qui pardonne peu aux autres. Avec une supériorité de talents remarquables, rien de plus arriéré que ses doctrines d'économie politique : le prêt à intérêt banni, mille branches de commerce déclarées illicites; les plus douces

émotions exclues de la société; les pratiques religieuses accomplies avec une rigidité judaïque; la pénitence refusée à quiconque n'avait pas la grâce; l'usage de la communion restreint à des cas rares; point de luxe dans les vêtements, l'austérité dans la famille patriarcale, et par dessus tout une Église presque nationale; la résistance à Rome, telle que les parlements l'entendaient. Le jansénisme substitua la petite Église à la grande, l'esprit de secte à la catholicité, puissance universelle, une comme le pape.

En se plaçant sur ce terrain, les deux écoles des jésuites et des jansénistes durent se livrer une guerre vive et continue; elles partaient toutes deux de principes différents: les sectateurs de saint Ignace défendaient le libre arbitre, l'indépendance des actions, et par conséquent les faiblesses de notre nature, les passions du cœur et de l'esprit; les jansénistes leur opposaient la grâce, ce droit inflexible des actions, l'impossibilité de secouer la destinée. Dans cette lutte, les deux partis écrivirent beaucoup, et l'on voit évidemment dans ces écrits que la civilisation et la liberté appartiennent aux jésuites: leurs docteurs sentent qu'ils sont de leur siècle, et qu'ils doivent des concessions à ses faiblesses, à son tempérament. Le pamphlet de Pascal, sous le titre de *Lettres provinciales*, est peut-être, aux yeux de l'observateur impartial, la démonstration la plus évidente des principes avancés du jésuitisme; il n'y a pas de plume plus atrabilaire, plus nerveuse et plus despotique que celle de Pascal. Que reproche-t-il aux jésuites? la connaissance de la civilisation, l'intelligence de leur époque: puritain sombre et enthousiaste, Blaise Pascal passe en revue tous les principes de l'école de saint Ignace; et que trouve-t-il à reprocher? précisément les innovations que la marche des idées avait introduites au sein des idées chrétiennes. C'est un solitaire, en face d'une vie spéculative, qui écrit contre le monde actuel et la vie réelle; il reproche aux jésuites de ne pas ordonner le jeûne avec assez de rigueur, de ne point se macérer sous d'incessantes pénitences, de permettre le prêt à

intérêt, les vastes gains dans le commerce, les entraînements du cœur dans une vie toute d'entraînement, de ne point appliquer rigidement la loi chrétienne quand toute la sociabilité consiste à rapprocher les côtés sensuels de l'homme de cette loi inflexible. Je ne sache rien de plus illibéral que les *Provinciales*, méditations d'un esprit qui déclame contre les mœurs de son siècle. Les jansénistes purent être les philosophes, les cénobites de l'Église; ils eurent leurs grands hommes sous les frais ombrages de Port-Royal; ce furent des esprits forts chacun dans leur unité, et s'il faut le dire, dans la vie il n'y a de véritable puissance que dans cet isolement, dans cette individualité de chacun pour les grandes œuvres; mais les jésuites furent les seuls organisateurs, les seuls politiques de l'Église, depuis le XVIe siècle, car la société de Jésus, je le répète, eut deux grandes idées qui sont le fondement de tout pouvoir : l'obéissance dans la hiérarchie, et l'esprit social dans la législation. Après la Fronde, le jansénisme se réunit à l'esprit parlementaire dans sa lutte contre les jésuites; il devint la base de l'opposition à la cour de Rome. Il y avait sympathie entre l'austérité parlementaire, les inflexibles magistrats de la Tournelle et les âmes intraitables de Port-Royal; Nicole, Pascal, Arnauld étaient unis aux Lamoignon, aux Séguier, aux Molé; or, l'esprit d'opposition a toujours certaines allures d'indépendance; il arrive souvent ainsi qu'une école étroite, à petites vues, s'empreint des apparences de libéralité; on confond les habitudes avec le fond des doctrines; on prend les esprits insoumis pour les esprits libéraux. Les jansénistes et les parlementaires, unis dans une manifestation identique de principes, ne se mettaient en communion avec la papauté qu'à des conditions déterminées : comme ils partaient de l'idée première de la grâce, c'est-à-dire de l'individualisme philosophique et solitaire, ils n'admettaient pas absolument la supériorité du pape. Les parlementaires ajoutaient le système mixte des libertés de l'Église gallicane, à savoir : l'indépendance de la couronne pour toute sujétion temporelle, et la suprématie des con-

ciles généraux sur les papes. Telle était l'école représentée par Dupuy et Dumoulins, jurisconsultes savants, commentateurs du droit romain et des coutumes provinciales [1].

Tous les rois absolus, hautains, favorisèrent ce principe d'une église nationale, et pourquoi? C'est que rien n'était plus simple que de s'en faire proclamer les chefs, que de disposer des abbayes et des riches revenus de l'Église au profit des courtisans et des conseillers parlementaires; les libertés de l'Église gallicane n'étaient que la servitude et l'abaissement de la pensée morale devant la puissance absolue de la couronne; quoique timidement, les rois essayèrent la même révolution que le dur et bizarre Henri VIII avait opérée au sein de l'Église anglicane. Dès lors la classe bourgeoise et populaire devait être exclue des bénéfices; évêques et abbés devenaient les élus de cour. Les parlements secondèrent ce mouvement, parce que leur croyance était pour le pouvoir absolu de la couronne, avec la seule limite de leurs remontrances : « Si veut le roi, si veut la loi », telle était leur maxime. Et comment d'ailleurs n'auraient-ils pas applaudi à cette prérogative royale, qui leur distribuait les bénéfices? Leurs conseillers clers et les cadets de leur famille n'étaient-ils pas dotés de la plupart des riches abbayes et de leurs revenus territoriaux?

Il était impossible que Louis XIV n'adoptât pas quelques-unes de ces idées de suprématie; elles allaient à la pensée exagérée qu'il s'était faite de son pouvoir; les relations diplomatiques avec l'Europe devaient mettre souvent le roi en op-

[1] Le *Traité des droits et des libertés de l'Eglise gallicane*, de Dupuy, parut en 1639, 3 vol. in-fol. Il y eut, en 1651, une édition des *Preuves* en 2 vol. in-fol. Dupuy avait également composé une *Apologie pour la publication des Preuves* qui est restée en manuscrit. Lenglet Dufresnoy en a publié un Commentaire, 1751, in-4°. Dupuy est auteur d'une immense quantité d'ouvrages et de Mémoires. — Les œuvres de Dumoulins, publiées d'abord par lui séparément, ont été recueillies en plusieurs volumes in-fol., savoir : 3 vol. en 1612; 4 vol. en 1654. La meilleure édition et la plus rare est celle de Paris, 1681, 5 vol. in-fol.

position avec le pape, souverain temporel, et l'on a vu qu'au commencement de son régne, Louis XIV avait vengé sur les agents de Rome un manque de respect envers ses ambassadeurs[1]. Un monarque fier et naturellement fort, en présence d'un pouvoir pontifical moralement puissant et matériellement faible, devait engager une lutte tenace.

L'histoire de la déclaration de 1682 se rattache tout entière à la querelle des régales qui remontait au concordat de François Ier. La régale était le droit qu'avait le roi de percevoir les revenus des bénéfices pendant la vacance des siéges; la doctrine était que cette faculté lui appartenait universellement dans tous les archevêchés et évêchés de son royaume, terres et seigneuries de son obéissance. Un grand édit fut donné à ce sujet, vérifié en la cour des comptes; deux seuls évêques, profondément pénétrés des droits de l'Église, s'opposèrent à l'exécution de cet édit: ce furent ceux d'Alais et de Pamiers; ils en appelèrent au Saint-Siége, unique autorité compétente, selon eux, pour décider en définitive les droits et les devoirs de l'Église. Innocent XI, qui portait la tiare, écoutant la plainte des évêques, adressa au roi un bref pour lui déclarer que le mal allait toujours en empirant, et que sous couleur des régaliats, la collation des bénéfices et des institutions canoniques était empêchée, les droits des évêques foulés aux pieds : « Nous sommes mû, continue le pontife, de l'affection intime de notre âme, et par les entrailles de Jésus-Christ, à prier Votre Majesté que se souvenant de ce que le Sauveur a dit au chef de l'Église : « Qui vous écoute m'écoute », elle prête l'oreille à nous qui lui servons de père, et de père très affectionné[2]. » A ce bref, d'une si touchante

[1] *Voyez* la déclaration du 18 avril 1678, ainsi conçue : « D'après le droit et la coutume, la régale nous appartient universellement dans tous les archevêchés et évêchés du royaume, terres et seigneuries de notre obéissance, à l'exception de ceux qui en sont exempts à titre onéreux. » *Voyez* aussi la déclaration du 2 avril 1675.

[2] Cette bulle du pape est du 28 décembre 1679.

paternité, le roi répondit en convoquant une assemblée de l'Eglise gallicane. Louis XIV entrait ainsi dans les idées du jansénisme; les parlementaires étaient vivement épris de toutes ces décisions de conciles et d'assemblées ecclésiastiques; leurs présidents, conseillers et greffiers avaient tant écrit sur ces matières! Les conciles étaient en quelque sorte les parlements de l'Eglise, et toutes ces institutions se liaient les unes aux autres. Les évêques de France ne s'avançaient pas aussi hardiment dans les idées hostiles à Rome; mais tous possesseurs de bénéfices, nommés par le roi, ils ne devaient pas opposer une vive et profonde résistance à ses volontés.

C'est à la suite de l'admonition du souverain pontife que le clergé se réunit encore une fois pour invoquer les libertés de l'Église gallicane contre les déclarations pontificales. Louis XIV n'aimait pas les résistances; tous ces évêques réunis devaient prêter force à sa volonté absolue, comme le parlement l'avait fait en d'autres circonstances. Le roi voulait avoir des instruments et non des obstacles; l'Église gallicane lui donna aide, et à sa tête il faut placer Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. Bossuet, sans s'être donné à l'école de Jansénius, professait néanmoins cette rigidité de principes, cette sévérité de morale, cette sublime âpreté de style, qui caractérisaient Port-Royal. Les jansénistes condamnés à Rome, presque séparés de communion avec les pontifes, avaient secondé de toutes leurs forces la résistance opposée par la royauté aux volontés du pape; le pouvoir absolu du roi leur plaisait, ils trouvaient là une suffisante garantie contre les bulles qui les menaçaient; liés avec l'école parlementaire, les jansénistes partageaient toutes les préventions des vieux conseillers pour les théories de l'Église nationale, pour ce système mixte, sans hiérarchie et sans unité. Bossuet s'établit donc comme le prélat dominateur qui proclamait la suprématie de l'Église gallicane. L'assemblée du clergé en 1682 se montra toute condescendante envers la couronne dans ces actes qui ne sont en quelque sorte qu'une profession d'allégeance au profit de Louis XIV;

car on y déclarait : « 1° Que le concile général étoit au-dessus du pape, conformément à la doctrine établie dans les sessions quatre et cinq du concile de Constance, n'approuvant pas le sentiment de ceux qui soutiennent que cette maxime n'a lieu que dans le temps des schismes. 2° Que le pape ni l'Église universelle n'avoient aucun pouvoir sur le temporel des rois; qu'ils ne pouvoient être déposés, et que les sujets ne pouvoient jamais être dispensés ni exemptés du serment de fidélité envers leurs souverains légitimes. 3° Que la puissance du pape devoit être limitée par les canons, et que Sa Sainteté ne pouvoit rien faire ni statuer qui fût contraire aux maximes établies par les conciles ni aux libertés de l'Église gallicane, qui ne sont point des immunités ni des priviléges, mais qui sont comme des barrières pour défendre les François, et les garantir des mauvais conseils des souverains pontifes, et de l'abus qu'ils font de leur autorité, au préjudice du droit commun, qui est fondé sur les anciennes constitutions. 4° Que bien que le pape ait la principale autorité dans les choses qui regardent la foi, ses décisions ne sont pas néanmoins authentiques sans le consentement universel de l'Église; ce qui marque que le pape n'est pas infaillible, à moins qu'il ne soit à la tête du concile, et que c'est l'arrêté de ce concile œcuménique, lequel représente toute l'Église, assistée du Saint-Esprit, qui décide, et rend le pape infaillible quand il prononce conformément à l'arrêté et à la décision de ce concile légitimement assemblé[1]. » La déclaration des évêques fut le triomphe absolu de l'école janséniste et parlementaire; tous les principes qu'on y établissait avec tant de soin se trouvaient textuellement exprimés dans les livres de Dupuy et les arrêts du parlement depuis la pragmatique sanction. Il y eut encore bien des répugnances, des scrupules, car qu'était cette déclaration de 1682, si ce n'est le protestantisme déguisé, une ré-

[1] Le texte latin de la déclaration est partout. Pour les détails sur la déclaration, on peut consulter le livre si intéressant des anecdotes sur la déclaration de 1682, par l'abbé Emery.

forme couarde se montrant avec respect pour le pontife, mais résistant comme Luther à son origine? La doctrine de la faillibilité du pape lorsqu'il est séparé du concile était encore un souvenir réveillé de l'école de Luther, alors qu'il barbouillait de lie la figure de Léon X dans les caricatures allemandes. Le dogme catholique était ainsi profondément ébranlé au profit de la puissance royale. Presque tous les prélats qui avaient signé cette déclaration s'en rétractèrent successivement; ils s'étaient déterminés dans le feu d'une querelle théologique, et pour obéir à l'impérieuse volonté de Louis XIV; ils n'avaient pas envisagé toutes les conséquences de la doctrine qu'ils souscrivaient comme corps de l'Église orthodoxe. La déclaration de 1682 devint dès lors une œuvre plutôt parlementaire qu'ecclésiastique; jamais l'Église de France ne l'adopta universellement. Elle y vit une sorte d'essai pour accomplir la tentative de Henri VIII, sans se séparer complétement de la cour de Rome.

Plus on s'écartait de l'unité romaine, plus il était besoin de montrer son zèle, d'établir la ferveur de ses doctrines. Il n'y a pas d'opinions plus intolérables que celles qui se sont faiblement séparées de l'orthodoxie absolue; alors elles éprouvent un instinct, une force de persécution, comme pour constater leur dévouement pour les principes qu'on les accuse d'apostasier. Cette force nouvelle, l'Eglise de France l'employa contre le calvinisme: l'école qui triomphait était de sa nature disputeuse; Bossuet, le grand controversiste, se plaçant à la tête de l'Eglise gallicane, devait se jeter avec sa haute parole dans ce champ indéfini des querelles religieuses. Il est de l'essence des hommes supérieurs de tendre constamment à l'unité; tous sont animés d'un sentiment de fusion, ils voudraient réunir sous leur main les partis et les doctrines. Une puissante intelligence consacre toujours sa vie entière au développement et au triomphe d'une idée qui devient sa pensée constante, sa méditation unique, le feu qui soutient son génie, la maladie qui dévore ses entrailles. Bossuet se préoccupa de la réunion

des Eglises catholique et réformée ; c'est la mission de sa vie, et dans ce dessein il publia son livre : *de l'Exposition de la foi catholique*, sorte de catéchisme à l'usage des fidèles et des dissidents. L'évêque de Meaux y exposait avec une grande simplicité de formes les dogmes et les règles de discipline de l'Eglise. Dans ses développements, pleins de concessions, il démontrait que les points par lesquels se séparaient les deux croyances n'étaient pas aussi décisifs que les controverses cherchaient à l'établir. Bossuet réfute toutes les idées que les calvinistes essayaient de répandre sur ce qu'ils appelaient la superstition des images, la présence réelle dans l'Eucharistie, toutes questions violemment controversées depuis les premiers siècles chrétiens. Aux yeux de l'école mystique ou puritaine dans le catholicisme, le livre de Bossuet parut une concession : on dit que ce n'était plus là une foi vive et profonde, telle que les pères de l'Eglise l'avaient enseignée ; Bossuet eut besoin de recourir à Rome pour faire justifier sa doctrine, en ce qui touche les principes constamment disputés entre les catholiques et les réformés. Telle est l'inévitable tendance de tous les esprits qui visent à la fusion des écoles : ils perdent quelque chose de leur aspérité naturelle pour s'empreindre des doctrines opposées à leur propre opinion.

L'école calviniste ne resta point indifférente en face de ces controverses engagées : quatre ministres principaux prirent part à cette savante lutte ; ce furent Paul Ferri, Claude, Bastide et Jurieu ; ils écrivirent aussi des expositions de foi, des catéchismes, des manifestes au nom de leurs croyances. Claude et Bastide représentaient la fraction modérée du calvinisme. Paul Ferri et Jurieu se posèrent comme l'opinion emportée qui ne voulait à aucun prix une transaction. Le catéchisme de Paul Ferri, résumé puritain de toute la doctrine calviniste, respire la rigidité de l'école primitive de Genève, sans mélange d'idées politiques, et c'est en quoi Paul Ferri se distinguait de Jurieu, dont les opinions appartiennent tout entières à l'école hollandaise. Il ne faut jamais oublier

que Genève et La Haye, quoique sous le mouvement d'une même réforme, n'étaient pas sous l'empire de semblables idées : l'école hollandaise était surtout politique ; la Réforme ne se bornait pas à une simple contemplation, à des dogmes purement religieux. Les savants et les ministres d'Amsterdam, de Rotterdam et de la Haye, étaient véritablement des hommes d'Etat mêlés aux projets de révolution ; ils colportaient leurs idées en Angleterre, dans les Cévennes, dans le Poitou, partout enfin où les croyances religieuses s'étaient mêlées à la fermentation des peuples contre les rois ; tandis que Genève, toute méditative, se limitait au développement pacifique des dogmes, sans jeter à la face des princes des insultes et des mépris. L'existence de Jurieu fut consacrée à ces agitations soudaines qui brisaient en un seul jour les efforts de conciliation; Jurieu fut le pamphlétaire du calvinisme, considéré en tant que parti ; car alors encore les écrivains remarquables se firent journalistes pour défendre une opinion, pour soutenir un système. Toute époque est ainsi marquée; seulement le but de la controverse diffère. L'*Histoire des Variations* de Bossuet fut-elle autre chose qu'un sublime pamphlet destiné au triomphe d'un parti? L'évêque de Meaux, comme l'avait fait Corneille, La Fontaine, Molière ou Boileau, écrivit sous l'inspiration des circonstances; il fut homme politique autant qu'évêque du catholicisme. Il se mêla aux querelles de son temps : aucun esprit supérieur n'y échappe ; chacun prend part aux luttes vivaces des générations. Quand on a le génie, on ne vit pas au désert !

Dans ce conflit entre l'autorité, représentée par l'Eglise romaine, et l'examen dont l'expression se trouvait au sein du calvinisme, commence à se montrer alors une autre école plus libre encore dans ses allures; je veux parler du scepticisme moqueur et critique, du socinianisme spirituel qui remontait jusqu'à Montaigne, et allait trouver un peu plus tard son représentant scientifique et travailleur dans Bayle. Cette école prenait sa force dans le grand principe d'examen, fon-

dement de la doctrine calviniste : la raison pure devait-elle avoir des limites dans ses investigations indéfinies? de quel droit Calvin imposait-il des barrières? en vertu de quel principe admettait-on certains dogmes et en rejetait-on certains autres? Dieu seul était accepté comme une vérité constatée; mais au-delà tout n'était que révélation, et qui disait révélation exprimait une chose enseignée et controversable. Le rationalisme attaquait donc plus fortement encore la Réforme que l'Eglise romaine, car cette Eglise au moins partait du principe de l'autorité, tandis que le calvinisme établissait l'examen comme l'invariable loi de la Réforme; l'examen c'est la raison pure, libre et fière de l'école socinienne.

Ainsi, la déclaration de 1682, bien que dirigée contre le pape, n'était point favorable au calvinisme; elle constituait une Eglise gallicane plus fortement territoriale, placée sous le glaive temporel de Louis XIV; tout ce qui se séparait de cet ordre ecclésiastique, désormais royal, devait être soumis par la persuasion ou par la force. De là les controverses engagées par les évêques avec les ministres, les prédications continues, les conversions de huguenots. Avant d'arriver à la persécution matérielle, le pouvoir emploie toujours la persécution morale; l'une est aussi dure que l'autre. Il y a une certaine gêne qui oppresse l'âme lorsqu'on vous enlève les facultés naturelles dans la vie sociale, l'ambition qui excite, l'avenir qui soutient, les carrières enfin qui agrandissent l'existence. Que vouliez-vous que fît un pauvre gentilhomme quand Louis XIV, avec son regard impératif, lui disait : « Caumont, Duras ou Duquesne, tant que vous serez huguenot, vous ne serez pas de mes amis; vous renfermerez l'épée dans le fourreau; plus d'honneurs, plus de fortune, plus de crédit. » Il fallait avoir une puissante foi, une conviction religieuse bien trempée, pour résister aux menaces ou aux allèchements. Lorsqu'un système domine en politique ou en religion les masses ou les gouvernements, on porte les yeux avec un indicible intérêt sur ces grandes physionomies

qui représentent l'opinion persécutée et en ruines ; elles se font là comme l'expression d'un vieux monde. Depuis la déclaration de 1682, tout le système fut combiné pour éteindre les derniers débris du calvinisme en France ; ce fut la préoccupation du moment ; on en parlait partout, dans les chaires, dans les conseils, comme à d'autres époques, quand on voulut éteindre l'opinion républicaine, on en fit le sujet des lois, des actes, des harangues de tribune et des persécutions organisées. Cela se voit toujours dans la marche des siècles ; c'est la lutte incessante entre la force ou le droit qui règne, la force ou le droit qui s'oppose, dualisme éternel auquel Dieu semble avoir condamné les sociétés humaines.

L'assemblée du clergé de 1682, comme toutes les assemblées politiques, parlementaires ou ecclésiastiques, fut chansonnée par les gens de cour, les poëtes bourgeois, tous les beaux esprits du temps. Depuis le XVIe siècle, la théologie s'était souvent costumée en chanson, et au colloque de Poissy n'avait-on pas vu les orateurs huguenots ou catholiques caricaturés dans de petits poëmes, où Bèze et le cardinal de Lorraine étaient mis en scènes avec leurs dissertations subtiles ? La déclaration de 1682 fut spirituellement attaquée, comme un acte de lâcheté et de condescendance de l'épiscopat au profit de Louis XIV ; les véritables catholiques s'élevaient contre cette pragmatique qui donnait tout au roi et au Père Lachaise, très partisan des libertés de l'Eglise gallicane : « Voyez quel triste spectacle ! des prélats quittent leur diocèse pour préparer le triomphe du Père Lachaise ! » Des vers chansonnaient la servilité des prélats : « Jusques alors les docteurs avoient de l'esprit, et on croyoit au Saint-Esprit, l'assemblée a changé cela, *alleluia ;* et pourquoi ? c'est que Harlay, Lachaise et Novion n'ont pas voulu que le roi cédât [1]. En vérité,

[1] Sur l'air ; *O filii et filiæ.*

Les docteurs avoient de l'esprit,
Et l'on croyoit au Saint-Esprit ;
L'assemblée a changé cela,
Alleluia !

prélats, abbés, séparez-vous, chacun se moque de vous, et toute la cour vous méprise, car on vous feroit signer l'Alcoran avant qu'il fût un an[1].» Dans l'opinion commune et générale, je le répète, la déclaration de 1682 fut considérée comme un acte de faiblesse et de courtisanerie de l'épiscopat et des parlementaires au profit de Louis XIV. La résistance au pape, le chef suprême de l'Eglise, ne fut que l'égoïste adhésion d'évêques, de présidents et de conseillers qui voulaient se conserver la bienveillance du roi et du Père Lachaise. L'Eglise ne fut point nationale, mais royale; sa hiérarchie et sa liberté dépendirent désormais du monarque, qui voulait tout soumettre à l'unité de son gouvernement.

A toutes les époques, les sociétés se préoccupent de certaines idées qui dominent quelque temps les esprits comme un besoin ou comme une mode; tout le monde les exprime, y croit, s'y attache; on n'est plus de son temps quand on ne les adopte pas, on se condamne à vivre dans un siècle qui n'est plus le sien. Vers le milieu du règne de Louis XIV, la cour, la ville, gentilshommes et bourgeois, furent sous la préoccupation d'une seule pensée, celle de faire son salut: sermons, édits, causeries spirituelles de courtisans, lettres familières, tout ne porte plus que sur la nécessité du salut; ce fut

Harlay, Lachaise et Chauvallon,
Et le président de Novion,
N'ont voulu que le roi cédât,
Alleluia.

La Sorbonne défend la loi,
Et le clergé l'édit du roi;
On ne sait qui l'emportera,
Alleluia.

Qu'on nous tienne pour insensés
S'ils sont jamais canonisés,
A moins d'un bon meà culpâ,
Alleluia.

1 Prélats, abbés, séparez-vous,
Laissez en paix Rome et l'Église;
Un chacun se moque de vous,
Et toute la cour vous méprise,
Ma foi, l'on vous feroit, avant qu'il fût un an,
Signer à l'Alcoran.

un besoin de réconcilier son âme avec Dieu, une sorte de halte, de jubilé dans les plaisirs du monde [1].

L'idée du salut est un détachement de l'existence temporelle pour se porter vers la perfection chrétienne; elle arrive au milieu de la vie, à cette transition critique pour les âmes fortes et faibles, où la jeunesse s'en va avec ses illusions et ses plaisirs. Il prend alors une sorte de mélancolie qui saisit l'âme et déchire les entrailles. Le roi en était arrivé là; et comme Louis XIV donnait l'impulsion à toute sa cour, et sa cour à la société, il ne fut bientôt plus question que de se convertir soi-même et de convertir les autres. Le catholicisme prenait ainsi une attitude militante; il n'y a rien de plus dominant que la prédication des principes qui forment la conviction d'un homme : l'amour-propre se mêle ici à la conscience; ce que l'on croit, on veut que chacun le pense également. Le prosélytisme, en religion comme en politique, a d'irrésistibles entraînements. On est rarement convaincu sans se faire persécuteur. Déjà une guerre sourde avait été déclarée par l'administration du royaume à la religion réformée; les parlements, les évêques, les intendants de provinces avaient rigoureusement exécuté les édits émanés du chancelier Letellier et de Colbert. Ces édits n'étaient encore que des modifications à la grande charte connue sous le nom d'*Édit de Nantes;* on n'osait point, au milieu des guerres, attaquer ouvertement la constitution des huguenots. En général, lorsque le pouvoir veut abolir les priviléges d'un grand parti, il ne va pas immédiatement à son but : il tourne ces priviléges par mille moyens secondaires; il essaie longtemps ses forces avant de tenter un coup d'État. Il y a toujours une certaine prudence qui retient les gouvernements avant de marcher dans les voies violentes.

Parmi les édits de Louis XIV sur le fait de la religion, les

[1] Comparez les lettres de madame de Maintenon, édition de La Haye, 1708, avec celles de madame de Sévigné. Toutes les œuvres de Bourdaloue ne sont que le développement de l'idée du *salut*.

uns privaient les huguenots de toutes fonctions administratives; les autres leur enlevaient leurs temples, leurs ministres, les moyens même de baptiser leurs enfants et d'entendre le prêche. Les registres des intendants qui existent encore indiquent toute la sollicitude qu'ils apportaient dans leurs desseins : on abandonnait tout, finances, judicature, édits de réforme administrative et judiciaire pour ne s'occuper que des huguenots. Il y a sur ce point le récit naïf de l'intendant Foucauld, nommé dans le Béarn; ardent et habile administrateur, il consigne jour par jour les efforts inouïs qu'il multiplie pour arriver à la conversion des calvinistes, si nombreux dans sa province. Foucauld les réunit par grandes masses, leur communique les ordres du roi, les prend tour à tour par la crainte et par l'ambition; il ne se fie pas seulement à ses propres missionnaires, l'intendant le devient lui-même; il exerce une sorte de proconsulat avec des pouvoirs absolus : il destitue les officiers municipaux, il démolit les temples; car à toutes les époques de réaction, un besoin de démolition s'empare du pouvoir comme du peuple. Foucauld ne voit partout que la nécessité d'abolir la réforme; il envoie ses rapports à la cour, demande des prédicateurs et des régiments, avec un zèle et un dévouement qui témoignent de sa conviction profonde. L'intendant voudrait engager personnellement des controverses[1] avec les ministres, et discuter comme à Poissy les principaux dogmes et les mystères de la croyance catholique, tant il éprouve cette ardeur de conversions. Pourquoi ne laisserai-je pas parler l'administrateur plein de zèle, qui donne la mesure de l'esprit politique de son temps? « Au mois de janvier 1679, j'ai reçu un arrêt du conseil qui exclut les habitans de la religion prétendue réformée des charges municipales de la ville de Montauban, et ai proposé à la cour d'en rendre un pareil pour toutes les autres[2]

[1] Mémoires secrets de l'intendant Foucauld, publiés par M. A. Bernier, t. II, p. 273.

[2] Cet impitoyable système de Foucauld, des intendances, excita de

villes. Le 23 juillet 1681, j'ai proposé à M. de Louvois de faire venir du Roussillon deux compagnies de cavalerie dans le haut Rouergue et dans le haut Quercy, pour seconder les missionnaires ecclésiastiques. Le 6 août, j'ai écrit une lettre au Père de Lachaise, par laquelle je lui ai mandé les bonnes dispositions où je trouvois les ministres et principaux religionnaires de Montauban, pour leur retour à l'Église romaine; que leur conversion attireroit infailliblement celle de toutes les villes du Quercy, du Rouergue et du bas Languedoc, qui ne cherchoient qu'une porte honnête pour rentrer dans l'Église; qu'ils demandent pour cet effet, et pour sauver leur honneur, qu'on fasse une conférence où les points controversés seroient agités[1].» Tels sont les rapports de Foucauld, l'intendant zélé.

Le résultat de ce système d'oppression administrative devait être une résistance patiente d'abord, puis armée; enfin une certaine émigration de calvinistes, portant à l'étranger leurs haines contre l'autorité qui les avait poussés à l'exil. Toutes les fois qu'un pouvoir fort vise à l'unité de doctrines, que ce pouvoir s'appelle Convention ou Royauté, peu importe, il a toujours soulevé par ses prescriptions impératives la guerre civile et l'émigration. Les Cévennes furent la Vendée huguenote. Les réfugiés protestants qui portèrent en Europe leurs ressentiments contre Louis XIV, ne furent pas plus coupables que cette émigration, laquelle un siècle plus tard secoua une autre tyrannie : la révolution de 1789 visait à l'unité politique, comme Louis XIV avait visé à l'unité religieuse; et ces

vives plaintes de la part des calvinistes; j'ai trouvé les stances suivantes d'un protestant :

Nos pères ont été les plus fermes remparts;
Et leurs fils, dans ces champs de Mars,
Te suivant fièrement de victoire en victoire,
Ont essuyé mille hasards
Qui leur ont mérité quelque part dans ta gloire.

[1] *Mémoires* de messire Nicolas Foucauld, conseiller d'Etat ordinaire, publiés par M. A. Bernier.

deux époques virent la persécution. Les réfugiés calvinistes allèrent en Hollande, en Angleterre, se grouper autour de Guillaume d'Orange, qui était la personnification de leurs principes, comme les émigrés royalistes allèrent outre Rhin se grouper autour du prince de Condé et du duc de Brunswick, le symbole de leur foi chevaleresque et monarchique. Les grandes opinions n'ont pas de territoire ; les convictions ardentes trouvent bientôt un chef qui leur plaît, un drapeau qu'elles saluent, et ce drapeau devient la patrie.

La résistance des huguenots en France eut son retentissement parmi tous leurs coreligionnaires en Europe ; l'école calviniste était devenue d'une indicible hardiesse : souvent les partis en minorité veulent ainsi reconquérir l'ascendant par le bruit ; et dans ce temps se préparait le pamphlet du ministre Jurieu sur l'origine de toute souveraineté ; son titre est celui-ci : *Les Soupirs de la France esclave qui aspire à la liberté*. Sa théorie, profondément anarchique et toute républicaine, refusait à la royauté son droit imprescriptible : toute puissance venait du peuple et de sa souveraineté inaliénable ; la révolte était permise contre quiconque cherchait à usurper la tyrannie sur la multitude ; c'étaient des assemblées que les monarques tenaient leurs droits, et non pas de la transmission et de la naissance. Appliquant ensuite ces théories à la situation de la France, l'écrivain s'élève contre toute l'administration de Louis XIV [1]. Jurieu, disciple de l'école hollandaise, appartenait à ces réformateurs qui proclamaient l'empire des masses sur les rois, de l'élection sur les droits de races. Cette école grandissait avec les menées du prince d'Orange contre la maison des Stuarts ; le stathouder Guillaume secondait la publication de ces livres, qui pouvaient servir à

[1] Le livre de Jurieu est fort rare, et la seule édition que je me sois procurée est de 1689-1690 : ce livre est divisé en Mémoires. On le paye jusqu'à 1000 fr. dans les ventes. Toutefois je dois avertir que les neuf premiers Mémoires ont été réimprimés à Amsterdam, en 1788, sous ce titre : *Le Vœu d'un Patriote*.

ses desseins sur le trône de la Grande-Bretagne. Jamais les questions de l'origine des souverainetés n'avaient produit un si haut retentissement qu'à cette époque : les pamphlets sont jetés par milliers. Si Racine, Boileau exaltent en France la grande royauté de Louis XIV, les écrits anglais et hollandais établissent la souveraineté des peuples, l'élection des monarques par l'autorité des parlements.

Il faut rappeler que la question politique menaçait encore de se faire religieuse : l'attitude de la maison des Stuarts vis-à-vis le parlement tendait à l'hostilité profonde. Charles II venait de mourir, et le trône passait paisiblement au duc d'Yorck, qui prit le nom de Jacques II. Le bruit était en Angleterre que ce prince, dévot catholique, était lié avec Louis XIV par un traité d'intime alliance pour préparer la restauration romaine ; le parlement et le peuple signalaient avec inquiétude la chapelle papiste de White-Hall. Quand les puritains au large chapeau, à la mine austère, à la démarche grave, voyaient s'élever les parfums des autels catholiques, quand ils entendaient la cloche du soir, une vive indignation se manifestait contre cette race agenouillée devant Rome ; des bruits sinistres circulaient aussitôt sur les intentions perfides d'un souverain sacrifiant son royaume au catholicisme et à la France. N'avait-on pas trouvé sur le livre de psaumes de Jacques II, au prêche, un faux titre qui cachait toute la liturgie romaine ? En Angleterre, la croyance se divisait toujours en sectes diverses et ardentes ; l'Église établie était en pleine possession du sol ; mais les puritains, les calvinistes austères, quoique persécutés à certains intervalles, n'en possédaient pas moins une grande importance ; et comme d'ailleurs la haine était commune envers les catholiques, toutes les sectes se réunissaient contre le pouvoir protecteur du papisme. Jacques II essaya d'abord un édit de tolérance religieuse ; aux temps calmes, cet édit eût été un progrès, mais dans les époques de passions, la tolérance est considérée comme une trahison. Les partis veulent chacun dominer exclusivement et

absolument; ils ne permettent jamais qu'une opinion qui n'est pas à eux respire à l'aise. Le mouvement portait alors aux idées nettes et absolues: Genève souffrait à peine qu'un ambassadeur de France eût une chapelle catholique; l'Angleterre se soulevait parce que Jacques II préparait un édit d'égale protection, et Louis XIV décidait en silence la révocation de l'édit de Nantes, la Charte de tolérance des huguenots. Il ne faut jamais séparer ces faits intimes dans l'histoire, car ils s'expliquent et s'interprètent mutuellement. Deux droits publics s'élevaient ainsi l'un contre l'autre à ce moment: l'un partait de l'unité catholique et de la souveraineté de race; il avait pour expression Louis XIV et Jacques II, avec leurs traités d'alliance et de garantie; l'autre était réformateur avec le principe plus ou moins agrandi de la souveraineté du peuple et du parlement. Ces deux principes, alors en face, ne se souffrent pas dans leur liberté spontanée; toute concession mutuelle leur est interdite, ils marchent à l'accomplissement de leurs desseins sans transiger: on ne supporte pas plus les catholiques en Angleterre, à Genève, en Hollande, que les huguenots ne sont tolérés en France. En temps d'émotion les choses marchent ainsi. Le traité de royale assurance entre Louis XIV et Jacques II donna plus de hardiesse et de courage dans l'accomplissement des mesures communes pour la restauration de la prérogative. Jacques II lutta avec plus de ténacité contre son parlement; la correspondance diplomatique indique jour par jour les conseils, les avis secrets que le roi de France fait passer à son frère de la Grande-Bretagne, et chaque jour, à la suite de ces conseils, Jacques II ose davantage [1]; la chapelle papale s'agrandit. Le roi assiste dévotement

[1] « Il sera facile au roi d'Angleterre, et aussi utile à la sûreté de son règne qu'au repos de sa conscience, de rétablir l'exercice de la religion catholique, qui engagera principalement tous ceux qui en feront profession dans son royaume à le servir bien plus fidèlement. » (Dépêche du roi Louis XIV à M. de Barillon, août 1685.) — Lord Sunderland écrivait à l'ambassadeur anglais à Paris : « Le roi mon maître n'a rien dans le cœur

dans White-Hall à tous les exercices de l'Église romaine; il s'entend avec les catholiques d'Irlande; ses agents secrets parcourent le pays, et cherchent un appui pour sa cause. Jacques II autorise les prédications clandestines, il caresse les lords et les courtisans qui viennent à lui par la catholicité; c'est un prosélytisme comme l'essayait Louis XIV à sa cour. Aussi les hauts barons, l'aristocratie de la terre, les envahisseurs surtout des biens ecclésiastiques distribués par Henri VIII, de ces abbayes qui formaient les patrimoines, les grands États de la noblesse, s'agitent publiquement pour défendre l'Église établie contre le papisme. Toute la richesse de l'aristocratie anglaise reposait sur la confiscation; plus d'un lord attachait ses levriers de chasse à la vieille tourelle du clocher; la salle du festin était le réfectoire noirci où les moines se réunissaient en chœur après la prière du soir; les armures de fer du baron cachaient à peine les niches antiques des saints mutilés dans la guerre iconoclaste sous Henri VIII et Élisabeth. Les vastes prairies, les moulins banaux étaient les grasses manses abbatiales! La forêt séculaire abritait encore quelques chapelles saxonnes, avec leurs légendes de saint Hubert et de Robin Wood, que les moines contaient pour distraire les chevaliers vidames dans les libations joyeuses des longues soirées d'hiver. Toutes les existences territoriales de l'aristocratie étaient ainsi menacées par un retour au catholicisme: quoi d'étonnant dès lors qu'elles cherchassent à se défendre vigoureusement? Quand une certaine révolution a fait passer la terre dans de nouveaux intérêts, il est impossible de retourner en arrière; la confiscation est impitoyable.

En France la volonté de Louis XIV trouvait moins d'opposition; le mouvement vers l'unité religieuse s'opérait avec des difficultés sans doute, mais des résultats étaient acquis. Indépendamment des moyens d'ambition que les intendants reçu-

si avant que l'envie de rétablir la religion catholique; il ne peut même, selon le bon sens et la droite raison, avoir d'autre but. » (Dépêches officielles.)

rent ordre d'employer, on organisa des prédications ambulantes, des missions monastiques de provinces en provinces ; elles se dirigèrent surtout vers le midi de la France, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, de La Rochelle jusqu'aux Alpes par les Cévennes. De saintes familles de moines allaient de villages en villages, et là tous les matins, au son de la cloche, les calvinistes étaient réunis. Le prédicateur les exhortait à se convertir à l'Église catholique, un baptistère était tout prêt, des confesseurs se plaçaient dans chaque paroisse, l'évêque recevait l'abjuration, et bientôt le nouvel adepte était admis aux sacrements de l'Église catholique. A ces mesures de persuasion il fallut joindre bientôt la force militaire ; le conseil confia le gouvernement des provinces méridionales à des gentilshommes d'un grand dévouement, capables de prendre des partis extrêmes, et disposés surtout à obéir à tous les ordres du ministre de la guerre, le marquis de Louvois. Il nous reste encore les Mémoires du maréchal de Noailles à qui le gouvernement du Languedoc fut confié, et le maréchal emploie tour à tour la perfection et la volonté. La guerre des Cévennes n'a point commencé encore, le paysan ne saisit pas la vieille arquebuse du temps des guerres civiles ; mais lorsqu'une commune huguenote des montagnes aperçoit de loin les prêcheurs catholiques, elle ferme ses portes quand elle est murée, ou elle fuit au désert pour entendre la parole céleste d'un ministre inspiré de Dieu. Le maréchal de Noailles demande à chaque instant des troupes à la cour ; il écrit au marquis de Louvois pour avoir quelques régiments de dragons, soldats de pieds et de cheval, qui peuvent être utilement employés dans ces montagnes arides ; le maréchal de Noailles ne comprend pas la langue grossière de ces paysans, mais il suffit qu'ils se rébellionnent contre le roi pour qu'il les fasse pendre ou les condamne aux galères perpétuelles. Les parlements secondent ce mouvement, et c'est ainsi que deux années avant sa révocation officielle, l'édit de Nantes n'existait plus que comme un de ces monuments historiques qui ont cessé d'appartenir à l'époque

présente. Louis XIV n'hésite pas à attaquer hardiment le parti huguenot !

CHAPITRE VI.

ADMINISTRATION ET COUR DE LOUIS XIV.

Le marquis de Louvois. — Guerre et régiments. — Écoles. — Gouvernements des provinces. — Colbert. — Finances. — Intendants. — Le marquis de Seignelay. — Marine et maison du roi. — Le chancelier Letellier. — Justice. — Parlement. — Police de Paris. — Département des affaires étrangères. — Versailles. — Les trois âges des amours du Roi. — Préparatifs et révocation de l'Edit de Nantes.

1670 — 1685.

L'unité religieuse et politique, telle est la double tendance du gouvernement de Louis XIV. Toute volonté forte est dominée par la pensée de ramener le gouvernement à elle; depuis Mazarin et Fouquet, qui exercent ou veulent exercer la puissance souveraine, il n'y a plus aucun ministre du roi qui prétende à l'indépendance; aucun d'eux n'établit un système en dehors du prince pour le dominer; ils reçoivent l'impulsion et ne la donnent pas : Louvois, Colbert, Seignelay, même le vieux chancelier Letellier, n'ont aucune influence absolue sur les affaires. Le seul maître, c'est le roi ; tous ses ministres sont de hauts commis qui exécutent avec intelligence les ordres du prince. Et il ne faut pas dire que cette action passive, que cette obéissance résignée, soient dénuées de toute puissance d'esprit ; il y a une certaine capacité à s'empreindre de la volonté d'un autre plus grand, plus intelligent et plus fort. La bonne application d'une pensée de gouvernement n'appartient qu'à des esprits d'élite; l'exécution quelquefois est tout; l'homme supérieur qui est destiné à subir une volonté haute et tenace est toujours assez habile pour insinuer ses propres idées, et pour faire croire que ses œuvres personnelles sont celles du monarque : il identifie tellement sa pensée à la pensée qu'il

doit diriger, que l'une et l'autre ne forment plus qu'un tout dans le dessein commun d'administrer l'État. Les guerres qui s'étaient continuées depuis tant d'années jusqu'à la paix de Nimègue avaient créé la puissance du marquis de Louvois; il était dans la nature des choses que le ministre chargé du département militaire prît une importance plus grande, alors que les batailles se donnaient sur une aussi vaste échelle. Les fortunes des campagnes avaient été diverses; on avait vu alternativement des victoires et des défaites [1]; mais dans toutes ces chances l'activité du marquis de Louvois s'était montrée; son caractère dur, tenace, persévérant, s'était manifesté dans les positions les plus difficiles, en même temps qu'il avait pourvu à tous les besoins de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, avec un zèle et des sueurs dont le roi lui savait gré. Le marquis de Louvois semblait l'homme de la situation. Le grand crédit dont jouissent certains caractères politiques ou d'administration n'est pas toujours pur caprice; le hasard crée moins les positions que ne les fait la nécessité : quand un ministre ou un homme d'État se maintient longtemps dans une situation contre toutes les intrigues, c'est qu'il est indispensable à cette situation dont il est le symbole. Le marquis de Louvois se trouvait bien placé à l'ordinaire et à l'extraordinaire des guerres; son administration inexorable était en parfaite harmonie avec une organisation militaire tout entière aux mains des gentilshommes! Si l'on portait ses regards sur la province, on trouvait, dans l'ordinaire des guerres, des gouverneurs en possession des forteresses, commandant des troupes, et si l'on n'avait pas bridé tel maréchal ou tel grand sei-

[1] On caricaturait le marquis de Louvois sur ses prétentions à faire la guerre. Voici des vers contre lui :

Dieu Mars, que veux-tu faire de moi?
Mon cœur n'est pas fait pour toi;
J'entends Mansart qui m'appelle,
Faisons revenir le roi,
C'est mon fait que la truelle.

gneur aux pays de Provence, de Languedoc ou de Poitou, est-ce que ceux-ci n'eussent pas été entraînés à reconquérir leur indépendance violemment arrachée par le système du cardinal de Richelieu ? Chaque régiment était une petite république sous les ordres de gentilshommes braves, mais mutins et indisciplinés; le capitaine maître de sa compagnie, l'habillait de pied en cap, achetait les chevaux, les harnachait; chaque colonel était propriétaire de son régiment, de telle sorte qu'en quittant le service il pouvait le vendre et le transmettre comme un héritage, et cette troupe ainsi indépendante était toujours tentée de courir aux duels, aux pillages. Le marquis de Louvois, avec sa puissance inflexible, n'était donc que l'expression de la discipline, d'autant plus dure que l'esprit d'organisation et d'ordre était plus difficile à maintenir dans des régiments ainsi constitués; un secrétaire d'État doux, insouciant de l'esprit militaire, eût préparé la décadence des beaux régiments de France. Cette volonté absolue excitait de vives plaintes de la part de la noblesse; elles s'élevaient de toutes parts contre Louvois, qui ne permettait pas aux gentilshommes de maintenir leurs franches allures, leurs habitudes d'insubordination; madame de Sévigné criait presque à la tyrannie, parce que Louvois n'expédiait pas assez vite les provisions de colonel à son petit-fils, le gentil marquis, âgé de dix-sept ans [1].

Il est vrai qu'alors l'armée de France voyait beaucoup de ces glorieux enfants, qui dans les rangs de volontaires allaient perdre un œil, une jambe, un bras, comme de petits héros, à la construction des fascines, à un siége ou dans une bataille rangée. Quand le roi leur disait : « Je prendrai soin de vous », c'était leur plus douce récompense, ils l'écrivaient dans leur manoir, à leur mère attentive et souffrante [2]; si ces nobles dames pleuraient quelquefois, jamais elles n'eus-

[1] Lettre du 20 octobre 1688.

[2] « Le petit compère (le marquis de Grignan) est tout accoutumé; le voilà reçu dans la profession qu'il doit faire, il écrit gaiement avec un

sent détourné un fils du métier de la guerre : c'était l'élément de la noblesse, le patrimoine des gentilshommes, le seul métier pour eux. Les vieux féodaux, leurs ancêtres, leur avaient légué cette mission des camps; les bustes rembrunis, l'armure rouillée des barons, suspendus dans la grande salle des festins, à côté des cornes du cerf ou de la hure des sangliers, indiquaient à la noblesse qu'elle n'avait d'autres devoirs, comme d'autres distractions, que la guerre et la chasse, le champ de bataille ou la vieille forêt, le noble exercice du cheval, l'art de l'escrime; enfin, quand on s'en revenait des périls lointains, on s'offrait à Versailles tout couvert de rubans et de broderies, et le roi vous souriait, M. le dauphin vous donnait son bougeoir, vous admettait dans la balustrade de son lit; et dans les carrousels les dames vous indiquaient leur livrée comme au temps de la chevalerie.

Rien n'est plus touchant et plus brillant à la fois que cette histoire de ces jeunes gentilshommes, troupes volontaires que Louis XIV conduisait de siéges en siéges, de combats en combats, pauvres enfants tout criblés de balles, meurtris de leur corps avant qu'ils eussent connu la vie. Richelieu avait abattu les hautes têtes des gentilshommes; Louis XIV épuisait ce noble sang en sa source. L'esprit organisateur de Louvois voulut empreindre d'une certaine régularité ce fougueux courage de la jeune noblesse ; il créa des écoles militaires comme un moyen de soumettre à des leçons et à l'obéissance les enfants des gentilshommes de France. Il y eut des écoles[1] spéciales d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie : on habitua la

esprit libre ; il a monté deux fois à la tranchée, il a porté des fascines, il se porte très bien. Le chevalier en est ravi, et lui a mandé : « Vous n'êtes « plus un petit garçon, vous n'êtes plus mon neveu, vous êtes mon ca- « marade. » Cela le paie de tout ce qu'il fait. Quelle joie vous aurez, ma chère comtesse, quand nous vous manderons : « Philisbourg est pris, « votre fils se porte bien ! » — Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 20 octobre 1688.

[1] Réglement sur les écoles militaires. — Paris, 1685.

jeune noblesse aux exercices, à monter de fougueux coursiers, à manier le pistolet, la carabine ou la rapière ; les écoles devinrent la source d'une multitude de bons officiers : on donna des règles au courage, on joignit l'instruction à la valeur désordonnée ; on eut des officiers tout pleins de leur profession, et qui portèrent leur science et leur tactique sur les champs de bataille de l'Europe.

Ce que le marquis de Louvois organisait pour la guerre, Colbert l'achevait également pour les finances et l'administration intérieure. La rivalité des deux ministres, qu'on rattache à de petites intrigues, résultait de la position naturelle entre deux branches d'administration si différentes. Si le marquis de Louvois était le créateur de la discipline et de l'organisation militaire, Colbert était aussi le créateur de l'administration financière, et cela seul constituait la rivalité. Dès qu'on admettait l'unité absolue absorbant tout dans la société, il fallait également un centre administratif, une organisation qui de Versailles s'étendît jusqu'aux dernières provinces du royaume. Le système des intendances ne fut pas la création de Colbert, il se reporte à Richelieu ; mais Colbert lui imprima un vigoureux esprit d'unité : les intendants devinrent, dans chaque province, des fonctionnaires assez importants pour résister au gouverneur militaire, surveiller ses actes, régler le mécanisme administratif. Les intendants correspondaient directement avec le ministre, ils l'informaient de tout ; à eux appartenait la surveillance de l'impôt, des gabelles et levées de deniers : les emplois de finances prirent aussi une grande importance dans les provinces, généralités, vigueries et communes [1]. La correspondance des intendants est une des plus curieuses histoires du règne de Louis XIV ; nous connaissons

[1] *Voyez* les rapports de police des intendants : un grand nombre se trouve dans le fonds nouveau de la Bibliothèque du Roi. Le pauvre peuple se vengeait par des chansons :

Prétends-tu, maudit partisan,
Le ciel pour récompense
Du vol du pauvre paysan
Et de toute la France ?

bien Paris, ses fêtes et Versailles, mais ce que nous ignorons encore, c'est l'administration des provinces, les résistances et les plaintes du pays. Cette correspondance intime des intendants nous montre la lutte des derniers priviléges des provinces contre l'autorité royale; l'esprit communal expire avec la nationalité, mais la lutte est longue et persévérante ; on tient encore les États de Provence, de Bretagne, mais tout se fait par commissaires, au moyen des intrigues des intendants. On envoie un duc et pair siéger à Rennes ou à Aix, s'entendre avec l'intendant pour préparer le don gratuit de la province, la perception de l'impôt. Quand la province a ainsi fait son don, chaque ordre nomme ses commissaires pour la répartition en vigueries, et chaque viguerie, à son tour, a ses répartiteurs par communes et feux; c'est après cette opération accomplie que la perception de l'impôt commence.

L'administration de Colbert est dure comme celle de Louvois, et ceci tient à la même cause. Le ministre, conservateur des finances, chef de l'administration civile, éprouve un besoin d'organisation comme le chef du département de la guerre; c'est le même désordre qu'il faut réparer, et tout ce qui participe au désordre trouve dure la main qui le comprime. Colbert centralise, gouverne; et quand on gouverne après une époque agitée, on est toujours contraint de se montrer inflexible. Ainsi donc, en face l'un de l'autre se trouvaient Colbert et Louvois, suivant une commune impulsion organisatrice, mais tous deux pour une branche distincte de la gestion d'un État, branches jalouses et hostiles entre elles. A Louvois, l'action militaire; à Colbert, l'action administrative et financière [1]; or, dans la marche de tout gouvernement,

Si Dieu te fait un jour pardon,
A ton impertinence,
Ce sera comme un bon larron,
Au haut d'une potence.

[1] On chansonnait Colbert et son ministère dans les salons de la noblesse comme dans le parloir des bourgeois :

Chanson sur l'air de Joconde.

Seignelay, vêtu de velours,
Chargé de pierreries,
Nous cache de sales amours
Sous son hypocrisie;

ces deux forces sont constamment opposées; il est rare que le chef du département de la guerre ne soit pas en opposition avec le chef du département des finances; l'un a besoin de beaucoup dépenser pour constituer l'État militaire; l'autre est parcimonieux de deniers, et veut régler l'administration civile : la rivalité est ici permanente, et ne résulte pas d'accidents et de petites intrigues; les intrigues peuvent être les moyens, mais elles ne sont pas la cause.

Déjà, depuis la paix de Nimègue, on avait préparé de grandes diminutions dans le budget de l'État; on se rappelle que le budget de 1674 s'était élevé à plus de 92 millions; déjà, en 1681, trois ans après la paix générale, les propositions de Colbert ne fixent plus les dépenses qu'à 68 millions; néanmoins l'on trouve encore l'exercice des guerres porté pour plus de 30 millions, les fortifications pour 4, et la marine pour 3, sans comprendre les 2 millions des galères; les maisons royales sont cotées pour 9 millions et les bâtiments pour 2[1]. Colbert ne dissimule pas que les moyens de soutenir les dépenses ne sont pas suffisants. « Sans doute, en calculant les revenus tels qu'ils sont, on trouve encore 70 millions en forçant la recette. Mais ne sait-on pas que pendant la guerre il a

S'il ne veut plaire qu'au Seigneur,
Pourquoi tant de parure?
Qu'il porte avec un humble cœur
De ses pères la bure.

[1] Au bas de ce budget est écrit de la main du roi : Régler et retrancher les dépenses de la chambre aux dîners, dont l'ordonnance monte à 927,277 livres; et l'exercice, année commune, à 5 ou 600,000 livres. — Les exercices de 1680 monteront à un million. — Les exercices de la chambre aux dîners de la reine montent à plus de 200,000. — Les exercices de l'argenterie et écuries de la reine à 100,000. — Les exercices de Monsieur, en gratifications, voyages, etc., 200,000. — Les exercices de l'argenterie du roi à 2,000,000. — Les exercices des menus, 100,000. — Les exercices des écuries du roi, 300,000.

L'on pourrait facilement retrancher 150 ou 160,000 liv. sur toutes les dépenses.

On demande 110,000 liv. pour les carrosses de M. le Dauphin. A régler en sorte que la dépense n'excède pas.

été consommé sur les années suivantes plus de 22 millions? En 1680, la dépense avait excédé la recette de 20 autres millions, et de plus on devoit encore, pour toute espèce de dépenses, de 12 à 13 millions. Comment donc équilibrer ces dépenses et ces recettes? A tout prix, il faut aussi soutenir le crédit; par ce moyen on pourroit se procurer 5 ou 6 millions sur les rentes, 6 millions par prêt sur baux; et d'ailleurs peut-on se dissimuler la misère profonde des peuples? elle est constatée par toutes les correspondances des intendants. Il seroit nécessaire de diminuer les tailles, au lieu de les accroître; la protection du commerce, des manufactures, n'est-elle pas un point essentiel en finances, et ne demandera-t-elle pas quelques centaines de mille livres distribuées à propos[1]? » Ces observations, pleines de raison et d'expérience, frappent l'esprit juste de Louis XIV : sur les propositions de son ministre, il réduit son budget des dépenses à 62 millions. Dans un projet écrit de sa main, il supprime tout à fait la dépense pour la maison de madame la Dauphine, et la comprend dans les allocations pour sa propre maison; s'il réduit l'ordinaire des guerres, de 30 millions, taux auquel il est porté, à 25, il augmente de 2 millions les fortifications; car après la paix il faut se tenir sur la défensive; il restreint successivement les menus frais et voyages, les pensions et gages du conseil, les intérêts et remises, les ambassades, tout ce qui est luxe ou peu nécessaire dans la marche administrative de la monarchie.

Le département de la marine, confié au marquis de Seignelay, fils de Colbert, prenait au moins autant d'importance que l'administration de la guerre. Création plus récente, la ma-

[1] De la main de Colbert. — « Pour soutenir les dépenses de 1681, il seroit nécessaire de retrancher encore les dépenses de 3 millions pour les réduire à 65 millions. — Dans le milieu de l'année 1681, en retrancher encore 2 millions. — Affecter toujours de l'abondance, et payer même les dettes qui seront demandées pour soutenir le crédit de 15 millions; en soutenant le même crédit, les rentes peuvent produire 5 ou 6 millions; les prêts des baux 6 millions. »

rine commencée sous Richelieu, avait été portée au plus haut point de force et de splendeur par Louis XIV. Le marquis de Seignelay, jeune comme Louvois, apportait dans toutes les institutions navales l'énergique et persévérante volonté du roi. Depuis les armements unis de l'Angleterre et de la Hollande, la marine de France dut redoubler de zèle et d'efforts. Duquesne[1], le maréchal d'Estrées avaient alors le commandement principal des escadres. Le marquis de Seignelay lui-même étudiait profondément les théories navales, et dans l'expédition de Gênes, le ministre, monté sur l'escadre de France, put arborer le pavillon royal comme signe de commandement.

L'institution qui fait honneur au marquis de Seignelay, c'est la création de l'école des cadets de marine et des gardes du pavillon. Les écoles spéciales sont nécessaires pour toutes les armes d'exception ; il n'y a que quelques esprits d'élite qui peuvent s'élever par la pratique à la théorie, et grouper d'eux-mêmes les faits en système ; les écoles de marine furent destinées à donner l'instruction première aux jeunes cadets qui se vouaient à la mer. Pour entrer dans ces écoles, il fallait être gentilhomme, car les armes étaient le privilége d'une seule caste, et on appelait officiers de fortune les hommes de bourgeoisie et de peuple qui arrivaient aux grades de l'armée ou des escadres. Dans ces temps de corporations séparées et distinctes, à chaque condition sociale était attachée une destinée : la bourgeoisie faisait le négoce, acquérait fortune, et la noblesse dédaignait toute autre carrière que le métier des armes. Il n'y avait jamais confusion dans les conditions diverses de la société; on naissait avec la foi de ses pères, avec la maison et l'art de ses pères; ce n'était point privilége, mais seulement habitude et tradition. Les gardes de la marine devinrent fort nombreux; les statuts des deux écoles de Brest et de Toulon existent encore; les élèves recevaient une instruction particulière, une véritable éducation de mathématiques, de sciences exactes; puis tout ce qui constituait l'agi-

[1] *Vie de Duquesne*, tom. I.

lité et l'élégance d'un gentilhomme d'épée; à l'âge de quinze ans, ils passaient des écoles sur des navires de guerre, avec le titre de gardes-marine; et c'est après cet apprentissage sur les forts vaisseaux du roi, avec les braves amiraux, dans les grandes mers, que les gardes étaient admis au rang d'officiers dans les escadres de Sa Majesté.

La marine et la guerre étaient les deux parties actives de l'administration de Louis XIV. La chancellerie de France, encore aux mains du vieux Letellier, n'avait plus qu'à s'occuper de la réforme des lois; car les institutions judiciaires étaient alors entièrement subordonnées à la volonté de Louis XIV [1]. L'époque parlementaire était complétement finie; on n'avait plus à redouter la résistance des cours : premiers présidents, présidents à mortier, conseillers, procureurs généraux ou parquets, aucun n'osait la moindre résistance aux volontés royales. Le temps des remontrances était passé, toute discussion politique ou financière avait été interdite par l'exprès commandement du roi, et aucune chambre ne l'eût tenté. La police administrative se faisait par arrêts du conseil; quand le roi avait besoin d'avoir une affaire sous la main, il l'évoquait en son conseil privé, où ses ministres à départements dominaient toujours. La même sujétion se rencontrait dans les cours des comptes, des aides et monnaies, institutions autrefois libres pour l'épuration des recettes ou le contrôle des dépenses. On voit dès ce moment la tendance à confondre les fonctions judiciaires et les formes administratives; la plupart des premiers présidents dans les parlements de provinces deviennent en même temps les intendants, expressions de la justice et agents de finances. Ici la couronne, dans un but intéressé, donnait d'abord aux cours judiciaires un caractère d'obéissance administrative; et comme l'intendant était de sa nature hostile au pouvoir militaire du gouverneur, on mettait le parlement dans les intérêts opposés, et on empê-

[1] Recueil de lettres écrites concernant la justice, par le chancelier Letellier. Mss. cot. n° 69, fonds de Mortem., 9824/1.

chait ainsi à tout jamais cette coalition de la noblesse et des parlementaires, laquelle avait été le grand mobile de la Fronde. Ensuite le parlement venait en aide au système d'impôt, quand son premier président avait l'intendance de la province; non pas que le conseil de Louis XIV reconnût aux grandes cours judiciaires le droit d'enregistrement et de contrôle des ordonnances, mais les parlements étaient instruits dans les divers systèmes d'impôts; ils avaient dans leurs archives le terrier de la province; ils savaient si telle terre était noble fief, franc aleu, exempte d'impôts; ils connaissaient tous les priviléges des corporations et des villes. Le chancelier Letellier occupa toute la fin de sa vie des réformes de judicature préparées par l'ordonnance de 1672. L'unité des édits, leur exécution absolue par tout le royaume, sont l'objet de ses continuelles sollicitudes; et le vieux chancelier ne trouvait pas une exécution facile dans ces réformes. Presqu'à toutes les époques, le pouvoir est plus avancé que les corps dans le mouvement de la civilisation : les vieux corps résistent par essence à tout ce qui est nouveauté; quand un conseiller blanchi par les ans sous sa toge pourprée voyait qu'on ôtait quatre ou cinq cas de question ordinaire et extraordinaire, à savoir qu'on ne faisait boire que trois pots d'eau à l'accusé au lieu de cinq ou six, selon la coutume des ancêtres, *more majorum;* lorsqu'un conseiller clerc ou laïque au Châtelet apprenait qu'on enlevait deux ou trois appointements à la requête civile, ou bien qu'on diminuait les rôles grossoyés, les inscriptions de faux, tous cas de bonnes épices, émoluments de toute espèce; lorsque le procureur, le clerc de la basoche, fluet et remuant, voyaient s'amoindrir l'édifice des procédures, quand il n'y avait plus moyen de faire inventaires sur inventaires, d'obtenir lettres royaux, bordereaux d'ordre, tous devaient murmurer que la société était perdue. le siècle devenait de fer, les charges et les études ne valaient pas la moitié des bons revenus des temps parlementaires de la Ligue et de la Fronde; ces murmures étaient bien plus

redoutables que les résistances politiques, car ils se rattachaient à des intérêts, toujours si vivaces dans la société.

La chancellerie était d'autant plus occupée alors que les malheurs et les crimes du temps venaient d'imposer la création d'une chambre spéciale, désignée sous le nom de *chambre ardente*, pour la recherche et la punition du crime d'empoisonnement, qui s'était produit avec une effroyable ténacité. La police de Paris était confiée à un fonctionnaire unique, désigné sous le nom de *lieutenant général de police;* le sieur de La Reynie avait toutes les conditions éminentes que nécessitait cette position délicate. Ferme d'abord, d'une très grande finesse et pénétration, sa sagacité était infinie, sa vigilance sans bornes. M. de La Reynie était bien connu de tous les filous de Paris[1]. C'était ce lieutenant de police qui avait achevé l'éclairage de la capitale, substituant des réverbères resplendissants aux petits cierges verts et jaunes, aux lampes mesquines et graisseuses qui s'égouttaient sur les passants, au pied de chaque vierge dans sa niche. Avec La Reynie le roi était sûr de Paris : il avait établi des commissaires dans tous les quartiers, hommes actifs et laborieux comme lui, et ces commissaires savaient à point nommé tout ce qui se passait dans les maisons particulières ou hôtelleries, quel étranger était arrivé à la Lampe-d'Or, à l'Ecuelle-de-Bois, à l'Ecu-d'Acier, à l'enseigne de la Croix-du-Tiroir, hôtelleries bien connues et bien hantées. Ces commissaires de quartiers faisaient chaque soir des rapports à La Reynie; une grande partie ont passé sous mes yeux, et l'historien aime à voir ces petits détails de mœurs administratives dans une vaste capitale. Parmi ces commissaires de quartiers était le savant Delamarre, l'érudit dont les travaux consciencieux ont servi de base et d'élément à tous les écrits postérieurs sur l'administration active de Paris[2].

Or, dès l'année 1670, tous ces commissaires travaillèrent à

[1] Les papiers de La Reynie, ainsi que je l'expliquerai plus tard, sont déposés à la Bibliothèque du Roi.

[2] Traité de la police de Paris, 1616.

découvrir la source des crimes inouïs qui depuis une année environ donnaient un aspect si sombre à la capitale; on n'entendait que récits effrayants sur les attaques nocturnes de Paris, ou sur le crime d'empoisonnement; voici comment les choses se passaient. Un homme était saisi, frappé au cœur d'un poignard long et effilé par des gens masqués : quels étaient ces assassins? d'où provenaient-ils? était-ce pur brigandage ou vengeance religieuse des huguenots persécutés? C'est ce que ne pouvait deviner La Reynie, quelle que fut sa vigilance. C'était bien autre chose pour les empoisonnements : toute une famille tombait le soir, et du banquet paternel passait au lit de mort : qui avait donné le poison? quelle main impie moissonnait ainsi toute une génération? On n'en savait rien, car aucune trace n'en restait.

Après le procès sinistre de la marquise de Brinvilliers, le roi établit une chambre spéciale à l'Arsenal, sorte de commission de justice et de police, avec toute la plénitude des pouvoirs, comme dans les circonstances extraordinaires. C'était le vigilant La Reynie qui la présidait nuit et jour; ses exempts, le subtil Desgrais en tête, le guet, les archers parcouraient la ville, épiaient et écoutaient pour connaître enfin la source des calamités qui désolaient Paris. La Reynie ne respectait rien, ni la naissance, ni les priviléges, ni même les immunités monastiques: fallait-il envahir un couvent pour y vérifier une dénonciation, s'emparer d'un gentilhomme, d'un maréchal même? sans s'inquiéter si cela blessait l'insigne honneur de la noblesse [1], La Reynie lançait un décret de prise de corps pour être traduit ès-prisons de l'Arsenal, afin de répondre aux faits et griefs imputés aux délinquants. La Reynie donnait la question par l'eau, le feu : tous les moyens lui étaient bons; ne pourrait-il pas pénétrer enfin l'épouvantable mystère des assassinats et des empoisonnements? C'est ainsi que La Rey-

[1] La duchesse de Bouillon et le maréchal de Luxembourg furent arrêtés. *Voyez* Reg. du parlement, ad ann. 1679. La comtesse de Soissons se réfugia à Bruxelles.

nie parvint à découvrir rue Tire-Chappe Catherine Deshayes, veuve Monvoisin ou La Voisin, et Cardillac: La Voisin, accoucheuse secrète, tireuse de cartes et d'horoscopes; maître Cardillac, honnête orfèvre, bien famé, qui frappait droit au cœur ses victimes pour leur arracher les bijoux que la veille il avait vendus comptant aux seigneurs de la cour ou aux riches bourgeois, et leur terrible jugement mit fin à bien de mystérieuses accusations.

Les affaires étrangères formaient un département spécial plus immédiatement soumis au roi, qui se réservait la correspondance avec les souverains. Les négociations de ce département étaient immenses, et Louis XIV apportait un admirable sens dans le choix de ses secrétaires d'Etat. Jusqu'à la grande guerre contre la Hollande, M. de Lionne avait eu le département des dépêches, et le dirigeait avec grande intelligence; il fut remplacé à sa mort par Pomponne [1], de la famille grave et janséniste des Arnauld d'Andilly. Pomponne, comme la plupart des négociateurs, appartenait à l'école du parlement; il avait représenté la France tour à tour à Venise, à Rome, à Stockholm. Depuis le XVIe siècle, les négociateurs étaient toujours choisis parmi les parlementaires, ministres sérieux et habiles tout à la fois. Pomponne conserva le portefeuille des dépêches quelques années; mais un peu de négligence, une facilité extrême dans les communications préparèrent sa disgrâce. Il fut remplacé par le marquis de Croisy, le propre frère de Colbert, capacité bien inférieure à M. de Pomponne. Le travail des affaires étrangères se faisait spécialement dans le cabinet du roi, où toutes les dépêches étaient ouvertes en sa

[1] « La surprise, la joie et l'embarras vous frapperont tout ensemble, car vous ne vous attendez pas que je vous fasse secrétaire d'Etat, étant dans le fond du nord. Une distinction aussi grande, et un choix fait sur toute la France, doivent toucher un cœur comme le vôtre; et l'argent que je vous ordonne de donner peut embarrasser un moment un homme qui a moins de richesses que d'autres qualités. » Dépêche de Louis XIV à M. de Pomponne, du 5 septembre 1671.

présence ; des commis fidèles transcrivaient les chiffres, le secrétaire d'Etat lisait à haute voix la dépêche, et le roi émettait son avis. Si c'était une affaire secrète, elle ne se portait pas au conseil ; Louis XIV donnait la réponse, et tout se passait entre lui et son ministre ; quelquefois le roi écrivait directement à ses ambassadeurs, comme cela se vit durant la mission intime du cardinal de Retz à Rome. Si la question était de politique générale, elle se rapportait comme toute autre au conseil, et on en délibérait. Les idées du roi étaient généralement claires, précises, mais trop souvent il se laissait emporter par un sentiment de fierté hautaine et d'implacables représailles : il était alors bien difficile de le retenir dans les règles de prudence et d'habileté diplomatique ; il provoquait la guerre, mécontentait les alliances, poussait les neutres à se prononcer contre lui, en exigeant trop de leur concours : cette politique réussit aux temps de victoires ; viennent les revers, elle vous tue!

La passion du roi pour les bâtiments et les travaux d'architecture s'augmentait avec les années ; le désir de laisser son nom partout, cette grande personnalité royale qui voulait s'empreindre sur son époque, se manifestait et dans la construction de l'hôtel des Invalides et à Versailles, l'objet constant de la sollicitude du roi. Dans le but d'avancer les travaux, de faciliter les moyens d'exécution, Louvois n'hésita point à proposer en conseil l'application des troupes aux travaux publics : idée puissante et toute romaine. Les légions parcourant le monde jetaient ici, là, de superbes monuments, de larges voies, des aqueducs, des cirques, des autels de pierre élevés au génie de l'empereur et à la victoire. Louvois trouva donc économique et utile d'appliquer les régiments aux travaux publics : l'oisiveté du soldat engendrait les vices des camps ; quand les régiments n'étaient pas en campagne, ils contractaient toutes les mauvaises habitudes des villes de garnison, la paresse disputeuse, et il ne se passait pas six mois sans qu'on fût obligé de faire déguerpir des cités les régiments de Champagne et de Bourgogne, de Royal-Vaisseau et de Guienne

Tel fut le plan de Louvois lorsqu'il appliqua les troupes du camp de Compiègne à la confection des aqueducs, qui de la rivière d'Eure devaient conduire les eaux à Versailles. Les Mémoires ont déploré le triste résultat de cet essai; on en a fait un des griefs historiques contre Louis XIV. Ce n'était pas seulement un projet d'agrément pour le parc et le château de Versailles; la ville était privée d'eau, elle n'avait qu'un marais infect et verdâtre pour nourrir ses fontaines et ses puits. Le plan de Le Nôtre fut d'emprunter à la rivière d'Eure une masse d'eau de quelques pieds, qui d'aqueducs en aqueducs serait conduite jusqu'à Versailles: l'Eure appartient à un plateau plus élevé que la Seine; on aurait pu ainsi se dispenser de la machine hydraulique de Marly, et des travaux immenses pour pousser les eaux jusqu'à la hauteur de Versailles. Comme tout projet nouveau, l'idée de Louvois, par rapport à l'emploi des troupes, trouva une vive opposition. Le terrain était malsain et souvent marécageux; l'intempérance des travailleurs dans les chaleurs de juillet, lorsque les champs se couvraient de fruits, occasionna des maladies; de déplorables épidémies enlevèrent jusqu'au tiers ou à la moitié des régiments; ce fut un essai bientôt abandonné. L'opposition qui se manifesta dans la cour, parmi la bourgeoisie, ne put être vaincue; on déploya néanmoins une grande rigueur pour la faire taire. Les caricatures du temps reproduisent les différentes peines imposées aux mauvaises langues et mal parleurs des travaux de Versailles; chaque état de bourgeoisie qui s'était permis une épigramme était condamné à envoyer ses syndics, ses maîtres, travailler une semaine aux aqueducs; les boulangers et mitrons, toujours mauvais diseurs, furent contraints à prendre la hotte, et à porter terre et moellons pour les travaux du roi: on se moquait d'eux de toutes les manières, car s'ils étaient bien experts au fait de la boulangerie, ils n'entendaient rien à manier la truelle et le plâtre[1]. La plus curieuse caricature est destinée à reproduire les pauvres marchands de draps et fri-

[1] « Le carrousel des mitrons avec la désolation de leur retour à Paris,

piers de Paris, condamnés comme les maîtres boulangers à porter la hotte en restant et demeurant tout habillés et endimanchés. « Et n'étoient-ils pas gracieux comme des paniers d'orties? Ils avoient la gravité d'ânes qu'on étrille; tous rioient jaune comme safran, et s'écrioient dolemment: « Pour avoir trop hâblé, nous faut porter la hotte; trop parler nuit comme trop gratter cuit[1]. » Ces mesures de police blessaient profondément tous les corps de métiers.

Les travaux de Versailles préoccupaient le roi, que les plaisirs d'amour pouvaient distraire à peine. Trois époques dominent les affections et se rattachent aux trois âges de sa vie: jeune homme, Louis XIV s'éprend d'une véritable passion pour mademoiselle de La Vallière; irrésistible entraînement, amour impétueux, puissant, tel qu'il est au cœur de la jeunesse. Madame de Montespan vient après; la vanité commence avec l'âge mûr; alors on a une maîtresse pour la montrer, pour entendre dire qu'elle est belle, pour se la voir envier. Puis vient l'époque des fatigues, de la lassitude, des désabusements de la vie: alors il survit un peu de libertinage, beaucoup d'ennuis; on appelle l'amitié calme, conseillère, l'esprit qui distrait, la servante soigneuse, qui s'attache à vous, tolère vos caprices, et subit les boutades de cet âge, le plus terrible de tous, et dans lequel on ne veut pas se résigner à la vieillesse encore. Ce fut l'époque de madame de Maintenon, de ses soins empressés; quelle vie monotone madame de Maintenon ne

pour avoir crié: *Serre la botte, au pont de Sèvres.* Sur le chant: *Quand je bois du vin.* »

« Le régal des boulangers allant voir le carrousel à Versailles. » Ann. 1685. — Chanson des mitrons, sur l'air: *Quel plaisir d'aimer sans contrainte.*

Écoutez, Messieurs, je vous prie,
Des mitrons la grand' raillerie,
A qui l'on a frotté les côtes
Pour avoir dit: *Serre la botte.*

[1] Collection de gravures. Bibliot. du Roi, année 1675.

s'imposa-t-elle point pour arriver à un résultat! Ce fut une des femmes les plus malheureuses de tout le royaume, chargée de distraire le prince le plus fatigué, le plus vide de bonheur! Qui ne connaît l'histoire de mademoiselle d'Aubigné, de cet enfant de l'exil, dont toute l'existence ne fut qu'un sacrifice de ses émotions à son avenir de position et d'honneur? A dix-huit ans, elle donne sa vie de jeune fille pour trouver un gîte honorable chez Scarron, le joyeux frondeur; elle préfère un podagre qui lui offre son titre d'époux à tous les brillants gentilshommes qui lui envoient leur amour chez Ninon ou chez Marion de l'Orme. Après la mort de Scarron, la voilà pauvre solliciteuse, garde et bonne d'enfant auprès de la maîtresse impérieuse et en titre, madame de Montespan. Ici elle se résigne encore avec un admirable sang-froid, subit sans se plaindre, avec une grande patience, les colères, les caprices, les hauteurs de la maîtresse du roi; elle marche sans se détourner à son but; elle est bien, elle y reste. Sa lutte avec madame de Montespan, chef-d'œuvre d'habileté, est le triomphe de la femme qui se possède sur la tête fière et ambitieuse, toujours colère et impérieuse. Madame de Maintenon n'a pas de sens, et peu de cœur; elle sait le roi libertin, et s'inquiète à peine de son amour pour mademoiselle de Fontanges, nouvelle La Vallière pour Louis XIV à l'âge mûr [1]. Les convenances dominent madame de Maintenon jusqu'à la fin: comme elle n'a rien de ce qui échauffe l'imagination et étreint l'âme, elle attend paisiblement la mort de la reine pour répondre à l'amour de Louis XIV; elle veut que tout vienne de l'habitude, car l'habitude, quand on avance dans la vie, est la

[1] J'ai trouvé ces deux couplets sur le roi et mademoiselle de Fontanges:

Notre prince, grand et bien fait,
Qui ne fait rien que de parfait,
Landerirette,
Ne travaille plus qu'à demi,
Landeriri.

Sa jeune maîtresse, dit-on,
A mis au monde un avorton,
Landerirette;
La grosse* en a le cœur bouffi,
Landeriri.

* Madame de Maintenon.

seule puissance qui reste vivace. A mesure que le roi se détache des émotions brillantes, madame de Maintenon sent que sa puissance grandit et devient dominante; elle n'est ni capricieuse, ni sensible; elle raisonne ses sentiments pour Louis XIV, sur un plan de conduite jour par jour. La lecture attentive de sa correspondance révèle une tête sérieuse qui s'est habituée à tout mener par le calcul et la réflexion[1]; c'est une femme pure et honnête, mais qui marche à ses fins avec la volonté d'y arriver par les résignations et les sacrifices; son cœur est souvent froid, et l'esprit lui tient lieu de cœur.

La cour était alors un monde difficile à connaître et à juger. L'éclat puissant que jetait Louis XIV, cette majesté sévère, répandaient autour de lui l'obéissance et la crainte. Cette cour nous est bien révélée par les Mémoires du temps; mais la partie caustique allait se réfugier dans les chansons et le noël clandestin, qui se répandaient de foyer en foyer, de ruelle en ruelle, parmi la noblesse et la bourgeoisie. Il serait difficile de reproduire dans leur texte ces chants licencieux pour la plupart, ces couplets qui étonneraient par leur cynisme une génération habituée à de plus chastes œuvres. Quelques-uns seulement, qui peuvent être cités, donnent mieux encore que les Mémoires l'aspect pittoresque de ce Versailles si coloré de courtisans : « Dis-nous donc, messager fidèle, dis-nous donc ce qu'on fait à la cour? » Le messager répond : « Les gens du ministère sont seuls contents. — Et le roi, le grand Alcandre, renonce-t-il à l'amour ? n'a-t-il soupiré pour personne? est-il vrai qu'il travaille au moins le tiers du jour ?—En homme d'habitude, il va chez Maintenon; elle est humble, elle est prude, et cela lui plaît! — Et la superbe maîtresse se soumet-elle à la

[1] Aussi disait-on du roi qu'il renonçait à aimer :

Ce n'est plus la mode à la cour
D'avoir un commerce d'amour :
Le Roi ne songe plus à plaire, etc.

rigueur de son sort? est-il vrai que sans ses enfants elle se joindroit aux mécontents? Que fait dans son bel âge Monseigneur le Dauphin? ne se plaît-il qu'à la chasse, et ne revient-il plus à son jeu? Et Madame la Dauphine a-t-elle du pouvoir? aime-t-elle toujours la comédie? — Sans elle, Madame ne feroit rien. — Que se dit-il chez les dames, en ce lieu de respect? les amants y ont-ils toujours peu d'argent dans leur bourse, peu d'amour dans leur cœur, et les dames renommées se sont-elles réformées? Et chez les aventurières l'intrigue va-t-elle son cours comme l'eau dans la rivière? Qu'appelle-t-on aujourd'hui peccadilles d'amour? — Petites bagatelles dont les dames amusent leurs amants.—Est-il vrai que les filles d'honneur se complaisent à lire certains auteurs, et Aretin surtout? Et que dit la gouvernante Maintenon du plaisir nouveau qu'elle a goûté? l'a-t-elle trouvé bon? portera-t-elle plainte au tribunal? Et Louis, témoins ouïs, ne sait-il pas que pour ce fait il condamne au mariage[1]? »

Toute influence se résume en général dans une idée : la

[1] *Chanson sur la cour.* — 1683.

Que fait le grand Alcandre,
Tandis qu'il est en paix?
N'a-t-il plus le cœur tendre?
N'aimera-t-il jamais?
On ne sait plus qu'en dire,
Ou l'on n'ose en parler :
Si son grand cœur soupire,
Il sait dissimuler.

Est-il vrai qu'il s'occupe
Au moins le tiers du jour
Où son cœur en est dupe
Ainsi que son amour?
En homme d'habitude,
Il va chez Maintenon;
Elle est humble, elle est prude,
Il trouve cela bon.

La superbe maîtresse
En est-elle d'accord?
Voit-elle avec tristesse
La rigueur de son sort?
L'on dit qu'elle en murmure,
Et que, sans ses enfants,
Elle feroit figure
Avec les mécontents.

Je me suis laissé dire
Que les filles d'honneur
Ont pris plaisir à lire
Certains joyeux auteurs!
Aretin qu'on appelle,
Selon le bruit commun :
La moindre bagatelle
Et cela, c'est tout un.

pensée du salut fut le mot magique qu'employa madame de Maintenon pour dominer le roi; cette repentance saisit les âmes vieillies, alors surtout qu'elles ont à se reprocher de fous écarts de jeunesse. C'est ce qui explique cette alliance de la maîtresse et du confesseur, de madame de Maintenon et du Père Lachaise, double représentation de la même lassitude dans la vie. Le Père François d'Aix de Lachaise, petit-neveu du Père Cotton, le célèbre confesseur de Henri IV, comme lui, appartenait à l'ordre des jésuites. Les rois aimaient à choisir des confesseurs dans cet ordre, parce qu'indépendamment des études et des idées très avancées de l'institution, les jésuites faisaient vœu de n'accepter aucune fonction épiscopale; et comme les confesseurs avaient à leur disposition la feuille des bénéfices, ils demeuraient tout à fait désintéressés dans leurs distributions. Un confesseur auprès des rois était une des belles institutions du catholicisme; quand les lois du pays disaient que la puissance du monarque était sans contrôle, la religion plaçait à leur côté une voix amie, indulgente, quelquefois sévère, pour leur rappeler qu'il était quelque chose après la vie, et qu'arriverait la terrible égalité du tombeau. Le Père Lachaise, si bon, si indulgent, s'était fait un devoir de très rarement se mêler des questions politiques et des débats de cour. Homme du monde, il en connaissait les faiblesses, et laissait à la marche du temps le soin d'amener le repentir; il ne heurta jamais le roi, parce qu'il ne voulait point se faire briser; il pardonna beaucoup, mais manqua-t-il ses fins de piété, et Louis XIV ne fit-il pas un retour vers les idées morales et religieuses? On ne domine jamais un caractère hautain en le brusquant: madame de Maintenon et le Père Lachaise, qui sont les deux grandes influences de la fin du règne de Louis XIV, arrivèrent simultanément aux résultats qu'ils se proposaient, parce qu'ils caressèrent doucement les défauts pour les corriger, et qu'ils laissèrent beaucoup faire au temps. Il n'y a rien d'aussi fort que la patience. Le Père Lachaise se plaça par sa seule force morale à la tête de l'Église.

Après la paix de Nimègue, le roi Louis XIV semble absorbé sous sa propre grandeur; toute la cour caresse sa vanité; la devise du soleil, le *Nec pluribus impar* paraît incontestablement acquis; quiconque le nie doit être frappé comme de la foudre. Les rapports diplomatiques se ressentent de cette position : ce ne sont plus des relations d'États indépendants, c'est un prince qui commande et veut être obéi; la moindre insulte au pavillon, la moindre hésitation dans un tribut à payer ou dans un hommage à rendre, est immédiatement punie par la guerre et la destruction. Cette puissance s'essaie contre les barbaresques; lorsque les flottes de France parurent devant Alger, sous l'amiral Duquesne, la soumission avait été entière; tous les esclaves faits par les barbares avaient été rendus. La soumission d'Alger fut le résultat de trois périlleuses campagnes sur mer où commanda Duquesne : dans la première, l'amiral et la flotte de France purgèrent la Méditerranée des corsaires tripolitains et algériens, pirates hardis qui pillaient toutes les côtes et les riches marchands qui commerçaient aux deux Indes. Dans la seconde, Alger fut bombardé, et les vieilles gravures reproduisent encore la flotte de Duquesne embossée sur le rivage; mille galères à rames, des galiotes à bombes lancent des boulets rouges sur les maisons et remparts. La troisième campagne se réduisit à un blocus tellement pressé, que les Algériens envoyèrent des ambassadeurs pour faire leur soumission au roi de France [1]. Après Alger, Gênes dut s'abaisser devant le roi. Cette république de marchands était au plus haut degré de sa splendeur; ses sénateurs aux bonnets de laine, habitaient de splendides palais de marbre. On disait mille légendes sur leurs richesses : les uns remuaient à pelletée les ducats d'or et les sequins de Ve-

[1] Il y a une médaille sur le bombardement d'Alger; la légende : *Cives a piratis recuperati;* l'exergue : *Algeria fulminata*, ann. 1683. — Relation de tout ce qui s'est passé à l'attaque de la ville d'Alger par le sieur Duquesne, lieutenant-général des armées du roi, au mois de juin 1683. — Paris, in-4°.

nise; les autres pouvaient paver en écus de France, mis en cordon, les dalles de leur longue galerie. Cela donnait de la fierté aux doges, et Gênes ne respecta pas toujours le pavillon du roi; ses galères s'emparèrent de quelques bâtiments de Marseille; on ne traita pas les ambassadeurs de Louis XIV avec tout le respect qu'ils méritaient. Dès ce moment l'envoyé auprès de la république reçut ordre de quitter Gênes, et de déclarer au doge que si une réparation n'était pas promptement faite, une flotte et une armée seraient simultanément envoyées pour s'emparer de la république. Une note diplomatique de M. de Croissy déclara au sénat que si la réparation n'arrivait pas, il lui en coûterait 500 mille francs par jour, du moment où les troupes seraient mises en mouvement. La république en appela à la médiation du pape; toutes ces petites puissances d'Italie, protégées par les grands États du continent, se maintenaient libres par l'intérêt qu'avait chacune des hautes puissances à ce qu'aucune d'elles ne s'agrandît aux dépens des petites, en violant ainsi les règles éternelles de la neutralité. Mais alors le traité de Nimègue avait reconnu à la France une supériorité incontestable : qui se serait opposé à une expédition des Français contre Gênes, la Savoie et le Piémont? Une armée de France ne se serait fait aucun scrupule de traverser un pays neutre, et de marcher par les Alpes sur l'Italie. Les Impériaux n'étaient point prêts à envoyer des troupes dans le Milanais, et le pape n'était pas une puissance assez forte pour protester autrement qu'au spirituel contre les prétentions de Louis XIV. Gênes fut donc obligée de céder; la république envoya son doge et ses sénateurs à Paris. Le roi aimait ces représentations théâtrales, et lorsque les vieux républicains vinrent à Versailles, leur doge en tête, Louis XIV les accueillit sur sa chaise d'argent massif, le chapeau sur son chef, foulant de ses pieds de magnifiques tapis de Turquie épais et brochés d'or. Une fois l'hommage rendu, Louis XIV se montra gracieux, et leur fit visiter ses jardins et ses fontaines. Ce qu'il voulait surtout, c'était la sujétion, la recon-

naissance absolue de son droit de souveraineté universelle [1].

On cherchait, par ces hommages devant la puissance du roi, à distraire un peu cette existence ennuyée; ces pompes plaisaient à Louis XIV et lui constataient sa grandeur. En même temps arrivaient d'autres ambassades, qui caressaient plus fortement encore l'amour-propre du roi : telle fut la présence à Versailles des envoyés du roi de Siam, porteurs des présents de l'Inde, « tels que la reine de Saba en offrit au roi David. » Ces ambassadeurs venaient-ils réellement de Siam, ou étaient-ils seulement quelques Indiens des côtes de Coromandel ou du Bengale, recueillis par les flottes royales qui cinglaient dans les grandes mers? Le doute reste encore; il faut néanmoins se rappeler qu'à cette époque les rapports des missionnaires avec Siam étaient très nombreux : ils y avaient prêché la foi avec ardeur, y acquérant l'ascendant que donnent les lumières et la science sur des peuples non civilisés. Quelques hardis gentilshommes avaient parcouru ces contrées, et l'histoire du chevalier de Forbin, devenu généralissime et ministre du roi de Siam, constate la possibilité que des envoyés fussent venus à Versailles pour contracter un traité d'alliance et de commerce. Ils y furent accueillis avec plus de splendeur encore que le doge de Gênes; on les promena par tout Paris; le roi ordonna de leur faire voir ses palais et fontaines, et il se complaisait à les recevoir sur son trône, parce que, selon l'usage oriental, ils devaient se prosterner la face contre terre, et ne regarder le prince qu'avec cette frayeur tremblante des esclaves devant le maître. Des gravures contemporaines multiplient à l'infini les magnificences de ces réceptions de Versailles : ici c'est le doge de Gênes, à la figure grave et vénérée, revêtu du manteau ducal, suivi des sénateurs qui se présentent également à l'audience royale. Louis XIV, le regard sévère, son chef couvert du chapeau à plumes, sa main appuyée sur la canne de comman-

[1] Dialogues de Gênes et d'Alger, villes foudroyées par les armes invincibles de Louis-le-Grand, en 1684. Desbordes, ann. 1685, in-12.

dement, semble dire qu'il accepte l'hommage de la république humiliée. Là, c'est la réception pompeuse des envoyés siamois : on les voit, offrant leurs présents au roi, ou bien visitant les jardins, puis les monuments de Paris et les conquêtes aux Pays-Bas. Leurs physionomies blafardes se distinguent par des yeux ronds et à fleur de tête, leur nez épaté et large, leur tête en forme de boule, surmontée de leur bonnet en cône ; leur large robe est rattachée par une ceinture d'or ; leurs doigts, leurs oreilles resplendissent de bijoux qui manifestent leur opulence et leur haute origine de race japonaise[1]. D'autres gravures également reproduisent la réception à Versailles des ambassadeurs du duc de Moscovie. Qu'on se représente aujourd'hui cette puissance russe à son origine, un duc de Moscovie à peine connu dans les relations de l'Europe ! La Russie est alors encore plus nation asiatique qu'européenne ; comme la Pologne et la Hongrie, elle se défend contre les Turcs qui furent la grande force militaire des XVe et XVIe siècles. La diplomatie de Louis XIV ne connaissait pas toute l'importance d'une intimité politique entre la France et la Russie contre l'empire d'Allemagne. On savait à peine qu'il existait une Moscovie, et qu'elle commandait à d'immenses populations. Je n'ai pas trouvé de traité régulier antérieur à l'époque de Pierre le Grand, entre la France et les czars. Louis XIV dédaignait cette puissance, qui cent cinquante ans plus tard sauva sa monarchie du plus déplorable démembrement.

La pensée du roi, victorieuse et satisfaite à l'étranger, se reporta tout entière vers l'unité religieuse. Après la victoire sur les ennemis du dehors, le roi pensait à vaincre les vieux adversaires du gouvernement catholique. Et ici vient la révocation de l'édit de Nantes, qui fut une œuvre patiente, déve-

[1] Alliance de la France avec le roi de Siam, 1686.

Siam, par ses présents et par ses députés,
A voulu révérer un si puissant monarque :
Pouvait-on désirer une plus belle marque
Du bruit qu'a fait son nom aux pays écartés ?

loppée avec une sollicitude et une prudence particulières. Le conseil du roi n'alla point tête levée d'abord contre un grand parti, dont la puissance s'étendait dans tout le royaume; il ne risqua formellement l'édit de révocation que lorsque les choses arrivèrent à ce point de maturité qu'on pouvait tenter un coup d'État sans dangers immédiats.

Tous les moyens furent employés d'abord pour la conversion des protestants. Quand l'autorité entre dans une certaine nature d'idées, elle multiplie les écrits, les publications favorables à son système. A toutes les époques, des sommes considérables furent destinées à cet usage de police littéraire ou religieuse : les cartons de M. de La Reynie[1] constatent que plus de huit cent mille francs furent consacrés à l'achat de livres, à leur reliure, à leur envoi dans les provinces; des commissaires spéciaux étaient nommés à cet effet; on rédigeait Mémoires sur Mémoires pour suivre les progrès de ces distributions et leurs heureux résultats. Les intendants étaient chargés de cet acte de police, comme à d'autres époques des fonctionnaires d'un autre nom furent chargés de répandre des brochures politiques. On use de tous les moyens contre un parti qu'on veut détruire, quel que soit le principe qui le fait exister. L'argent fut aussi abondamment distribué : tout nouveau converti pauvre, et dans l'impuissance du travail, avait droit à un secours pris sur les fonds de police, réglé par Louis XIV lui-même. Les commissaires de chaque quartier faisaient un rapport sur les nouveaux convertis qui avaient besoin de secours; ces rapports étaient adressés à l'intendant de police, lequel soumettait les propositions définitives au roi. Ces secours différaient de 150 à 1,000 livres; quelquefois même Louis XIV écrivait de sa main : « Vous donnerez trois louis d'or au pétitionnaire, portés sur ma cassette. » Ces secours devenaient des pensions permanentes.

[1] Les papiers de l'administration de M. de La Reynie, que j'ai trouvés à la Bibliothèque du Roi, curieux documents sur l'administration de Paris, forment 8 vol. in-fol., n° 791[5].

Plus souvent des petits dons temporaires étaient faits aux convertis; étaient-ils vieillards, estropiés, invalides? le lieutenant de police leur assignait 50 ou 60 livres sur les fonds spéciaux [1].

Des maisons de refuge furent également constituées pour y recevoir les fils et les filles des protestants convertis; sous le titre de *Nouvelles converties*, l'enseignement de l'Église leur était offert dans tous ses développements de grandeur et de mansuétude sous l'immense parole de Bossuet. Madame de Maintenon suivait avec ardeur cette mission; ses lettres intimes indiquent combien elle invitait la noblesse huguenote à gagner les bonnes grâces du roi, si ce n'est par leur conversion personnelle, au moins par l'abandon de leurs enfants à la grande éducation catholique. Une déclaration du roi portait que les enfants âgés de quatorze ans et au-dessous, dont les pères étaient morts faisant profession de la religion prétendue réformée, devaient être instruits et élevés en la religion romaine, « avec défense de leur donner pour tuteurs, subrogés tuteurs ou curateurs d'autres que des catholiques, à peine contre les contrevenans d'amende arbitraire et bannissement pour neuf ans [2].

[1] Il existe plusieurs états des sommes distribuées à titre de secours aux nouveaux convertis. En voici un modèle : « Etat de la somme de trois mille livres reçues de M. Delabert, trésorier général de la marine, qui ont été distribuées aux nouveaux convertis, secourus par ordre du roi. — A la dame Fandin, âgée de quatre-vingts ans, et sa fille estropiée, 50 livres. — A François Prevot, horloger, âgé de soixante-dix ans, sa femme et trois enfants, 60 livres. — A Marie Lutra, femme de Pierre Moutret, bourgeois et joaillier de Paris, qui l'a mise sur le pavé depuis sa conversion, 50 livres, etc. »

[2] Registrée au parlement le 26 juillet 1685. — « De par le roi : Sa Majesté étant informée que la dame de Paulin tient cachée dans quelque maison particulière la demoiselle de Beaufort, sur le soupçon qu'elle a eu qu'elle voulût se convertir à la religion catholique ; Sa Majesté ordonne à ladite dame Paulin, et à tous ceux entre les mains de qui ladite demoiselle de Beaufort pourroit être, de la représenter incessamment,

Une indicible surveillance était exercée sur les actes et les paroles des familles protestantes. Comme à toutes les époques où l'autorité craint la puissance et les menées d'un parti, on en pénétrait les moindres démarches : un bourgeois allait-il au prêche chez l'ambassadeur de Danemarck, de Suède ou de Hollande? aussitôt un rapport d'espion dénonçait le numéro du logis : on disait si le bourgeois demeurait en l'hôtel du Grand-Cerf ou de la Corne; s'il était à l'enseigne de la Treille ou du Grand-Figuier. Les rapports indiquaient la fortune, la réputation dont ledit bonhomme jouissait dans son quartier : c'étaient, en un mot, des actes de surveillance que la police des États commande contre tout parti remuant, quand une mesure politique se prépare. « Les anciens de la religion prétendue réformée, écrivait le savant commissaire Delamare, s'assembloient autrefois chez l'un d'eux pour délibérer sur la distribution des charités du consistoire. Depuis quelque temps il n'y en a plus qui osent souffrir cette assemblée dans leurs maisons. Ils ont depuis pris l'expédient de s'assembler chez M. de Ruvigny toutes les semaines, le samedi ou le lundi, et de crainte d'être découverts, voici ce qu'ils observent : le sieur de Ruvigny loge au faubourg Saint-Germain ; il y a une boutique de serrurier joignant sa porte, et chez ce serrurier, à la seconde chambre, loge le nommé Chaussel, secrétaire de M. de Ruvigny ; et dans la chambre de Chaussel il y a une porte de communication pour entrer chez M. de Ruvigny ; de sorte que la plus grande partie des anciens et autres personnes de cette assemblée entrent par la boutique du serrurier, montent à la chambre de Chaussel, et passent par cet endroit en la maison de M. de Ruvigny[1]. » — « Monseigneur, ajoute

même de la remettre entre les mains de la dame duchesse d'Uzès, au cas qu'elle soit dans Paris, et dans un mois si elle est hors de ladite ville. *Signé*: Louis, *et plus bas*, Colbert. » — Mss. de M. de La Reynie, Bibliot. royale, cot. n° 7915, t. I, suppl. franç.

[1] Bibl. royale. Mss. de M. de La Reynie, vol. cot. 7915, t. I, suppl. franç.

M. de Vançay, lieutenant général du présidial, je vous donne avis, comme bon et fidèle serviteur du roi, qu'au préjudice de ses édits et déclarations, l'on fait des assemblées secrètes depuis un long temps chez la nommée Varenne, veuve d'un imprimeur qui loge dans la cour neuve du Palais à Paris; elle est huguenote, et en cette qualité et sous ce prétexte de vendre des livres, toutes les semaines c'est un concours incroyable de ceux de la religion prétendue réformée, surtout des ministres tant de ce royaume que d'Angleterre, Suède, Danemarck, Allemagne, Hollande. » — « Le lundi 28 septembre, sur le soir, dit un autre rapport de police, Pierre Chevu, étant au service de Jacques Périnet, marchand de vin, demeurant faubourg Saint-Marcel, tous deux de la religion prétendue réformée, reçut un coup d'épée dans le corps, et puis il fut porté chez un voisin, aussi de la religion prétendue réformée, où il fut pansé. Le mardi après midi, le vicaire de l'église Saint-Médard ayant appris que le blessé étoit en danger de perdre la vie, il y fut et conféra avec lui, puis se retira sans avoir pu rien obtenir. Le menu peuple en ayant eu connaissance, s'assembla en un moment au nombre de sept à huit cents, et étant devant la maison du blessé, il firent toutes les violences qu'on se peut imaginer, frappèrent à coups de pierres et bâtons contre les portes qu'ils rompirent, et cassèrent toutes les vitres, s'efforcèrent d'entrer dans ladite maison, s'écriant: « Sont des huguenots et parpaillots qu'il « faut assommer, même mettre le feu aux portes, s'ils ne « nous rendent le blessé. » Le malade est décédé huguenot le lendemain mercredi[1]. »

[1] Le commissaire Gazan écrivait à M. de La Reynie : « L'on m'a donné avis aujourd'hui que dans le cabaret du Riche Laboureur, qui est à l'entrée de la rue des Fossés-de-Monsieur-le-Prince, il s'y assemble presque tous les soirs des marchands et artisans de la religion et des nouveaux catholiques, où ils se trouvent quelquefois jusqu'à dix-huit ou vingt, et qu'ils y tiennent des discours scandaleux. » Bibl. royale. Mss, de M. de La Reynie, vol. cot. 751[9], t. I et II, suppl. franç.

Cette surveillance sévère et active contre le parti huguenot préparait le coup d'État qui était déjà dans la pensée du conseil. Le pouvoir n'a pas de pitié pour le parti qui résiste; il le surveille, il le brise; c'est son droit, droit inexorable qu'il applique dans toute sa rigueur : police, tribunaux, force militaire, sont également employés pour frapper ce qui arrête l'action de sa volonté. Au temps où nous vivons, ces mesures peuvent facilement se comprendre: n'avons-nous pas eu également des proscriptions d'idées et de croyances politiques! Quand les protestants furent divisés, démoralisés en quelque sorte, on osa avec plus de sûreté la révocation de l'édit de Nantes. Pour qu'un coup d'État n'excite pas une résistance trop violente, il est essentiel en politique que les esprits soient préparés et assouplis. On travaillait à l'œuvre de la révocation depuis trois ans : déjà on avait aboli le prêche, détruit les temples, proscrit les ministres; des régiments entiers de dragons étaient envoyés partout où la persistance religieuse aurait pu se changer en rébellion. Sous prétexte de logements de troupes, on imposait les villages, et chaque feu de huguenot payait le triple des catholiques, si bien que les populations fuyaient à l'approche de ces fatales compagnies de dragons au court mousquet, qui combattaient à pied et à cheval dans les défilés comme en plaines; et tout cela provoquait à peine de la pitié parmi les populations catholiques, car aux temps d'émotion les grands partis n'ont pas de tolérance, et quand les adversaires sont frappés, on s'en félicite comme d'une victoire. La révocation de l'édit de Nantes fut présentée au conseil en avril, et arrêtée au mois d'août 1685. Il y eut plusieurs longues réunions chez le vieux chancelier Letellier, qui s'était posé comme le promoteur le plus ferme des édits contre les protestants. Chaque système a ainsi ses hommes de conviction, qui poussent les choses, en religion comme en politique, jusqu'au bout, et persécutent avec conscience. Le chancelier Letellier ne pouvait pas croire qu'on pût avoir d'autre foi, d'autre pratique que la foi et la pratique catholiques; aussi

mourut-il dans la joie de son âme, en entonnant le *Nunc dimittis*, comme pour dire que sa carrière était pleine et finie. La révocation de l'édit de Nantes fut entièrement basée sur le principe de l'unité religieuse et monarchique ; en conséquence, toutes les concessions faites sous les règnes des rois Henri IV et Louis XIII étaient déclarées nulles et comme non avenues ; tous les temples de ceux de la religion prétendue réformée, situés dans le royaume, devaient être incessamment démolis; défense de s'assembler, pour faire l'exercice de ladite religion, en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de confiscation de corps et de biens. Tous les ministres qui ne voudraient pas se convertir étaient tenus de sortir du royaume quinze jours après la publication de l'édit; par contraire, ceux des ministres qui se convertiraient, jouiraient, eux et leurs veuves, des mêmes exemptions de tailles et logement de gens de guerre qu'ils avaient pendant qu'ils remplissaient les fonctions de ministres : « et en outre nous payerons auxdits ministres, aussi leur vie durant, une pension qui sera d'un tiers plus forte que les appointemens qu'ils touchoient en qualité de ministres. Que si aucuns desdits ministres désirent se faire avocats ou prendre les degrés de docteurs ès-lois, nous voulons qu'ils soient dispensés de trois années d'études : et pour leur réception, ils payeront seulement la moitié des droits que l'on a accoutumé de percevoir pour cette fin. » Les écoles particulières pour l'instruction des enfants de la religion prétendue réformée étaient défendues ; tous les enfants qui naîtraient dorénavant seraient baptisés par les curés des paroisses ; les pères et mères devaient les envoyer aux églises, à peine de 500 livres d'amende. « Faisons très-expresses et graves défenses à tous nos sujets de ladite religion, de sortir, eux, leurs femmes et enfants, de notredit royaume, ni d'en transporter leurs biens et effets, sous peine, pour les hommes, des galères, et de la confiscation de corps et de biens pour les femmes. Pourront au surplus lesdits de la religion, en attendant qu'il

plaise à Dieu de les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, à condition de ne point faire d'exercice, ni de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion[1].»

Il y avait longtemps que la lutte était commencée et devait aboutir à une fin; les protestants formaient le véritable parti de l'étranger; toutes les fois qu'il y avait eu péril pour la monarchie et coalition de ses ennemis, les huguenots avaient pris feu pour la Hollande et l'Angleterre. Il n'y avait pas de sécurité dans le royaume tant qu'ils n'étaient pas proscrits. Sujets de querelles turbulentes et de rumeur pour le pays, la majorité en finissait avec eux : à toutes les époques, il y a un symbole auquel il faut adhérer, sous peine d'être proscrit; ici à une dynastie, là à une constitution. La majorité veut rester maîtresse de ses opinions et de son droit de souveraineté. Et voilà comment roi ou assemblée en viennent à la proscription.

Cet édit appelait de nombreuses mesures, en ce qui concernait les personnes et les propriétés des protestants. Les convictions religieuses et politiques sont puissantes; il se rencontre toujours dans les partis des consciences hautaines et inflexibles qui ne transigent pas. L'attention du conseil fut donc de pourvoir à l'exécution exacte des dispositions principales du coup d'État. Un premier ordre du roi porta tout entier sur le séjour des protestants à Paris; un certain nombre y étaient venus chercher refuge des villages environnants, afin d'éviter les charges des gens de guerre, et de s'abriter sous le tumulte de la cité. Le roi disait : « Sa Majesté a ordonné et ordonne que dans quatre jours, pour tout délai, tous ceux de ladite religion qui ne sont habitués que depuis un an dans la ville de Paris en sortiront pour se retirer dans le lieu ordinaire de leur demeure, à peine de 1000 livres d'amende. Fait

[1] L'édit de révocation est daté de Fontainebleau, au mois d'octobre 1685, contresigné par Letellier et Colbert, et scellé du grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge et verte.

défenses de leur donner retraite, sous les mêmes peines que dessus.» Toute mesure politique contre les personnes, tout coup d'État contre un parti, est habituellement suivi d'une réaction contre la presse. La révocation de l'édit de Nantes fut accompagnée d'un mandement spécial de l'archevêque de Paris, proscrivant deux mille huit cents ouvrages, livres ou brochures, divisés en matières politiques, religieuses ou morales[1] : c'est le plus large index du temps. La police de M. de La Reynie dut rechercher : « la Défaite de Goliath, ou réfutation de l'anti-Calvin catholique, par Charles Andrieu. — Ratram ou Bertram, prêtre de l'Eucharistie, avec un avertissement. — Abjuration et erreurs de l'Église romaine, faite à La Rochelle. — Taxe des parties casuelles de la boutique du Pape. — Les cautelles, canons et cérémonies de la messe, ensemble la messe intitulée du corps de Jésus-Christ. — Les trois Conformités, à savoir : l'harmonie et convenance de l'Église romaine avec le paganisme, judaïsme et hérésies anciennes. — Le Franc-Archer de la vraie Église contre les abus et énormités de la fausse. — Le Capucin réformé, déclarant les causes de sa conversion à l'Église réformée. — Les Déguisements et Fuites de Jean Gontery, jésuite. — L'Accroissement des eaux de Siloë, pour éteindre le feu du purgatoire, et noyer les satisfactions et indulgences papales. — L'Anatomie de la messe. — Description de l'Ante-Christ et de son royaume. — La Chasse de la bête romaine, où est évidemment prouvé que le Pape

[1] On faisait de minutieuses visites chez les libraires, imprimeurs, relieurs et brocheurs de la capitale ; tous les livres de la religion prétendue réformée étaient saisis et déposés au greffe du Châtelet. Le 19 janvier 1687, le commissaire Delamare écrivait à M. de La Reynie : « Monsieur, j'ai trouvé chez Luval, qui exerce la profession de relieur et d'imprimeur, de quoi travailler jusqu'à neuf heures ; je vous envoie les mémoires de ce qui s'est trouvé. J'ai scellé tous les livres reliés dans un coffre, deux armoires et deux cassettes, et les livres en blanc je les ai chargés après en avoir fait la description. » Mss. de M. de La Reynie, cot. 7918, t. I, Suppl. franç.

est l'Ante-Christ. — Le Monde allant pire, et le Monde démoniaque [1]. »

Il faut bien dire que la presse huguenote n'avait rien respecté; jamais il ne s'était vu un tel débordement de doctrines anti-royales et anti-catholiques; c'étaient les pamphlets du XVIe siècle avec plus de hardiesse encore, car le pouvoir civil et la souveraineté n'étaient pas respectés par de fougueux écrivains. Des mesures de rigueur matérielle accompagnaient les actes de police politique; les formules de lettres de cachet se multipliaient par milliers; on assignait par ordre de police une résidence à tel bourgeois de Paris qui ne voulait pas se convertir: on l'envoyait à Orléans, à Bourges, à Lyon pour y être placé sous une surveillance particulière. Ces lettres de cachet étaient ainsi conçues: « De par le roi; il est ordonné au nommé Dalaix de se rendre incessamment en Bretagne, et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre, à peine de désobéissance. Fait à Versailles, le 11e jour du mois de décembre 1685. »

Les commissaires de chaque quartier dressaient des états exacts de la fortune et des propriétés de chaque habitant qui professait la religion calviniste. On y disait quelles bonnes maisons les huguenots possédaient rues des Marais-Saint-Germain ou Saint-Denis, des *Vieilles-Audriettes* ou d'*Aubry-le-Boucher*; avaient-ils laissé des meubles, on se hâtait d'en faire l'inventaire. Le huguenot était comme mort civilement; les ordonnances royales, les arrêts du parlement décidaient que la famille catholique pouvait légitimement se pourvoir devant le Châtelet, afin de se faire mettre en possession; et s'il n'y avait pas de catholiques, la succession tombait en déshérence au profit du roi [2]. On défendait sous les peines les plus sévères aux sujets du roi de quitter le royaume, on ne

[1] Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris sur la condamnation des livres contenus dans le catalogue suivant. Biblioth. royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n° 7915, suppl. franç., tom. I.

[2] Biblioth. royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n° 7915, suppl. français, tom. I.

permettait pas non plus d'envoyer les fortunes mobilières à l'étranger. Il s'était néanmoins organisé des compagnies à cet effet : de braves Hollandais, Danois ou Anglais, moyennant une somme d'argent, s'engageaient à conduire les calvinistes hors du royaume. La police les suivait à la piste, les dénichait dans leurs hôtels ; les édits du roi les condamnaient aux galères perpétuelles ; il s'en sauvait un grand nombre à travers la campagne : quant à l'argent, on le convertissait en lettres de change sur Amsterdam, Londres et Vienne ; de sorte que les héritiers catholiques et le fisc n'avaient rien à démêler dans les biens des huguenots.

Un rapport indique comment les calvinistes sortaient de France pour se refugier à l'étranger ; il est adressé au lieutenant de police : « Lespine dit savoir plusieurs chemins pour faire passer les religionnaires en Hollande, sans aller par les villes ni grands chemins, et voilà de la manière qu'il en parle : Pour les sortir de Paris, ce sont les jours de marché à minuit, à cause de la commodité des barrières, que l'on ouvre plus facilement que les autres jours, et ils arrivent avant le jour proche Senlis, qu'ils laissent à main gauche. D'autres qui vont jusques à Saint-Quentin, et qui n'y entrent que les jours de marché dans la confusion du monde ; et y étant, ils ont une maison de rendez-vous où ils se retirent et où les guides les viennent prendre. Pour les faire sortir, ils s'habillent en paysans et paysannes, menant devant eux des ânes ou mulets, et lorsqu'ils sont au dernier passage, ils se détournent du chemin et des guides, qui sont ordinairement deux ou trois ; l'un va devant pour passer, et s'il ne rencontre personne, l'autre suit ; s'il y rencontre du monde, l'autre qui suit voit ou entend parler, et suivant ce qu'il voit ou entend de mauvais, il retourne sur ses pas trouver les huguenots et les mènent par un autre passage ; ou bien prennent leurs bêtes pour passer, et s'ils trouvent que ce ne soit que des soldats, ils passent par argent qu'ils leur donnent. Les guides viennent attendre les huguenots sur les chemins, et ne disent leur nom ni leur do-

m:cile ; la plupart desdits guides sont bandits qui n'ont feu ni lieu, et se sont sauvés des galères. Lespine a parlé à une femme appelée madame Le Roy, qui demeuroit rue Saint-Martin, entre un pâtissier et un rôtisseur, pour la passer en Hollande, où elle avoit déjà une fille ; il y avoit aussi une fille qui vouloit passer avec elle. Il dit aussi qu'il y a encore plusieurs familles de qualité dont il a connaissance qui veulent partir pour passer. »

Les propriétés immobilières tombaient seulement sous la rapacité des légistes. Un état rédigé par M. de La Reynie peut donner une idée de la manière dont on connaissait la fortune des individus [1]. On établissait d'abord la grande division des quartiers ; d'un côté, on inscrivait le nom et la demeure des personnes, de l'autre, leurs biens meubles et immeubles : « Quartier Saint-Martin. Judith du Pré, veuve de Pierre de Fremont, secrétaire du roi, et ses fils, demeurant rue Saint-Martin, possèdent une grande maison dans ladite rue, vis-à-vis celle aux Ours, louée 1,400 livres ; la terre de Brevanne, sise proche Villeneuve-Saint-Georges ; une maison avec orangerie à Chaillot, une à Passy, une à Saint-Germain-en-Laye, etc... — La veuve Papillon, marchande de vin, rue Saint-Martin : néant. — Sara Chapon, veuve de J. Deslauriers, tailleur d'habit : néant. — Paul de la Fargue, de Bordeaux, banquier, rue Grenier-Saint-Lazare : néant, sinon quelques papiers dont il n'en paroît aucuns bons ; ils sont scellés au greffe. — Louis Jacob de Mauroy et sa femme, rue Quincampoix : scellé a été apposé sur les effets qu'ils ont laissés, par le commissaire Guyenet ; ont pour plus de cent mille livres de biens immeubles à Viry ; leurs meubles vendus, et les deniers en provenant, sont entre les mains du sergent qui a fait la

[1] État et Mémoire des personnes connues et domiciliées à Paris, qui sont sorties du royaume à cause de la religion sans la permission du roi ; ensemble les biens tant meubles qu'immeubles qu'elles ont laissés. Bibliothèque royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n° 7918, suppl. français, tom. II.

vente. — Le sieur Conrart père. Sa femme et ses enfans sont nouveaux catholiques : deux maisons rue des Vieilles-Étuves; une maison rue Saint-Martin, où pend pour enseigne l'image saint Michel; des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. »

Quelquefois aussi des ordres particuliers étaient donnés pour arrêter les hommes d'élite du parti protestant. Qui ne connaissait le ministre Claude, cet admirable adversaire de Bossuet, homme simple, instruit, éloquent, noblement estimé par l'évêque de Meaux ? Le roi veut que des précautions spéciales soient prises à sa sortie du royaume : « De par le roi : il est ordonné à La Guerre, valet de pied de Sa Majesté, de se transporter incessamment dans la maison du sieur Claude, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée, à Charenton, et de lui faire commandement de la part de Sa Majesté de sortir de la ville de Paris dans vingt-quatre heures au plus tard, pour se retirer incessamment hors du royaume; à l'effet de quoi, ledit La Guerre l'accompagnera jusque sur la frontière par laquelle il désirera sortir. Fait à Fontainebleau, le 21 octobre 1685. Louis [1]. »

Pendant longtemps toute la police de Paris ne fut plus occupée qu'à surveiller l'exécution du coup d'État qui révoquait l'édit de Nantes, car l'intérêt politique se concentrait tout entier dans cette mesure. Des rapports secrets suivent avec une attention scrupuleuse tous les actes des calvinistes : s'il arrive des étrangers à Paris, gentilshommes, bourgeois ou roturiers, l'on s'informe s'ils ont accédé à la loi et à l'organisation catholique; cette abjuration est-elle sincère? en a-t-on un certificat dûment signé par l'évêque? remplit-on les devoirs que cette loi impose? le billet de confession n'était en quelque sorte que le certificat de civisme. Tout état violent, tout sys-

[1] Biblioth. royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n° 791[3], suppl. français, tom. I. — Le marquis de Seignelay écrivit à M. de La Reynie : « Monsieur, je vous envoie le valet de pied qui doit conduire le ministre Claude hors du royaume, afin que vous lui remettiez demain l'ordre du roi, à l'heure que vous trouverez à propos. »

tème dominant exige ainsi des preuves authentiques et fortes d'adhésion. Chaque commissaire de quartier fait son rapport sur les habitants qui ont adopté le catholicisme; on sait ceux qui s'y sont refusés. C'est un acte bien méritant lorsqu'un commissaire peut dire qu'il n'y a plus dans son quartier que de bons catholiques, comme à d'autres époques quand un fonctionnaire peut encore dire que ses administrés sont de bons citoyens obéissant à la loi [1]. Une formule d'abjuration est arrêtée comme une sorte d'adhésion à l'ordonnance royale: cette formule imprimée doit être signée et scellée par chaque converti. Le conseil suit avec une vive et profonde sollicitude l'exécution de l'ordonnance [2] : si l'on apprend que des assemblées clandestines se réunissent, aussitôt ordre est donné de les dissoudre par la force ; on prépare la démolition des temples, même de celui de Charenton, bel édifice qui était le symbole de la réforme à Paris [3]. Cette rage de démolition saisit le pouvoir comme le peuple dans tous les systèmes vio-

[1] Le commissaire Camuset écrivait à M. de la Reynie le 30 janvier 1686: « Dans le quartier Saint-Denis n'y a aucune personne de la religion prétendue réformée, à l'exception d'un nommé de La Mothe, maître boutonnier, qui est venu demeurer dans la rue Sainte-Foix au présent terme, lequel de La Mothe, voyant que nous nous sommes présentés à la maison où il est demeurant, il s'est absenté et ne paroît plus. »

[2] *Formule d'abjuration* : « Je crois de ferme foi tout ce que l'Église catholique, apostolique et romaine croit et professe; je condamne et rejette très sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Église a condamnées et rejetées. Ainsi, Dieu soit à mon aide et ses saints Évangiles, sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la profession de cette même foi. »

[3] Il y a une estampe satirique gravée par les réformés sur la destruction de leur temple à Charenton, 1685.

Le diable conduit attaché un monstre hideux à sept têtes, parmi lesquelles on reconnaît le roi et plusieurs cardinaux et évêques. Vis-à-vis se trouve le temple de Charenton, que l'on démolit; des femmes sont jetées par les croisées, d'autres battues à coup de fourches. On lit au bas: *Les suppôts de Satan assemblés pour la destruction du temple de Charenton.*

lents; les anciens de Charenton sont obligés de s'éloigner du temple et des cérémonies de leur culte par les ordres exprès du roi. Les proscriptions deviennent de plus en plus impitoyables et cruelles; comme l'émigration augmente, on punit de mort tous ceux qui la favorisent. Ainsi l'on marche toujours à la peine capitale quand on s'est jeté dans les coups d'État, car alors il n'y a plus de barrière!

Il ne faut pas croire que cette mesure de la révocation de l'édit de Nantes inspira aux générations contemporaines les sentiments de réprobation générale qui plus tard éclatèrent; la société vit proscrire les protestants sans regret, parce qu'elle les savait dangereux. Telle est toujours la tendance du parti dominant; il est sans entrailles pour toutes les opinions qui nuisent à sa quiétude; prenez une société monarchique, elle verra proscrire les républicains sans leur donner la moindre plainte, le plus petit sentiment de pitié. Il en fut de même alors pour les calvinistes; il y eut peu de remontrances en France; par contraire, la joie fut naïve; tous les monuments contemporains sont remplis d'éloges, de pompeuses déclamations sur la grande mesure qui ramène l'unité dans la monarchie catholique. Jamais il n'y eut plus entière unanimité dans les chants, les odes, les épîtres; ce ne fut pas seulement le Père Ménétrier qui plaçait parmi les plus hautes actions du roi l'hérésie atteinte et le vice abattu [1], mais encore presque tous les poëtes de l'Académie française chantaient les vertus du roi : « Car Louis avoit par ses édits célèbres dissipé les plus sombres ténèbres; les arbres naissans, les plantes nouvelles étoient délivrés des monstres de l'erreur;

1 A la gloire de Louis XIV, sur la révocation de l'édit de Nantes, par Claude-François Ménétrier, 1685.

Ce qu'il a fait pour lui, ce qu'il a fait pour nous,
A la postérité fournit de grands exemples.
Mais l'hérésie atteinte, et le vice abattu
Sous les vastes débris de plus de mille temples,
Veulent que l'univers en dresse à sa vertu.

et ne falloit-il pas rendre à ce héros des grâces immortelles [1] ? » Puis venaient les caricatures, les satires mordantes : « Te voilà donc à la fin de ta vie, religion de Calvin ! tu peux bien dire adieu à ton hypocrisie : il faut sauter le pas. Calvin et ses suppôts, que tu consultes en vain, ne te guériront pas du passage des morts [2]. »

Il y a sans doute pour toutes les mesures de violence et de terreur des chants officiels qui exaltent le pouvoir ; mais lorsque une certaine unanimité se rencontre, lorsque les livres, les publications d'un temps se réunissent pour louer un acte, on peut conclure qu'il ne souleva pas dans les esprits

[1] Estampe commémorative de la révocation de l'édit de Nantes, ayant pour devise un soleil avec ces mots : *Illuxit vobis.*

Louis, par sa prudence et ses édits célèbres,
Enfin a dissipé vos plus sombres ténèbres.

[2] « La religion prétendue réformée aux abois. » Une femme couchée dans un lit a l'air en effet bien malade, un médecin lui tâte le poulz, tandis que Calvin, assis au chevet du lit, débite force prières :

Il faut passer le pas, Calvin et ses supports,
Que tu crois, mais en vain, de fameux médecins,
Ne te guériront point du passage des morts.

Une autre gravure représente la démolition des temples des religionnaires ; on voit sur les toits de chaque temple un diabloteau ailé, le corps velu, une petite queue par-derrière ; il s'enfuit agilement. Au-dessous est cette légende :

Sitôt que le prêche est démoli,
Le malin esprit s'enfuit.

Trophée à la gloire du roi sur la révocation de l'édit de Nantes. D'un côté on voit Salomon donnant le plan pour la construction du temple ; de l'autre, David, l'épée en main à la poursuite des Philistins. Louis XIV se trouve au bas costumé en Hercule, et à ses pieds se traîne un vieillard pieds, et poings liés ; ann. 1685.

Devise à la gloire du roi sur la révocation de l'édit de Nantes ; c'est un cadran à plusieurs faces, qui marquent toutes la même heure sous un soleil :

Lex una sub uno.

un sentiment de réprobation unanime. Il faut le répéter sans cesse, une grande opinion voit presque toujours disparaître sans regret la minorité de résistance qui gêne ses sentiments et ses allures, et cela tout aussi bien dans le système politique que dans le système religieux; peu de catholiques pleurèrent les huguenots exilés.

La révocation de l'édit de Nantes trouva dans les provinces une plus forte opposition qu'à Paris, soumis à une organisation active et centralisée. Il y avait des cités, des communes tout entières dans le Béarn, dans le Languedoc, le Dauphiné et les Cévennes, où la réforme de Calvin dominait. L'œuvre était commencée depuis cinq ans; tous les efforts des intendants sont dirigés vers l'unité religieuse; aussi c'est en province que l'émigration se développe; la révocation de l'édit de Nantes n'en agrandit que faiblement le cercle; elle ne fit que ratifier le système administratif suivi avec tant de ténacité. Peu de marchands ou de manufacturiers s'exilèrent; c'est une erreur de l'avoir écrit; il y eut beaucoup de gentilshommes possesseurs de la terre. Quant aux paysans calvinistes, les uns saisirent violemment l'arquebuse; les autres se soumirent aux prédications catholiques. Les registres de confiscation pendant les années 1685 et 1686 portent à 17 millions de livres les propriétés réunies au domaine, et autant qu'il est possible de fixer la population exilée, d'après les cartons des généralités pendant la même période, on peut l'évaluer à 225 ou 230 mille âmes; à savoir: 1,580 ministres, 2,300 anciens, 15,000 gentilshommes, et le reste composé de toutes les classes d'artisans dans la société [1]. Rapprochement curieux! à peu près le même nombre de nobles et bourgeois quittèrent la

[1] J'ai trouvé dans la grande statistique dressée en 1700 par ordre de Louis XIV, généralité par généralité, le nombre de calvinistes qui abandonnèrent le royaume. Voici ce qu'on lit dans le mémoire de la généralité de Paris: « Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit dans la généralité de Paris 1933 familles huguenotes; il en est sorti depuis, 1202, et il en est resté 731. » Mss. du fond de Mortemart. Bibliot. royale.

France aux premières années de la révolution de 1789 pour échapper à la terrible unité politique, comme les huguenots abandonnèrent la France pour s'affranchir de l'unité religieuse. Tant il est vrai que les mêmes situations se reproduisent, et que les croyances seules se modifient !

CHAPITRE VII.

RÉACTION EUROPÉENNE DE L'ESPRIT PROTESTANT CONTRE LE CATHOLICISME.

Effet produit par la révocation de l'édit de Nantes.—Hollande.—Genève. — Allemagne. — Ligue d'Augsbourg. — Angleterre. — Réfugiés français et anglais à La Haye. — Guillaume d'Orange. — Symptômes de révolution en Angleterre. — Manifestes de Louis XIV. — De l'Empereur. — Du prince d'Orange. — Préparatifs de guerre. — Révolution de 1688. — La cour à Versailles. — Jacques II à Saint-Germain. — La société à cette période.

1685—1689.

Les opinions du calvinisme tenaient à une vaste croyance qui avait ses frères à l'étranger. Dans un Etat constitué, le plus grand danger est lorsqu'un parti a pour soutien des gouvernements voisins qui professent les mêmes doctrines. Ainsi les calvinistes de France trouvaient sympathie en Hollande, en Allemagne, à Genève, en Angleterre ; le coup que leur portait l'édit de révocation devait retentir et produire une réaction inévitable. Aux temps d'opinions ardentes, les actes de l'administration intérieure modifient les rapports à l'étranger ; ils ne se limitent pas à un territoire. La situation diplomatique de Louis XIV était difficile depuis le congrès de Nimègue; le roi avait réalisé quelque chose de sa monarchie universelle, et cette prétention était de nature à blesser la susceptibilité des Etats européens. On la subissait tout en se préparant

à des guerres; l'empire d'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, préparaient en silence une réaction contre la souveraineté universelle du roi très chrétien : tous ces Etats avaient un intérêt commun à se rapprocher par une ligue offensive. La révocation de l'édit de Nantes donnait un nouvel aliment à ces récriminations [1]. La guerre ouvertement faite au parti calviniste affaiblissait les moyens militaires du roi, en exigeant l'emploi de forces imposantes en province; elle donnait par l'émigration des gentilshommes et des fervents calvinistes de France, de nombreux auxiliaires dans le cas d'une invasion; enfin il devait se manifester au sein des populations réformées de Suède, de Danemarck, d'Allemagne, d'Angleterre et de Genève, un sentiment profond de vengeance contre l'auteur de l'acte de révocation de l'édit pacificateur. Dès cette année 1685, la Hollande fermente contre Louis XIV; le stathouder, prince d'Orange, examine avec son sang-froid habituel sa double situation vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Guillaume voit que le moment est bien choisi pour préparer la guerre: l'abaissement des Etats-Généraux répugne à sa fierté, il veut que cette sujétion cesse; il n'ignore pas les traités qui lient Louis XIV à Jacques II pour l'extinction du protestantisme; il multiplie ses intrigues sur tous les points de l'Angleterre; Guillaume est en rapport avec les réfugiés de France et les exilés de la Grande-Bretagne, alors nombreux. Après les grandes émigrations il est rare que la guerre n'éclate comme une conséquence naturelle; ces réfugiés, habituellement irrités par le malheur et l'injustice, deviennent d'ardents pro-

1 Une multitude de pamphlets furent publiés contre la politique de Louis XIV.

« Histoire de la décadence de la France, prouvée par sa conduite. » — Cologne, ann. 1687, in-12.

« L'Esprit de la France et les Maximes de Louis XIV, découverts à l'Europe », revu, corrigé et augmenté, ann. 1688, in-12.

« La cour de France turbanisée et les trahisons démasquées, par M. L. B. » — Cologne, Marteau, ann. 1786, in-12.

moteurs des hostilités de l'étranger contre la patrie qui les proscrit.

Si la Hollande était le centre politique et actif du calvinisme, Genève en était la capitale scientifique ; là s'élaboraient les livres de controverses, les plaintes sévères et retentissantes des protestants. La position de Genève était trop menacée pour qu'elle osât insulter par la moquerie ou le sarcasme sérieux, la majesté hautaine de Louis XIV ; deux régiments français auraient envahi le pays de Gex, et porté les fleurs de lis de France sur les murs de la petite municipalité de Genève. La république se contentait donc de multiplier les remontrances en termes dolents et plaintifs ; les ministres génevois rédigeaient les placets que les huguenots des provinces de France adressaient au roi ; ils y mettaient une grande expression de douleurs religieuses [1] : « Sire, avaient-ils dit avant la révocation de l'édit de Nantes, vos très humbles, très obéissants et très fidèles sujets, faisant profession de la religion prétendue réformée, voient croître leurs maux tous les jours, mais ils ne sentent point diminuer dans leur cœur la confiance qu'ils ont toujours eue en votre justice et en votre bonté royale. Ils sont persuadés qu'ils trouveront dans vos équitables mains le secours dont ils ont besoin, quand leurs plaintes seront entendues de Votre Majesté. Il y a encore un mal plus grand que ceux qui viennent d'être représentés, un mal qui entraîne avec soi tous les autres, et qui leur rendroit vaines et sans fruit vos bontés protectrices. C'est la ruine de leurs exercices religieux, de leurs fêtes et de leurs temples qu'on attaque depuis quel-

[1] On continuait à chansonner les huguenots en France :

Calvin outré des arrêts qu'on publie,
La larme à l'œil a dit à Lucifer ;
Ah ! c'en est fait, ma secte est convertie ;
Il faut songer à rétrécir l'enfer.

Il ne faut pas que cela vous chagrine,
Dit Lucifer, cet habile démon,
Le mal n'est pas si grand qu'on s'imagine,
Car tous ces gens n'ont changé que de nom.

que temps, et de leurs académies qu'on leur veut enlèver d'une manière qui les jette dans une consternation inexprimable. Ne souffrez pas, Sire, que la haine qu'on leur porte les prive de ce bonheur innocent qu'ils font consister à pouvoir respirer librement dans votre Empire. »

Ces plaintes n'avaient pas arrêté la volonté suprême du roi; il y voyait une résistance séditieuse, un de ces murmures importuns qui fatiguent les pouvoirs sans les éclairer, quand ils ont résolu une forte, une irrévocable mesure. Alors en Allemagne un grand retentissement s'était fait sentir; c'était avec les princes protestants que Henri IV et Richelieu avaient ouvert des négociations au XVIe et XVIIe siècles, et payé des subsides; après la révocation de l'édit de Nantes, les électeurs de la religion réformée ont hâte de se séparer de la politique de Louis XIV; le coup porté à leur parti religieux, à leurs frères en doctrines a de l'écho dans l'Allemagne, qui s'éloigne tout entière du système français. Les électeurs étaient pauvres, ils avaient besoin de subsides, mais il y a des temps où toutes les considérations intéressées cèdent devant un mouvement énergique d'opinion. Rien donc ne fut plus facile à l'empereur que de réunir tous les princes à Augsbourg; les prétextes de la ligue furent les menaces des Turcs contre l'Europe, l'observation des traités de Munster, Nimègue et Ratisbonne, les empiétements successifs que faisait le roi de France sur les droits de l'Allemagne, et les priviléges politiques des électeurs. Louis XIV avait voulu imposer le cardinal de Furstemberg à l'électorat de Cologne, vieille querelle diplomatique renouvelée des précédents congrès. Le mobile réel de la ligue d'Augsbourg fut le mouvement de réaction de la réforme contre la révocation de Nantes. Les intérêts se mêlaient au ressentiment protestant; si tous les signataires du traité n'étaient pas également animés par les querelles religieuses, tous en profitaient pour se poser en ennemis de la monarchie universelle de Louis XIV. La ligue d'Augsbourg, tenue secrète, était conclue et signée par les électeurs de

Saxe et de Bavière, les cercles de Souabe et de Franconie, par les princes et Etats de l'Empire, par les Hollandais, le duc de Lorraine et le prince d'Orange [1], et successivement par l'empereur et le roi d'Espagne. La signataire principale du traité fut la Hollande, partie active de la coalition; Louis XIV allait trouver un adversaire digne de lui: le stathouder, Guillaume d'Orange, se proclamait chef du parti protestant. Dans la marche du temps il y a toujours des caractères qui se placent ainsi à la tête d'une situation; si Louis XIV se manifestait comme le chef de la catholicité, le roi de l'Eglise gallicane et de l'unité religieuse; Guillaume d'Orange à son tour allait conduire tous les partis dissidents à une puissante opposition contre l'unité religieuse et monarchique.

Les menées du prince d'Orange en Angleterre échappaient encore à la diplomatie de Louis XIV; l'ambassadeur de France à Londres, M. de Barillon, tout occupé de ses instructions, qui consistaient à pousser le roi Jacques II vers une restauration du catholicisme, ne voyait pas ces accidents de parti qui révèlent une situation. Le comte de Sunderland, lié tout à la fois à Jacques II et à Guillaume, ne disait à M. de Barillon que les faits généraux; après lui, le vicomte Preston dissimulait, par ignorance ou par faiblesse, les dangers réels des Stuarts. Il reste des dépêches de M. de Barillon sur l'état de l'Angleterre, curieux documents qui montrent le peu d'intelligence qu'on avait de la position. La tentative qui menaçait l'alliance de la France et de la Grande-Bretagne devait venir de la Hollande et de son stathouder. M. de Barillon s'en occupe à peine, il ne croit pas aux préparatifs de Guillaume, il prévient sa cour que s'il y a quelques armements, ils seront tous dirigés sur les côtes de France, et c'est là qu'il faut porter sa sollicitude. Les dépêches de M. de Barillon constatent que souvent la diplomatie s'occupe d'un danger fictif à côté du péril réel; l'ambassadeur de France n'étudie pas assez le mouvement d'opinion qui se prononce en Angleterre, et ce

[1] Collect. des Traités de Martens. 9 juillet 1686.

mouvement est très grave; il n'aperçoit que la question de cour, sans remarquer que la prépondérance de l'Église établie brise l'alliance de la France et de l'Angleterre [1]. Il est dans les torts de la diplomatie de ne point assez pénétrer au fond des partis; car eux seuls décident les questions! Guillaume d'Orange est patient; pour se prononcer en face, il attend que le roi de France ait rompu avec l'empereur. Ce résultat ne devait point tarder après la ligue d'Augsbourg.

Le ton de supériorité qu'avait pris Louis XIV dans toutes les affaires diplomatiques, devait le pousser à prévenir les hostilités de l'Empire. Instruit des actes d'Augsbourg, le roi résolut de marcher avant que la coalition n'eût la possibilité de se reconnaître et de se réunir; les succès des armes de France empêcheraient peut-être l'adhésion de quelques puissances secrètement décidées à signer la ligue. Le roi ordonna de se porter sur Philisbourg [2]; en même temps il fit publier « que la France consentoit à terminer à l'amiable les différends qui regardoient la succession palatine, de rendre Philisbourg après qu'elle l'auroit pris, et fait démolir les fortifications, à condition qu'elle garderoit les nouvelles fortifications qu'elle avoit fait construire sur le Rhin : « La modération de Sa Majesté est évidente, dit le manifeste; elle n'a d'autre but que de s'emparer de la place la plus capable de faciliter à ses ennemis l'entrée de ses États, et de se mettre en possession de Kaisers-Lautern jusqu'à ce que l'électeur palatin ait restitué à Madame, belle-sœur de Sa Majesté, ce qui lui doit appartenir de la succession de ses père et frère. » L'empereur exposait à son tour : « Qu'après tant d'infractions de la paix de Nimègue, en s'emparant de plusieurs provinces sous

1 Dépêches de Barillon, Mss. Colbert, Mss. de Renaudot (1670).

2 L'esprit de guerre était inhérent aux gentilshommes.

A la requête du dieu Mars,
Grand prince, un peu de guerre
portera tes étendards
Aux deux bouts de la terre;
La paix est l'écueil des héros,
Et cette ridicule
Fit un jour très-mal à propos
Filer le grand Hercule.

des prétextes inouïs de réunion, de dépendance, colorés d'une figure ridicule de justice, les armes de France venoient encore de fondre subitement sur toute l'Allemagne, sans respecter la trêve, et sans rien observer de ce que la coutume très-ancienne prescrit aux rois qui veulent faire la guerre ; Sa Majesté Impériale se lave les mains des suites de cette guerre, et déclare devant Dieu et à la face de toute la terre, que le roi de France a devant lui le feu et l'eau, et qu'il peut porter la main du côté qu'il veut ; quels que soient les succès qu'il plaira à Dieu d'accorder aux armes de France, Sa Majesté Impériale adorera toujours les jugements de sa providence, qui se sert quelquefois du fléau des Attila pour châtier dans sa miséricorde ceux qu'elle aime. » La guerre était ainsi engagée, immédiatement après la révocation de l'édit de Nantes, tant cet acte du pouvoir avait influé sur la situation des affaires à l'étranger ! Le manifeste de l'empereur était d'une modération extrême : il y régnait un sentiment religieux des droits de l'Empire, qui s'adressait aux petits États allemands. On voulait les rattacher à la ligue d'Augsbourg.

Tandis que le marquis de Louvois partait pour visiter les troupes du roi en Alsace, Guillaume d'Orange faisait les derniers préparatifs pour seconder le mouvement protestant en Angleterre. Le parlement résistait de toutes ses forces à Jacques II ; les lords, tout dévoués à l'Église établie, voyaient avec douleur et colère les persécutions systématiques contre les évêques anglicans. Les Communes combattaient énergiquement pour soutenir leurs prérogatives ; l'armée était incertaine, les ministres trahissaient. A certaines époques tout un pays abandonne une cause ; alors il ne faut qu'un coup de main pour renverser même le plus audacieux des pouvoirs ! Les ordres de départ étaient donnés à la flotte hollandaise, et ce fut à ce moment que l'ambassadeur français à La Haye annonça les desseins du prince d'Orange. Il envoyait avec une dépêche chiffrée la copie du manifeste de Guillaume contre la maison de Stuart. Ce manifeste contenait plusieurs points

principaux : dénombrement des griefs du peuple anglais contre le roi Jacques II; demande de plusieurs seigneurs d'Angleterre, ecclésiastiques et séculiers, qui l'appelait à leur secours pour se garantir des maux dont ils se voyaient menacés : « Il avoit d'autant plus acquiescé à leurs prières, qu'étant par la princesse son épouse le plus proche héritier de la couronne, il étoit plus intéressé que personne à la conservation des lois et de la religion du royaume, dont on avoit même entrepris de lui ôter la succession par la supposition d'un prince de Galles; » enfin le troisième point de justification était ainsi conçu : « Un parlement libre est le seul remède qu'on peut apporter aux maux de la nation, et jamais un parlement ne sera libre sous un roi qui règne sans égard aux lois; nous avons donc pris la résolution de passer la mer avec des forces suffisantes pour appuyer les décrets d'un parlement rendu à sa liberté, exhortant en même temps tous les bons Anglois de se joindre à nous pour concourir à un si louable dessein [2]. »

Il n'y avait plus à douter des projets définitifs du prince d'Orange : c'était contre les desseins catholiques de Jacques II, ses idées d'alliance avec la France, en un mot contre les traités secrets qui unissaient Louis XIV et les Stuarts, que l'expédition était dirigée. M. de Croissy reçut des ordres du roi pour qu'il eût à signifier à la Hollande : « Que le départ de la flotte du prince d'Orange seroit considéré comme une dénonciation de guerre » ; le roi très-chrétien déclarait qu'aux moindres hostilités contre le pavillon du roi Jacques II, le fidèle allié de la France, les armées et les flottes de Sa Majesté traiteraient en ennemis le territoire et le pavillon des États-Généraux. Quels pouvaient être les desseins du stathouder? La paix n'était pas rompue, et un armement aussi considérable

[1] « Déclaration de Son Altesse Guillaume Henri, par la grâce de Dieu, prince d'Orange, etc... pour justifier qu'il n'est entré en armes dans le royaume d'Angleterre que pour la conservation de la religion protestante, et pour le rétablissement des lois et des libertés d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. » 1688.

ne devait avoir qu'un but hostile. M. de Croissy se plaignait surtout de la présence en Hollande d'une multitude de réfugiés, qui ne cessaient de comploter contre la puissance et la vie du roi de France [1].

Les partis étaient trop engagés pour que ces menaces produisissent un résultat : les Provinces-Unies avaient signé la ligue d'Augsbourg ; la Hollande avait besoin de l'appui de l'Angleterre dans la lutte qu'elle allait engager, elle ne pouvait l'obtenir que par un changement de dynastie. Les préparatifs continuèrent dans toute leur activité ; des régiments hollandais et allemands furent réunis à La Haye et à Amsterdam ; soixante navires de guerre durent porter l'expédition sur les côtes de la Grande-Bretagne, avec le dessein avoué de prêter appui au parlement et aux idées de réformation en Angleterre. On ne savait pas précisément où se dirigerait d'abord la flotte de Guillaume : des chansons populaires distribuées à Paris annonçaient que le prince d'Orange allait quitter la Hollande ; où porterait-il la guerre, en Angleterre, en France ou vers Alger ? Schomberg l'accompagnait, et le peuple hollandais lui disait : « Monseigneur, ne revenez plus, car l'État monarchique ne s'accorde point avec notre république [2]. »

A ces préparatifs Louis XIV opposa des mesures de représailles ; le roi ordonna qu'un embargo général serait mis sur tous les navires, sur toutes les marchandises hollandaises qui se trouveraient dans les ports et territoire du royaume. Les États déclarèrent que cet acte était contraire au texte du traité de Nimègue ; l'embargo fut levé, mais l'activité des arsenaux,

[1] Note manuscrite de M. de Croissy. Biblioth. du roi.

[2] Il a pour l'entreprise
Un homme qui le sert
D'une valeur exquise
C'est monsieur de Schomberg
On doute si la guerre
Qu'il va faire sur mer
Est contre l'Angleterre
Ou contre ceux d'Alger.

Toute la populace,
Joyeuse au dernier point,
Crioit : Que le ciel fasse
Qu'il ne revienne point ;
Car l'État monarchique,
Qui de tous temps déplait,
Avec la république
Ne s'accorde jamais.

le recrutement des troupes de terre annonçaient que la guerre allait éclater puissante et sérieuse. Le traité de Nimègue était déchiré, et c'est ce qu'exposait la France avec une expression digne et modérée. Louis XIV avait besoin de rassurer ses alliés; car sa position était délicate : la guerre pouvait devenir universelle. Le manifeste envoyé à toutes les cours et ambassades était ainsi conçu : « Sa Majesté avoit lieu d'espérer que les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, qui avoient témoigné tant d'empressement pour la conclusion d'un traité, n'en auroient pas moins pour la maintenir. Cependant Sa Majesté a eu plusieurs avis que depuis quelques mois lesdits États, se laissant emporter au désir de ceux qui n'ont d'autre intention que de voir recommencer la guerre dans l'Europe, faisoient des levées et armements extraordinaires, et prenoient des engagements avec des princes de l'Empire pour traverser par toutes voies l'établissement du cardinal de Furstemberg dans l'électorat de Cologne; Sa Majesté a résolu de déclarer la guerre, comme elle fait par la présente, auxdits États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, tant par mer que par terre. Ordonne et enjoint Sa Majesté, pour cet effet, à tous ses sujets de courre sus aux Hollandois, et leur a défendu très expressément d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie[1]. » Or la guerre devait se poursuivre contre la Hollande de deux manières : l'armement vigoureux d'une grande escadre pouvait arrêter l'expédition du prince d'Orange et la détruire avant son arrivée sur les côtes de la Grande-Bretagne. Tel était l'avis du marquis de Seignelay, ministre de la marine; il offrait de tenir prêts quarante vaisseaux. Un long mémoire du ministre déduisait parfaitement combien il serait facile de disperser la flotte hollandaise dans la Manche, et d'en finir ainsi par un coup de main contre l'expédition. Le second parti, développé également dans un

[1] Biblioth. royale, mss. de Béthune. Cette déclaration est datée de Versailles, le 26 novembre 1688.

mémoire du marquis de Louvois, consistait dans un système d'invasion sur la frontière hollandaise; mais selon la méthode lente et tenace du marquis de Louvois, il proposait de s'emparer d'abord de quelques places frontières d'Allemagne, telle que Philisbourg, afin de maintenir les Impériaux. Une correspondance de Jacques II indiquait un plan simultané : quarante vaisseaux de ligne dans la Manche et la marche rapide de cinquante mille hommes sur Maëstricht; avec cette double démonstration, le roi d'Angleterre promettait que le prince d'Orange ne remuerait pas [1]. Ainsi la paix de Nimègue était rompue; toute la situation diplomatique avait changé. L'empire s'ébranlait en armes contre Louis XIV, et la Hollande envoyait une expédition contre Jacques II, le plus intime allié du roi de France. Tel était le résultat le plus immédiat de la révocation de l'édit de Nantes. Les circonstances produisaient un prince qui le premier était capable de lutter contre Louis XIV. C'est le fait d'une situation nouvelle que ces noms nouveaux eux-mêmes, qui en deviennent la forte et grande expression ; jusqu'ici Louis XIV n'avait trouvé aucun digne adversaire de sa politique ; l'Espagne était morte, l'Empire sans unité. Qu'était la Hollande avant le stathoudérat du prince d'Orange, et l'Angleterre avant Guillaume III? C'est ce Guillaume qui devient le véritable, le seul antagoniste de Louis XIV, et cela moins par sa propre importance que parce qu'il se fait le symbole d'une idée, d'un principe, d'une résistance fondée sur un parti vivace qui était la Réforme. Louis XIV, c'est la monarchie puissante, gouvernementale, catholique ; Guillaume III, c'est le gouvernement aristocratique pondéré, représentatif; c'est l'Église anglicane et la force des lords possédant les fiefs des vieux monastères, la couronne et la propriété du sol anglais, et c'est ce qui fit la force de la révolution de 1688 !

La ligue d'Augsbourg fut la réaction protestante contre le

[1] Dépêches originales; manuscrits de Colbert. — Réflexions politiques sur les démarches de la Hollande contre les attentats de la France, ann. 1688, in-12.

système d'unité catholique proclamé par Louis XIV, et contre cette monarchie universelle qui formait le droit public de sa diplomatie. Le traité de Nimègue avait été enfreint par Louis XIV, qui n'avait tenu aucun compte des stipulations territoriales; Strasbourg et Casal avaient été réunis à la France; par Strasbourg le roi menaçait l'Allemagne; Casal lui ouvrait les portes du Piémont; les Alpes et le Rhin étaient également dominés par les récentes conquêtes du roi. Deux souverainetés, vieilles alliées de la France, entrèrent dans la ligue d'Augsbourg, et ce fut là une des plus tristes conséquences de la révocation de l'édit de Nantes: la Suède, qui avait suivi le drapeau fleurdelisé depuis Richelieu et le grand Gustave, rompit avec la France; c'était pour la monarchie la perte d'un antique auxiliaire. Il en fut de même du Danemarck, où la réformation avait été si unanime et si fortement consolidée. Les deux États se dessinèrent pour la ligue d'Augsbourg, et prirent parti contre Louis XIV.

Cette ligue, toute de réaction, se présentait ainsi sous un aspect formidable; les forces réunies de tous les États allaient déborder sur les frontières du royaume. Il y avait alors deux grands intérêts qui seuls pouvaient arrêter les effets de la ligue d'Augsbourg: c'était le siége de Bude par les armées impériales, où toute la noblesse aventureuse s'était portée; ensuite la révolte de la Hongrie sous Tékéli, romanesque épisode au milieu de l'époque toute compassée de Louis XIV. Cette ligue d'Augsbourg, à laquelle devaient se joindre les vieilles inimitiés de l'Espagne, quoique catholique, menaçait profondément la monarchie française; cependant le roi devait trouver dans la lenteur de ses ennemis le temps de préparer ses forces, afin de résister par des masses à toute la coalition. Ce fut dans le dessein de déjouer les efforts simultanés de tant de puissances réunies que Louvois résolut de brusquer les hostilités par le siége de Philisbourg. Là, monseigneur le dauphin fit ses premières armes comme généralissime des troupes, au lieu et place du roi. Philisbourg fut le rendez-vous de

toute la noblesse de France ; on s'y portait de Versailles comme à une fête, à un simple carrousel. Des enfants de quinze ans, cadets et gentilshommes venaient y recevoir leur baptême de mousquetades sous les ordres de monseigneur. *Philisbourg est pris*[1] fut la nouvelle qui eut le plus de retentissement, et tous se vantaient, sous les charmilles de Versailles, d'avoir fait partie de cette glorieuse expédition !

L'esprit français babillait joyeusement devant les périls de la monarchie ; la ligue d'Augsbourg devint le sujet de chansons plaisantes, de moqueries amères, dans lesquelles on tournait en ridicule tous les alliés dans la grande ligue, depuis l'empereur en bonnet blanc jusqu'aux marchands de fromage de Hollande, et aux rodomonts de Castille réunis contre le prince habitué à vaincre et à dominer l'Europe : « l'empereur y perdra sa couronne, la Hollande ses vaisseaux, les électeurs leur boule et leur épée. » Il y a toujours le type de l'Espagnol, tel que nous le reproduisent les caricatures contre la Ligue, ce Castillan au chapeau rond, aux moustaches épaisses et crochues, à la rapière longue et battante. Viennent ensuite maints dires et propos riants : « J'ai beau bâiller en m'éveillant, dit un Liégeois, et demander une bouteille, je ne puis pas avaler le coq des François dont le chant me réveille. — Je frotte mes yeux et regarde ce coq, ajoute l'électeur de Brandebourg, mais au diable, je ne me hasarderai pas d'aller me faire étriller. — Ce coq est né pour mon infortune, s'écrie un Flamand ; le voilà encore avec sa voix importune qui vient troubler mon repos. — Je dormois tranquille, continue un Espagnol, sur la bonne foi de mon voisin, et ce coq babillard

[1] Sur la prise de Philisbourg :

Le dauphin n'a pas démenti
Le bon sang dont il est sorti ;
Il est digne fils de son père,
Lère la, lère lan lère.

Philisbourg ouvre le chemin
A son héroïque dessein ;
Son exercice le plus doux,
Sembloit n'être que pour les loups,
Noble essai de ce qu'il sait faire,
Lère là, lère lan lère.

Cologne crie qu'elle espère,
César n'auroit su mieux faire,

est venu me donner le réveille-matin.— Quoi ! s'écrie Guillaume d'Orange, vous voilà tous endormis? vous n'entendez donc pas le coq qui nous réveille? vite à moi, mes amis, suivez-moi, vous verrez merveille. — Comment, répond le Hollandais, vouloir rompre mon sommeil avant le lever du soleil ! non, non, pour moi jusqu'à midi je me repose [1]. »

A ces populaires publications, l'Europe opposait des pamphlets d'une autre nature. La révocation de l'édit de Nantes avait produit d'abord une émigration littéraire ; tous ces ministres protestants, obligés de fuir le sol de la France par des arrêts de proscription, livraient leur esprit et leur plume à l'étranger ; ils avaient conçu des haines profondes, des inimitiés fatales : « contre le tyran qui les forçait de quitter leur foyer domestique, le prêche saint et d'aller au désert porter la parole du Père. » A peine arrivé en Suisse, en Allemagne, en Hollande, ils laissaient une libre issue à leur indignation ; dans leurs prédications demi-paraboliques, ils s'écriaient : « N'avons-nous pas vu, mes chers frères, ce prince, le plus ignorant de tous les hommes, se laissant gouverner dans les premières années de son règne par des hommes impies, persécuter les plus habiles et les plus saints docteurs de la vraie Église, les faire enlever, les tenir dans les prisons obscures ou les obliger à sortir du royaume, et à aller, comme des vagabonds et des scélérats, courir çà et là chercher quelque asile contre la tyrannie ? Qui ne sait, mes chers frères, que depuis ce temps-là une femme, autrefois une impudique, une abandonnée, maintenant une hypocrite, une ambitieuse, s'est emparée à son tour de l'esprit foible, timide et superstitieux du roi ? Notre cause est commune, mes chers frères, nos justes plaintes sont communes, nous avons un même et commun oppresseur ; prenons donc mêmes mesures, attaquons-le à communs efforts, concertons-nous, unissons-nous, détruisons son pouvoir arbitraire. » Quelques écrivains

[1] Caricature française sur la ligue d'Augsbourg ; un énorme coq est placé au-dessus d'un cadran ; il paraît chanter avec force. (Bibl. roy.)

plus plaisants reproduisaient contre Louis XIV les caricatures de l'époque de Luther, telles que l'art les dessinait alors en Allemagne, en Hollande et en Angleterre; estampes lourdes, vivement et grossièrement coloriées; les recueils hollandais nous en gardent quelque souvenir. Louis XIV y apparaît successivement en Gorgone échevelée de serpents, en soleil pâle et noyé dans les eaux de la Hollande victorieuse [1].

La seconde émigration fut toute armée. Les édits de Louis XIV proscrivaient une foule de gentilshommes; cette contrainte qui les attaquait dans leur foi religieuse, dans leur existence de châteaux et de provinces, excitait parmi ces nobles huguenots un sentiment d'animosité qu'ils portaient à l'étranger. Depuis l'année 1675, qui commence les persécutions, jusqu'à la date de 1685, époque de la révocation de l'édit de Nantes, le nombre des gentilshommes calvinistes qui avaient fui à La Haye s'élevait à plus de cinq mille. Guillaume d'Orange, qui avait vu tout le parti qu'on pouvait tirer de cette brave noblesse, l'avait divisée en deux régiments d'émigrés ou de réfugiés; le prince savait leur valeur, leurs haines profondes contre Louis XIV et la France. Comme tous les exilés, ils exécraient la tyrannie qui les avait forcés à fuir le noble sol de la patrie : que le prince d'Orange eût marché aux Pays-Bas ou qu'il suivît son expédition d'Angleterre, il devait s'entourer de cette troupe d'élite, qui le regardait comme le chef et le protecteur de la religion réformée. Il avait mis à la tête de ces émigrés un gentilhomme, illustre émigré lui-même, le maréchal de Schomberg, qui avait quitté la France plutôt que de renoncer à la foi de ses pères : quand les croyances religieuses ou politiques sont vivaces, on s'y rattache plutôt qu'aux idées vagues de patrie et de territoire; le sol n'est que le matérialisme dans les héroïques sentiments.

Le premier effet de la ligue d'Augsbourg fut de permettre au prince d'Orange d'accomplir paisiblement son expédition d'Angleterre; cette ligue n'était pas complète tant que la

[1] Collection de Romain de Hooge, Biblioth. du roi.

Grande-Bretagne n'entrait pas dans les mêmes intérêts, et le gouvernement de Jacques II interdisait à ce pays la libre et spontanée manifestation de ses idées; il fallait l'aider. La révolution de 1688 fut un coup de diplomatie et de religion. L'empereur avait vainement cherché à entraîner Jacques II dans la ligue d'Augsbourg, ce prince s'était fidèlement déclaré pour Louis XIV; la Hollande l'avait pressé dans le même sens, et sur son double refus, toute la diplomatie européenne, excepté celle de France, agit contre Jacques II. Ce fut contre le prince catholique et l'allié de Louis XIV que la révolution d'Angleterre s'organisa; c'est ainsi que Sunderland et Churchill comprirent le mouvement que favorisait l'expédition du prince d'Orange contre les Stuarts. Guillaume, secondé par toute l'Europe réformée, s'embarqua sur sa flotte à La Haye le 29 octobre 1688; cette magnifique expédition comptait soixante-cinq gros vaisseaux de guerre, plus de cinq cents flûtes hollandaises, avec vingt-un mille hommes dont huit mille Hollandais et Allemands, soldats lourds et sans activité militaire. Ses troupes se composaient en majorité d'émigrés; indépendamment des régiments de Français que commandaient le maréchal de Schomberg et ses fils, Guillaume avait aussi trois mille Anglais sous les ordres des lords Charles Talbot, de la vieille époque du prince Noir, comte de Shrewsbury, Charles Gérard, comte de Macklesfield, Henri Morden, Henri Sidney et du vice-amiral Herbert. C'était une expédition toute de mécontents et d'émigrés allant porter les armes en Angleterre pour réagir ensuite contre la France par la ligue d'Augsbourg, et en cela les calvinistes suivaient l'énergique loi de la conviction; ils marchaient au nom de la patrie d'opinion contre la patrie territoriale. Cette grande flotte à peine en mer arbora la devise de fermeté et de noblesse de la maison d'Orange : « Je maintiendrai »; et comme pour indiquer le but de l'entreprise, les longues flammes des flûtes et frégates déployaient ces deux mots : *pour la religon et la liberté.*

On ne peut dire les contes et bulletins que l'on semait en France sur l'expédition de Guillaume d'Orange : tantôt une maladie aiguë avait emporté le prince et la moitié de son armée; tantôt Guillaume était mort assassiné. En temps de parti, toutes ces nouvelles sont recueillies avec avidité; alors il n'y a de faux bruits que ceux qui ne plaisent pas. Les correspondances, lettres, récits des courtisans ne s'occupent que de la flotte hollandaise, et madame de Sévigné elle-même reproduit tous les caquetages de cour comme la chose importante; elle annonce avec joie que les eaux ont englouti Guillaume et sa fortune. La flotte, une première fois dispersée par la tempête, se remit en mer le 10 novembre et aborda aux côtes de Darmouth, Torbal et Exmouth. Une gravure contemporaine donne le tableau de ce débarquement; on y voit ces masses de lances et de mousquets, groupées autour des pavillons et étendards, mi-partie Orange et Angleterre, la foule du peuple, les orateurs des comtés [1]. Tout vint à souhait pour Guillaume. Ce fut en vain que Jacques II invoqua les secours de la flotte pour courir sus aux Hollandais et au prince d'Orange; sur soixante-cinq capitaines, six seulement furent fidèles à leurs serments ; le roi en appela à un parlement libre, aux évêques, à tout ce qui avait une force d'opinion en Angleterre ; tous les corps de l'Etat ne répondirent que par des refus aux ordres de leur souverain légitime. Quand une révolution est achevée dans les esprits, tout le reste n'est plus qu'une forme qui sanctionne le fait accompli : Jacques II était délaissé par l'Angleterre parce qu'il avait touché à la religion, qui était la loi de l'Etat.

Il est utile, quand on médite l'histoire, de mettre en présence la tentative d'unité religieuse préparée par la révocation de l'édit de Nantes, et la révolution d'unité dans l'Eglise anglicane opérée par l'avénement de Guillaume III. Ces changements sont deux faits d'intolérance à côté l'un de l'autre ;

[1] Pour la gravure hollandaise et la légende, voyez *Recueil sur l'Histoire de France*, cabinet du roi, ad ann. 1688.

Louis XIV ramène l'unité religieuse par la persécution contre les huguenots, comme les Communes d'Angleterre ramènent l'unité par les actes contre les catholiques et les *dissenters*, en vertu de la même tendance. C'est que la société était alors aux prises sur un principe religieux ; les lois de tolérance n'étaient plus possibles, parce qu'elles n'étaient plus en harmonie avec les besoins politiques de la situation ; les catholiques prirent les armes en Irlande comme les huguenots dans les Cévennes par le même mobile. Jacques II, le représentant de la tolérance religieuse, de la liberté de croyance, fut obligé de fuir l'Angleterre, parce qu'on avait aperçu une petite chapelle catholique et qu'il avait souffert quelques moines dans son palais ; les ministres protestants quittaient la France, parce qu'ils voulaient prier paisiblement dans leurs temples.

L'avénement de Guillaume III était si bien préparé, que la déchéance de Jacques II fut à peine une question. Il y avait longtemps déjà que les pamphlets huguenots ou de l'école du tiers-parti avaient établi la maxime de la souveraineté pure et simple du peuple, pouvant à son gré renverser un trône ou une dynastie [1] : « Par rapport à l'Angleterre, disait un livre contemporain, ç'a été l'opinion générale des siècles précédents que le parlement de ce royaume a incontestablement le droit de limiter, restreindre et circonscrire la succession comme il le juge à propos pour le bien public, et que dans tous les siècles il a mis ce pouvoir en pratique. La proximité du sang ne donne un titre immuable pour les successions que relativement au consentement des peuples et à l'application du successeur à

[1] J'ai déjà parlé du pamphlet ou du journal en forme de mémoires du ministre Jurieu ; en voici quelques titres de chapitre :

« Des tristes effets de la puissance arbitraire et despotique de la cour de France ; que cette puissance est tout aussi despotique que celle du grand-seigneur. »

« Le second moyen général pour prouver que la puissance absolue des rois de France est usurpée ; les États ont toujours été les principaux dépositaires de la souveraineté, et sont supérieurs aux rois. »

maintenir les lois une fois établies. La couronne n'est pas un simple héritage, c'est un héritage qui renferme un office de confiance, si bien que celui qui a un défaut qui le rend incapable de cette confiance, est déchu de cet héritage. Et sans chercher des exemples ailleurs que dans la monarchie française, Mérovée, qui a donné le nom à la première race, quoiqu'il ne fût que le troisième roi, n'est parvenu à la couronne qu'en destituant de ce droit les héritiers légitimes. Il est même remarqué que Childéric qui succéda à Mérovée, étant un prince fort adonné à ses plaisirs et à ses débauches, les François, qui n'étoient pas accoutumés à ces infamies, les dégradèrent de la royauté pour élire en sa place Gillon, maître de la milice des Romains, quoiqu'il fût étranger, mais en grande réputation de sagesse et de probité. »

Ce développement donné par l'école protestante aux droits du peuple, s'étendait naturellement à Louis XIV, et ce n'était pas sans motifs que les huguenots austères rappelaient que les débauches et les dissipations étaient un cas d'exclusion de la couronne. N'était-ce pas là précisément le crime que les pamphlétaires imputaient à Louis le dissolu, à l'époux de la Maintenon? C'est à cette époque que le ministre Jurieu commençait à publier les premiers mémoires de son grand pamphlet en forme de journal contre Louis XIV : « La France seule, y était-il dit, le plus beau pays de l'Europe, la plus noble partie du monde, se voit assujettie à une domination cruelle, tyrannique, et à une puissance qui ne se donne pas de bornes. Des peuples libres et qui ont tiré le nom de *France* ou de *François* de leur ancienne liberté, sont aujourd'hui les plus assujettis de tous les peuples, sans excepter ceux qui gémissent sous la tyrannie du Turc. Aujourd'hui toute liberté est perdue, jusqu'à celle de parler et de se plaindre. C'est pourquoi j'envoie ma voix aux pays étrangers, dans l'espérance qu'elle reviendra de là par réflexion, et qu'elle réveillera mes compatriotes qui dorment à mes côtés sous la pesanteur de leurs chaînes. Et je ne saurois m'empêcher de

souhaiter à ma patrie un retour de raison et de courage; *de raison*, afin qu'elle comprenne que les priviléges des peuples ne souffrent point de prescription, et ne périssent point par l'usurpation des princes; *de courage*, afin qu'elle puisse profiter des circonstances présentes, les plus heureuses qui furent jamais pour ramener le gouvernement du royaume à son ancienne forme, et pour secouer le joug de cette puissance despotique, selon laquelle les François sont traités avec une dureté inconnue à tous les peuples qui vivent sous des princes chrétiens [1]. »

Pendant ce temps, Guillaume d'Orange renversait comme d'un souffle le parti de Jacques II; la Convention était réunie pour décider du trône d'Angleterre. Le prince d'Orange exposait à la Convention, convoquée pour prendre en considération l'état du royaume; « Qu'ayant fait tout ce qui dépendoit de son pouvoir pour accomplir ce qu'on avoit souhaité de lui pour la paix et pour la sûreté publique, surtout depuis que l'administration des affaires lui avoit été commise, c'étoit maintenant aux deux chambres d'établir les fondements d'une sûreté inébranlable pour la religion, pour les lois et pour les libertés. Son Altesse espéroit que Dieu achèveroit son ouvrage, en répandant sur les conseils de cette assemblée l'esprit de paix et d'union. » Il fut répondu par une adresse « que les deux chambres remercioient Son Altesse avec tous les témoignages de joie et de reconnoissance de la conservation du royaume, dont elle avoit été le glorieux instrument, de même que du soin particulier qu'elle avoit pris de l'administration des affaires publiques, la suppliant de continuer jusqu'à ce qu'on s'adressât plus particulièrement à elle [2]. » L'élévation de Guillaume III au trône d'Angleterre n'était plus qu'une formule en l'état des esprits; tout avait été fait habilement; on avait con-

[1] *Les soupirs de la France esclave qui aspire apres la liberté* : Premier mémoire du 1er septembre 1688 : « Les rois de France se sont faits papes, muphtis, grands pontifes et princes absolus sur les choses sacrées. »

[2] Texte de la déclaration. — Reg. du parlement, 1688.

traint le roi Jacques à quitter l'Angleterre, et une fois qu'il eut fui le sol de la Grande-Bretagne, on prit prétexte de la vacance du trône pour proclamer la déchéance : « Jacques II, ci-devant roi, y disait-on, a renoncé au trône, en s'efforçant de détruire le gouvernement de ce royaume, contre les lois qui y règnent et qui y sont reçues, et Son Altesse Monseigneur le prince d'Orange, en vertu de l'autorité qui lui a été mise entre les mains, a fait élire des députés pour assister à la présente Convention ; la chambre proteste qu'elle s'attache à la déclaration de ce prince, et consent que Leurs Altesses Monseigneur le prince et Madame la princesse soient déclarés roi et reine d'Angleterre pendant leur vie, et qu'en cas que le prince d'Orange meure sans enfans, la couronne appartiendra à Madame la princesse Anne de Danemarck et à ses enfants, et après eux, à ceux du prince d'Orange, en cas qu'il ait des enfants d'une autre reine, et que le prince aura l'administration des affaires sa vie durant ; qu'après ces mots de roi et reine d'Angleterre, on ajoute de France, d'Irlande, etc....; et qu'enfin, comme elle est persuadée que M. le prince achèvera la délivrance qu'il a si heureusement commencée, elle consent que Leurs Altesses Monseigneur le prince et Madame la princesse d'Orange soient élevés sur le trône de cette nation. »

La révolution qui s'accomplissait en 1688 avait donc plusieurs résultats, tous hostiles à la politique de Louis XIV : 1° L'alliance de la France et de l'Angleterre, cimentée par les traités secrets conclus sous l'influence de l'ambassadeur français, Barillon, était complétement brisée ; 2° la Grande-Bretagne se jetait dans la ligue d'Augsbourg, et allait donner une force nouvelle à toutes les inimitiés soulevées contre Louis XIV ; 3° à l'unité catholique proclamée par les édits du roi la révolution d'Angleterre opposait l'unité de l'Église anglicane ; l'action et la réaction se trouvaient en présence ; 4° enfin, au droit public monarchique, à l'hérédité de race affichée par le roi de France, on substituait la souveraineté parlementaire, idée si odieuse à la cour de Versailles. Désormais l'école des ré-

fugiés de Hollande et de Genève avait un principe et un exemple nouveau pour combattre le système monarchique tel que l'avait constitué la royauté absolue après la Fronde. Ces conséquences sont vivement pressenties par le conseil de Louis XIV; il n'est sorte de calomnies que les pamphlets de cour ne jettent à Guillaume III, « ce tyran couronné, cet usurpateur misérable. » Il existe une suite de caricatures sinistres contre le prince d'Orange; dans une gravure contemporaine on le place même sur l'échafaud. Une immense peinture reproduisait le roi Guillaume III sous les traits de la Discorde, tout décharné, la tête hérissée de serpents, assis sur un trône, le sceptre en mains, ayant autour de lui plusieurs devises; l'une d'elles porte : « Guillaume le tyran, violateur des lois divines »; l'autre : « Trône usurpé par la discorde. » L'Angleterre, sous les traits d'une belle femme, est là éplorée devant lui; à ses côtés est le commerce qui s'envole, car il est détruit par la guerre. Le peuple, représenté par des groupes d'hommes enchaînés, est réduit aux abois par la misère. Puis enfin sur un petit médaillon est la couronne d'Angleterre qui écrase une orange. Le titre de cette gravure est : « L'Angleterre désolée par la ruine entière de son commerce et le renversement de ses lois sous la tyrannie du prince d'Orange, usurpateur de sa couronne. » Dans une autre estampe, sorte de festin de Balthazard, on voit le roi Guillaume III à table, ayant à ses côtés le docteur Burnet et le violent ministre Jurieu : au-dessus de leur tête est suspendue une énorme meule, retenue par un fil qu'une main armée d'une paire de ciseaux va couper; une autre main écrit dans le fond du tableau : *Tes jours sont comptés*[1]. L'ombre de Nostradamus apparaît, son grand livre de prédictions en mains, et elle annonce au prince d'Orange que sa fin est prochaine. Telle est la triste nature des

1 Voilà le beau sire
Que se sont fait les perfides Anglois!
Du ciel il a mérité l'ire,
Il va périr à cette fois;

opinions, elles calomnient tout ce qui n'est pas elles, tout ce qui s'oppose à leurs desseins; elles ne pardonnent ni à la politique, ni à la fermeté, ni à la gloire.

Guillaume III devenait l'expression de l'idée puritaine dans la monarchie représentative; Louis XIV se posait comme le symbole brillant de la monarchie absolue. Des chants, pour ou contre Guillaume III parcouraient aussi l'Europe. Le prince d'Orange était la personnification d'un système, et ces hautes figures sont le point de mire des éloges exagérés ou des satires calomnieuses. « Laisse cet Orange passer, disait le chant de Paris, il aime tant à s'empresser et Monsieur l'a fait tant danser; hélas! chez l'Anglois s'accomplit la fable du peuple malheureux, parce qu'il se fit un roi nouveau: Charles étoit un ivrogne, Jacques un soliveau, et Guillaume sera la cigogne [1]. Indigne avorton de la gloire, s'écriait un autre poëte; faux soutien d'une fausse loi, tu fus toujours l'horreur de la victoire; sais-tu bien que ce roi que tu poursuis, scélérat achevé, monstre, il te terrassera aux pieds de nos autels [2]? » Puis, par une tournure de poëte, qui tient à l'époque, les amis et les partisans du prince d'Orange retournent en vers élogieux les mêmes rimes: « Prince, disait-on à Guillaume, roi vaillant et achevé, marche où te conduira ton courage intrépide; ta

Cette ombre avec sa frêle voix
Dedans ce moment vient lui dire
Que la meule sur lui va faire agir son poids.

1 Chez l'Anglois s'accomplit la fable
D'un peuple qui fut misérable
Pour s'être fait un roi nouveau;
Charles étoit un bon ivrogne,
Jacques n'étoit qu'un soliveau,
Guillaume sera la cigogne.

2 Indigne avorton de la gloire,
Orgueilleux fantôme de roi;
Faux soutien d'une fausse loi,
Prince qui fus toujours l'horreur de la victoire;
Tes crimes sont si grands qu'un jour à notre histoire
Nos neveux manqueront de foi.

valeur te doit mettre au rang des immortels[1]. » Comme aux époques de partis, il n'y a pas de milieu entre l'éloge insipide et la calomnie perverse.

Les idées de tolérance religieuse s'expatriaient de l'Angleterre avec Jacques II. Le roi exilé débarquait à Ambleteuse, et partout il était accueilli avec les hommages dont Louis XIV entourait une royauté proscrite, et qui s'était sacrifiée pour lui? plus de dix portraits de Jacques II, gravés en France, indiquent tout l'intérêt qu'on portait à son infortune; on cherche dans des chants religieux à réveiller le zèle pour la cause du roi d'Angleterre. Quand Jacques II vient à Versailles, Louis XIV s'avance vers lui, l'embrasse comme son frère et son égal; il lui assigne des subsides et le vaste palais de Saint-Germain pour sa royale habitation; Saint-Germain eut sa cour, ses gardes, ses fêtes. Si Guillaume III avait autour de lui des régiments de réfugiés de France, des gentilshommes huguenots du Béarn, du Rouergue, de Normandie, Louis XIV et Jacques II eurent également de braves Irlandais catholiques qui formèrent plus tard jusqu'à des corps de quinze à vingt mille hommes; un maréchal de France, Schomberg, commandait les armées de Guillaume, et plus tard le duc de Berwick, de la grande race des Stuarts, commanda les armées de Louis XIV. Quand deux idées politiques ou religieuses sont fortement empreintes dans les cœurs, il n'y a plus de patrie territoriale; le sentiment moral l'emporte; on combat pour sa conviction chevaleresque, pour sa religion ou pour son roi; on émigre républicain du sol monarchique, on émigre huguenot de la patrie catholique, on émigre noble gentilhomme d'un pays livré aux révolutions. En ces actes de dévouement il n'y a pas de crime.

Lorsque Jacques II apparaissait aux vieilles tours de Saint-

1 Ce prince dont le cœur va si droit à la gloire,
Qui n'a pas un dessein qui ne soit d'un grand roi,
D'honneur et d'équité se faisant une loi,
Saura dans ses projets engager la victoire.

Germain, tout avait pris un aspect solennel à la cour de Louis XIV; l'exemple du monarque détrôné, loin d'abaisser dans l'esprit du roi l'immense idée qu'il s'était faite de la royauté, l'avait exaltée en quelque sorte; on aurait dit que Louis-le-Grand voulait constater que la dignité des rois n'avait rien perdu dans le fatal échec des Stuarts [1]. Indépendamment des préparatifs militaires que le roi de France poursuivait avec vigueur, il avait partout ordonné qu'on redoublât d'honneurs et d'égards pour la royauté exilée; le contrôleur général eut l'avis de faire remettre dix mille louis à Jacques II pour ses premiers besoins; la reine d'Angleterre, le prince de Galles furent traités sur le même pied que la défunte reine et le dauphin. Louis XIV quittait Versailles deux ou trois fois la semaine, et ses lourds carrosses, traînés par huit chevaux harnachés d'or, conduisaient le roi de France jusqu'au château qui avait vu son enfance et les premiers actes de son règne lors des troubles de Paris. Louis XIV avait conservé quelques répugnances pour Saint-Germain, non pas, comme on l'a dit, pour fuir cette pensée de mort qui lui apparaissait, alors que fixant ses yeux sur la plaine, il apercevait au loin les tours de Saint-Denis, sépulcre de ses ancêtres; le roi ne craignait pas la mort. Sa répugnance pour Saint-Germain venait surtout des souvenirs d'émeutes et des séditions de son enfance orageuse sous la Fronde; c'était dans la salle froide et humide de Diane de Poitiers que, par un soir d'hiver, le roi avait passé cette nuit d'alarmes qui suivit les barricades, et la mémoire des jours de troubles, Louis XIV la secouait de tous ses efforts. Puis le vieux château féodal, avec ses irrégularités, lui était insupportable; il préférait les formes grandioses et compassées de l'école grecque et romaine que Per-

[1] Médaille sur la réception du roi d'Angleterre en France. On y voit la France qui reçoit le roi et la reine d'Angleterre, et le prince de Galles. La légende : *Perfugium regibus;* l'exergue : *Jacobui II, magnæ Britanniæ rex, cum regina conjuge, et principe Walliæ in Gallia receptus*, 1689.

rault, Mansard et Le Nôtre avaient jetées dans l'architecture des bâtiments et dans l'art des jardins, à Versailles, la magnifique demeure du roi. Louis XIV était parvenu à sa quarante-huitième année, à cette époque où l'on se résigne difficilement à passer à la condition et aux infirmités de la vieillesse. Le roi, si dissipé, si volage en ses jeunes ans, n'avait jamais cessé d'éprouver ce vide d'esprit, cet ennui de la fortune qu'il secouait par les fêtes et les éblouissantes distractions. A mesure que l'âge venait, cet ennui s'accroissait encore, de sorte que depuis ses quarante-un ans, sauf sa passagère émotion pour mademoiselle de Fontanges, le roi avait épuisé toutes les sensations de la vie. Il n'avait plus que la passion de l'autorité et du commandement; il ressentait cet affaiblissement de toutes les facultés de l'âme, cette satiété qui est le plus cruel remords, la plus cuisante des douleurs, car elle entoure les sens fatigués d'un vide sans limites. Louis XIV était l'homme le plus ennuyé de sa cour, et le tact exquis de madame de Maintenon avait parfaitement compris les avantages de cette position pour ses desseins à venir; admirable causeuse, douée d'un esprit droit et ferme, d'une patience résignée, madame de Maintenon était apparue à l'âge où l'on a plus besoin d'une compagne au chevet du lit que de jeunes amantes ardentes et capricieuses; elle écoutait tout ce que le roi lui disait sans murmures [1] : était-elle consultée? elle avait l'art difficile de pressentir la pensée du roi et de ne jamais la

[1] Madame de Maintenon avait déjà son parti de flatteurs. Voici l'ode qu'ils lui adressèrent en 1683.

Ton esprit vaste et solide
Semble entrer dans de grands projets,
Et les plus sublimes objets
N'ont jamais rien qui t'intimide;
La prudence et la fermeté,
La justesse et la netteté
Font briller ton heureux génie;
Et c'est dans un si juste choix
Qu'on voit la sagesse infinie
Du plus magnanime des rois.

contrarier; sa parole attrayante dissipait les idées tristes; elle s'abstenait de toute mauvaise impression; elle laissait le roi dans une heureuse quiétude. Avec ce système on prend une grande puissance sur les âmes, puissance légitime, car elle naît du bonheur que l'on donne à qui n'a plus autour de lui que dégoût et désenchantement.

La reine de France, la légitime épouse de Louis XIV, venait de mourir; la pauvre infante, appelée au plus beau des trônes, mais délaissée dès les premiers temps, avait quitté la vie sans regret; aimant le roi, elle lui était restée fidèle dans les plaisirs entraînants de Versailles, alors que son royal époux lui donnait l'exemple des adultères avoués et publics au milieu de sa cour. Louis XIV traitait la reine avec respect; il aurait puni le plus petit outrage à sa personne, vînt-il même de ses favorites; dans les vives émotions de l'âme, ce respect compassé est le plus froid, le plus cruel des outrages aux chastes ardeurs d'une épouse; il lui rappelle qu'une autre est moins respectée, mais plus aimée. La reine de France avait paru à toutes les fêtes de Versailles, sa place y était grande, mais elle et sa cour n'appartenaient pas à cette époque; la reine, sans aucune influence sur les affaires publiques, ne s'était jamais mêlée aux actes de la couronne. Marie-Thérèse d'Espagne, reine de France, n'aurait pas obtenu pour ses protégés la moindre place de cette cour; cette impuissance de crédit venait peut-être encore de la vieille méfiance que Richelieu et Mazarin avaient transmise contre les infantes reines de France, dans un système politique presque toujours en opposition avec la monarchie espagnole. La reine mourut le 30 juillet 1683, sans laisser traces dans les affaires sérieuses de Louis XIV; un simple mausolée de marbre noir lui fut élevé, et bientôt son souvenir s'effaça de la mémoire oublieuse des courtisans. La mort de la reine donnait de plus vastes espérances à madame de Maintenon, alors déjà en cour; le roi avait tout à fait rompu avec madame de Montespan. Dans cette circonstance, madame de Maintenon avait gardé sa su-

périorité froide et réfléchie. La favorite était renvoyée ; l'impitoyable mort avait frappé mademoiselle de Fontanges. Le roi s'éprenait de plus en plus de la causerie de madame de Maintenon; il avait dans son salon toutes ses habitudes, son large fauteuil à bras, mille petits soins empressés, une conversation brillante, et toutes ses aises pour dormir et se tenir sans gêne si cela lui convenait. La physionomie de madame de Maintenon n'avait certes rien d'attrayant : l'âge s'y dessinait d'une manière indélébile; ce n'était plus cette gracieuse mademoiselle d'Aubigné au teint rose et frais, tant louée par la compagnie de Ninon; ce n'était plus la coquette madame Scarron, l'objet des hommages de tous les gentilshommes; madame de Maintenon était grasse, mais d'un embonpoint sans fraîcheur naturelle; ses yeux avaient conservé l'attraction vive et pénétrante d'une garde-malade aimante, qui avait passé du lit de Scarron au berceau du duc du Maine, et de là au fauteuil du roi fatigué et vieilli; son nez avait perdu sa forme gracieuse, ses joues étaient flasques et pendantes; son cou fort et épais se liait à une poitrine large et belle encore. Madame de Maintenon ne pouvait prétendre à plaire, mais dans cet âge où l'on n'aime plus à se déranger, cette intimité de plusieurs heures était commode pour le roi [1]. En femme sage et habile, madame de Maintenon cherchait à réveiller les sentiments religieux dans le cœur de Louis XIV; ce n'était pas difficile avec l'éducation catholique que les Bourbons recevaient dès le berceau; elle témoignait un vif amour pour le roi, tout en faisant entendre les scrupules de conscience. Son idée paraissait être le salut. Une fois cette conviction arrêtée dans l'esprit du roi, n'était-il pas simple et facile de faire naître le désir d'un mariage, comme consécration des sentiments qu'il était impossible de légitimer aux yeux de Dieu que par un serment aux pieds des autels? Ce plan, madame de Maintenon le suivit-elle comme une idée fixe et consciencieuse?

1 Plusieurs portraits de madame de Maintenon existent encore ; Rom. de Hooge en a fait de fréquentes caricatures dans sa collect., 4 vol. in-fol.

profita-t-elle seulement des circonstances avec la douce et froide habileté d'une femme d'esprit et de tenue? Dans la vie humaine on fait trop la part du calcul et pas assez celle du hasard. Le mariage secret de Louis XIV et de madame de Maintenon fut un résultat de commodité et d'habitude : il ne fallut pas grand'peine au Père Lachaise pour pousser le roi à légaliser une position vieille déjà ; quelques idées religieuses, la pensée absorbante du salut déterminèrent le roi à un mariage secret, qui fut célébré par l'archevêque de Paris, en présence de Louvois et du Père Lachaise. Le silence fut imposé comme pour une affaire d'Etat, car la fierté du roi s'était humiliée devant une sujette. Le crédit de madame de Maintenon devint sans bornes, elle fut plus puissante que ne l'avait été la reine en titre. Ce mariage fut le plus beau triomphe que puisse obtenir l'ascendant moral d'une femme d'esprit sur un caractère fier et superbe comme celui de Louis XIV.

Dans la hiérarchie de famille, le prince qui prenait le titre de Monseigneur tenait le premier rang. Louis, dauphin de France, était né le 1er novembre 1661 ; il avait donc, lors du mariage du roi avec madame de Maintenon, 24 ans accomplis. Louis XIV exigeait qu'on le traitât avec le plus grand respect, sans lui laisser aucune influence sur les affaires : c'était l'ancienne coutume du royaume ; le dessein de régner avait si souvent séduit les dauphins de France depuis Louis XI ! Ce n'était plus le temps où l'on enfermait les héritiers de la couronne dans un vieux château féodal, asservissant leurs bras et leur esprit sous l'éducation obscure d'un gentilhomme en fait d'armes et d'un moine au Plessis-lès-Tours ou à Saint-Denis. Monseigneur vivait dans une cour brillante. Si son habit de brocard d'or, son épée à poignée de diamant, son large cordon bleu sur la poitrine le distinguaient de toute cette cour si noble elle-même, Monseigneur n'assistait pas aux conseils, ne pouvait faire avoir une pension ou une compagnie qu'en la sollicitant du roi son père ; les secrétaires d'Etat avaient ordre de ne pas accéder à ses recommanda-

tions directes. Et pourtant Monseigneur était le seul des enfants légitimes du roi encore vivants; la petite vérole, cette sombre messagère de mort, avait enlevé Philippe et Louis, tous deux portant le titre de ducs d'Anjou, Anne-Elisabeth, Marie-Anne et Marie-Thérèse de France, enfants de quelques années ou de quelques mois encore; et tandis que la lignée légitime du roi s'amoindrissait ainsi, ses bâtards vivaient presque tous autour de leur père; on aurait dit comme Shakespeare : « Que les enfants légitimes, conçus entre le sommeil des royaux époux fatigués, n'avaient pas cette sève de vie, que les forces d'amour prêtent aux bâtards de race. » Des enfants de madame de La Vallière, on remarquait la toute mignonne mademoiselle de Blois; le comte de Vermandois était mort tout jeune de la petite vérole; des fils de madame de Montespan il restait Auguste, duc du Maine, Louis-Alexandre, comte de Toulouse, Louise-Françoise, mademoiselle de Nantes, Françoise-Marie, dite aussi mademoiselle de Blois, depuis femme du duc de Chartres; toute cette belle et grande génération unissait le sang magnifique de Louis XIV et des Mortemart. Louis XIV portait un tendre intérêt à sa jeune famille d'enfants naturels; froid avec Monseigneur, il témoignait une sollicitude toute paternelle à ses fils d'amour, qu'il légitimait : l'origine de sa tendresse pour madame de Maintenon n'était-elle pas les soins qu'elle avait donnés au duc du Maine? Le roi aimait à s'entourer de cette famille; dans les gravures contemporaines on le voit suivi des princes de sa maison, gras, joufflus, avec leurs beaux yeux, leur noble front, leur chevelure flottante, leur cravate de dentelle sur leur justaucorps de satin brodé [1] : c'était le cortége habituel de Louis XIV, même dans ses jours de repentir.

Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, vivait dans le beau château de Saint-Cloud, au milieu des dissipations secrètes; il venait peu à la cour; le roi n'avait point pour lui de ten-

[1] *Voyez* les belles estampes d'après les tableaux de Lebrun, Biblioth. royale, cartons de 1675 et suivants.

dresse vive et prononcée. Le duc d'Orléans occupait tous ses soins à élever dans les idées et les intérêts de sa maison, son fils, le duc de Chartres, jeune homme de grande espérance ; mademoiselle Marie-Louise d'Orléans, sœur du duc de Chartres, avait épousé Charles II d'Espagne ; et reine couronnée, elle assistait avec grandes pompes aux auto-da-fé de Siguenza, de Valladolid et de Madrid ; Monsieur se mêlait peu d'affaires ; vif, impérieux, quand il avait conçu une haine, il la sentait vivement. Le roi avait sur lui l'autorité de la couronne, il lui parlait toujours avec gravité : « Mon frère, réfléchissez mieux, songez à votre maison, vous ne vous conduisez pas avec convenance. » Telles étaient toutes les causeries de Louis XIV avec Monsieur. Dans les idées de la vieille monarchie, le roi, tuteur des princes de sa race, en était le maître dans le sens du droit romain. Le roi avait constitué l'apanage de Monsieur des plus riches domaines, et quand le duc de Chartres eut atteint l'âge des statuts, le roi lui conféra de ses mains l'ordre brillant du Saint-Esprit ; à sept ans les princes du sang étaient reçus chevaliers des ordres.

Louis XIV, en plusieurs circonstances, s'était plaint de la goutte, mais une incommodité plus grave fut une fistule ou tumeur qui se produisit avec de vives cuissons sur ce corps mollement habitué à toutes les douceurs de la vie. Le roi ne pouvait souffrir la douleur, il craignait toutes les opérations ; Félix, son médecin, homme habile, se renferma dans l'Hôtel-Dieu, et pendant un mois il fit des essais sur de pauvres malades attaqués de la même infirmité que le roi. Quand tout fut prêt, le prince se prépara à l'opération, alors terrible, car l'expérience chirurgicale n'avait fait aucun progrès. Le plus grand secret fut gardé ; l'Europe était sur le point d'armer contre Louis XIV ; la mort du roi, les dangers mêmes de sa maladie eussent hâté la ligue d'Augsbourg. Il n'y eut donc que quatre personnes dans la confiance : madame de Maintenon, Louvois, Félix et Monseigneur. Dans la chambre du roi on voyait un sévère spectacle ; madame de Maintenon debout

contre la cheminée [1], le visage attristé et flétri; le marquis de Louvois à côté de Sa Majesté lui tenant la main, couverte d'une froide sueur, Monseigneur auprès du lit, et Félix opérant avec dextérité, de telle sorte que le roi ne ressentit presque aucune douleur; il voulut se montrer à ses courtisans, l'opération faite; il souffrait, mais il se garda de le manifester par son visage abattu et contracté. Jamais il ne consentit que la Dauphine suspendît ses réceptions, et ce qu'on appelait alors l'appartement; et quand éplorée elle lui dit: « Mais, Sire, je ne puis danser. — Je vous l'ordonne, répondit Louis XIV, un roi ne peut être malade. » Ce mouvement de royal courage se liait à la politique du cabinet, qui avait besoin d'un prince actif et fort au moment d'une guerre. Louvois restait seul ministre puissant; Colbert venait de disparaître de la scène du monde; il n'était point vieux encore, mais très usé à travers les affaires; et puis la fortune de Louvois l'avait tué. Le système de Colbert, tel qu'il a été déjà défini, se résumait en cette pensée: « Tout doit se faire par le système protecteur, toute protection doit émaner de la couronne »; et cette maxime est incontestablement rationnelle à une époque où tout naît et se montre faible ou incertain dans l'industrie. Les contemporains ont porté les jugements les plus divers et les plus passionnés sur Colbert; on l'a loué et blâmé dans une suite de pamphlets qui l'exaltent ou l'insultent [2]. Colbert subit les conséquences naturelles de tout système régulier et vigoureux substitué au désordre; en finances, ce qui fait cesser des abus excite les murmures; ainsi les lois répressives de la contrebande, les barrières, la perception uniforme de l'impôt, la capitation,

[1] Nous l'avons vu (je tremble encore quand j'y pense),
Dans son lit tranquille et souffrant,
Justifier par sa constance
L'excès des honneurs qu'on lui rend.

[2] Vie de J.-B. Colbert, ministre d'État sous Louis XIV. — Cologne, ann. 1683, in-12.

Pater noster de M. Colbert, mis en vers burlesques. — Cologne, Marteau, ann. 1684, in-12.

contribution toute orientale, sont l'œuvre de Colbert, et soulevèrent contre le contrôleur général les clameurs du peuple. La maxime fondamentale de son administration est de tout centraliser et de tout niveler; ses projets en matière d'impôt sont un peu révolutionnaires; Colbert est monarchique par la tête, et démocrate par les moyens. Voulez-vous savoir tout ce qu'on écrivait de lui, tout ce qu'on chansonnait sur lui? Le roi avait-il donné le cordon bleu à Colbert, les nobles lui disaient en moquerie : « Pourquoi donc, monsieur Colbert, n'imitez-vous pas Fabert? fils de marchand comme vous, on lui offrit le cordon bleu, et il ne le prit pas; vous n'avez pas les mêmes scrupules.—Ci-gît, dit une plaisante épitaphe, qui peu dormit et beaucoup travailla; il eût mieux valu pour le peuple, qu'il eût dormi tout le temps qu'il veilla. — Quand Caron vit Colbert sur le rivage, il s'écria plein d'inquiétude, il va mettre un impôt sur mon pauvre passage[1]. » C'est ainsi que le peuple se vengeait de la sévérité exacte et administrative du contrôleur général. Telle est la destinée de toute capacité intellectuelle qui s'élève au-dessus du vulgaire dans le gouvernement des États.

La mort de Colbert laissait toute la puissance du conseil dans les mains du marquis de Louvois, l'impitoyable exécuteur des ordres du roi vis-à-vis la noblesse. Louvois avait la protection de madame de Maintenon; le travail ministériel se faisait dans les appartements de Madame; on portait là les portefeuilles; les dépêches étaient communiquées et dépouil-

1 ÉPITAPHE DE COLBERT.

Ci-gît qui peu dormit et beaucoup travailla
Pendant son fâcheux ministère;
Que ne fit-il tout le contraire,
Et que ne dormit-il tout le temps qu'il veilla!

AUTRE ÉPITAPHE.

Quand Caron vit sur le rivage
Colbert venir, dit aussitôt :
Ne vient-il pas mettre un impôt
Sur mon pauvre passage?

lées sur le bureau, en présence du roi ; madame de Maintenon en prenait connaissance, et presque toujours ses conseils étaient bons et parfaitement inspirés : elle avait un merveilleux instinct des choses et des hommes de gouvernement ; tout en s'abstenant d'un avis officiel, elle dominait les résolutions définitives. Madame donnait des expédients pour sortir avec honneur des situations délicates ; elle fournissait des notes excellentes sur les courtisans qui méritaient des faveurs, sur les officiers qui s'étaient distingués ; madame de Maintenon avait une idée si parfaite du mérite de chacun, que rarement elle se trompait sur les récompenses.

La mort s'emparait aussi du grand Condé, vie prodigieuse, qui avait son origine dans les barricades de la Fronde, et sa fin dans la fidélité la plus soumise à Louis XIV. Son talent militaire avait brillé dans cent batailles, mais plutôt encore comme courage téméraire que comme tactique réfléchie. Condé n'était point ménager du sang de la noblesse, à la différence de Turenne, si prudent, si méditatif dans ses plans de campagne. Condé s'était presque entièrement séparé de la cour, et vivait en vrai gentilhomme, dans son riche manoir de Chantilly, cultivant ses œillets et tulipes de Hollande, dessinant ses jardins, belle vieillesse pour le prince qui avait vécu au milieu des coups retentissants de la guerre. A son lit de mort, le prince de Condé sollicita du roi le retour de son neveu le prince de Conti, alors en pleine disgrâce, et lorsque cette lettre fut remise à Louis XIV, avec la nouvelle de la mort de Condé, le monarque versa des larmes : « Je perds là un grand capitaine », dit-il d'une voix émue. De somptueuses funérailles furent commandées. Condé était comme le représentant de la vie des gentilshommes ; il fut couché dans un lit de parade, et sa mâle figure, où se dessinait si fortement le nez des Bourbons, fut couverte du voile de la mort. On lui décerna un magnifique mausolée, sombre tente dont les coins étaient soulevés par d'effrayants squelettes, vêtus d'un linceul, avec la faux et le sablier ; son oraison fu-

nèbre fut confiée à Bossuet, qui se jeta fièrement dans tous les orages de cette vie si pleine, et composa le plus beau traité de stratégie, comme un grand capitaine l'eût pu faire.

Le roi se rétablissait lentement, mais le chirurgien Félix promettait une guérison infaillible. Quand la santé fut tout à fait venue avec ses plaisirs et ses joies, Louis XIV résolut de visiter la bonne ville de Paris, pour remplir le vœu qu'il avait fait d'un pèlerinage à Nôtre-Dame, la vieille cathédrale. Depuis sa sortie de Paris, l'orageuse cité de la Fronde, le roi n'était plus rentré en sa capitale; il avait répugnance pour l'échevinage et la bourgeoisie qui avaient voulu traiter avec lui et le contraindre à s'abaisser devant Broussel ou tel autre président à mortier du parlement; et quel triste souvenir ne lui inspirait pas Paris, la ville turbulente! A Versailles, le roi était chez lui; il y trouvait ses goûts et ses loisirs dans les grandes et belles allées, toutes tirées au cordeau; mais Paris moyen âge, avec ses rues tortueuses et puantes, n'avait rien d'attrayant pour le roi. Sa Majesté ayant fait vœu d'aller à Notre-Dame pour rendre grâce de sa guérison: il écrivit à ses chers et féaux les prévôt et échevins, son intention de visiter les bourgeois de sa bonne ville, et ceux-ci à l'envi s'endimanchèrent pour montrer à leur roi et souverain combien ils étaient heureux de voir Sa Majesté: « En sortant de Notre-Dame, le roi se rendit à l'Hôtel-de-Ville [1]; les rues étoient trop étroites pour contenir tout le monde, il y en avoit aux fenêtres une quantité prodigieuse; le pont Notre-Dame, par où le roi passa, étoit tendu de riches tapisseries; le carrosse de Sa Majesté étoit obligé d'aller lentement par la difficulté qu'il avoit de percer la foule; surtout lorsqu'il fut à la Grève, cette place se trouva remplie d'une infinité de peuple qui faisoit entendre de grandes acclamations. Enfin le roi étant arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le prévôt des marchands et les échevins le reçurent à la porte et le conduisirent à la chambre de la reine, où il y avoit une table de cinquante couverts. Il y eut outre cela quatre tables de

[1] Regist. et procès-verbal de la Ville de Paris, ad ann. 1687.

trente couverts chacune pour les seigneurs de la cour, et elles furent servies avec la même magnificence et la même délicatesse. Tant que dura le repas il y eut un concert de hautbois et de violons, mais il ne fut point entendu au dehors à cause du grand bruit que faisoit la multitude. Ce qui aidoit beaucoup à ce bruit, c'est que dans la place de Grève il y avoit cinq fontaines qui jetoient du vin, une au milieu, et les autres aux quatre coins de la place. Cela dura depuis le matin jusqu'au soir. En sortant de Paris il se trouva pendant deux lieues des illuminations et des feux d'artifice le long de la rivière. »

Ainsi donc MM. les échevins, bourgeois et prévôt s'efforçaient d'effacer les répugnances du roi pour sa bonne ville; ils le remerciaient surtout des riches bâtiments et places qui se construisaient sous son règne; d'abord on bâtissait le faubourg Saint-Germain sur l'endroit du Pré-aux-Clercs, avec ses rues et ses grands hôtels, et ses jardins bien plantés; on admirait la belle place que M. de La Feuillade avait fait jeter entre le Mail et Saint-Eustache, au vieil hôtel La Vrillière; enfin une plus grande place encore qui s'achevait sur l'emplacement de l'ancien hôtel Vendôme, près les Jacobins. Le roi était tout entier préoccupé de la fondation de Saint-Cyr [1], une des plus nobles créations de l'époque. Dans cette société il n'y avait pas, comme on l'a dit si souvent, de priviléges en matière d'impôt; tout au contraire chacun payait sa taxe; le bourgeois par la taille, les dîmes et redevances; le noble par le sang; il engageait son patrimoine pour courir aux batailles. Le service militaire était l'impôt de la noblesse; elle ne pouvait le refuser. Saint-Cyr, fondation réparatrice, fut une succursale des Invalides, le couronnement de ce bel édifice. Les quatre quartiers de noblesse demandés n'étaient qu'un certificat de longs services, car quatre quar-

[1] Médaille sur la fondation de Saint-Cyr. — On y voit des demoiselles de différents âges. La Piété, sous la figure d'une femme majestueuse, préside à cette institution. La légende: *CCC puellæ nobiles Sancyrianæ*, 1687.

tiers supposaient quatre générations de sacrifices et de dévouement. On éprouve un indicible sentiment de tristesse quand on parcourt les placets de cette pauvre noblesse, demandant des places à Saint-Cyr pour ses filles, enfants de sept à douze ans. J'ai retrouvé le registre original de ces placets : tantôt c'est un brave gentilhomme, capitaine d'Auvergne ou de Royal-Dauphiné, ruiné de patrimoine au service du roi, sollicitant une place à Saint-Cyr; tantôt un officier, privé de ses biens par les ravages des gens de guerre. Tous ces placets sont apostillés de la main du roi : « Accordé si on remplit les conditions requises; » puis s'ensuit la signature du roi. C'était un travail spécial que Louis XIV se réservait chez madame de Maintenon; il voulait lui-même vérifier les titres; il s'informait, par cette sorte d'inventaire régulier, de l'état de sa noblesse militaire : en vertu de son devoir de roi et de premier gentilhomme de son royaume. Quels touchants placets que ceux que les nobles adressaient à leur suzerain! *Au roi :* « Sire, Bonnainvillier ayant servi trente-cinq ans à votre régiment de Piémont en qualité d'enseigne, lieutenant, capitaine, capitaine de grenadiers commandant le bataillon major, lieutenant-colonel, où il a été estropié, et Votre Majesté dans la paix lui a accordé une pension de 900 livres pour se retirer chez lui. Il a été assez heureux pour se rétablir, et sert aujourd'hui en qualité d'inspecteur général des milices de Picardie pour la garde des côtes. Il supplie Votre Majesté de lui accorder une place aux demoiselles de Saint-Cyr pour sa fille, qui a produit les certificats nécessaires de monseigneur l'évêque d'Amiens; lui accordant cette grâce, il sera plus en état de soutenir trois de ses fils au service de Votre Majesté, et Campanelle son neveu, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, que Votre Majesté a gratifié d'une pension pour la prise de Rosacque en Italie; et il continuera ses vœux et prières à Dieu pour la santé de Votre Majesté et la prospérité de ses armes.» De la main du roi[1] : « Accordé si elle a les qua-

[1] Bibl. royale, mss. cot. n° 2044. Suppl. franç.

lités requises. Louis. » — « Sire, Degrieu, lieutenant dans son régiment Royal des carabiniers, ayant l'honneur de servir Sa Majesté depuis vingt-trois ans, supplie très-humblement Sa Majesté de lui accorder en considération de ses services une place à Saint-Cyr pour une de ses filles. » — « Sire, Sainte-Gemme, premier capitaine au régiment de dragons de Rohan, qui a l'honneur de servir Votre Majesté depuis vingt-cinq ans, dont quinze de commission de capitaine, ayant eu plusieurs compagnies où il a dépensé la plus grande partie de son bien à les soutenir; il a eu deux frères tués au service de Votre Majesté, où ils ont aussi dépensé leur bien; présentement, que le suppliant se trouve chargé d'une grosse famille, et qu'il n'est pas en état de l'élever dans une éducation convenable à sa naissance, supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir bien accorder une place en la maison royale de Saint-Cyr pour une de ses filles âgée de sept ans. » De la main du roi : « Accordé, si elle a les qualités requises. Louis [1]. »

L'établissement de Saint-Cyr devint une des grandes préoccupations du roi et de madame de Maintenon ; les bâtisses, la forme de l'enseignement, les règles intérieures, tout fut l'ouvrage personnel de Louis XIV. Dans les longues soirées, chez madame de Maintenon, quand les ennuis et la lassitude donnaient une physionomie fatiguée au roi, on causait de Saint-Cyr, des jeunes élèves qu'on y admettait, des pièces de tragédies saintes, du rôle d'Esther ou d'Assuérus, et le roi s'en occupait comme d'une question d'État, avec le même soin et la même sollicitude ; c'était la petite souveraineté de Madame. Plus que jamais Louis XIV était devenu le symbole de la monarchie : son soleil d'or brillait partout; la poésie, l'histoire ne parlaient que de lui ; on épuisait les comparaisons mythologiques dans les arts, dans les sciences ; tout était lui. Si un poëte traçait le plan d'une tragédie ou d'un poëme, si un artiste dessinait un sujet de la vieille histoire, ou un Parnasse français; si un savant dissertait sur les anciennes

[1] Bibliothèque royale, mss. cot. n. 2044, suppl. franç.

épopées, si un astrologue prédisait une destinée, c'était toujours le roi qu'on découvrait sans peine sous le costume d'Apollon, de Jupiter, d'Alexandre ou d'Assuérus. Il en est ainsi de toutes les hautes têtes qui dominent leur époque ; tout ce qui gravite à l'entour vient se rattacher à elles comme à l'autorité qui les absorbe.

Dans cet enivrement de la puissance, Dieu n'a pas permis que l'adoration fût complète ; quand tout un peuple est prosterné, il se trouve toujours un certain coin de terre ou d'amères dérisions, des caricatures mordantes viennent protester, au nom de la libre pensée, contre ce culte souvent imposé. Si donc la France multipliait ses héroïdes en l'honneur du roi, si tous les arts étaient mis à contribution pour célébrer sa gloire ; en Hollande, en Angleterre, les mêmes arts, cette puissance de la plume et de la presse, étaient dirigés contre Louis XIV. A cette époque les caricatures deviennent plus mordantes et plus suivies ; c'est une guerre à outrance déclarée au roi. Le coq gaulois, que les artistes ont pris pour symbole de la nationalité française, dans la grande collection de Romain de Hooge, est représenté avec une croix, un chapelet à la patte ; madame de Maintenon, assise dans un char, est traînée par une panthère, et le Père Lachaise, en bonnet de jésuite, sert de cocher à cette sorte de char de l'État qui s'avance à travers des cadavres. D'autres gravures reproduisent le coq gaulois mordu, dépouillé par le lion belge, l'aigle de l'Empire et le léopard d'Angleterre ; au-dessous sont les satires les plus ingénieuses qui s'adressent à Louis XIV. Or, quand on se représente le grand roi au milieu de l'enivrement complet de sa cour, recevant en secret de Hollande ces caricatures, ces écrits dirigés contre son pouvoir, on s'explique très bien le vif ressentiment qu'il éprouvait contre ces princes et ces peuples qui niaient sa puissance et se moquaient de sa renommée.

Dans cette chronique des faits, on a pu suivre le mouvement social à sa surface ; il est bon maintenant de pénétrer dans l'esprit même de la monarchie de Louis XIV, et de ré-

sumer l'époque tout entière. Le roi par son système de grandeur personnel affaiblit le patriciat provincial en l'appelant à sa cour; dès lors les gentilshommes négligèrent d'habiter leurs châteaux pour résider à Versailles; la vieille demeure des ancêtres avec ses antiques forêts fut considérée comme une terre d'exil; on démolit ses murailles, on combla ses fossés, et les formes des châteaux royaux de Louis XIV furent presque partout substituées aux constructions féodales. On maintint encore les hauts créneaux, les signes de juridiction, tels que les carcans, le vol du chapon, la basse justice et la seigneurie sur la commune; mais la force provinciale de la noblesse s'éteignit, surtout après la révocation de l'édit de Nantes. Les seigneurs huguenots étaient campés dans la province; les vieux donjons de la montagne leur appartenaient, leurs habitudes austères les éloignaient de la cour; aimés des populations ferventes du calvinisme, leur vie était patriarcale et militaire; les seigneurs huguenots avaient conservé les mœurs féodales, les usages de la vassalité. La révocation de l'édit de Nantes les força de quitter le manoir des ancêtres, de venir à la cour ou de s'expatrier à l'étranger; la plupart des châteaux furent ainsi démolis; on sema de sel quelques terres, les forêts séculaires furent rasées. Le noble, sous Louis XIV, ne fut plus qu'un grand seigneur courtisan; il n'eut sur sa province qu'une influence très restreinte; le gouverneur et l'intendant furent tout. Les gentilhommes ne durent avoir désormais sur leurs vassaux que des droits à peine reconnus en parlement; leur vie, leur existence était à Versailles; cette éblouissante cour les absorbait; ils revenaient à regret dans leur manoir, réparant à tout prix leur fortune détruite; de là les mésalliances avec les traitants et la roture. Dès Louis XIV la noblesse était perdue; elle gardait ses beaux airs et dissipait sa force morale; elle déposait son casque, son brassard, et voulait encore inspirer de la crainte et du respect lorsqu'elle se condamnait à porter l'habit pailleté, la perruque et la culotte de soie moelleuse. Louis XIV l'avait

tuée en l'enlevant à la province et en la retenant à la cour.

Le clergé, sous le grand roi, n'avait plus le haut caractère de l'Église du moyen âge; l'épiscopat comptait des capacités brillantes, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, et plus tard Massillon; mais l'Église n'était plus indépendante; la déclaration de 1682, loin de proclamer la liberté de l'Église gallicane, l'avait asservie à la couronne; le roi nommait à tous les bénéfices, percevait les régales. Le clergé n'avait donc plus son caractère de peuple comme dans le moyen âge; le monastère ne comptait plus pour abbé un pauvre artisan, ainsi que le narraient les chroniques et légendes; les abbés bénéficiaires, les évêques, chanoines, prébendiers, étaient pour la plupart des gens de cour ou des parlementaires. Le concordat de François Ier avait brisé la puissance populaire de l'Église; les courtisans envahissaient l'épiscopat comme les autres dignités. Le roi ne respectait même pas le seuil des monastères; il enleva mademoiselle de La Vallière du couvent de Chaillot, et les voûtes retentirent du bruit des éperons d'or qu'il portait à ses bottes de daim en forme de calice. Cette situation du clergé affaiblissait le respect des peuples; au moyen âge, l'Église c'était la force morale, car elle était libre; l'abbé du saint monastère, qui disputait, la crosse en main, les droits de ses frères, tous fils de roturiers et d'artisans; cet abbé qui luttait contre les sires de Montmorency ou les comtes de Soissons, sortait de ce peuple; l'élection ecclésiastique l'avait porté si haut! mais sous Louis XIV il ne devait plus son élévation qu'au roi, à une favorite, et quelle force pouvait-il invoquer dans la société chrétienne?

La bourgeoisie, si forte déjà, comptait plusieurs classes: les financiers, le rentier ou le propriétaire de bonnes maisons, inhérent à la cité comme les pierres de l'Hôtel-de-Ville. Les financiers, depuis Henri IV, avaient pris une certaine influence; le système d'épargne de Sully et de Richelieu avait fait place aux fermes, aux emprunts, usage des banques d'Italie. Les traitants formaient donc une classe opu-

lente, fière de sa fortune; les uns l'avaient acquise aux fermes des aides sur le sel, vin ou tabac; les autres dans les prêts et avances faits au roi. La finance n'était qu'un système d'usure agrandi; on ne se faisait aucun scrupule de prêter au denier 11, et les banquiers et traitants acquéraient des millions de livres, sans presque coup férir. En haine au peuple, ils étaient très recherchés des seigneurs. Au moyen âge, le baron allait au juif pour lui emprunter des écus d'or sur le gage de sa bague à émeraude, sur son fief et château; mais tout en lui prenant ses deniers, il le méprisait, lui brisait dix dents de la mâchoire pour peu qu'il fût en colère. Sous Louis XIV, la noblesse n'en était plus là; elle épousait les filles du traitant; elle pouvait bien, dans son expression goguenarde, dire qu'elle fumait ses terres; mais ces mésalliances perdaient la vieille nature des gentilshommes; la noblesse n'était plus elle-même.

Si le traitant tout occupé de fermes et de vexations sur le peuple n'inspirait aucune considération, s'il était méprisé dans les dictons et les vers de l'Hôtel de Bourgogne, il n'en était pas de même des négociants armateurs, professions nouvelles dans la société sous Louis XIV; il s'était établi aux ports de mer, des maisons opulentes de France, de Hollande, d'Angleterre, et ces compagnies entreprenaient un commerce vaste aux Indes et dans l'Amérique; leurs bénéfices quadruplaient les capitaux. Colbert les avait prises sous sa protection, leur donnant des statuts, les encourageant par la distribution des deniers du trésor. Ces classes d'armateurs et de négociants formaient en quelque sorte la noblesse du commerce. Louis XIV les admettait avec honneur à la cour. Le gentilhomme ne dérogeait pas en se faisant armateur; état plus élevé que le simple marchand en sa boutique, véritable pilier des halles, établi à ces époques à l'enseigne de la Croix d'or ou au Mortier d'argent. C'étaient certes de bons bourgeois que les drapiers, les fripiers, les merciers, les marchands d'épices, les revendeurs de vins, toujours fraudant, même la piquette et

cervoise[1]; ils avaient joué un rôle actif sous la Fronde, au temps de la garde bourgeoise; aujourd'hui le roi les recevait avec cordialité à son Hôtel-de-Ville, mais les confréries, les métiers n'avaient plus l'importance turbulente et criarde du moyen âge.

Le bourgeois de Paris, rentier ou propriétaire, avait un caractère particulier; c'était l'homme municipal, le type de la cité. La plupart de ces noms de bourgeoisie remontaient aux troubles de Paris sous Charles VI; on les retrouvait alors dans les émeutes des halles. Le bourgeois de Paris s'inquiétait des moindres détails de la gestion de sa commune; son souci, c'était son quartier, sa ville. Les glas de la paroisse annonçaient-ils un décès? le bon bourgeois savait le nom du défunt, il en connaissait la fortune, le nombre de cierges et le luminaire qu'on faisait brûler au convoi, et s'il avait laissé des legs par testament; y avait-il un mauvais ménage en sa rue, un larcin d'amour? il en savait toutes les circonstances, et les narrait le soir au souper de famille. Le bourgeois de Paris était aussi opulent que certains nobles; il se plaignait toujours de la lourde charge des impôts, et de la mauvaise paye des loca-

[1] J'ai trouvé une curieuse chanson populaire sur les marchands de vins, ann. 1680.

Arboulin,
Faux marchand de vin,
Gros Boucingaut,
Rousseau, Baron, Lamy, Béraut,
Ardivilliers, Souches et Crené,
Vieux malpeigné;
C'est en ce jour
Que sans nul retour,
Pour les forfaits
Que vous avez faits,
La chambre contre vous rendra mille arrêts.
Tremblez, tremblez, empoisonneurs,
De vos malheurs
On ne dira
Pour vous nul *libera*.

taires; oiseau de triste augure, il annonçait les épidémies, la révolution des astres, et plusieurs autres conjectures d'après Nostradamus et Pierre Larrivay. S'il était rentier, sur l'Hôtel-de-Ville ou sur les Fermes, on le voyait toujours inquiet des arrêts du conseil; le proverbe disait habituellement : « plus pâle qu'un rentier », car il était sans cesse en crainte qu'on ne réduisît ses rentes d'un quartier; et c'étaient ces deniers de l'Hôtel qui lui servaient à célébrer en famille les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte.

Les parlementaires sortaient de la classe de la bourgeoisie; la plupart avares, intéressés, comme marchands et procureurs, ils acquéraient plus de fortunes encore par des alliances avec la riche finance. Quand ils regorgeaient d'écus, ils achetaient une ou deux seigneuries, avec de beaux châteaux et dénomination de marquisat ou de comté. La magistrature, sous Louis XIV, était mécontente, mais soumise; le roi l'eût brisée à la moindre résistance. Le temps était passé où l'on refusait l'enregistrement d'un édit; d'après les arrêts du conseil, les remontrances ne pouvaient même être présentées au roi que dix jours après l'enregistrement accompli. La classe des parlementaires n'en inspirait pas moins de respect à la bourgeoisie : quand un parlementaire se montrait dans la rue, il avait les saluts et témoignages de soumission de la part de tout son quartier; on allait le visiter aux solennelles fêtes, et la cour de son hôtel était remplie de tous les bons bourgeois du voisinage; ils avaient une clientèle nombreuse : d'abord la magistrature inférieure, les conseillers aux petits et grands Châtelets, clercs des comptes et des aides; et puis la police municipale de la bonne ville de Paris, sous les ordres d'un lieutenant, qui siégeait comme juge au Châtelet. Qu'auriez-vous dit également de toutes ces professions de procureurs, avocats, tabellions, notaires, huissiers, clercs de la basoche, nuées de corbeaux qui s'abattaient sur les tourelles du Châtelet, auprès des bâtiments du nouveau Palais de Justice, ou sur l'antre de Thémis, comme le disaient les beaux esprits du

temps [1]? Les procureurs et avocats n'avaient pas une bonne renommée : on les considérait comme voleurs, pillards des deniers de la veuve et de l'orphelin; mais on avait besoin de tous ces chicaneurs; la bourgeoisie recourait à eux. Que raconter de MM. les sergents, qui recevaient vingt coups de bâton sur les épaules, et verbalisaient néanmoins, et de MM. de la basoche, si bruyants et mutins? O petits clercs! que vous étiez détestés de tous les quartiers, quand vous faisiez vos sarabandes, vos élections du roi de la basoche! Toutes ces classes du parlement étaient mécontentes du règne de Louis XIV; les ordonnances avaient amoindri les bénéfices de tous ces pillards de deniers, protestant en vain contre la taxation par rôles.

Si la classe des gens de justice avait ainsi perdu quelque chose de sa vieille importance, il était né à côté d'elle une autre profession d'intelligence et d'art, laquelle devait remplacer toutes les autres par son influence sur le siècle. Louis XIV créa la profession des gens de lettres. Aux vieux temps de notre histoire, il y avait bien des trouvères, des écrivains moralistes, et plus tard des faiseurs de pamphlets, de vers et d'héroïdes; mais l'art d'écrire n'était pas un état, ou ne formait pas une classe d'hommes spéciaux; l'Université était le seul lien commun; la couronne faisait quelques petites pensions à qui la louait en vers ou en prose; puis on se réunit en académies. Louis XIV donna la vie à cette profession de l'esprit qui depuis domina le XVIIIe siècle; Corneille,

[1] Couplets sur la mauvaise justice qui se rendait dans la grand'chambre du parlement de Paris, ann. 1680.

Ami, garde-toi de plaider,
L'injustice est trop grande.
Résous-toi plutôt d'accorder
Ce que l'on te demande.
Le palais est plein de brigands,
Sauve-toi de leurs pattes,
Et la grand'chambre dans ce temps,
Fourniroit vingt pirates.

Boileau, Molière, fils de marchands ou de greffiers, furent appelés à la cour, et y vécurent dans les plus grands honneurs; le roi traita les nobles d'intelligence comme les gentilshommes de race. Il y eut des compagnies d'artistes, de savants et de gens de lettres, puissantes et représentées auprès de Louis XIV. Poussin, Puget, Le Nôtre, Mansard, Perrault, entourèrent sa cour comme Racine et Molière; le Parnasse fut une généalogie comme une autre; l'artiste, le littérateur ne furent plus relégués dans un triste grenier avec les souris et les rats, comme dit Montaigne, mais ils eurent des logements au Louvre, dans le plus somptueux des palais.

Tout cela était bourgeoisie plus ou moins riche et huppée; tout cela portait l'habit des quatre saisons, soie, camelot, drap ou velours; mais il était dans la société d'autres classes moins heureuses de fortune et de profession. Le peuple, à proprement parler, se divisait en habitants des villes et des campagnes. La population des villes était déjà agglomérée en grandes masses. Sous Louis XIV, on comptait à Paris 580 mille habitants, 95 mille à Lyon, 80 mille à Marseille, 66 mille à Bordeaux. Le peuple, en se séparant du pauvre, vagabond, truand et malfaiteur, s'était tout groupé par confréries, admirable organisation de police catholique et municipale; tout syndic répondait des maîtres d'un état, tout maître des ouvriers; chaque corporation avait ses devoirs, ses plaisirs, ses fêtes merveilleusement réglées. On n'était admis qu'en faisant son chef-d'œuvre, et une fois admis, la police des métiers voulait qu'on travaillât tant d'heures par jour; le labeur fini, l'ouvrier avait ses joies religieuses et domestiques, les messes, les processions : quel honneur de tenir le cierge, de s'asseoir comme prieur au banc drapé de rouge! puis des collations, des repas, tout dominés par la pensée et la discipline chrétienne; la parole du Christ ne disait-elle pas à l'ouvrier : « Malheur au riche! je suis venu au nom de mon père pour tendre la main aux pauvres. » L'esprit de confrérie s'étendit à tout, depuis les piliers des halles jusqu'aux ou-

vriers des ports; ce que la police règle aujourd'hui, la paternité du syndicat et l'Eglise, principe moral, le dirigeait alors. Il y avait confrérie entre tous les états, pour les barbiers, classe si babillarde et nouvelliste, comme pour les bouchers et tripiers, faiseurs de séditions aux halles; la confrérie fut le principe populaire au moyen âge, la loi commune du pauvre; tout se groupa en petites républiques. La création d'un lieutenant général de police fut la plus vive attaque contre les confréries; les métiers durent désormais obéir à M. de La Reynie; le registre des bannières lui fut confié. La liberté fut perdue; il n'y eut plus de corps d'artisans que comme moyens d'impôt pour obtenir le prix des maîtrises. Le peuple, au reste, ne fut pas plus heureux ni plus moral, lorsqu'il passa du gouvernement des confréries à l'administration de la police.

Dans les campagnes, la population se divisait en communaux et paysans de seigneuries. Il n'y avait plus qu'un petit nombre de serfs comme on l'entendait au moyen âge, c'est-à-dire corvéables et taillables à volonté sous le fouet cuisant du majordome. Au XVIIe siècle, il n'y avait plus de serfs que dans quelques provinces réunies, telle que la Franche-Comté, et dans des seigneuries isolées. Le paysan, qui formait la population des campagnes, dépendait de son seigneur, obéissait à sa juridiction, d'après les règles déterminées par la coutume du lieu; s'il cultivait un champ de terre concédé par le sire, il lui devait sa redevance pour Pâques, l'Assomption et Noël. Les chartes originaires fixaient les droits et les devoirs réciproques; le paysan avait pour juge le bailli de son seigneur, et obéissait à ses commandements; il avait à remplir les charges de la milice: dans les campagnes se recrutaient alors les meilleurs régiments de la province. Les communaux formaient de petites populations libres, groupées autour du clocher de la paroisse; les libertés des grandes villes étaient presque partout abolies ou restreintes, mais on avait laissé les vieilles chartes à la plupart des communes seigneuriales;

celles-ci n'étaient pas à craindre. Deux ou trois cents feux réunis composaient les communes, en général procédurières et plaideuses pour conserver leurs droits, usages, priviléges de coupes de bois ou de pâturages. Les communes étaient écoutées avec faveur par l'administration de l'intendant, et quelquefois par les parlements, lorsque surtout le seigneur avec lequel les communaux plaidaient ne se trouvait pas un président à mortier, membre de la grand'chambre ou des Tournelles. Les ordonnances de Louis XIV tendaient à soumettre les communaux à la centralisation de l'intendance.

Le peuple de la campagne, vêtu de bure, portait le costume des ancêtres : le paysan de Normandie, avec ses cheveux blonds et flottants, rappelait les enfants du nord, les Scandinaves du IXe siècle. Les coiffures droites et élevées des femmes étaient le vieil ornement de la gent seigneuriale au XIIIe siècle, ainsi que les produisent les figures roides des miniatures d'or et de carmin. Les paysans bourguignons, dauphinois ou provençaux avaient aussi conservé le costume des pastourels au temps de la croisade ; leur vie était simple, ils s'occupaient des travaux des champs avec la régularité traditionnelle : la semence, la coupe du blé, la taille de la vigne, telles que les anciens l'enseignaient. Les exercices pieux animaient la vie ; on aimait à orner la chapelle ou l'oratoire du pèlerinage. Au monastère voisin était l'apothicairerie ; le pauvre y trouvait secours dans des distributions journalières, devoirs impératifs des ordres mendiants. Chaque dimanche il y avait jeu de l'arbalète devant le sire du lieu ou son bailli ; noces, festoiements, naissances, tout se faisait sous le grand orme de la place communale.

Le sol de la France était divisé presque partout en grande culture ; les propriétaires n'étaient point en nombre infini sur l'étendue du territoire. Ici, là, se déployaient de magnifiques forêts, des parcs tout pleins de vieux sangliers, de bêtes fauves, de daims sauvages, nobles habitants des bois séculaires. Après les bois, des étangs, des lacs, des petites futaies, des

champs cultivés par les laboureurs, tradition de Rome et des Gaules. Tel était l'aspect de la campagne au moyen âge; tous les défrichements se firent par les monastères jusqu'au XVIe siècle, où déjà des ordonnances royales commencent à s'opposer au ravage des belles forêts, qu'elles placent sous la protection d'un régime sévère. Alors s'introduisait la coutume des morcellements et des petites cultures; aux grandes et soudaines inondations des fleuves et des torrents succédaient les petits canaux, les arrosements artificiels, et l'industrie de l'homme venait en aide aux magnifiques produits de la nature.

Les coutumes reconnaissaient deux espèces de propriétés : le fief et le franc-alleud. La maxime commune en France, « nulle terre sans seigneur » était admises dans les provinces du nord et du centre de la monarchie. Dans la majorité des provinces du midi, tout était présumé franc-alleud jusqu'à preuve contraire; cela venait de la vieille liberté romaine et municipale surtout maintenue en Languedoc et en Provence; à côté, la Guienne était un pays tout féodal. Le fief était soumis à un ordre hiérarchique; la féodalité, en tant que gouvernement, n'existait plus, mais elle survivait comme propriété. Les jurisconsultes, sous Louis XIV, admettaient encore la maxime que toutes les terres, par un ordre de subordination, venaient se rattacher aux tours du Louvre sous le roi seigneur définitif de tous les fiefs; de là le droit de confiscation attribué à la couronne en cas de félonie. Le franc-alleud, terre purement libre, dépendait du roi en tant que monarque, mais non point comme propriétaire suzerain. Aussi le franc-alleud ne reconnaissait d'autre maître que le possesseur, le plus souvent bourgeois de la ville voisine, qui faisait cultiver son champ par des paysans libres. Tout village, hameau, avait son seigneur propriétaire; la France était couverte de ces châteaux, quelques-uns de construction féodale encore, avec murs, fossés, tourelles souvent baignées par un étang ou une rivière; d'autres, vieux débris des guerres religieuses ou féodales, étaient per-

chés sur les montagnes à pic, entourés de vallées profondes et de torrents écumeux. Le seigneur du chateau possédait la majorité des terres qui environnaient son manoir; il les faisait cultiver par ses hommes ou les concédait en arrière-fiefs à des familles libres qui, placées sous sa juridiction, lui payaient certaines redevances fixes et annuelles, ou acquittaient envers le seigneur des services personnels, en devenant ainsi hommes de corps du supérieur.

A côté des propriétés seigneuriales se déployaient celles de l'Église : tout monastère, tout évêché, toute cure, possédait certaines terres qui étaient attachées à la possession de son titulaire. Ces terres considérables, l'Église les avait reçues du seigneur ou chevalier qui accumulait ainsi les fondations pieuses pour se racheter de ses fautes. Les terres de l'Église étaient parfaitement cultivées, et les conditions faites aux paysans douces et modérées. Les bonnes méthodes de culture avaient été enseignées par les moines; longtemps ils défrichèrent de leurs mains ces vastes terrains, couverts de sable et de petite futaie, qui prennent dans les chartes le nom de *désert*, où se trouvaient éparpillés les solitaires ermitages, les oratoires consacrés, lieux de repos pour les pèlerins. A force de soins, ces déserts s'étaient fécondés; les propriétés religieuses étaient presque partout nommées terres du bon Dieu, non seulement pour rappeler leur sainte destination, mais encore pour signaler leur fertilité merveilleuse. Il y avait également une multitude de propriétés communales : toutes les corporations municipales avaient des bois, des fermes cultivables; souvent les chartes donnaient à tous les habitants sans distinction un droit individuel dans les biens communaux; le pauvre bûcheron couvert de bure pouvait couper du bois dans les forêts pour alimenter son foyer domestique, et le berger conduisait dans les vastes pâturages ses bestiaux, dont les têtes étaient comptées d'avance par la coutume du lieu. Les propriétés communales, richesse des habitants, étaient régies par la loi la plus égale,

la plus parfaite ; il n'y avait d'indigents que les infirmes, les vieillards ; les terres communes suffisant pour alimenter le pauvre, étaient gérées et défendues par les maires et anciens de chaque hameau. Les ordonnances de Louis XIV commencent à attaquer ce gouvernement primitif et paternel ; on veut soumettre à l'intendance la gestion des biens communaux, le tiers usager, la vaine pâture, tout ce qui était la propriété des habitants depuis l'époque gauloise et franque.

La nationalité provinciale n'était pas seulement dans l'administration, elle était encore dans la coutume ; chaque province avait sa législation à part. En vain Louis XIV imposait l'unité par ses ordonnances, les coutumes étaient inhérentes aux habitudes transmises de générations en générations. Ainsi, à Paris, qui aurait jamais osé méconnaître le système de la communauté entre époux, en Provence le régime dotal, en Normandie le droit d'aînesse exclusif des coutumes féodales, si bien que la jeune fille n'avait qu'un capel de roses pour tout héritage paternel ? La législation de Louis XIV porte plutôt vers l'unité politique et administrative que vers l'unité du droit civil et des coutumes ; celles-ci vivent encore longtemps après que les institutions politiques ont disparu. Les ordonnances de Louis XIV sont de plusieurs natures : ses vastes codes embrassent presque toutes les matières ; l'ensemble de ses actes législatifs est aussi considérable que les décrets d'une autre époque, laquelle également marcha vers la centralisation. Il est important de mettre quelque ordre dans l'analyse de ces dispositions légales. Toutes les ordonnances de Louis XIV ont un caractère général, une pensée de codification qui n'échappe pas aux graves études des légistes. Jusqu'à ce prince, les ordonnances, les édits du roi, avaient conservé quelque chose de la charte du moyen âge, c'est-à-dire cette personnalité d'idées, ce caractère de circonstances qui en rendait les dispositions passagères. Si l'on excepte les vastes édits de Moulins et de Blois, rendus sous l'influence du droit romain qui venait de se montrer à la

France, les ordonnances étaient alors plutôt encore des actes d'administration que de législature. Louis XIV veut formuler une codification générale ; il établit *à toujours*, et voilà pourquoi ses édits embrassent toute une matière et la règlent dans ses moindres détails. Le chancelier Le Tellier, un des esprits les plus actifs, les plus élevés de cette forte époque, s'entoure des capacités les plus éminentes pour la confection des édits. Tous ou presque tous sont rédigés par des commissions au choix du chancelier : s'agissait-il de préparer un acte sur le commerce, la marine ou les colonies ? c'était aux commerçants, aux vieux capitaines, aux manufacturiers que le ministre s'adressait ; il appelait également pour la législation civile, ou pour les procédures, des praticiens savants et expérimentés. C'est ce qui fait des ordonnances de Louis XIV de véritables codes qui embrassent et éclairent tout un ordre de législation [1].

L'état des personnes dépendait de l'Église ; tous les grands actes de la vie humaine, la naissance, le mariage et la fin de toute chose, la mort, étaient signalés par de saintes cérémonies qui parlaient au cœur des peuples. L'ordonnance de Moulins voulait que les clercs consignassent sur des registres spéciaux tous les actes de l'état civil, car les clercs alors étaient les seuls lettrés. Louis XIV impose un double registre ; un de ces cahiers paraphé dut être déposé aux greffes des sénéchaussées et bailliages : l'état civil des hommes était la portion la plus essentielle de leur existence sociale. Après les personnes, les ordonnances de Louis XIV s'occupent des propriétés ; le système des hypothèques venait du droit romain, mais le *Corpus juris* ne réglait que l'hypothèque occulte ; la publicité des registres et matricules, cet actif moyen de circulation, était inconnue. Un édit du roi prescrit l'inscription des hypothèques [2]

[1] On peut comparer le travail spécial de Bornier, sous ce titre : *Conférences des nouvelles ordonnances de Louis XIV*. Paris, ann. 1681. 2 vol. in-4°.

[2] Versailles, mars 1673. Recueil de la cour des comptes, registre PP.

sur un registre spécial établi dans chaque greffe. Cet édit trouva de vives oppositions. A une époque où tant de gentilshommes avaient tristement affecté les châteaux et les fiefs aux dettes qu'ils avaient contractées, la publicité des hypothèques eût été le bilan de la monarchie. Le droit romain inspira l'édit de répression contre le fils de famille; le père a le droit de le faire enfermer s'il désobéit à cette vénérable puissance du toit domestique. C'est encore les idées de la vieille Rome qui président au *Code noir*, le grand système de pénalité à l'égard de l'esclave. La puissance du maître sur l'esclave est absolue, comme le proclament les *Institutes* et le sénatus-consulte Sillanien. Tous forment la famille; dans tout pays où les esclaves sont plus nombreux que les maîtres, la loi doit être inflexible. Quand les convives couronnés de fleurs se couchaient mollement aux festins, entourés de quelques milliers d'esclaves, si les sénatus-consultes ne s'étaient pas montrés impitoyables, Rome aurait péri mille fois sous la révolte. Ces idées furent appliquées aux colonies, et le code noir ne fut que l'expression d'un besoin de conquêtes et de colonisation [1].

Le code noir se lie à la législation maritime, objet spécial des ordonnances de cette époque; l'amirauté était la base de toutes les institutions de la marine, qui se classent en deux grandes catégories : la police de mer, l'organisation militaire des escadres. Louis XIV proclame un code de la course et des prises, pour la délivrance des lettres de marque, le jugement des prises et le partage entre les capteurs. Tout est fixé : l'enrôlement des matelots, leur salaire, leur inscription au rôle, le mode de levée et de licenciement. L'ordonnance de la marine (1681) est le principe de la législation sur les affaires de mer. Il n'est pas une seule disposition du code moderne qui ne s'y trouve : la compétence de l'amirauté, les fonctions des courtiers, la conduite des navires, les droits et les devoirs des consuls à l'étranger, la saisie et vente des vaisseaux, le service

[1] Versailles, mars 1685. VALIN, tom. I, pag. 428.

des gens de mer, depuis le capitaine jusqu'à l'écrivain et le pilote. Puis viennent les nolisements, louages et affrétements des navires, le loyer des matelots, le contrat à la grosse, sorte de prêt aléatoire quand le navire manque d'argent; les assurances, système si largement adopté dans les temps modernes; les avaries, fatales chances de la navigation, le jet en mer, et la contribution de tous, marchands et navigateurs, au sacrifice pour l'intérêt commun, disposition vieille comme les lois rhodiennes; enfin la police des ports, côtes, madragues, la pêche du hareng et de la morue [1]. Cet admirable monument législatif fut une des belles créations du règne de Louis XIV; on consulta, pour l'élever, l'expérience de tous les peuples: le *consulat de la mer* des Catalans, les statuts de la vieille cité de Marseille, les lois d'Oléron, et des villes anséatiques.

Le code maritime était destiné à protéger les opérations commerciales, qui sont aussi réglées par les ordonnances de Louis XIV. L'esprit de cette législation est de tout corporer. S'il se produit une profession nouvelle qui n'entre pas dans le système général des associations, le roi lui assigne une dénomination légale; toutes les compagnies sont protégées, reçoivent des avances, et si les chances commerciales ne les favorisent pas, c'est le roi qui en prépare la liquidation. Le grand commerce se fait par ces compagnies; elles embrassent l'Afrique par le Sénégal, et les côtes de Bone et d'Alger pour la pêche du corail. La compagnie des Grandes-Indes s'étend de l'Ile-de-France à Pondichéry, aux terres de l'Indoustan où se recueillent les épices et les tissus précieux; des établissements se fondent à Canton, malgré la jalousie des Portugais et des Hollandais, maîtres paisibles de tout le commerce de l'archipel indien. Les compagnies des Indes occidentales s'appliquent moins aux îles colonisées qu'au Canada et à la Louisiane, pays tout neufs encore. A mesure que la colonisation est parfaitement achevée, on fait sortir le commerce du mo-

[1] Fontainebleau, août 1681; cette ordonnance a été commentée par Valin.

nopole des compagnies pour le rendre à la liberté; c'est l'esprit de la législation de Louis XIV. Quand une branche d'industrie n'a plus besoin de protection ni de priviléges, on la laisse aux spéculations. L'ordonnance de 1673, code du commerce, règle les devoirs et droits des apprentis, maîtres commerçants, marchands isolés en société; puis le change et rechange, les banques, faillites et banqueroutes [1].

Le code des rivières a surtout pour but de fixer les péages et de rendre la navigation facile; les ordonnances imposent les droits et les devoirs des riverains pour la pêche, les chemins de halage, les ports, les débarquements; on suit toujours le système de canalisation pour rapprocher les fleuves entre eux. Le roi ordonne la construction du canal de Loing, il en concède la jouissance, prépare les règlements qui devront être appliqués. Aucune ordonnance n'est plus complète que celle qui traite de la navigation de la Seine, des ports et marchés de Paris; elle comprend plus de cent articles où tout est prévu et réglé. Un long édit sur la police de l'Hôtel-de-Ville fixe la juridiction des prévôt et échevins, et détermine les règlements pour la conduite des marchandises par eau, leur arrivée aux ports de Paris, les fonctions des maîtres de ponts et déhâcleurs, les bateaux-coches passeurs d'eau, les marchands de grains, de poissons d'eau douce, de bois neuf ou flotté, les marchands de charbon, tout ce qu'il faut enfin pour l'approvisionnement d'une grande cité [2].

Paris voyait accroître sa population et son enceinte; les ordonnances déclarent que les murailles de la cité ne suffisent plus. La nouvelle barrière doit comprendre le faubourg Saint-Germain, le Marais, si grand, si beau. La ligne des murailles passera sur l'extrémité de la Croix-Rouge, la rue de Sèvres, par la porte Saint-Jacques jusqu'à la porte Saint-Victor, venant joindre par la Bastille les nouvelles portes Saint-Denis et Saint-Martin, arcs de triomphe pour le roi. Un nouveau plan

[1] Versailles, mars 1673, rég. cour des comptes, PP.

[2] Décembre 1672, Archives de la préfecture de police.

de Paris en relief, maison par maison, sera dressé et déposé à l'Hôtel-de-Ville ; cette statistique servira à mieux répartir les aides et impôts, et à fixer le prix des propriétés. L'accroissement de la population exige un nouveau Châtelet ; l'ancien ne répond plus aux procès et à la police d'une grande capitale[1]. Cette police s'étend aux vagabonds, truands et bohêmes dont on purge les villes et les campagnes. Un édit sur les bohêmes défend à tous châtelains, chevaliers, de leur donner asile, car les vieilles bohémiennes trouvaient protection sous les donjons des châtellenies. On aimait tant à s'entendre dire ses bonnes fortunes de chevaliers et de dames dans les longues soirées ! Peut-être aussi les chefs de troupes de bohêmes payaient-ils une redevance en bon argent aux seigneurs qui leur donnaient asile ; tant il y a que les ordonnances privent de la juridiction seigneuriale tout noble qui prêtera son toit aux bohêmes, de jour comme de nuit ; la rigueur va même jusqu'à la confiscation du fief au profit du roi[2]. Le fisc alors c'était le grand souci de la couronne ; on en tirait tout ce qu'on pouvait ; des édits imposent le timbre et l'insinuation à tous actes, sous peine d'une amende. Le monopole de la poste est établi comme une prescription impérative, de telle sorte que personne ne peut désormais porter une lettre, sous peine de punition corporelle ; enfin de nombreux édits sur les comptables établissent le débet pour chaque jour de retard dans les versements qu'ils doivent au trésor.

Toutes ces ordonnances ont passé dans nos codes modernes et nos règlements administratifs ; après les essais si hardis et si malheureux de nos assemblées politiques, quand Napoléon songea sous le consulat aux règles pratiques du gouvernement et de la législation, il fit fouiller les ordonnances de Louis XIV ; il trouva là ses codes et ses décrets. Le code civil, les décrets sur la marine, le code de commerce, sont calqués sur les travaux des ordonnances et des légistes de l'époque de

[1] 26 avril 1672, carton des ordonnances, 15-3 Z 272.

[2] Versailles, 11 juillet 1682 ; Recueil de la cour de cassation, Archives.

Louis le Grand. Les sociétés ne se modifient pas dans un siècle; les formes extérieures seules prennent un nouvel aspect : le fond des intérêts et des mœurs reste le même; les grandes lois sont considérées comme l'expression de la sagesse éternelle! Il n'est pas d'époque historique qui présente un ensemble plus complet des progrès de l'esprit humain. Tout s'avance simultanément. Ce n'est pas seulement une branche du grand arbre de la science qui déploie sa merveilleuse fécondité, mais toutes se développent brillantes de la force du génie. Il est ainsi des temps de grandeur, comme il arrive des périodes de petitesse. Tout alors s'y coordonne; Dieu fait marcher le monde moral par action et réaction.

CHAPITRE VIII.

LA COUR. — LES OPINIONS. — L'EUROPE APRÈS LA LIGUE D'AUGSBOURG.

Louis XIV. — Guillaume III. — Jacques II. — La société. — Les écrivains. — La littérature des réfugiés. — Histoire. — Critique. — Philosophie. — La réforme. — Les opinions. — Développement de la ligue d'Augsbourg. — Forces et alliances de Louis XIV. — La cour de Versailles et de Saint-Germain.

1687 — 1690.

Trois caractères de princes, fortement marqués, dominent cette période. Le hasard ne les jette point au monde; il ne leur imprime pas une capricieuse direction. Jacques II, Guillaume III, Louis XIV, ne sont point là de simples unités que la destinée groupe et mène, aveugle qu'elle est, dans le tourbillon des événements. Ces trois princes sont l'expression des idées qui dominent l'époque; chacun personnifie un reflet de la société, une pensée morale ou un besoin matériel; l'ordre ou le changement, la monarchie absolue ou le système parlementaire, le catholicisme ou la réforme, la perpétuité dans les

races ou l'usurpation des couronnes, l'émigration pour la liberté de conscience, ou le dévouement pour protéger les besoins matériels de la patrie; lutte éternelle d'idées et de faits dans la vie des peuples. Jacques II, brave marin, politique têtu, apparaît comme l'exemple le plus frappant de la ténacité du droit, de cette haute et profonde conviction qui fait tout sacrifier, le bien-être, la sécurité, la paix du foyer domestique, à l'invariable sentiment de son droit. Le monde remue, le sol tremble, Jacques II le voit à peine; la société est vivement agitée par la parole religieuse et politique, le fils des Stuarts, renversé du trône, n'a qu'une seule pensée, qu'un seul cri de conscience : « Cette couronne est à moi. » Ce sentiment si intime, si tenace, cette continuelle protestation du légitime propriétaire contre le fort et le vainqueur, cette voix du faible contre le puissant, tout cela a son côté noble, son immense portée. Aux époques usées et matérielles, on se rit du droit; on jouit, on possède, on aime ce sensualisme moqueur qui accepte tous les faits accomplis, parce qu'ils sont heureux; mais le martyr de sa foi, cet homme qui poursuit ce qui est à lui, la couronne ou la liberté, sa prérogative ou son opinion, défend la propriété de tous; il se sacrifie pour tous.

Rien de plus haut et de plus ferme que cette persévérante lutte de Jacques II contre Guillaume III. De temps à autre il est nécessaire de voir s'élever ces caractères de vieillards obstinés qui réclament jusqu'au lit de mort un patrimoine envahi; cette croyance de son droit belle et naïve reporte la société au berceau de ses idées, à sa primitive candeur. Jacques II est, sous ce point de vue surtout, un caractère historique qui forme une admirable unité; il se résigne aux coups de la fortune, aux fatalités de la destinée, mais sa couronne, il la revendique; on lui en offre d'autres, grandes et nobles, on lui présente des subsides d'or, des pensions, des honneurs; on lui parle de transactions, d'arrangement : « Non, répond toujours le monarque exilé, ce n'est pas mon droit, ce n'est pas ma couronne d'Angleterre. » Persévérante idée qui donne au pouvoir une

origine profonde, morale, immense; car elle protége la propriété et l'autorité, invariables conditions de l'ordre social. Jacques II n'est point un esprit médiocre; l'œuvre qu'il a conçue n'appartient pas à une intelligence arriérée; il lutte pour la liberté de conscience contre le despotisme de l'Église établie; il veut cette émancipation catholique que l'Angleterre accomplit aujourd'hui; seulement son idée est trop avancée, et toute idée qui vient avant son temps, importune la société qui n'y est point préparée. La révolution de 1688 fut toute d'aristocratie et de despotisme ecclésiastique : elle expulsa le roi national pour appeler un étranger; elle ne fut profitable qu'aux lords et au clergé anglican; et cela est si vrai, que la réforme populaire attaque aujourd'hui dans sa base tout l'édifice de la glorieuse révolution.

Guillaume III, caractère éminemment remarquable, est la plus saillante expression de la force et de la capacité aux prises avec les difficultés d'un gouvernement nouveau. Il y a aussi du martyre dans cette condition d'un pouvoir en lutte constante avec les passions mauvaises; c'est une des plus cruelles expiations que Dieu jette dans cette vie d'une royauté qui n'a pour elle qu'un fait accompli. Quelle tâche n'est pas imposée au fier stathouder d'Orange! Il ne lui a pas suffi de ses efforts en Hollande; il a broyé la poussière de vingt champs de bataille; les canons, les mousquetades l'ont atteint plus d'une fois : le voilà roi; et puis les complots l'assaillent incessamment, le menacent. Si Jacques II est martyr du droit, Guillaume III est une perpétuelle expiation du fait. Toute sa vie est un combat triste, laborieux, contre la mort qui le menace et la conspiration qui gronde; sa pensée politique ne se réalise qu'à travers mille obstacles; son front se plisse sous de graves soucis. Les partis sont pour lui implacables; il n'est vivement soutenu que par le calvinisme, dont il s'est fait le symbole et le vigoureux défenseur. Cette royauté nouvelle est aux prises avec les vieux débris des saints de Cromwell et des temps de la république; elle doit réprimer les

jacobites non moins irrités. Guillaume s'agite dans sa haute mission, et ce devait être une secrète joie pour les amis des Stuarts que ces tribulations de l'usurpateur ; ils l'accablent de leurs pamphlets, de leurs moqueuses caricatures. Le froid caractère de Guillaume III poursuit son but avec une inflexible ténacité ; il parvient à se faire reconnaître par Louis XIV, son plus fier adversaire. Quel triomphe pour le stathouder que d'abaisser devant lui le prince orgueilleux, le protecteur des royautés vieilles et légitimes ! Guillaume III fut aidé dans cette lutte par deux circonstances décisives : toute une opinion d'abord se plaça derrière lui et le soutint ; c'est une force que celle d'un grand parti qui vous prend pour symbole. Le protestantisme entoura la révolution de 1688, et en fit sa royauté ; ensuite la jalousie de l'Europe contre l'ambition de Louis XIV servit les projets du prince d'Orange : les vieilles dynasties admettaient Guillaume III comme un utile auxiliaire ; Jacques II était l'allié de la France, les Stuarts ses amis, et cela suffit aux yeux de l'Europe pour reconnaître Guillaume III comme le légitime possesseur de la couronne d'Angleterre. En d'autres circonstances, il eût fallu de longues années pour faire saluer sincèrement sa royauté ; ici la diplomatie servit l'avénement du prince d'Orange, car il se plaça immédiatetement à la tête de la ligue d'Augsbourg contre le roi de France.

La vie de Louis XIV eut aussi son expiation : si on la prend en effet, cette vie, dans ses jours de jeunesse, de plaisirs et de gloire, pour la conduire à la fatale satiété du corps et de l'âme, et au traité de Riswick, qu'il dut en coûter à cette tête si fière, si hautaine, d'ainsi s'abaisser sous la fatalité ! quelle distance entre le jeune roi tout couvert de rubans, tout galonné d'or aux genoux de mademosielle de La Vallière, et le prince beau encore de traits, mais fatigué, vieilli, souffrant d'une fistule, sur les larges fauteuils de madame de Maintenon ? Louis XIV s'est donné une mission, il l'accomplit : il veut restaurer la dignité des rois, si étrangement insultée sous

la Ligue et la Fronde. Il n'est si hautain, si fier de sa couronne, que parce qu'il a vu les désordres de son enfance ; il ne se relève dans son soleil éclatant d'or que pour faire oublier le jeune roi qui passa une nuit tout grelotant de froid sous les plafonds humides de Saint-Germain ! Sa pensée est de tout centraliser, d'organiser la France en nation avec sa langue, sa littérature, son gouvernement unique, sa force à l'extérieur et son plan de diplomatie mené à fin avec tant de persévérance, à savoir : l'abaissement de la maison d'Autriche et l'avénement d'un Bourbon en Espagne.

Le règne de Louis XIV fut aussi une lutte vivace contre mille obstacles à ses desseins ; le roi avait également des partis à comprimer dans l'intérieur, les calvinistes et des provinces entières en armes ; puis une émigration haineuse qui portait la réprobation de son nom royal à l'étranger. Les batailles que Louis XIV engage contre l'Europe ne sont pas seulement déterminées par un but d'ambition ; il y a pour lui nécessité de combattre des faits nouveaux et dangereux pour sa couronne. La Réforme réagit contre le catholicisme et les vieilles souverainetés ; la guerre de Hollande cachait cette pensée, et c'est pourquoi elle est poussée avec tant de vigueur. La Réforme va toujours le menaçant ; la querelle n'est pas finie ; la révolution de 1688 a créé d'incessants dangers pour la monarchie de Louis XIV, toute froissée encore par le souvenir du parlement et de la Fronde.

La querelle la plus violente ne se poursuivit pas alors sur le champ de bataille ; la plaie vive, profonde, saignante de la monarchie de Louis XIV, vient des écrits des réfugiés. C'est à la fin du XVIIe siècle que commença cette polémique destructive de toute autorité, qui réagit si bruyamment en France au XVIIIe siècle. L'école des réfugiés pousse aux idées d'indépendance, de souveraineté populaire ; le calvinisme, proscrit par Louis XIV, s'en venge sans pitié sur sa couronne ; il prépare la chute de sa descendance. Jamais opinion plus haineuse que celle des réfugiés ; c'est là que se préparaient tous

ces livres, ces dissertations lourdes d'histoire, écrits en longs pamphlets d'érudits; il y a peu de style, moins de coloris encore. Il y domine une amère critique pleine de science et de destruction; ces œuvres ont un caractère à part et un but saisissant; c'est une littérature passionnée, toute de réaction. On en veut au prince qui a révoqué l'édit de Nantes; la Hollande et l'Angleterre ont leur école implacable de controversistes, poursuivant les écrivains qui défendaient avec une activité ardente en France l'œuvre monarchique, et c'est ici qu'il faut jeter un rapide regard sur cette époque littéraire.

Molière n'existait plus; toute la vie du grand poëte avait été une puissante lutte contre la vieille société; Molière avait commencé son immense carrière par *les Précieuses Ridicules*, mordante satire contre la Fronde et les ruelles du Marais, qui en avaient conservé les traditions et l'esprit; il la finissait, cette carrière si pleine, par la *Comtesse d'Escarbagnas* [1], tableau contre la noblesse provinciale, l'antique force de la monarchie. Ses comédies-pamphlets se moquaient de cette gentilhommerie qui avait conservé les mœurs rustres des ancêtres. Tout était sacrifié à la cour, le culte exclusif de Molière; c'est pour Versailles qu'il écrivait ses ballets féeries, ses bergeries et ses héroïdes. Quand il se jouait de toutes les classes de la société, des bourgeois politiques comme des femmes frondeuses, il le faisait au profit de Louis XIV; ses joies, ses divertissements étaient consacrés au monarque. « Il étoit bien juste, écrivait le poëte, de donner sa peine pour distraire un moment le héros qui venoit d'enchaîner les ennemis de la France [2]. » Molière avait suivi toutes les pensées du roi; ses pièces s'empreignent de toutes les révolutions de cour: Louis XIV, jeune et brillant encore, s'est-il prononcé contre les jansénistes, Tartufe, qui est commandé à Molière par le roi lui-même, devient le fidèle tableau de cette dévo-

[1] « *La Comtesse d'Escarbagnas* fut représentée pour la première fois devant la cour en 1671. » Molière mourut en 1673 (17 février).

[2] Lettre de Molière au roi, en tête de la comédie des *Fâcheux*.

tion outrée qui cache la faiblesse et l'hypocrisie sous l'austérité : c'est un janséniste enfin et non point un jésuite ; l'œuvre de Molière est moins une censure de mœurs que le service intelligent et délicat d'un courtisan qui flatte la dévotion facile d'un roi, alors aux bras innocents de mademoiselle de La Vallière, et plus tard aux bras adultères de madame de Montespan. Quoi d'étonnant d'ailleurs que Louis XIV protégeât Molière contre une résistance qui venait des vieux parlementaires jansénistes et frondeurs [1] !

Racine subit cette royale influence des idées de cour ; ses grandes œuvres jusqu'à *Esther* se ressentent des fortes études de Tacite et de l'antiquité, mais de l'antiquité empreinte de la flatterie qui s'élevait jusqu'au roi. Sa belle pièce d'*Alexandre* ressemblait à ces tapisseries de haute-lice, où étaient reproduits les vastes tableaux de Lebrun, le passage du Granique, Alexandre vainqueur des Perses. C'était toujours le roi, et cette image héroïque se reproduisait ainsi sous des formes incessamment divinisées. Dans *Esther*, le caractère politique devient plus saillant encore ; la tragédie est ici un véritable pamphlet insinué par madame de Maintenon ; l'esprit de la pièce est saint, la cour est devenue dévote et repentante ; Aman, c'est l'implacable Louvois ; Assuérus, c'est Louis XIV, devant lequel la cour tremblante s'agenouillait [2]. Les pompes orientales flattaient le roi ; madame de Maintenon, qui n'aimait point Louvois, se plaçait comme l'intermédiaire de la clémence du prince pour le peuple de Dieu, et dans ce peuple quelques ministres calvinistes voyaient les malheureux proscrits du fatal édit. Madame de Maintenon ne les avait point persécutés ; plus d'une fois elle s'était souvenue que, jeune

[1] *Tartufe* date du règne de mademoiselle de La Vallière, époque de dévotion facile ; Louis XIV commanda la comédie de *Tartufe* contre les jansénistes qui ne souffraient pas même les nobles, les beaux vêtements et les points d'Angleterre.

[2] Il peut confondre Aman, il peut briser nos fers
Par la plus faible main qui soit dans l'univers.

Esther, act. I, sc. III.

fille, elle avait chanté les psaumes de Marot dans le prêche. Mademoiselle d'Aubigné ne poursuivit point les huguenots; sa correspondance révèle pour eux la plus douce, la plus intime sollicitude [1]; elle pouvait désirer leur conversion, mais elle n'alla jamais jusqu'à la persécution dure et implacable, qui fût l'œuvre de Le Tellier et de son fils Louvois. Racine est l'écrivain politique de madame de Maintenon, et cet édit de tolérance, qu'Esther agenouillée sollicite d'Assuérus, n'était-il pas l'humble pétition de la favorite pour qu'un peu de pitié fût donné à ses anciens frères les calvinistes? Le supplice d'Aman signalait peut-être la disgrâce que madame de Maintenon préparait alors contre Louvois [2]. Ces allusions furent saisies, et c'est ce qui fit concentrer dans les murs de Saint-Cyr les représentations d'*Esther*.

Ce caractère politique que prennent généralement les deux poëtes du roi, Racine et Boileau, explique très bien le motif qui les fit appeler au titre d'historiographes de France. Toutes leurs idées se reportant à un seul objet, Louis XIV, l'histoire comme la poésie devaient converger vers une commune destinée. Boileau et Racine étaient des hommes politiques dans le sens de l'époque; leurs œuvres, en empruntant le charme des vers ou de la prose sévère, n'avaient en vue que la gloire du roi; leurs livres secondaient ses plans. Cette préoccupation se révèle dans la plus intime correspondance; si Boileau va chercher aux eaux de Bourbon un remède contre la maladie de poitrine qui lui éteint la voix, il presse son ami et son confrère Racine « de ne laisser échapper dans son travail d'historiographe rien de ce qui peut relever l'honneur du monarque en qui est tout à la fois Alexandre et Auguste; sa tris-

[1] Lettres de madame de Maintenon, édition de La Haye, ann. 1725.

[2] Dans le troisième acte, Esther s'adressant à Aman, s'écrie :

Misérable! le dieu vengeur de l'innocence
Tout prêt à te juger tient déjà sa balance;
Bientôt son juste arrêt te sera prononcé;
Tremble! son jour approche, et ton règne est passé.

tesse est de ne pouvoir suivre que de loin tant de gloire et de fortune; que n'est-il dans son jardin d'Auteuil, sous la pampre jaunie, au pied de ses grands arbres, abrité comme Horace par la puissance de Mécène [1]! » Ce rôle d'écrivain politique plaît à Racine; dans sa correspondance, il agite des questions d'administration publique; nommé trésorier des finances à Moulins, il développe ses plans, jusqu'à la grande disgrâce qui fut également le résultat d'un écrit politique; mais cet écrit était d'une nature d'opposition, et Louis XIV n'aimait pas les remontrances, alors même qu'elles s'imprégnaient de toutes les expressions du respect et du dévouement. La place de trésorier des finances de la généralité de Moulins, qu'occupait Racine, ne l'autorisait pas à contrôler les plans de l'État.

Tout ce qui se rattache à l'esprit frondeur et mécontent excite le plus profond ressentiment dans l'âme du roi. La Fontaine, le vieil opposant, le moraliste hardi, l'ami indépendant de Fouquet, ne put avoir l'approbation royale pour son élection à l'Académie française qu'après que Boileau, l'écrivain royaliste, eût obtenu sa propre élection. La Fontaine pourtant avait payé son tribut à la grande autorité royale; il avait célébré Louis XIV, le vainqueur, le pacificateur de l'Europe; sa muse insouciante avait jeté l'éloge au duc de Vendôme, au prince de Conti, « plus glorieux que César et Alexandre »; mais ses amitiés sincères et dévouées sont pour les débris de la Fronde. La Fontaine est en correspondance avec les mécontents qui se sont réfugiés en Angleterre, avec les duchesses de Bouillon et de Mazarin, en pleine disgrâce; il a commencé sa vie avec Fouquet, il la finit avec mesdames de Sévigné et de La Sablière; là seulement sont ses intimités. Quand l'esprit d'une vieille société s'efface, il reste encore debout quelques caractères de ce temps passé; ceux-là seuls se touchent, se pressent, et échangent de communes pensées; il n'y a de sincère amitié qu'entre eux : ils se prêtent leurs confidences;

[1] Lettres de Boileau à Racine, datées de Bourbon. Août 1687.

ils subissent la nouvelle société, mais ne l'adoptent pas. Le grand Corneille appartient également à l'époque finie : ses mâles accents ne sont plus compris ; c'est moins le talent qui faiblit, que les idées et les formes qui changent. Pierre Corneille, comme La Fontaine, a chanté le roi Louis XIV, mais ses habitudes frondeuses donnent une certaine gaucherie à sa manière ; il faisait tenir un autre langage à ses républicains de Rome ou à ses chevaliers, images de la noblesse fière et provinciale. Aussi Corneille languit, pauvre, sans secours ni pensions ; si la main royale s'étend jusqu'à lui, c'est à l'intervention de Boileau et de Molière, les écrivains royalistes, qu'il doit les 200 pistoles que lui envoie Louis XIV ; il meurt presque sans honneurs, parce que la société a changé, et que sa pensée n'est plus comprise.

Tous ces écrivains frondeurs étaient en rapport avec les mécontents et les réfugiés. Depuis l'avénement de Lous XIV, le nombre des exils s'était accru chaque année. L'époque de la Fronde avait été trop violente, trop désordonnée, pour que l'établissement d'une administration régulière n'entraînât pas des exils volontaires et nombreux : le roi tenait à l'exercice plein et entier du pouvoir absolu ; il multipliait les lettres de cachet, les proscriptions capricieuses et individuelles. Un duel d'honneur, dernière raison de la noblesse, un noël, une épigramme, suffisaient pour imposer la fuite et l'exil à un gentilhomme ; et la vie anglaise de Saint-Évremond, l'amant chéri de Marion Delorme, cette vie littéraire, aux mâles et moqueuses pensées, est un exemple de cette existence des réfugiés[1]. La révocation de l'édit de Nantes avait peuplé la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre d'écrivains justement ulcérés contre les actes de violence et de despotisme de Louis XIV ; ils formèrent bientôt une école politique, philosophique et littéraire, dont la réaction fut très puissante sur le mouvement

[1] Voyez le remarquable ouvrage de Saint-Évremond sous ce titre : *Réflexions sur les divers génies du peuple romain dans les divers temps de la république*, 2 vol. in-8°.

intellectuel même du XVIIIe siècle. Le type spécial de l'école des réfugiés fut d'abord la libre pensée. La Réforme avait établi l'indépendance d'examen ; l'autorité catholique avait été violemment secouée, et la double révolution d'Angleterre donnait une facile issue à ces mécontentements. En France, tout portait l'empreinte d'un même but ; les opinions étaient dominées par la toute-puissance du roi ; l'école réfugiée s'en vengeait à l'étranger. On contracte dans l'exil un esprit d'aigreur contre le pouvoir qui vous frappe ; il n'y a que des âmes d'élite qui puissent se conserver impartiales dans le malheur dont on peut dénoncer la cause aux contemporains et à la postérité. L'activité des réfugiés si grande ne laissa passer aucune circonstance ; elle écrivit contre le roi et la monarchie de Louis XIV ; elle prépara la révolution intellectuelle que le XVIIIe siècle accomplit. Cette école est guindée, sérieuse ; son style froid, dissertateur ; mais elle a des idées hardies et une liberté chagrine. L'école des réfugiés se divisa en trois grandes branches : la première fut toute politique et pamphlétaire contre la puissance de Louis XIV et son établissement monarchique ; la seconde fut d'entendement et de philosophie ; la troisième enfin fut historique et critique.

Si l'on examine la littérature politique en France sous le règne de Louis XIV, elle n'a qu'un seul et même retentissement : soit qu'elle prenne la forme des vers, soit qu'elle se montre dans des manifestes solennels, elle est entièrement consacrée à l'éloge du roi, à la justification de ses armes. Il n'y a pas d'école politique à proprement parler : on ne disserte pas sur la valeur d'un système ou d'un projet ; toutes les plumes se consacrent à le faire triompher quand Louis XIV l'a conçu. L'école des réfugiés se jeta la première dans ces questions de politique depuis si largement agitées, telles que l'origine et la forme de la souveraineté. L'intérêt des États-Généraux et de Guillaume III était de favoriser la publication de ces écrits, qui se rattachaient à leur propre révolution, et la justifiaient dans son origine. Le chef de ces pamphlétaires, le ministre

Jurieu, était un des conseillers de Guillaume d'Orange; ses pamphlets sont rarement sous la forme religieuse; Jurieu poursuit la pensée politique, c'est-à-dire la substitution du principe de la souveraineté du peuple au droit antique de l'hérédité de race, questions qui réagirent plus tard contre la dynastie de Louis XIV. Le ministre Jurieu fut implacable; s'adressant à tous les ordres de l'État en France contre Louis XIV, après avoir parlé aux paysans des Cévennes, il appela les puissances de l'Europe à se réunir dans la ligue d'Augsbourg[1]. L'école philosophique des réfugiés se manifeste avec une indépendance non moins active. En France, la philosophie s'était affranchie des formules d'Aristote, pour entrer dans le magnifique idéalisme de Descartes, et après lui, dans les ingénieuses combinaisons de Mallebranche. La pensée morale, l'âme enfin, dominait les sens, l'intelligence, la matière; telle était la belle théorie de Descartes. L'école des réfugiés ne pouvait s'attacher à ce système trop profondément en rapport avec les dogmes de l'Église romaine. Hobbes et Locke attaquèrent tous les philosophes idéalistes : Hobbes remontait à l'origine des sociétés, à l'état de nature, pour expliquer le mécanisme de la pensée humaine; Locke partait d'une sorte de matérialisme mitigé. Le système des sensations se pliait admirablement aux doctrines de l'école protestante : il n'y avait pas d'idées innées, tout venait des sens par la vue, le tact, l'ouïe; dès lors le principe religieux n'était en nous que par une révélation discutable. Cette philosophie se prêtait à toutes les hardiesses sociales et religieuses; il n'y avait rien d'antérieur aux sensations[2].

[1] « Les soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté ! » c'est là où se trouvent déposées toutes les haines politiques de l'école calviniste.

[2] Thomas Hobbes mourut en 1679. Chalmers a donné la liste de tous ses ouvrages, au nombre de quarante-deux; celle de Niceron est incomplète. La plupart des travaux de Hobbes ont été réunis sous le titre de *Moral and political Works*. *London*, ann. 1750, in-fol.

L'école historique et critique des réfugiés calvinistes se jeta dans de plus ardentes spéculations. En France, l'histoire n'était que le froid récit des faits, le résumé des gazettes, l'éloge du roi, le bulletin comparé des événements. Le temps était passé des bons et libres chroniqueurs. Les historiographes avaient envahi le domaine des faits en France. Si quelques seigneurs ou quelques parlementaires écrivaient la vérité intime des événements, c'était en silence pour la transmettre à leurs descendants sous le scel le plus secret, avec ordre de ne jamais la publier, dans la crainte d'offenser la majesté royale ou de compromettre leur blason. C'est l'école des réfugiés qui la première s'empara de la critique historique ; le Dictionnaire de Bayle, les Histoires de Basnage, les travaux de Levassor, discutèrent les événements avec indépendance, souvent avec aigreur. Le caractère spécial de cette école des réfugiés fut surtout un esprit d'opposition lourd, étroit et fastidieux. Bayle est le plus spirituel de tous : sa critique est hardie, dissertatrice; les doctrines et les hommes sont également jugés et appréciés avec ce scepticisme qui n'admet rien *à priori*. Basnage opposa sa féconde et persévérante érudition à Bossuet ; son Histoire de l'Église, ses vastes Annales des Juifs, supposent des études patientes, invariables ; mais quel désordre, quel style ! quel esprit de plomb, sans aucun ornement de goût, privé de ce charme même de la critique élégante et raisonnée ! Basnage a cette petite érudition qui voit les faits un à un, ce qui équivaut à ne pas les voir à travers les grandes générations. Levassor est l'historiographe de la Hollande, de l'Angleterre et de la réforme, plutôt que celui de la monarchie de France[1] ; il écrit un livre sérieux comme une page de la Gazette de Leyde et de La Haye. Toutefois cette

[1] L'historien Levassor, né dans la religion catholique, avait même fait partie de la congrégation de l'Oratoire. Ce ne fut qu'en 1697 qu'il fit profession de la réforme à Londres. Il publia une apologie des principes de l'Église anglicane, sous ce titre : *Traité de la manière d'examiner les différents de religion*. Asmterdam, ann. 1697, in-12.

école critique et historique a ce résultat remarquable de ne plus laisser les caractères politiques en dehors de la discussion. Bayle, dans son Dictionnaire, s'empare de tous les noms de l'histoire, disserte sur tous les systèmes, et de ce libre examen résulte un jugement plus haut et plus impartial ; la passion elle-même aide à la vérité.

En France, si la discussion politique et historique était interdite aux opinions, il restait néanmoins une issue à la controverse. Indépendamment des livres publiés contre les religionnaires, il y avait alors de vifs débats dans le sein de l'Église même. On remarquera qu'à toutes les époques, et dans le progrès de tous les systèmes, trois nuances d'opinions se dessinent : 1° l'autorité ; 2° le libre arbitre ; 3° l'idéalisme. On trouve ces nuances dans la politique, la philosophie et la religion. J'ai déjà exposé les querelles du jansénisme et du molinisme, qui sont l'expression de la lutte vivace du pouvoir et de la liberté ; plus tard je suivrai l'histoire de la secte des quiétistes, qui se développe avec madame Guyon et l'archevêque de Cambrai : cette secte n'est autre chose que le système de Platon, transmis aux gnostiques, et que les philosophes chrétiens appliquaient avec de nouvelles formes à l'organisation du catholicisme. Cette opinion, avec l'enveloppe brillante des idées mystiques, se renfermait dans la plus sévère orthodoxie, mais elle croyait aux extases frémissantes et douces, aux apparitions des saintes lumières, aux éblouissantes transmissions de l'esprit de Dieu. De là des rapports d'une charité plus grande, d'une sociabilité plus expansive. A côté du jansénisme, rigide observateur de la loi chrétienne, et de l'école des jésuites, si indulgente, il s'était ainsi élevé une philosophie du cœur et de l'âme. La vie contemplative, ce détachement du corps, entraînait aux extases et aux visions : c'était sainte Thérèse et son exaltation d'amour, le cœur de Jésus percé de mille flèches ; tout était méditation sur les mystères, sur les miracles et les apparitions silencieuses. Plus tard, cette école si pénible et si entraînante fut exposée

aux critiques et aux attaques des opinions religieuses plus en avant dans les affaires mondaines. Tel est en général le sort de tous les systèmes trop dominés par le spiritualisme : ils n'ont pas les éléments matériels pour se défendre, ils se fient trop à leur puissance d'imagination, ils dédaignent l'action des faits, et c'est cette action qui fait la vie d'un système ; d'où il résulte que les idéalistes sont persécutés sans avoir aucune force actuelle pour les soutenir dans leur lutte avec les passions de la société !

La marche des opinions est la plus solennelle étude de l'histoire : les gouvernements, les faits, les incidents politiques gravitent sous cette puissante énergie des opinions, et celles-ci se modifient, se transforment dans le cercle invariable de l'autorité et de la liberté, dualisme éternel qui se dispute le monde. Le XVIIe siècle avait vu de grands efforts, une réaction énergique contre la réforme. L'un té catholique avait presque absolument triomphé en France ; l'organisation de l'Église s'était conservée avec toute sa force dans ses vingt-cinq métropoles, depuis Lyon et Reims, les vieilles primaties, jusqu'au diocèse de Paris, plus récemment élevé aux honneurs du siége métropolitain. Lorsque le voyageur parcourait les provinces de France, des Pyrénées au Rhin, partout l'aspect du pays était catholique ; les cités, les monuments, les places, les rues, les foires, les halles populaires, tout empruntait le nom d'un saint, tout se plaçait sous son antique protection. Cette forte organisation religieuse embrassait les pensées et les émotions de la vie. Les fêtes solennelles, les délassements de la jeunesse, les faiblesses et les douleurs du vieil âge, le pèlerinage aux oratoires, la corporation de la cité comme l'association des métiers, tout se liait à la pensée catholique, dont la cathédrale était le vieux symbole au milieu de ces populations provinciales. Cette grande ligne de basiliques, cette longue et magnifique lisière de nefs, d'ogives surmontées de croix, de saints au maintien sévère, de vierges adorées, cette pétrification, pour ainsi dire, de toute une croyance

qui était peuple, faisait de la France un pays essentiellement catholique.

Au-delà des Pyrénées, la même croyance se maintenait puissante : en Espagne, le catholicisme s'était mêlé à la délivrance nationale. Les Maures n'étaient-ils pas les maîtres de Castille, d'Aragon, de Valence et de Grenade, lorsque quelques braves et nobles chevaliers chrétiens, sortant des montagnes des Asturies, délivrèrent l'Espagne de la domination étrangère ? Tout s'était dès lors constitué en vertu du principe religieux : cette pompeuse cathédrale de Burgos, toute de marbre, pleine de lampes d'or sur les tombeaux des comtes de Castille, était un monument qui rappelait les mille exploits du peuple, sa fierté et sa gloire. De Séville à Valence, de Grenade à Salamanque, presque toutes les églises s'élevaient sur les mosquées ; les minarets où le muzaïm appelait naguère à la prière du soir, retentissaient du son des cloches d'argent. Les reliquaires étaient incrustés d'or avec les sequins d'Orient et de Venise, avec la riche poignée du cimeterre, ou la pierre précieuse qui brillait au turban des Abencérages, les ennemis des chrétiens d'Espagne. L'oratoire de saint Jacques de Compostelle était l'antique hôpital où les chevaliers allaient faire soigner les blessures qu'ils avaient reçues pour la patrie. Saint Ignace de Loyola n'était-il pas un brave guerrier, vieil ennemi du Maure ? Il n'existait pas d'église qui ne fût un souvenir national, un drapeau des grands jours de la délivrance ; il n'était pas une institution qui ne fût empreinte de cet esprit, même l'inquisition, sorte de police introduite après les luttes violentes du peuple contre l'usurpation étrangère. Tout système triomphant traite les vaincus en ennemis, et lorsque le seul signe de reconnaissance était la croix pour la délivrance de la patrie, il n'était pas étonnant qu'une police impitoyable poursuivît les consciences incertaines, ces faux chrétiens qui appelaient de leurs vœux les Maures d'Afrique. Quand la conquête s'est emparée violemment d'un peuple et l'a expulsé de ses possessions, il s'établit tout naturellement

un système de surveillance et d'inquisition : ce système se lie à la sûreté de l'État. En politique comme en opinions religieuses, il y a des tribunaux extraordinaires pour les circonstances exceptionnelles ; la force défend son œuvre. Les gouvernements ont besoin de veiller à leur salut : les Maures étaient des ennemis ; on les proscrivait parce que l'islamisme était puissant encore, et qu'ils pouvaient tenter de nouvelles invasions en Espagne. Le Turc assiégeait Vienne ! les Maures d'Afrique pouvaient se jeter sur l'Andalousie et la subjuguer comme l'avaient fait leur glorieux ancêtres et l'Espagnol voulait éviter les catastrophes. Le principe catholique devait dominer en Espagne, parce qu'il se liait à l'époque de la délivrance, et cette conformité d'opinions devait abaisser les Pyrénées. Les répugnances entre Français et Espagnols tenaient à des circonstances politiques ; on se moquait des soldats castillans depuis la Ligue, aux jours où Condé avait besoin de les battre en rase campagne de Flandre ou de Lorraine ; mais l'Espagne était en mille rapports avec la France ! On parlait sa langue à la cour ; ses infantes s'étaient assises sur le trône ; sa littérature avait dominé les mœurs et l'esprit des XVIe et XVIIe siècles [1].

En Italie, ce n'étaient plus les mœurs graves de l'Espagnol ; le catholicisme ne se rattachait pas à des souvenirs de gloire et d'affranchissement ; la religion de l'Italie se mêlait à l'histoire de l'art ; si son grand poëte avait chanté la délivrance du sépulcre du Christ, ses peintres, ses sculpteurs, le Pérugin, Raphaël, Michel-Ange, et Salvator Rosa lui-même, dans sa farouche indépendance, avaient créé le culte vivant, poétisé le magnifique symbolisme des Ecritures. Avant la renaissance, les fresques du *Campo-Santo* de Pise racontaient tous les faits de la sainte Bible depuis la création, où Jéhova paraît avec sa face rayonnante, jusqu'à ce mélancolique jardin des Oliviers où le Christ pleure sur la grande expiation de la Croix ; Raphaël Sanzio, le peintre divin, avait idéalisé pour le peuple

1 Voyez mon travail sur *Richelieu et Mazarin*.

l'angélique figure de la Vierge, avec le front jeune et majestueux, avec cet air de bonté et d'indulgence qui appelle toutes les larmes, toutes les consolations; et la Madeleine du Titien, cette magnifique image de l'amour qui s'est oublié jusqu'aux égarements, la Madeleine avec ce repentir en désordre, ce corps demi-nu, ces cheveux épars, cette pénitence dure sur la pierre du désert, au milieu des torrents sauvages, n'est-elle pas le symbole de ce désespoir qui prend le cœur et le flétrit après les grandes erreurs de la vie? La peinture italienne avait tout embrassé : si l'âme sublime de Raphaël enfante la Vierge divine intercédant auprès de son fils, Michel-Ange produit le jugement dernier, cette terrible sentence du juge inexorable, ce petit nombre de justes, cet enfer où tombent pêle-mêle le mauvais riche avec sa bourse d'or, ces femmes grasses et luxurieuses, et le roi couronné; le ciel qui s'ouvre tout resplendissant et plein de souffreteux et de pauvres, admirable compensation des iniquités de la société humaine!

L'Italie ne pouvait donc cesser d'être catholique sans oublier toute son histoire et son passé de poésie et d'art; le catholicisme avait créé tout ce qui parlait à sa vive imagination; la grande musique, la peinture, ces immenses monuments de marbre et d'or qui couvraient Florence, Pise et Rome. Le cirque du vieil empire, les temples détruits du paganisme, ce Panthéon sanctifié par le culte de tous les saints, étaient laissés à la curiosité de quelques érudits; mais l'Italien ne sentait, ne vivait que par ses artistes. Saint-Pierre de Rome faisait son orgueil et sa gloire; et quand les joyeuses promenades *del Corso*, et son carnaval de masque et de folie avaient cessé, la population courait au *Stabat Mater* à Saint-Pierre-ès-Liens, aux stations de la croix dans le Colysée, ou à la basilique de Saint-Jean-de-Latran : le catholicisme, c'était le sol même de l'Italie. Rien ne vit que ce qui est peuple : les fragiles institutions que les circonstances politiques fondent, disparaissent dans la marche des temps; mais ce qui se lie aux idées populaires, au sol et à l'histoire d'un pays, les idées qui ont leur

racine dans la conscience humaine, résistent à ces petites tempêtes des caprices politiques.

L'Angleterre voyait son Eglise territoriale se consacrer par la révolution de 1688 et l'avénement de Guillaume III; le changement que Henri VIII avait violemment préparé portait ses fruits, parce que la révolution avait touché la propriété, et que c'est le seul moyen de la rendre complète. L'Eglise anglicane avec son riche et puissant épiscopat, ses barons libres possesseurs des anciennes abbayes, recevait sa force et sa consécration par l'avénement d'un roi vivement intéressé à combattre le catholicisme. Le prince se faisait le chef de la religion de l'Etat; quand le clergé de Westminster ou de Canterbury, avec ses riches et blanches aubes, entonnait d'une voix grave et sévère les psaumes de l'Ecriture, il y mêlait le nom du roi, le chef puissant de l'Eglise établie; l'organisation politique et religieuse se confondait dans un commun système et dans une même vie, et c'est ce qui en faisait la force et la durée. L'avénement de Guillaume III donnait une action plus énergique aux sectes dissidentes. Au temps où la réforme fut prêchée en Angleterre, il apparut une multitude d'opinions diverses; les saints de Cromwell, ces soldats puritains couverts de leurs brassards et de leurs lourdes cuirasses, avaient laissé de nombreux partisans en Ecosse; les sectes graves et paisibles des quakers, les enthousiastes méthodistes, s'étaient répandus sur le sol de l'Angleterre; les rapports plus intimes avec la Hollande et les Pays-Bas avaient favorisé les progrès du calvinisme et du socinianisme, deux opinions qui dominaient alors Amsterdam et La Haye. Les gardes hollandaises qui accompagnaient Guillaume d'Orange à son débarquement sur le sol anglais étaient calvinistes. Il en était de même de ces réfugiés qui avaient quitté la France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; ces braves gentilshommes, gascons, normands, poitevins, professaient la religion de Calvin; le ministre Jurieu était leur représentant et leur organe auprès de Guillaume III. Cette haute influence de Jurieu au-

seule puissance qui reste vivace. A mesu
tache des émotions brillantes, madame de M
sa puissance grandit et devient dominante
pricieuse, ni sensible; elle raisonne ses
Louis XIV, sur un plan de conduite jour par
attentive de sa correspondance révèle une
s'est habituée à tout mener par le calcul et
une femme pure et honnête, mais qui marc
la volonté d'y arriver par les résignations
son cœur est souvent froid, et l'esprit
cœur.

La cour était alors un monde difficile à co
L'éclat puissant que jetait Louis XIV, cette
pandaient autour de lui l'obéissance et la
nous est bien révélée par les Mémoires du ter
caustique allait se réfugier dans les chanso
destin, qui se répandaient de foyer en foyer,
parmi la noblesse et la bourgeoisie. Il serait
duire dans leur texte ces chants licencieux
ces couplets qui étonneraient par leur cynis
habituée à de plus chastes œuvres. Quelque
qui peuvent être cités, donnent mieux
moires l'aspect pittoresque de ce Versailles
tisans : « Dis-nous donc, messager fidèle,
qu'on fait à la cour? » Le messager répo
ministère sont seuls contents. — Et le roi,
renonce-t-il à l'amour? n'a-t-il soupiré
vrai qu'il travaille au moins le tiers du jo
bitude, il va chez Maintenon; elle est lu
et cela lui plaît! — Et la superbe maîtres

[1] Aussi disait-on du roi qu'il renonçait à air

Ce n'est plus la mode à la cour
D'avoir un commerce d'amour :
Le Roi ne songe plus à plaire, et

...me de l'antique municipalité. L'esprit méditandais se dirigeait vers toutes les opérations merveilleuses pour remuer ces imaginations froides et absorbées, ... scènes de gaieté, lourdes encore, quoique bruyantes, ...fois la caricature insultante ou bien les grandioses ...art, telles que la Tentation de saint Antoine de ...s étonnante composition de ces époques moqueuses ...sceptiques. Le Danemarck, qui touchait à la ... maintenait dans les opinions de la réforme luthérienne avec persévérance; le caractère saxon et germanique ...populations s'y révélait. Deux États s'étaient ainsi ...dans la réforme telle que Luther l'avait enseignée: ...k et la Suède; la domination territoriale de la ...esprit féodal qui séparait encore les diverses fractions ...peuples, contribuaient à préserver la Réformation ...des excès des opinions trop avancées.

...agne, le luthéranisme était puissant dans les électorat ...duché de Brandebourg grandissait à ce point de se ...monarchie; et cela s'expliquait[1]. La couronne ...restant catholique, l'opinion de la Réforme en Allemagne ...trouver son organisation propre, sa monarchie, ...laquelle tôt ou tard elle allait se grouper. Quand un ...naît dans un État, il élève tout naturellement le ...s'en fait l'expression et l'organe; et c'est ce qui ...la Prusse en monarchie : l'électeur de Brandebourg ...depuis le XVIe siècle comme le défenseur de la ...la Réforme triomphant en Angleterre avec Guillaume, ...dut chercher de nouveaux appuis sur le continent. ...révolution de 1688 eut donc son retentissement en ...Dans la politique, il est difficile qu'une révolution ...ne crée pas d'autres royautés autour d'elle. Une ...qui se fonde a besoin d'exemples et d'encouragements ...justifier. La Suisse, comme l'Allemagne, offrait un ...d'idées catholiques et réformées; toutefois le calvi-

...1700 que la monarchie prussienne fut établie.

près du nouveau roi d'Angleterre s'explique ainsi : il représente l'opinion calviniste, puissant parti qui soutenait la révolution de 1688. L'Irlande était demeurée catholique, et par conséquent dévouée à Jacques II, tant à cette époque le principe religieux était énergique. Ces populations confondaient dans la même antipathie la réforme et la race anglaise, l'Eglise établie à Canterbury et l'oppression étrangère ; le papisme, pour elles, était le symbole de l'indépendance de leur paroisse ; la dîme ecclésiastique était leur don religieux et volontaire ; la payer à des évêques ou à des ministres anglicans était le plus triste des impôts. La population de l'Irlande, depuis la révolution de 1688, était en complète résistance aux actes de Guillaume III. L'Irlandais n'avait point cessé de saluer le vieil étendard de Jacques II, le symbole de sa foi ; une expédition anglaise le menaçait, mais le peuple était décidé à vendre cher la liberté de ses opinions religieuses et sa loyauté politique.

La destinée des opinions en Hollande se liait désormais à la révolution d'Angleterre ; les deux États se trouvaient complétement unis de sentiments et de principes. Les populations ne s'aimaient pas ; il n'y avait pas de sympathie entre le baron anglais, fier et hautain possesseur de la terre, et le marchand hollandais économe et modeste ; la puissance d'opinions communes avait seule rapproché les intérêts. Les Hollandais étaient calvinistes ou puritains ; ce territoire, naguère peuplé de grandes et belles églises, ne voyait plus que le prêche simple, à la parole austère. Tandis que les Pays-Bas espagnols conservaient les magnifiques cathédrales d'Anvers et de Bruges, les villes d'Amsterdam et de La Haye ne souffraient que le temple aux murailles blanchies et à peine ornées aux jours de grandes fêtes. Le sombre et fier calvinisme excluait les images travaillées comme l'idolâtrie ; et les beaux tableaux de l'école hollandaise, les magnifiques portraits de Van-Dyck, les fêtes et bacchanales joyeuses de Romain de Hooge ou de Rubens n'ornaient que les édifices publics, l'Hôtel-de-Ville,

maison commune de l'antique municipalité. L'esprit méditatif des Hollandais se dirigeait vers toutes les opérations mercantiles; pour remuer ces imaginations froides et absorbées, il fallait les scènes de gaieté, lourdes encore, quoique bruyantes, quelquefois la caricature insultante ou bien les grandioses orgies de l'art, telles que la Tentation de saint Antoine de Calot, la plus étonnante composition de ces époques moqueuses et déjà si sceptiques. Le Danemarck, qui touchait à la Hollande, se maintenait dans les opinions de la réforme luthérienne avec persévérance; le caractère saxon et germanique de ces populations s'y révélait. Deux États s'étaient ainsi tenus fermes dans la réforme telle que Luther l'avait enseignée: le Danemarck et la Suède; la domination territoriale de la noblesse, l'esprit féodal qui séparait encore les diverses fractions des peuples, contribuaient à préserver la Réformation des écarts et des excès des opinions trop avancées.

En Allemagne, le luthéranisme était puissant dans les électorats; le duché de Brandebourg grandissait à ce point de se constituer en monarchie; et cela s'expliquait[1]. La couronne impériale restant catholique, l'opinion de la Réforme en Allemagne devait trouver son organisation propre, sa monarchie, autour de laquelle tôt ou tard elle allait se grouper. Quand un fort parti existe dans un État, il élève tout naturellement le pouvoir qui s'en fait l'expression et l'organe; et c'est ce qui constitua la Prusse en monarchie: l'électeur de Brandebourg s'était posé depuis le XVIe siècle comme le défenseur de la Réforme, et la Réforme triomphant en Angleterre avec Guillaume d'Orange, dut chercher de nouveaux appuis sur le continent; la révolution de 1688 eut donc son retentissement en Allemagne. Dans la politique, il est difficile qu'une révolution dynastique ne crée pas d'autres royautés autour d'elle. Une dynastie qui se fonde a besoin d'exemples et d'encouragements pour se justifier. La Suisse, comme l'Allemagne, offrait un mélange d'idées catholiques et réformées; toutefois le calvi-

[1] C'est en 1700 que la monarchie prussienne fut établie.

nisme dominait les autres croyances avec la suprématie de Genève, la savante métropole de Calvin. Jetée sur les frontières de la Savoie et de la France, Genève exerçait une certaine puissance d'opinion sur toute la ligne de montagnes qui s'étend des Alpes aux Cévennes. Au sommet de ces rochers escarpés, il existait des familles d'humbles pasteurs, paysans à demi-sauvages qui allaient aux prêches avec toute la ferveur des temps primitifs; depuis les jours de la persécution, ce zèle semblait se réveiller plus énergique. Ces colonies de pauvres de corps et d'esprit appelaient la parole des ministres comme la manne céleste. Au temps des persécutions, il s'élève toujours des hommes inspirés, des prophètes qui annoncent des jours meilleurs, et préparent ainsi à l'espérance. Le calvinisme si rigide, si profondément ennemi des miracles, eut alors des prophètes : la montagne retentit d'éclatantes paroles[1]; de pauvres femmes, de jeunes filles, comme la bergère de Crest, agitées par l'esprit saint, prêchaient au milieu des tourments et des supplices; toutes, avec le don de la double vue, apercevaient au loin les détachements de milice ou de dragons chargés d'exécuter les ordres absolus de Louis XIV; elles prévenaient les fidèles qui se cachaient dans les cavernes ; et tandis qu'un soldat avide de pillage brûlait les chaumières, enlevait les bœufs, ces pieux montagnards écoutaient la prédication des ministres austères ou des jeunes vierges; on les voyait parlant des merveilles et de la bonté de Dieu, en face

[1] Voici ce que j'ai trouvé dans le livre si rare publié par les calvinistes sous le titre de *Théâtre sacré des Cévennes*, en l'année 1689: « A peine le jour marqué pour l'assemblée commençait à poindre, que de tous les hameaux d'alentour on voyait sortir en foule hommes, femmes, filles, garçons, les enfants mêmes, qui, quittant leurs chaumières à la hâte, perçaient les forêts, grimpaient sur les rochers, et volaient au lieu indiqué. Après que le prophète s'était agité quelque temps, il commençait à prêcher et à prophétiser : il récitait à haute voix la prière que les fidèles avaient accoutumé de dire au commencement de leurs prêches ; après quoi il entonnait de toute sa force quelque psaume de Marot ou de Bèze. »

des flammes qui sillonnaient les hameaux dans ces sauvages contrées. Telles étaient les opinions; les faits politiques avaient marché !

Le grand acte diplomatique était alors la ligue signée à Augsbourg par les puissances allemandes; on avait spécialement choisi Augsbourg pour donner un caractère plus solennel et plus national à cette alliance. Toute la politique de la France, depuis Henri IV, avait consisté à séparer les électeurs en les rattachant à la monarchie française aux dépens de l'Empire; la ligue d'Augsbourg les réunissait sous un commun étendard contre Louis XIV. Une nouvelle diète avait été convoquée, et l'empereur exigea de tous les électeurs un concours éfficace en soldats et en argent, car l'Empire allait être menacé par les armes de France [1]. Le seul prince allemand un peu incertain dans la commune alliance, était l'électeur de Bavière; Louis XIV se l'était attiré par le mariage de Monseigneur le dauphin avec la gracieuse et spirituelle fille de l'électeur [2]. L'empereur avait répandu le bruit parmi les princes allemands que le dessein de Louis XIV était de ceindre au front de son fils la grande couronne impériale, afin de reconstruire l'immense monarchie de Charlemagne, projet au reste déjà essayé sous François Ier et Henri IV.

Le principal moteur de la ligue d'Augsbourg était ce prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui venait d'être élevé à la

[1] Les caricatures continuent contre la ligue d'Augsbourg. Il en est une curieuse à la Bibliothèque du roi, sous ce titre : « La Hollande, banquière de la ligue d'Augsbourg. » — La Hollande, sous les traits d'une grosse femme, fait une large distribution de ducats; toutefois le Brandebourg, en face d'un coffre vide, s'écrie :

Où donc est ce qu'on m'a promis?
Je ne vois que des coffres vides;
La Hollande pourtant sait que de ses amis
Les mains sont diablement avides.

[2] Marie-Anne-Christine-Victoire, fille de l'électeur de Bavière Ferdinand-Marie, avait épousé le dauphin le 7 mars 1680; elle mourut le 29 avril 1690.

couronne d'Angleterre ; la révolution de 1688, fait désormais accompli, donnait un ascendant moral à la ligue d'Augsbourg. Guillaume III, à son avénement, touchait à sa trente-neuvième année, âge d'énergie et de puissance ; sa taille n'était pas haute, mais forte ; sa large main, son bras court signalaient une grande vigueur musculaire ; il était homme de fer et de guerre ; ses traits n'avaient rien de distingué, ses yeux étaient grands, avec l'expression d'un calme terne, quoique scrutateur ; sa bouche était épaisse ; son nez long et fort. Il régnait en toute sa personne une froideur moqueuse et fière qui révélait un caractère tout-à-fait insensible aux petits accidents qui gênent une grande pensée, un but arrêté ; cette figure de Guillaume III était tellement sans expression saillante, que les beaux portraits de l'école anglaise et hollandaise n'ont pu lui imprimer cette poésie de traits et de caractère dont Van-Dyck a laissé les inimitables modèles dans sa galerie des Stuarts [1].

Guillaume III encore dans la première émotion de son avénement, avait à dominer les partis, le parlement ; l'Écosse était agitée, l'Irlande en pleine rébellion, mais sa politique avait un besoin profond de guerre. Guillaume III devait trouver sa force dans les expéditions et les ligues européennes contre Louis XIV. La coalition d'Augsbourg se liait à son avénement ; s'il voulait dompter l'Irlande, comprimer les partis en Angleterre, il devait porter la guerre sur le continent, et atteindre, dans la politique de Louis XIV, la source intime de tous ses embarras. Il est difficile qu'une royauté nouvelle puisse s'introduire dans la famille des couronnes sans essayer ou subir la guerre. Tous les préparatifs de la ligue d'Augsbourg aboutissaient à Guillaume III ; c'est lui qui en dirigeait le fil, et ce n'est pas sans raison que les caricatures du temps nous le

[1] J'ai trouvé en manuscrit, Bibliothèque royale, un curieux ouvrage inédit destiné à combattre la prétention du prince d'Orange ; en voici les sommaires : « Les intrigues du prince d'Orange et les négociations secrètes avec toutes les cours des souverains de l'Europe, pour parvenir à l'usurpation de la Grande-Bretagne. »

représentent conduisant les alliés sous la figure d'ours et de singes que le bâton fait minauder et grimacer à volonté[1]. En s'emparant de la couronne d'Angleterre, Guillaume III n'avait point renoncé au stathoudérat, et par conséquent à l'influence absolue en Hollande; la lutte des princes d'Orange contre Jean de Witt avait eu pour résultat de soumettre le grand pensionnaire, sorte de tribun de la bourgeoisie, à l'autorité du stathouder, imitation du consul militaire tel que l'entendait Rome. Les États-Généraux, depuis le meurtre de Jean de Witt, n'étaient plus qu'une assemblée bourgeoise et calme, qui ne pouvait résister à la volonté de Guillaume d'Orange; sa récente élévation au trône d'Angleterre avait caressé l'orgueil de la bourgeoisie d'Amsterdam et de La Haye. Ce n'était pas la première fois que l'Angleterre et la Hollande s'étaient placées dans un même système; le plan de Cromwel recevait son exécution et son développement : on se rappelle que le protecteur avait médité la fusion de la Grande-Bretagne et de la Hollande sous une commune république, avec des administrations distinctes néanmoins; l'avénement de Guillaume III réalisant ce plan d'union, consacrait l'indestructible alliance.

Charles II d'Espagne avait signé la ligue d'Augsbourg; âgé alors de vingt-huit ans, le descendant de Charles-Quint, l'empereur de forte et grande mémoire, livré à l'indolence et à d'obscurs plaisirs, ne s'occupait pas des affaires sérieuses de son royaume; sa santé était débile et fatiguée; de déplorables intrigues s'agitaient autour de lui, et les mémoires du temps indiquent d'affreuses manœuvres pour préparer son impuissance de transmettre le noble sang du grand empereur. La jeune reine d'Espagne, de la race d'Orléans, ne put être mère,

[1] Dans une caricature, c'est encore le prince d'Orange, couché, et dans un état de délabrement pitoyable; il parle ainsi à ses alliés qui l'entourent:

Chers amis, vos secours ne sont plus de saison;
La mort vient de finir ma détestable vie;
Par là je suis puni de mon ambition.

et mourut[1]. Tout s'en allait en décadence à Madrid depuis la mort de Don Juan d'Autriche, glorieux bâtard qui, à l'imitation de Dunois avait couvert de sa large épée la monarchie en péril; Charles II portait déjà le germe de cette lente maladie qui le conduisit au tombeau; blond de cheveux, grêle de corps, dans ses plus belles années ses jambes supportaient à peine le poids de son manteau de velours, tout éclatant de joyaux des deux Indes, qui tombait ondoyant sur ses épaules, relevé par la Toison-d'Or. Charles II s'était prononcé pour la ligue d'Augsbourg; dès ce moment Louis XIV avait compris la nécessité d'unir l'Espagne à sa dynastie. Ce que Richelieu et Mazarin avaient fait par les mariages, le roi cherchait à le préparer par la force ou par un testament. Il ne voulait pas laisser le midi à découvert quand il avait à porter ses armées au nord de la monarchie[2].

L'empire d'Allemagne était aux mains de Léopold, fils de Ferdinand III, prince de fermeté et de résolution politique. Léopold n'ignorait pas le dessein de Louis XIV; il était à peu près du même âge que le roi de France, quand il signa la ligue d'Augsbourg. Fils d'une infante d'Espagne, il s'était encore uni à la puissante lignée de Charles-Quint par son mariage avec Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV, née comme la mère de Léopold sous les voûtes de pierre de San-Lorenzo. L'empereur n'était point homme de guerre, mais une tête adroite et politique; la ligue d'Augsbourg était un résultat qu'il avait obtenu à force de soins et de démarches; il avait réuni tous les intérêts allemands, jusqu'alors dispersés par la diplomatie habile des rois de France. La révocation de l'édit

[1] Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur, mourut à Madrid le 12 février 1689.

[2] J'ai vainement cherché dans la collection des dépêches sur la succession d'Espagne, récemment publiée, quelques notes curieuses ou importantes sur cette succession, ou qui au moins changent les idées ou rectifient les faits; les Mémoires de Torcy, les collections sur Louis XIV, de la Bibliothèque du roi, contiennent des renseignements autrement précieux.

de Nantes n'avait que trop secondé les efforts de l'empereur Léopold. Les intérêts allemands étaient d'abord représentés par l'électeur de Brandebourg, qui avait toujours joué un rôle militaire dans la réformation; l'électeur Frédéric III n'avait point pris encore le titre de roi; prince brave, digne fils de Frédéric-Guillaume Ier, il ne gouvernait que depuis un an la population de la Marche de Brandebourg, issue du sang saxon, race toute belliqueuse. C'étaient d'intrépides soldats que les Brandebourgeois; Richelieu les avait eus longtemps à sa solde. Quant à Frédéric III, nouveau prince, il ambitionnait la royauté[1], et ce but qu'il voulait atteindre était favorisé par toute l'opinion réformée de l'Allemagne: l'empereur devait faire cette concession à l'électeur de Brandebourg, et celui-ci se jeter corps et âme dans la ligue contre Louis XIV.

A cette ligue avait également adhéré Jean-Georges III, électeur de Saxe[2], l'un des capitaines distingués de l'armée allemande, réunie à Mayence. Le duc administrateur de Wurtemberg, Frédéric-Jean, à peine âgé de trente ans, prince aux nobles traits, de belle taille, commandait également dans les armées de Léopold comme feld-maréchal de l'empire; et quant au brillant duc Maximilien-Emmanuel de Bavière, il s'était aussi décidé pour la ligue d'Augsbourg. Jeune homme de vingt-un ans, enfant de gloire, il était accouru pour délivrer Vienne assiégée par les Turcs en 1683; à vingt-cinq ans, il avait emporté d'assaut Belgrade; rien n'égalait sa valeur aventureuse; il portait le casque sur sa chevelure blonde et flottante, tel qu'on le voit encore dans le magnifique portrait en pied de la galerie ducale; le duc de Bavière était le noble frère de madame la dauphine de France. Le roi de Suède qui avait signé la ligue d'Augsbourg, était ce Charles XI, roi po-

[1] Ce n'est que plus tard (18 janvier 1701) que l'électeur Frédéric fut proclamé roi à Kœnisberg; il se mit lui-même la couronne sur la tête.

[2] Jean-Georges III, né le 20 juin 1647, commanda l'armée de l'Empire sur le Rhin en 1691, et mourut à Tubinge le 22 septembre de la même année.

pulaire, et tyran de l'ordre de la noblesse, tout-puissant en Suède ; le clergé, les bourgeois et les paysans lui avaient donné le pouvoir, et Charles XI l'avait employé à courber avec violence la tête hautaine des nobles. La tyrannie a toujours été constituée par les multitudes, elle ne vient jamais des classes supérieures, qui sont habituellement indépendantes et jalouses du pouvoir, ce sont les masses qui font les despotes. Charles XI avait besoin de la guerre, et les braves Suédois devaient paraître sur le champ de bataille ; toutefois les Suédois, comme les Danois, avaient trop l'habitude des subsides pour que la coalition pût compter sur la fidélité des deux cabinets de Copenhague et de Stockholm : la diplomatie habile de Louis XIV devait détacher successivement ces cours du nord de la coalition. C'est ce qui fut préparé par le traité de commerce de 1691. La Suède d'ailleurs avait joué à toutes les époques un rôle de neutralité armée qui lui avait toujours réussi pour l'agrandissement de son influence.

Deux petits États intermédiaires étaient placés entre la France et les possessions de maison d'Autriche et d'Espagne : j'entends parler des ducs de Savoie et de Lorraine. Victor Amédée II, duc de Savoie, l'un des fidèles alliés de Louis XIV, s'était entièrement abandonné à sa politique, et après la révocation de l'édit de Nantes, on l'avait vu conduire ses armées contre les paisibles habitants des vallées de Luzerne et d'Angrone ; ceux-ci professaient le culte simple des Vaudois, cette hérésie du moyen âge qui avait tant retenti au centre et au midi de la France. Depuis, Victor Amédée, ébranlé dans son alliance, n'avait plus le même dévouement ; il attendait la coalition pour se montrer. Quand la ligue d'Augsbourg fut conclue, le duc de Savoie n'hésita plus ; la négociation, comme on le verra plus tard, fut conduite avec habileté par le prince Eugène. Le duc de Lorraine avait pris un parti plus franc. Il portait le nom de Charles V : né dans l'exil, privé de ses États par Louis XIV, il avait accepté d'abord, comme les princes allemands, du service contre les

Turcs : Charles de Lorraine, glorieux chef de l'armée impériale, compagnon de Jean Sobieski, avait délivré Vienne, et ce service retentissait alors dans le monde chrétien ; il conduisit ensuite l'armée de l'empereur sur le Rhin, au nom de la ligue d'Augsbourg.

Le pape Innocent XI, Benoît Odescalchi, ne resta point étranger au mouvement diplomatique de l'Empire; on pourrait s'en étonner, car le principe de la réforme dominait les intérêts allemands ; mais la guerre contre la France n'était pas la destination absolue de la ligue d'Augsbourg ; il y avait une pensée de croisade contre les infidèles. Innocent XI, en dissidence avec Louis XIV, avait défendu l'unité catholique contre l'Église nationale que constituait la déclaration de 1682 ; il pouvait voir avec une satisfaction secrète la coalition contre le roi de France ; son prétexte était que la ligue d'Augsbourg devait préparer une croisade contre les Ottomans, objet des vœux et des pensées du pontife[1]. Innocent XI mourait, au reste, au moment où la ligue était signée, et tandis que le peuple de Rome courait aux basiliques pour proclamer la sainteté d'Innocent XI, le conclave exaltait Pierre Ottoboni, Alexandre VIII, tout à fait sous l'influence de la France. Aussi Louis XIV se hâta de lui restituer le Comtat Venaissin et la ville d'Avignon qu'il avait fait saisir pendant ses querelles avec Innocent XI.

La ligue d'Augsbourg avait des moyens militaires très considérables. Le sol allemand était guerrier, sa population belliqueuse; les ducs de Lorraine, de Wurtemberg, de Bavière, l'électeur de Brandebourg, avaient tous le courage inhérent à

[1] J'ai trouvé des épigrammes contre le Pape Innocent XI, que ne respectaient pas les pamphlets,

Le Saint-Père, du jansénisme,
A passé dans le calvinisme;
J'ai pour lui des respects profonds;
Ah! qu'il est digne de louange
D'avoir choisi pour ses seconds
Schomberg et le prince d'Orange!

la noblesse germanique; tous avaient fait leurs preuves dans la périlleuse campagne contre les infidèles. A toutes les époques, cette brave noblesse des bords du Rhin avait brillé sur le champ de bataille; ses ducs, ses électeurs, ses margraves, exposés comme de simples soldats, avaient pris parti dans l'armée, et s'étaient élevés avec elle et par elle. Tous menaient leurs vassaux à la guerre comme leurs valeureux ancêtres les seigneurs des sept collines du Rhin! Ces vieilles maisons de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, se mêlaient aux primitives races qui avaient foulé le sol germanique; leurs blasons dataient de Charles-le-Grand, alors qu'il tenait sa cour plénière à Aix-la-Chapelle avec ses pairs, telle que nous l'a décrite le bon archevêque Turpin. Les vieilles bandes d'Espagne étaient-elles aussi à dédaigner? Souvent vaincues depuis Henri IV et Condé, néanmoins elles conservaient leur réputation d'admirable infanterie que pouvait flanquer la cavalerie allemande; les Savoyards, chasseurs des montagnes, experts au tir du chamois, pouvaient les soutenir à leur tour de leurs bonnes carabines. L'argent était fourni par la nation la plus riche, la plus industrielle, la Hollande; il ne manquait pas même à la confédération une tête sérieuse et forte; Guillaume III était l'âme de ce grand corps composé d'intérêts si différents et quelquefois si hostiles.

Louis XIV avait suivi dans tous ses développements la coalition formidable qui se préparait contre la France. Jusqu'alors le cabinet de Versailles avait adopté une tactique habile, qui consistait à détacher les petits États de leur alliance avec les grandes souverainetés; les ambassadeurs de Louis XIV jetaient à propos les subsides, les corruptions aux ministres des cours, et en échange ils en obtenaient un appui de soldats, ou au moins la neutralité dans la guerre. Mais en signant la ligue d'Augsbourg, les petits États avaient pris une part active à la coalition, de sorte que la France ne pouvait plus compter sur ces puissances intermédiaires qui secondaient ses armées et ses négociations. Cependant l'active diplomatie de

Louis XIV n'était pas restée indifférente en face de ce mouvement armé de l'Europe; les dépêches du roi à M. de Châteauneuf, les lettres autographes au divan et au grand-vizir indiquent tout le prix que mettait la cour de Versailles à l'alliance de la Porte. Pendant cette année, plus d'un million de fonds secrets fut envoyé à M. de Châteauneuf pour être distribué entre les membres du divan[1]. Cette alliance de la Sublime-Porte et de la France était vieille de date; au temps de François Ier déjà, lorsque l'esprit politique s'était substitué au pieux enthousiasme des croisades, les intérêts du commerce avaient vivement affaibli les antipathies religieuses. Le sultan, qui gouvernait alors le vaste empire des Osmanlis, était Soliman III, fils d'Ibrahim, le faible successeur de Mahomet III, si longtemps la terreur du nom chrétien. On ne peut dire à quel point de force l'empire ottoman s'était élevé sous le vizirat de Mehemet-Kioprili, ou Cuprogli, et d'Ahmed son fils, le vainqueur de Candie : on n'entendait retentir en Europe que le bruit des victoires des Ottomans; leurs innombrables armées avaient débordé sur la Hongrie; Belgrade, Montgatz, vieilles murailles, avaient vu les étendards jaunes, le croissant et les crinières flottantes de l'armée des infidèles; et les chevaux tartares avaient henni sous les murailles même de Vienne; l'épée de Jean Sobieski avait seule sauvé l'Empire. Les Turcs, sous le vizir Moustapha-Cuprogli, s'emparèrent de Nissa, de Viddin et de Semendria, tandis que le sultan, hydropique et presque imbécile, vivait au milieu des délices du sérail, impuissants pour lui donner une émotion de gloire ou même de plaisir.

Louis XIV savait toute l'importance du concours de la Porte contre la ligue d'Augsbourg. M. de Châteauneuf reçut l'ordre d'exposer nettement à la Sublime-Porte les motifs d'intérêts communs qui exigeaient un emploi simultané des forces actives : « Le roi de France, disait la note de l'ambassadeur, ne

[1] Ambassade de Châteauneuf. Bibliothèque du roi, manuscrit Seignelai; papiers secrets de Torcy et de Renaudot.

fera ni paix ni trêve avec les ennemis, que du consentement et avec le concours de Sa Hautesse. » En conséquence, un traité de subsides fut conclu à Constantinople, et ratifié par Louis XIV et Soliman III[1]. En vain les puissances chrétiennes s'élevaient contre cette politique anti-religieuse; on répondait par le sentiment de la défense personnelle contre la ligue d'Augsbourg. La Pologne, cette ennemie de l'empire turc, ce boulevard de la chrétienté, voyait à sa tête le grand Sobieski, ce Jean de mémoire immortelle, le sauveur de Vienne, de qui l'Allemagne put dire : « Il fut un homme venu de Dieu pour me délivrer. » Jean Sobieski, tout occupé alors de reconquérir la Moldavie et la Valachie pour les rendre héréditaires dans sa race, n'avait pris aucune part à la ligue d'Augsbourg; sa destinée était d'être en perpétuelle croisade contre le Turc; il ne s'en détachait pas pour des intérêts purement diplomatiques. Il y avait en Pologne trois partis distincts : le parti français, secondé par l'argent de Louis XIV et les subsides qu'il y jetait habilement; le parti allemand ou saxon, plus fort parce qu'il permettait à la noblesse sa haute et fière indépendance; enfin le parti moscovite, faible encore, car la puissance russe ne s'élevait point au premier rang. Glorieuse nation que la Pologne, que cette race chevaleresque! au-delà des nobles, il n'était rien; la multitude se parquait en villages de serfs et de juifs, sales et pauvres; mais ces vastes plaines, toutes de prairies, de sables et de grands bois, étaient peuplées de châteaux fortifiés ou embellis, et là vivaient des seigneurs châtelains, ou quelquefois, comme dans les romans ou les féeries du moyen âge, une fière dame à l'hospitalité chevaleresque. Cette noblesse, fervente catholique, montait à cheval pour élire son roi, comme pour marcher à la croisade contre les infidèles; il n'y avait pas là de peuple, mais des clercs et des nobles, les plus brillants de l'Europe. Les ambassadeurs de Louis XIV en Pologne cherchaient à préparer

[1] Ambassade de Châteauneuf, manuscrit Colbert, Seignelai. (Bibliothèque du roi.)

un mouvement anti-germanique contre la ligue d'Augsbourg [1].

La Hongrie avait joué un trop grand rôle dans son opposition à l'Empire, pour que la diplomatie de Louis XIV ne voulût pas l'attirer à son alliance; mais le temps n'était plus où la noblesse hongroise se rébellionnait hautement contre l'empereur et appelait les Turcs à son aide! Tékéli, le brave Hongrois, cette tête fière qui avait défendu pied à pied tous les priviléges de la noblesse, parcourait en exilé l'empire ottoman. Tandis que l'indomptable magnat traînait sa vie au milieu des vergers d'Antioche et de Laodicée, cultivant de ses mains les roses et les citronniers de l'Asie-Mineure, les États de Hongrie, soumis par la force, proclamaient l'archiduc Joseph, enfant de sept ans, leur roi héréditaire. La comtesse Tékéli, forte femme, défend en vain pendant des années la forteresse de Mongatz, cette place est enfin soumise à la couronne impériale. C'étaient les subsides de Louis XIV qui avaient favorisé la révolte des Hongrois; la noblesse avait reçu des secours secrets, des subsides en argent et des munitions de guerre; plus d'un gentilhomme de France avait combattu à côté de ces magnats hautains, au bonnet d'ours sauvage, au manteau d'hermine, au cimeterre recourbé, sorte de nation demi-ottomane, conservant la vieille éducation classique et latine. Le cabinet de Versailles n'avait pas perdu tout espoir de soulever encore une fois la Hongrie contre l'Empire; ses agents s'étaient partout répandus; une révolte de magnats devait être une heureuse et forte diversion au mouvement armé de la ligue d'Augsbourg. On s'y attendait à Versailles [2].

Le czar Pierre commençait à peine son grand règne sur la Moscovie; la nation russe était tout orientale; son organisa-

[1] L'ambassade fut confiée à l'abbé, depuis cardinal de Polignac; on y adjoignit ensuite le frère de Châteauneuf.

[2] C'était par la banque de Venise que les subsides de guerre étaient envoyés aux rebelles hongrois, comme cela est constaté aux manuscrits Colbert, Bibliothèque royale.

tion orageuse, ses révoltes de Strélitz, ses mouvements de palais, le rapprochaient beaucoup des mœurs et des habitudes ottomanes. Pierre, jeune homme encore à peine de dix-sept ans, régnait en commun avec son frère Iwan. Les armées russes se dirigeaient tout entières vers la Crimée : la préoccupation de la Russie était alors de dompter la race tartare et cosaque pour s'ouvrir un débouché vers la mer Noire. Le czar, aidé de l'officier génevois Lefort, commençait cette immense carrière de travaux militaires, s'essayant comme un simple soldat au maniement des armes. Louis XIV avait envoyé quelques agents secrets en Russie, ainsi que le constate sa correspondance diplomatique [1]; mais l'éloignement de cette puissance, les traités conclus avec la Porte-Ottomane, étaient de nature à blesser la puissance moscovite. La cour de Versailles ne mettait pas assez d'importance dans l'alliance russe; elle confondait les Moscovites avec les peuples asiatiques.

Les négociations de la France tendaient également à créer des ennemis à la maison d'Autriche dans ses possessions du midi : là se trouve l'origine de tous les traités avec les puissances secondaires de l'Italie. A Naples, la France cherchait à soulever les multitudes comme à l'époque de Mas-Aniello; ses escadres, saluant les mers de Sicile, excitaient les populations des villes et les hommes de la montagne. Les Napolitains, mécontents et soumis à un régime qui blessait leur nationalité, pouvaient saisir l'occasion d'une guerre générale pour chasser leur vice-roi ou gouverneur espagnol. Les lazzarroni étaient toujours disposés à la révolte; quelques carlini, adroitement distribués, devaient suffire pour préparer une prise d'armes. A Rome, l'élection d'un nouveau pontife avait fortifié l'influence française; le temps d'Innocent XI, le promoteur de la ligue d'Augsbourg, était passé; Louis XIV, décidé d'ailleurs à faire toutes concessions au souverain pontife, ne tenait plus aussi fermement à la question des régales et aux principes d'Église nationale déve-

[1] Mss. Colbert, Seignelai. (Biblioth. royale.)

loppés dans la déclaration de 1682. Ce relâchement sur les quatre articles, qu'on n'expliquait pas très bien, tenait ainsi à des causes diplomatiques.

Gênes, Venise, cités essentiellement anti-impériales, riches et puissantes républiques, semblaient pressentir que les destinées les réservaient à une décadence prochaine. Venise, épuisée dans la guerre contre les Turcs, venait d'accomplir une croisade autant commerciale que religieuse; elle défendait les comptoirs de ses négociants comme les lieux de pèlerinages chrétiens. Venise était une puissance maritime et coloniale; ses traités la rapprochaient de la France; son livre d'or contenait en tête le nom du roi très-chrétien, le plus fidèle allié de la république; ses galères à mille rames s'étaient unies à Duquesne pour la répression de la piraterie; ses armées et ses flottes avaient combattu contre les Turcs. Gênes, plus indifférente au milieu des débats politiques, avait été obligée de fléchir le genou devant Louis XIV; ses doges, ses sénateurs vêtus de la robe de pourpre, avaient imploré à genoux la clémence royale, et les fils des Doria, des Brignolli, des Durazzo, s'étaient vus avec étonnement et rougeur au milieu des merveilles de Versailles, de ce palais plus vaste encore et plus somptueux que les bâtiments de marbre qui ornent Gênes la superbe.

Les alliances avec les puissances italiennes avaient un grand but de politique. Indépendamment de la diversion que ces alliances faisaient dans les opérations militaires du midi, soit par rapport à la Savoie, soit pour le Milanais, les républiques de l'Italie étaient les siéges de toutes les négociations de banque et d'emprunt pour la France. Tant que la Hollande avait été ouverte aux spéculations du cabinet de Versailles, c'était là qu'il avait essayé toutes ses ressources pour les cas de guerre et de conquête; les banques d'Amsterdam et des villes anséatiques prêtaient volontiers sur joyaux de la couronne; mais quand la guerre fut déclarée aux États-Généraux et à l'Angleterre, où devait-on chercher les subsides? Les républiques de

Gênes et de Venise étaient admirables pour procurer de l'argent aux États obérés : une simple conférence entre quelques juifs commerçants et banquiers suffisait pour préparer un emprunt au change de sept à quinze pour cent, taux ordinaire pour le prêt sur gages de diamants ou de bijoux de la couronne; le taux était plus élevé lorsqu'on n'affectait à l'emprunt qu'un revenu d'impôt ou de ferme, comme cela se faisait constamment dans l'administration de la monarchie.

La diplomatie de Louis XIV se servait souvent, comme on l'a vu, de la révolte des peuples pour atténuer les forces d'un cabinet dans un grand mouvement militaire; cette politique se manifeste surtout vis-à-vis de l'Irlande, alors en sédition manifeste contre la domination de l'Église anglicane et de Guillaume III, principal moteur de la ligue d'Augsbourg. Il était urgent de l'atteindre au sein de ses États; des agents secrets et des secours effectifs étaient déjà envoyés en Irlande, où l'on attendait le débarquement de Jacques II. Le comte de Tyrconnel s'était abouché avec les chefs d'escadre du roi de France qui parcouraient le canal Saint-Georges. Tout était fixé pour la rébellion; les drapeaux de Louis XIV et de Jacques II devaient s'unir dans une guerre commune. Beaucoup de sympathies existaient entre les deux peuples : l'Irlandais était fervent catholique, avec quelque chose de vif, de pétulant, une imagination ardente qui le rapprochait du caractère français. Le cabinet de Versailles avait aussi des agents jusque dans les klans et les montagnes d'Écosse [1]; la révolte des montagnards se préparait par des mobiles moins

[1] J'ai trouvé dans les papiers secrets de Renaudot la liste des klans écossais qui devaient préparer la restauration de Jacques II par les armes sous ce titre : *Etat des douze mille trois cents montagnards qui offrent de prendre les armes.*

Les Mackensies, 2000; les Mackleans, 1200; les Macdonald, 2000; les Camrous, 800; les Maclods, 1000; les Mackinsons, 800; les Macphersons, 600; les Ferqaharsons, 500; les Houard du Nord, 600; les Frazers, 1000; les Chrisolms, 300; les Roses, 500; les Southerlands, 500; les Grants, 500.

religieux que politiques : il n'était pas nouveau de voir les Écossais unis à la France. Depuis Charles VII, une compagnie écossaise faisait même partie de la garde personnelle du roi de France. On mettait de l'importance à attaquer aussi Guillaume III sur son propre territoire : comment pourrait-il encore s'occuper de la ligue d'Augsbourg, lorsqu'il serait lui-même menacé dans sa monarchie naissante et contestée ?

Quelques États avaient déclaré leur propre neutralité : telle était d'abord la confédération helvétique. A toutes les époques, les bons compères les Suisses s'étaient de préférence prononcés pour la France; on disait sans doute « point d'argent, point de Suisse », mais il s'était formé des liens d'habitude entre les braves montagnards et la monarchie. Les arquebusiers suisses habitués à Paris ou à Versailles, quand, vieillards, ils revenaient dans le canton de Berne ou de Zurich, contaient l'excellente vie des quartiers et casernes du roi en France, la forte solde qu'ils en recevaient, et cela donnait de l'ardeur aux recrues. Rien d'étonnant dès lors qu'ils se maintinssent dans une alliance lucrative. En cette circonstance nouvelle, ils ne voulurent point prendre part ni pour la France ni pour les puissances engagées dans la ligue d'Augsbourg. Cette première déclaration de la neutralité helvétique a été le principe de la situation actuelle[1]. Un autre État déclara également sa neutralité; ce fut le Portugal sous la maison de Bragance. Don Pedro ou Pierre II, tout préoccupé des conquêtes des Portugais dans les deux Indes, de leur riche commerce, de leurs merveilleuses colonisations, ne voulait se compromettre ni avec l'Espagne, qui menaçait son territoire, ni avec l'Angleterre et la Hollande, dont les flottes cinglaient aux mêmes mers. Tout État faible et riche craint la guerre : son rôle est la neutralité ; il ne songe qu'à la faire respecter dans son pavillon, qui doit se promener librement au milieu du monde en armes.

Il y avait aussi de braves et dignes chevaliers, souverains

[1] Négociations manuscrites; collect. Colbert, Seignelai.

de l'île de Malte ; leur neutralité était un principe du droit des gens. Les chevaliers de Malte ne faisaient qu'un vœu de guerre, celui de combattre jusqu'à l'extermination les infidèles : leur sainte origine de croisade leur en imposait le devoir ; l'ordre avait son principe dans l'éducation des gentilshommes, à savoir : la religion et les batailles. Comme tous les ordres monastiques, l'institution de Malte était une sorte de république élective sous un chef souverain ; ses affections étaient pour la France, son origine. La plupart de ses grands-maîtres appartenaient à la langue de Bourgogne, de Champagne ; leur riche commanderie, leurs plus beaux prieurés étaient en France ; quoique le grand-maître fût alors Grégoire Caraffa, vieillard de la langue de Naples, la monarchie de Louis XIV comptait trois mille chevaliers nés dans ses provinces ; beaucoup servaient dans ses armées, mais l'institution ne permettait pas que l'on prît une part active aux guerres de chrétiens à chrétiens. Le grand-maître se hâta de faire reconnaître sa neutralité ; Malte devint, au milieu du conflit de l'Europe, comme ces pieux monastères, lieux d'asile devant lequel s'agenouillait au moyen âge toute la chevalerie ; il y aurait eu anathème contre la puissance qui aurait insulté l'étendard de Malte aux larges croix blanches, si redouté des Barbaresques.

La France avait en face l'Europe armée dans une de ces grandes coalitions, mieux cimentée que toutes les précédentes ; elle avait un chef, capacité supérieure, des subsides en Hollande et en Angleterre, une marine formidable. La ligue parlait à des sympathies de popularité en France : la réforme avait un grand parti. Des documents irrécusables constatent que dès l'année 1689, des agents nombreux du prince d'Orange parcouraient le Languedoc, les Cévennes pour préparer la révolte des populations calvinistes contre Louis XIV. L'intendant habile qui administrait alors la province de Languedoc, M. de Bâville[1], de la famille des Lamoignons, surveillait

[1] Copie de la lettre écrite par M. de Lamoignon de Bâville, intendant

avec une sollicitude active tous les agents de l'étranger; tantôt un ministre protestant parcourait les campagnes, et dans la solitude des bois séculaires rassemblait les gentilshommes mécontents pour les exciter à prendre les armes contre Louis XIV[1]; tantôt les marchands de Hollande ou d'Angleterre, espions jetés aux côtes de Bretagne, répandaient de l'argent dans les bourgades pour leur faire ressaisir la vieille arquebuse des ancêtres; les mesures implacables de l'intendant du Languedoc, les peines de mort ou de galère, jetées avec profusion contre les gentilshommes, les prédicants, tenaient ainsi à des mesures de police politique. Quand des ministres soldés par le prince d'Orange[2] prêchaient aux montagnes, était-ce autre chose que des paroles de révolte ou de sédition? Quand les gentilshommes se réunissaient la nuit, l'épée et les pistolets au poing, sous l'orme ou le châtaignier de leur parc, faisaient-ils autre chose qu'une conjuration sé-

en Languedoc, à M. de Montmor, intendant général des galères, datée de Nîmes le 20 novembre 1689. (On remarquera que cette date est antérieure de quinze ans à la révolte des Cévennes.) « Monsieur, j'ai condamné depuis peu aux galères un gentilhomme des Cévennes nommé Valobscure, convaincu d'avoir eu commerce avec Vincens, prédicant, revenu des pays étrangers pour exciter une révolte dans le pays. »

[1] « Vincens parla et conféra plusieurs fois avec le prince d'Orange en personne, qui l'a envoyé dans les Cévennes pour y exciter les troubles qu'il y a eu, et il y vint avec trente ou trente-cinq personnes, qui étaient dans la même cabale, lesquelles se servirent de l'occasion de la foire de Beaucaire pour passer comme marchands, ainsi que le dit Vincens en a assuré ledit Valobscure. » (Mss. de la Bibl. roy., fonds nouveau.)

[2] « Vincens avait huit cents livres de pension par an du prince d'Orange; sur quoi je lui ai dit que ce n'était pas grand'chose pour faire tant de bruit; mais il m'a répondu qu'outre cela Vincens savait où en prendre; que lorsque Vincens lui déclara le dessein pour lequel il était revenu en France, ledit Valobscure lui dit qu'il prenait mal son temps; qu'il fallait attendre que le prince d'Orange fît quelque descente en France du côté de Bordeaux ou ailleurs, avant de se disposer à faire des mouvements. » Ceci change tout à fait la question du protestantisme.

ditieuse contre l'État ? Nous qui avons passé à travers les temps de guerre et d'émotions politiques, à ces époques sans pitié pour les opinions, ne nous est-il pas facile de comprendre, sans la justifier pourtant, cette législation des jours difficiles, au milieu d'une guerre qui faisait gronder les forces de l'Europe sur la tête du roi de France !

Il est à remarquer dans la vie politique des hommes considérables, que le péril leur donne une énergie nouvelle, une grande puissance de moyens : tel fut Louis XIV au moment où la ligue d'Augsbourg se déclara formidable contre lui. Le roi, très souffrant depuis l'opération de la fistule, et dans de continuelles alternatives de maladie et de santé, ne songea plus à ses cuisantes douleurs [1] ; toute sa préoccupation fut la défense des frontières de la monarchie, le développement de ses moyens militaires et des ressources financières qui s'épuisaient. Les fêtes de Versailles étaient suspendues ; on savait le péril ; le conseil en mesurait la portée avec un haut sentiment de nationalité. Le roi avait pris toutes ses habitudes de travail chez madame de Maintenon ; il y recevait ses ministres secrétaires d'Etat. Tous travaillaient en présence de Madame ; on discutait devant elle ; quelquefois Louis XIV lui adressait la parole, et provoquait son avis. Madame de Maintenon répondait presque toujours avec justesse et modestie ; souvent le conseil se rendait à ses idées. Tout en travaillant à sa tapisserie ou même au rouet, Madame exerçait la plus haute influence sur l'Etat ; ses pensées tendaient à la modération ; et plus sa grande position était équivoque, plus elle mettait de prix à la justifier par la douceur et la bienfaisance. Elle penchait hautement pour la paix ; madame de Maintenon avait ses écrivains, ses poëtes qui secondaient le triomphe de ses opinions tempérées, et je l'ai déjà dit, *Esther* ne fut qu'un pamphlet écrit par ses

1 J'ai découvert à la Bibliothèque du roi deux volumes manuscrits, en entier écrits de la main de Fagon, le médecin de Louis XIV ; c'est l'histoire médicale du roi. Ces deux volumes manuscrits, tout couverts de fleurs de lys, portent le n° 127, fonds nouveau.

ordres contre Louvois. Le sévère, le dur ministre Louvois, dominait avec une infatigable activité le département de la guerre ; il créait des armées par des moyens extraordinaires et d'impitoyables édits; une vive opposition s'élevait contre lui du sein de la noblesse : la discipline qu'il avait voulu établir, sa hauteur, irritaient les gentilshommes ; et comme le roi sollicitait plus que jamais des sacrifices de sa noblesse, il était naturel que le crédit de Louvois commençât à baisser. Quand un pouvoir a besoin d'une certaine classe ou d'une certaine opinion dans un Etat, il est dans l'ordre que cette classe fasse ses conditions, et qu'elle impose même son ministre. Louvois était odieux à la noblesse, importun à madame de Maintenon, qui visait à la popularité; le roi le laissait au ministère parce qu'il était actif, infatigable, et qu'il avait une de ces capacités organisatrices, indispensables aux époques de crise : c'était merveille que les armées ainsi jetées à la frontière par Louvois ; l'état militaire de la France s'élevait alors à près de cent quatre-vingt mille hommes, parfaitement tenus dans la plus sévère discipline. Depuis la mort de Colbert, le contrôle ou l'administration des finances était aux mains de Le Pelletier, conscience honnête, mais d'une certaine médiocrité de moyens ; le roi confia ensuite les finances à Louis Phélyppeaux, seigneur de Pontchartrain, aussi de famille parlementaire, esprit également de peu de portée et à petites ressources. Les besoins des épargnes et du trésor étaient grands, par suite de la ligue d'Augsbourg ; M. de Pontchartrain ne sut trouver que des impôts vulgaires et pesants[1].

[1] Les satires se multiplient beaucoup à cette époque contre les ministres ; c'est une habitude et une petite vengeance de toutes les générations; j'en ai recueilli quelques-unes.

Sous Fouquet qu'on regrette encor,
  Nous avons vu le siècle d'or;
  Le siècle d'argent vint ensuite,
Qui fit contre Colbert concevoir du chagrin;
L'indolent Pelletier, par sa fade conduite,
  Amena le siècle d'airain;

Ce fut lui qui mit les lettres de noblesse à l'encan ; pour deux mille écus, on put être gentilhomme. Ainsi ce beau privilége qu'on devait aux armes, cette illustration qu'on recevait de ses ancêtres bardés de fer dans les batailles, on put l'obtenir désormais moyennant finances. Tout fut payé à prix d'argent, même le blason, signe d'honneur et d'illustration d'origine ; on soumit à un fort droit de scel les lettres de duché, de marquisat et de baronnie ; les titres et les timbres même durent tributs ; de là résulta la noblesse de finances, la plus orgueilleuse, la plus intolérable. Au temps de la gentilhommerie provinciale, celle-ci formait comme un patriciat de famille et de sol ; connue de tous, on savait l'histoire du seigneur, les services et les droits de ses ancêtres ; la noblesse portait avec elle-même une sorte de responsabilité morale de ses actions. Mais quand le financier put acquérir, moyennant deniers, comté ou marquisat, quand il put avoir tourelles et droits féodaux comme le fier homme d'armes qui l'eût assommé, lui juif ou roturier, au moyen âge, il y eut une certaine dureté qui s'introduisit dans les rapports du seigneur et du vassal : les agents des sires financiers pressurèrent le pauvre paysan, et devinrent des maîtres implacables. Il y avait de la générosité dans la noblesse provinciale, il n'y eut plus que vexations et tyrannie chez le financier anobli. On distingua bientôt dans la province trois espèces de seigneurie : celle du noble de race, impatient, colère, mais généreux et bon ; le parlementaire processif, faisant querelle et instance aux communes ; puis le seigneur financier, hautain marquis, tout bouffi d'orgueil pour le pauvre : ainsi la Provence, par exemple, bénissait les sires de Pontevès, de Sabran, de For-

Mais la France aujourd'hui, sans argent et sans grain,
Au siècle de fer est réduite
Par le hasardeux Pontchartrain.

Colbert avec son sérieux,
Prévoyait un malheur sinistre ;
Il méditait, il rêvait creux,
C'était en tout un vrai ministre,
Tout au contraire Pontchartrain :
Soit guerre, soit peste ou famine,
Il en rit, il joue, il badine ;
Ce n'est au fond qu'un turlupin.

bin, si populaires dans les annales de la marine et de la municipalité de Marseille; tandis que le seigneur détesté de toute la contrée, M. Guiton, était un enrichi et qui avait acheté le marquisat de Mazargue, pauvre colonie de pêcheurs qui, selon les chants populaires, préféraient les grandes vagues de la mer aux bouffées orgueilleuses du seigneur financier et de ses officiers à carcan et à galères. M. de Pontchartrain détruisit ainsi le principe moral de la noblesse [1], en la rendant vénale. Il substitua l'arrogance à l'honneur, la couardise opulente à la chevalerie pauvre. Henri IV avait son pourpoint déchiré, et tous ses gentilshommes, obérés et couvers de fer, le suivaient pour conquérir la France; hélas! que resterait-il à la postérité de Louis XIV, si on ne lui laissait pour la soutenir que des nobles de finances? M. de Pontchartrain chercha également des ressources dans un impôt sur le luxe, les velours, les toiles d'or et d'argent [2]; l'industrie était trop dans son enfance, pour qu'elle pût ainsi supporter le poids d'un impôt spécial.

Le roi voulut donner l'exemple des sacrifices dans cette circonstance décisive; il déclara qu'il ferait porter à la Monnaie ses buffets d'argent, ses magnifiques ciselures qui ornaient Versailles. Les plus habiles artistes avaient consacré leurs admirables soins à perfectionner de grands meubles, des statuettes d'argent, des tables en vermeil, des armoires longues de plusieurs pieds, qui reproduisaient en or et en pierres précieuses Alexandre vainqueur de Darius, le passage du Rhin ou bien quelques sujets mythologiques, Apollon et les Muses, le roi vainqueur du monde sous la figure d'Hercule ou du Dieu du jour. Toutes les œuvres d'art furent sacrifiées aux besoins de la guerre; il y eut pour trois millions d'argent et cinq cent mille écus d'or. Cette mesure eut pour effet de jeter beaucoup de numéraire dans la circulation;

[1] Ordonnances financières, 1689-91. Elles ne furent point enregistrées au parlement.

[2] Ordonnances financières, 1689.

mais elle fit disparaître de magnifiques reliefs, ces pièces d'orfévrerie, si perfectionnées en France depuis les premiers temps de la monarchie et de ce saint Eloi, le patron des ouvriers; car le système catholique au moyen âge mettait dans son panthéon le type de tous les arts comme celui de toutes les vertus morales. La noblesse suivit l'exemple du roi ; on envoya tout à la Monnaie pour le service de la monarchie menacée ; madame de Sévigné se complaît à compter toutes les belles pièces d'argenterie qui sortirent des manoirs ; elle ne s'en plaint pas, car le roi l'avait voulu ; il en savait gré aux gentilshommes.

Jamais les affaires de la monarchie n'avaient été plus compliquées et plus actives. Louis XIV possédait une haute puissance de travail; il s'occupait d'administration publique, jusqu'à douze et quatorze heures par jour. Chef de son cabinet, sa préoccupation s'appliquait surtout au département des dépêches ou affaires étrangères. Louis XIV avait pu laisser aux mains de Louvois et de Colbert, deux têtes véritablement administratives, l'exécution de certains plans connus de chacun individuellement, et pourquoi? c'est que les finances et la guerre ne sont, après tout, que des formes d'exécution; mais les relations avec l'Europe tiennent à un ordre d'idées supérieures. C'était la pensée du système, et voilà pourquoi le roi, en se les réservant, n'y appela jamais que des commis d'un talent élevé. Après Pomponne, M. de Croissy tint le portefeuille pour les affaires réservées, et encore la plupart des dépêches sont-elles personnellement écrites par Louis XIV. Sa correspondance est des plus actives; presqu'à toutes les dépêches officielles le roi joint un billet de sa main, qui est tout à la fois un ordre et un encouragement.

A cette époque, l'influence du dauphin commençait à grandir; le roi l'envoie dans les camps et lui donne le commandement supérieur de ses troupes. Louis XIV, qui a l'instinct de toutes les situations, sait bien qu'il vieillit trop pour mener aux batailles la jeune noblesse; une génération nouvelle et

forte veut être guidée par quelqu'un qui sente et voie comme elle. Le dauphin était là le chef naturel de tous les gentilshommes qui n'avaient pas vingt-cinq ans, nobles volontaires qui voulaient être guidés par un chef de leur âge et de leur cœur. De là cette faveur qui entoure M. le dauphin dans sa tente. Tous les poëtes chantent le vainqueur de Philisbourg; les murailles sont tombées devant lui; une auréole de gloire orne son front; c'est que l'homme de la nouvelle génération, on le reconnaît ainsi; on le salue [1]. Monseigneur venait de perdre sa femme, madame la dauphine, spirituelle et douce princesse qui avait plus d'une fois égayé par ses saillies l'esprit fatigué du roi de France; elle mourut en donnant le jour au duc de Berry, beau prince si gros, si joufflu sous ses fraîches chairs d'enfant toutes rosées, telles que le classique pinceau de Lebrun les a reproduites. « Pauvre enfant, dit la princesse mourante, que tu me coûtes cher! » et elle expira. La mort de la dauphine n'était pas seulement un deuil de cour, mais encore un événement politique. La princesse était fille de l'électeur de Bavière, l'un des signataires de la ligue d'Augsbourg; si rapproché par ce lien de la couronne de France, cette considération ne devait-elle pas déterminer l'électeur à se séparer de la ligue? Ce fut donc un malheur politique que la mort de madame la dauphine : elle rendait plus incertains les rapports avec la Bavière.

Louis XIV supporta ce nouveau contre-temps en roi, avec sa fermeté habituelle. Le conseil était tout occupé de ses plans militaires et de ses expéditions navales, qui se concertaient avec le roi Jacques II : le prince exilé devait jouer un rôle politique trop important pour qu'il ne fût pas initié aux résolutions de la campagne qui allait s'ouvrir. Le château de Saint-Germain offrait alors un spectacle nouveau et pittoresque. Ses

[1] Du bonheur de Louis trop faibles envieux,
Craignez de son dauphin l'heureuse destinée;
Par un arrêt du ciel, à son char glorieux
Je me vois moi-même enchaînée.

vastes appartements, ses longs couloirs, abandonnés depuis la minorité de Louis XIV, s'étaient tout à coup animés par la présence d'une cour étrangère. Jacques II occupait le pavillon du centre avec sa femme, mère déjà du prince de Galles, et enceinte de nouveau [1]. Le roi d'Angleterre était entouré de toute une cour qui grossissait journellement. Bien de fidèles Anglais, Écossais ou Irlandais bravaient les lois de proscription pour fléchir le genou devant le roi légitime et baiser cette main si belle et si blanche, signe traditionnel de la race des Stuarts. Louis XIV avait fait toute espèce d'honneur à Jacques II : il lui avait envoyé la compagnie écossaise tout entière; il venait visiter deux ou trois fois par semaine son frère d'Angleterre, comme témoignage de la plus noble hospitalité. On eût dit que Saint-Germain était encore Whitehall ou Hyde-Park; tout y sentait l'Angleterre; le roi y vivait avec ses fidèles, ses amis et ses courtisans.

La campagne qui allait s'ouvrir avait besoin des conseils de Jacques II, marin d'expérience; n'était-il pas ce brave duc d'York qui avait combattu contre Ruyter? Les belles annales de mer racontaient que Jacques, duc d'York, s'était fait attacher au grand mât par une affreuse tempête, afin de mieux commander les manœuvres à ses escadres au pavillon rouge et bleu. Jacques II connaissait parfaitement les opinions et les partis en Angleterre; il avait étudié les blasons des lords, les intérêts qu'on pouvait susciter pour les rattacher à sa cause : il savait les priviléges et les préjugés de chaque corporation anglaise, écossaise ou irlandaise; et comme Louis XIV avait

[1] J'ai trouvé de tristes vers sur le roi d'Angleterre et ses rapports avec le roi de France; ainsi procèdent les partis !

Chanson dans laquelle l'auteur fait parler Louis XIV, roi de France, à Jacques II, roi d'Angleterre, et répondre le roi d'Angleterre au roi de France.

A Jacques disait Louis :
De Galles est-il votre fils?
Oui, de par sainte Thérèse,
Comme vous de Louis treize.
Lampons, lampons,
Camarade, lampons, etc.

décidé l'expédition d'Irlande, tout dut se faire de concert avec Jacques II : les ministres à département travaillaient avec lui ; le plan de campagne fut arrêté sous ses yeux. Il s'agissait tout à la fois de frapper un grand coup en Irlande, en Flandre, en Allemagne et en Angleterre ; on s'était flatté d'un résultat immédiat, en profitant surtout de la généreuse effervescence des esprits dans les deux royaumes.

Cette guerre qui allait s'ouvrir était immense ; la noblesse y prenait une part si active, qu'il fallut songer à la récompenser ; on fit donc à la cour de Versailles une promotion plus nombreuse de chevaliers du Saint Esprit [1] ; la dignité de chevalier des Ordres était hautement prisée en cour ; le

[1] *Promotion du Saint-Esprit.*

César *d'Estrées*, pair de France. — Pierre, cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne. — Charles-Maurice *Letellier*, archevêque, duc de Reims. — Pierre du Cambout *de Coislin*, premier aumônier du roi, évêque d'Orléans. — Louis-Joseph, *duc de Vendôme* et de Mercœur, pair de France. — Louis *de Lorraine*, grand-écuyer de France. — Henri *de Lorraine*, comte de Brionne. — Le prince Philippe *de Lorraine*. — Charles *de Lorraine*, comte de Marsan. — Charles, seigneur *de la Trémouille*. — Emmanuel *de Crussol*, duc d'Uzès. — Maximilien-Pierre-François de Béthune, *duc de Sully*. — Armand-Jean du Plessis, duc *de Richelieu* et de Fronsac. — François, duc *de La Rochefoucauld*, pair de France. — Louis de Grimaldi, *prince de Monaco*. — Antoine-Charles, *duc de Grammont*. — Armand-Charles, *duc de Mazarin*, de la Meilleraye. — François de Neufville, duc *de Villeroy*. — Paul, *duc de Beauvilliers* et de Saint-Aignan. — Henri-François de Foix de Candalle. — Léon Potier, *duc de Gesvres*. — Anne-Jules, *duc de Noailles*, pair de France, comte d'Ayen. — Armand du Cambout, duc de *Coislin*. — César-Auguste, *duc de Choiseul*, pair de France. — Louis-Marie *d'Aumont* de Rochebaron, duc d'Aumont. — François-Henri de Montmorency *de Luxembourg*, maréchal de France, capitaine des gardes-du-corps du roi. — François d'Aubusson *de La Feuillade*. — Charles-Honoré d'Albert, *duc de Chevreuse*, pair de France. — Louis de Crevant *d'Humières*, maréchal de France. — Jacques-Henri Durfort, *duc de Duras*. — Guy-Alphonse de Durfort, comte *de Lorges*. — Armand de Béthune, *duc de Charost*. — Philippe de Courcillon, *marquis de Dangeau*. — Louis-François *de Boufflers*, marquis de

beau et noble cordon bleu, jeté sur un justaucorps de velours broché d'or, allait admirablement à cette toilette toute dentelée des courtisans de Versailles. La promotion de 1689 fut de cinquante cordons bleus; elle descendait du haut au bas de l'échelle de tous les titres. On ne vit à Versailles que cordons bleus, ce qui en rabaissait un peu le prix; mais il fallait contenter la noblesse qui donnait tant au roi. Il y eut des familles qui comptèrent jusqu'à trois chevaliers des Ordres; les Grignans en eurent deux, et pourtant en quasi disgrâce de cour, ils avaient racheté de leur sang les souvenirs un peu mutins de la Fronde. Le cordon bleu vous élevait à l'égalité des princes; Monseigneur en était décoré au berceau; les fils de France à sept ans; et comment la noblesse n'eût-elle pas tout sacrifié pour porter les insignes de cette grande chevalerie! Avec le cordon bleu il fut fait une nombreuse promotion dans l'armée; on allait entrer en campagne; les dernières batailles avaient fait ravage; il fallait récompenser des services et remplir les vides aux rangs épars des officiers gentilshommes : on nomma dix lieutenants généraux, vingt-deux maréchaux de camp; des charges de colonels furent transmises dans les familles; les volontaires nobles reçurent des compagnies de la main du roi; les pauvres gentilshommes furent dispensés d'en payer le prix; Louis XIV les solda sur son comptant; il y eut des capitaines de quinze ans, des colonels de dix-sept ans dans les troupes de monseigneur le dauphin, et tous ces braves jeunes hommes couraient gaiement au péril; c'étaient les plus intrépides officiers de l'armée. Les vieux soldats des régiments du roi et de Bourgogne étaient accoutumés aux prouesses de ces petits Césars, comme les appelle madame de Sévigné.

Boufflers. — François de Harcourt, *marquis de Beuvron.* — Henri *de Mornay*, marquis de Monchevreuil. — Adhemar *de Monteil de Grignan*, comte de Grignan. — Jean-Armand *de Joyeuse.*

CHAPITRE IX.

PREMIÈRE PÉRIODE DE LA GRANDE GUERRE APRÈS LA LIGUE D'AUGSBOURG.

Mesures pour l'expédition d'Irlande. — Esprit des peuples. — Manifeste. — Départ de Jacques II. — Etat de l'Irlande. — Tyrconnel. — Le duc de Lauzun. — Débarquement. — Opérations de la campagne. — Siége de Londonderry. — Bataille de la Boyne. — Retraite de Jacques II. — Paris et la province durant la guerre. — Stratégie des alliés et de la France. — Invasion du territoire. — Le duc de Luxembourg. — Vendôme. — Catinat. — Versailles. — Fontainebleau. — Saint-Germain. — Situation diplomatique à cette période.

1688 — 1693.

Deux systèmes divisaient le conseil en France depuis les menaces de la ligue d'Augsbourg : le premier, soutenu par le marquis de Seignelay, consistait à porter immédiatement une flotte de débarquement en Angleterre et en Irlande, pour y soutenir le roi Jacques ; le second, défendu avec ténacité par le marquis de Louvois, voulait surtout qu'on s'occupât de la campagne militaire en Allemagne et en Flandre, afin de repousser la ligue d'Augsbourg qui déployait ses armées sur le Rhin. Un mémoire de M. de Seignelay, parfaitement déduit, constatait l'importance d'attaquer le prince d'Orange, le chef de la coalition, dans ses propres États ; la tête ainsi frappée, il était facile de dissoudre la ligue menaçante. Le mémoire de Louvois établissait au contraire qu'il fallait se hâter de faire une pointe militaire en Hollande, chez les banquiers en quelque sorte de la confédération ; quarante mille hommes dirigés sur Amsterdam, devaient en finir avec ce gouvernement de républicains d'où venait toute l'opposition contre le roi de France et sa grande monarchie[1]. Les deux systèmes avaient leurs avantages, surtout s'ils étaient simultanément

[1] Mss. Bibliothèque royale ; fonds nouveau.

adoptés; l'un devait nécessairement appuyer l'autre. Mais le temps de disgrâce commençait pour Louvois; les vues d'une politique généreuse dominaient avec madame de Maintenon, et l'expédition d'Irlande fut préparée selon l'avis du marquis de Seignelay. Les nouvelles qu'on recevait de ce pays étaient favorables à Jacques II; l'Irlande s'était presque entièrement maintenue dans la loyauté et l'obéissance à son légitime souverain; les grandes cités, telles que Dublin, Limerick, continuaient d'arborer les couleurs de la royauté sur les clochers élancés des églises catholiques. Le comte de Tyrconnel avait fait des progrès, et il n'y avait plus que Londonderry qui défendît la cause de Guillaume III sous l'ardent ministre Walker [1]. Dans ces circonstances, la cour de Versailles dut hâter l'expédition d'Irlande : déjà quelques braves auxiliaires français s'étaient embarqués sous M. de Saint-Ruth; Lauzun, dont la vie était si chevaleresque, si digne des gentilshommes du moyen âge, avait offert ses services; le roi le créa duc, à la satisfaction de Sa Majesté d'Angleterre qu'il devait suivre; toujours vif et pétulant, selon le caractère de son esprit, Lauzun promettait d'enchaîner captif au pied de la reine d'Angleterre l'usurpateur prince d'Orange, comme les preux d'une autre époque juraient sur le paon féodal de pourfendre un géant ou de le conduire, vassal soumis, aux pieds de leur dame. Le commandement des troupes auxiliaires fut confié au duc de Lauzun et à M. de Saint-Ruth; on donna la conduite de la flotte au comte de Château-Renaud, l'un des plus habiles marins de l'escadre.

Louis XIV fit précéder cette expédition d'un manifeste solennel. Il ne reconnaissait point la qualité de roi au prince d'Orange, usurpateur qui avait renversé le souverain légitime. Ce n'était point à la nation anglaise que Louis XIV déclarait la guerre, mais au détenteur de la couronne, et pour le soutien des droits sacrés de la royauté. Des pam-

1 Dépêches dans les collections de Renaudot et du marquis de Seignelay. Bibliothèque royale. (Fonds nouveau.)

phlets violents développaient cette idée en termes insultants pour Guillaume III, et des images sanglantes répandues parmi le peuple, le reproduisaient avec les attributs de l'enfer au milieu des plus atroces supplices [1]. *Athalie,* cette magnifique tragédie conçue et représentée à cette époque, n'est-elle pas une sublime thèse en vers en faveur de la légitimité? Athalie, la reine altière et implacable, n'a-t-elle pas plus d'un trait de ressemblance avec Marie, la femme de Guillaume, la froide et implacable ennemie de la légitimité du prince de Galles, cette princesse que les pamphlets jacobites nous reproduisent comme Tullie faisant passer son char sur le corps de son père? Nathan, c'est le ministre Jurieu; la tribu de Joad et du temple représente le catholicisme anglais; et la restauration de l'enfant n'est-elle pas une espérance donnée aux vrais et sincères Jacobites? Ainsi Racine, comme tous les esprits supérieurs, n'était pas resté étranger à l'empreinte politique de son temps, au mouvement actif des opinions [2]. Une fois l'expédition résolue, le roi Jacques II

[1] J'ai trouvé un vieux manuscrit sous ce titre:

Suite des prophéties, divinations, vaticinations, prédictions et pronostications.

Je suis encore plus surpris du procédé de la princesse d'Orange contre le roi son père, et contre le prince de Galles son frère: elle a monté sur le trône d'Angleterre par un parricide et par un fratricide volontaire, ayant imité l'exécrable reine Athalia, et l'abominable romaine Tullia, femme de Tarquin et fille du roi Servius Tullius.

Puisque c'est pour régner, prends le plus court chemin;
Ne crains pas de passer sur le corps de mon père.

[2] Racine, devenu de plus en plus écrivain politique, est particulièrement en butte aux satires, aux couplets mordants.

*Chanson à Jean Racine, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, sur la tragédie d'*Athalie, *qu'il avait composée, et qui parut au mois de mars* 1690.

Racine, de ton *Athalie*
Le public fait bien peu de cas;

fit ses préparatifs de royale campagne. Prince pieux et catholique, il résolut, avant son départ, un pèlerinage à Notre-Dame, pour faire solennellement en la grande cathédrale un acte de foi par sa communion publique. Jacques II partit de Saint-Germain-en-Laye dans son carrosse de cérémonie; il avait à ses côtés le duc de Lauzun, tout naturellement décoré de la Jarretière, plus brillant, plus spirituel que jamais; puis lord Melfort, le confident du roi, et le duc de Mailly, que Louis XIV avait mis auprès de son royal frère comme premier gentilhomme de la chambre. Quand Jacques II arriva sous les murs de Paris, les échevins, bourgeois, vinrent au-devant du roi d'Angleterre, et lui adressèrent un beau compliment en prose [1]. Jacques se rendit à pied à travers toutes les rues peuplées de la Cité jusqu'à la métropole, où l'archevêque le reçut : là, il se confessa et communia avec toute l'expression du respect religieux, ce qui le rendit si populaire à Paris, qu'on fut près de le porter en triomphe à la sortie de Notre-Dame, tant le peuple était dévot en la benoîte Vierge! Un bourgeois remarqua que le roi observait l'abstinence, car il ne prenait que du thé jusqu'à son dîner de trois heures. Jacques II habita pendant cette journée l'hôtel de M. de Lauzun, qui le servit en vrai et loyal gentilhomme. Le soir du 15 février, le roi visita la grande et vieille frondeuse mademoiselle d'Orléans au palais du Luxembourg. M. de Lauzun l'accompagna, et il était là comme à son propre hôtel; il y eut de magnifiques collations et un baise-mains chevaleresque.

Le lendemain, le roi d'Angleterre quitta Paris pour prendre son audience de congé de Louis XIV. Ce monarque le reçut à Versailles, et vint ensuite le visiter à Saint-Germain : « Adieu, mon cher frère, dit Louis XIV à Jacques II; ce que je puis vous souhaiter de plus heureux, c'est de ne plus vous revoir, » et il le pressa tendrement dans ses bras. Jacques lui recom-

Ta famille en est anoblie,
Mais ton nom ne le sera pas.

[1] Il est conservé dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1690.

manda sa femme, son fils le prince de Galles. « Ils sont chez eux à Saint-Germain, répliqua Louis XIV; la reine d'Angleterre me permettra quelquefois d'aller la visiter. » Jacques II monta dans son carrosse royal, et partit en poste pour la Bretagne avec sa suite de trente personnes. D'après l'itinéraire qui nous a été conservé, partout le roi fut accueilli par les gouverneurs et gentilshommes avec un enthousiasme religieux; la population était fervente catholique, et ce prince, marchant combattre en Irlande, semblait un pieux croisé qui allait délivrer des frères dans l'oppression. Enfin le roi Jacques vint à Morlaix, rendez-vous de la noblesse bretonne; puis à Brest et à Nantes où se réunissaient en bon ordre les troupes de débarquement sous le chevalier de Rosen. Jacques II aborda en Irlande sans obstacles.

Pendant ce temps, Guillaume III cherchait à repousser l'invasion française; une flotte, sous l'amiral Hébert, se réunissait dans la Manche pour combattre l'escadre sous les ordres du comte de Château-Renaud. Les correspondances secrètes de Jacques II annonçaient que l'amiral Hébert était disposé à se joindre au mouvement jacobite. L'illusion de presque tous les partis est de croire à l'inévitable défection parmi leurs adversaires; au lieu de cette défection, un combat s'engagea très vif entre les deux flottes. Il favorisa l'heureux passage des vivres et des troupes auxiliaires en Irlande sous M. de Saint-Ruth. Lauzun, le brave, le chevaleresque, vint rejoindre le roi Jacques; avec sept mille Français et tous les gentilshommes, ils se portèrent sur-le-champ dans la partie septentrionale de l'île qui s'était déclarée pour Guillaume III. La faute fut de s'arrêter trois mois au siége de Londonderry. Là se trouvait un ministre presbytérien d'une grande force de caractère. Walker prêcha la population protestante, et la souleva tout entière pour la défense de ses temples et de sa foi; il y fit une défense héroïque qui donna le temps au général anglais Kirke de secourir les assiégés : Kirke força la ligne des catholiques, et Jacques II fut obligé de lever le siége de Londonderry

avec une perte de plus de huit mille soldats; de braves gentilshommes français, des Bretons surtout, y perdirent la vie; autant les enfants de la Bretagne détestaient les Anglais, autant ils avaient sympathie pour les Irlandais, ennemis comme eux de la race saxonne et normande. Dès l'origine de la révolution de 1688, Guillaume III avait calculé les conséquences de l'invasion de Jacques II en Irlande; ses premières armes s'étaient dirigées vers l'Écosse : Édimbourg avait résisté pendant quelques mois; le roi Guillaume l'obtint par capitulation. L'Écosse, ainsi pacifiée, le duc de Gordon soumis, le prince d'Orange s'embarqua pour l'Irlande, afin d'arrêter les progrès du roi Jacques II. L'armée de Guillaume III se composait de quatre régiments hollandais et allemands, pesante et forte troupe; de deux régiments de réfugiés français, gentilshommes ou bourgeois, qui avaient quitté la France, sous les ordres du maréchal de Schomberg, émigré lui-même, et que Guillaume III venait d'élever au titre de duc; le reste des troupes du prince d'Orange se formait d'Anglais et de Hanovriens à sa solde. Rien ne pouvait se comparer à la haine des émigrés calvinistes contre Louis XIV; les projets les plus hardis étaient dans leur pensée; ils ne voulaient pacifier l'Irlande que pour débarquer ensuite en Bretagne et en Normandie, afin de tenter un soulèvement contre le roi de France : de grands desseins se rattachaient alors à Schomberg!

L'armée de Jacques II se composait d'abord des populations catholiques irlandaises; la majorité des villes était en son pouvoir. Il y avait une haine nationale et profonde contre ces étrangers, anglais, hollandais, allemands, qui venaient sous l'usurpateur dompter la vieille et fidèle Irlande. Jacques II avait à ses côtés, et comme ses conseils, le chevaleresque Lauzun, le lieutenant-général Saint-Ruth, et puis le jeune et froid duc de Berwick, le fils naturel du roi. Fitz-James, créé duc de Berwick, avait alors dix-neuf ans; sa tête belle et fière, son front haut et large, surmonté d'une blonde chevelure, exprimait toute la froideur de la race normande. Co-

lonel des dragons, il se distinguait déjà par son coup d'œil sûr et prompt; son courage était sans ardeur, mais il possédait ce calme indifférent au feu des batailles, énergie plus grande que l'ivresse qui court au-devant de l'ennemi. Lauzun était son patron dans les combats, M. de Saint-Ruth son maître; mais Fitz-James, duc de Berwick, se fiait à sa propre fortune, avec cette fierté anglaise qui ne demande ni secours ni conseils. Le débarquement de Guillaume III en Irlande fut annoncé par la fuite des populations qui abandonnaient leurs champs de terre et leurs paroisses. Le duc de Berwick courut à la rencontre du colonel Wosslei, qui formait l'avant-garde; il fut battu et blessé à Cavan. Rien ne s'opposa plus au développement militaire de l'armée de Guillaume III; le comte de Douglas, de la grande famille écossaise, commandait le corps le plus avancé; le brave général major Kirke conduisait l'aile droite; le comte d'Oxford l'aile gauche; Guillaume s'était réservé le corps de bataille que dirigeait Schomberg; tandis que les Anglais, les Allemands, les émigrés français s'avançaient dans le plat pays de l'Irlande.

L'armée de Jacques II se mit en retraite, afin de chercher une position favorable; elle se concentra sur la rivière de la Boyne, où devait s'y livrer une bataille décisive; Guillaume III en sentait l'importance, et avec son coup d'œil exercé il voulut voir la position de l'ennemi : il fit sonder le gué, et lorsqu'il s'avançait vers la rivière, un boulet de canon froissant sa large épaule gauche, brisa le nœud de sa cuirasse, lui emporta son chapeau gris à plumes blanches, et lui fit une blessure assez profonde. On le crut atteint mortellement; le sang coulait sur ses vêtements : « Ce n'est rien, dit le prince d'Orange, je me suis arrêté à temps, il n'auroit pas fallu que je fusse allé un pas en avant. » L'école anglaise nous a laissé un beau tableau de cette scène de la vie de Guillaume; il est là, le nouveau roi, prêt à monter son bel alezan après sa blessure; autour de lui règne une visible inquiétude; et le prince, homme de guerre, le visage calme, porte sur son front mé-

ditatif la pensée immense de la postérité et de la gloire.

Le lendemain se donna la bataille décisive de la Boyne. Sous une tente, Jacques II et le duc de Berwick; sous l'autre, Guillaume III et le prince Georges de Danemarck : ici des régiments français émigrés sous un maréchal de France, Schomberg; là des Français encore, sous Lauzun et M. de Saint-Ruth. La bataille de la Boyne s'engage, Schomberg essaie de passer la rivière. Le maréchal se met à la tête de deux régiments de dragons, d'une brigade d'infanterie, et tente le passage à gué. Ils sont reçus avec vigueur par huit escadrons français; Lauzun fait une charge brillante, mais le corps de bataille de Guillaume III arrivant en ligne, les Irlandais s'ébranlent autour du roi Jacques et prennent la fuite. Il n'y eut plus sur le champ de bataille que les Français conduits par Lauzun, braves troupes qui s'abritèrent dans un fort village. Vous eussiez vu tous ces insurgés de l'Irlande armés de piques et de mauvais mousquets fuir devant les Hanovriens de Guillaume. Ce ne fut dès ce moment qu'une véritable lutte de Français à Français. Lauzun, retranché dans les maisons du village, engagea un combat meurtrier avec Schomberg et le régiment du sieur de la Melonière, colonel des émigrés, combat haineux et à outrance, où le maréchal de Schomberg reçut deux coups de sabre à travers le visage; noble vieillard aux cheveux blancs, il fut achevé d'un coup de pistolet. L'ardent ministre Walker fut également tué; le roi Guillaume reçut une nouvelle blessure au talon. Lauzun se retira en bon ordre et ne put être entamé; mais l'expédition principale était manquée; les auxiliaires de Jacques II durent se tenir sur la défensive; le roi fut obligé de quitter l'Irlande. Tout le monde n'avait pas fait son devoir; les Irlandais, population insurgée, n'avaient montré que très peu d'ardeur. L'argent, les vivres avaient manqué à Jacques II; tout avait été fait avec parcimonie par les ministres de Louis XIV. Dans les insurrections, les ressources de guerre doivent être abondantes, si on veut réussir. Les paysans de l'Irlande se groupaient sans

ordre pour combattre contre les troupes les mieux exercées de l'Europe ; Guillaume III, les Allemands, les Hollandais, opposaient leur flegmatique courage à l'ardente indiscipline des Irlandais. Quels succès pouvaient avoir des paysans armés de piques contre une armée pourvue de canons et de mousquets, contre ces dragons hanovriens, les premiers soldats de bataille pour la fermeté de leurs rangs? Il n'y avait pas non plus une intelligence complète entre les généraux irlandais et les auxiliaires de France. Sous la tente de Jacques II, trouvait-on un homme d'un caractère mâle et ferme comme le prince d'Orange? Les soulèvements de populations sont domptés par les armées régulières, quand ils ne se concentrent pas dans la montagne ou dans les cités aux rues étroites ; la rase campagne n'est bonne que pour les manœuvres des troupes disciplinées, et puis, quand la destinée se tourne contre une cause, tout sert à la précipiter dans l'abîme. Il semble que les temps soient finis pour elle!

Jacques II quittait l'Irlande pour retourner en France et reprendre son exil de Saint-Germain, et toute la monarchie de Louis XIV retentissait de ses victoires! On avait répandu à Paris le bruit de la mort de Guillaume d'Orange. La blessure de la Boyne avait été considérée comme mortelle; la dépêche secrète avait confondu Guillaume III et Schomberg, qui en effet avait succombé. On avait lu un soir aux flambeaux le bulletin arrivé d'Angleterre et qui annonçait « la justice de Dieu contre l'usurpateur du trône. » Parlementaires, bourgeois, halles, avaient été informés des victoires de Jacques II, et comment, « en face de ce bon prince, l'usurpateur avoit été frappé de la foudre. » Ce furent des réjouissances à ne plus finir. Des feux de joie s'élevèrent en toutes les places et carrefours; il y eut des illuminations à l'Hôtel-de-Ville; les conseillers, les échevins et maîtres des corporations se réunirent en un seul banquet, et l'on porta la santé du roi Jacques II, « lequel, à son départ, étoit venu en la bonne cité rendre ses hommages et devoirs à la benoîte Vierge. » On ré-

pandit je ne sais combien de terribles images contre l'usurpateur, que l'on voyait frappé d'un carreau tout brûlant par la vengeance de Dieu[1]; puis il était dans un lit, couché, pâle et malade. Vous l'eussiez vu entouré des ministres de Satan; de Burnet, le misérable archevêque de Canterbury; de Jurieu, l'ardent pamphlétaire, avec des figures de diables et diabloteaux; puis on chantait mille couplets et refrains aux coins et carrefours des rues de Paris contre le maudit roi frappé de la justice divine. « Oh! maintenant qu'il fît la guerre s'il le vouloit, car le voilà mordant son drap, enragé qu'il étoit; donnez-lui des fioles et confortances; ce sera bien en vain qu'on scellera ses plaies, car les coups que Dieu a portés durent éternellement. » Ainsi les partis et les opinions ardentes jugent les caractères historiques! Ainsi les passions implacables ne pardonnent jamais à tout ce qui, dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique, se donne une haute mission!

La guerre continuait : les gentilshommes aimaient à briller sur un champ de bataille, aux siéges des villes ou dans les combats à outrance; ils avaient hérité de cette ardeur de leurs ancêtres, les barons et les chevaliers du moyen âge. Mais la bourgeoisie avait tout à gagner dans la paix : l'impôt était pesant et doublé; chaque maison payait la taille, chaque tête la capitation; les métiers étaient taxés pour leur bannière, et chaque officier du roi au parlement ou au Châtelet, pour sa charge; de sorte que ce n'était que plainte partout sur la lourdeur des taxes[2]. Dans les villages, on devait tout à la fois l'impôt et la milice, laquelle s'exerçait tous les dimanches au tir à l'oie ou au pigeon. Souvent quelques sergents recruteurs, vieux compagnons des régiments de Champagne et de Bour-

[1] On dit que le prince d'Orange
Est mort d'une façon étrange,
Et que le ciel, juste vengeur,
A puni cet usurpateur
Par un imprévu coup de foudre,
Qui vint, dit-on, le mettre en poudre.

[2] Ordonnances de Louis XIV, ann. 1688-1691.

gogne, paraissaient au milieu des foires animées par la gaieté et le vin nouveau; ils entraînaient le jeune paysan au cabaret, et là, dans des libations fréquentes, ils lui parlaient des félicités du soldat, des joies qu'il allait trouver, des lits de plumes, du pain blanc, des femmes adorées, et le pauvre paysan signait son engagement; alors il était au service du roi; il ne pouvait le quitter sous peine de mort, en paix ou en guerre [1].

La bonne ville de Paris, la principale cité de France, vivait d'industrie et de commerce; les hostilités en arrêtaient le développement. Tous les nobles qui allaient aux frontières ne consommaient plus ni draps d'or ni vêtements pailletés ou de soie : les meilleures maisons de Paris n'étaient pas louées. Si vous parcouriez le Marais et le nouveau faubourg Saint-Germain, vous trouviez la plupart des hôtels vides; le suisse, avec sa hallebarde, n'allait plus que très rarement chez le tavernier et cervoisier. Le dimanche et les jours de fêtes, le bourgeois, le vénérable syndic de corporation, le bon ouvrier en passementerie ou en ganterie de daim, ne couraient plus aux riantes guinguettes des alentours de Paris, à Vaugirard, célèbre par ses oies friandes! Oh! que la foule était rare à Vincennes, où le vin d'Orléans se vendait à la bouteille et à la chopine; à Romainville la gaie, où maintes traditions existaient sur « les amoureux bienheureux, » comme disaient les chansons et les images enluminées du bon jeu des tarots! Aux beaux jours de la paix, la bourgeoisie s'en allait à Saint-Denis en France, pour entendre les complies des chanoines, puis jouait et folâtrait aux bords fleuris de la Seine. Toute cette gaieté avait disparu depuis la guerre, car l'argent était rare, et il fallait donner le peu qu'on en avait dans sa huche pour le service de Sa Majesté.

Le gouvernement municipal n'existait plus que de nom à Paris; on y trouvait encore un Hôtel-de-Ville, une prévôté; mais les échevins, le prévôt des marchands étaient les hommes du roi. Il y avait réaction contre l'époque bruyante et

[1] Voyez les ordonnances de 1674-1778.

communale de la Fronde ; le système administratif, en grandissant, envahissait tout. L'opposition se contentait de paroles mal sonnantes dans les parloirs où se réunissaient les bourgeois propriétaires bien famés. Là, on se plaignait du bas prix des maisons ; les avocats et procéduriers venaient s'y soulager par de mauvais coups de langue contre les réformes de la procédure ou tout autre édit du roi. Les nouvellistes se rassemblaient aux piliers du Palais ou bien au jardin de l'hôtel Richelieu, alors déjà nommé Palais-Royal, avec ses allées touffues où grandissait l'arbre de Cracovie aux branches étendues et à la belle ombrée. Que de nouvelles étaient mises en circulation ! Les riches achetaient le *Mercure galant* du mois ; s'il était relié en parchemin, il coûtait vingt-huit sous ; en veau, le coût était de trente[1] ; on en lisait les plus saillants articles, et les mécontents les commentaient par ricaneries et mauvaises paroles ; quelques-uns recevaient secrètement les nouvelles à la main de Hollande ou d'Angleterre ; si on les saisissait, gare à eux, et c'est pourquoi l'on avait inventé ce proverbe : « Trop gratter cuit, trop parler nuit. » Plus de patriotisme se révélait dans les halles ; de la Fronde ardente, on était passé à l'enivrement des batailles ; là on n'avait rien à perdre ; on se plaisait à compter les beaux et bons régiments qui défilaient aux rues de Paris, marchant aux frontières ; les fêtes, les triomphes militaires plaisaient au bas peuple ; et si par hasard on lui jetait quelques fontaines de vin à la Bastille ou à la place de Grève, il disait *vive le roi* avec un vrai cœur de halle, comme autrefois il criait *vive Bourgogne*, ou *vive Broussel et Lesdiguières !* L'objet seul du culte était changé. M. le prévôt et le lieutenant de police avaient soin d'entretenir cet esprit du peuple[2]. On chantait dans les rues

[1] A chaque numéro de mon édition du *Mercure galant* il y a l'énonciation du prix de l'exemplaire.

[2] *Stances irrégulières sur la guerre commencée à la fin de l'année* 1688, *dans laquelle la plus grande partie de l'Europe était armée contre la France.*

Pourquoi vous étonner de voir
Toute l'Europe unir contre nous son pouvoir ?

de beaux récits de batailles données par le roi ou par ses généraux ; tantôt on excitait la haine contre l'Allemand grossier et pillard, tantôt la moquerie contre le vieil Espagnol, éternel sujet des railleries aux halles de Paris. La caricature exerçait une grande puissance ; les gens du guet, les archers de la garde montraient au peuple toute espèce de joyeuses images, et l'on n'entendait que rires et plaisanteries contre les ennemis du roi.

La cour n'ignorait pas que beaucoup de pamphlets hollandais et anglais, écrits en français par les réfugiés proscrits à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, parvenaient jusqu'à Paris, et distillaient le fiel au milieu des populations. Les parlementaires, les savants et académiciens, en correspondance avec Londres et La Haye, en recevaient les publications qui de l'étranger débordaient sur toute la France. Les parlementaires rancuniers et mécontents contre Louis XIV, favorisaient ces publications et les répandaient souvent eux-mêmes à l'abri de leurs immunités. On écrivait beaucoup alors. Jamais puissance ne commençait une guerre sans la justifier dans toutes les formes de rhétorique. Les publicistes commentaient le droit public et le droit canon pour en conclure la légalité des batailles qu'on allait entreprendre. Comme ces publications étaient bien répandues, le roi ordonna de

Pourquoi chercher ce qui l'excite,
Et cause aujourd'hui tant de maux,
Vous qui savez que le mérite
N'a jamais paru sans rivaux ?

[1] Voici une de ces plaisanteries caricaturées :

« *Le Français, marchand de pilules.* »

Ces pilules ne sont autre chose que des bombes d'une forte dimension. Un Français en tient une dans chaque main, et il dit aux ennemis qui l'entourent :

En vain ne se laissant purger qu'avec regret,
Votre faible escadron recule ;
Malades obstinés, j'ai trouvé le secret
De vous faire par force avaler la pilule.

répondre par un manifeste qui serait distribué dans les villes et provinces, afin de montrer le bon droit de la monarchie; c'est ce qui donna lieu à un long récit des affaires du temps que le *Mercure galant* destina pour ses abonnés, à vingt mille exemplaires, sorte d'historique des guerres. On suspendit les petites histoires, les galanteries joyeuses, les tendres épisodes d'amour, les douces romances où les amants exprimaient leur martyre, pour rappeler, dans quatre volumes de deux cents pages, les droits de Sa Majesté et la bonne justice qui accompagnait ses victoires. Il fut déclaré dans ce manifeste que toute la cause de la guerre était dans le prince d'Orange, l'ennemi juré de la religion et de Sa Majesté, « vil usurpateur qui prétendoit imposer la loi au roi de France. Sa Majesté ne commençoit pas la guerre; c'étoient ses ennemis qui l'avoient dénoncée et qui la continuoient sanglante. La gloire du roi les offusquoit; ils ne pouvoient soutenir les feux de ce soleil de victoire! Falloit-il recevoir la loi de l'ennemi? devoit-on baisser la tête devant l'Angleterre et le Hollandois si souvent vaincus[1]? »

Le peuple s'associait ainsi aux griefs de la cour contre l'Europe. Il y eut des saturnales à Paris; on brûla en effigie l'empereur d'Allemagne, Guillaume d'Orange et le roi d'Espagne; on dansait en rond autour des feux de joie dressé aux moindres victoires. Louis XIV ne perdit pas un moment sa popularité parmi la multitude des Parisiens: cette multitude aime la gloire, les grandes actions; tout ce qui est brillant l'éblouit; elle préfère les rois conquérants aux rois débonnaires. Le lieu-

[1] J'ai le manifeste en quatre petits volumes; je crois que l'abbé Renaudot en est l'auteur, et qu'il est revu par le marquis de Seignelay. En même temps je trouve dans un écrit royaliste du temps la dissertation qu'on va lire, et qui peint bien l'esprit véritable de la guerre. « L'hérésie se sert de l'autel pour attaquer le trône, et du trône pour renverser l'autel. Elle en veut à l'un et à l'autre: à l'autel, parce qu'il lui impose le joug de la foi; au trône, parce qu'il la soumet à celui de la loi. L'un s'oppose à sa liberté, l'autre à son libertinage; tous deux au désir qu'elle a de l'indépendance. »

tenant de police la connaissait bien, quand il publiait des bulletins mensongers chaque semaine ; ces publications maintenaient l'enthousiasme des halles. Les portes Saint-Denis et Saint-Martin s'élevaient en arcs-de-triomphe. On travaillait à la statue du roi enchaînant les nations vaincues, telle qu'on la voyait en la place des Victoires. Comme complément, M. le prévôt avait fait placer la statue équestre de Sa Majesté sur la principale porte de l'Hôtel-de-Ville. C'était sur le pallier de cet hôtel en Grève que la Fronde avait placé le siége de son pouvoir; là on avait entendu MM. les conseillers Broussel, les parlementaires de la grand'chambre en robe rouge, haranguer madame de Lesdiguières ou mademoiselle d'Orléans, fière et noble amazone; l'image équestre de Louis XIV fut placée sur la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville, comme pour constater le triomphe du pouvoir unique sur le tumulte populaire. A cette occasion, le roi adressa une lettre close à M. le prévôt, afin qu'il eût à remercier MM. de la ville de ce témoignage de dévouement et de fidélité[1].

Si Paris souffrait de la guerre, la province en était plus encore accablée : si vous approchiez des frontières, pauvres et riches étaient pressurés par le passage incessant des armées qui marchaient à l'ennemi ; la discipline était rigoureuse, mais tous ces vieux et jeunes soldats conservaient, même sur la terre de la patrie, des habitudes de désordre et de pillage; le drapeau blanc du roi, qui flottait sur le haut clocher des villages en Picardie, en Flandre ou en Alsace, ne préservaient pas les paisibles habitants des vexations de toute espèce; on ne voyait que soudards ou cavaliers d'armées qui embrochaient oisons et volailles au bout de leurs piques, à la désolation des fermiers et paysans. Bon nombre de régiments étrangers au service du roi traitaient la France en pays conquis; des haines vivaces existaient de province à province; les soldats ne parlaient pas le même idiome ni le même patois; quand le Provençal était chez le Picard, il lui était aussi étranger que

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1690.

l'Espagnol ou l'Italien ; et quand à son tour le Normand traversait le Languedoc pour marcher sur l'Espagne, il traitait le paysan du Midi aussi brutalement qu'un ennemi ; il mangeait ses raisins suspendus aux treillages en grappes jaunissantes et dévorait ses riches moissons, ainsi que le racontent les registres municipaux de chaque paroisse. La grande marche des troupes était d'autant plus onéreuse, que les soudards avaient moins de solde fixe ; on les plaçait à discrétion dans les villes.

C'était un beau privilége que d'être en franchise des troupes du roi ! quelques villes de bourgeoisie avaient stipulé ce droit absolu, ce qui obligeait les colonels à faire camper leurs régiments dans les campagnes. Les provinces centrales, moins exposées que les frontières aux ravages des gens de guerre, éprouvaient plus poignantes les charges de l'impôt. Depuis la guerre de 1688, les intendants avaient ordre de tout imposer : les minots de sels étaient augmentés de deux sols [1] ; il y avait des greniers jusqu'aux plus petites villes, et le fermier en tenait le prix à un taux très élevé ; quand le pauvre paysan voulait nourrir ses brebis, fortifier ses bœufs, il était obligé de porter ses écus et ses économies au grenier royal, qui, en échange, lui donnait quelques minots de sel avec parcimonie. La taille était grossie d'un tiers, et on faisait rentrer au domaine le plus de bien qu'on pouvait ; cela jetait du trouble dans les propriétés féodales et bourgeoises. Il n'était pas rare de voir çà et là en province des terres vagues et abandonnées, des troupes de pauvres et de mendiants qui voyageaient de ville en ville : les uns étaient vêtus en pèlerins avec le bourdon et la panetière, et ce vêtement consacré les faisait respecter de tous ; les autres cheminaient en bandes, et trouvaient l'hospitalité de monastère en monastère. Les rapports des intendants commençaient à être d'une grande tris-

1 Louis, tu vas courir de victoire en victoire ;
Mais prends garde surtout de triompher en vain ;
Tu seras, il est vrai, rassasié de gloire,
Mais nous, le serons-nous de pain ?

tesse sur la misère publique; le Languedoc paraît spécialement souffrir; l'impôt se levait péniblement. Il existe un rapport très détaillé de l'intendant M. de Bâville : « Monseigneur, écrit-il au surintendant des finances, si le roi ne finit pas la guerre cette année, il n'y aura plus possibilité de lever les charges l'an prochain, car toute la province est en retard de dix mois dans le paiement des taxes[1]. »

Les villes maritimes, favorisées par les armements de Sa Majesté, n'éprouvaient pas une si grande souffrance de la guerre : Toulon, cité de guerre, se félicitait de sa merveilleuse activité; on y voyait entrer et sortir les escadres du roi toutes pavoisées; les hôtels et les lieux de plaisir étaient enrichis par cette foule de gentilshommes qui montaient les navires de France pour le service des flottes; les gardes-marines, brillante troupe, étaient chéries des dames, qui se groupaient sur le rivage à l'abri de quelques tentes de voiles pour saluer leur arrivée et leur départ, comme on le voit plus tard aux belles marines de Vernet. Les ports de l'Océan, tels que Brest, Lorient, avaient une incessante activité; on n'apercevait que constructions, mâtures, cordages étalés sur les ports et havres; les forçats, si nombreux, servaient d'auxiliaires aux calefats et constructeurs, qui opéraient des merveilles aux vastes chantiers. Dans l'espace de trois ans, de 1687 à 1690, il fut construit dans les ports militaires de l'Océan et de la Méditerranée soixante vaisseaux de haut bord à plusieurs rangées de canon, avec leurs grands balcons et leurs belles poulaines. Il y avait d'autres ports également qui gagnaient à la guerre : tel, par exemple, Saint-Malo, asile de corsaires et de braves loups de mer qui se jouaient avec les immenses eaux de l'Océan; Louis XIV avait favorisé ces armements particuliers, si précieux pour la marine royale; tous ces petits corsaires, partant par divisions, se séparaient ensuite en mer pour courir sur les riches cargaisons anglaises et hollandaises; ils

[1] Dépêches de M. de Bâville, un des intendants les plus distingués. Mss. Bibliothèque du roi. (Fonds nouveau.)

ne craignaient pas de se mesurer avec de gros navires. Le courage remplaçait la force militaire; ils se jetaient en enfants perdus à l'abordage, le tromblon et la hache d'armes à la main, sur des navires marchands même armés; et peu leur résistaient quand le pavillon de Jean Bart se hissait, car Bart déjà se faisait un nom retentissant dans les fastes maritimes.

Les villes purement de commerce et de négociations souffraient beaucoup de la suppression des affaires. Marseille, Bordeaux, Nantes, si grandement embellies, ne voyaient plus les mille pavillons dans leur port. Marseille était en relation avec le Levant, où elle avait jeté ses consuls et ses belles institutions de mer, Nantes et Bordeaux commerçaient avec l'Inde, la Chine et le Japon, pour ces produits naguère l'objet des transactions exclusives des Portugais et des Hollandais. Louis XIV prescrivit que pendant la guerre tout voyage se ferait par convoi sous escorte; cent navires sortaient des ports accompagnés d'une flottille de guerre vouée à leur défense et ne se séparant pas du convoi qui voguait dans les deux Indes. Ce commerce avec escorte avait ses difficultés; il ne permettait pas les spéculations hâtives et individuelles. Il y avait embarras dans les négociations; Marseille réparait cet affaiblissement du commerce levantin par l'activité belliqueuse des galères. Si sa *loge* ou bourse, tout nouvellement construite, était désemplie de négociants, on ne voyait que *comes* de galères sur les gaillards d'arrière, ou officiers de Malte, commandants et capitaines; toutes ces galères banderolées faisaient un magnifique effet en face de l'arsenal bien pourvu de munitions de toute espèce pour l'équipement de cent vaisseaux. Ainsi la France voyait diversement la guerre : la majorité des habitants était pour la paix; le pays souffrait des hostilités, sauf quelques villes d'exception riches et joyeuses de l'activité qu'imprimaient les grandes expéditions militaires. Il y avait ennui et malaise; mais il fallait rendre cette justice au pays de France, qu'il se dévouait avec énergie pour repousser l'invasion.

Dès que la coalition contre Louis XIV eut décidé la guerre, les alliés se réunirent pour arrêter le plan de campagne. Leurs forces étaient considérables; tous les contingents de la confédération avaient rejoint. Les alliés alors au complet marchèrent dans un ordre régulier au combat; l'armée du nord, formée de Hollandais, d'Anglais et d'Hanovriens, sous le prince de Waldeck, se concentra dans les Pays-Bas pour déborder ensuite sur la Flandre, de concert avec le premier contingent de l'armée allemande sous l'électeur de Brandebourg, qui conduisait les Prussiens, les Hollandais et les Saxons; son aile gauche était en communication avec le prince de Waldeck, tandis que son aile droite s'unissait par Cologne à la troisième armée qui formait le centre, sous les ordres du duc de Lorraine. Le but de ce mouvement était Mayence, dont les deux armées devaient faire le siége, afin de s'assurer un point d'appui. La quatrième armée, composée d'Espagnols et d'Allemands, se rassemblait dans le Milanais; mais pour opérer efficacement, elle devait être fortement appuyée par la Savoie, et le duc ne s'était point encore complétement dessiné. Le jeune prince Eugène, alors seulement colonel d'un régiment au service de l'Autriche, avait été envoyé auprès de Victor-Amédée pour le déterminer à se mettre en campagne, et un corps allemand devait être à son service. Tout à fait au midi, l'Espagne avait également préparé une diversion active aux Pyrénées. Enfin, comme complément à la coalition, une armée d'Anglais, de réfugiés français et de Hollandais devait débarquer en Normandie, en Bretagne et en Guyenne, pour opérer un soulèvement contre *la tyrannie* de Louis XIV, pour nous servir de l'expression du ministre Jurieu [1]. Les alliés marchaient ayant en réserve derrière eux les Danois et les Suédois, qui devaient entrer en campagne.

[1] « Le prince d'Orange trouverait à descendre par quelque endroit avec une armée formidable et qui seroit secondée par les rebelles du dedans, qui ne manqueroient pas de se déclarer aussitôt qu'il paroîtroit. » (Note secrète, mss. Renaudot.)

Quelles forces allait lui opposer la France? avait-elle isolément assez de ressources pour résister? son cabinet avait-il l'espoir au moins de dénouer quelques-uns des liens de cette confédération militaire? Au nord les Français, sous les ordres du maréchal d'Humières, capacité médiocre, étaient opposés au prince de Waldeck, tenant la ligne de Luxembourg à Dunkerque. D'Humières donnait son aile droite au maréchal de Duras, qui couvrait Mayence (le cardinal de Furstemberg avait livré cette place à la France). Mayence avait une garnison de dix mille Français, sous le marquis d'Uxelles. Le maréchal de Duras couvrait la rive du Rhin; mais sa capacité militaire ne pouvait être comparée à celle de l'électeur de Brandebourg et du duc de Lorraine, qui lui étaient opposés. Le maréchal de Luxembourg n'était point encore employé. Comme tout le plan de campagne se faisait à Versailles, sous la direction personnelle de Louvois, on ne cherchait que des officiers de second ordre pour l'exécuter. Il n'y avait donc point dans cette première opération de ces chefs d'un esprit élevé qui conçoivent et suivent un plan d'inspiration. Le sage et prudent Catinat avait seul reçu le commandement d'une armée d'observation qui se formait en face des hautes montagnes du Piémont, en s'étendant jusqu'à la Savoie et la Suisse; elle devait agir au premier mouvement du duc Amédée, prévenir sa jonction avec les alliés et les Espagnols du Milanais. L'armée du midi, sous les ordres de Anne Jules, duc de Noailles, devait envahir la Catalogne, et prévenir les tentatives de l'Espagnol au-delà des Pyrénées[1]; enfin des efforts prodigieux avaient créé les magnifiques escadres qui allaient s'opposer à toute espèce de débarquement sur les côtes de France, gardées par les milices et l'arrière-ban de la noblesse.

Les alliés, en s'avançant sur la frontière, durent s'assurer d'une place forte, comme point d'appui pour leurs opérations

[1] *Déclaration de la guerre à l'Espagne, envoyée à M. le duc de Noailles, commandant à Perpignan l'armée du roi en Catalogne.* (Cabinet Gagnières, n° 2798.)

militaires. Depuis la dernière campagne, les Français étant maîtres des deux grandes clefs de l'Allemagne, Mayence et Philisbourg, les alliés ne pouvaient agir sur le Rhin sans s'appuyer sur l'une de ces places; ils résolurent donc à Francfort de se porter en masse contre Mayence, défendu par le marquis d'Uxelles et dix mille Français : l'armée centrale des alliés, commandée par le duc de Lorraine, campa autour des murailles de la forte cité. Dans cette armée de quarante mille hommes, on voyait briller tous les princes de la confédération allemande, braves officiers sur le champ de bataille, et qui venaient de combattre le Turc sur le Danube : tels étaient le duc de Saxe, l'électeur Palatin, le duc de Wurtemberg, le grand-maître de l'ordre Teutonique, le prince Eugène lui-même, avec le grade de colonel dans l'armée confédérée, et tous maintenaient les traditions de bravoure héréditaire dans les races allemandes. Le siége de Mayence fut poussé avec vigueur par cette armée belliqueuse. Rien de plus beau également que la résistance des Français sous le marquis d'Uxelles; la garnison soutint des assauts, fit d'admirables sorties. Presque tous les princes confédérés reçurent des blessures graves sur la tranchée; la capitulation de Mayence fut accordée à des conditions honorables. Le marquis d'Uxelles et la garnison française sortirent avec les honneurs de la guerre, les tambours battant, le drapeau déployé, et quand ces braves troupes passèrent devant la noblesse allemande, elles furent saluées par le duc Charles leur chef; le marquis d'Uxelles fut accueilli avec honneur [1]. En même temps l'électeur de Brandebourg opérait son mouvement par Bonn et Cologne; ces deux villes, tombées en son pouvoir, ses avant-gardes se mirent en communication avec l'armée du centre. Le maréchal de Duras ne put éviter cette jonction, il manquait de forces suffisantes; les Français firent de Strasbourg

[1] Il est curieux de comparer cette capitulation avec celle de la garnison républicaine de Mayence en 1794. Rien n'est nouveau, même la gloire.

et de Philisbourg les deux pivots d'opérations. Le ministre Louvois jugea nécessaire d'appuyer le maréchal de Duras par un corps d'armée de réserve placé sous les ordres du maréchal de Lorges; ce corps devait se porter au besoin sur la ligne la plus faible et la plus menacée. En Flandre, le maréchal d'Humières opérait sa retraite devant le prince de Waldeck; l'armée coalisée avait passé la Sambre, et après la triste défaite de Valcourt, les Français durent abandonner même cette ligne; la marche de l'électeur de Brandebourg la débordait par l'aile droite. La prise de Bonn détermina la retraite immédiate sur un point mieux protégé.

Quand les froidures de l'hiver imposèrent aux armées la nécessité de prendre leurs quartiers, la France était ainsi menacée d'une invasion par le Rhin, la Sambre et la Meuse; de là cette énergie de la cour et du peuple pour seconder les armes du roi moins heureuses. Quelques avantages aux Pyrénées, obtenus par le duc de Noailles, n'étaient pas une diversion suffisante pour arrêter les progrès des alliés; tous les régiments en arrière, les gardes françaises, la maison du roi à cheval et à pied, quittèrent leurs quartiers de Paris et de Versailles; le guet de Paris même fournit cent cinquante hommes, et la ville un régiment de cavaliers. Les jeunes princes légitimés, le duc du Maine, le comte de Toulouse, allèrent sous la tente comme le dauphin était allé l'année précédente au siége de Philisbourg; il fallait sauver la monarchie! Les grands coups devaient se donner à l'armée du nord; le maréchal d'Humières n'y avait pas fait preuve d'une haute capacité. Comme cette armée était belle et forte, on la confia au maréchal duc de Luxembourg, élevé à la grande école de Condé et de Turenne. La race des Montmorency était la tête de la noblesse, et au moment où on lui demandait tant de sacrifices, Louvois fut obligé de céder à ses volontés. Le duc de Luxembourg prit le commandement de l'armée du nord; le maréchal d'Humières fut détaché sur les côtes de Picardie et de Normandie, pour surveiller les mouvements

d'une escadre anglaise qui menaçait de débarquer un corps de réfugiés destiné à soulever les provinces. Le maréchal de Duras fut également remplacé à l'armée du centre par le duc de Lorges ; l'école de Turenne et le parti de la noblesse triomphaient ainsi d'une manière absolue. Catinat recevait l'ordre de prendre l'offensive contre le duc de Savoie qui entrait en ligne avec les Allemands. Tout dépendait des succès de l'armée du nord sous le maréchal de Luxembourg. Le plan de campagne avait été parfaitement dressé par Louvois, car tout se faisait à Versailles : dans les temps de crise, il est souvent nécessaire que les plans de guerre émanent d'une pensée centrale. Le passage de la Sambre fut subitement effectué sans que le prince de Waldeck parvînt à l'empêcher : le maréchal de Luxembourg put manœuvrer à l'aise entre la Sambre et Fleurus ; un combat d'avant-garde avait aussi montré la supériorité de la cavalerie française. Le prince de Waldeck rangea son armée en bon ordre, la gauche appuyée sur Fleurus, la droite sur Saint-Amand, situation forte, comme on l'a vu depuis dans une triste et célèbre bataille. Le maréchal de Luxembourg fit surveiller cette position par le duc de Vendôme, son lieutenant-général, de lignée bâtarde encore, capacité militaire. Le 1er juillet, la bataille de Fleurus fut livrée : la position des alliés n'était exposée que par la gauche ; Vendôme tourna Saint-Amand, et avec sa brillante cavalerie, fit des charges qui ébranlèrent les alliés, tandis que le maréchal de Luxembourg attaquait le front des lignes ; la cavalerie des alliés résista peu, mais l'infanterie fit sa retraite en bon ordre, soutenue par un feu bien nourri. La bataille de Fleurus fut néanmoins décisive ; les alliés y perdirent douze mille hommes tués ou prisonniers ; elle détermina la retraite du prince de Waldeck, et laissa la ligne de la Sambre sans contestation à l'armée de France ; le maréchal de Luxembourg et le duc de Vendôme y prirent position [1].

L'armée française en Allemagne, opposée au duc de Ba-

[1] On voit toute l'importance de la bataille de Fleurus par la joie qu'elle

vière qui avait le commandement depuis la mort du duc de Lorraine, ne fit que des mouvements de simple observation. Le dauphin la commandait en personne, ayant le duc de Lorges sous ses ordres; on escarmouchait sur les deux rives du Rhin, dans ces combats au pistolet et à l'épée, sorte de duel où venaient expirer de grands noms, où de hautes races allaient s'éteindre. Le plan de la cour de Versailles était limité : l'armée d'Allemagne devait se borner à de simples mouvements.

Les opérations décisives, dirigées sur la Sambre et aux Alpes, devaient entamer les deux ailes de la coalition : les ducs de Luxembourg et de Vendôme au nord, en détachant un corps par Liége et Cologne, et Catinat en envahissant le Milanais par le Piémont; de cette manière, le centre de l'ennemi était débordé, et la ligne du Rhin forcée. Le plan de campagne avait réussi au nord, il fallait également l'accomplir au midi, et c'est ce qui donnait tant d'importance aux opérations militaires de Catinat. Le duc de Savoie avait quelque temps hésité avant de se réunir à la coalition; le prince Eugène, député auprès de lui pour l'engager à se joindre aux ennemis de Louis XIV, l'avait à la fin déterminé; il publia son manifeste de guerre. Dès lors on n'eut plus à ménager sa neutralité; les Français envahirent la Savoie, et Catinat aborda hardiment les hautes montagnes du Piémont. Là vivait une population paisi-

excita en France; on fit mille chansons en son honneur, en voici quelques strophes :

Chanson sur la bataille de Fleurus.

Le brave duc de Luxembourg,
Par sa bonne conduite,
Aux ennemis en moins d'un jour
A fait prendre la fuite;
Ce fut auprès de Charleroi
Que le grand capitaine,
Pour le service de son roi,
Dit au beau duc du Maine :
« Mon prince, nous les combattrons,
Eussent-ils vingt mille escadrons. »

Chanson ou plainte de M. le prince de Waldeck sur la bataille de Fleurus.

Aussi fort qu'un sourd,
Vous frappez sans doute,
Dit à Luxembourg
Waldeck en déroute,
Morguienne de vous!
Quel homme! quel homme!
Morguienne de vous!
Quel homme êtes-vous!

ble de Vaudois, connus dans les chroniques de France sous le nom de Barbets, à cause de leur barbe longue et touffue et de leurs habitudes solitaires : leur culte simple était une tradition des principes de ces *pauvres* de Lyon qui avaient prêché et défendu si hardiment la croyance des Manichéens au XIIIe siècle. Les Vaudois, en rapport avec les calvinistes de Genève, en recevaient les ministres et prédicants; ils vivaient au milieu de montagnes escarpées, dans d'inaccessibles rochers; longtemps persécutés par le duc de Savoie après la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup avaient été proscrits à l'instigation de Louis XIV. En se joignant à la coalition, Victor-Amédée donna la liberté de croyance aux Vaudois et s'en fit ainsi des auxiliaires ardents et soumis. C'était un moyen de se rapprocher de Genève et de la Suisse; si l'on pouvait déterminer les cantons à changer leur neutralité en alliance, tout le plan de Catinat était compromis [1] : comment se porterait-il dans les fertiles plaines du Milanais, ayant sur ses flancs les troupes du Piémont, les Vaudois et les Suisses ? Un édit du duc de Savoie rendit toute liberté aux pauvres pasteurs des vallées de Lucerne et des Alpes, qui se préparèrent à recevoir vigoureusement les Français dans une guerre de montagnes.

Le marquis de Feuquières fut détaché par Catinat pour dompter les Vaudois, tandis que lui se portait sur la rive gauche du Pô dans le dessein d'assurer la position de Saluces. Depuis la déclaration de guerre du duc de Savoie, Catinat

[1] Aussi les dépêches étaient toutes rédigées pour rappeler aux Suisses leur alliance avec la France, et les dangers pour eux de la coalition. « C'est cette alliance qui peut seule faire un obstacle invincible aux desseins que la cour de Vienne pourrait former sur notre liberté, et nous y devons prendre d'autant plus de confiance, que l'intérêt du roi très chrétien s'accorde avec les assurances qu'il nous donne de son affection, et qu'au contraire les princes d'Allemagne favoriseront toujours ceux de la maison d'Autriche, lorsqu'il s'agira de réunir au corps de l'Empire ce qui en a été démembré, pour quelque raison que ce puisse être, même de leur consentement. » (Dépêche d'un officier suisse à MM. du canton de Zurich, ann. 1690.)

était sans communication avec Feuquières, occupé à dompter les Barbets dans les montagnes. La liberté de conscience proclamée par Victor-Amédée avait rassemblé tous les calvinistes proscrits. Si l'on rencontrait des émigrés français dans l'armée de Guillaume III en Angleterre et en Irlande, on en trouvait également dans les armées du duc de Savoie. L'Angleterre et la Hollande avaient accueilli les protestants du nord et du centre de la monarchie, des côtes de Guyenne et de Gascogne; la Suisse, le Piémont avaient donné asile aux proscrits du Dauphiné et du Lyonnais. Un régiment de réfugiés français commandés, par le marquis de Loches, marchait sous les étendards du duc de Savoie; beaucoup de Suisses et de ministres de Genève professaient des haines religieuses contre Louis XIV. Dans cette situation, le marquis de Feuquières continua vivement la guerre des montagnes; après d'incroyables efforts, il poursuivit les Barbets du pic *le Pain-de-Sucre* aux glaciers de la Charbonnière et au col de Tende. Les Vaudois se dispersaient à l'approche des troupes, puis se groupaient au désert pour le prêche. Catinat dut assurer ses communications, coupées par la levée en masse du calvinisme et par l'armée du duc de Savoie. Il repassa le Pô, vint au-devant de l'ennemi, et lui livra bataille tout à côté de l'abbaye de Staffarde. L'armée savoyarde était dans une bonne position, son aile droite se trouvait protégée par des *cassines* et des maisons de plaisance; Catinat la força dans ses retranchements et la mit en pleine déroute; il put dès lors rétablir ses communications avec le marquis de Feuquières, qui continuait sa pénible guerre des montagnes. Plus d'un bataillon vieux et aguerri s'enfuit devant ces soldats improvisés dans les hameaux, fils ardents des croyances religieuses. Les Barbets entourèrent deux bataillons du régiment de Champagne, et leur firent déposer les armes.

La bataille de Fleurus au nord, et le combat vigoureux de Staffarde au midi, réalisèrent le plan de Louvois. La victoire navale que Tourville remporta sur les flottes anglaise et hol-

landaise de l'amiral Hébert[1], ce grand choc, où l'on vit fuir les alliés devant le pavillon de France, donna de l'énergie aux opérations de la campagne. L'armée d'observation des côtes de Normandie, sous le maréchal d'Humières, put se rapprocher de la Flandre et seconder le maréchal de Luxembourg.

Comme complément à cette pensée d'unité dans la guerre européenne, la cour de Versailles résolut le siége de Mons. Des préparatifs immenses furent faits; cent mille hommes durent suivre le roi en personne, qui partit avec toute sa cour; il n'y avait plus de courtisans à Versailles. On avait appris que Guillaume III, débarqué en Hollande, allait prendre le commandement des alliés, au nord de la France. Ainsi les deux royaux adversaires se trouvaient en présence; ils avaient l'un pour l'autre de la haine; leur querelle devait se vider dans ce siége. On caracola sans en venir aux mains. Louis XIV hésitait devant une affaire décisive; il n'y eut pas de batailles; le duc de Luxembourg et Vendôme couvrirent les opérations.

[1] Archives de Versailles, ann. 1690. J'ai trouvé également la pièce suivante : *Le roi à M. le duc de Noailles.* (Cabinet Gagnières, n° 2798.) « Mon cousin, le 10 de ce mois, la flotte des ennemis, se trouvant fortifiée par l'arrivée de plusieurs vaisseaux qu'ils attendoient, vint vent arrière sur mon armée navale, commandée par le comte de Tourville. Après sept heures de combat, les ennemis furent obligés de plier et de prendre la fuite en désordre. Ils perdirent en cette occasion le vaisseau *le Friedland*, qui se rendit au vaisseau *le Souverain*, commandé par M. le marquis de Nesmond, et deux autres de la même force furent coulés bas avec deux brûlots. En sorte que je me trouve à présent maître de la Manche, après avoir battu les Anglois, qui se vantoient depuis plusieurs siècles de tenir ce passage, et qui étoient fortifiés de tous les vaisseaux de la Hollande. Voulant qu'il soit rendu grâce à Dieu de la protection que sa bonté divine accorde à la justice de mes armes, j'écris aux archevêques et évêques de mon royaume de faire chanter le *Te Deum* dans leurs églises, et à vous, mon cousin, pour que vous fassiez tirer le canon, faire des feux de joie, et donner toutes les marques de réjouissance publique que méritent de si heureux événements. Versailles, le 18 juin 1690. *Signé* Louis, Letellier. »

Mons fut pris[1] après des efforts de courage et de stratégie; on rivalisa de zèle et d'ardeur sous les yeux du roi, qui voulut tout voir et tout suivre de sa personne. Le prince d'Orange, après de savantes manœuvres, n'osa point aborder de front l'armée française; le maréchal de Luxembourg et Vendôme le suivaient, l'observaient dans ses moindres mouvements, tandis que le roi de France restait aux tranchées avec un sang-froid remarquable. Il avait besoin de témoigner qu'il ne craignait pas la mort de face. Quand toute la monarchie s'ébranlait pour la défense du roi, il fallait que les princes payassent de leur personne, et Louis XIV avait compris ce devoir. La prise de Mons complétait le système de la campagne; de cette grande citadelle du Hainaut, on menaçait tout à la fois la Hollande, les Pays-Bas et toute l'Allemagne du bas du Rhin. C'était la clef d'une magnifique position.

Dans cette campagne étaient apparus des noms illustres dans les batailles. Sous les tentes de France, d'abord Henri-François de Montmorency, duc de Luxembourg, vieilli déjà, car il avait soixante-trois ans, fils posthume du fameux comte de Boutteville, décapité par la haine implacable de Richelieu, qui s'attachait avec acharnement au sang des Montmorency, comme au plus noble et au plus pur. Le duc de Luxembourg avait été près de dix ans en disgrâce, et l'on avait saisi le prétexte des empoisonnements de la Voisin pour le compromettre et le jeter à la Bastille. La nécessité de faire des concessions à la noblesse avait placé une fois encore un Montmorency à la tête des armées de France. L'élève de Condé et de Turenne répondait à toutes les calomnies par la bataille de Fleurus, coup de fortune et de hardie tactique qui sauva

[1] Un roi de nouvelle fabrique,
Qui tout d'un coup de gloire et de grandeur se pique,
Veut être égal au grand Louis,
Comme un autre César, il affronte Neptune,
Et dans un faible esquif, ce prince ambitieux
Commet Guillaume et sa fortune,
Pour voir prendre Mons à ses yeux.

le territoire d'une invasion. Louis-Joseph, duc de Vendôme, issu de la race royale de Henri IV, et de lignée bâtarde, avait pour père le duc de Mercœur, fils de ce César, noble enfant que Gabrielle d'Estrées avait ainsi nommé en l'honneur de son glorieux amant. Le duc de Vendôme avait trente-sept ans; simple volontaire dans l'expédition de Hollande, à l'âge de dix-huit ans, puis élevé au gouvernement de la Provence, chevalier des Ordres du roi et lieutenant général, il s'était couvert de gloire à toutes les rencontres, frappant d'estoc et de taille dans les charges de cavalerie, digne en tout du sang de Henri IV. Ce que le maréchal de Luxembourg n'avait pas comme activité, le duc de Vendôme le possédait. Par la rapidité et l'instinct de son coup d'œil, il contribua aux succès de l'armée de Flandre. Nicolas Catinat, de race parlementaire, quittant la robe pour la grande épée, s'était élevé, par la patience de son courage, d'une simple lieutenance aux premiers grades militaires. Catinat n'avait pas de hautes conceptions, mais soldat de fortune créé par ses actions d'éclat, toute sa vie était pleine de beaux traits; Condé lui-même avait remarqué en lui cette force de courage qui renversait tout devant elle. A Senef, ce glorieux combat de cavalerie, Catinat avait reçu des blessures sur tout le corps, si bien que Condé, si dur, si insensible, lui écrivit de sa main : « Il y a si peu de gens comme vous, qu'on perd tout quand on les perd. » Au reste, les parlementaires exaltaient extraordinairement Catinat un des leurs; ils vantaient ses vertus civiques. Toute opinion a besoin ainsi de son homme d'armes et de gloire qu'elle caresse et soutient.

Au sein de la coalition s'élevaient aussi deux grandes renommées. Le duc Charles de Lorraine mort, le prince Eugène-François de Savoie paraissait au camp avec Churchill, créé duc de Marlborough, alors simple colonel de dragons. Eugène, arrière-petit-fils du duc de Savoie, était fils du comte de Soissons et de cette gracieuse Olympe Mancini, nièce de Mazarin, si haineuse contre Louis XIV, et qu'on avait impliquée comme

le duc de Luxembourg dans l'affaire des empoisonnements. Eugène étant d'une faible complexion et jeune encore, on l'appelait le petit abbé. Le roi lui refusa un régiment comme incapable, et de là sa haine et cette vengeance éclatant dans plus de dix victoires. Eugène, à vingt-cinq ans, avait assisté à toutes les campagnes impériales, et comme général-major de l'armée allemande, au service de la Savoie, il commença sa puissante carrière militaire contre la France. James Churchill, depuis créé duc de Marlborough, si beau de taille et de physionomie, avait commencé sa vie comme page du duc d'York, le prince depuis exilé sous le nom de Jacques II; simple enseigne des gardes, il prit du service dans l'espèce de croisade dirigée contre les Maures de Tanger. Successivement élevé aux grades de cour, il se distingua au siége de Nimègue. L'armée ne l'appelait que le bel Anglais; son œil était vif, son visage ovale, ses traits remarquablement nobles, son port majestueux et plein de grâce; à la cour de Jacques II, il devint l'homme à la mode, et reçut la main de Sarah Jennings, la favorite de la princesse Anne; quelques mémoires disent que ce mariage cachait un amour plus élevé. Toutes les faveurs vinrent à lui. Lors de la révolution de 1688, il abandonna Jacques II, et conquit un grand ascendant sur Guillaume III, qui l'éleva au titre de colonel de sa garde. Churchill s'était mesuré pour la première fois avec les Français à la bataille de Valcourt, si désavantageuse au maréchal d'Humières. Il commençait sa savante stratégie sous le prince d'Orange, alors en personne dans la Flandre. Au reste, le prince Eugène et Marlborough, sans commandement en chef, n'avaient pas ainsi la responsabilité de la campagne.

La cour belliqueuse avait suivi le roi Louis XIV au siége de Mons. Tout ce qu'il y avait de brillants gentilshommes était sous la tente: qui aurait osé se montrer aux grandes charmilles de Versailles, toutes solitaires, alors que le roi, le suzerain seigneur, Monsieur, le dauphin, les princes légitimés avaient tous marché aux batailles? Le château était donc

abandonné; les merveilles des jardins se déployaient tristement sous ce vaste horizon qui de la terrasse plonge au fond du parc, à travers les gazons émaillés, les fontaines jaillissantes, les cascades écumeuses, les châteaux d'eaux coupés de verts et frais bosquets et de labyrinthes impénétrables. Le magnifique soleil d'or, cette devise hautaine du roi, resplendissait partout sur le faîte des colonnes de marbre et de porphyre, sur les admirables groupes de Neptune, avec son char rocailleux, sur les tritons, les nymphes, les faunes, les satyres qui suivent, dans les eaux murmurantes, Vénus, la fille de l'onde; lascives images empruntées au temps de jeunesse et d'amour de Louis XIV. Le roi fatigué rentrait à Versailles après la prise de Mons, avec les plus anciens de ses courtisans, mieux en rapport avec ses goûts et son âge. La cour se divisait alors en deux fractions, les vieux et les jeunes; les mêmes goûts n'existaient plus dans cette grande et inflexible division de la vie humaine. La jeune cour était conduite par M. le dauphin et les gracieuses princesses légitimées, filles de madame de Montespan. Mademoiselle de Blois, toute mignonne et moqueuse, se grimait comme les vieux courtisans; sa conversation était pleine de sarcasmes et de riantes pensées; mademoiselle de Nantes, son aînée, alors duchesse de Bourbon, possédait également le rire insouciant des jeunes années, faisant des vers à merveille, et, petite malicieuse, elle grondait contre la cour un peu décrépite pour elle qui ne rêvait que ballets et représentations théâtrales moins savantes et moins ennuyeuses qu'*Esther* et *Athalie*, jouées par les demoiselles de Saint-Cyr [1]. Cette cour avait opéré toute une révolu-

[1] *Vers adressés aux courtisans qui étaient revenus à Versailles, avec le roi Louis XIV, en juin* 1691, par Louise-Françoise de Bourbon, fille naturelle du roi, femme de Louis, duc de Bourbon :

Enfin, après un mois, je vous vois de retour,
Courtisans surannés, vrais remèdes d'amour,
Je vous revois, vieux fous si chéris de nos mères,
Lorsque restés sur nos frontières,

tion de modes, de manières, à effrayer les vieilles têtes un peu chenues; madame de Sévigné ne se console pas, elle qui avait porté toute sa vie ses ninons, de ce qu'un petit arrêt du caprice avait défait les fontanges à plate couture; plus de coiffures élevées jusqu'aux nues, plus de casques, plus de jardinières. On fait usage de ses cheveux, « et sur cela on a fait un bruit, un désordre à Versailles qu'on ne sauroit se représenter. » M. le grand dauphin donnait l'impulsion à la nouvelle cour; il était alors à l'armée d'Allemagne, noble soldat, au hardi courage, sans grande tactique militaire pourtant. Louis XIV le mettait en avant parce qu'il sentait bien qu'il fallait une expression de jeunesse à la génération des gentilshommes qui n'avaient pas trente ans. M. le dauphin était père d'un prince qui avait reçu le nom de duc de Bourgogne; ce tout frêle enfant faisait trembler par les symptômes de son caractère dur, colère, emporté, mutin, à ce point qu'il battait tout venant de ses petits pieds et de ses petites mains; l'esprit sortait par tous ses pores, de ses yeux noirs, de ses gestes, de son regard; barbare en railleries, sa toute brève parole assommait de ridicules cuisants même le vieillard froid et calme. Tel était le duc de Bourgogne à l'âge de sept ans, lorsque son éducation fut confiée à deux âmes rêveuses, à deux hommes éminents, le duc de Beauvilliers et Fénelon. C'est par la douceur et le travail qu'ils ployèrent le caractère entier du petit-fils de Louis XIV. Fleury, le laborieux et simple historien de l'Eglise, nommé sous-précepteur, appliqua cette intelligence mutine aux études, et le duc de Bourgogne, à l'âge de dix ans, écrivait le latin avec élégance.

Nos amans loin de nous sont dans le champ de Mars
Pour livrer leurs beaux jours aux plus cruels hasards.
Ah! qu'une vieille cour à nos yeux est hideuse!
On n'y parle jamais ni d'amour ni d'amans;
Qu'une princesse est malheureuse
D'y passer ses plus jeunes ans!
Que c'est une chose ennuyeuse
De ne voir que de vieux pédants!

La spirituelle mademoiselle de Blois ne l'appelait plus que le *marmot pédant;* un gracieux dessin de sa main nous le représente en longue perruque, comme un conseiller clerc ou un membre de l'université.

Monsieur, duc d'Orléans, avait quitté les frais ombrages de Saint-Cloud pour suivre le roi à l'armée. Son courage personnel s'était montré au siége de Mons, comme il s'était manifesté dans la campagne de la Hollande à l'époque de Condé et de Turenne. Son riche apanage, formé d'abord des duchés d'Orléans, de Valois et de Chartres, s'était encore agrandi des duchés de Nemours, de Condé, de Dourdan et de Romorantin, et du marquisat de Coucy et de Folembray [1]. Le château de Saint-Cloud était ses délices; cet admirable parc, situé sur des coteaux de la Seine, faisait contraste avec la plantation plate et monotone de Versailles. Il y avait là des eaux bouillonnantes, mais naturelles; des arbres vieux déjà sur un gazon épais. Saint-Cloud, à l'extrémité du bois de Boulogne, reproduisait dans ses impénétrables allées les antiques demeures féodales; Monsieur y avait sa cour, peu nombreuse sous le chevalier de Lorraine. Le duc d'Orléans avait ses aises et son franc-parler avec le roi son frère; il recevait à sa table quelques parlementaires ou des gentilshommes qui n'avaient pas les faveurs de Versailles et de Louis XIV. Son fils, le duc de Chartres, donnait des preuves d'une brillante valeur. Le roi, tout fier des princes légitimés, avait montré le duc du Maine et le comte de Toulouse à l'armée des gentilshommes, et ces braves bâtards avaient brillamment soutenu leur royale origine. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils de Louis XIV et de madame de Montespan, avait vingt ans lors du siége de Mons; enfant, bercé par madame de Maintenon [2], il s'était si bien attaché à sa bonne et patiente gouvernante, qu'il la préférait à sa

[1] Édit du roi Louis XIV, mars 1661, enregistré au parlement, le 10 mai; déclaration du 24 avril 1672, enregistrée le 3 septembre.

[2] Correspondance de madame de Maintenon, lettre XIV.

mère, impérieuse et brillante. N'était-ce pas madame de Maintenon qui avait accompagné le jeune duc du Maine aux bains de Barèges à travers les Pyrénées? et sa douce correspondance avait plus d'une fois ému Louis XIV pour la femme spirituelle et attentive qui ne vivait que de la vie de cet enfant. Le duc du Maine, légitimé à l'âge de trois ans, reçut la charge de colonel général des Suisses et Grisons; plein de verve, de gaieté et de saillie, il avait seul le privilége de dérider la grave figure du roi. Sa tête n'était pas belle; sa jambe droite faible le faisait un peu boiter, ce qu'il cherchait à corriger par la hauteur de ses talons rouges. Louis XIV l'affectionnait tant, qu'il le fit tout à la fois prince souverain de Dombes, gouverneur du Languedoc et général des galères, fonctions brillantes et productives. Le duc du Maine avait toujours chargé à la tête de son régiment, et M. de Jussac, son ancien gouverneur, avait été tué à ses côtés dans la tranchée.

Il était plus merveilleux encore, cet autre enfant de douze ans, le comte de Toulouse, qui avait suivi le roi au siége de Mons. Louis-Alexandre de Bourbon, troisième fils de Louis XIV et de madame de Montespan, avait été créé amiral de France à cinq ans. Rien de comparable à cette valeur rieuse et étourdie : le comte de Toulouse s'élance sur la tranchée en tête de son régiment, et quand un boulet emporte un cheval à ses côtés, il s'écrie en souriant : « Un coup de canon n'est que cela? » C'est le comte de Toulouse qui avait mis en honneur parmi les gentilshommes de porter les fascines au pas, glorieux préjugé parmi les jeunes nobles; ce que le roi fut obligé de défendre. Il faut le voir, cet enfant, dans les tableaux de Lebrun et de Mignard, assistant aux travaux du siége, donnant les fascines, et dirigeant les travaux une petite canne de commandement à la main; sa figure, expressive et belle, vous regarde de ses grands yeux, il vous sourit de ses lèvres purpurines; ses cheveux bouclés pendent sur ses épaules; sa cravate est un gracieux nœud de ruban de ce beau bleu de l'ordre du Saint-Esprit qui se dé-

ploie majestueusement sur sa petite poitrine; il a un justaucorps et une veste longue de drap d'or tout moucheté de perles; sa main droite est renfermée dans un étroit manchon de zibeline, et l'enfant se hausse tant qu'il peut sur ses talons rouges, car il veut être un homme, un héros, lui aussi; il se grandit tant, le beau jeune homme, qu'il fut blessé l'année suivante au siége de Namur.

Versailles, tout en deuil encore de madame la dauphine, sans carnaval et sans ballet, vit mourir bientôt deux ministres : le premier, le marquis de Seignelay, fils de Colbert, ministre de la marine, avait fait de prodigieux efforts pour étendre les escadres de France; il avait systématisé la navigation, en séparant les troupes de combat des équipages du bord; les premières, commandées par des officiers souvent étrangers à la mer; les seconds, formés de marins et pris dans la navigation marchande. Le marquis de Seignelay avait, dans son ministère commencé à vingt-quatre ans, dépensé toute son activité d'esprit et de corps; il avait voulu tout voir dans son département, jusqu'à ce point d'assister à des batailles navales en personne. Dans un mémoire qu'il avait soumis au roi, le marquis de Seignelay exposait la nécessité d'agrandir le système maritime, de multiplier les ports; et le motif qu'il en donne s'applique parfaitement à la position de la France. « Le royaume, disait-il, a sans doute besoin d'une grande force militaire; mais cette force, il la trouve toujours dans l'esprit de la population, dans sa noblesse belliqueuse; ainsi rien n'est plus facile que de pourvoir à un cas d'invasion ou de conquête territoriale. Mais pour la marine, il n'en est pas de même : c'est pour la France une force à demi-artificielle qu'il faut créer et développer constamment; le roi sera le maître du monde, du moment que sa marine sera la première au Levant et au Ponent. » M. de Seignelay expose la nécessité d'une marine auxiliaire et marchande et des lettres de marque : « Les corsaires font du mal à l'ennemi, et créent d'intrépides marins; c'est dans cette

classe qu'on doit choisir les capitaines de la marine royale. » Dans les idées du ministre, Tourville, d'Estrées et Château-Renaud, sont les seuls chefs d'escadres doués d'une capacité remarquable pour la conduite des flottes; Forbin, Jean Bart sont des marins de combat, et non pas de stratégie et de combinaison, chose toute distincte pour les opérations de mer [1]. » Le marquis de Seignelay mourut jeune encore, à trente-neuf ans à peine. Il avait usé sa vie dans cette activité prodigieuse; il s'éteignit de langueur; une mélancolie soudaine et affreuse le saisit. Seignelay avait dépensé trop vite tout ce qu'il avait de vitalité, car les âmes ardentes et laborieuses n'ont plus la puissance physique qui les soutient; elles s'affaissent sous les travaux.

Louvois aussi mourut, mais lui subitement. Il y avait longtemps qu'il devait s'attendre à une disgrâce. Dès que les besoins de la monarchie avaient nécessité les services de la noblesse, le roi avait subi les influences de l'ancienne école de Turenne et de Condé sous la tente, et le marquis de Louvois fut menacé dans son pouvoir [2]. Ce ne fut pas un caprice du roi ou de madame de Maintenon qui bouleversa la fortune politique du ministre, mais la nouvelle situation des affaires qui rendait à la noblesse sa vieille et grande autorité. Le maréchal de Luxembourg ne pouvait être à la tête des armées de France sans la disgrâce du marquis de Louvois. Le ministre administrateur et le chef militaire de la noblesse ne pouvaient simultanément rester au pouvoir. Louvois, forte capacité, intelligence vaste et ferme (ce qui constitue l'homme d'État), avait conçu la plupart des plans de campagne qui agrandirent les frontières. C'était un de ces esprits nés pour dominer le pouvoir centralisé. Intelligence d'exception, il

[1] Mss. Bibliothèque royale, Supplément.

[2] Ci-gît sous qui tout pliait,
Que Louis honora d'une estime parfaite,
Louvois que personne n'aimait,
Et que tout le monde regrette.

exécutait un plan avec ténacité, et préparait sous sa main tous les moyens d'action : Louvois créait des armées, enfantait des ressources militaires pour les siéges, les batailles, les campagnes. Il y avait de la dureté dans ce cœur, comme dans celui de tous les hommes qui marchent aux résultats par les masses, et ne s'arrêtent pas assez aux individualités souffrantes et sacrifiées. Supérieur à Colbert (capacité bourgeoise, de détails et de petits moyens), Louvois se fatiguait des impossibilités que les bureaux du contrôleur-général jetaient à travers sa pensée politique ou militaire ; jamais ministre de la guerre n'a tant fait pour la discipline, l'ordre et la bonne tenue de l'armée. C'est la seule figure d'homme d'État après Richelieu.

Dans un des derniers conseils, Louvois avait voulu imposer au roi une de ses opinions, et Louis XIV, contre son habitude, lui avait résisté ; Louvois jeta son portefeuille sur la table ; on le lui fit reprendre sans empressement, et dès lors le ministre put s'apercevoir qu'il était en disgrâce. Au prochain conseil, il vint encore, mais pâle, défait, il se trouva mal ; puis, transporté chez lui, il expira presque subitement, à peine âgé de cinquante ans. On fit courir le bruit qu'il avait été empoisonné : accusation vulgaire de ces temps ; elle vient à l'esprit de tous ceux qui ne croient qu'aux douleurs matérielles. Il y a un poison moral plus puissant que celui que donne une main criminelle ; c'est ce froissement d'entrailles qui vous déchire quand arrive une grande déception ou une immense infortune dans la vie ; ce poison subtil atteint surtout les hautes têtes qui ne savent pas fléchir sous la destinée. Louvois fut enterré sous le dôme des Invalides, cet immense bâtiment élevé d'après ses ordres ; on lui rendit de grands honneurs funèbres, mais le roi le pleura peu. Louis XIV s'habituait-il déjà au spectacle de la mort, qui devait faucher autour de lui tant de têtes ? ou bien le roi était-il aise de se débarrasser d'un ministre trop important alors pour qu'il pût le dominer ? Le marquis de Barbezieux, fils de Louvois, lui

succédait, alors à l'âge de son père lorsque Louis XIV l'avait fait entrer dans le cabinet. Le roi aimait les jeunes intelligences ; il les trouvait plus souples, plus faciles à conduire ; il pouvait dire et proclamer qu'elles étaient ses élèves.

Versailles était donc triste, et l'on résolut d'aller à Fontainebleau pour la saison de la chasse. Fontainebleau est jeté dans ces bois épais où semblent se confondre de gigantesques restes de la création antédiluvienne. Voyez-vous ces rochers de granit, vieilles tables des fées, aux époques des grands sabbats où dansaient les montagnes; ces chênes séculaires, ces canaux, ces étangs empoissonnés de vieilles carpes au collier doré du temps de François Ier? Voyez-vous ce château dont le style appartient à tant d'époques diverses, cet escalier à demi-ruiné, ces salles d'armes toutes revêtues de hautes-lices? c'est la plus parfaite image de la vie féodale, et Louis XIV vint animer ces froides murailles pour la saison d'automne. Toute la cour fut invitée au voyage ; mais l'homme essentiel, celui qui devait le plus attirer l'attention des courtisans, ce fut le roi Jacques II, le représentant des Stuarts, à peine de retour de sa malheureuse expédition d'Irlande. Le roi avait dit qu'à Fontainebleau on s'occuperait de la prochaine campagne militaire, car Jacques II prenait place au conseil; on devait y examiner la situation réelle de Guillaume III, afin de tenter une nouvelle expédition soit en Écosse, soit en Irlande. Jacques II avait une grande expérience des combats de terre et de mer; la guerre devait s'ouvrir sur une plus vaste échelle. Tout n'était pas perdu en Irlande : Limerick tenait encore ; deux brigades irlandaises avaient suivi le roi Jacques dans son exil en France, et cette belle troupe de catholiques était campée autour de Versailles [1].

[1] J'ai trouvé la liste suivante des familles nobles et irlandaises arrivées à Saint-Germain.—De la province d'Oultonie, le colonel Gordon, O'Neilli, milord de Tyrconel, Magnis, milord Jucagh, milord d'Iniskilling, O'Donel, lieutenant-colonel dans Fitzgerald ; Henri O'Neille, fils du forent Syrius O'Reilly ; Eugène Mac-Mahon et autres. — De la province de Momonie, milord de Drittas, Eugène Macartie, colonel; Macartie Spænatz, capi-

Louis XIV avait vu ces régiments déjà fermes au feu ; il les destinait au camp formé alors sur les côtes de Bretagne et de Normandie ; on préparait l'armée d'Angleterre qui devait tenter une descente sur les terres ennemies, tandis que l'armée de France opérerait au nord et sur le Rhin. Une force navale respectable allait seconder dans la Manche ce vaste plan de campagne. On croyait indispensable de porter la guerre au sein même de l'Angleterre, le siége de la puissance de Guillaume III, chef de la coalition. Jacques II, intelligent et actif, avec toutes les illusions des causes compromises, se croyait maître de l'Angleterre ; ses agents sillonnaient les trois royaumes en tous sens. Quelques-unes de ses instructions, écrites de sa main, existent encore ; ce sont des modèles de surveillance et d'intrigues politiques. « Vous vous informerez, dit le roi à ses agents, des fautes commises par le gouvernement envers le commerce ; vous montrerez le mépris et le peu d'égard qu'on a eu pour les avis donnés par le Parlement, et le peu de raison qu'il y a d'accorder des subsides l'un sur l'autre, sans qu'on satisfasse la nation sur ses griefs ; le mauvais succès qu'on a eu hors du royaume, nonobstant les grandes assurances qu'on auroit données de faire les derniers efforts pour cette campagne ; les dettes exorbitantes du gouvernement, nonobstant le calcul exact de toutes les dépenses nécessaires, suivant lequel le Parlement a réglé les subsides. Faire écrire plusieurs personnes pour répandre des libelles et autres écrits capables d'instruire les députés du Parlement. Si les premières chaleurs se sont ralenties par le soin qu'a eu le prince d'Orange de favoriser le parti républicain en ses intérêts particuliers, vous verrez ce qu'on peut faire pour en-

taine ; O'Julliscane, ibid. ; O'Callahane, ibid. ; Macauliffe, ibid. ; Macdonoh et autres. — De la province de Lagénie, Nugent, brigadier et colonel d'un régiment, et les autres officiers du régiment de Nugent. — De la province de Conatie, Dillon, lieutenant-général ; O'Gara, colonel ; O'Shuhanassesy, lieutenant-colonel ; O'Conor, capitaine ; Macdonald, capitaine, et autres.

gager ce parti à nous servir, en promettant des récompenses proportionnées aux services. Que si quelqu'un d'entre eux est disposé à traiter, vous nous enverrez leurs propositions. Vous vous informerez du véritable état de l'armée en général, et en particulier de chaque régiment : comment les colonels et les capitaines sont disposés ; qui sont ceux qui ont le plus de crédit et d'autorité parmi les troupes, et comment on peut les gagner ; de quelle manière on pourvoiroit à leurs nécessités ; comment ils sont en quartier, en quel temps à peu près ils pourront être assemblés ; comment ils s'accordent avec les Hollandois ; s'il n'y a pas moyen de semer de la jalousie entre eux ; s'il n'y a point quelque garnison qui puisse être gagnée[1].»

C'est à cette époque que les deux cabinets de Versailles et de Saint-Germain sont le plus intimement en rapport. Il ne s'agit plus seulement d'un échange de royale bienveillance : on discutait les plans de guerre comme un système commun ; le marquis de Barbezieux et lord Melford arrêtaient toutes les dispositions militaires ; les Pères Péters et Lachaise étudiaient les moyens religieux propres à préparer le mouvement des opinions. Ces moyens donnaient une force immense ; il s'agissait d'une grande lutte de partis armés, et les représentants du catholicisme en France et en Angleterre devaient exercer une naturelle puissance sur le conseil. L'importance des Pères Péters et Lachaise s'explique par d'autres causes que par l'ardente dévotion des deux princes dont ils dirigeaient la conscience : les Pères Péters et Lachaise étaient chefs d'une grande opinion qui devait seconder le mouvement politique : leur crédit venait de là. En d'autres temps, on a toujours vu des chefs de partis en crédit auprès des gouvernements, lorsqu'ils leur apportaient une force, un appui de peuple et de principes dans une entreprise militaire qu'ils méditaient. Le séjour d'automne à Fontainebleau fut marqué par deux conventions de mariage : le duc de Chartres épousa

[1] Papiers secrets de Renaudot, agent de Jacques II (Bibliothèque royale, fonds nouveau).

mademoiselle de Blois, et M. du Maine s'unit à la petite-fille du grand Condé, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon. Ce double hymen décidait tout à la fois une querelle de préséance et une difficulté politique entre les princes du sang et les princes légitimés; les uns et les autres étaient élevés à la même grandeur; c'était inouï, mais la haute puissance du roi ne voulait point de résistance. Le plus étonnant de ces mariages fut certainement celui du duc de Chartres : un fils de France, épouser une fille naturelle! Mais la famille d'Orléans avait besoin de se mettre en grâce auprès du roi; Monsieur était un peu boudé; on lui rendait toute faveur à l'occasion de ce mariage. Madame, avec sa pureté de blason, en était rouge jusqu'aux oreilles; le duc de Chartres, brillant, jeune, superbe, tout vaillant au combat, ne s'en souciait pas le moins du monde; Monsieur obéissait au roi son frère; on lui confirmait son apanage; le duc de Chartres obtenait la transmission du Palais-Royal pour remerciement, et tout cela compensait un peu de honte pour les armoiries. Madame signa le contrat avec répugnance; et pourtant elle était bien gracieuse cette mademoiselle de Blois, toute mignonne; elle avait du sang de Louis XIV et des Mortemart! Pauvre enfant née d'un commerce adultère, que pouvait-elle répondre quand Madame, fière princesse de Bavière, d'une chasteté allemande, ne l'accueillait qu'avec une hauteur dédaigneuse? M. le duc du Maine, l'aîné des fils de madame de Montespan, fut également bien allié: le sang des Condé était beau; la princesse de Bourbon était riche de son patrimoine; la vieille mademoiselle de Montpensier, la frondeuse, l'aimait beaucoup, et elle lui avait promis un bon héritage. Toutes ces noces firent bien du scandale à la cour. Ce fut un acte de paternité attentive et souveraine de la part de Louis XIV; il avait une chaude tendresse pour ses enfants naturels; sa volonté était tenace et inflexible; il élevait ces princes qu'on dédaignait; il avait exigé ces mésalliances de sa royale famille qui obéit en murmurant. Plus les obstacles étaient grands, plus le roi mettait d'obsti-

nation à les vaincre, pour faire constater son pouvoir absolu sur les siens comme sur le royaume!

Tandis qu'en France le roi Louis XIV et Jacques II préparaient, au nom de l'autorité suprême des rois et du catholicisme, la campagne qui allait bientôt s'ouvrir, Guillaume III, invoquant les intérêts des royautés élues, et de la réforme qui en faisait la base, fortifiait la vaste ligue d'Augsbourg. Après la pacification presque absolue de l'Irlande, Guillaume avait débarqué en Hollande, afin de se placer en personne à la tête de la coalition. L'Irlande n'était plus qu'un point secondaire dans ses vastes pensées; il y laissait Georges Kirke, l'un de ses meilleurs généraux. Guillaume III savait bien que sa couronne ne pouvait s'affermir sur sa tête que par le succès complet de la formidable coalition du continent contre Louis XIV. Les lords et les communes d'Angleterre lui faisaient les conditions dures, impératives; il se trouvait mal à l'aise dans la cité de Londres. Guillaume revit avec enthousiasme cette terre de Hollande, d'où il était naguère parti avec sa fortune et sa gloire; il y fut accueilli avec enthousiasme. Les Etats-Généraux, considérant le nouveau roi Guillaume III comme leur ouvrage, l'avaient accompagné de leurs vœux, secouru de leurs subsides; parti simple stathouder, il arrivait ceint de la couronne d'Angleterre; et ce qui était plus encore à cette époque, avec son règne la réforme avait complétement triomphé. Les bourguemestres, les corporations de cités, vinrent au-devant du stathouder Guillaume d'Orange, le valeureux défenseur de la Hollande. Des arcs de triomphe furent semés sur ses pas; on multiplia alors ces magnifiques feux d'artifice dont les gravures de l'école hollandaise nous ont laissé les éblouissantes reproductions. Le portrait de Guillaume se mariait aux images des bourguemestres et des grands pensionnaires, dans l'hôtel-de-ville de La Haye et la magnifique bourse d'Amsterdam [1].

[1] *Voyez* la collection des beaux dessins de Romain de Hooge. (Bibliot. royale.)

Les États-Généraux de Hollande, le grand pensionnaire Heinsius, entièrement dévoués aux intérêts de leur noble stathouder, élevé au trône d'Angleterre, consentirent à tous les sacrifices nécessaires pour la campagne qui allait s'ouvrir. Pendant son séjour à La Haye, Guillaume d'Orange devint le centre et le point d'appui de la ligue d'Augsbourg. Tous les princes de la Confédération allemande vinrent s'aboucher avec lui sur l'état de la guerre. Guillaume III se posait comme le chef de la race allemande: n'était-il pas issu de la maison de Nassau? Son influence s'accroissait comme prince; il exerçait à ce titre une sorte de patronage sur toutes les familles électorales de Germanie. Dans le congrès de La Haye, il fut arrêté qu'on poursuivrait la guerre avec vigueur: on devait se déployer par grandes masses dans les Pays-Bas et sur le Rhin [1]. Maître de disposer des États-Généraux, Guillaume III, avec son activité accoutumée, entama une double correspondance : la première avec l'empereur d'Allemagne, la seconde avec le roi d'Espagne, Charles II. Dans ses dépêches, il appelle un secours fort et immédiat, en rapport avec les immenses moyens que déploie Louis XIV. « Il ne faut pas hésiter dans une attaque simultanée, dit-il; plus elle sera ferme et unanime, moins la France trouvera de ressources pour résister au mouvement des alliés; sa marine est impuissante; ses armées désorganisées, les provinces mécontentes et sur le point de se révolter. » Ces notes qui se trouvent encore aux archives de La Haye, quelques-unes écrites de la main de Guillaume III, constatent l'étonnante vigilance de ce prince. C'est la tâche d'une royauté nouvelle que cette attention de

[1] A Paris on chansonnait toujours le prince d'Orange; on se moqua du voyage de Guillaume en Hollande.

Paroles de Guillaume d'Orange. 1692.

Mon royaume se change en un désert affreux,
Gros habitans du séjour fromageux (les Hollandais),
Pour empêcher ma triste décadence,
Redoublez, s'il se peut, pour moi votre finance,

tous les instants sur les affaires et les opinions qui l'entourent comme d'un cercle de feu. Guillaume III, peu sûr de la couronne d'Angleterre, avait laissé à Londres Marie, sa femme, en butte à tous les partis, exposée aux coups du Parlement; qu'elle était plus heureuse alors, que, fille soumise de Jacques II, elle avait la bénédiction de son père! Les lords se montraient impérieux, exigeants, les communes inquiètes. Guillaume n'était réellement puissant qu'en Hollande, tant il est vrai que les influences anciennes et naturelles sont seules fortes, seules incontestées!

A côté des notes diplomatiques, la Hollande encourageait l'usage des pamphlets et des caricatures, expressions diverses de l'opposition contre le roi de France; ces caricatures débordaient dans tout le nord de l'Europe, depuis Londres jusqu'à Copenhague ou Stockholm. Le pinceau de Romain de Hooge variait à l'infini cette guerre moqueuse. On trouve de petites collections de deux ou trois cents médaillons, tous destinés à humilier la fierté de Louis XIV; la devise du soleil fut bafouée de mille sortes, jusqu'à ce point que cette belle et grande image est submergée par les eaux bourbeuses, et dévorée par les rats et les grenouilles. Ces caricatures avaient pour but d'affaiblir, parmi les populations du nord et de l'Allemagne, le prestige d'autorité de Louis XIV, tactique habile, au moment d'un conflit si général et si décisif, opposition raisonnée à cet enthousiasme qu'inspirait le roi [1]. A l'assemblée de La Haye,

[1] Il fut publié un grand nombre de pamphlets européens sur la grande lutte qui s'engageait; en voici les titres:

« La Monarchie universelle de Louis XIV, où l'on voit en quoi elle consiste, » traduite de l'italien de Gregorio Leti. Amsterdam, Wolfang, in-12, 2 vol.

« La France toujours ambitieuse et toujours perfide. » Ratisbonne, 1692, in-12.

« Le Prince assis sur une chaise dangereuse, ou le Roi très chrétien se confiant en un jésuite confesseur qui le trompe. » Cologne, 1692, in-12.

« Li Mezzi di liberare l'Europa dall' usurpazione della Francia. » 1690, in-12.

Guillaume III avait pu compter sur le concours effectif des puissances allemandes de second ordre; toutes lui avaient promis leur adhésion. Il s'était également expliqué avec l'empereur sur son plan de campagne et le besoin d'une coopération active sur le Rhin. L'empereur, très décidé pour la guerre, avait repoussé les insinuations da Jacques II, qui s'était adressé à lui comme au protecteur naturel des couronnes légitimes : « La pourpre catholique des empereurs romains, des successeurs de Constantin et de Charlemagne, devoit-elle servir de manteau à un usurpateur ?» Tel était le langage des dépêches de Jacques II, et ces sollicitations avaient été peu écoutées. L'ambition de Louis XIV humiliait les têtes couronnées; Guillaume III n'avait pas de plus fidèle allié que l'empereur d'Allemagne, et celui-ci à son tour avait négocié avec le duc de Savoie qui venait de se déclarer pour la coalition [1].

La correspondance diplomatique de Guillaume III avec le cabinet de Madrid est curieuse, en ce sens qu'elle n'appelle pas à son aide les intérêts protestants, sans cesse invoqués dans les dépêches aux princes allemands ou aux États-Généraux de la Hollande. Le cabinet de San-Lorenzo n'aurait pu adhérer aux idées de la Réforme; catholique, il demeurait dans toute sa ferveur. Les principes qu'invoque Guillaume III s'adressent à la fierté du caractère espagnol; il établit que Louis XIV vise à la monarchie universelle : « Croyez bien, écrit-il, que les territoires et populations de la Franche-Comté agrandiront définitivement les domaines de France; le roi Louis s'est emparé de l'Alsace contre l'Allemagne; il s'arrondira plus tard par les villes flamandes qui ont conservé le pavillon espagnol [2]. » Ainsi la politique était bien changée depuis Henri IV et Richelieu, alors que la France et la Hollande étaient dans une alliance intime contre l'Espagne. Dans la pé-

« La France calomniatrice, ou Réponse au mémoire des raisons qui ont porté le roi de France à reprendre les armes.» Cologne, 1690.

1 Archives de La Haye, ann. 1692.

2 Archives de Simancas, ann. 1692.

riode nouvelle, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande marchaient de concert contre la France. Louis XIV avait succédé à l'ambition immense de la monarchie universelle de Charles-Quint et de Philippe II : en prenant l'héritage de leur grandeur, il succédait également aux rivalités.

L'activité de Guillaume III se trouvait en face de la diplomatie de Louis XIV, non moins habile et attentive. En même temps que le département de la guerre formait ses régiments, M. de Croissy multipliait les dépêches aux ambassades et aux ministres de la monarchie française auprès des puissances qu'on pouvait détacher de la ligue d'Augsbourg. M. de Croissy n'avait pas une haute capacité, mais le bureau des dépêches était parfaitement composé sous un roi fort habile à donner une bonne direction aux affaires à l'extérieur, sa science spéciale depuis Mazarin. Il dictait la plupart des dépêches importantes écrites par un secrétaire d'État. La diplomatie de France comprenait une réunion d'hommes d'étude et d'expérience, choisis parmi les parlementaires et presque toujours dans les mêmes familles. Ainsi, par exemple : les Colbert avaient fourni Croissy et Torcy ; la race des comtes d'Avaux était de père en fils dans les négociations ; les Pomponne s'étaient tous voués à la diplomatie, et d'intimes alliances les unissaient aux Torcy. Il y avait quelques familles de gentilshommes qui se consacraient aux missions d'apparat et de fierté diplomatique ; celles-ci soutenaient les prétentions du roi dans les circonstances et les négociations où il fallait déployer ce caractère décidé et superbe qui brusquait un dénouement ; ces grands seigneurs, tels que Vivonne, les Chaulnes, les Villars, n'étaient pas les négociateurs destinés aux affaires du cabinet ; on ne les envoyait que comme les représentants de la Majesté Royale, rayonnante sur l'Europe. La diplomatie de Louis XIV avait profondément médité sur l'état des cabinets et sur le conflit de leurs intérêts ; ses négociations se rattachèrent surtout à détourner quelques-unes des puissances du nord de l'intime alliance conclue par la ligue

d'Augsbourg. On a vu que le Danemarck et la Suède avaient signé la ligue et préparé des armées d'observation pour soutenir la cause commune ; la diplomatie de Louis XIV s'agita pour détacher ces deux cabinets de la coalition ; on entama des pourparlers avec la Suède d'abord : « n'étoit-elle pas l'ancienne alliée de la France ; quel intérêt avoit-elle à porter ses armées en Allemagne pour seconder la puissance de l'empereur, le rival naturel des États du nord ? Alléguoit-on le motif religieux ? n'étoit-ce pas là un simple prétexte ? car enfin chacun savoit que la ligue d'Augsbourg avoit été suggérée par le pape Innocent XI. Pourquoi dès lors la Suède ne prendroit-elle pas un rôle de puissance neutre et médiatrice, rôle qui lui convenoit, car elle s'étoit toujours montrée si impartiale et si influente[1] ? » A ces motifs publics des notes et des négociations, le cabinet de Versailles ajoutait des offres de subsides et des traités de commerce. La Suède envoyait à la France ses bois de mâture coupés aux forêts de la Baltique ; et elle, en échange, lui donnait ses vins et ses produits manufacturés. La Suède consentit facilement à reprendre son rôle de neutralité politique qui lui avait si bien réussi depuis le XVIe siècle, dès l'époque de Henri IV. La négociation avec le Danemarck souffrit plus de difficultés ; la princesse Anne, qui régnait, s'était entièrement liée à l'Angleterre et à l'expédition de Guillaume III son beau-frère ; il eût été très difficile de séparer absolument le cabinet de Copenhague de la coalition ; mais il y avait jalousie entre les deux populations hollandaise et danoise ; la cour du Danemarck conservait une certaine méfiance des opinions démocratiques qui dominaient en Hollande ; on pouvait désirer une république comme à Amsterdam et à La Haye. Jacques II d'ailleurs n'avait jamais cessé d'être en rapport avec la princesse Anne sa fille préférée ; les idées de restauration ne lui étaient pas étrangères ; or, sans déclarer sa neutralité, la cour de Copenhague ne prenait plus une part aussi active à la coalition.

[1] Dépêches de Croissy, ad ann. 1692.

Louis XIV menaça l'empereur par un traité plus intime avec la Porte Ottomane: M. de Châteauneuf dut se hâter de se rendre à Constantinople; ses instructions portaient : « Qu'il eût à détourner la Sublime-Porte de tout arrangement actuel avec l'Empire, lui exposant les embarras où se trouvoit l'Allemagne, en guerre ouverte alors avec le roi de France. » Le marquis de Châteauneuf resta longtemps à Andrinople auprès du grand-visir tout-puissant, à la tête des armées musulmanes. Un compte écrit de la main de l'ambassadeur porte à un million de piastres environ les cadeaux secrets qu'il fut obligé de multiplier auprès de tous les grands de l'Empire; il fut arrêté entre M. de Châteauneuf et le visir que la guerre serait vivement poursuivie sur le Danube. Après cette conférence préliminaire l'ambassadeur fit son entrée publique à Constantinople; Louis XIV avait ordonné que l'éclat de cette réception pût éblouir l'œil étonné et fataliste des Musulmans; Châteauneuf y réussit par ses brillants équipages, par les sequins d'or qu'il jetait au peuple. Les marins de dix vaisseaux du roi saluèrent le nouvel ambassadeur, et le Bosphore se couvrit d'une épaisse fumée, aux tonnerres répétés de plus de mille canons[1]. Le *Mercure galant* dit que « les femmes du sérail prirent ainsi une belle opinion des gentilshommes françois et de la gloire du roi. » Les écrivains officiels de la ligue d'Augsbourg faisaient de vifs reproches à Louis XIV de son alliance avec les peuples ennemis du nom chrétien; les ministres calvinistes publiaient en Europe des diatribes contre ce roi impie, foulant aux pieds les saintes lois du Christ : « Ne s'unissoit-il pas aux ennemis de la foi contre les princes fidèles ? » De nombreuses publications rappelaient que telle avait toujours été la tactique ambitieuse des rois de France: « Avoient-ils oublié, les princes de l'Europe, que cette politique sans foi étoit la conduite que s'étoient toujours permise les monarques qui se disoient très-chrétiens? François Ier n'avoit-il pas traité avec Soliman contre l'empereur Charles-Quint ? »

[1] La dépêche de M. de Châteauneuf est de mars 1692.

Louis XIV ne s'arrêtait point là : si la Hongrie n'était plus en révolte, il y avait encore des éléments de discorde entre la noblesse et le jeune fils de l'empereur, que les États venaient d'élire roi. Les troupes hongroises étaient excellentes ; les alliés ne pouvaient les mettre en campagne, car elles auraient tourné leurs armes contre la race allemande qui leur était antipathique. Deux agents secrets de M. de Châteauneuf avaient mission de travailler l'esprit de la noblesse pour une nouvelle prise d'armes ; on promettait la reconnaissance de la Hongrie comme État indépendant et constitué, dès que les magnats auraient arboré le drapeau de leur nationalité. La Pologne et la Russie ne s'étaient pas plus fortement dessinées qu'au commencement de la ligue ; en dehors de la lutte, leur attention était absorbée par les Turcs ; mais dès ce moment on voit toute la sollicitude de la diplomatie française se porter sur la Pologne. On espère une vacance du trône : pourquoi ne chercherait-on pas à pousser l'élection vers un prince français ? Le duc d'Anjou (Henri III) n'avait-il pas été roi de Pologne au XVIe siècle ? Il y avait intimité et similitude entre les deux nations ; l'union de la Pologne et de Louis XIV plaçait la confédération allemande entre deux feux.

On se rappelle que la Suisse avait fait proclamer sa neutralité ; mais depuis que la Savoie était entrée dans la ligue d'Augsbourg, M. de Torcy, qui accomplissait une mission secrète à Berne et Zurich, eut ordre de sa cour de bien faire remarquer aux cantons l'attitude que prenait le duc de Savoie à leur égard. « Aucun des hauts et puissans cantons confédérés, dit une note de l'ambassade, ne peut ignorer que le duc de Savoie a dessein de réincorporer avec ses États les anciennes villes qui se sont détachées de son domaine pour se constituer en république et se fédérer avec les cantons. Telle est Genève, par exemple : convient-il dès lors à la Suisse de rester spectatrice dans une question qui la touche de si près [1] ? » Le roi de France lui offrait des subsides et une protection tout à fait

[1] Dépêches de Torcy, ad ann. 1692.

désintéressée. Dès lors on voit les cantons, même protestants, se dessiner plus ouvertement pour Louis XIV.

La mort d'Innocent XI avait jeté la cour de Rome dans une complète neutralité sur la question de politique européenne. Innocent XI avait été un des grands promoteurs de la ligue contre Louis XIV; Alexandre VIII, son successeur, se posa comme médiateur. Mais son pontificat ne dura qu'un an et quelques mois; il y eut donc un nouveau conclave, et le cardinal Pignatelli, le protégé de Louis XIV, légat en Pologne, tête diplomatique d'un mérite élevé, fut élu pape sous le nom d'Innocent XII. Le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France, et l'envoyé extraordinaire, M. le duc de Chaulnes, dominèrent l'élection, s'engageant envers le nouveau pontife à faire confirmer la restitution du comtat d'Avignon par le roi leur maître. Dès lors le pape fut tout entier dans les intérêts de la France, et c'était une force alors que Rome, à ne la considérer même que comme puissance matérielle en vertu de sa souveraineté et de sa neutralité italique. Ainsi, pour bien résumer la situation politique de la France à cette époque, et la différence qui existait entre la campagne achevée en 1691 et celle qui s'ouvrait cette année, on peut dire que si les ennemis avaient acquis l'alliance du duc de Savoie, franchement dessiné pour eux, ils avaient perdu le concours effectif et militaire de la Suède et du Danemarck, qui étaient passés de la position d'alliés à celle de neutres. La France avait déterminé la Suisse à se déclarer pour elle; le pape était tout Français. Cette influence grandissait également en Pologne; la Porte refusait la paix à l'Empire, par suite des instigations du marquis de Châteauneuf. La position était donc meilleure pour Louis XIV, en ouvrant cette nouvelle campagne. L'Europe entière n'était plus contre lui!

CHAPITRE X.

CAMPAGNE CONTRE LA COALITION.

Marine de France.— Amiraux.— Mort de Duquesne.—D'Estrées.— Tourville. — Château-Renaut. — Marine de combats. — Forbin. — Jean Bart.— Duguay-Trouin. — Plan de campagne.— Armées de terre.— Expédition de l'Océan.— Bataille de la Hogue.— Jacques II.— Siége de Namur. —Expédition d'Allemagne. — Campagne de Catinat.—Noailles en Catalogne. — Pénurie de la France. — Tentative pour la paix. — Mesure administrative pour la guerre. — Campagne de 1693-1694.— Caractère violent des hostilités. — Rapprochement avec la Savoie. — Epuisement de la guerre.

1692—1696.

Le vieux Duquesne, tout chargé de blessures et d'années, était trépassé; fier amiral, huguenot tenace, il n'était resté en repos que les deux dernières années de sa robuste vieillesse, et encore demandait-il du service au roi, tant l'indicible amour de la mer saisit et pénètre la poitrine du marin: la terre est pour lui un lieu d'exil, une patrie vide et sans émotion. Quand on a une fois goûté des grandes vagues et du spectacle des tempêtes, le sol qui ne tremble pas paraît étroit, on y respire mal, lorsque les poumons se sont longtemps dilatés dans l'immensité de l'Océan. Duquesne mourut presque en quittant son vaisseau; le roi lui avait dit qu'il était temps de songer au repos; pour lui le repos fut la tombe. Il en est presque toujours ainsi des âmes longtemps agitées. Duquesne laissa des successeurs dans la marine royale; le premier par son titre et par son grade fut Victor-Marie, comte, puis duc d'Estrées, vice-amiral de France; il tenait à la race de Gabrielle d'Estrées, et par conséquent il était cousin du duc de Vendôme; son père était ce maréchal comte d'Estrées, créé vice-roi d'Amérique par le roi, à l'imitation de la vice-royauté des deux Indes, si puissante dans les Espagnes. A dix-huit

ans, il avait fait une guerre vigoureuse aux Barbaresques ; il accompagnait Duquesne au bombardement d'Alger. D'Estrées fut vice-amiral à vingt-quatre ans, en survivance de son père; son esprit et son courage avaient quelque chose de chevaleresque, comme toute la noblesse de France. Jamais il n'abaissa son pavillon pour commencer un salut militaire ; sur les côtes d'Espagne, Victor d'Estrées engagea une véritable bataille navale plutôt que d'accorder le salut du pavillon à l'amiral Papacini, qui commandait l'escadre de Charles II. D'Estrées quitta un moment la mer, et vint assister comme volontaire au siége de Philisbourg ; il y fut tellement blessé à travers le corps, qu'on le voyait parcourir le camp et les charmilles de Versailles, pendant dix-huit mois, soutenu sur deux béquilles. La mer l'appelait encore, et chef d'une escadre de dix vaisseaux, il alla brûler la flotte de l'amiral anglais Torrington, et les 200 navires d'un convoi prêt à mettre à la voile. La flotte de d'Estrées se montre partout, au siége de Nice, au bombardement d'Alicante et de Barcelonne. Brave amiral, toujours en mer, d'Estrées était encore passionné pour la science et les livres; il parlait le latin comme un maître ès-lettres de Sorbonne; toutes les langues de l'Europe lui étaient familières; sa belle chambre à bord de son navire était remplie de volumes, et son plus doux délassement était de s'instruire aux travaux d'histoire et d'archéologie [1].

Plus expérimenté dans les campagnes de mer, Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville, avait, comme le comte d'Estrées, le titre de vice-amiral de France. Qui aurait reconnu sous ces traits basanés par la pluie, brunis par le vent et les coups de vague, ce petit Tourville, chevalier de Malte à quatorze ans? D'Hocquincourt, alors capitaine de galères, vieux loup de mer, disait de lui à M. de La Rochefoucault : « Que voulez-vous que je fasse de ce petit Adonis, plus propre à suivre les dames de la cour qu'à supporter les fatigues de

[1] L'amiral d'Estrées fut membre de l'Académie des inscriptions. *Voyez* son éloge par de Boze.

la mer? » Ce petit Adonis au teint blanc, aux couleurs vives, aux traits si délicats, se noircit à l'abordage contre des frégates algériennes! Tourville reçut le baptême de trois blessures en combattant à la tête des équipages, le drapeau de Malte à la main. Le voilà donc en pleine caravane sur mer pendant six ans, délivrant la Méditerranée des Barbaresques, comme les anciens preux purgeaient les grandes routes des géants discourtois et des châtelains mécréants. Tourville vint à la cour à vingt-quatre ans, et toutes les dames voulaient voir le jeune chevalier de Malte qui n'avait pas pris terre depuis huit ans. Le roi lui donna le commandement d'un vaisseau; il fit la campagne du comte d'Estrées et du chevalier de Valbelle, en Hollande, en Angleterre, en Sicile; Tourville, pendant la paix, suivit Duquesne au terrible bombardement d'Alger; il devint le fléau des corsaires; car, chevalier de Malte, il avait fait vœu de ne jamais faire paix ou trêve avec les infidèles. Louis XIV le nomma lieutenant-général des armées navales, et après la seconde expédition d'Alger il fut élevé au rang de vice-amiral. Tourville commanda dès lors les grandes flottes, et c'est à la tête d'une de ces fortes divisions qu'avec le comte de Château-Renaut il gagna, par le travers de l'île de Wight, une bataille navale contre les escadres de Hollande et d'Angleterre. L'Europe retentissait encore de cette belle victoire des escadres de France; plus tard, le désastre de la Hogue vint en affaiblir l'éclat.

François-Louis de Rousselet, comte de Château-Renaut, avait commencé sa carrière au grade de simple enseigne de vaisseau, en 1661. Comme Tourville, il s'essaya contre les corsaires avant de s'attaquer aux fortes escadres; il battit l'amiral anglais Eversen, et vint se heurter contre le grand Ruyter lui-même. Château-Renaut était homme de tactique et d'évolutions; Tourville commandait bien dix, vingt vaisseaux; d'Estrées était un général combinant une bataille navale comme un combat de terre; mais Château-Renaut était le véritable manœuvrier, dirigeant les flottes nombreuses; il me-

nait cinquante, soixante vaisseaux de haut-bord avec un ordre et une discipline admirables. Château-Renaut est supérieur à tous les noms de la marine de Louis XIV, même à Duquesne, qui est plus encore marin de combats que de manœuvres et de stratégie.

Les chefs d'escadre ne manquaient pas à la marine de France, alors si fertile en prodiges; qui ne connaissait l'aventureux Claude de Forbin, la plus extraordinaire des existences de mer? Issu de la famille antique de Palamède de Forbin, ce bon conseiller du roi René, seigneur de Soliers aux belles eaux, Claude de Forbin était né à Gardane, dans un de ces châteaux des montagnes de Provence perchés sur des collines tellement à pic, qu'on dirait toujours que pour y parvenir il faudrait l'hippogriffe, le beau cheval ailé de Roland, d'Astolphe, et des paladins du grand Charles. L'enfance de Forbin s'était passée aux bastides de Marseille, toutes odorantes des pins qui bruissent comme la mer, des ifs si salés qu'on les dirait trempés aux eaux de la Méditerranée. Forbin débuta comme enseigne de vaisseau dans les campagnes du comte d'Estrées, puis il suivit le chevalier de Chaumont à son ambassade de Siam; et avec cet esprit vif, entreprenant, qui distingue la race méridionale, il conquit la confiance du prince de Siam, et devint son grand-amiral et gouverneur de Bankok; il resta là deux ans, et dans les mémoires qu'il écrivit à sa bastide de Marseille, sous l'olivier et l'amandier des ancêtres, il ne dissimule pas que cette cage d'or aux extrémités du monde l'ennuyait, lui, toujours aventureux dans les rudes chocs d'escadres à escadres. Forbin, de retour en Europe, obtint le commandement d'une frégate, et devint le compagnon d'armes et de captivité de Jean Bart en Angleterre; Louis XIV lui donna un vaisseau de haut-bord, puis le grade de chef d'escadre. Forbin, officier valeureux dans le combat, n'avait aucune de ces combinaisons qui constituent les grands amiraux des campagnes navales.

La vie de Jean-Bart est une légende offerte à tous ces

braves matelots qui du peuple se sont élevés au premier grade de marine ; comme toutes les légendes, elle s'est ornée de ce que la glorieuse crédulité est venue déposer de hauts faits d'armes dans les fastes maritimes. Il faut à l'homme la croyance (et il n'y a qu'elle qui fasse les grandes choses), il lui faut quelques-unes de ces vies d'exception qu'il vienne adorer, parce qu'elles expriment un sentiment exalté de gloire, de piété ou de grandeur. Jean-Bart est le vrai saint du matelot : sa naissance sur le rivage de la mer, à côté des filets d'un pêcheur, son intrépidité, sa rudesse même, cet esprit qui ne se ploie pas à la cour, ce prince qui le protége et l'élève, tout cela est la légende du matelot; c'est sa carrière, la fortune qu'il souhaite, la récompense qu'il attend. L'*ours*, comme on l'appelait à Versailles, avait été d'abord simple corsaire; son nom avait partout retenti, et quand Forbin son ami, son compagnon de course, le conduisit à Versailles, le roi le nomma chef d'escadre avec cette grandeur et cette politesse de manières qui distinguaient Louis XIV. Bart n'était au reste qu'un intrépide corsaire, un marin de hardies entreprises, un manœuvrier de petites frégates et d'escadre peu nombreuse.

Le jeune Duguay-Trouin apparaissait à peine alors dans la marine : destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il s'était livré à toutes les dissipations de la jeunesse. A l'âge de quinze ans, la famille Duguay ayant armé une frégate, le fils y fit sa première campagne comme volontaire. Dans ce siècle de grandeur, de corporations et de classes, si la noblesse avait ses priviléges, le négociant, le bourgeois, tout, jusqu'à l'agrégation d'ouvriers, gardaient les leurs; il y avait à Dunkerque, à Saint-Malo, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille, de riches maisons d'armateurs qui rivalisaient avec la marine royale; de simples commerçants armaient trois, six frégates pour courre sur l'ennemi ; les fortunes étaient immenses; toutes les corporations se groupaient dans un sentiment de religion et de patriotisme. Duguay-Trouin n'était encore que capitaine de frégate ; il avait dix-neuf ans ; sa tête était belle, mais une in-

dicible mélancolie se trahissait sur son front; il n'y avait que le péril pour le distraire; on remarquait qu'il était superstitieux, comme tous les esprits qui méditent trop sur eux-mêmes. Duguay-Trouin devait fournir une belle carrière.

La marine royale était à son apogée de puissance et de force militaire en ouvrant cette campagne; la France comptait des escadres nombreuses parfaitement équipées. La force de ses vaisseaux de haut bord variait de soixante-deux à cent-six canons; la construction en était un peu lourde, mais capable de résister à la tempête. Les plus beaux de ces vaisseaux étaient: *le Soleil royal*, *le Dauphin*, *le Victorieux*, *le Souverain*, *l'Orgueilleux*, *le Terrible*, *le Monarque*, *l'Intrépide*. Les équipages s'élevaient de trois cents à neuf cents hommes commandés par ces beaux noms retentissants dans les annales de mer, les capitaines d'Infreville, de Coëtlogon, de Champagny, de Villars, de Guiche, de Chavigny, de Sévigné, de la Gallissonière, vieilles illustrations de la marine de France.

Plus de soixante-dix vaisseaux de haut bord devaient se réunir dans l'Océan [1]. Le plan de campagne adopté par Louis XIV et le roi Jacques, dans l'entrevue de Fontainebleau, se partageait en deux idées bien distinctes. Le conseil avait décidé qu'il serait fait un grand effort pour restaurer les Stuarts sur le trône d'Angleterre. Louis XIV n'en faisait pas seulement une question de dignité royale, de générosité politique, mais encore un point de diplomatie très important: le rétablissement de Jacques II était la restauration de l'influence française en Angleterre; le prince d'Orange recevait un échec au sein même de sa nouvelle monarchie. C'était une immense diversion qu'une descente en Irlande et en Écosse à l'époque où Guillaume d'Orange, tout occupé de la guerre continentale, avait laissé le gouvernement à sa femme Marie, embarrassée déjà de ce

[1] J'ai trouvé aux Archives de la marine une note sur l'état de la flotte aux ordres du comte de Tourville, divisée en escadres bleue et blanche. Elle compte 81 vaisseaux de ligne de 62 à 106 canons.

grand fardeau. La correspondance secrète avec les mécontents d'Angleterre annonçait qu'un mouvement se préparait au profit de Jacques II; on annonçait que Parker lui-même, l'un des commandants de la flotte, et qui conduirait l'escadre bleue, devait arborer en mer le pavillon des Stuarts. En conséquence, le roi ordonna qu'une armée de débarquement se formerait sous le maréchal de Bellefonds en Bretagne et en Normandie; les brigades d'Irlandais réfugiés devaient en faire partie. Cette armée, destinée pour l'Angleterre, serait convoyée et protégée par une flotte formidable sous le commandement de Tourville; elle choisirait un point de débarquement favorable, soit en Écosse, soit en Irlande. En même temps le siége de Namur était résolu au nord; le roi devait s'y porter en personne par le même motif qui avait déterminé Jacques II à marcher à l'expédition d'Angleterre. Ainsi s'ouvrait une guerre de royautés! Chacun allait se défendre à la pointe de l'épée. Quel sujet pouvait dès lors se dispenser des batailles, quand les souverains s'y portaient à l'envi?

Le maréchal de Lorges prenait comme durant la dernière campagne le commandement de l'armée d'Allemagne[1]; les opérations ne devaient pas y être décisives cette année, car la guerre contre les Turcs, ménagée par M. de Châteauneuf, avait détourné une grande partie des forces germaniques qui

[1] Voici la composition de l'armée du maréchal de Lorges, telle qu'elle est réglée dans les états: — Les maréchaux de camp de M. le maréchal de Lorges seront: MM. le chevalier de Grignan, de Busca, de Crillon, de Vins, de la Hoquette, de Feuquières. Il y aura trois camps volants. M. de Chamilly en commandera un à Strasbourg, dont il est gouverneur; M. de Montclar, un en Alsace, dont il est lieutenant-général; M. de Catinat, un dans son gouvernement de Luxembourg; M. de Bissy, un en Lorraine, dont il est lieutenant du roi; M. de Montal, un à Mont-Royal, dont il est gouverneur; M. de Sourdis, un à Bonn; M. de Renty, un en Franche-Comté, dont il est lieutenant du roi; M. le marquis d'Uxelles, un à Mayence; et M. de Choisy, très habile ingénieur, servira dans cette ville-là. M. de Laré, maréchal de camp, commandera les troupes du Dauphiné. (Note des Archives de la guerre, ann. 1691.)

s'étaient portées sur le Danube et en Hongrie. Le maréchal de Lorges manœuvrant pour ainsi dire en observation, prêtait sa droite à Catinat qui devait se déployer cette année dans la Savoie et attaquer le Milanais, magnifique possession de l'Espagne. On laissait au duc de Noailles la conduite et la responsabilité de la campagne dans la Catalogne et le royaume de Valence ; une escadre légère, détachée de Toulon, devait le seconder et se porter successivement sur toutes les côtes d'Espagne pour assiéger les villes et opérer un débarquement sur le point le plus facile de Barcelonne à Malaga. Ce plan de campagne largement conçu reçut sa première exécution sur les côtes de la Manche; l'armée française d'Angleterre s'y rassembla avec un ensemble remarquable. Les levées irlandaises formaient deux brigades, en tout 11,000 hommes ; quelques régiments d'infanterie, un régiment de dragons, une belle artillerie s'étaient réunis depuis Caen jusqu'à la Hogue ; trois cents bâtiments de transport aux larges flancs devaient jeter l'armée d'invasion, plus nombreuse que cette troupe de braves Normands qui, au temps de la féodalité héroïque, domptèrent la race saxonne. Comme tout devait dépendre de la marine, Tourville eut mission de préparer la flotte à Brest ; le comte d'Estrées dut appareiller de Toulon pour rejoindre les forces de Tourville ; il fut assailli par une tempête et ne put entrer que tardivement dans l'Océan. Tourville, sur les ordres exprès de Louis XIV, devait attaquer l'ennemi, entreprise périlleuse, car les flottes anglaise et hollandaise avaient fait leur jonction ; réunies, elles s'élevaient à quatre-vingt-un vaisseaux de haut bord [1].

[1] L'esprit français se montrait encore en toute chose. On chantait le bon et le mauvais temps sur l'expédition d'Angleterre.

Qu'est devenu le printemps ?
Où sont les zéphirs et Flore ?
L'affreux hiver règne encore,
Et j'entends gronder les vents ;
Quel astre vient après Pâques
Troubler la belle saison ?

Cet ordre exprès et hâtif du roi Louis XIV, qui se trouve conservé en original[1], s'expliquait : tout dépendait d'abord de la promptitude de l'expédition ; il ne fallait pas laisser aux Anglais le temps de se reconnaître. On croyait aussi à la défection de l'escadre bleue d'Angleterre ; et puis si Tourville agissait avec énergie, il pouvait empêcher la jonction des escadres anglaise et hollandaise, les battre enfin séparément. Ce plan échoua par l'activité de l'amiral Russel ; les flottes anglaise et hollandaise cinglèrent dans la Manche à pleines voiles. D'après les ordres du roi, Tourville sortit de Brest et se porta vers l'ennemi ; il eût été plus prudent d'aller au-devant du comte d'Estrées, puis le ralliant, on pouvait revenir en masse pour attaquer les Anglais et les Hollandais réunis. Tourville n'avait que quarante-quatre vaisseaux actifs, en y joignant la petite escadre du marquis de Villette qui l'avait rejoint en mer : pouvait-il affronter les deux flottes anglo-hollandaise? Ce fut à travers une brume épaisse que le comte de Tourville se déploya majestueusement en vue de la flotte formidable sous les pavillons anglais et hollandais. Spectacle admirable que ce petit nombre de vaisseaux de haut-bord en face d'une flotte double en nombre et qui se partageait en trois divisions : la première tout anglaise, sous les ordres de Russel, la seconde hollandaise, sous le contre-amiral Alemonde ; la troisième enfin anglaise encore, sous le comte Ashby ! Parker soupçonné de trahison ne commandait plus l'avant-garde. Tourville tint conseil des capitaines en montrant à tous ses ordres précis pour attaquer ; les capitaines répondirent qu'ils étaient prêts à les exécuter : vieux et jeunes s'embrassèrent comme des frères d'armes et de braves officiers. Tourville se

C'est l'étoile du roi Jacques
Et celle de Bellefonds.

[1] Il est à déplorer que les archives de la marine, pleines de documents curieux, ne soient point mises en ordre. Jacques II, le vaillant et brave duc d'Yorck, ce marin expérimenté, blâme toutes les mesures prises pour le combat de la Hogue.

plaça au centre de bataille sur *le Soleil-Royal,* majestueux navire que nous reproduisent encore les belles gravures contemporaines de la bataille de la Hogue. Le marquis d'Infreville, hardi marin, prit l'avant-garde; M. de Gabaret conduisait l'arrière-garde, la réserve prête à se porter sur le point de la ligne menacé. Le plan d'attaque de Tourville consistait à lancer son avant-garde entre les escadres ennemies, vent arrière, pour les couper; lui, formant le corps de bataille avec son formidable *Soleil-Royal,* devait supporter pendant cette attaque le choc de toute la flotte alliée. Terrible mêlée! beau et triste fait d'armes pour la marine de France! Chaque vaisseau au pavillon blanc en avait deux comme suspendus à ses larges flancs; *le Soleil-Royal* lutta contre six vaisseaux de haut-bord. J'ai contemplé souvent cette bataille de la Hogue, telle que les gravures anglaises nous la reproduisent : ces vaisseaux qui se heurtent, ces montagnes de bois aux beaux écussons de fleurs de lis ou aux armes d'Angleterre, ces palais en feu avec leurs balcons dorés et leurs poulaines peintes de mille couleurs; ces petites barques d'abordage toutes remplies de matelots brunis et fortement membrés, commandés par des officiers à la figure calme et héroïque[1], ces brûlots

[1] On fit grand nombre de couplets sur la triste défaite de la Hogue; on plaisanta sur cet épouvantable désastre; tels sont les partis, exploitant même les douleurs publiques.

Ma foi, vous êtes un peu trop vif,
Écrit le comte de Tourville
A ce ministre décisif
Qui n'a jamais vu que la ville;
De la mer laissez là le soin
Et gouvernez le port au foin.

Chanson au roi Louis XIV, après la perte du combat naval.

Grand roi, par ce revers sinistre
Tu vois qu'il te faut un ministre;
A Saint-Cyr laisse Maintenon,
Mets Pelletier à la cuisine;
Que Barbezieux reste à Meudon,
Et prends quelqu'un pour la marine.

qui s'avancent tout de flammes et qui donnent au ciel une teinte rougeâtre, cette épouvantable vérité d'un glorieux combat de mer vous jette dans une admiration rêveuse sur ce triple courage du marin qui lutte tout à la fois contre le vent, l'eau et la balle meurtrière. Tourville se retira libre du combat; le clair de lune avait favorisé un grand choc de nuit jusqu'à dix heures du soir. Les pertes se firent sur les côtes mêmes de Normandie, où lord Russel parut bientôt à toutes voiles pour incendier les navires qui avaient échappé à la bataille de la Hogue. Ici je laisserai parler l'intendant même de Normandie, Foucault, qui, provoqué par M. de Pontchartrain pour lui rendre compte des suites de la bataille et des causes secrètes de ce sinistre événement, s'exprima avec toute sincérité sur les fautes commises[1] : « M. de Tourville, dit-il, arriva à la Hogue avec douze vaisseaux, le dernier de mai au matin. Il mouilla le soir dans la rade, à la portée du canon de terre, le fond du bassin de la Hogue étant bon pour l'ancrage. Mais M. de Sepville, neveu de M. le maréchal de Bellefonds qui montoit *le Terrible*, pour avoir voulu ranger de trop près l'île de Tatihou, s'échoua sur une pointe de roche qui paroît de basse mer. Vers les neuf heures du matin du premier juin, les douze vaisseaux vinrent chacun prendre leur place, les ennemis demeurant toujours mouillés à deux portées de canon du plus avancé en mer de nos vaisseaux. M. de Tourville, accompagné de MM. d'Infreville et de Villette, vint trouver le roi d'Angleterre à la Hogue, pour prendre l'ordre de ce qu'ils avoient à faire. Ils proposèrent tous trois d'attendre les ennemis et de se défendre. M. Villette dit, dans son avis, que si le vaisseau qu'il commandoit étoit marchand ou corsaire, il le feroit échouer, mais que s'agissant des vaisseaux du roi, il croyoit la gloire de Sa Majesté intéressée à les défendre jusqu'à l'extrémité. Le roi d'Angleterre et le maréchal de Bellefonds furent sans balancer de ce sentiment, et il fut résolu

[1] Relation de ce qui s'est passé à la Hogue au brûlement de nos vaisseaux, les 1er et 2 juin 1692. (Registre de l'intendant Foucault.)

que nos vaisseaux demeureroient mouillés et attendroient les ennemis. MM. de Tessé, lieutenant-général, Gassion et de Sepville, maréchaux de camp, milord Melford, MM. de Bonrepos et Foucault furent présents à cette délibération ; et MM. de Tourville, d'Infreville et de Villette retournèrent chacun à leur bord pour donner ordre à tout. M. Foucault y fut avec eux et entra dans le vaisseau de M. de Villette pour savoir si lui ou les autres capitaines avoient besoin de quelque chose. On lui demanda de la poudre, la plupart des vaisseaux n'en ayant pas suffisamment; celle qu'ils avoient eue à Brest étoit trop faible, et ne poussoit pas le boulet la moitié si loin que la poudre des ennemis. »

L'intendant, M. de Foucault, continue : « La résolution de se défendre à l'ancre fut changée le soir par M. le maréchal de Bellefonds en celle de faire échouer les vaisseaux. Elle ne fut néanmoins exécutée que le lendemain 2 juin, à la pointe du jour, avec beaucoup de précipitation, de désordre et d'épouvante. Les matelots ne songeoient plus qu'à quitter les vaisseaux et à en tirer tout ce qu'ils purent; ils s'en occupèrent depuis la nuit du dimanche 1er juin jusqu'au lendemain sept heures du soir. Pendant tout ce temps, les ennemis n'avoient fait que rôder autour de nos vaisseaux sans en approcher à la portée du canon, pendant qu'ils les avoient vus à flot. Dès qu'ils furent échoués, ils envoyèrent des chaloupes sonder et reconnoître l'état où ils étoient. Voyant qu'ils n'avoient pris aucune précaution pour en défendre l'approche, ils firent avancer avec la marée une chaloupe qui vint mettre le feu au vaisseau de M. de Sepville, le plus avancé en mer et entièrement sur la côte. D'autres chaloupes suivirent cette première avec un brûlot, et vinrent brûler les cinq autres vaisseaux qui étoient échoués sous l'île de Tatihou. On tira à la vérité plusieurs coups de canon du fort sur ces chaloupes ; mais ce fut sans effet, de même que les coups de mousquet que nos soldats tirèrent du rivage, et les ennemis ramenèrent leur brûlot, n'ayant pas été obligés de s'en servir. Tout cela

se passa à la vue du roi d'Angleterre et de M. le maréchal de Bellefonds, qui étoient à Saint-Vaast, près la Hogue, où ils restèrent fort longtemps à considérer ce triste spectacle. Le lendemain à huit heures du matin, les ennemis revinrent avec la marée, du côté de la Hogue où étoient les six autres vaisseaux échoués sous le canon du fort. Plusieurs de leurs chaloupes abordèrent ces vaisseaux, et les brûlèrent avec la même facilité qu'ils avoient trouvé la veille pour incendier les six premiers, nonobstant le canon du fort et celui d'une batterie que M. le chevalier de Gassion avoit fait dresser à barbette, qui seule produisit de l'effet, ayant écarté quelques chaloupes dont elle tua plusieurs hommes. Lorsque les ennemis eurent mis le feu à ces six vaisseaux, ils eurent l'audace d'avancer dans une espèce de havre, où il y avoit vingt bâtimens marchands, deux frégates légères, un yacht et un grand nombre de chaloupes, tous échoués près de terre, et brûlèrent huit vaisseaux marchands; ensuite ils entrèrent dans plusieurs bâtimens, qu'ils eurent la liberté et le loisir d'appareiller et d'emmener avec eux, en criant : *God save the King!* Sans la mer qui se retiroit, ils auroient brûlé ou enlevé le reste. La première expédition ne leur avoit pas coûté un homme; il y en eut peu de tués ou blessés dans celle-ci, quoique les mousquetaires ennemis se fussent approchés si près du rivage, bordé de leurs chaloupes, que le cheval du bailli de Montebourg, qui étoit près du roi Jacques, eut la jambe cassée d'un coup de mousquet tiré des chaloupes anglaises. »

Le rapport de l'intendant Foucault indique les moindres circonstances de l'affaire de la Hogue, et les causes secrètes de ce grand désastre. Les intendants étaient dans les provinces des espèces d'officiers de police, chargés de recueillir toutes les particularités intimes d'un événement. C'était moins la valeur française qui avait failli que le bon ordre dans les mesures prises pour assurer la retraite; l'esprit de la nation s'était montré une fois encore, ardent, impétueux

dans l'attaque, découragé et bruyant dans la retraite, espèce de *sauve qui peut* parmi les marins. A qui était la faute? A personne et à tous; dans les désastres, il y a un entraînement qui pousse et aveugle; la fatalité s'attache à toutes les résolutions. En France, l'officier, le soldat n'ont pas cette froide réflexion qu'exige une retraite; on dirait qu'on y est tellement accoutumé à la victoire, qu'on ne peut supporter la tristesse de fuir l'ennemi. Jacques II seul conserva du sang-froid. Seul il jugea en habile marin que les dispositions avaient été mal prises : les armements formidables de la France étaient incomplets, les moyens insuffisants, les manœuvres mal exécutées. Sur le rivage, placé à une grande hauteur, et avec un orgueil profondément national, le roi Jacques II n'eut d'admiration que pour les Anglais, pour les braves matelots qui pourtant servaient contre sa cause; de temps à autre, il s'écriait : « Je reconnais bien là mes braves Anglais! comme ils manœuvrent bien! (*Werewell! god man! werewell!*) » et il dissertait sur les fautes de l'armée navale du comte de Tourville. Le désastre de la Hogue n'était pas seulement fatal à la marine française; il ne permettait plus le vaste plan de campagne adopté par Louis XIV dans tous ses développements. Un des moyens décisifs arrêtés au conseil de Versailles était le débarquement d'une armée en Angleterre, et la possibilité d'y opérer une restauration. Devait-on y songer alors lorsqu'il fallait même se défendre sur les côtes de Normandie? La flotte coalisée comptait plus de 60 grands vaisseaux de ligne disponibles; elle pouvait faire une démonstration soit en Bretagne, soit même en Guyenne. L'armée d'expédition d'Angleterre, sous le maréchal de Bellefonds, dut se placer en observation, de Brest à Saint-Malo, en remontant jusqu'à Amiens, et donner la main à l'expédition de Flandre.

Louis XIV avait senti qu'il fallait un coup de hardiesse pour couvrir le désastre de la Hogue, et il ordonna le siége de Namur. Quoique bien fatigué cette année, il se porta de

sa personne à l'armée du nord; il voulut prendre Namur, comme l'année précédente il avait pris Mons. Ce fut une marche royale; les concerts, les danses suivirent le roi; on tint cour plénière sur la route comme à Versailles même. L'armée, sous le maréchal de Luxembourg, si brillante, avait plus de 100,000 hommes effectifs, sans y comprendre les chevau-légers, les gendarmes et les gardes-du-corps du roi. Au siége de Namur, affaire d'apparat et de royale conquête, le maréchal de Luxembourg fut seul chargé des opérations militaires importantes; le roi assista au siége, mais ne le fit pas. Tous les princes du sang et les légitimés s'y couvrirent de gloire : le petit comte de Toulouse y fut légèrement blessé; le duc de Chartres [1], tout nouvel époux de mademoiselle de Blois, s'y battit plus fort que tous les autres; la maison du roi fit des prodiges, et Namur se rendit après sept jours de tranchée ouverte. Il n'y eut pas assez d'odes et de poésies louangeuses pour cette prise de Namur; le *Mercure galant* est tout rempli de sonnets et de madrigaux en l'honneur de Louis XIV. Il fallait couvrir le malheur de la Hogue, exalter la présence du roi sous les tentes. Boileau reprit ses chants, qu'il avait délaissés pour les pieuses observances de Port-Royal. Il célébra en vers rocailleux [2] la prise

[1] Hiver, tu me tiens lieu de toutes les saisons,
Je chéris tes frimas, et j'aime tes glaçons;
Tu ramènes mon prince, et ta rigueur extrême,
Pour nous le redonner, le dérobe à soi-même.

[2] Boileau est devenu tout-à-fait l'écrivain politique et royaliste; c'est une puissance, et on l'attaque de toute part avec une grande vivacité. J'ai recueilli quelques épigrammes.

Horace a dit à la postérité
Que Pindare jamais ne peut être imité.
N'en doute point, Boileau, la voix publique
Fait le procès à l'ode pindarique;
Laisse les vers, ta muse est au tombeau,
Mais la préface est une belle chose;
On y retrouve encor le grand Boileau,
Il sait injurier en prose.

de Namur, et le roi devant qui les hautes murailles s'abaissaient. Bien des poëtes comparèrent Namur à une jeune fille qui n'avait pu résister aux feux et à la beauté du soleil, comparaison qu'on eût expliquée aux temps des tendres amours du roi pour mademoiselle de La Vallière; mais à cette époque de vieillesse souffrante et avancée, ce parallèle de Namur et d'une jeune vierge qui écoutait les vœux de Louis XIV, était plus qu'une flatterie de poëte.

Que faisait Guillaume III tandis que Louis XIV assiégeait Namur? déployait-il les ressources militaires des alliés? Ce prince avait réuni une armée anglo-hollandaise et allemande, et, de concert avec l'électeur de Bavière, il se tenait en face de Namur, tantôt sur le flanc de l'armée d'invasion, tantôt à quelques lieues devant elle; les coalisés étaient surveillés et suivis par 50,000 hommes détachés du siége, et sous les ordres du maréchal de Luxembourg. Comme la masse des Français était d'un tiers plus forte que l'armée coalisée, Guillaume III n'osa point attaquer le maréchal pendant le siége; il savait toute la valeur française; il comptait bien sur les Anglais et les Allemands, mais les Hollandais, mauvais soldats, pouvaient-ils se hasarder contre l'élite de la noblesse de France? Les tentes des coalisés étaient sévères; il s'y trouvait beaucoup d'officiers français, calvinistes et exilés par suite de la révocation de l'édit de Nantes; l'esprit puritain de ces troupes faisait contraste avec le luxe et la brillante tenue des armées royales de France. Les hésitations de Guillaume en présence des tentes françaises et du siége de Namur donnaient lieu à mille plaisanteries [1], à des jeux de mots, à de mordantes épigrammes. « Comment! ce grand prince d'Orange fuira donc toujours? le Français ne pourroit jamais le voir en face? Nassau n'avoit pu regarder fixement le soleil. » Les coalisés souffraient avec impatience le triomphe de Louis XIV; Guillaume voulut faire un coup

[1] Le soldat français était impitoyable pour le prince d'Orange; il chantait:

d'éclat; il surprit les avant-postes français à Steinkerque. Ce fut une bataille improvisée pour le maréchal de Luxembourg qui ne s'y attendait pas; on se chargea avec un indicible acharnement. Le prince de Conti, le duc de Chartres firent merveille encore; les alliés perdirent le terrain; Guillaume opéra sa retraite avec une perte de plus de sept mille hommes. Steinkerque fut une bataille sans stratégie, une de ces mêlées où le courage individuel se manifeste avec éclat, et alors la valeur des gentilshommes put s'y déployer. Il y eut des prodiges hautement célébrés par les poëtes avec le bel éloge du maréchal de Luxembourg.

L'armée française d'Allemagne, placée sous le commandement du maréchal de Lorges, manœuvrait dans les environs de Philisbourg, ayant en face le marquis de Brandebourg, le landgrave de Hesse et le duc de Wurtemberg. L'armée du maréchal de Lorges, pas assez nombreuse pour tenter une grande trouée sur le territoire germanique, avait remporté quelques avantages au combat de Bienheim. Le duc de Wurtemberg y fut fait prisonnier par les Français dans une rencontre de cavalerie. Ces avantages n'étaient pas tellement décisifs qu'on pût tenter une campagne en règle contre les Impériaux. Alors une fraction de cette armée impériale et les Savoyards faisaient une irruption soudaine dans le Dauphiné, sous la conduite du prince Eugène. Victor-Amédée hautement déclaré pour la coalition, l'armée austro-sarde entrait en ligne précédée des émigrés huguenots et des Vaudois révoltés. Le maréchal de Lorges fut obligé de détacher six régiments d'infanterie et deux régiments de dragons pour augmenter l'armée française sur les Alpes. Catinat avait poussé ses avant-postes jusque dans le Piémont; Montmélian avait capitulé [1];

Monsieur le prince de Nassau
A pris son vol un peu trop haut;
De cet Icare,
De ce barbare
La cire fond;
Nostradamus répond
Que dans peu Bellefond
Lui creuse un abîme profond.

[1] « Journal de la campagne du Piémont en 1691, sous le commande-

la Savoie était en son pouvoir lorsque le prince Eugène, à la tête des Impériaux, entreprit sa campagne des Alpes. L'ennemi pénétra dans le Dauphiné, et marcha de montagnes en montagnes jusqu'à Gap, Embrun, Sisteron, sur les confins mêmes de la Provence. Là fut le terme de l'invasion, qui passa comme un torrent dévastateur au milieu de ces villes et de ces campagnes sur le versant des Alpes. Le corps détaché du maréchal de Lorges s'avançant sur Grenoble par Lyon. et une levée en masse de paysans contre l'ennemi forcèrent le prince Eugène, malade de la petite vérole, à reprendre la ligne de la Savoie.

A côté de ce mouvement, l'armée du midi, sous le duc de Noailles, manœuvrait avec succès dans la Catalogne, armée comparativement très faible, tant on l'avait dégarnie pour seconder les opérations du Dauphiné et l'expédition d'Italie. Cependant le duc de Noailles assiégea Rose, Gironne, très fortes cités, tandis que l'armée navale du comte d'Estrées bombardait Barcelonne et Alicante. La tactique de Louis XIV était de forcer le roi d'Espagne à se séparer de la coalition, en faisant à ses sujets le plus de dommage possible.

La campagne qui venait de s'ouvrir avait eu des succès variés; on avait exalté ses résultats militaires; l'éloge avait été épuisé pour célébrer la grandeur des victoires et le courage personnel du monarque; c'était là le brillant d'un règne vu dans son jour le plus haut et le plus noble. Mais le fond du pays souffrait profondément de cette guerre sanglante et continue : les récoltes de l'année avaient été mauvaises, le blé manquait dans plusieurs provinces, et les intendants avaient reçu l'ordre de diriger de fortes masses de grains et de fourrages vers la frontière pour garnir les magasins des armées. La misère était profonde dans la campagne surtout[1]; les rap-

ment de M. de Catinat, et du siége de Montmélian en 1691; » par Jacques Moreau, sieur de Brasey, capitaine d'infanterie dans le régiment de la Sarre. Paris, Langlois, ann. 1692, in-12.

[1] Lettres de Bâville, de Foucauld, Berthier, etc. (Biblioth. royale.)

ports des intendants étaient unanimes; des villages entiers fuyaient leurs toits de chaume et allaient chercher un abri dans les villes. Sur plusieurs points la terre était desséchée et inculte; on rencontrait sur les grandes routes des troupes de pauvres laboureurs portant leur misérable mobilier sur le dos; ils traînaient leurs petits enfants à la main, couverts des haillons de la misère. Leur physionomie avait ces traits caractéristiques des serfs et des truands du moyen âge, ces instincts bas et avilis de la brutalité et de la servitude, comme les reproduisent encore les dessins de Callot ou de Rembrandt. Ces troupes de vagabonds parcouraient la campagne, comme les vieux Bohêmes des chroniques; ils s'abreuvaient de l'eau du ciel, dévoraient les racines et l'herbe des champs; quelques-uns cherchaient dans le pillage des ressources que la terre semblait refuser dans cette année stérile[1]. Divers rapport d'intendants, spécialement de ceux de la Normandie et de la Bretagne, signalèrent la possibilité et la juste crainte d'une révolte de paysans, renouvelée des jaqueries du XIVe siècle; ces mouvements auraient été d'autant plus graves, que les Anglais et les Hollandais surveillaient les côtes, et qu'ils auraient pu ainsi profiter du mécontentement du peuple pour tenter une invasion dans les provinces voisines de la Guienne, ancien théâtre de la huguenoterie et des conquêtes de l'Angleterre sous le prince Noir.

Ce n'était pas seulement chez les paysans de la campagne désolée que ce douloureux mécontentement se faisait sentir; dans les grandes villes, à Paris même, l'opposition éclatait à côté des misères générales. Les halles, moqueuses et chantantes selon le vieil usage, attaquèrent les ministres, les conseillers intimes de la couronne : elles disaient toute espèce de mauvaises paroles contre Barbezieux, Le Pelletier, voleurs des

1 Le pain blanc se mange à grands frais,
Le bon vin ne se trouve guère,
Et l'argent, qui sert à tout faire,
Devient plus rare que jamais.

deniers publics. Combien d'épigrammes furent dirigées contre le triumvirat de mauvais ministres! L'outrage s'élevait plus haut encore ; le roi, qui jusqu'alors avait été respecté dans sa majesté souveraine, fut insulté jusque dans son propre palais; on vint écrire sur la table de son cabinet « qu'on voyait par sa cruauté pour son peuple, qu'il n'était pas le petit-fils de Henri IV, mais l'enfant de Mazarin [1] ; » les plus atroces calomnies étaient jetées contre madame de Maintenon, Saint-Cyr et tout ce qui touchait à la personne du roi ou à ses affections; les pamphlets ne venaient plus de l'étranger, de la Hollande, toujours l'ennemie de Louis XIV, mais de la France même, de la cour, de la domesticité, de la bourgeoisie et du peuple. Rien de plus piquant que le *Pater noster* populaire adressé à Louis XIV, idée mordante et dévote tout à la fois : « Notre père qui êtes à Marly, votre nom n'est plus glorieux, votre règne est sur la fin, votre volonté n'est plus faite, ni sur la terre, ni sur la mer; pardonnez nos offenses comme vous pardonnez à vos grands généraux ; ne nous induisez point à la rivalité, mais délivrez-nous des maux. Ainsi soit-il. »

Dans ces circonstances, le parlement avait pris une certaine

[1] J'ai trouvé cette affreuse calomnie qui fut jetée en vers sur la table du roi :

Faire la guerre sans combattre,
Faire mourir son peuple de faim,
C'est être fils de Mazarin,
Et non pas petit-fils d'Henri-Quatre.

Louis XIV fit rechercher par la police l'auteur de ce hardi quatrain: le lendemain, le roi trouva sur sa table cette réponse, qui ressemblait un peu aux mots du festin de Balthasar flamboyants au milieu de l'ivresse de la puissance : « Tu cherches ce que tu ne trouveras pas. »

Quelques mois plus tard parurent encore des vers d'un caractère non moins hardi.

L'idole de la terre,
Esclave de la vanité,
Ennemi de la vérité,
Dupe à la paix,
Fit mal la guerre ;
A la fin le ciel irrité,
A qui son orgueil fit injure,
Lui fait payer avec usure
L'abus de sa prospérité.

attitude qui ne laissait pas de susciter des craintes. Le roi avait violemment brisé, depuis la Fronde, la résistance parlementaire qui avait effrayé ses jeunes années; tout le soin de Louis XIV depuis, fut de brider la judicature mécontente et tracassière. Il y était parvenu à ce point que jamais le parlement n'eût osé s'opposer à un acte du cabinet royal, à la volonté expresse du roi; mais les parlementaires n'étaient pas contents. Beaucoup d'entre eux fort intéressés recevaient avec joie les gratifications de la cour : tel conseiller laïque, tel doyen, tel président à mortier, obtenait un beau bénéfice d'église pour son cadet, une légation diplomatique pour son puîné, et la remise du droit de charge pour l'aîné, héritier de la toge magistrale. Au fond, tout en recevant ces grâces, le mécontentement restait le même. Les parlementaires ne se croyaient privés que momentanément et par la force matérielle du droit de remontrance et de l'action politique; l'exemple du parlement d'Angleterre était là puissant : n'avait-il pas fait une révolution? Un tout petit conseiller, au fond du Marais, dans son hôtel du Harlay ou des Beaux-Treillis rêvait le rôle des Grey, des Russel et des Sunderland. Le parlement avait ses princes, ses généraux de prédilection qu'il couvrait de sa protection et de ses éloges exclusifs; tels étaient le prince de Conti et Catinat. Le prince de Conti avait toutes les allures de l'école parlementaire : bon légiste, en toute occasion il avait montré une grande déférence pour MM. les présidents et conseillers; il siégeait avec assiduité aux séances publiques et solennelles. Conti visitait le plus humble de Messieurs et assis à son digne foyer de famille, il admirait tout, et respectait cette antique et grave éducation des fils de Harlay, de Séguier, de Lamoignon, de Brisson. Catinat, lui-même de famille de robe, serait le général tout trouvé d'une guerre de parlement contre la royauté absolue, comme cela s'était vu en Angleterre; et c'est ce qui explique un peu cette exaltation continue des chefs parlementaires pour le prince de Conti et Catinat; on célèbre leur vertu, leur courage, leur désintéres-

sement. Ainsi agissent toujours les partis lorsqu'ils veulent élever l'homme de leurs desseins et de leur fortune politique.

Le parlement avait saisi l'occasion de la disette de grains et de la pénurie du peuple pour se réunir en assemblée solennelle ; on prit le prétexte du droit qu'avaient les chambres de veiller à l'administration publique, à la gestion des subsistances pour se réunir ; et là, présidents et conseillers s'apitoyèrent sur la misère du peuple. On voyait sur son siége cramoisi, M. de Harlay, premier président, reconnaissable à sa longue barbe de bouc qu'il portait sous le menton, à sa royale fort longue et fort velue, à ses yeux vifs quoique éraillés. On prit en considération l'état de la cité et de la province ; les approvisionnements de la ville furent également arrêtés en chambres réunies ; il n'y avait plus qu'un pas à faire pour ressaisir l'influence politique des temps antiques, et les parlementaires y visaient avec leurs souvenirs de la Ligue et de la Fronde[1].

Pendant ces réunions du parlement et l'absence du roi, Monsieur avait obtenu de son frère la lieutenance générale du royaume, pouvoir tout instantané. Monsieur ne devait pas en abuser. Absorbé dans sa belle retraite de Saint-Cloud, il s'effaçait tant qu'il pouvait, laissant la gloire d'illustrer son nom à son fils le duc de Chartres, jeune homme qui rivalisait

1 L'assemblée du Parlement se tint le 20 novembre 1693 ; elle est toute conservée en original sur le registre du Parlement à sa date ; aucun historien n'en a parlé ; les recueils judiciaires n'en disent rien non plus. Cependant c'est une nouvelle tentative que firent ces corps judiciaires pour ressaisir l'autorité politique dont ils étaient privés depuis la fronde ; c'est ce que pressentaient les chansonniers de cour quand ils jetèrent au public les vers qu'on va lire :

C'est notre premier président,
Homme humain, compatissant,
Qui, touché de notre misère,
Dit au roi, d'une même façon :
Vous n'aurez qu'à me laisser faire,
On aura du pain à foison.

Il leur a dit modestement :
Le mal vient du gouvernement,
On n'a ni soin ni prévoyance ;
Et nous, jadis tuteurs des rois,
Souffrirons-nous que notre France
Soit réduite aux abois ?

avec Vendôme et Luxembourg, et général de cavalerie distingué. Il n'est pas à croire qu'à cette époque Monsieur songeât aux chances d'une révolution comme celle de 1688 en Angleterre: qui aurait osé se mesurer en grandeur avec Louis XIV? Monsieur le heurtait quelquefois de propos, et voilà tout. Mais la diplomatie et les refugiés y songeaient. Plus d'un pamphlet, publié en Hollande, indique le désir que la branche d'Orléans joue un rôle politique ; telle était la pensée de Guillaume III et de lord Galloway (le marquis de Ruvigny) son confident. Tandis que la presse étrangère attaque Louis XIV avec tant de vivacité[1], elle ménage Monsieur et le brillant duc de Chartres son fils ; elle parle de la dépendance des princes du sang et des humiliations qu'ils éprouvent en face de cette paternité royale tout occupée des bâtards de sa race. Les partis ont un instinct merveilleux des chefs qu'une situation indique ; ils s'en emparent quelquefois, même quand ces chefs n'ont ni la volonté assez hardie, ni le courage assez ferme pour se poser activement dans la position que la fortune leur a faite.

La gravité des circonstances, l'inquiétude des esprits, avaient préoccupé Louis XIV et le conseil de Versailles. Madame de Maintenon, ennemie des résolutions violentes et tranchées, écoutait volontiers les plaintes, craignant, dans sa position un peu équivoque, que l'indignation publique ne fît trembler le sol : plus une fortune est extraordinaire, plus elle a besoin de se justifier elle-même par la bonté et la modestie. Madame de Maintenon était pour la paix ; le repos lui donnait le roi, la guerre le jetait au sein de la noblesse sous la tente ; et combien de plaintes ne s'élevaient pas alors jusqu'à elle ! Les batailles faisaient couler le plus pur sang des gentilshommes; à chacun de ces combats à outrance périssaient de beaux noms, de grandes races; ce n'étaient que deuils publics ! On était accablé de reproches et de pétitions des veuves et des orphelins qui demandaient des pensions et des indemnités pour le brave officier mort à cheval ou sur l'affût d'un

[1] Gazette de Leyde, 3 décembre 1693.

canon de siége; Versailles ne désemplissait pas de ces pauvres femmes en deuil.

Louis XIV répugnait à faire directement les premières avances pour la cessation des hostilités; en France on s'était accoutumé à cette idée que c'était toujours le roi qui accordait la paix à ses ennemis vaincus et agenouillés : ne voyait-on pas les quatre nations enchaînées sur la place des Victoires? comment dès lors faire le triste aveu qu'on avait besoin de traiter? Cela coûte aux conquérants, et presque toujours ces négociations secrètes échouent, parce que ceux-ci s'imaginent qu'ils peuvent continuer de traiter aux temps difficiles comme ils avaient négocié aux époques de leur prospérité impérieuse et dominante. Louis XIV néanmoins s'y résigna, mais par des moyens déguisés; il mit en avant des agents secrets et non avoués. Il ne voulait pas se compromettre, et tout en continuant la campagne avec vigueur, il donna la main à quelques puissances neutres qui intervinrent au nom de la France et dans ses puissants intérêts[1]. La première proposition s'ouvrit avec M. le duc de Savoie, trop récemment uni à la coalition pour tenir essentiellement à tous ses desseins; on le fit pressentir par le nonce du pape. Le duc répondit : « qu'intimement lié par les traités de subsides aux intérêts militaires du prince Eugène, il ne pouvoit traiter séparément; que si le roi de France consentoit à négocier, ce seroit en commun avec les alliés. » Le conseil de Versailles, après avoir délibéré sur la situation véritable du royaume, déclara qu'on devait faire une démarche pour poser les bases d'une paix commune avec tous les pouvoirs actuelle-

[1] Le cabinet de Versailles met un grand prix alors à se donner l'alliance de la Hollande. M. de Croissy développe dans un mémoire les intérêts de la Hollande pour la paix. « Le salut de la Hollande dépend de trois choses : premièrement, d'ôter le commandement de l'armée des États au prince d'Orange, et de le donner à un homme affectionné à la république; secondement, de se rendre maître de ce prince tandis qu'on le tient dans le pays, ou tout au moins de ne lui plus donner aucun argent; troisièmement, de faire une paix particulière. » (Note manuscr. de M. de Croissy.)

ment engagés dans la guerre. L'envoyé de Danemarck à Londres dut la proposer à la cour d'Angleterre ; le pape à Charles II d'Espagne, l'électeur de Bavière à l'empereur. On se servit à cet effet du duc de Wurtemberg que le sort des armes avait jeté dans les mains des Français ; il dut quitter Versailles avec la mission de pressentir les alliés. Le résident de Pologne à Amsterdam, du nom de Molo, s'était également rendu à Paris, sous prétexte de réclamer une prise illégalement faite sur un négociant de Dantzick. Aux premières ouvertures d'une mission de paix, M. Molo déclara : « qu'il se chargeoit d'autant plus volontiers de cette négociation, que le roi de Pologne l'avoit envoyé avec le désir sincère de se poser comme médiateur[1]. » M. Molo ajouta qu'il ne s'agissait plus de la part de la France que de rédiger nettement les conditions auxquelles le cabinet de Versailles consentirait à traiter.

M. de Croissy remit au nom de Sa Majesté une note exacte des bases très larges de cette négociation. A l'Espagne on rendait toutes les conquêtes du roi en Catalogne ; on lui restituait Mons et Namur, à la condition que Charleroi serait rasé ; on restituait Huy à l'évêque de Liége ; et quant aux relations politiques et commerciales avec les États-Généraux, on les établirait sur le même pied qu'elles étaient réglées par le traité de Nimègue, c'est-à-dire l'*uti possidetis de* 1678[2]. L'envoyé de Danemarck qui dut seconder cette mission reçut l'invitation de pressentir Guillaume III et les États-Généraux sur l'éventualité de la succession d'Espagne, qui allait jeter de nouvelles complications dans la politique. Toute la diplomatie s'occupait de Charles II, malade et sans enfants ; la plus riche, la plus puissante des successions tombait en vacance ; que ferait-on des Pays-Bas ? Comment serait réglée la grande loi du partage[3] ? Si l'on s'entendait sur tous les points, on déclarait :

[1] Note de M. Molo, 26 juin.

[2] La note ajoute : « Toutes les réclamations relatives aux Pays-Bas du Luxembourg seront réglées par des arbitres. » (Note manuscrite.)

[3] « Sa Majesté consent, dit la note, à ne jamais étendre les limites de

« qu'il ne seroit pas impossible que le roi de France reconnût officiellement Guillaume III comme les autres potentats[1]. » Le résident polonais devait faire les mêmes tentatives auprès des États-Généraux de Hollande, en déclarant que rien n'était plus simple que de préparer des négociations sur ces bases préliminaires, sauf à continuer les hostilités pendant que l'on traiterait à la Haye ou sur tout autre point neutralisé pour un congrès. Afin de hâter le succès de ces négociations, des offres secrètes et brillantes furent faites au duc de Bavière : une note du cabinet de Versailles lui offrait « un million de livres comptant et la souveraineté éventuelle des Pays-Bas à la mort du roi d'Espagne, s'il déterminoit les alliés à accepter les offres de la France[2]. » C'était une des nécessités de la situation du pays. La proposition de l'envoyé du Danemarck ne séduisit aucun des princes entrés en lice et qui savaient la faiblesse, l'épuisement de la France ; ils s'attendaient tous à un soulèvement populaire, à une démonstration hostile de la part des calvinistes, et c'est ce qui explique les résistances hautaines de l'Europe armée. Partout la France était victorieuse ; on ne pouvait interpréter le refus persévérant des alliés que par l'espérance d'être secondés par les huguenots de l'intérieur. Les papiers secrets du marquis de Guiscard ne laissent plus de doute sur les forces d'un grand parti de mécontents dans les Cévennes et le midi de la monarchie.

La négociation engagée spécialement par le résident polonais, M. Molo, à La Haye, eut plus de résultat. M. Molo partit de Versailles accompagné de MM. de Harlay et de Caillères, premier commis aux affaires étrangères. Ces trois plénipotentiaires se rendirent avec des pouvoirs limités en Hollande ; et

son royaume du côté des Pays-Bas, pourvu que l'empereur fasse de son côté une semblable déclaration.» (Note manuscrite.)

[1] « Le roi très chrétien reconnoîtra le roi Guillaume sur le même pied que tous les potentats de l'Europe le regardoient, et cette condition n'arrêtera pas la paix générale. » (Note manuscrite.)

[2] Note secrète de M. de Croissy au ministre danois.

bientôt M. Molo communiqua la mission dont il était chargé aux États-Généraux. Les États ne dédaignèrent pas ces ouvertures, et confièrent une mission à M. Dickvelt pour se mettre en rapport avec le ministre de France et recevoir les propositions écrites. On se réunit à La Haye, puis à Maëstricht; on se tâta sur tous les points, mais rien de positif ne fut résolu. M. Dickvelt communiqua les offres de la France à Guillaume III, qui ne trouva pas les termes de sa reconnaissance assez précis, ni les négociateurs assez autorisés pour traiter sur ces bases; les pourparlers furent immédiatement suspendus. Cette négociation, toute secrète et antérieure à la paix de Riswick, jusqu'à présent inconnue, constate que quatre ans avant la paix, la reconnaissance de Guillaume III était un fait presque arrêté par la France, pendant que Jacques II était encore tout-puissant à Saint-Germain; on n'était en discussion que sur les termes de cette reconnaissance, et de l'acte qui en serait l'expression. Il faut dire que la question de la paix n'était pas assez avancée pour que les négociations ouvertes secrètement à La Haye et à Maëstricht pussent aboutir au résultat d'un traité solennel. Louis XIV s'était déterminé à faire cette démarche politique, non seulement par la triste situation de son royaume, mais pour constater aux yeux de tous qu'il n'était point poussé par un désir immodéré de conquête et de guerre : il mettait un terme à sa politique envahissante. La succession éventuelle d'Espagne n'était plus étrangère à cette démarche. Charles II avait une santé débile; mais on voulait se tenir prêt à toutes les phases d'un événement depuis longtemps prévu : un testament ou un partage!

Un travail de cabinet écrit de la main de M. de Croissy peut donner une juste idée de tout ce que déployait d'activité et de moyens habiles la diplomatie de Louis XIV; ce travail tout divisé en chapitres traite d'abord de l'Espagne : « Tenir pour une proposition d'éternelle vérité, que la France et l'Espagne ne seront jamais dans une sincère intelligence tant qu'elles

seront en concours d'égalité et de puissance ; il faut que l'une domine l'autre ; cette vérité est confirmée par le consentement de tous les âges et par l'expérience de tous les pays. — Ne point appréhender de laisser un mauvais exemple contre soi-même, car quelque favorable traitement que l'Espagne pût recevoir, jamais il ne se présentera aucune occasion d'exciter des troubles en ce royaume que l'Espagne n'embrasse avec chaleur. — Se souvenir que les Espagnols détiennent à la France les royaumes de Castille, d'Aragon, de Valence, de Navarre, de Sicile, de Naples, le duché de Milan, la Franche-Comté et les provinces des Pays-Bas qui sont les plus anciens fleurons de la couronne. — Ne point oublier la défection du connétable de Bourbon ; — les desseins du maréchal de Biron ; — les paroles outrageuses de l'empereur Charles-Quint en présence de Paul III et des cardinaux. — En cas de mort du roi d'Espagne, dresser un manifeste court et clair dont la première partie contienne les nullités de la renonciation. — Établir en Espagne, si la chose était possible, plusieurs rois. — Quant à la Sardaigne, au royaume de Naples, à la Sicile, on rendra souverains les vice-rois et les gouverneurs, on les protégera puissamment. — Si les Flamands résistent, s'emparer de Nieuport, Ostende, Blakemberg, et ensuite de Charlemont, parce que les portes par où entrent les secours étrangers étant entre nos mains, le dedans du pays ferait apparemment joug. — Observer religieusement les capitulations ; faire goûter aux nouveaux sujets plus de douceur que sous la domination d'Espagne ; mais pour les opiniâtres, ne leur donner nul quartier. — Monsieur, duc d'Orléans, ne pourrait-il pas être roi d'Espagne ? — Je réponds que les intérêts du roi de France y résistent ; les deux royaumes ne laisseroient pas d'être ennemis. — Les descendants de Philippe-le-Hardi, que n'ont-ils point entrepris contre la branche aînée ? — Les liens de la nature et du sang séparent et désunissent plutôt les souverains et les voisins qu'ils ne les joignent ensemble. »

« A l'égard de l'Angleterre, de la ligue des Anglois, des Hollan-

dois et des Impériaux, je réponds que Philippe-Auguste en coupa une beaucoup plus serrée et plus forte en 1194, François Ier en 1540, Henri II en 1552, et Louis XIII en 1622; mais ces ligues-là furent coupées par le tranchant de l'épée, et il n'est pas difficile de les délier par l'adresse et l'habileté. — De plus, c'est un coup d'État et un des plus importants, que la chrétienté voie qu'on ne craint point, et c'est aujourd'hui l'âme de la réputation de la France que d'apprendre à ces petits voisins, à ces ingrats débiteurs de la liberté et de la souveraineté de nos rois, que les François ont le pouvoir de protéger les opprimés et de châtier les ingrats, outre qu'il n'est pas malaisé d'en affaiblir les forces en les défilant. — Il faut encore tenir que la France a son étendue naturelle au Rhin, aux Suisses, aux Alpes, à Monaco, à Villefranche, à Nice, à la mer du Levant, à Rose, aux Pyrénées, à Fontarabie inclusivement et à l'Océan [1]. » Ce curieux document indique les desseins définitifs du cabinet de Versailles; il n'est pas sans intérêt de voir les limites du Rhin et des Alpes, largement indiquées alors par la diplomatie de Louis XIV, comme elles ont été réclamées aux temps modernes.

Pendant ces négociations, les hostilités n'étaient pas un instant suspendues; les armées se déployaient en Flandre, en Allemagne et dans le Piémont. Lorsqu'un système s'empreint d'un caractère belliqueux, il est difficile que toutes les institutions ne suivent pas ce mouvement imprimé à la pensée première d'un gouvernement. Depuis quatre ans en France, tout était à la guerre; le roi demandait à la noblesse des sacrifices de toute espèce; il lui fallait une récompense à ce brave peuple de soldats qui campait à la frontière pour défendre la France. A la campagne précédente il y avait eu une promotion de chevaliers des ordres; en annonçant les nouveaux sacrifices que la guerre imposait, le roi créa sept maré-

[1] « Intérêts de la France à l'égard des étrangers, dans la conjoncture présente des affaires de l'Europe. » (Manuscrits Colbert-Seignelai, Bibliothèque royale.)

chaux de France, pris parmi les lieutenants-généraux, ce furent : le comte de Choiseul, le marquis de Joyeuse, les ducs de Villeroi, de Noailles, le marquis de Boufflers et Catinat; on prit le comte de Tourville dans la marine. Tous officiers généraux, ils avaient commandé en chef des armées, ou des corps de troupes assez considérables pour être assimilés à des armées. Cette promotion élevait au premier grade Catinat, de race bourgeoise et parlementaire, de l'école de Fabert. Cette loi d'égalité devait naturellement se développer à mesure que la bourgeoisie prendrait part au service militaire ; ce n'était pas trop d'accorder le bâton de maréchal au glorieux sacrifice de son sang et de sa vie pour le pays.

Avec la promotion des maréchaux, Louis XIV institua un ordre militaire de pure égalité sous l'invocation de Saint-Louis, la première chevalerie où tout le monde put être admis, nobles et roturiers, pourvu qu'on se fût voué à la guerre : à mesure que l'esprit chevaleresque s'effaçait avec le sentiment moral de ses hautes obligations, on avait cherché à reconstituer une bonne et grande fraternité d'armes par des insignes matériels. Jusqu'alors le collier des ordres avait été restreint à quelques races nobles et titrées : il fallait faire de longues preuves dans sa généalogie; l'ordre de saint Louis appela indistinctement tous les courages à porter le signe ostensible des services; le cordon rouge devait bientôt lutter avec le noble ruban bleu céleste de l'ordre du Saint-Esprit. Tout officier, pauvre ou riche, avait droit, après de nombreuses années de service, à cette distinction. Les chevaliers portaient une simple croix sur l'habit, avec l'effigie de Saint-Louis, ce grand roi, fier soldat de Taillebourg et de Damiette, bon légiste des Etablissements et des Statuts du prevôt Boilève. Les commandeurs la portaient en sautoir; les grand'croix avec crachat d'argent comme les chevaliers de l'ordre. Une dotation de terre et d'argent était attachée à l'institution de Saint-Louis; les pauvres chevaliers recevaient 600 livres, ce qui complétait la retraite militaire, et donnait aux vieux invalides

quelques-unes de ces jouissances qui viennent soutenir la vie militaire[1].

L'agrandissement que reçut l'institution des dames de Saint-Cyr est encore un témoignage de cette sollicitude du roi pour la pauvre noblesse : les dames institutrices furent portées de 36 à 80; plus de 500 demoiselles de braves gentilshommes ruinés dans les guerres y étoient admises et entretenues aux frais du roi, et l'ordonnance portait : « Considérant l'application que la dame de Maintenon donne journellement à la maison de Saint-Cyr, nous voulons par ces présentes et comme une charge de la fondation, qu'elle jouisse sa vie durant de l'appartement que nous lui avons fait construire dans notredite maison, en y jouissant de tous les honneurs, de toutes les prérogatives de fondatrice[2]. » Cette *dame de Maintenon,* dont parle si modestement l'ordonnance, était la toute puissante dominatrice, l'esprit distingué qui subjuguait le roi si grand, si respecté dans son royaume. C'était aussi une des vives sollicitudes du conseil que le bien-être de l'armée. Il y avait chaque année de nombreux blessés, de vieux soldats qui prenaient leur retraite; ils avaient deux ressources à leur carrière : s'ils étaient aises d'entrer aux Invalides, dans cette communauté militaire sous le grand dôme, ils en avaient l'option. Les bâtiments s'étaient étendus; chaque année voyait une aile de plus à l'Hôtel, si bien qu'on comptait aux Invalides plus de trois mille soldats estropiés, sans y comprendre cinq cents officiers de divers grades. Tous, en frères d'armes, s'asseyaient autour des tables modestes, en face des batailles reproduites par Lebrun, beau souvenir de vie militaire. Si le soldat préférait à cette communauté de bien, à ce grand hospice après les batailles, une existence douce et isolée dans sa province, sous le vieux toit de famille, il pouvait opter; alors

[1] Ordonnance du mois d'avril 1693 (Archives). — Ordonnance 33-4, s. 235. On la trouve aussi en original aux Archives de la cour de cassation.

[2] Ordonnance du mois de mars 1691. 31-4, v. 395.

le roi accordait une petite pension que les intendants payaient sur les fonds de l'ordinaire des guerres. Le roi voulait qu'une belle exactitude présidât à la paye des invalides, car c'était le pain conquis par le sacrifice de sa vie au service de Sa Majesté. Un réglement sur les pensions militaires ordonne qu'elles seront fixées selon les besoins et les services de celui qui les a rendus. Il n'y a pas encore de principes inflexibles, une règle commune; cet arbitraire est souvent une nécessité pour pénétrer plus paternellement dans les services et les besoins de chaque individu. Les ordonnances sur l'armée étaient plus spécialement émanées de Sa Majesté, des actes qu'on nommait de propre mouvement, puissante idée qui faisait du roi le chef militaire absolu; cela appelait l'obéissance sans condition de la part du soldat, ce qui caractérise la hiérarchie militaire.

Tous ces accroissements dans les dépenses publiques exigeaient qu'on réunît d'immenses ressources. Lorsque la guerre fut déclarée en 1688, il y avait eu un certain mouvement d'esprit national; toutes les classes, toutes les corporations dans la société s'étaient imposé des sacrifices, et l'on avait vu les pauvres comme les riches contribuer de leurs deniers à l'expédition qu'on allait entreprendre contre Guillaume III et la coalition. L'argenterie des châteaux, les belles orfévreries de Versailles avaient été fondues par ordre du roi, et les grands seigneurs, à l'envi, avaient imité cet exemple. Les registres de la Monnaie indiquent qu'il fut frappé pour plus de cent quarante-trois millions de louis d'or ou écus de six livres et autres pièces d'argent, sans compter les sous marqués et les pièces de six liards [1]. Il y eut aussi une opération pour diminuer le titre de l'argent, ressource toute féodale. On redonna cours aux monnaies depuis longtemps en dehors du commerce; les pièces étrangères, les doublons d'Espagne, les ducats d'Italie et d'Allemagne furent admis en circulation dans le royaume. Il y en avait beaucoup d'enfouis au temps

[1] Archives de la cour des comptes, ad ann. 1693.

de la Ligue, quand l'Espagne les jetait aux Guises, aux villes intimement liées à la sainte union. On eut recours également aux avances des fermiers généraux, riches compagnies bourgeoises détestées du peuple : les fermiers généraux, alors au nombre de douze, rivalisaient avec la haute noblesse par le merveilleux de leurs équipages ; toujours d'une condescendance empressée pour la cour, il était rare que le roi demandât deux fois une avance à un fermier général ; aussi leur rendait-il avec sa grandeur accoutumée les services qu'ils pouvaient demander. Quand il s'agissait de renouveler le bail des fermiers, le roi ne tenait pas à un ou deux millions de plus que pouvait lui offrir une compagnie nouvelle ; il préférait les anciens fermiers généraux, qui lui avaient rendu tant de services pour son trésor. Les financiers prenaient ainsi de l'importance dans la monarchie ; si on jouait déjà leur faste et leur bouffissure sur le théâtre, on recourait à eux dans les besoins. Qui ne connaissait Samuel Bernard, jeune encore, mais qui faisait la banque de tout le royaume ! il spéculait sur tout, et par sa facilité à réunir de l'argent, il pouvait accaparer toutes les denrées et en rehausser le prix à son gré, si bien qu'un jour ayant acheté tous les vins d'Espagne, il les revendit le double de leur valeur. Samuel Bernard était fils d'un autre Samuel Bernard, pauvre peintre, grand faiseur de tableaux à la gouache ; le fils avait amassé de l'argent dans les fermes, et il pouvait au besoin avancer jusqu'à dix millions au roi sans se gêner beaucoup. Samuel Bernard était-il juif ? On n'osait le dire, mais sa physionomie accusait son origine, ainsi que son prénom de famille, et ses jeunes filles avaient les beaux traits israélites ; l'une d'elles devint la femme du premier président Molé[1].

Les emprunts se faisaient surtout en rentes sur l'Hôtel-de-

[1] Samuel Bernard avait défiguré tant qu'il le put son origine ; ses deux fils portaient les noms de comte de Rieux et de comte de Coubert ; son petit-fils, prévôt de Paris, se faisait appeler le marquis de Boulainvilliers.

Ville; on ne connaissait pas encore le crédit sur le trésor royal. Mille moyens étaient employés: il y avait l'emprunt à rente viagère, la loterie appliquée aux opérations de crédit; en général, le taux de l'argent était trop cher pour qu'on pût opérer en grand par emprunt sur rentes cotées. Dans toutes les opérations financières, on appliquait un revenu spécial aux emprunts; tantôt il fallait donner l'exploitation des mines, tantôt la régie du sel, une portion des fermes même; comme il y avait pour toutes ces branches de service un revenu certain, le contrôleur général trouvait des prêts avec assez de facilité.

Le conseil voulut mettre un terme à ce mauvais système, par l'édit sur la contribution forcée pour toutes les classes de la société, sorte de capitation agrandie [1]. Le mode adopté par cet édit changeait tous les éléments de l'impôt depuis l'origine de la monarchie : on se rappelle qu'il existait des priviléges, des exemptions, des terres imposables et des terres affranchies; le gentilhomme ne devait que son épée et sa vie, le religieux que sa prière et le don gratuit, voté par l'assemblée du clergé; les corporations de villes, les métiers ne devaient que les redevances stipulées par les statuts de leur état. L'édit de 1695 établit une sorte d'imposition générale sans distinction de races, et réglée seulement sur la fortune et la position de chacun; tous les sujets du royaume sont divisés en vingt-deux classes: le roi en tête paye pour sa personne et pour ses biens; les princes du sang, les courtisans, le clergé, les monastères, tout s'acquitte au *prorata;* le versement devait se faire par portion dans le trésor, et tous sont invités à se hâter le plus activement qu'il se peut. C'était une grande innovation que cet édit : il établissait l'égalité en matière d'impôt; il n'admettait plus de priviléges, plus d'exemptions; le roi, les princes se soumettaient aux mêmes obligations. C'est ainsi que la liberté publique, les garanties politiques se fondent toujours par le besoin d'argent; l'histoire du gouvernement représentatif à son origine dans l'impôt.

[1] L'édit est du 18 janvier 1695. Archives de la cour de cassation.

Ces levées successives d'argent étaient toutes destinées à la guerre. Les campagnes des soldats de France se signalaient depuis deux ans par des succès incontestables. Après le siége de Namur, l'armée du nord sous les ducs de Luxembourg et de Vendôme se dirigea sur Liége et Bruxelles : portée à cent dix mille hommes effectifs, le roi vint en prendre le commandement en personne. Tous les généraux s'attendaient à une marche en avant contre Guillaume III concentré vers Louvain; on pouvait facilement l'envelopper par les deux grands bras de l'armée, lorsque tout à coup Louis XIV quitta le camp? Avait-il craint de hasarder une bataille décisive en personne? Ou bien le roi, averti de ce qui se passait à Paris, des efforts du parlement pour reconquérir sa puissance et des menaces des huguenots, s'empressa-t-il de retourner au centre même de son gouvernement? Il craignait peut-être la prolongation de la lieutenance générale confiée à Monsieur; il hâta donc son retour à Versailles. La lecture des pièces secrètes du cabinet indique que le roi ne manqua pas de cœur en cette circonstance[1]; il sentit le besoin de sa présence à Paris. Dans le temps, n'a-t-on pas vu Napoléon, tout général de cœur et de tête qu'il était, s'empresser, dans de grandes crises, d'accourir à Paris, le point central de son gouvernement, pour veiller à son pouvoir menacé et pour organiser les fortes ressources? Le duc de Luxembourg, chef suprême de l'armée du nord, montra sa capacité militaire. Le prince d'Orange avait concentré trente mille hommes sous Liége, dans des lignes très-fortifiées; le maréchal de Luxembourg fit une démonstration pour les attaquer; les deux corps de Villeroi et de Boufflers s'y portèrent en masse; on arrangeait les fascines comme pour préparer l'assaut de Liége. Tout cela n'était qu'une manœuvre; Guillaume III s'y laissa prendre, et tandis qu'il détachait quelques bataillons pour appuyer la ligne de Liége, le maréchal de Luxembourg se portait à marche forcée et par des chemins de traverse en face de l'armée alliée affaiblie,

[1] Mss. (Fonds nouveau.) Bibliothèque du roi.

mais retranchée à Nerwinde. Au moyen de cette manœuvre hardie, les Français surprirent Guillaume III et le duc de Bavière. La méthode anglaise et allemande consistait à toujours se placer derrière des retranchements construits de longue main et formidables. Guillaume connaissait l'impétuosité française, ce courage qui se précipite d'abord, puis s'affaiblit et tombe. Aussi la tactique des alliés était de toujours choisir une bonne position et d'attendre là, retranchés, le déploiement de l'armée de France. La position de Nerwinde était forte, couverte de châteaux, de haies, de ruisseaux et de rivières. Les alliés pouvaient se défendre; Guillaume III, admirable pour improviser toutes les précautions, connaissait le caractère de ses ennemis; cent pièces de canon furent jetées dans les parties faibles par où la ligne des alliés aurait pu être entamée.

La magnifique armée du duc de Luxembourg, la maison du roi en tête, toute couverte d'or, de soie, se montra en face de l'ennemi; saluée de quelques salves de canon, elle se déploya comme deux ailes d'acier et de feu sur la droite des alliés, puis se forma en colonne serrée se portant sur le centre. Deux fois repoussée, la colonne d'attaque hésitait un moment, lorsque le duc de Luxembourg traversa la ligne, et ôtant son chapeau devant les officiers, leur dit : « Messieurs, au feu encore; il s'agit de la gloire de la France; » et une charge entraînante refoula l'aile droite de l'ennemi. Maître du village de Winden, le maréchal de Luxembourg y fit établir une forte batterie qui prit les alliés en écharpe; le moment était décisif; le maréchal ordonna une charge par escadrons en masse, et dans un instant toute la maison du roi, secondée des régiments de cavalerie, en ligne, se trouva au milieu des carrés anglais, hanovriens, espagnols, et la bataille de Nerwinde, une des gloires de la France, fut gagnée. Les alliés se mirent en pleine retraite avec d'immenses pertes [1]. C'était un beau fait d'armes que cette bataille; la maison du roi avait eu l'honneur de la

[1] Comparez les gazettes de France, de La Haye et de Cologne, 1693. La

victoire! La reddition de Charleroi fut le résultat de la bataille de Nerwinde; le maréchal de Luxembourg prenait une attitude offensive; les frontières de France n'étaient pas entamées!

L'armée d'Allemagne, maintenue dans ses positions, parcourait les rives du Rhin en fourrageant comme un corps irrégulier; il y eut des saccagements inouïs dans le pays d'Heidelberg afin de faire à l'ennemi le plus de mal possible. Le dauphin vint prendre le commandement de cette armée, qui fut successivement accrue jusqu'à quatre-vingt mille hommes; mais les maréchaux de Lorges et de Choiseul reconnurent qu'il était difficile de pénétrer plus avant en Allemagne, sans se hasarder dans de fausses opérations; on ne pouvait s'isoler de l'armée du nord et de l'expédition du maréchal Catinat en Savoie. Catinat, d'abord retranché au sommet des Alpes, pour attendre des renforts de l'armée d'Allemagne; dès qu'il se sentit assez appuyé pour prendre l'offensive, descendit des hauteurs des Alpes, délivra Pignerol et rencontra l'ennemi à la Marsaille. C'était par une belle gelée d'octobre si magnifique dans les Alpes; le maréchal Catinat ne laissa pas aux alliés le temps de se reconnaître; il fit attaquer la gauche de l'ennemi par une colonne serrée de vingt bataillons, la baïonnette au bout du fusil, arme meurtrière nouvellement inventée à la manufacture de Bayonne; voilà pourquoi elle en portait le nom. La gendarmerie de France, les dragons attaquèrent en même

bataille de Nerwinde se donna le jour des Rameaux; cette circonstance fut remarquée par les faiseurs d'épigrammes et de couplets contre Guillaume d'Orange.

D'où vient que le jour des Rameaux
Est fatal au prince d'Orange,
Ce jour où le seigneur reçut tant de louange,
Et de justes respects de ses sujets nouveaux?
Peut-être est-ce lui qui se venge
D'un fin usurpateur qui cause tant de maux;
Mais sans moraliser sur une grande fête,
Tout le monde sait aujourd'hui
Les palmes ne sont pas pour lui.

temps la molle cavalerie de Naples et du Milanais, bientôt mise en déroute. La second ligne en réserve, composée de cavalerie allemande, de forts cuirassiers, accourut pour la rallier ; elle fut elle-même entraînée; le champ de bataille demeura dans les mains des Français. La bataille de la Marsaille eut au midi le même résultat que Nerwinde au nord [1] ; elle refoula l'invasion et plaça la guerre sur le territoire ennemi, tandis que le maréchal de Noailles en Catalogne prenait Rose, Gironne, et gagnait la bataille du Ter contre le duc de Scalona, indigne successeur du vieux duc d'Albe et de don Juan d'Autriche. Le duc de Noailles, avec moins de réputation militaire que Luxembourg et Catinat, affectionnait la guerre des montagnes où il faut de la finesse [1], de l'activité plus encore que ce puissant coup d'œil militaire qui s'étend sur les vastes lignes.

Partout les armes de Louis XIV étaient ainsi victorieuses, et la campagne brillante; des généraux supérieurs avaient pris le commandement des troupes, et les sacrifices du pays

[1] Le peuple ne désignait Catinat que sous le nom familier de *Pierrot;* c'était son général tout populaire auquel les halles donnaient les noms de leur familiarité, comme à tout ce qu'elles aiment.

Savez-vous ce que fait Pierrot, oh! oh!
De la formidable armée?
Il lui met la tête en haut, oh! oh!
Et les pieds dans la vallée.

[2] Noailles, au contraire, est le général de cour et de faveur comme le fut Villeroy; aussi est-il chansonné, à côté des vers où l'on exalte Luxembourg le général frondeur et Catinat le général de la bourgeoisie. Des couplets contemporains font ainsi parler le maréchal de Noailles :

Luxembourg a bataillé,
Ferraillé,
Pendant la campagne entière;
Catinat en fait souvent
Tout autant,
Ce n'est pas là ma manière.
Que l'on chante à haute voix
Leurs exploits
Que l'on vante leur vaillance,
Que m'importe si le roi
Prend en moi
Plus qu'eux de confiance.
Je laisse les courtisans,
Ignorants,
Admirer souvent Turenne,
Et je m'en rapporte au roi,
Qui me croit
Beaucoup plus grand capitaine.

préservaient la monarchie d'une invasion. La bataille de Nerwinde était le fait d'armes le plus décisif; le duc de Luxembourg, élevé au premier rang, avait combiné son mouvement d'attaque avec une grande science de stratégie; il s'était placé au niveau de Condé et de Turenne. Il y avait même dans la bataille de Nerwinde un art militaire très avancé, agissant par des combinaisons hardies; c'était de la tactique sur un vaste plan. L'admirable attaque de droite où la maison du roi toute brillante s'était déployée, doit rester dans les études de la guerre, et Napoléon la place aussi haut que les plus habiles faits d'armes de Condé et de Turenne. Guillaume III avait adopté le même plan de bataille que le duc de Wellington à Waterloo; la maison du roi fut plus heureuse que les glorieux escadrons de la vieille garde; elle pénétra dans les carrés anglais, et s'y maintint en brisant leur masse. Catinat, dans la bataille de la Marsaille, employa l'attaque à la baïonnette par colonne serrée qui plus tard décida si souvent la victoire. On aperçoit dans Luxembourg et Catinat le même principe de stratégie, le mouvement d'une grande masse réunie sur un seul point; ils essaient un effort décisif sur une aile, et une fois la ligne débordée, ils sont maîtres du champ.

Le maréchal de Lorges, de l'école et de la maison de Turenne, ne fit rien de brillant en Allemagne; sa science consiste, comme celle de son maître, en des marches et des contre-marches; il a hérité des traditions du fort capitaine, sans avoir cette hardiesse qui sait saisir une faute et en profiter; il marche comme son glorieux parent, mais il n'attaque pas comme lui à l'improviste et ne remporte pas de ces succès décisifs qui empêchent tout mouvement de l'ennemi. Enfin, le maréchal de Noailles est un général de montagne, de siége et de petits combats; il se hasarde rarement en plaine. Noailles a commencé sa vie militaire aux montagnes des Cévennes; il la continue aux Pyrénées; il connaît les guerres de miquelets au milieu de ces jardins de roses, en face des flots bleu-céleste de la Méditerranée, de ces figuiers au sein des rocs, de

ces forêts d'oliviers où pend en grappes d'or la vigne vigoureuse; admirables sites qui font de la Catalogne le plus beau pays de la terre !

La guerre avait pris un caractère inouï de violence et de cruauté; c'est ce qui arrive presque toujours quand de sanglantes luttes se prolongent: les animosités deviennent alors plus vives; les nations s'acharnent, le soldat est plus impitoyable, les chefs plus insouciants de la vie du pauvre peuple; on s'habitue au sang! Depuis le ravage du Palatinat, sous Turenne et Louvois, la guerre n'avait plus rien respecté. Quand les armées allemandes et savoyardes envahirent le Dauphiné, les étrangers se livrèrent, sous le prince Eugène, à toutes sortes d'excès. Les annales de la province gardent le souvenir encore de ce passage des ennemis dans la montagne : rien ne fut épargné; ni ces environs de Grenoble tout verdoyants, ni le magnifique vallon de Vizille, où les rivières serpentent à mille pieds au-dessous du voyageur, ni Gap aux vieilles portes, ni Sisteron, pendu aux rochers de granit des Alpes. Les vieillards se souvenaient encore au siècle dernier de ces farouches Allemands qui ravagèrent les grands bois, leurs vignes des coteaux, alors que les blés frissonnaient sous les doux vents de la vallée, pour me servir du texte d'une vieille chanson dauphinoise [1]. Cette invasion sous le prince Eugène contribua peut-être à inspirer la haine de l'étranger qui est le beau patriotisme des montagnards. L'Allemagne garde à son tour le souvenir du saccagement d'Heidelberg et du merveilleux château suspendu sur la cime des montagnes; les soldats français commirent d'inouïes dévastations dans la ville et la campagne; les églises et les monastères ne furent pas même respectés; on ravagea les tombeaux des électeurs palatins, on brisa leurs statues. Le maréchal de Lorges ne s'opposa point à cette fatale exécution militaire; il avait un

[1] Annales du Dauphiné, ad ann. 1692. M. de Fontanieu, cet admirable compilateur, a écrit 4 vol. in-fol. sur l'Histoire du Dauphiné; ils sont en mss. à la Bibliothèque du roi.

peu hérité de l'insensibilité de Turenne; l'amour des batailles, la dureté du camp, avaient étouffé les sentiments d'humanité dans ces vieux soldats, et les régiments de France ne s'arrêtaient pas devant une violence lorsque la générosité des officiers gentilshommes ne se réveillait pas d'elle-même.

Les Anglais avec leurs flottes victorieuses parcourant les côtes de l'Océan, se déployaient en belles escadres depuis Dunkerque jusqu'à Bordeaux: à travers ces escadres échappaient des navires légers, des corsaires hardis au pavillon de France, blanc et fleurdelisé, qui désolaient le commerce de la Hollande, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. Souvent, au milieu d'une mer noire et orageuse, quand le goëland battait ses ailes grisâtres sur les dunes et les récifs, apparaissait une voile lointaine, fendant les eaux avec la vitesse de l'oiseau de mer; c'était le corsaire de Saint-Malo, de Dunkerque, du Havre, de Dieppe ou de Brest; léger navire, il échappait aux croisières anglaises, puis se jouant des vagues, il allait saisir à l'abordage la riche cargaison sous le pavillon de la compagnie des Indes, ou les galions d'Espagne tout pleins de tonnes d'or et de doublons frappés à Mexico et à Lima, ou bien encore il faisait baisser pavillon aux flottes hollandaises qui allaient chercher la cannelle, le poivre à Sumatra, et rapportaient du Japon les belles étoffes de tapisserie, les paravents tout couverts de jolis oiseaux bleus et jaunes, les éventails de joncs tout gracieux, tant à la mode alors dans les fêtes de Versailles. Le commerce ne pouvait plus se faire que sous fortes escortes. Les Anglais résolurent d'en finir avec Saint-Malo, repaire des plus hardis aventuriers de mer; il fut arrêté dans un conseil d'amirauté de bombarder la ville et d'y mettre le feu, au moyen d'une machine infernale qui serait lancée contre le port. Cette effroyable machine se composait d'un vieux navire coupé[1]; les flancs étaient remplis de poudre et de canons chargés jusqu'à la gueule, de grenade, de barils tout pleins de combustibles; elle devait être lancée contre

[1] Bibliothèque royale, collection d'Estampes, ad ann. 1694.

Saint-Malo, sous le vent, et une mèche placée dans un tuyau faisait éclater la machine infernale juste au port; l'explosion devait détruire la ville de fond en comble. On le vit donc s'avancer ce brûlot incendiaire, jetant une épaisse fumée, comme ces cétacés des mers du nord qui lancent devant eux une immense poussière d'eau. Les habitants de Saint-Malo ne connaissaient pas leur danger, néanmoins ils tirèrent sur le brûlot quelques bordées des forts; la machine presque démâtée vint s'échouer sur la côte, à une demi-lieue de Saint-Malo; là elle éclata, et ses millions de projectiles furent lancés. La commotion fut si terrible qu'un tiers des maisons de Saint-Malo fut ébranlé. Si la machine infernale était entrée dans le port, la ville entière eût été emportée, ses habitants eussent péri sous ses ruines. C'était une abominable vengeance de l'Angleterre, le droit de la guerre porté à la plus extrême rigueur. Cette tentative fit une impression profonde dans toute la France; mille gravures dépeignent l'affreuse machine[1], ce navire coupé, ces mille barils de poudre entassés; on chansonna les Anglais dans des vers moqueurs, tandis qu'une population entière venait d'échapper à un épouvantable danger. En même temps, l'escadre sous Edward Russel tentait une attaque sur Brest et la côte de Bretagne; elle ne réussit point[1]; on brûla quelques maisons, un couvent de moines, car l'esprit protestant se révélait partout. Le but du débarquement était de seconder un soulèvement des provinces, sur quelques points de la Bretagne et de la Normandie; on attendait les Anglais pour commencer l'insurrection. L'armée des côtes de l'Océan, sous le maréchal de Bellefonds, repoussa la tentative de l'Angleterre; Jean Bart se distingua partout avec sa petite escadre. La flotte anglaise se borna au bombardement du Havre et de Dieppe, sur les côtes de Normandie; il y eut de grands dégâts dans ces deux cités; l'attaque des Anglais fut signalée par des incendies et la perte de quelques propriétés sur la côte.

[1] Les Bretons conservaient leurs vieilles haines contre les Anglais; ils

La France rendit bien ces calamités aux alliés; ses flottes aussi parcouraient les mers et dévastaient les côtes d'Espagne. Le comte d'Estrées bombarda Barcelone, Alicante, Carthagène; des débarquements furent aussi tentés sur les côtes d'Irlande et d'Écosse. L'armée française, sous Villeroi, annonça qu'elle allait brûler Bruxelles si elle ne se soumettait au roi; un manifeste de Louis XIV justifia cette mesure de violence comme représaille des attentats commis par les ennemis: « Ce n'étoit pas la France, disait-il, qui imprimoit ce caractère sanglant à la guerre; Bruxelles devoit payer pour les désastres des côtes de l'Océan. » On voit que dès cette époque le roi Louis XIV a besoin de justifier sa modération; s'il fait la guerre, il veut qu'il soit bien constaté que c'est la nécessité de représailles qui l'y force. Tout prend ensuite un carac-

se livraient à la course par passion; plus d'un chant populaire fut récité contre les Anglais. Dans les châteaux de la Bretagne, les gentilshommes célébraient la fuite de Guillaume et de ses huguenots comme une victoire décisive.

Croyez-moi, laissez-nous en paix,
Anglais, ne revenez jamais;
Pour vous la Bretagne est fatale,
Vous le sentîtes par le sort
De votre machine infernale,
Où son auteur trouva la mort.

Comme toute l'expédition de Guillaume sur les côtes de Bretagne s'était spécialement attachée aux couvents, les gentilshommes plaisantèrent beaucoup sur cette guerre aux capuchons et aux aubes, guerre qui n'était pas comprise par la loyale noblesse.

Luxembourg finit sa carrière,
En défaisant l'armée entière
Du grand Guillaume de Nassau,
Qui perdit tout, canons, timbales;
Mais il s'est rédimé sur l'eau,
Il prit malgré Saint-Malo,
  Des capuchons,
Des capuchons et des sandales.

tère d'hostilités vigoureuses et implacables[1]. Jamais, à aucune époque, le principe de la course et des prises particulières n'avait été poussé aussi loin. On établit en maxime qu'il fallait faire le plus de mal possible, non seulement à l'ennemi militaire, mais encore à l'ennemi commerçant, de sorte qu'on ne distingua pas la propriété publique du souverain, de la propriété privée du sujet; des flottes commerçantes furent détruites à coups de canon, et des magasins de marchandises brûlés. On ne sépara pas le pavillon du commerce du drapeau de l'Etat. Les priviléges des neutres ne furent pas respectés; on les saisit, on les confisqua, comme cela se voit toujours dans les guerres violentes, où rien n'est épargné: principes, intérêts, tout cède devant l'impérieuse loi de nécessité et de représailles. Quand les hostilités s'empreignent de ce caractère, il est difficile qu'elles se maintiennent longtemps. Dans les phénomènes physiques comme dans les choses morales, tout ce qui sort des règles générales et de l'ordre habituel n'est pas durable. La guerre a ses conditions: lorsqu'elle blesse trop d'intérêts elle finit promptement, et déjà l'on voit à cette époque un besoin profond de paix européenne qui se fait partout sentir.

On se rappelle que quelques tentatives avaient été faites pour la réunion d'un congrès afin de régler par une résolution commune les divers intérêts engagés dans la guerre. Cette tentative secrète n'avait point réussi encore; les propositions de part et d'autre n'étaient pas assez précises; les temps de paix n'étaient pas arrivés. Repoussée en Hollande, l'habile diplomatie de Louis XIV continua son système de traités séparés avec chacune des puissances en lutte, afin d'avoir meilleur marché de la coalition. Depuis Henri IV, telle avait toujours été la tactique du cabinet de France; puissance isolée, il était difficile à la monarchie de résister seule au mouvement armé de l'Europe; sa diplomatie ma-

[1] Manifeste de la France au sujet du bombardement de Bruxelles, ann. 1695.

nœuvrait donc pour morceler les ennemis; et en faisant une concession, elle cherchait à détacher les cabinets secondaires de la coalition générale des États contre la monarchie. Les démarches de la cour de Versailles s'adressèrent surtout au duc de Savoie; par une politique de dépit, ce prince se déclarait l'ennemi de France pour se réunir aux alliés dans la guerre; la Savoie s'était presque toujours associée aux Bourbons par des traités; sa position frontière lui en faisait un intérêt et une habitude : sans la protection de la France que pouvait être la Savoie? D'ailleurs, la bataille de la Marsaille avait placé le duc dans une position difficile : la presque totalité de ses possessions était au pouvoir des Français; Catinat marchait sur Chambéry. Ce fut alors que des insinuations positives de la cour de Versailles invitèrent le duc de Savoie à se séparer de la coalition. Louis XIV avait jugé que le moment était bien choisi pour tenter une négociation officielle auprès de Victor-Amédée; il en chargea le comte de Tessé, esprit très délié; celui-ci reçut des pouvoirs étendus, favorables à un traité de paix définitif. Victor-Amédée n'était pas lui-même une capacité vulgaire; aucun prince ne possédait une intelligence plus forte, plus diplomatique, et appréciant sa véritable position, il n'hésita pas un moment à écouter les propositions du comte de Tessé; elles furent d'abord tenues très secrètes, afin de ne pas justifier un mouvement des alliés sur le Piémont.

Le comte de Tessé avait ordre d'offrir à Victor-Amédée la restitution de toutes les places conquises durant les deux dernières campagnes, et de plus, le mariage du duc de Bourgogne avec la jeune fille de Savoie, enfant encore, car elle avait dix ans; le duc de Bourgogne était ce gentil petit garçon, héritier de la couronne de France, que nous avons vu tant aimé de Louis XIV. Ces propositions étaient assez belles pour flatter la vanité et l'ambition de Victor-Amédée; on se servit également de l'influence de la duchesse de Savoie, fille du duc d'Orléans, très portée pour l'alliance de France. Une corres-

pondance intime fut entamée entre Monsieur et sa fille; il ne fut pas difficile de vaincre les faibles hésitations du cabinet de Turin. Par le moyen d'une nouvelle alliance de sa maison, Louis XIV s'assurait pour un temps au moins les frontières des Alpes. Les mariages de famille eurent toujours dans l'esprit du roi un mobile diplomatique et français [1].

L'ambassadeur de France suivit deux négociations parallèles, l'une presque publique, l'autre entièrement secrète. La première portait sur la nécessité de proclamer une neutralité italique à la tête de laquelle se placerait le duc de Savoie. Cette neutralité une fois déclarée, les armées de France et de l'alliance devaient également s'abstenir de pénétrer sur le territoire italien; le duc de Savoie acquérait une grande importance, et s'évitait le blâme d'abandonner les alliés. Un système neutre avait un certain caractère impartial; on ne s'exposait pas au reproche d'une trop active versalité. La négociation secrète du comte de Tessé portait principalement sur l'intime alliance avec la France, qu'on ne voulait pas publiquement avouer; on proposait au duc Victor-Amédée de se joindre au roi contre ses ennemis aux conditions suivantes : « 1° mariage du duc de Bourgogne et de la fille du duc de Savoie; 2° restitution de tous les pays conquis par les armées de France; 3° payement de quatre millions de subsides pour que l'armée savoyarde pût se joindre aux troupes du roi contre la coalition. » Le comte de Tessé ajoutait que le roi prendrait sous sa protection le duc de Savoie, et qu'en aucun cas il ne conclurait de traité séparé avec l'empereur, sans y comprendre le duc Victor-Amédée. Ces conditions furent mieux précisées dans un traité écrit; la France reconnaissant la neutralité de l'Italie, s'engageait à la faire admettre également par tous les cabinets intéressés dans la guerre. Afin de laisser une plus haute indépendance au duc de Savoie, la cour de Versailles consentait à faire démolir les fortifications

[1] Correspondance de Tessé, et dépêches à M. de Torcy. (Bibliothèque royale.)

de Pignerol, de Sainte-Brigitte et de la Pérouze, que Richelieu avait élevées pour maintenir le Piémont et l'Italie; on rendait intactes les villes et citadelles de Suze et de Nice, alors au pouvoir des Français par la conquête; on convenait encore qu'avant la célébration du mariage avec la jeune duchesse de Savoie, celle-ci serait remise comme un gage à la cour de France, où elle serait fiancée à monseigneur le duc de Bourgogne; enfin, par une stipulation secrète, les troupes savoyardes devaient opérer un mouvement pour se joindre à l'armée de France. On ne devait révéler ces articles qu'à la paix générale, et le roi consentait à ce qu'on travaillât d'avance aux mines destinées à faire sauter les forts de Pignerol, de Sainte-Brigitte et de la Pérouze [1].

Ces articles de paix changeaient entièrement la situation des armées françaises en Italie; ils doublaient leur force contre les alliés; et ce motif avait porté Louis XIV à des sacrifices de conquête et d'argent en faveur du duc de Savoie. Quant à ce prince, il passait sans transition d'une alliance à une autre; il n'y avait pas dans cette démarche une bonne foi complète, mais telle est toujours la condition des États intermédiaires et faibles : ils sont jetés par la force de la victoire d'une alliance ancienne à une alliance nouvelle; comme ils ne sont pas indépendants par eux-mêmes et assez forts pour se faire respecter, ils cherchent dans cette mobilité qui suit la fortune un moyen de sécurité pour le présent et l'avenir : il n'y a de sincère en politique que la force. Le duc de Savoie déguisa tant qu'il le put sa nouvelle position aux alliés; sous le prétexte qu'il était pressé par les troupes de France, il demanda aux coalisés le contingent stipulé par les traités en cas d'invasion [2], et comme il ne fut pas fourni, le duc de Savoie déclara qu'il se séparait de l'alliance afin de

[1] Traité de paix et de neutralité d'Italie, entre Sa Majesté Très Chrétienne et Son Altesse Royale M. le duc de Savoie, conclu et signé à Turin le 29 août 1696.

[2] En vertu du traité conclu avec la Savoie, ces pays furent rendus par

proclamer la neutralité de l'Italie. La France acquérait ainsi une bonne alliance au midi ; sa tactique parvenait à détacher les ennemis les uns des autres ; un premier résultat efficace était obtenu comme un exemple à suivre par les petits États. Toute la diplomatie du roi s'occupa de cette œuvre ; on engagea des correspondances secrètes, et les gazettes de France durent seconder le mouvement contre l'alliance. On n'a pas assez remarqué que Louis XIV fut peut-être le prince qui employa le plus activement les publications politiques ; les écrits de toute espèce secondaient ses intérêts. Le roi savait la puissance de la pensée, la force des opinions écrites ; il en avait éprouvé lui-même les dangereux effets, car la révolution de 1688 et la coalition avaient été préparées par des écrits de l'école protestante. En politique, les grands mouvements d'opinions et de gouvernements sont presque toujours préparés par la presse : elle devance seulement de quelques années ce que la nécessité impose plus tard aux gouvernements, et cela s'explique ; elle fait l'opinion, et il n'est pas de pouvoirs qui ne subissé tôt ou tard cette opinion une fois faite ; c'est leur inflexible loi.

Il parut donc à cette époque une suite d'écrits destinés à séparer la coalition. « Quoi ! disait un pamphlet, les Hollandois ne s'aperçoivent pas qu'ils servent de jouet à l'ambition démesurée du prince d'Orange ! est-ce que les États s'imaginent que Guillaume n'a pas un but ? Est-il difficile d'entrevoir qu'après avoir établi en Angleterre le pouvoir absolu, Guil-

la France au duc Victor-Amédée, ainsi qu'il résulte de la pièce diplomatique qu'on va lire : « Acte de rémission des pays et États de Savoie, fait par Sa Majesté Très Chrétienne Louis XIV, roi de France et de Navarre, à Son Altesse Royale Victor-Amédée II, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., 28 septembre 1696 : « Conformément à l'ordre du roi mon maître, et suivant le pouvoir que vous en avez reçu de Son Altesse Royale, je remets entièrement à sadite Altesse en votre personne, les places et toutes les dépendances des États de Savoie, à l'exception de Montmélian. » (Archives diplomatiques, ad ann. 1696.)

laume d'Orange tentera d'absorber l'autorité des États de Hollande et de s'y faire proclamer roi ? » N'était-ce pas le vieux dessein des princes de cette maison ? D'autres motifs étaient développés par les auteurs des pamphlets, en ce qui touchait les rapports de Guillaume III et de l'Angleterre. « Pourquoi avoit-on fait une révolution dans la Grande-Bretagne ? C'étoit, disait-on, pour assurer la liberté politique ; or, cette liberté, le parlement l'avoit-il obtenue ? Les étrangers envahissoient les conseils du nouveau roi, qui s'entouroit d'Allemands, de Hollandois et de réfugiés françois très-arrogans ! »

A l'Autriche les écrivains opposaient d'autres motifs : « L'empereur ne voyoit-il pas le caractère tout protestant qu'avoit la ligue d'Augsbourg ? Le résultat de la guerre alloit agrandir démesurément l'indépendance des électeurs réformés ; le marquisat de Brandebourg marchoit à la royauté prussienne. Si l'on laissoit ainsi les événements se développer, la couronne impériale, violemment arrachée à la maison d'Autriche, brilleroit au front d'un électeur protestant ; cette considération étoit grave pour l'empereur et pour le roi des Romains son fils surtout, car une révolution religieuse entraînoit presque toujours une révolution politique. » L'intérêt catholique était invoqué vis-à-vis de l'Espagne, et les écrits exposaient combien il était étrange de voir les deux grands princes qui représentaient l'Empire de Charles-Quint à Vienne et à Madrid, s'unir avec le protestantisme contre les intérêts de la puissante catholicité et l'unité impériale. Ces écrits, jetés au monde politique, préparaient de plus actives négociations Des publicistes avaient établi les devoirs des nations entre elles. Le livre du baron de Puffendorff sur le droit des gens avait retenti dans l'Europe diplomatique. Depuis Grotius aucun travail n'avait fait une impression plus vive et plus profonde. Le XVIIe siècle devenait l'ère du droit public. Comme Louis XIV s'était posé en conquérant, les petits États cherchaient à lui trouver des obstacles dans les principes ; c'était en général au sein des puissances du second ordre que tous

ces travaux de science diplomatique s'accomplissaient; ces États corrigeaient par le scrupule des principes, l'infériorité de position et de force dans laquelle la destinée les avait placés! Grotius, Puffendorff, Barbeyrac, ces trois fondateurs de la science du droit public européen, écrivirent au profit d'États neutres et intermédiaires. Les grandes puissances soutenaient au contraire les principes absolus, les droits exclusifs; c'est ainsi que l'Angleterre défendit alors par Selden le principe *dominium maris,* qui a fondé son droit de visite sur les neutres. La France se plaint de l'excessive liberté de la presse et des libelles. On lit dans la *Gazette* de l'année 1695 : « La cause de ce torrent d'écrits, dont l'Europe est inondée, vient de la liberté qu'on laisse en Hollande d'écrire tout ce qu'on veut; il ne faut point de permission pour cela, et on dit que c'est le privilége du pays. Les hommes sont assez naturellement portés à mal faire, malgré la justice, leur conscience et les défenses qu'on leur fait, sans qu'ils y soient encore excités par une liberté si condamnable. Le privilége de mal faire est un privilége qui répugne aux bonnes mœurs et à l'équité, et ceux qui le donnent ne doivent pas s'en glorifier. Par-là l'histoire se voit altérée, et n'a point d'ordre; elle est sans aucune suite et mi e en lambeaux; chacun traite les endroits qui conviennent à son génie ou à sa passion, et qui peuvent donner lieu à la satire. »

Ces reproches s'adressaient aussi à l'Angleterre. Les hommes supérieurs qui se donnent une mission sont accablés de dégoûts et de froissements. C'est un jeu fatal que de ceindre une couronne! On y perd et les facultés intimes du cœur et le repos de la vie. Je n'ai jamais contemplé cette figure froide et impassible de Guillaume III, telle que l'école hollandaise nous la reproduit, sans pénétrer la cause de cette mélancolie rêveuse qui se peint sur ce front jauni par les veilles et les batailles. Guillaume III avait à lutter contre les jacobites et les puritains ardents, décidés également à ces coups de violence qui marquent la première vigueur des partis. Les jacobites

exilés avaient conservé en Angleterre, en Écosse, en Irlande de nombreux partisans; quelle que fût la rigueur des lois prohibitives, ils entretenaient des correspondances avec les partisans de Jacques II. Il y avait dans la chambre des lords, au sein des communes, des esprits sérieux qui songeaient à une restauration : il se manifeste presque toujours après les révolutions accomplies un désabusement inouï sur les espérances qu'on avait conçues ; comme les révolutions ne peuvent pas tenir ce qu'elles promettent, les hommes qui ont eû foi en elles s'en dégoûtent profondément ou se jettent dans les projets aventureux de reconquérir par la force ce que l'habileté leur arrache, au milieu de la fatigue des esprits. Cela explique les mécontentements des puritains et leur union avec les jacobites dans une haine commune contre Guillaume III [1].

Le nouveau roi d'Angleterre passait sa vie militaire sur le continent, en face des armées de Louis XIV. Quand un intervalle des quartiers d'hiver lui permettait de revoir Whitehall, aux murs blanchis, ou la vieille tour de Londres, Guillaume III quittait la Hollande et allait rejoindre la reine Marie, qu'il avait laissée à la tête des affaires publiques. Marie, que les pamphlets de France présentaient comme une fille dénaturée, avait en effet le cœur froid, des entrailles de marbre : jamais elle ne manifesta la moindre tendresse pour son père Jacques II; il ne se réveilla jamais ce doux sentiment de nature envers le roi qui avait pris soin de son enfance ; toute dévouée à l'école protestante, puritaine et sévère comme elle, Marie puisait dans sa conviction profonde et dans la lecture des livres calvinistes cette force d'une mission religieuse qui étouffe les sentiments du cœur; unie à l'Eglise anglicane, elle avait haine du papisme, et se croyait appelée à défendre la religion et les lois du pays. Marie était sous l'influence de deux hommes ardents : Burnet, évêque de Salisbury, et Jurieu, le ministre protestant, chef de l'école calviniste française. Le

[1] *Voyez* la correspondance et les papiers inédits de Renaudot. (Bibliothèque royale, fonds nouveau.)

docteur Burnet sortait d'une ancienne famille du comté d'Aberdeen; son père avait été créé par Charles II lord de session, d'après l'ancienne loi écossaise. Burnet, destiné à l'état ecclésiastique, dans les universités d'Oxford et de Cambridge, devint savant et acquit bientôt cette haute importance que l'érudition trouve en Angleterre; il publia son premier livre sous le titre de *Dialogue entre un conformiste et un non conformiste*, qui eut un prodigieux succès en ces temps de controverses religieuses. Il y contracta une vive et profonde haine contre les catholiques; cette antipathie explique sa désertion du parti des Stuarts. Burnet vint en Hollande joindre l'armée des alliés; il y rédigea le manifeste d'invasion; de là sa grande faveur auprès de Guillaume et de Marie, puis son élévation à l'évêché de Salisbury. Prélat simple de manières, très dévoué au principe de la prérogative royale et à l'obéissance de l'épiscopat, Burnet avait publié ses deux premiers volumes de l'*Histoire de la réforme d'Angleterre*; ces livres eurent un retentissement remarquable dans l'Europe protestante, et méritèrent une réponse de Bossuet [1].

Le bouillant ministre Jurieu appartenait tout à la fois à l'école calviniste de France et de Hollande; ce n'était point un esprit calme et froid comme Burnet; sa passion de controverse l'entraînait à tout attaquer : les catholiques et la réforme elle-même. L'influence de Jurieu restait éminente néanmoins dans la politique, parce qu'aux époques passionnées les esprits agités et convaincus prennent un immense ascendant; ils sont en rapport avec les idées qui brûlent. Jurieu suivait le roi Guillaume en Hollande comme son organe et son ministre auprès des États de La Haye. Très lié avec le grand pensionnaire Heinsius, il procurait à Guillaume III les subsides de guerre, et l'appui ferme et persévérant de l'opinion hugue-

[1] Burnet est auteur de nombreux ouvrages. Les plus importants sont: l'*Histoire de la réformation d'Angleterre*, ouvrage pour lequel le parlement lui vota des remerciements; et l'*Histoire des dernières révolutions d'Angleterre*, l'édition de La Haye surtout, ann. 1725, in-4°, ann. 1727, -12.

note. Ce n'est pas sans motif que les caricatures françaises poursuivaient avec un si profond acharnement l'évêque Burnet et le ministre Jurieu; on savait bien qu'ils étaient les auxiliaires les plus actifs de la cause protestante, liée désormais aux destinées de Guillaume III.

Ce fut au milieu du plus grand acharnement de la guerre que mourut de la petite vérole la reine Marie d'Angleterre, âgée de trente-deux ans à peine; en butte à de violentes insultes, les jacobites l'avaient traitée de Jézabel. « Allez ensevelir cette maudite, car elle est fille de roi, » s'était écrié un prédicateur, lui faisant ainsi l'application des paroles de l'Écriture. Elle ne sollicita point la bénédiction de son père au lit de la mort. Elle mourut dans la profonde conviction qu'elle avait accompli une mission religieuse, se contentant de la bénédiction de Dieu et de l'évêque anglican. Guillaume III, trop fier pour éprouver de grandes émotions, ne pleura point Marie; de graves soucis plissaient son front. A aucune époque, le parlement ne s'était montré plus difficile à conduire; ce prince demeurait en butte tout à la fois aux whigs et aux tories qui avaient fait taire leur haine mutuelle pour se réunir contre lui. Ce fut la période des attentats contre la personne de Guillaume III. Les temps de luttes armées étaient passés; il y avait encore les entreprises contre la tête du prince. La révolution avait semé les tempêtes, et les jacobites cherchaient à en profiter.

Jacques II de retour à Saint-Germain forma son conseil qui eut pour chef lord Melford, esprit peu étendu, et entouré de mille intrigues qui dominaient son caractère: c'est un peu la plaie des causes malheureuses que cette foule d'aventuriers qui les exploitent sous prétexte de les sauver. Jacques II avait beaucoup de partisans en Angleterre, indépendamment des catholiques. Le peu de popularité de Guillaume III, usurpateur qui avait conquis le trône par les étrangers, comme le disaient les jacobites, favorisait une restauration. Des agents secrets, partout répandus, remuaient profondément les masses;

on correspondait aisément de Saint-Germain à Londres. Jacques II publiait des manifestes de tolérance ; et chose curieuse, le véritable principe de liberté religieuse se trouvait du côté de Jacques II. Guillaume III était le type de l'exclusive domination de l'Église anglicane ; le despotisme religieux appartenait à son école, et Jacques II défendait la libre conscience. Lord Melford représentait l'Église anglicane, dans son conseil, et le Père Péters le catholicisme. Les Stuarts combattaient pour la tolérance ; Guillaume, pour l'Église établie.

Dans les temps de révolution, ce n'est pas la liberté pour laquelle on combat, mais pour la domination d'un parti ou d'une idée sur une autre idée. L'émancipation catholique qu'on a conquise cent cinquante ans plus tard, était le plan qui se rattachait à la restauration des Stuarts ; mais loin d'aborder cette idée trop avancée, on en était au serment du *test*. L'agent le plus actif de la restauration des Stuarts en France, le journaliste Renaudot, spirituel et facile rédacteur de la *Gazette de France*[1], préparait les manifestes, les instructions des agents secrets ; il présentait des rapports au conseil de Jacques II, ou à M. de Pontchartrain sur les espérances de ses amis d'Angleterre ; sa correspondance inédite indique une multitude de lords, de pairs et de membres du parlement d'Angleterre, qui se dessinent pour la cause des Stuarts. On y fait des promesses à tous ceux qui veulent s'associer à cette grande entreprise ; des pardons, des amnisties, des blancs-seings sont donnés aux agents secrets qui vont, soit en Danemarck auprès de la princesse Anne, soit à Londres auprès des plus intimes confidents de Guillaume III. Les papiers de Renaudot offrent une vive curiosité, parce qu'ils sont le plus authentique des témoignages sur les

[1] J'ai déjà parlé des cartons de Renaudot, si curieux pour l'histoire les derniers Stuarts, de 1689 à 1705. Renaudot était un savant orientaliste, et c'est parmi des travaux tout scientifiques et spéciaux que se trouvent les papiers de l'agence anglaise. (Bibliothèque du roi, cartons, fonds nouveau.)

entreprises faites par les Stuarts contre Guillaume III. Il y a toujours quelques illusions de parti dans les espérances d'une restauration ; les agents qu'on emploie trompent souvent, ou se trompent ; ils prennent de simples pourparlers pour des promesses directes, ils transforment de vieux regrets en véritables engagements ; ils voient tout le pays à travers le petit cercle qui les entoure. De là des déceptions malheureuses, et souvent des têtes compromises. Les restaurations se font par les principes, et rarement par les agitations et les complots.

Jacques II aimait à écrire ses instructions, à tracer ses plans de politique, à correspondre avec ses partisans et ses serviteurs ; les papiers de Renaudot contiennent toujours de nouvelles espérances données par Jacques II à ses amis. « Sa Majesté, dit une de ces instructions aux fidèles sujets d'Angleterre, est informée des bons sentiments que la plupart des évêques et du clergé de l'Église anglicane conservent pour leur souverain légitime ; elle en fait tout le cas que mérite leur zèle, et par cette raison elle écoutera volontiers tout ce qui viendra de leur part, et appuiera leurs propositions et leurs intérêts de ses meilleurs offices. — L'arrivée de milord Middleton a fait beaucoup de plaisir à Sa Majesté, qui aussi bien que tous ses ministres a en lui toute la confiance que méritent sa conduite passée, sa fidélité, sa capacité et son expérience ; ceux qui voudront s'adresser à lui pour ce qu'ils auront à proposer à la cour de France, le pourront faire avec une entière sûreté, et avec l'approbation de Sa Majesté [1].— S'il y a auprès du roi quelques personnes suspectes à ceux qui pourraient avoir des desseins importants, on les prie instamment de ne les pas abandonner pour cela. On leur promet un entier secret à l'égard de ceux qui leur paraîtront suspects, quels qu'ils puissent être. On ne les commettra point avec personne, et même s'ils ont des remontrances à faire sur les personnes suspectes, on les appuiera auprès de Sa Ma-

[1] Tous les faits importants qui se passaient à Saint-Germain étaient transmis à M. de Pontchartrain par Renaudot.

jesté Britannique, afin qu'elle les examine sans prévention.— Lorsque le roi saura certainement, que les serviteurs de sa Majesté Britannique seront réunis en assez grand nombre pour se déclarer en sa faveur, et qu'on pourra juger la descente en Angleterre praticable, Sa Majesté est prête à fournir encore tous les secours nécessaires pour cette entreprise, lorsqu'elle se fera de concert avec la nation.—Ceux qui recevront ce mémoire connaissent la main et la personne par qui on le leur envoie. Leurs amis qui sont ici ont vu les ordres qui leur ont été donnés pour cela, et milord Middleton en pourra rendre témoignage. Cependant comme on convient que dans des affaires de cette importance, on peut souhaiter avec raison d'avoir des preuves authentiques de tout ce qui est compris dans ce mémoire, on les prie de vouloir bien mander quelles assurances ils souhaiteront, ou d'envoyer quelqu'un bien autorisé, on les satisfera entièrement.—A Saint-Germain, 20 décembre 1695 [1]. »

Alors éclata la violente entreprise de Georges Barclay contre Guillaume III; le but des conjurés était ainsi réglé : la garde orangiste se composait de cinquante hommes qui entouraient la voiture du roi : cinquante jacobites, nombre égal, devaient attaquer avec les mêmes armes les gardes, enlever ou tuer l'usurpateur; en même temps une flotte devait débarquer Jacques en Angleterre; il marchait sur Londres dans la confusion de toutes les idées, et les Stuarts retrouvaient leur couronne. Ce projet manquait de base : Guillaume n'était pas un homme isolé, mais encore l'expression d'un principe; le sang qu'on allait verser n'était pas capable de populariser Jacques II; loin de là, il aurait rendu son entreprise odieuse. Une restauration doit se faire surtout par les idées, par l'amère déception qui environne les espérances des partis ; la force matérielle ne doit arriver que toute seule et comme la dernière scène d'un drame déjà fini. L'entreprise de Barclay

[1] Ce manifeste de Jacques II est dans les papiers de Renaudot (Bibliothèque royale).

contre Guillaume III, fut révélée par un des conjurés; il y eut une vengeance éclatante; le sang coula sur l'échafaud. Le parlement s'associa pour la défense des libertés anglaises et de Guillaume III; les espérances d'une restauration s'éloignèrent, comme il arrive toujours après une entreprise manquée. La cour de Saint-Germain se remit néanmoins à l'œuvre de ses projets, et Guillaume III grandit dans l'opinion des cours de l'Europe, par le courageux sang-froid qu'il avait déployé au moment du danger [1]. C'était en définitive la guerre sur le continent qui devait décider la destinée de la monarchie

[1] Plusieurs tentatives d'assassinat furent essayées contre Guillaume III. J'ai trouvé sur ce point dans les portefeuilles de Fontanieu des pièces assez curieuses. « Relation véritable de l'horrible parricide intenté contre la vie de Sa Majesté Guillaume III, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, tirée des informations, lettres interceptées, et autres pièces authentiques, ensemble des procédures, sentence et exécution de l'assassin. » (Collection FONTANIEU, tom. CCCCLXXXV, CCCCLXXXVI.) — Il s'agit d'un chevalier de Grandval envoyé par M. de Barbezieux pour comploter contre Guillaume III. Les documents anglais disent que Louis XIV n'était pas étranger à cet odieux projet; on citait une lettre écrite par le chevalier de Grandval à une demoiselle à Paris ainsi conçue :

Du camp de Hall*, 15 août 1692.

« Mademoiselle, je vous prie d'aller trouver M. l'archevêque de Reims avec M. de Tourduil, et faire connoître audit archevêque qu'il m'en coûte la vie pour avoir obéi aux ordres de M. de Barbezieux. C'est la grâce que vous demande votre serviteur, DE GRANDVAL. »

Le chevalier de Grandval subit le dernier supplice. Attaché à un gibet, demi-vivant, son corps fut ouvert, coupé, et ses intestins brûlés. Sa tête séparée du corps fut placée sur un poteau, et ses quatre membres suspendus aux endroits ordonnés par Sa Majesté. Ainsi le voulaient les lois anglaises, à l'égard d'un criminel de lèse-majesté. Je ne donne toutes ces pièces que comme simple renseignement, Je n'ai pas besoin de faire observer qu'il faut d'autres documents pour faire peser sur la tête d'un gouvernement et sur des ministres une accusation aussi grave que celle d'un assassinat.

* Il avait été conduit à l'armée pour y être jugé.

de 1688. Le roi Guillaume le savait bien, et sa présence constante sur le champ de bataille en Hollande, indique cette préoccupation de son esprit. Le prince d'Orange comprenait qu'il devait obtenir de la victoire seule son baptême de roi : il y avait profit et gloire à obliger Louis XIV à le reconnaître et à le saluer comme roi de la Grande-Bretagne. Il passait sans cesse de Londres en Hollande pour ménager tout à la fois ses intérêts anglais et allemands. Déjà Guillaume commençait à éprouver les premières atteintes des douleurs contractées sur le champ de bataille; il avait tant dormi dans les camps! Guillaume était un peu goutteux, asthmatique, et son épaule gauche se ressentait du froissement du boulet qui avait sifflé auprès de lui dans la bataille de la Boyne.

Depuis deux ans les opérations militaires n'avaient pris aucun caractère décisif. Louis XIV avait définitivement abandonné les devoirs et les opérations de la guerre à M. le dauphin ; il n'était plus jeune, et pour la vie d'un roi aux camps, il faut cette haute activité qui n'était plus en lui. Louis XIV, depuis les douleurs de sa fistule, montait difficilement à cheval; le dauphin, au contraire, aimait la bruyante activité de la chasse et de la guerre ; et à Versailles il n'avait d'autres plaisirs que les bois, les taillis et les hautes futaies, le bruit du cor, le monotone hurlement des loups dans les longues nuits d'hiver. Monseigneur, quoiqu'un peu gros et lourd, était parfaitement sous la tente ; le roi plaça auprès de lui le vieux maréchal de Luxembourg, qui fit campagne encore cette année dans la Flandre. Elle se résuma, cette campagne, en marches et contre-marches. Tandis que le duc de Wurtemberg, le duc de Bavière sous les ordres de Guillaume III, tentaient une invasion de la France, le dauphin et M. de Luxembourg se portaient dans les Pays-Bas. Toutes ces évolutions de troupes n'avaient aucun résultat décisif, comme des combats d'avant-garde, simple stratégie des camps. L'armée du centre en Allemagne sous le maréchal de Lorges n'avait rien essayé de hardi, et s'était mise en retraite derrière le Rhin;

tandis que le prince Louis de Bade et les Allemands entraient dans l'Alsace. En Italie la défection du duc de Savoie avait exposé la coalition à d'inévitables échecs; le prince Eugène et milord Galloway (le marquis de Ruvigny), qui représentait Guillaume III et les intérêts protestants dans cette armée, avaient concentré leurs troupes dans le Milanais. Catinat gardait une bonne position dans la Savoie, mais ses convois, ses traînards étaient menacés par le soulèvement des Vaudois qui s'armaient au bruit des prédications calvinistes. La campagne sur tous les points des frontières n'avait rien eu de décisif; on tenait à peu près les mêmes positions. L'année 1695 fut marquée par une triste perte : le maréchal de Luxembourg mourut d'une courte et vive maladie; c'était le véritable général des gentilshommes, habile, actif, soldat surtout à la manière des Condé, pour les grands coups de bataille. Le maréchal de Luxembourg avait de beaux faits d'armes dans sa vie militaire : Nerwinde fut non seulement une action d'éclat, mais encore un succès de manœuvres remarquables; ainsi du moins en jugeaient le prince d'Orange, le duc de Bavière et le duc de Wurtemberg avec leur tactique et leur prudence allemande. Le maréchal mourut à Paris, avec la piété des Montmorency; le roi le combla de bienfaits dans ses derniers moments; il fut visité par Vendôme qui ne l'aimait point, et ces deux nobles soldats s'embrassèrent comme s'ils n'avaient jamais rien eu à démêler entre eux. Il fut un moment question d'ensevelir Luxembourg à côté de Turenne, sous les voûtes de Saint-Denis; on ne s'arrêta point à cette idée; on craignait de trop effacer les distinctions, de placer l'épée à côté du sceptre et le sujet à côté du prince. Le peuple regretta beaucoup le duc de Luxembourg; dans mille plaintes douloureuses. Les Montmorency au reste appartenaient au parti d'opposition à la cour et aux ministres; le peuple aime à saluer ces noms-là.

Deux maréchaux restaient à l'armée du nord : le marquis de Boufflers et Villeroy. Boufflers, brave général, sans forte tac-

tique militaire, avait passé par tous les grades d'officiers jusqu'à ce bâton de maréchal qu'il avait reçu dans la promotion de 1693. Rien ne pouvait se comparer à sa générosité, à sa franchise de caractère, à ses grandes manières, à ses coups d'épée. Boufflers avait ce sang français tout bouillonnant dans l'esprit des gentilshommes. La fortune de Villeroy haute, car Louis XIV lui destinait la succession du maréchal de Luxembourg. François de Neufville, duc de Villeroy, était le type encore de ces jeunes présomptueux rivaux de Lauzun, *le charmant* dont parle madame de Sévigné, il avait alors cinquante-deux ans, et n'avait rien perdu de cette vanité de femmes, de ces beaux succès de cour qui avaient tant fait parler de lui à d'autres époques. Villeroy enfant, menin de Louis XIV, avait partagé ses jeux aux vastes salles de Saint-Germain; ceci lui assurait une brillante fortune; mais il avait été si léger, si impie, si impertinent (à ce point de devenir le rival du dauphin), que Louis XIV l'exila. Villeroy chercha refuge aux Pays-Bas, d'où il ne revint que de longues années après. Il était si bien, dansait si bien, se mettait si bien, comme l'écrit madame de Sévigné, qu'il devint en faveur à toute la cour; le roi lui rendit non seulement ses bonnes grâces, mais il se *capriça* en sa faveur, pour me servir de l'expression de Dangeau. On ne faisait rien sans Villeroy : dans les fêtes, il donnait le ton pour les couleurs de l'habit, et le rubanté du justaucorps. A Nerwinde, Villeroy se battit dignement, et contribua mieux que tous au gain de la bataille; le roi l'avait créé maréchal et capitaine de ses gardes en même temps. Villeroy reçut le commandement en chef de l'armée de Flandre [1]. C'est dans cette campagne que Vauban

[1] Si le peuple regrettait Luxembourg dans les complaintes, il chansonnait Villeroy, parce que précisément il appartenait à la cour; Villeroy a été jugé avec trop d'injustice.

Du choix d'un nouveau général
Toutes les classes sont charmées;
Pour nous, sans vouloir juger mal

gagna son grade de lieutenant-général du génie; jusqu'à présent sa spécialité pour les fortifications s'était appliquée à quelques siéges isolés; il avait secondé le roi à la prise de Mons et de Namur. Dans cette campagne, il s'agissait d'un système général de défense, car l'ennemi menaçait de déborder sur la France. Vauban n'était plus jeune non plus, il avait soixante-deux ans; mais quand il s'agit des conceptions du génie militaire, de la défense de places fortes, l'expérience et l'âge servent plutôt qu'ils ne nuisent; il faut autant de combinaison que d'action, et c'est ici que le talent de l'ingénieur se manifeste. La vaste capacité de Vauban se révéla dans le système général de défense qu'il opposa aux alliés durant les invasions, aux temps des malheurs de Louis XIV; sa théorie se résume dans un meilleur relief, un plus simple tracé des places. Deux idées capitales brillent parmi ces conceptions : Vauban construit des lunettes et des ouvrages à cornes au-delà des glacis; il élève des camps retranchés sous les places. Son génie rayonne sous l'impulsion de cette belle idée : « que le XVIe siècle ayant bouleversé toute la stratégie militaire par l'invention de la poudre, il fallait opposer un nouveau système de défense sur des bases mieux assurées, aux moyens d'attaque du canon et du mortier. »

Villeroy commandait en chef l'armée du nord qui s'élevait alors à 90,000 hommes effectifs, et le prince d'Orange hasarda un coup d'éclat par le siége de Namur. Les forces des alliés étaient formidables; on y comptait 70 bataillons anglais, hollandais, hanovriens, et 80 escadrons réunis à Deinse, sous les ordres de Guillaume et du prince de Vaudemont. L'électeur de Bavière conduisait 15 bataillons allemands et 10 escadrons de cavalerie; 2 autres corps formant un total de 45 bataillons et de 30 escadrons, sous le général Ellemberg, se réunissaient à Dixmude. Jamais les alliés n'avaient mis sur

Du choix du nouveau général,
Nous l'aimerions mieux voir au bal
Qu'à la tête de nos armées.

pied une si puissante armée, dont le complet était de plus de 120,000 hommes, nombre supérieur à l'état militaire de la France dans la campagne.

Par une marche à gauche, très rapide, Guillaume d'Orange se dirige vers Namur, dont il se hâte de faire le siége; de son côté, Villeroy détache le maréchal de Boufflers qui se jette dans la place avec 7 régiments de dragons, une infanterie bien exercée, de l'artillerie, du génie, en tout 16,000 hommes. Bientôt l'armée du prince d'Orange se déploya autour des murailles avec la grosse artillerie. Le siége de Namur, en présence d'une armée française très aguerrie, était une faute des alliés, car pour achever ses lignes de circonvallation, Guillaume d'Orange avait été forcé de dégarnir son corps principal. Le prince de Vaudemont n'avait plus pour tenir en échec les Français sous Villeroy, que 30,000 hommes; si donc le maréchal s'était porté en toute hâte vers l'ennemi, il pouvait le couper et l'écraser. Une lenteur de manœuvre du duc du Maine permit au prince de Vaudemont de se retirer en bon ordre; quelques régiments seuls furent écharpés et sacrifiés[1] pour protéger la retraite devant les Français qui envahirent la Belgique par Dixmude et Deinse. Dès lors, le prince d'Orange était compromis dans ses lignes s'il ne s'emparait de Namur; le siége fut poussé avec une extrême vigueur, et le maréchal de Boufflers capitula, après trois semaines de tranchée ouverte. Le maréchal devait sortir avec tous les honneurs de la guerre;

1 Les épigrammes, les chansons tonnèrent contre Villeroy et le duc du Maine dans cette fatale circonstance où ils laissèrent échapper la victoire.

Tandis que Vaudemont vous la présentait belle,
Que vos guerriers brûlaient d'ardeur et de courroux,
Fallait-il s'endormir au lieu d'aller aux coups,
Et doit-on s'arrêter lorsque la gloire appelle?

Le duc du Maine eut sa part d'épigramme; on disait à Louis XIV sur son fils d'amour :

S'il ressemble au grand Condé,
J'estime ta géniture;
Mais s'il tient de ton côté,
Turelure,
C'est un monstre de nature,
Robin turelure.

on le retint sous le prétexte que les garnisons de Dixmude et de Dénse n'avaient pas été rendues en vertu de la capitulation ; peut-être aussi les alliés étaient-ils aises de pénétrer le maréchal, homme d'un sens exquis et de quelque faveur en cour, sur les conditions probables d'un traité de paix. Pendant que Namur capitulait, Villeroy et l'armée française bombardaient Bruxelles et s'emparaient de quelques postes fortifiés pour assurer le succès d'une pointe en Belgique. L'hiver suspendit cette campagne diversement jugée ; un blâme public et général rejaillit sur le maréchal de Villeroy. Il y avait eu de notables fautes commises : le maréchal devait surprendre et abîmer le prince de Vaudemont ; ce retard fut-il sa faute ou celle du duc du Maine ? Dans cette armée de courtisans et de gentilshommes l'obéissance n'était pas régulièrement observée ; on ne pouvait tout à fait oublier que le duc du Maine était le fils du roi. Si le prince de Vaudemont avait été écrasé par un coup de main de l'armée française, le maréchal de Villeroy se serait porté sous les lignes de Namur et délivrait ainsi la place, en offrant bataille à Guillaume d'Orange, pris entre deux feux. Le plan de campagne de Villeroy fut mal exécuté ou peut-être avait-il été mal conçu à Versailles. Louvois n'était plus à la tête de la guerre ; il y avait un certain décousu dans les opérations ; rien n'était plus hasardé que de se porter en Belgique, tandis que Namur assiégée était sur les derrières de l'armée française. Le prince de Vaudemont joua d'une bonne tactique ; il amusa le maréchal de Villeroy pour laisser le temps au prince d'Orange de s'emparer de Namur. On comptait sur une plus longue résistance de Boufflers ; le maréchal fit une vaillante défense, mais trop courte. Tous les honneurs furent à lui, tout le blâme retomba sur Villeroy ; il y avait eu pourtant de la faute de tout le monde, et du duc du Maine spécialement.

Dans la campagne suivante le commandement en chef de l'armée du nord fut confié au maréchal de Boufflers ; ce changement révélait moins un motif de disgrâce pour Villeroy

qu'un besoin de préparer la paix générale. Boufflers durant sa courte captivité au camp des alliés, s'était entretenu souvent avec l'électeur de Bavière; si le maréchal n'avait pas voulu voir Guillaume III pour ne pas le saluer du titre de roi, il avait discuté avec l'électeur les conditions probables d'un traité, et son esprit séduisant avait conquis la plus intime amitié du prince allemand. On élevait donc Boufflers autant comme chef militaire de l'armée de France, que comme négociateur auprès des alliés. La campagne de cette année 1696 se ressentit de ce besoin de paix générale et du caractère pacifique que prenaient les esprits; le plan consista presque entièrement à toujours éviter une action décisive, pour ne pas donner une issue fatale de part et d'autre à la guerre. Il n'y eut pas de bataille parce que la paix empreinte dans tous les esprits, était vivement sollicitée par les mécontentements publics et l'état du pays! Nous devons voir maintenant quelle était la situation du gouvernement, des opinions et des intérêts.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

LETTRE SUR LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV. 1

CHAPITRE PREMIER. — GOUVERNEMENT, LA COUR. — DIPLOMATIE DE LOUIS XIV. — Louis XIV prend le pouvoir. — Conseil du roi. — Ministres. — Chancelier. — Letellier. — Conseil des dépêches. — De Lionne. — Surintendance des finances. — Fouquet. — Esprit du gouvernement de Louis XIV. — Réformes. — Disgrâce et procès de Fouquet. — Le roi et sa cour. — Mademoiselle de La Vallière. — Fêtes. — Relations avec l'Europe. — Esprit public. — Littérature. — Administration de la France. — Situation des partis. — Les calvinistes. (1661-1666). 11

CHAPITRE II. — PREMIÈRE GUERRE. — LA FRANCE APRÈS LE TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE. — Mort de Philippe IV. — Prétentions de l'infante Marie-Thérèse sur la Flandre et la Franche-Comté. — Réponse de l'Espagne. — Système des jurisconsultes. — Préparatifs de guerre. — Alliances de la France. — Traité avec le Portugal. — Condé et campagne de Flandre. — Turenne et campagne de Franche-Comté. — Médiation de l'Angleterre, de la Hollande. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Places de Flandre réunies à la couronne. — Forces de terre et de mer. — Administration financière. — Les ducs et les châteaux de Versailles et de Saint-Germain. — Histoire industrielle sous Colbert. — Lois et ordonnances. (1665-1668). 58

CHAPITRE III. — GUERRE CONTRE LA HOLLANDE. — PREMIÈRE COALITION DE L'EUROPE. — Motifs de la guerre contre les Hollandais. — Question territoriale. — Question d'opinion. — Calvinisme. — Système républicain. — Pamphlets et médailles contre Louis XIV. — Préparatifs des alliances. — L'Angleterre. — Charles II. — L'Espagne. — L'Empire. — L'Autriche. — Médiation de la Suède. — Manifeste de la France. — Campagne de Hollande. — Passage du Rhin. — Première ligue de l'Espagne, de l'Empire et de la Hollande contre Louis XIV. — Rupture de l'alliance anglaise. — Dissolution du congrès de Cologne. — Campagne de Turenne et de Condé. (1669-1675). 100

CHAPITRE IV. — SITUATION DE LA FRANCE. — DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE JUSQU'AU TRAITÉ DE NIMÈGUE. — Esprit des provinces. — Mécontentements des peuples. — Charge de l'impôt. — Effet de la levée du ban et de l'arrière-ban. — Révoltes en Bretagne. — Normandie. — Guienne. — Répressions. — Conjuration du chevalier de Rohan. — Aspect des villes. — Paris. — La province. — Embellissements. — Expédition de Sicile. — Nouvelle campagne d'Allemagne et de Flandre. — Mort de Turenne. — Congrès et paix de Nimègue. (1674-1678). 154

CHAPITRE V. — SITUATION DES ÉCOLES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES SOUS LOUIS XIV. — École libérale. — Les Jésuites. — Leurs grands docteurs. — Sanchez. — Molina. — Suarez. — Escobar. — Le P. Lemoine. — Doctrines des Jésuites. — Le libre arbitre. — Économie politique. — Leur sociabilité. — La hiérarchie et la liberté. — Ecole puritaine. — Doctrines de Port-Royal. — Ses écrivains. — Nicole. — Arnauld. — Pascal. — Sa théorie religieuse et philosophique. — Les pamphlets de Pascal. — Les *Provinciales*. — Théorie de l'Église nationale. — Déclaration de 1682. — Mouvement catholique en France. — Réaction de la réforme en Angleterre. (1650-1682). 190

Pages

CHAPITRE VI. — ADMINISTRATION ET COUR DE LOUIS XIV. — Le marquis de Louvois. — Guerre et régiments. — Ecoles. — Gouvernements des provinces. — Colbert. — Finances. — Intendants. — Le marquis de Seignelay. — Marine et maison du roi. — Le chancelier Letellier. — Justice. — Parlement. — Police de Paris. — Département des affaires étrangères. — Versailles. — Les trois âges des amours du roi. — Préparatifs et révocation de l'Edit de Nantes. (1670-1685). 220

CHAPITRE VII. — RÉACTION EUROPÉENNE DE L'ESPRIT PROTESTANT CONTRE LE CATHOLICISME. — Effet produit par la révocation de l'Edit de Nantes. — Hollande. — Genève. — Allemagne. — Ligue d'Augsbourg. — Angleterre. — Réfugiés français et anglais à La Haye. — Guillaume d'Orange. — Symptômes de révolution en Angleterre. — Manifestes de Louis XIV. — De l'Empereur. — Du prince d'Orange. — Préparatifs de guerre. — Révolution de 1688. — La cour à Versailles. — Jacques II a Saint-Germain. — La société à cette période. (1685-1689). 261

CHAPITRE. VIII. — LA COUR. — LES OPINIONS. — L'EUROPE APRÈS LA LIGUE D'AUGSBOURG. — Louis XIV. — Guillaume III. — Jacques II. — La société. — Les écrivains. — La littérature des réfugiés. — Histoire. — Critique. — Philosophie. — La réforme. — Les opinions. — Développement de la ligue d'Augsbourg. — Forces et alliances de Louis XIV. — La cour de Versailles et de Saint-Germain. (1687-1690). 317

CHAPITRE IX. — PREMIÈRE PÉRIODE DE LA GRANDE GUERRE APRÈS LA LIGUE D'AUGSBOURG. — Mesures pour l'expédition d'Irlande. — Esprit des peuples. — Manifeste. — Départ de Jacques II. — Etat de l'Irlande. — Tyrconnel. — Le duc de Lauzun. — Débarquement. — Opérations de la campagne. — Siége de Londonderry. — Bataille de la Boyne. — Retraite de Jacques II. — Paris et la province durant la guerre. — Stratégie des alliés et de la France. — Invasion du territoire. — Le duc de Luxembourg. — Vendôme. — Catinat. — Versailles. — Fontainebleau. — Saint-Germain. — Situation diplomatique à cette période. (1688-1695). . . 365

CHAPITRE X. — CAMPAGNE CONTRE LA COALITION — Marie de France. — Amiraux. — Mort de Duquesne. — D'Estrées. — Tourville. — Château-Renaut. — Marine de combats. — Forbin. — Jean-Bart. — Duguay-Trouin. — Plan de campagne. — Armées de terre. — Expédition de l'Océan. — Bataille de la Hogue. — Jacques II. — Siége de Namur. — Expédition d'Allemagne. — Campagne de Catinat. — Noailles en Catalogne. — Pénurie de la France. — Tentative pour la paix. — Mesure administrative pour la guerre. — Campagne de 1695-1694. — Caractère violent des hostilités. — Rapprochement avec la Savoie. — Epuisement de la guerre. (1692-1696). 415

IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR FILS, RUE DE LA MONNAIE, 11.